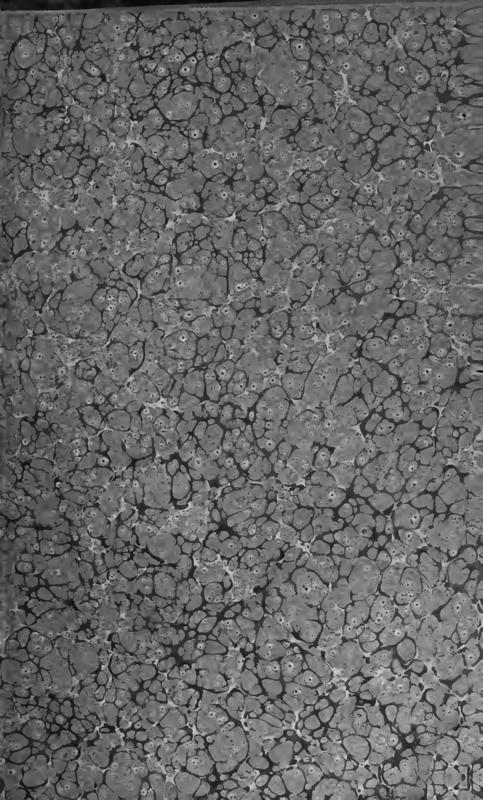



BIB. COLL.
PICTAV. S. J.



RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR LE VÉRITABLE AUTEUR

DU LIVRE DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Au R. P. Carayon
Souvenir de son voyage
à Bruges le 14 Aout
1858.
† J. B. Evêque de Bruges

RECHERCHES HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR LE

VÉRITABLE AUTEUR

DU LIVRE DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST ;

EXAMEN DES DROITS DE THOMAS A KEMPIS, DE GERSEN ET DE GERSON,

Avec une réponse aux derniers adversaires de Thomas à Kempis,
MM. Napione, Cancellieri, de Grégory, Weigl, Gence, Daunou, Onésime Leroy, Thomassy, Vert, Veratti, etc., etc.

SUIVI DE DOCUMENTS INÉDITS

Par M[r] J.-B. MALOU,

Chanoine honoraire de la Cathédrale de Bruges, Professeur de théologie et bibliothécaire à l'Université catholique de Louvain, Membre de l'Académie de la Religion catholique, à Rome, et de la Société d'émulation pour l'étude de l'Histoire de Flandre ;

AUJOURD'HUI

ÉVÊQUE DE BRUGES.

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE.

PARIS
RUE DE TOURNON, 20.

TOURNAI
RUE AUX RATS, 11.

H. CASTERMAN

ÉDITEUR.

1858

PRÉFACE.

La seconde édition de ces *Recherches*, publiée en 1848, a fait au moins autant de conquêtes que la première.

Grâce à la traduction italienne qu'en a donnée Mgr Strozzi, un des prélats les plus distingués de la ville de Rome, et un des hommes les plus éminents de la Congrégation des Chanoines réguliers de St-Augustin, la cause de Thomas à Kempis a gagné un terrain immense en Italie, où les travaux de l'abbé Cancellieri, du chevalier Napione et de M. De Grégory avaient rendu populaire l'opinion favorable à Gersen.

En France, au contraire, la cause de Thomas à Kempis a été attaquée par des écrivains de renom, avec un certain accord, propre à faire impression sur cette partie du public, qui a coutume d'examiner les questions ardues par les yeux d'autrui.

Nous avons suivi, avec autant d'attention que d'intérêt, ces controverses qui se rattachaient à nos études d'autrefois, et nous y avons consacré quelquefois les heures de loisir que nous laissaient les travaux du saint ministère, pour soulager notre esprit fatigué, et réparer nos forces perdues.

Aujourd'hui qu'on nous a demandé une troisième édition de nos *Recherches*, pour satisfaire à ce désir, nous n'avons eu qu'à mettre au net les notes que nous avions prises depuis plusieurs années, et à les lier à notre travail primitif.

Les opinions qui ont été émises, les arguments qui ont été produits dans cette querelle littéraire, n'ont pas toujours été marqués au coin de la saine critique. Parfois nous avons été forcés de porter un jugement sévère sur les théories hasardées et sur les preuves imaginaires que l'on opposait à notre thèse. Comme défenseurs de Thomas à Kempis, nous n'avons pas pu user toujours, dans cette guerre, de l'indulgence à laquelle nous sommes naturellement enclins. Il a fallu frapper assez fort, quelquefois, sur des prétentions peu fondées, qui cherchaient à s'imposer au public avec une certaine hardiesse, et qui auraient pu finir, si on ne les eût rejetées, par substituer la fable à l'histoire.

Nous tenons à déclarer ici que notre sévérité n'a jamais eu d'autre objet, dans notre pensée, que les idées et les systèmes, qui paraissaient contraires à la cause que nous soutenions, et que jamais, dans ces querelles, les personnes n'ont été en jeu. Nous professons, pour les auteurs de

ces systèmes et de ces idées, un sincère respect, et nous sommes disposés à leur montrer en toute circonstance les plus grands égards. Puisque nous discutons avec eux une question de fait, dans laquelle aucun principe religieux ou moral n'est engagé, avec la seule intention de nous délasser au milieu de nos travaux et de rendre hommage à la vérité, nous les considérons au fond plutôt comme des amis que comme des adversaires.

Cependant, ainsi que nous venons de le dire, la vérité a ses droits; c'est elle seule que nous avons eue en vue dans le cours de la discussion.

Chacun, du reste, jugera de la valeur de nos preuves.

Si ce travail a quelque mérite, c'est surtout celui d'avoir débrouillé le cahos des faits que l'on apportait de part et d'autre dans cette controverse, et d'avoir introduit un certain ordre parmi ces arguments. L'histoire exacte des vicissitudes de cette controverse n'avait point été écrite; nous l'avons poussée jusqu'à nos jours, en citant constamment nos sources, qui, dans les notes ajoutées à notre texte, forment une bibliographie complète de la matière. Nous avons mis tous nos soins à résumer avec la plus grande clarté, et la plus parfaite précision possible, les arguments que l'on a fait valoir jusqu'ici en faveur de Gersen et de Gerson, ou contre Thomas à Kempis; et nous y avons opposé une réponse, autant qu'il a été en nous, nette, succincte et péremptoire. Ce n'était point une petite difficulté de résumer en quatre cents pages une contro-

verse de deux siècles, traitée dans plus de cent volumes. Nous avons tâché de la vaincre et de la surmonter.

Les manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles nous ont fourni trois pièces inédites d'un grand intérêtque nous avons données le premier au public.

Nous avons apprécié aussi les publications relatives au livre de l'*Imitation*, qui semblaient pouvoir exercer une influence sur la question traitée dans ces pages.

Si nos *Recherches* ont un mérite, nous le répétons, il est là, et pas ailleurs.

Dans cette troisième édition, l'histoire de la controverse a été continuée jusqu'à nos jours; plusieurs documents nouveaux ont été consultés et utilisés; nous nous sommes appliqué, surtout, à réfuter, d'une manière claire et précise, les objections produites depuis la publication de notre seconde édition.

Maintenant la question est épuisée pour nous. Nous déposons la plume pour ne plus la reprendre. Dans la conclusion de notre opuscule, nous avons indiqué aux adversaires de notre pieux chanoine régulier, ce qui leur reste à faire pour triompher. La tâche est si rude, le succès si difficile, que nous abandonnons avec confiance au bon sens public, le soin de faire justice des efforts que l'on pourrait tenter encore contre les droits évidents de Thomas à Kempis.

Bruges, le 14 Avril 1858.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Pourquoi chercher encore le véritable auteur du livre de l'*Imitation?* Pourquoi ne pas suivre l'excellent avis qu'il nous donne : *Ne cherchez pas qui a dit cela, mais faites attention à ce qui est dit* (lib. I, c. 5)?

C'est là la première question que tout le monde m'adressera en lisant le titre de ces recherches.

Je répondrai sans hésiter que j'ai voulu éclaircir un point intéressant de notre histoire littéraire, et revendiquer pour notre patrie flamande un honneur qu'on s'efforce de lui ravir.

Quoique Xavier de Feller ait écrit, en 1775 (15 mars), que la question est jugée depuis longtemps, en faveur de Thomas à Kempis, au tribunal des vrais savants, plusieurs écrivains modernes ont soutenu avec une incroyable ardeur

les droits insoutenables de Gersen et de Gerson. M. De Grégory a même construit un nouveau système de démonstration en faveur du prétendu abbé Bénédictin de Verceil, et M. Onésime Leroy s'est glorifié d'avoir découvert, à Valenciennes, un manuscrit qui assure à jamais le livre de l'*Imitation* au célèbre chancelier de l'Université de Paris.

Au milieu de cette recrudescence de luttes, Thomas à Kempis, le véritable auteur du livre contesté, n'a pas trouvé de défenseur d'office. En voyant l'abandon où on le laissait, je lui ai prêté le faible secours de ma plume, bien moins pour mettre à l'abri de toute atteinte ses titres incontestables, que pour satisfaire un certain nombre de mes amis, qui désiraient fixer leur opinion sur ce sujet, sans parcourir les nombreux volumes que cette controverse a enfantés.

A ce premier motif, je dois en ajouter un autre, je veux dire l'acquittement d'une promesse faite il y a six ans.

M. l'abbé Carton, à qui l'histoire de la Flandre doit beaucoup de recherches et de travaux utiles, s'était épris, en 1842, des idées fantastiques de M. Onésime Leroy, qui gratifiait la ville de Bruges de l'honneur d'avoir vu naître le livre de l'*Imitation* dans son sein. Il parut même si convaincu du système de M. Leroy, qu'il en publia l'analyse dans les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre occidentale*, en 1842,

sous ce titre : ***Preuves que** l'Imitation de Jésus-Christ* ***a été composée à Bruges par un doyen de St-Donat.*** Je ne pus m'empêcher de protester contre les faveurs de M. Leroy, et de critiquer vivement la manière arbitraire dont il nous honorait. M. l'abbé Carton, qui ne cherchait que la vérité, me répondit que la sévérité de ma critique m'obligeait à le réfuter; je voulus bien le croire, et je me trouvai engagé.

Cette discussion paraitra peu importante aux personnes qui ne s'intéressent ni à notre histoire littéraire, ni aux disputes qui ont passionné une foule de savants; mais elle piquera, je pense, la curiosité des hommes de lettres et des savants, qui ont senti vingt fois leurs idées flotter au milieu des opinions contraires, sans pouvoir adopter avec confiance la seule opinion qui fût vraie.

Si on leur reprochait le temps qu'ils emploieront à parcourir ces pages, rédigées par nous au temps de nos vacances et dans des moments de loisir, pour nous distraire de travaux plus sérieux, ils pourraient justifier ce délassement en disant à leurs Aristarques : que cette controverse, peu importante par son objet, est devenue importante par le nombre et le savoir des personnages qui y ont pris part. On y a vu intervenir l'Ordre tout entier de Saint-Benoit, avec sa célèbre congrégation de St-Maur, l'Ordre des Chanoines réguliers de St-Augustin de France et d'Allemagne, la Congrégation de l'*Index* de Rome, l'Académie française et le Parlement de Paris... Une

pareille querelle n'est pas indigne de fixer pendant quelques heures l'attention d'un ami des lettres.

Voici mon plan.

Dans le premier chapitre, je retracerai l'histoire de la contestation, depuis son origine, en 1604, jusqu'à nos jours; ce chapitre comprendra une bibliographie complète de la controverse dans ces derniers temps.

Dans le second chapitre, j'exposerai les titres positifs, matériels, qui assurent à Thomas à Kempis l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation*.

Dans le troisième chapitre, je répondrai aux attaques qui ont été dirigées contre les droits de Thomas à Kempis.

Dans le quatrième chapitre, j'examinerai les droits de Gersen, en ayant égard à la nouvelle théorie de M. De Grégory sur le *Codex* et le *Diarium de Advocatis*.

Dans le cinquième chapitre, je discuterai les droits de Gerson, en prêtant une attention spéciale au parti que l'on a tâché de tirer du livre de l'*Internelle consolation* et du manuscrit de Valenciennes.

J'ajouterai, comme complément à ces recherches :

1° Une biographie contemporaine de Thomas à Kempis et une épitaphe jusqu'ici inédites ;

2° Un opuscule flamand inédit de Thomas à Kempis *sur les bons et les mauvais discours*, argument favori des Frères de la vie commune;

3° Un opuscule (inédit?) de Florentius Radewyns, maitre de Thomas à Kempis;

4° Le prétendu livre deuxième de l'*Imitation*, publié en 1842, à Göttingue, par M. T.-A. Liebner, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Quedlinbourg.

La première pièce fournira un témoignage précieux en faveur des vertus et des qualités éminentes de Thomas à Kempis; la seconde et la troisième, par le caractère de fraternité qu'elles ont avec le livre de l'*Imitation*, confirmeront tout ce que nous dirons de l'origine et de la source de ce livre admirable; la quatrième fournira au lecteur l'occasion de juger si l'on peut attribuer avec vraisemblance à Thomas à Kempis l'opuscule que MM. Ranke et Liebner ont publié sous son nom.

J'entre en matière sans plus de délai.

Louvain, le 10 Février 1848.

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION.

La première édition de ces *Recherches*, tirée à un petit nombre d'exemplaires, a été épuisée en six mois.

J'ai consenti à ce qu'on en fît une seconde en ce moment (janvier 1849), parce que toutes les corrections que j'avais jugées utiles, avaient été annotées sur un exemplaire imprimé, que je pouvais livrer à l'impression sans nouveau travail.

Les deux parties les plus importantes et les plus neuves ont été retouchées, et placées dans un jour nouveau. J'ai développé les motifs que j'avais de repousser le *Manuscrit* et le *Diarium de Advocatis*, que M. De Grégory a produit depuis peu en faveur de Gersen; et j'ai montré d'une manière plus claire et plus précise, que M. Onésyme Leroy ne peut tirer aucun avantage du manuscrit de l'*Internelle consolation* de Valenciennes, en faveur de Gerson.

Ces *Recherches*, telles qu'elles étaient dans la première édition, ont opéré des conversions nombreuses et éclatantes. Un de mes principaux adversaires a déclaré, après les avoir lues, que Gersen et Gerson *y recevaient le coup de grâce.* D'autres personnes ont manifesté un grand étonnement de ce que l'on eût débattu aussi longtemps une question aussi simple. Elles ont avoué que beaucoup de livres passent pour authentiques dans le monde litteraire, quoiqu'on ne puisse point alléguer, pour leur authenticité, la dixième partie des preuves alléguées ici pour assurer à Thomas à Kempis l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation*. Il en est enfin qui ont bien voulu m'assurer que la controverse était terminée.

Quoiqu'on m'eût proposé quelques objections de détail, je n'ai pas voulu toucher à l'enchainement de mes preuves, ni donner à mes démonstrations de nouveaux développements. Presque toutes ces difficultés étaient prévues et résolues d'avance, ou négligées comme futiles.

On a cru que j'avais eu tort de fixer le commencement de la controverse à l'année 1615, où Rosweyde défendit les droits de Thomas à Kempis ; on m'a opposé l'opinion de Trithème et les éditions du XVe siècle qui portaient le nom de Gerson. — J'ai répliqué qu'avant la discussion qui s'éleva en 1615 entre Rosweyde et Don Cajétan, personne n'avait écrit pour ou contre Thomas à Kempis. Trithème avait émis un doute négatif, dont j'ai montré la valeur dans le texte des *Recherches* (pag. 88), et les imprimeurs

avaient suivi aveuglément des manuscrits fautifs. Dans le courant du XVe et du XVIe siècle, on ne rencontre pas les moindres traces d'une *contestation* relative à l'auteur de l'*Imitation*.

On m'a opposé l'édition des œuvres de Thomas à Kempis qui fut imprimée à Utrecht par N. Ketelaer et G. De Leempt, peu d'années après la mort de notre auteur, édition qui ne renferme pas les livres de l'*Imitation*.

Si les adversaires de Thomas à Kempis avaient examiné sans préoccupation un volume de cette édition, ils y auraient lu que l'éditeur n'a voulu donner qu'*un choix* des livres de cet écrivain. Le volume commence ainsi : *Incipit tabula diversorum sermonum ac epistolarum devotorumque tractatuum, quos* INTER ALIA *ad gloriam et honorem stæ et individuæ Trinitatis, gloriosæque Virginis Mariæ Deigenitricis, compilavit, dictavit, titulisque ac capitibus distinxit devotus ac religiosus vir Frater Thomas Kempis, presbyter, canonicus regularis professus, ac defunctus, in monte stæ Agnetis Virginis ac Martyris, prope Zwollis, diœcesis Trajectensis.* Il est évident que les éditeurs n'ont pas voulu donner une *édition complète* des œuvres de Thomas à Kempis, mais une collection d'œuvres choisies. Ils ont pu omettre l'*Imitation de J.-C.*, parce qu'elle se trouvait entre les mains de tout le monde.

On a refusé à Thomas à Kempis le titre d'auteur de l'*Imitation*, parce qu'on trouve le fond de son livre dans les écrits de ses maîtres. On prétend qu'il n'est que le compilateur de l'*Imitation*.

J'avais prévenu ce doute dans le texte de mes *Recherches*, en montrant d'une part, l'air de famille, et même de fraternité, qui existe entre l'*Imitation* et les livres des Frères de la vie commune, et d'autre part, le caractère d'originalité et de spontanéité qui frappe dans les quatre livres de l'*Imitation*. Certes, si Thomas à Kempis, qui a su s'approprier la doctrine de ses maîtres, et la rédiger d'une manière si lucide et si frappante, que son livre passe pour le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, n'est pas l'auteur de l'*Imitation*, parce qu'on trouve le fond de ses pensées dans les écrits de l'école de Ste Agnès, il faut avouer qu'il y a peu d'auteurs dans le monde ! N'est-ce pas à lui que l'on doit la forme simple et saisissante que ces doctrines ont revêtues dans l'*Imitation?* Qui oserait entreprendre d'extraire une seconde *Imitation* des œuvres de Gerardus Magnus et de Florentius ? Personne au monde ne réussirait dans une semblable entreprise. Qu'on reconnaisse donc ici un génie créateur, et qu'on laisse jouir en paix le bon Thomas à Kempis, de son inimitable *Imitation!*

On a cru aussi que j'avais eu tort de me prononcer aussi positivement en faveur de Thomas à Kempis, tandis que plusieurs savants doutaient encore.

J'ai répondu que l'on ne peut point m'opposer l'autorité des auteurs que je combats, et moins encore les hésitations de ceux qui doutent, et qui par conséquent n'ont aucune opinion. Ce n'est qu'après avoir mûrement pesé les arguments que l'on produit de part et d'autre, que je me suis prononcé. Après cet examen, il m'était impossible d'exprimer un doute que je ne partageais plus.

Enfin un savant écrivain, qui m'a proposé la plupart des difficultés que je viens de résoudre, a dit qu'il pourrait *soutenir* encore aujourd'hui *le doute* sur notre question.

Il n'y a que les arguments tirés des mathématiques, ou des principes métaphysiques, qui ôtent la *faculté du doute*. La solution la plus convaincante, la plus décisive en matière d'histoire et de faits (et telle est la question de l'auteur de l'*Imitation*), n'exclut jamais la possibilité du doute. Tout ce qu'on peut faire en pareille matière c'est d'exclure le doute raisonnable, positif et fondé.

Du reste, il faut convenir que tous les arguments produits en faveur de Thomas à Kempis n'ont pas la même valeur. Les témoins contemporains tranchent la question. Les preuves tirées des manuscrits, des éditions, du contenu du livre, etc., peuvent donner lieu, je le reconnais, à des difficultés de détail, mais par leur nombre et leur ensemble elles n'en forment pas moins une bonne démonstration. Il fallait en tous cas les produire pour donner une idée

complète de la controverse, et pour montrer aux Gersénistes qu'ils sont vaincus, quel que soit le terrain où ils se placent.

Bruxelles, le 2 janvier 1849.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR LE VÉRITABLE AUTEUR

DU LIVRE DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE PREMIER.

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA CONTROVERSE, AGITÉE DEPUIS 250 ANS, SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DU LIVRE DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Quoique le livre de l'*Imitation* ait été attribué, par des copistes et des imprimeurs ignorants, à dix ou douze auteurs différents, on ne peut citer que trois écrivains dont la cause ait été défendue avec une apparence de raison, à savoir Thomas à Kempis, Gersen et Gerson. Jamais les chances n'ont été égales entre eux. Thomas à Kempis, qui était en possession lorsque la controverse naquit, n'a jamais été dépossédé de ses droits; et ses compétiteurs n'ont jamais pu établir les leurs. La question a toujours été fort

claire pour ceux qui l'ont examinée à fond sans idées préconçues. Elle doit son origine à une méprise assez grossière dont l'esprit de corps s'est emparé, et qu'il a voulu soutenir à tout prix. Dès le principe l'affaire a été décidée pour tous ceux qui n'y avaient aucun intérêt. Il n'en est pas moins intéressant de suivre les péripéties de cette longue controverse, et d'en examiner les principaux incidents. Mais pour apprécier les faits et juger la question en parfaite connaissance de cause, il faut avant tout avoir sous les yeux, et pouvoir comparer entre elles, les principales époques de la vie des trois compétiteurs.

Voici le tableau comparatif des événements les plus remarquables de la vie de Thomas à Kempis et de Gerson qui furent contemporains.

Jean le Charlier de Gerson.	Années.	Thomas a Kempis.
Naît au village de Jarson, Gerson ou Gersen, au diocèse de Reims, en	1363	
	1379	Naît à Kempen, au diocèse de Cologne.
Bachelier à Paris en	1387	
Chancelier de l'Université de Paris en	1392	
Doyen de St-Donat à Bruges, en	1395	Etudie à Deventer.
	1400	Est reçu dans le monastère de Ste-Agnès près de Zwoll.
Curé et abbé commendataire à St-Jean en Grève, à Paris, en	1405	
	1406	Fait profession entre les mains de son frère Jean.
Envoyé au concile de Pise en	1408	
	1414	Est ordonné prêtre.
	1414	Rédige le premier livre de l'*Imitation*.

Jean le Charlier de Gerson.	Années	Thomas a Kempis.
Envoyé au concile de Constance, où il défend la congrégation de Windesem contre Matthieu Grabon.	1415	
	1416	
Séjourne en Bavière et en Autriche.	1418	
	1424	Publie les trois premiers livres de l'*Imitation* (1).
Se retire chez les Célestins de Lyon.	1425	Elu sous-prieur au monastère de Ste-Agnès.
Meurt à Lyon, à l'âge de 66 ans.	1429	Fuit la persécution qu'il avait encourue pour avoir observé un interdit du pape.
	1441	Copie les quatre livres de l'*Imitation* à la tête de ses œuvres.
	1448	Elu sous-prieur pour la seconde fois.
	1471	Meurt à l'âge de 92 ans. Il survécut donc 42 ans à Gerson.

Les défenseurs de Gersen font naitre leur héros dans les premières années du XIIIe siècle ; ils prétendent qu'il fut savant, qu'il entra dans l'Ordre de saint Benoît, et qu'il fut abbé dans le monastère de saint Adré ou de saint Etienne de Verceil, entre les années 1230 et 1245 (2). De toutes ces assertions ils ne fournissent aucune preuve.

(1) Le Journal de théologie catholique, publié par la Faculté théologique de Vienne (*Zeitschrift fur die gesammte katholische Theologie, herausgeg. von der theol. Facultät zu Wien.* VII Bd. 1 Heft. p. 26. Wien 1855), assure que l'Imitation tout entière a été composée entre l'année 1406 et l'année 1415. Cette opinion repose sur de simples conjectures tirées du sujet. Je préfère, dans l'incertitude, m'en rapporter aux indications probables des manuscrits datés.

(2) M. De Grégory prolonge d'abord la vie de Gersen au delà de l'année 1250 (*Hist.*, t. II. p. 29); ensuite il fixe la mort de Gersen à l'année 1245 (*ibid.*), p. 32). Des contradictions de ce genre ne sont pas rares dans cet ouvrage qui est plein d'érudition, mais dénué de critique.

Art. 1er.

Origine de la controverse soulevée par les Gersénistes.

Thomas à Kempis fut considéré comme l'auteur du livre de l'*Imitation* pendant les deux siècles qui ont suivi sa mort. Tous les savants sont d'accord sur ce point. Dom Mabillon avoue que le pieux écrivain jouissait encore, en 1651, de la *possession fiduciaire*, qu'on lui avait jadis accordée; et Dom Thuillier reconnait que le *sentiment commun* était prononcé en sa faveur, au temps du père Possevin, c'est-à-dire à l'époque où la controverse naquit (1).

Ce fait est capital.

Les adversaires de Thomas à Kempis l'ont constamment oublié; et c'est pour l'avoir perdu de vue qu'ils se sont égarés dans un dédale de vaines disputes. Pour rester dans le vrai, il faut prendre ce fait comme point de départ.

Voici la véritable origine de toute la controverse.

Des doutes vagues sur les droits de Thomas à Kempis furent répandus, pour la première fois, en Italie et en Espagne, dans les premières années du XVIIe siècle. Dom Pedro Manriquez, en publiant sa *Préparation à l'administration du sacrement de la pénitence*, en espagnol, à Milan, l'an 1604 (2), avait fait observer que les *Conférences*

(1) *Histoire de la contestation sur l'auteur de l'Imitation*, parmi les *OEuvres posthumes* de Mabillon, t. I. p. 4. Paris, 1724.

(2) Amort, dans sa *Plena et succincta informatio de statu totius controversiae, quae de authore libelli De Imitatione Christi... agitatur*, p. 27, dit que D. Cajétan attribue à tort l'*Appareios para administrar el sacramento de la penitentia*, à Pierre Manriquez. Il assure que cet ouvrage a été composé par

aux Toulousains, attribuées à saint Bonaventure, renferment plusieurs citations étendues du livre de l'*Imitation.* Comme ce saint docteur mourut en 1273, plus d'un siècle avant la naissance de Thomas à Kempis, on ne pouvait plus, en supposant les conférences authentiques, reconnaître ce dernier écrivain comme le véritable auteur du livre en litige.

Il est prouvé aujourd'hui que les *Conférences aux Toulousains* ont été compilées par un auteur postérieur à saint Bonaventure. Ce fait ne fut pas reconnu d'abord. Le doute émis se propagea donc en Italie, et il préoccupait encore l'esprit des savants, lorsque le père Rosignoli, de la Compagnie de Jésus, découvrit, dans la maison de la Société à Arône, près de Milan, un ancien manuscrit de l'*Imitation*, sans date, intitulé : ***Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen, de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.*** On lisait à la fin du volume : ***Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris*** (1).

Comme cette maison avait appartenu jadis à l'Ordre de saint Benoît, le père Rosignoli crut posséder un volume de l'ancienne bibliothèque des bénédictins, qui lui révélait tout à coup le véritable auteur du précieux livre de l'*Imitation.* Fier de sa prétendue découverte, il se hâta de la communiquer aux pères Possevin et Bellarmin qui, sans examiner ses preuves, ni contester ses conjectures, le féli-

le P. Creswell, de la Compagnie de Jésus, anglais de naissance, ou par le P. Guillaume Batteus, irlandais, prêtre de la même Compagnie. Les auteurs postérieurs à Amort n'en ont pas moins attribué ce livre à Manriquez.

(1) Voy. De Grégory, *Hist. du livre de l'Imitation*, t. II, p. 8 et 11. Paris, 1843.



citèrent du succès qu'il semblait avoir obtenu. On sut plus tard que ce manuscrit n'avait jamais appartenu aux bénédictins d'Arône. Le père Maggioli, en entrant dans la Compagnie de Jésus, l'avait apporté de Gênes, l'année 1579, longtemps après la suppression de la maison bénédictine.

Dès que le père Rosweyde, alors à Anvers, eut connaissance de l'aventure du père Rosignoli, il écrivit à ses confrères d'Italie pour leur prouver sommairement que les droits de Thomas à Kempis étaient incontestables, et que la prétendue découverte d'Arône n'était d'aucune valeur. Sa lettre, écrite en 1615 (1), arriva trop tard à Rome pour prévenir une discussion qui devait durer plus de deux siècles.

Dom Constantin Cajétan, religieux bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, abbé de Baronte et secrétaire de Paul V, ne pouvait souffrir qu'une aussi belle occasion d'enrichir le catalogue des écrivains de son ordre lui échappât. Il était alors à la recherche de toutes les gloires de la famille de saint Benoît; il y agrégeait depuis plusieurs années tous les saints, tous les évêques, tous les auteurs distingués, dont les faits et gestes donnaient la moindre prise à ses conjectures. C'était peu de chose pour lui de compter saint Grégoire-le-Grand parmi les disciples de saint Benoît (2); il fit de saint Thomas d'Aquin un novice

(1) D. Cajétan l'a reproduite en partie dans la préface de sa première édition de l'*Imitation*, p. 6. Rome, 1616. Je ne l'ai pas trouvée ailleurs.

(2) Le cardinal Baronius a tâché de prouver, dans ses *Annales*, ad. an. 581, n. 8, t. X, p. 366, éd. Mansi, que saint Grégoire-le-Grand n'a jamais appartenu à l'ordre de St-Benoît; il a développé ses preuves dans un opuscule pseudonyme intitulé : *Apologeticus liber Antonii Gallonii Congreg. Oratorii*



bénédictin (1); il soutint hardiment que saint Ignace de Loyola avait été formé par des religieux de son ordre, et que le livre si fameux des *Exercices spirituels*, n'était qu'une pâle copie de l'*Exercitatorium spirituale* de Jacques de Cisneros, un de ses confrères d'Espagne (2).

presbyteri, pro assertis in Annal. eccles. de monachatu S. Gregorii papae, adversus D. Constantinum Bellotum, monachum Cassinensem, etc. In-4°, Romæ, 1604. Le P. Van den Zype, prieur du monastère de St-Jean, à Ypres, répondit à Baronius par un opuscule intitulé : *S. Gregorius magnus, ecclesiae doctor, primus ejus nominis pontifex romanus, ex nobilissima et antiquissima in ecclesia Dei familia Benedictina oriundus*, etc., auctore D. Henrico Van den Zype, S.-T. Baccal. priore monasterii sancti Joannis in Monte, Ipras translati. In-18°, Ipris, ex typographia Franc. Belletti, 1610. Dom Constantin Cajétan, qui s'intitulait : *Vindex Benedictinus*, publia un autre plaidoyer en faveur de son ordre; il l'intitula : *De S. Gregorii Magni, ejusque discipulorum monachatu Benedictino*, etc. In-4°, Salisburgi, 1620. Sainte-Marte, dans la vie de saint Grégoire (*Operum* t. IV, p. 206, et *Hist. de S. Grégoire-le-Grand*, chap. 11. Rouen 1697), soutient, après Mabillon (*Praef. in saec. I. Bened.*), l'opinion de Cajétan, qui repose cette fois sur une tradition respectable de l'ordre de St-Benoît.

(1) « Angelicum illud lumen, Thomas Aquinas, doctoribus Benedictinis non abs re adscribendus venit. » Praef. op. *De religiosa S. Ignatii per Patres Benedictinos institutione*. Avant Cajétan, le père M.-A. Scipio avait avancé la même fable dans ses *Elogia abbatum monasterii Cassinensis*. Nap., 1640. Ange De Nuce la mit de nouveau au jour dans une dissertation anonyme *De Monachatu Benedictino D. Thomae Aquinatis apud Cassinenses, antequam ad Dominicanum Praedicatorum Ordinem se transferret*. Venetiis, 1724. On lui répondit par une dissertation intitulée : *De fabula Monachatus Benedictini D. Thomae Aquinatis*, etc. Cependant Gattula ne put résister à la tentation de soutenir l'opinion de D. Cajétan, dans son histoire latine du Mont-Cassin, publiée à Venise en 1733. O.-J.-F.-B.-M. De Rubeis, dans ses *Dissertationes criticae et apologeticae, De gestis et scriptis ac doctrina S. Thomae Aquinatis*, dissert. I, p. 1. Venet., 1750, renverse de fond en comble la prétention des Bénédictins. Le P. Touron, dans sa *Vie de saint Thomas d'Aquin*, chap. 4, p. 10, Paris, 1740, prouve en peu de mots que jamais le docteur angélique n'a pris un engagement au Mont-Cassin, et qu'il n'a même pas été offert au monastère par ses parents.

(2) D. Cajétan a consigné cette découverte dans un petit volume intitulé : *De religiosa S. Ignatii, sive Enneconis, fundatoris Societatis Jesu, per Pa-*

Dom Cajétan poussait le zèle en cette matière jusqu'au ridicule. On raconte de lui, qu'ayant trouvé un jour, dans l'église de Saint-Sébastien à Rome, un ancien monument qui représentait la sainte Vierge, placée entre saint Marc et saint Marcellin, martyrs, il s'imagina que la sainte

tres Benedictinos institutione; deque libello Exercitiorum ejusdem, ab Exercitatorio venerabilis servi Dei Garciae Cisneri, abbatis Benedictini, magna ex parte desumpto, Constantini abbatis Cajetani, vindicis Benedictini libri II. Venetiis, 1641. Les fables que Dom Cajétan a rassemblées dans cet opuscule ont été très-bien réfutées dans l'ouvrage suivant : *Joannis Rho, Mediolanensis, e Soc. Jesu, Achates ad D. Const. Cajetanum... adversus ineptias et malignitatem libelli pseudo-Constantiniani, de S. Ignatii institutione atque Exercitiis.* Lugduni, 1644. Le P. Rho feint de croire qu'un ennemi de la Compagnie s'est emparé du nom de Cajétan malgré lui, pour soutenir ces paradoxes. J'ai sous les yeux la première édition de l'ouvrage de Garcia de Cisneros, imprimée à Paris en 1511, sous ce titre : *Tractatus directorii horarum canonicarum, et exercitatorii vitae spiritualis* (99 folios, ou 198 pag. in-24°, sans la table, en caractères gothiques); et de plus trois autres éditions latines, l'une publiée à Cologne en 1644, l'autre à Salamanque, en 1712, par Emmanuel Navarro (298 pag. in-18°, et le *Directorium horarc. an.*, 54 pag.), avec la vie de Garcia De Cisneros en espagnol (120 pag.), et un abrégé de l'*Exercitatorium* dans la même langue (141 pag.), la troisième à Ratisbonne, en 1856 ; enfin la traduction française intitulée : *Exercices spirituels du vénérable père Garcie de Cisneros, abbé bénédictin du Mont-Serrat, traduit de l'espagnol en français*, par le P. Dom Anselme Thévart, rel. bénéd. de S. Maur, 2 vol. in-18°. Paris, 1655. On rencontre dans l'*Exercitatorium* quelques-unes des idées fondamentales des *Exercices spirituels* de St Ignace, mais avec cette différence essentielle qu'elles y sont présentées comme des vérités vulgaires, perdues au milieu de mille détails. St Ignace est vraiment le créateur de son œuvre. Il ne doit qu'à lui-même le plan général et les principales divisions de son livre, l'ordre et l'enchaînement des matières, les règles pour l'élection et pour le discernement des esprits, les degrés de l'humilité et les différentes formes d'oraison, qui font le mérite réel des *Exercices spirituels*, et dont on ne trouve aucune trace dans l'ouvrage de Garcia de Cisneros. Le livre de cet écrivain, qui n'est pas sans mérite, est calqué sur le plan vulgaire des trois voies de la perfection, la purgative, l'illuminative et l'unitive, qui conduisent à la parfaite union avec Dieu. En attribuant les *Exercices spirituels* de St Ignace à G. De Cisneros, D. Cajétan nous fournit une nouvelle preuve de son génie inventif, qui mérite ici une sérieuse attention.

Vierge était saint Benoît, et que les deux martyrs étaient saint Pierre et saint Paul. Il fit aussitôt graver le monument en changeant le voile de Marie en un froc de bénédictin, et en substituant aux armures dont les martyrs étaient couverts, les habits et les attributs de saint Pierre et de saint Paul, dans le seul but d'associer son saint fondateur à la gloire des apôtres (1).

C'est dans de pareilles dispositions d'esprit que se trouvait le savant Bénédictin, lorsqu'il apprit que le P. Rosignoli venait de découvrir, dans une ancienne maison bénédictine, un manuscrit qui attribuait le livre de l'*Imitation* à un *abbé* nommé *Jean Gesen* et *Gersen*. A cette nouvelle, il ne se posséda plus de joie. Cet abbé ne pouvait être, selon lui, qu'un enfant de Saint-Benoît; l'*Imitation* revenait de plein droit à sa congrégation; la conquête était magnifique, éblouissante.

Sans perdre un instant, Dom Cajétan se procura le manuscrit d'Arône; il le mit sous presse et le publia à Rome en 1616, sous ce titre : *Venerabilis viri Joannis* GESSEN, *abbatis Ordinis St Benedicti, de Imitatione libri quatuor*... Le manuscrit portait simplement le nom de Jean *Gesen*, *Gessen* et *Gersen;* Dom Cajétan gratifia l'au-

(1) Voy. De Boissy, *La contestation touchant l'auteur de l'Imitation*, etc., préface. Baronius se plaint de cette singulière manie de D. Cajétan, dans ses *Annales*, an. 494, n. 77 et 78, t. VIII, p. 584, où il le range parmi ces écrivains, *qui nimio Ordinis, sub quo profitentur, amore, nullum habentes delectum, quoscumque repererint doctrina vel sanctitate claros, eosdem sub S. Benedicti regulam constituunt professores*. Philippe Chifflet, dans sa première lettre touchant le véritable auteur de l'*Imitation*, dit que D. Cajétan fut reconnu pour un homme *prêt à tout gaster par ses impostures et phantaisies extravagantes*, p. 19. Voy. le nº 1580 de la bibliothèque Van Hulthem, aujourd'hui à la bibliothèque royale de Bruxelles.

teur du nom de *vénérable;* il en fit un religieux *Bénédictin*, selon sa louable habitude; il poussa la fiction plus loin encore. Sans preuves ni motifs, il osa dire que le manuscrit était écrit de la main même de l'auteur (1), ou du moins dicté par lui; que Gessen appartenait à une famille noble de Milan, appelée *Gessen* ou *de Gessate,* famille dont l'habitation, voisine du monastère de saint Pierre, portait encore le nom de l'auteur retrouvé. Afin que rien ne manquât à ce roman, il assigna à cette famille une magnifique villa dans les environs de Milan.

On ne pouvait être ni plus généreux, ni plus précis. Mais, hélas! une pareille fiction ne pouvait vivre longtemps. Tout le monde apprit bientôt que Milan ne possédait ni maison, ni villa, ni famille du nom de Gessen, et le roman s'évanouit. Dom Cajétan lui-même eut quelque honte de sa témérité. Dans sa seconde édition de 1618, il supprima ces détails fabuleux; mais sans revenir à la vérité historique. A ses premières inventions, il substitua des inventions nouvelles. Il avait découvert dans l'entretemps, à Gênes, un exemplaire du livre de l'*Imitation,* imprimé à Venise en 1501. Sur ce volume une main inconnue avait tracé cette note: *Hunc librum non compilavit Johannes Gerson, sed D. Johannes abbas Vercellensis, ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbatia* (2).

(1) « Gessen abbatis manu exaratum, » p. 15, éd. 1616.

(2) Voy. De Grég., *Hist. du livre de l'Imit.*, t. II, p. 47. L'édition de 1501 porte cette épigraphe: *De Imitatione Christi, libri IV, Joannis Gersen cancellarii parisiensis.* L'auteur de la note manuscrite comprit bien que l'éditeur, dans l'inscription imprimée, désignait *Gerson*, quoiqu'il l'appelât *Gersen*, et il se garda de dire que l'abbé *Jean de Verceil*, dont il parlait, s'appelait *Gersen.* Mais ce qu'il ignorait, D. Cajétan le sut sans doute par inspiration.

C'en fut assez pour créer Gessen *abbé de Verceil*. Du moment ou l'abbé Jean devenait abbé de Verceil, il acquérait le droit de bourgeoisie en Italie. Cajétan, sans produire aucun document, affirma qu'il était Italien, *Gersen italum*. Il avait hésité d'abord sur le nom à donner à son héros : la première édition fut imprimée sous le nom de *Gessen;* le nom de *Gersen*, qui se trouve à la fin du manuscrit d'Arône, ne fut inséré que dans la préface en forme de variante (1). Dans la seconde édition, le nouvel auteur fut définitivement baptisé du nom de *Gersen*, qu'il a retenu jusqu'à nos jours.

Plus tard, l'abbé Jean, devint *Jean de Canabaco*, grâce à un manuscrit de l'*Imitation* qui portait ce nom (2). Par l'effet d'une méprise, on le créa ensuite docteur en droit canon (3). A défaut d'œuvres authentiques, on lui attribua un livre anonyme *De professione religiosorum*,

(1) Voy. page 14 de la 1re édition.

(2) Le MS. connu sous le nom de Braschbianus et d'Allatianus.

(3) Olivier Légipont, le Mabillon de l'Allemagne, écrivit dans son *Hist. littér. de l'ordre de St-Benoît*, part. III, p. 553, en parlant de la bibliothèque du monastère de Schyr : « Memorandus omnino venit liber in-4º omnibus vetutissimæ editionis caracteribus vestitus, sine loco et anno, typis gothicis impressus, complectens *Sermones, seu Vademecum fratris Johannis Decretorum doctoris, et abbatis* VERCELLENSIS, *de tempore et de Sanctis*... Authorem hujus operis, eumdem esse credimus cum JOANNE GERSEN Vercellensi abbate librorum de Imitatione Christi genuino parente. » Cette observation a suffi pour que les Gersénistes accordassent à leur héros la qualité de *docteur en droit canon*. Lorsqu'on examina, avec plus d'attention, le volume indiqué, on y lut : « *Incipit Vademecum fratris Johannis Decretorum doctoris et abbatis* VINCELLENSIS, *de collationibus dominicis et festivis*. » L'abbaye de Vincelles est un monastère de Bourgogne et non pas d'Italie. Depuis lors, l'abbé Jean Gersen perdit son titre de docteur en droit canon. Voy. *Joan. de Canabaco, ex comitibus de Canabaco*, etc., p. 48-54.

publié par Dom Pez (1) : on vanta son savoir; on nomma ses disciples et ses maîtres; son dernier défenseur demanda sérieusement sa canonisation (2).

Voilà la première origine de cette fameuse controverse, qui a enfanté tant de volumes, et fatigué tant de savants. Si les religieux de l'ordre de saint Benoît s'étaient moqués de Dom Cajétan, au lieu de prendre ses fables au sérieux, cette controverse n'eût jamais existé. Mais le sort en était jeté; on regarda la prétendue découverte comme une bonne fortune pour l'Ordre, et dès lors les arguments triomphants que le père Rosweyde produisit en 1617, furent considérés comme non avenus (3). On encouragea si bien Dom

(1) *Thesaur. noviss. Anecdot.*, t. I, p. 80. — De Grégory, *Hist. du livre de l'Imit.*, t. II, p. 34. Avec la légèreté qui les caractérise, les adversaires de Thomas à Kempis ont assuré que Dom Pez *a publié un ouvrage de Gersen ;* ce qui est complétement faux. Dans ses notes à l'ouvrage anonyme *De professione religiosorum*, Dom Pez se demande si ce livre n'est *peut-être* pas l'œuvre de Gersen? C'est une conjecture lancée au hasard. Quelques Gersénistes l'ont prise pour une démonstration! Il n'y a du reste, ni analogie, ni ressemblance de pensée ou de style entre cet ouvrage *anonyme* et le livre de l'*Imitation*. — Dans ses *Disquizioni filologiche e critiche, intorno all' autore del libro De Imitatione Christi*, Modena 1857, p. 74, M. Veratti, professeur de droit à Modène, s'étonne de ce que je m'élève contre cette singulière témérité. Cela me paraît cependant bien naturel. Le moins qu'on puisse faire, c'est de se prévaloir ici du vieux adage: *Quod gratis asseritur, gratis negatur. Mais*, dit-il, *il est possible que l'on découvre plus tard des œuvres indubitables de Gersen.* A la bonne heure! mais en attendant qu'on les découvre, convient-il, dans une question positive et historique, de tenir compte de futurs contingents? J'en laisse juge le savant écrivain.

(2) M. De Grégory, *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 301. Bucelin, dans son *Menologium Benedictinum*, avait déjà inséré le nom du *Bienheureux Gersen* au cinq des calendes de décembre.

(3) *Vindicae Kempenses pro libello Thomas a Kempis, de Imitatione Christi, adversus Constantinum Cajetanum abbatem S. Baronti*. Antv., 1617, 128 p. in-12°, à la suite de la belle *Imitation* imprimée cette année par Balthasar et Jean Moretus.

Cajétan, déjà très-belliqueux de sa nature, que cet écrivain persista dans ses démonstrations fabuleuses, et qu'il tâcha même de les étendre et de les confirmer en 1618, dans la seconde édition de sa préface (1). On lui opposa, en 1621, une nouvelle édition des *Vindiciæ Kempenses* de Rosweyde, et, en 1626, une série de témoignages tirés des meilleurs manuscrits en faveur de Thomas à Kempis (2). Mais tous ces efforts devaient échouer contre son invincible courage.

Dom Cajétan remuait ciel et terre pour faire prévaloir son opinion. Ce fut pour lui une insigne victoire d'avoir obtenu, en 1638, de la Congrégation de l'*Index*, la PERMISSION d'imprimer l'*Imitation* sous le nom de Gersen (3). Sa joie fut plus grande encore lorsqu'il vit, cette année même, Dom Valgrave, bénédictin anglais, prendre hautement sa défense, et attaquer ses adversaires (4). Mais il fut très-surpris de rencontrer à l'instant trois adversaires redoutables dans la personne des pères Fronteau (5) et Simon

(1) *Domini Constantini Cajetani, pro Joanne Gersen, abbate Vercellensi, librorum de Imitatione Christi auctore, concertatio, priore editione auctior; accessit apologetica ejusdem responsio, adversus Herib. Rosweydum, S. J. Presb.* 1618.

(2) *Certissima testimonia quibus Thomas a Kempis auctor asseritur librorum* DE IMITATIONE CHRISTI, 7 pages in-12°, reproduites par Bollandus dans son édition Elzévirienne de 1630.

(3) Voy. De Grégory, t. II, p. 53.

(4) Franc. Valgravi *Animadversiones apologeticae ad titulum et textum quatuor librorum de Imitatione Christi*, 77 pages in-12°. Paris, 1638. Il tâche d'affaiblir les *témoignages* produits par Rosweyde.

(5) *Thomas a Kempis vindicatus per unum e canonicis regularibus Ord. S. Aug. Congreg. Gallicanae.* Paris, 1641. 117 pag. in-8°; iterum, Paris, 1649.

Werlin (1), chanoines réguliers de saint Augustin, confrères de Thomas à Kempis, auxquels se joignit Thomas Carré, directeur des religieuses anglaises de Paris (2).

Deux ordres puissants, les Bénédictins et les Chanoines réguliers de saint Augustin, croyaient leur honneur engagé dans cette querelle, lorsque le cardinal de Richelieu fit faire, à l'imprimerie royale du Louvre, une édition de luxe du livre de l'*Imitation*. Les deux partis songèrent à exploiter cette publication. Les Bénédictins adressèrent au cardinal une humble supplique, afin qu'il daignât adopter Gersen; les Chanoines réguliers firent valoir les droits de Thomas à Kempis. Charles Labbé, chargé par Richelieu de discuter cette grave question, eut la malencontreuse idée de proposer un troisième candidat, le chancelier Gerson. C'était à ne s'y plus entendre. Le cardinal, ayant perdu tout espoir de mettre les parties d'accord, ordonna de publier le volume *sans nom d'auteur* (3). Il voulait par cette mesure laisser la question intacte; mais on ne lui permit pas de garder la neutralité. On trouva jusque dans son silence un moyen de perpétuer les querelles. Dom Valgrave soutint sérieusement que la réserve de l'imprimerie royale enlevait à Thomas à Kempis *sa possession* (4), et Dom

(1) Sim. Werlini, can. reg. Ord. S. Aug. præpositi Diessensis, *Vindiciae Novae Kempenses, contra Fr. Valgravium*. Monachii, 1641.

(2) *The Following of Christ*, etc., *reviewed*, etc., by M. C... (Carré), Paris, 1641. Dans la préface de cette seconde édition de la traduction de l'*Imitation*, M. Carré tâche de prouver que Th. à Kempis est indubitablement l'auteur de ce livre. Ses réflexions ont été traduites et publiées à Paris en 1644, à la tête d'une traduction française de l'*Imitation*.

(3) Ce beau volume parut en 1640.

(4) *Animadvers. apologet.*, p. 156 : « Thomas a possessione dejectus est. »

Cajétan, convaincu de la même opinion, entonna un nouveau chant de victoire (1).

Ce cri eut du retentissement en Allemagne, où Thomas Mezler, Bénédictin de Zwifhalten, prêta à Gersen le poids de son autorité (2); mais il n'empêcha pas le savant Philippe Chifflet de se prononcer en faveur de Thomas à Kempis (3). L'année 1647, Simon Werlin reparut dans l'arène avec son *Rosweydus redivivus* (4), qui fut le précurseur des combats les plus rudes de cette guerre.

Pendant les années 1649 à 1652, il y eut une mêlée générale. Le P. Fronteau ouvrit le feu par son *Thomas a Kempis vindicatus* (5), excellent résumé des arguments produits jusqu'alors; Dom Quatremaire, Bénédictin, lui répondit sans délai par une longue amplification des arguments de Dom Cajétan (6). Le fameux De Launoy prêta

(1) « Hoc quid aliud, quaeso, fuit, quam possessionem improbam decernere, tamdiu male usurpatam. » Voy. *Responsio apologetica, pro magno Dei servo* Jo. Gersen, abbate, et italio-benedictino, *germano auctore librorum quatuor de Imitatione Christi, adversum vindicias Kempenses Heriberti Rosweydi*, p. 56. Romae, 1644. C'est la troisième édition augmentée de sa préface de 1616, qu'il intitule aussi : *Gersen restitutus.*

(2) Th. Mezleri, monach. Swifaltens., *Epist dedicatoria ad R. P. Udalric.* abb., scripta die 4ª Augusti 1645, à la tête de sa traduction en vers, reproduite à Bruxelles en 1649.

(3) Dans l'avis au lecteur, de son éd. française de l'*Imitation*, Anvers, 1646, et dans *Deux lettres touchant la question du véritable auteur de l'Imitation.*

(4) *Rosweydus redivivus, id est, Vindiciae vindiciarum Kempensium, adversus Fr. Valgravium et Const. Cajetan.* Colon. Agrip., 1649. Scripta an. 1647.

(5) *Th. a Kemp. vindicatus per R. P. Joan. Frontonem*, 99 pag., dans l'édition de l'*Imitation* publiée en 1649.

(6) *Joannes Gersen, Vercellensis, Ord. S. Bened. abbas. librorum de Imit.*

aux Bénédictins le secours de ses arguments négatifs, qu'il développa en plusieurs livrets, bien peu intéressants aujourd'hui (1). La question était toute brûlante en France, lorsque le P. George Héser, de la Compagnie de Jésus, vint du fond de l'Allemagne se précipiter sur les adversaires de Thomas à Kempis, armé de sa *Dioptra Kempensis*, de sa *Réponse à la dernière attaque de Cajétan*, et d'un *Avertissement aux pseudo-Gersénistes*, tiré du catalogue authentique des œuvres de Thomas (2).

Dom Valgrave revint aussitôt à l'idée favorite des Gersénistes; il tâcha de prouver que l'*Imitation* est antérieure à Thomas à Kempis (3); mais le P. Fronteau, armé des arguments des PP. Rosweyde et Héser, n'eut aucune peine à repousser ses attaques (4); il répliqua en même temps à Dom Quatremaire et à M. Delaunoy, qui ripostèrent la même année, 1650 (5), sans produire d'arguments nouveaux.

Christi, contra Th. a Kempis vindicatum J. Frontaei, author assertus a D. Rob. Quatremaires, Cong. S. Mauri. mon Bened. Paris, 1649, 223 pages.

(1) *Dissert. continens judicium de auctore librorum de Imitatione Christi*, auct. J. De Launoy. Paris, 1649, 45 pag., 2e éd.; 1650, 53 pag., 3e éd.

(2) *Dioptra Kempensis, qua Thom. a Kemp. demonstratur verus auctor lib. IV de Imit. Christi*, 32, Ingolst., 1650. *Summula apparatui Constantini Cajetani abb. ad Joan. Gersen restitutum opposita*. Ibid. *Praemonitio nova adversus pseudo-Gersenistas, cum indice operum omnium Thomae a Kemp.* Ibid., réimprimé à Paris en 1651, par Naudé.

(3) *Argument. chronol. contra Kempensem, quo Thomas a Kempis, non fuisse, nec esse potuisse auctorem lib. de Imit., adversus Joan. Frontonis* Thomam a K. vindicatum, *demonstratur*. Paris, 1650, 180 pag.

(4) *Refutatio eorum quae contra Thomae Kemp. vindicias scripsere R. Quatremaire, et D. De Launoy, etc., et sustinetur evictio fraudis qua nonnulli usi hoc opus cuidam ignoto J. Gerseni concessere*. 110 pag. in-8°. Paris, 1650.

(5) *Joan. Gersen abbas Vercel. ord. S. Bened. auctor libb. de Imitatione*

Le P. Héser, fier de ses triomphes, publia, en 1651, un *Lexique* fort curieux des *idiotismes flamands* que renferme le livre de l'*Imitation* (1), une suite de témoignages favorables à Thomas à Kempis et une liste des écrivains qui avaient soutenu sa cause (2). On vit éclore en même temps le ***Thomas a Kempis a se ipso restitutus***, par Thomas Carré (3), qui, le premier, présenta au

Christi iterum assertus contra refutationem P. Fronteau, a D. Rob. Quatremaire, mon. Benedict. Congr. S. Mauri 228 pages. Paris, 1650. L'opuscule est terminé par une lettre d'Eugène III à l'abbé Suger et par la réponse de celui-ci au souverain Pontife, afin de prouver que les chanoines réguliers de Saint-Augustin ont obtenu l'église de Sainte-Geneviève à Paris, par les bons offices des Pères Bénédictins. Dans aucun cas, la reconnaissance des chanoines réguliers ne pouvait aller jusqu'à méconnaître l'histoire et la vérité. On a donc encore *Dissertatio continens judicium de auctore libror. de Imit. Christi*, auct. Joan. De Launoy, ed. tertia auctior et correctior, et *qua respondetur iis quæ Joan. Fronto, canon. reg. in refutatione adversariorum Thomæ Kempensis adduxit*. 102 pag. Paris, 1650. Launoy donna, la même année, une quatrième édition de cet opuscule.

(1) *Lexicon Germanico-Thomæum*, in-18°. Ingolstadt, 1651, et *Septuaginta Palmæ in laudem librorum Th. a K.* Ibid., 1651. — Nous disons *idiotismes flamands*, parce que Thomas à Kempis parlait le bas allemand, qui diffère très-peu du hollandais et du flamand. M. Ch. Vert doit être assez étranger à la connaissance des langues teutoniques pour croire que les idiotismes allemands sont d'une autre nature que les idiotismes flamands. Il a commis cette méprise, dans ses *Etudes hist. et crit. sur l'Imitation de J.-C.* pages 193 et 196. Toulouse, 1856. M. Victor Leclerc, membre de l'Académie de France, dans la préface qu'il a composée pour l'édition de l'*Imitation* imprimée en 1855 à l'imprimerie impériale, trouve que la preuve tirée des idiotismes flamands est « un plaidoyer aussi barbare que le titre de l'ouvrage » du P. Heser. « La même épreuve, dit-il, appliquée au français, pourrait conduire à une toute autre probabilité. » Il est fâcheux que ce savant n'ait pas tâché de traduire littéralement, étymologiquement, en bon français, cette expression du livre de l'*Imitation* : *Scire totam Bibliam* EXTERIUS. L'épreuve eût été bonne.

(2) *Bibliographia Kempensis, sive eorum qui dissert. aut libris editis Thomæ Kemp. causam adversus Gersenistas tuendam susceperunt, syllabus alter*, publiée par Naudé. Voy. Niceron, *Mémoires*, etc., t. IX, p. 98 et 102-106.

(3) *Thomas a Kempis a seipso restitutus, una cum repetitionibus Thomæ*

public un parallèle remarquable des pensées et des expressions que l'on rencontre dans les œuvres incontestées de Thomas à Kempis et dans le livre de l'*Imitation*.

Une querelle assez plaisante vint interrompre ces sérieux débats. Gabriel Naudé, médecin érudit, qui avait fréquenté dom Cajétan à Rome, accusa très-vivement ce religieux d'avoir altéré les manuscrits de l'*Imitation* pour étayer sa cause. Les Bénédictins français, irrités de ce procédé, maltraitèrent cruellement Naudé dans leurs écrits. Celui-ci, irrité à son tour, présenta, le 17 août 1650, au Parlement de Paris, une requête dans le but de faire saisir les écrits de dom Valgrave et de dom Quatremaire, qui l'avaient outragé. Le parlement autorisa la saisie, qui eut lieu.

Mais dom Roussel et dom Quatremaire portèrent aussitôt plainte au Parlement, des *calomnies atroces* et *des injures scandaleuses* dont Naudé s'était rendu coupable envers dom Cajétan et tout l'Ordre de Saint-Benoit. Ce médecin mal avisé avait osé dire que dom Cajétan était un *homme rabougri*. L'expression parut infâme aux Bénédictins; l'étymologie du mot fut discutée; l'Académie française dut intervenir, et intervint pour déclarer que cette expression signifiait seulement un *homme contrefait* (1). Cependant les factums, farcis d'injures et de personnalités, se multipliaient à l'envi. Ce ne fut qu'après deux années de procé-

Carræi, qui sanctimonialibus Anglis Parisiensibus, a sacris confessionibus est, etc. Paris, 1651, 96 pag. Ce petit volume est un des plus exacts et des plus curieux que la controverse ait produits.

(1) Voy. *Les sentiments de l'Académie française sur la signification du mot* RABOUGRI, *recueillis des lettres de deux académistes, écrites au sieur Naudé*, à la suite des lettres de Ph. Chifflet, pag. 27, dans le nº 1580 de la Biblioth. roy. de Brux., fonds Van Hulthem.

dures, le 12 février 1652, que le Parlement ordonna de supprimer de part et d'autre les injures échangées, donna mainlevée aux Bénédictins pour les livres saisis, et, prononçant sur le fond, ***défendit d'imprimer l'Imitation sous le nom de Gersen***, et ***permit*** aux Chanoines réguliers ***de l'imprimer sous le nom de Thomas à Kempis*** (1).

Comme dom Cajétan s'était prévalu du silence de Richelieu, qui ne prouvait rien dans cette controverse littéraire, les Chanoines réguliers se prévalurent de la sentence du Parlement. Ce fut une faiblesse d'autant plus excusable qu'ils avaient évidemment le bon droit de leur côté. Du reste, ils n'abandonnèrent pas les arguments solides que leurs devanciers avaient produits. Après que le P. Desnos, chanoine de Sainte-Geneviève, eut chanté le triomphe de Thomas à Kempis (2), le P. de Boissy, de la même congrégation, publia un excellent plaidoyer, pour convaincre ceux qui n'admettaient pas l'infaillibilité du Parlement en ces matières (3).

Du reste, pendant ce procès, la guerre n'avait pas été interrompue. En 1651, Naudé avait reproduit, sous différentes formes, une partie des arguments de Carré (4); le

(1) D. Thuillier donne les détails de ce procès, dans son *Hist. de la contestation sur l'auteur de l'Imitation de J.-C.* Voy. aussi les pièces du procès énumérées par Barbier, dans le *Catalogue chronologique des ouvrages imprimes, relatifs à la contestation sur l'auteur de l'Imitation de J-C.* p. 170. Paris, 1812. et de Grégory, *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 200.

(2) *Thomæ a K... pro recuperato de Imitatione Christi aureo libro. Triumphus de adversariis*, etc. auct. P. Nic. Desnos. in-4°. Niverni, 1652.

(3) *La contestation touchant l'auteur de l'Imitation de J.-C. rendue manifeste par l'opposition de toutes les preuves proposées par les Bénédictins et les Chanoines réguliers*, in-4°. Paris, 1652, 240 pag.

(4) *Velitatio prima Kempensis adversus J. De Launoy*, in-8°. Paris, 1651.

P. Raynaud, de la Compagnie de Jésus, avait proposé deux arguments nouveaux (1); le premier est tiré de la ressemblance parfaite du livre de l'*Imitation* avec les écrits des membres de la congrégation de Windesem (2), à laquelle Thomas appartenait. Le second est tiré de l'emploi des mots *Vita communis, devoti* et *devotio,* qui non-seulement étaient très-usités dans l'école de Gérard Groot et de Florentius Radewyns, mais qui y avaient même acquis la signification d'un nom propre.

Pour arrêter les Gersénistes qui invoquaient sans cesse, comme une autorité décisive, le témoignage des PP. Possevin, Bellarmin et Sirmond (3), on leur opposa, en 1652,

27 pag. — *Causæ Kempensis conjectio pro curia romana*, etc. Paris 1651, 199. Voy. Niceron, *Mémoires*, etc., tome IX, loc. cit.

(1) *Argumenta duo nova, primum Theophyli Eustachii, a similitudine quam habent lib. IV de Imit. Christi, cum aliis Canonicorum regularium spiritualibus libris; alterum J. Frontonis, a frequenti in iisdem libris* vitæ communis *et* devotorum *facta mentione, quibus demonstratur, adversus Pseudo-Gersenistas, Thomam Kemp. verum esse auctorem librorum de Imit. Chr.* Paris, 1651, 44 pag. publié par Naudé.

(2) J'écris *Windesem*, parce que cette orthographe est constamment suivie par Buschius, chroniqueur de la congrégation, par Thomas à Kempis dans la chronique du monastère de Sainte-Agnès, par les chapitres généraux de Windesem dans leurs actes originaux que j'ai sous les yeux, et dans d'autres pièces officielles. Dans la bulle de Florentius Wevelichoven, évêque d'Utrecht, qui confirma la Congrégation le 13 décembre 1387, et qui est copiée dans le *Chronicon martinianum*, mss. rédigé à Louvain par le R. P. Bosmans, je lis *Windezem*, et dans l'*Overysselche chronycke*, je lis *Winsem*, apud Dunbar, *Analecta*, t. II, p. 317 et 447, et *t'Winsemer Clooster*, ibid., t. II, p. 445. Dans la lettre de Florentius, il est écrit: *Wyndeshem*, ap. Thom. a Kemp. op. p. 964. ed. Antv. 1615. Je crois que Windesem est la vraie leçon : c'est pourquoi je l'ai suivie dans les éditions précédentes. Buschius étudie l'étymologie de ce nom dans sa chronique, lib. I, c. 8, p. 36.

(3) Nous verrons plus loin que ce témoignage n'est d'aucune valeur pour la cause de Gersen.

le triple témoignage d'Holstenius, d'Allatius et de Camille de Capou, Bénédictin, qui leur étaient positivement contraires (1). Cet acharnement des défenseurs de Thomas à Kempis, joint à la respectable autorité du Parlement, parut attérer les Gersénistes, qui, après ces coups, gardèrent le silence pendant vingt ans.

Ils étaient battus, mais non convertis. La trève fut consacrée à la recherche des manuscrits du livre de l'*Imitation*. Comme il était impossible de prouver l'existence de Gersen par des monuments historiques, les Bénédictins feignirent de mépriser ce genre de preuves. Ils prétendirent que l'issue du procès dépendait désormais de l'antiquité des livres manuscrits que l'on pourrait produire. Ce principe, qui n'était au fond qu'une ruse de guerre, se rattachait aux études de prédilection de l'Ordre. La congrégation de Saint-Maur venait de se consacrer à la recherche et à l'étude des manuscrits, pour donner des éditions correctes des SS. Pères; elle se persuada donc facilement que la controverse relative à l'auteur de l'*Imitation* dépendait du jugement que l'on porterait sur les manuscrits. Les Bénédictins se livrèrent aux recherches les plus actives, pour découvrir les exemplaires les plus anciens du livre de l'*Imitation;* toutes les bibliothèques de l'Ordre furent explorées avec soin (2), et l'on parvint ainsi à réunir un certain nombre de manuscrits; mais la plupart étaient sans valeur; on n'en

(1) *Testimonium triplex Lucæ Holstenii*, *Leonis Allatii*, *Cam. de Capua*, *Benedictini*, ab Ant. Payen, advocato in curia romana celebrr. litteris consignatum, in-8°. Paris, 1652. 32 pag., publié par Naudé.

(2) Voy. l'article *L'Escale*, dans la *Bibliothèque de Lorraine*, par D. Calmet, pag. 573 et suiv. Nancy, 1751. — Au mois de septembre 1855, M. Dantier, chargé par le gouvernement français de recueillir la correspondance des reli-

découvrit pas un seul qui décidât la controverse en faveur de Gersen.

Les Bénédictins voulurent cependant tirer parti de leurs travaux. Sous prétexte de réfuter les calomnies de Naudé, qui les accusait d'avoir falsifié quelques manuscrits, ils obtinrent en 1671, de monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, la permission de réunir en sa présence les savants les plus distingués de la capitale de France, pour décider une bonne fois si les manuscrits cités en faveur de Gersen *étaient altérés ou intacts.* Treize manuscrits furent étalés; on décida que ces livres n'étaient point corrompus (1). Pas un mot ne fut dit sur le fond de la controverse.

L'occasion parut bonne néanmoins à dom Delfau pour renouveler la guerre. Il publia une édition de l'*Imitation* préparée à sa manière, c'est-à-dire purgée des locutions flamandes, qui protestaient trop évidemment contre les droits d'un auteur italien, tel que l'on supposait Gersen (2). Il y ajouta le procès-verbal de l'assemblée de 1671, et une nouvelle défense de Gersen, qui n'est au fond qu'un recueil d'incroyables chicanes (3). Comme il avait reçu de Rome

gieux Bénédictins de la Congrégation de St-Maur, m'a assuré que les lettres relatives à cette exploration se trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville de Colmar. On y voit les promesses faites par les religieux français de restituer un jour les manuscrits de l'*Imitation* qu'ils avaient demandés à l'Allemagne. Cette restitution n'a pas eu lieu. Les manuscrits cités dans la Controverse se trouvent aujourd'hui déposés à la bibliothèque impériale à Paris.

(1) Voy. le procès-verbal de cette assemblée, dans l'*Hist. du livre de l'Imitation de J.-C.*, par De Grégory, t. II, p. 467.

(2) Ainsi au lieu d'écrire : *Scire totam Bibliam* EXTERIUS, *savoir toute la Bible par cœur*, il écrivit : *Scire totam Bibliam.* Les Gersénistes ont cité deux ou trois mauvais manuscrits à l'appui de cette leçon que tous les bons manuscrits repoussent.

(3) *Libri de Imitatione Christi, J. Gersenni iterato asserti*, auct. Franc.

un manuscrit jusqu'alors inconnu, qui portait en toutes lettres le nom de Gersen, une nouvelle assemblée de savants fut convoquée, à Saint-Germain des Prés, en 1674. On y décida que ce manuscrit, appelé *Slusianus*, du nom de son dernier propriétaire, Gualteri Slusio, avait au moins deux cents ans, c'est-à-dire qu'il remontait à l'époque de la mort de Thomas à Kempis (1). Dom Delfau ajouta l'autorité de ce manuscrit à celle des manuscrits déjà connus, et lança son livre dans le public.

Les Chanoines réguliers s'émurent de cette nouvelle levée de boucliers. Le P. Philibert Testelette fut chargé de répondre à dom Delfau, et il le fit solidement (2); mais il fut combattu par dom Mabillon, qui s'attacha surtout à venger son Ordre des accusations dont il était devenu l'objet (3).

Toutes ces contestations déterminèrent les Chanoines réguliers, qui avaient été exclus de l'assemblée des savants réunis, en 1671, chez l'archevêque de Paris, à convoquer eux-mêmes, dans le monastère de Sainte-Geneviève, une nouvelle assemblée de savants experts, pour émettre leur opinion sur l'âge et la valeur des manuscrits qui portent le nom de Thomas à Kempis (4). Cette assemblée eut lieu en

Delfau. — Ces réflexions, qui forment la préface de l'édition de l'*Imitation* donnée à Paris en 1674, ont aussi été publiées à part.

(1) Voy. De Gregory, Hist. t. II, p. 63 et 474.

(2) *Vindiciae Kempenses adversus R.-P. Franc. Delfau*, etc. Paris, 1677. 216 pag.

(3) *Animadversiones in Vindicias Kempenses*, R.-P. (Testelette). Paris, 1677, 62 pag. in-8°, reproduites dans le 1er vol. des *OEuvres posthumes* de Mabillon.

(4) Voy. De Greg., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 64.

1681, mais elle ne décida rien (1). Les Bénédictins, pour opposer assemblée à assemblée, réunirent de nouveau, en 1687, à Saint-Germain des Prés, les savants qui leur avaient déjà prêté leur témoignage bienveillant; et ils y firent examiner les manuscrits que dom Mabillon avait rapportés d'Italie (2). Cette assemblée, comme toutes les autres, fut sans résultat.

Après tant de contestations et de querelles, le public parut fatigué. La guerre cessa pendant un demi-siècle environ; mais elle reprit avec une nouvelle ardeur, sur un théâtre nouveau, en 1724 (3).

Le P. Erhard, Bénédictin allemand, publia cette année à Augsbourg, le texte de l'*Imitation*, accompagné d'une traduction en vers latins et d'une concordance des matières (4). Selon les traditions de l'Ordre, il attribua le livre

(1) Ce fut en cette année 1681, qu'Henri Brewer, curé de Saint-Jacques à Aix-la-Chapelle, publia la vie de Thomas à Kempis, sous ce titre : *Thomae a Kempis Biographia, in qua ipsius natales, vita, mors, elevatio, epitaphium, scriptorum catalogus, elogia, controversia super lib. IV de Imitatione Christi*, etc. *Vindiciae*, etc. (continentur). *Exibat in orbem studio Henr. Brewer S. Th. Licentiati*. Col. Agrip. 1681, 80 p in-12°.

(2) De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 64 et 475.

(3) Leibnitz, *Scriptorum Brunsvicensia illustrantium*, tom. II. Introd. p. 42 et seq. Hanoveræ 1710, dit que Thomas à Kempis est bien certainement l'auteur de l'*Imitation*, et à l'appui de son opinion, il donne une analyse des preuves produites par Rosweydus et les autres défenseurs du pieux chanoine régulier.

(4) *Libri quatuor de Imitatione Christi, magni et ven. servi Dei Joannis Gersen de Canabaco, Ordinis S. Benedicti, abbatis Vercellensis in Italia, ad commodiorem usum in versus distributi, una cum novis concordantiis*, studio R.-P. Thomae, Aq. Erhard, Bened. Wessonfontani, 3 vol. in-12°. Aug. Vindel., 1724. La même année on vit paraître à Florence l'ouvrage intitulé : P. Valsecchi, *Giovanni Gersen, dell'ordine di S. Benedetto, sostenuto autore dei libri dell'Imitazione*, Firense, 1724. Ce fut là un acte isolé qui n'eût aucun retentissement, que je sache.

à Gersen. Le P. Eusèbe Amort, chanoine régulier de Pollinghen, entra aussitôt en lice. Il donna, en 1725, un excellent résumé des arguments qui militent en faveur de Thomas à Kempis (1), et, trois ans plus tard, en 1728, il développa ses preuves dans le *Bouclier kempiste* qu'il ajouta à l'édition des œuvres complètes de son auteur (2). Le père Erhard se vengea de ces attaques, dans son *Polycrates Gersenensis* (3), que le P. Amort pourfendit aussitôt dans son *Polycrates exauctoratus* (4), et puis, il y eut trève pendant trente ans (5).

En 1758, l'abbé Joseph Valart eut la malencontreuse idée de refaire le latin de l'*Imitation*, qu'il tronqua d'une manière vraiment malheureuse. Son nouveau texte fut adopté dans la belle édition de Barbou (1758), et passa ensuite dans la magnifique édition in-4° du Louvre (1789), et dans l'édition, plus belle encore, que Bodoni publia à Parme en 1793. Au lieu de justifier ces fâcheuses interpo-

(1) *Plena et succinta informatio de statu totius controversiae, quae de auctore libelli de Imatione Christi inter Thomae Kempensis Can. reg., et Joannis Gersenis Ord. S. Bened. abbatis patronos jam a centum annis agitatur*, etc., authore Eusebio Amort, in-12°. Aug. Vindel, 1725.

(2) *Scutum Kempense, seu vindiciae quatuor librorum de Imitatione Christi*, auth. E. Amort., in-4° Colon., 1728, et de nouveau en 1759.

(3) *Polycrates Gersenensis contra Scutum Kempense intructus prodiens, sive apologia pro Joan. Gersene. Ord. S. Bened.*, etc., in-12°. Aug. Vindel., 1729.

(4) *Polycrates Gersenensis exauctoratus, post novissimam T. Erhardi apologiam*, 51 pag. in-12°. Monachii, 1729.

(5) On ne peut guère compter parmi les ouvrages polémiques, l'exposé de la controverse donnée en 1734, à Cologne, par le chanoine Gérard Casteel, dans sa *Controversia XLV de authore librorum da Imitatione Christi*. (Voy. *Controversiae ecclesiastico-historicae, utiliter curiosae*, etc., p. 540. Colonn., 1734.) L'auteur, apres avoir exposé les arguments des deux opinions, déclare que la question reste encore indécise.

lations, l'abbé Valart ajouta à son livre une dissertation française de 20 pages, dans laquelle il soutint que si Thomas à Kempis avait été l'auteur de l'*Imitation*, il n'aurait jamais commis les fautes de grammaire et de copiste que l'on remarque dans le manuscrit autographe d'Anvers (1441). Ensuite, sur le témoignage d'un prêtre de Metz qui vivait au XVIe siècle, il prétendit que l'*Imitation* avait été traduite en allemand par Ludolphe de Saxe, avant l'année 1380; enfin, il opina en faveur de Gersen, dont les Bénédictins avaient acclimaté la renommée en France (1).

Le P. Géry, chanoine régulier de Sainte-Geneviève (dont il devint plus tard abbé), réfuta victorieusement les arguments de l'abbé Valart (2).

A peine cette escarmouche était-elle terminée en France, que le feu de la guerre reprit en Allemagne. Ange Mærz, religieux Bénédictin de Schyr (3), s'en prit tout à coup à la réponse qu'Eusèbe Amort avait faite au P. Erhard en 1725 : c'était remonter bien haut; cependant ses coups furent sensibles; il ouvrit toutes les plaies des Chanoines

(1) Une seconde édition de Valart parut, en 1760, sans la dissertation. La dissertation fut développée plus tard et réimprimée à Paris en 1764, à la suite d'une troisième édition de l'*Imitation*. On l'imprima encore en 1773. Je n'ai pas rencontré cette dernière édition. La dissertation tend à prouver que Thomas à Kempis n'est que le copiste du livre de l'*Imitation*. Elle roule sur des hypothèses et des conjectures ou futiles ou manifestement fausses.

(2) *Dissertation sur le véritable auteur du livre de l'Imitation, pour servir de réponse à celle de M. l'abbé Valart, par un Chanoine régulier de Ste-Geneviève*, 40 pag. in-12o. Paris, 1758. E. Amort l'a traduite en latin, et insérée dans sa *Deductio critica*, p. 272 et suiv.

(3) *Dissertatio critica, qua libri IV de Imitatione Christi, Joanni Gersen, de Canabaco, postliminio vindicantur*. auctore Angelo. Mærz, Benedictino Schyrensi, in-8o. Frisingae, 1760, 143 pages.

réguliers, et força le P. Amort, devenu vieux, à rentrer dans l'arène.

Le courageux défenseur de Thomas à Kempis accepta le défi, et comme son adversaire, beaucoup plus téméraire que ses devanciers, avait soutenu que Gersen avait réellement appartenu à une famille distinguée d'Allemagne, du nom de Canabaco (1), et qu'il avait été abbé de Verceil, et docteur en droit canon. Amort débuta par un petit volume plein de sel, dans lequel, sous le spécieux prétexte de prouver l'existence de Gersen, et sa parenté avec les comtes de Canabaco, il tourna en ridicule, de la manière la plus spirituelle, la fable des Gersénistes (2).

Le P. Mærz ne se tint pas pour battu; il répliqua deux fois dans le courant de 1761 à Eusèbe Amort (3), qui écrasa

(1) Le MS. d'Allatius porte en tête : *Joan. de Canabaco.*

(2) *Joannes de Canabaco, ex comitibus de Canabaco, oriundus, qui vulgo venditur pro authore IV libr. de Imit. recenter detectus a quodam. Can. reg. S. Aug. congreg. Later. Canabaci, sumptibus haeredum J. Gersenii*, 1760. L'auteur donne jusqu'aux armoiries des comtes de Canabaco. Le P. Mærz attribua cet ouvrage au P. Grég. Trautwein, abbé de Wingen.

(3) Il publia d'abord : *Angelus contra Michaelem, sive Crisis apologetica Angeli Mærz, contra Rev. Michaelen Wingensem.* in-8° Frisingae, 1761. Amort lui répondit par son *Anticrisis in Crisin apologeticam inscriptam* Angelus contra Michaelem, *quam edidit Adolphus de Kempis;* in-8°, 64 p. Canabaci, 1761, et *Appendix ad Anticrisim, de palinodia E. Card. Rob. Bellarmini in favorem Th. de Kempis adversus Gersenistam Schyrensem*, 16 pages. D. Mærz revint à la charge avec sa *Crisis in Antichrisim Adolphi de Kempis* lata a P. Ang. Mærz, Ord. S. Bened. Shyrae. Monachii, 1761. Amort répliqua, la même année, par sa *Notitia historico-critica de Codice Veneto sive Januensi, qui in controversia de auctore lib. IV* De imitatione Christi, *saepius allegari solet, publicata ab Adolpho de Kempis*, 64 pag. in-8° Coloniae, 1761. Dans cet ouvrage, il montre que l'édition de l'*Imitation*, faite à Venise en 1501, dont Cajétan avait trouvé un exemplaire à Gênes, ne prouve rien en faveur de Gersen. Il discute aussi d'autres arguments.

son adversaire sous le poids de sa *Deductio critica*, énorme volume de 350 pages in-4°, publié à Augsbourg en 1762 (1). Cet ouvrage resta sans réponse, ainsi que les deux opuscules que le P. Trautwein avait publiés l'année précédente (2). Le Bénédictin en fut réduit à publier, sous un titre nouveau (3), les chicanes de D. Delfau et les remarques de Mabillon, qui étaient oubliées depuis près d'un siècle. Ce fait prouve la faiblesse des ressources dont les

(1) Au moment de publier sa *Daductio critica*, le 25 septembre 1761, Eusèbe Amort l'annonça à ses confrères de Rome, dans une lettre, conservée aujourd'hui dans les archives des chanoines réguliers de la ville sainte. Mgr. Strozzi, dans sa traduction italienne de mes *Recherches*, en donne l'extrait suivant : « Cum intra præsentem annum (1761), in causa Kempisiana, movente nova bella quodam Benedictino Bavaro, prodirent plures libelli ad scindendum inter duos ordines concordiam idonei, jura Kempisianorum, neglecta Gersenistarum dicacitate, ad moralem certitudinem evexi ; quæ si aliquando agnita fuerit ab eruditis romanis, forte supplicabo pro decreto inhibitorio editionum sub alio nisi Ven. Thomæ titulo. » On voit qu'Eusèbe Amort, malgré sa vaillance, était ami de la paix, et qu'il ne désespérait pas du triomphe définitif de son héros, dont il était sans contredit le plus fécond et le plus puissant champion.

(2) *Lapsus Angeli Schyrensis in libello cui titulus :* Angelus contra Michaelem, *super auctore IV libr.* De imitatione Christi, *detecti et castigati* a Greg. Trautwein, Can. reg. et decano Wingensi, 404 pag. in-8°. Aug. Vindel. 1761, et *Lapsus deteriores Didymi Vercellensis* (auct. Trautwein). Ibid. On cite encore *Publii Vigilii Wenkerose, canonici Mechliniensis in Ibin Schyrensem carmen laureatum*, 24 pag. in-8°. Swolis, 1761, que je n'ai pu voir.

(3) *Basis firma aedificii Gerseniani a F. Delfau et J. Mabillon an. 1674 et 1677 posita, adjectis animadversionibus novis in Deductionem criticam D. Euseb. Amort*, 264 pag. in-8°. Ratisbonae, 1762. On attribue encore à A. Mærz : *Documenta historica ex chronico Windesemensi et chronico S^{tæ} Agnetis, quibus ostenditur Thomam a Kempis, libelli de Imitatione Christi auctorem dici non debere*, 104 pag. in-8°. Ratisb. 1762. J'omets la Vie de Thomas à Kempis, publiée en 1762 sous ce titre : *Vita vener. Thomae a Kempis ex antiq. et recent. docum. collecta*, auct. J.-A. Zungo, Can. reg. Later. Voravii professo, 188 pages in-8°. Venetiis. 1762. L'auteur y prouve que Gersen n'est qu'un fantôme.

partisans de Gersen disposaient, et la stérilité de leurs efforts.

Afin d'achever son adversaire abattu, l'infatigable Amort publia, en 1764, un dernier ouvrage, dans lequel il tâcha de prouver que les droits de Thomas à Kempis sont *moralement certains* (1). Ce livre est très-curieux par les nombreux *fac-simile* des manuscrits de l'*Imitation* qu'Amort y a insérés; il est, quoiqu'un peu indigeste, avec la *Plena*

(1) *Moralis certitudo pro ven. Thoma Kempensi, contra Exceptiones novi Gersenistae Ratisbonensis*, etc., in-4°. Aug. Vind., 1764. E. Amort annonça aussi cette ouvrage aux chanoines réguliers de Rome, ses confrères, dans une lettre datée de Pollinghen, le 20 février 1764. Mgr Strozzi nous en fournit l'extrait suivant : « Ultimam tandem, ut spero, manum causæ Kempisianæ non libro sed libello, qui vel unico conspectu legitur, sero licet, imposui. Ex ipsa enim confrontatione manuscriptorum codicum, manifestum redditur nullum omnino, ne quidem apud nostros Bononiæ, extare de *Imitatione* manuscriptum, Kempisio et Gersone antiquius, qui soli, non æquo tamen marte, concertent. Cui bono, quæritur ? Ut nostro ven. Thomæ sternatur planior ad beatificationem via, de qua illius in inferiori Germania concives jam attentius cogitant; tum etiam ut critici rectius ferre discant judicium de ætate mss. codicum. » La bibliothèque des chanoines réguliers de St-Sauveur à Bologne était riche en manuscrits. Le P. Trombelli en a tiré plusieurs opuscules inédits des SS. Pères. On voit, par ce passage, qu'Eusèbe Amort avait fait d'immenses recherches pour connaître l'âge exact des manuscrits de l'*Imitation* Sa dernière remarque indique aussi que, dans cette discussion, il se proposait un but plus solide qu'un simple triomphe littéraire : il visait à la béatification de Thomas à Kempis, que beaucoup de personnes désiraient vivement en Belgique. La correspondance d'Eusèbe Amort avec le P. Jacques Bosmans, secrétaire de la Congrégation de Windesem, à Louvain, et la correspondance du P. J. Bosmans avec le R. P. Penc, prieur de la chartreuse de Capelle, se trouve à la fin du *Chronicon Martinianum*, manuscrit du P. Bosmans, volume très-précieux pour l'histoire des Chanoines réguliers. Le P. Bosmans y a fait entrer toutes les pièces importantes des archives de la Congrégation de Windesem. Les documents qui n'ont pu naturellement y trouver place, ont été copiés par lui dans le recueil manuscrit qu'il a intitulé : *Bullarium Windesemense canonicorum regular. Ord. S. Aug.* qui fait aujourd'hui partie de ma bibliothèque avec la Chronique mss. de St-Martin. Le R. P. Jacques Bosmans, auteur de ces précieux recueils, est mort le 26 Mars 1764.

informatio, la *Deductio critica*, et les ouvrages de Rosweyde, de Carré et de Héser, un des meilleurs plaidoyers qui aient été faits en faveur de Thomas à Kempis. Amort mourut peu de temps après cette publication, et la controverse expira avec lui.

On recueillit cependant encore, dans le courant de ce siècle, des témoignages précieux. Le père Ghesquière donna, en 1774, le *fac-simile* du manuscrit de Kirckheim, et de la note marginale de ce manuscrit, qui atteste que l'*Imitation* est l'œuvre de Thomas à Kempis, et que cette copie a été faite en 1425, dans une maison de Chanoines réguliers (1). Xavier de Feller, en rendant compte de cette publication, déclara qu'à son avis, la controverse était décidé depuis longtemps au tribunal des vrais savants en faveur de Thomas à Kempis (2). Le P. Desbillons, dans une excellente dissertation publiée à Manheim, en 1780, à la tête du texte de l'*Imitation* (3), résuma et confirma les

(1) Ce MS. porte aujourd'hui le nº 15,137 à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. Ce fut l'abbé de St-Léger qui en publia à Paris, l'an 1775, le *fac-simile*, avec une dissertation de l'abbé Ghesquière, intitulée : *Dissertation sur l'auteur du livre intitulé de l'Imitation de J.-C.* Verceil et Paris, 1775, 82 pag. in-18º.

(2) *Journal hist. et litt.* du 15 mars 1775, p. 408. Voy. le même recueil, mars 1781, p. 326, et août 1785, p. 506. Le jugement que Feller porta sur notre controverse, en 1781, est très-catégorique. « L'attribution romanesque, dit-il, faite à un certain *Gesen*, *Gersen*, *Gessen*, être imaginaire, dont on n'a même pu déterminer le nom d'une manière fixe, est une de ces marottes que l'esprit de parti seul a pu accréditer pendant quelque temps, pour avertir les savants qu'avec beaucoup d'érudition on peut écrire des choses parfaitement ridicules. »

(3) *De Imitatione Christi libri IV ad veram lectionem revocati, et auctori suo Thomae a Kempis, Can. reg. denuo vindicati*, par F.-J. Desbillons, in-12º (Manheim), 1780. Le P. Desbillons donne, dans ce volume, un catalogue des altérations introduites dans le texte par l'abbé Valart, et il montre que la

arguments déjà vingt fois produits en faveur de notre auteur. Il fut le dernier écrivain du dix-huitième siècle, qui soutint cette cause (1).

Dès les premières années du siècle suivant, qui est le nôtre, Gersen parut reprendre faveur. Le chevalier Napione de Turin prit la défense de Gersen en 1808 (2); l'abbé Cancellieri marcha sur ses traces à Rome, en 1809 (3); le chevalier Napione revint à la charge en 1811 (4); il discuta les arguments de l'abbé Ghesquière, qui lui étaient inconnus en 1808; mais son principal mérite fut de susciter à Gersen le plus prolixe de ses défenseurs.

plupart de ces changements ont été faits contre toutes les règles de la critique et du bon sens.

(1) En 1788, Godescard, dans une note ajoutée à la vie de saint André Avellini, au 10 novembre, p. 158 de l'éd. de Louvain, 1832, discute les droits de Thomas à Kempis sans oser se prononcer. Il n'avait point examiné les pièces du procès. Les savants éditeurs allemands de Butler ont développé cette note, et y ont ajouté l'indication de plusieurs articles de journaux et d'écrits qui ont rapport à notre controverse. — L'abbé de St-Léger rendit compte dans l'*Année littéraire*, t. 1, p. 196, 1788, de l'*Imitation* publiée chez Barbou en 1787, par Beauzée, d'après le texte de Rosweyde. Il y parle aussi de la dissertation de l'abbé Ghesquière et de celle du père Desbillons.

(2) *Dissertazione epistolare intorno all' autore dell' Imitazione di Cristo.* Firenze, 1808, 36 pages.

(3) *Notizie storiche e bibliographiche di Gio. Gersen di Cavagliâ, abbate di San Stefano a Vercelli, autore dell' Imitazione di Cristo.* Roma, 1809. 54 pages, dans ses *Dissertazioni epistolari bibliografiche.* Le mérite de l'abbé Cancellieri consiste à avoir accumulé des notes bibliographiques intéressantes sur tous les personnages qui ont figuré ou qui ont été nommés dans notre controverse. Il accepte l'opinion du chevalier Napione et la confirme par des conjectures personnelles, pour faire honneur à l'Italie, sans trop s'inquiéter si ces honneurs sont fondés et légitimes. Il ne discute pas, il ne conclut pas; il entasse des observations détachées et disparâtes, comme des matériaux à employer plus tard. M. De Grégory les a transcrites presque toutes, les yeux fermés.

(4) *Dissertazione intorno al manoscritto* DE IMITATIONE CHRISTI, *detto il codice di Arona. Memorie dell' Acad. delle scienze in Torino*, 1811, et Firenze,

M. Napione était lié d'amitié à M. le chevalier de Grégory de Turin, qui fut admis dans la magistrature française au temps de l'empire. Ce docte magistrat s'était occupé d'abord d'agriculture; son amitié pour le chevalier de Napione l'intéressa aux droits de Gersen. Ce fut dans une dissertation sur la culture du riz en Lombardie, qu'il fit son premier pas dans notre controverse (1). Il trouva ensuite une occasion plus naturelle de défendre son héros, dans ses *Mémoires sur l'histoire littéraire du Vercellais* (2). Il publia encore à Paris, en 1827, un *Mémoire spécial sur la question* (3). Ce mémoire fut traduit en allemand par M. l'abbé Weigl, qui l'enrichit de notes et d'observations, dans l'édition qu'il en donna à Sulzbach, en 1832 (4). Mais à cette époque la controverse venait d'entrer dans une phase nouvelle.

En 1830, à l'heure où grondait le canon de juillet, M. de Grégory trouva à Paris un manuscrit de l'*Imitation*, sans date, copié en Italie, et qui, en 1550, avait appartenu au chanoine Jérôme De'Avogadri, comme l'atteste une note écrite sur la garde du volume. Il se hâta de cher-

146 pages. On possède encore de M. Napione, *Dissertazione seconda letta, nel 1829*, insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, comme la précédente.

(1) *De la culture du riz en Lombardie*, p. 86. Paris, 1818. Cité dans *l'Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 220.

(2) *Storia della Vercellese letteratura ed arti*, t. I, p. 302, 1819, et t. IV, p. 474.

(3) *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, 140 p. in-12°. Paris, 1827.

(4) *Denkschrift über den wahren Verfasser des Buches von der Nachfolge Christi, von Herrn G. von Grégory... In's Deutsche übersetzt, und mit den nothwendigen Erläuterungen und Zusätzen versehen* von J.-B. Weigl. k. b. Lyceal-Rektor und Professor in Regensburg. Sulzbach, 1832.

cher quelle était cette famille, et, par un merveilleux concours de circonstances, il trouva dans les archives de la maison De'Avogadri de Céridon, dans le Vercellais, un vieux *Diarium*, ou journal, qui atteste que le livre de l'*Imitation* a été légué, le 15 février 1347, à Vincent De'Avogadri, par un de ses frères (1). M. De Grégory n'hésita pas à croire que le manuscrit, achetépar lui, était bien identiquement celui dont les archives de cette famille faisaient mention. En tout cas, l'*Imitation* ayant été léguée en 1347 à un membre de cette famille, Thomas à Kempis n'en pouvait être l'auteur; il fallait donc, bon gré malgré, accepter Gersen, et le proclamer auteur de ce livre.

Pour établir cette nouvelle théorie, M. De Grégory passa en revue les arguments produits dans notre controverse; il consigna ses études dans une volumineuse *Histoire du livre de l'Imitation*, qui ne parut qu'en 1842, quatre ans avant sa mort (2); il publia une traduction italienne et une traduction française de l'*Imitation*, sous le nom de Gersen; enfin, il donna une double édition latine de son manuscrit *De'Avoadri, De Advocatis* (3), qui, à son avis, termine définitivement la controverse.

Le système de M De Grégory eut un certain écho en France et en Allemagne. En Italie il obtint un véritable triomphe.

D'abord, M. l'abbé Weigl, dans la préface de son *Imita-*

(1) Voy. De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 238.

(2) M. de Grégory est mort en septembre 1846.

(3) Dans la première édition, il conserva l'orthographe fautive de son manuscrit, et il la rectifia dans la seconde. Cette double édition fut imprimée par M. Didot en 1843.

tion polyglotte, publiée à Sulzbach en 1837 (1), reproduisit une partie des arguments qu'il avait déjà adoptés dans son premier mémoire, et tâcha d'acclimater les idées de M. De Grégory en Allemagne. M. Nolhac entreprit la défense des mêmes idées, en 1841, à Lyon (2), et M. l'abbé Rohrbacher se prononça en faveur de Gersen, l'an 1846, dans son *Histoire de l'Eglise* (3).

Mais ce fut surtout en Italie que le système de M. De Grégory obtint un grand retentissement. Cet honorable magistrat avait fidèlement suivi les traces du chevalier Napione et de l'abbé Cancellieri, dont il avait élargi le système, à l'aide de son manuscrit et de son *Diarium De Advocatis*. La plupart des écrivains italiens, qui ont traité ce sujet après lui, l'ont suivi pas à pas, sans dévier d'une ligne des sentiers qu'il leur avait tracés, sans jamais sortir du cercle étroit dans lequel il avait circonscrit la question.

Ainsi M. Marc Antoine Parenti publia, à Modène, en 1844, sous le nom de Gersen, une traduction italienne ancienne, qui obtint un grand succès; car on en fit une seconde édition en 1847 (4).

(1) *De Imitatione Christi libri quatuor, multiplici lingua nunc primo impressi, et quidem latina archetypi, interpretationibus, italica, hispanica, gallica, germanica, anglica, græca, cum notis et variis lectionibus,* curante J.-B. Weigl., eccles. cath. Ratisb. canon. et officiali. Solisbaci, 1837. XLVIII-608 p.

(2) *Du livre de l'Imitation de J.-C. et du siècle dans lequel vivait son auteur.* Lyon, 1841, 185 p.

(3) *Histoire ecclésiastique.* t. XVIII. p. 489. Nancy, 1846.

(4) *Della Imitatione di Cristo libri quattro, secondo l'antico volgarizzamento toscano, ridotto a corretta lezione, col riscontro di varii testi* in-8°. Modena, 1844, e 1847; in-18°. Napoli 1850, nella *Collezione di buoni libri a favore della verità e della virtù.*

Une autre édition italienne fut publiée à Padoue la même année, 1844, avec une préface dont l'auteur attribue l'ouvrage à Gersen (1).

M. Moroni paraît avoir partagé la même opinion, depuis longtemps accréditée en Italie (2).

M. Melzi qui, en 1851, avait réuni tous les matériaux d'une histoire des auteurs anonymes et pseudonymes d'Italie, assure dans son second volume, publié, en 1852, après sa mort, que Gersen est vraiment l'auteur du livre de l'*Imitation* (3). A l'appui de cette opinion, il n'apporte aucun fait quelconque.

En 1853, on a publié à Turin, parmi les *Mémoires piémontais de littérature et d'histoire*, un discours sur l'auteur du livre de l'Imitation, qui a été prononcé pour la première fois à l'Athenée de Trévise, le 2 avril 1846, par M. Pierre-Alexandre Paravia. Cette production académique est écrite avec une rare élégance, mais elle n'a aucun mérite historique. C'est une simple paraphrase de quelques idées très-contestables et très-contestées de M. De Grégory (4).

(1) Elle est indiquée par Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, etc., t. XXX, p. 6, art. *Gersen*, Venet. 1845. L'auteur de cette préface est appelé, *l'autore della bella ed importante prefazione, nell' edizione di Padova* 1844, *co' tipi di F. A. Picca, della Imitazione di Gesù Cristo libri quattro*. etc.

(2) Moroni, *Dizion.* loc. cit.

(3) *Dizionario di opere anonime et pseudonime di scrittori Italiani*, etc. in-8°. Milano 1852.

(4) *Del autore del libro de Imitatione Christi, Discorso del cav. prof. Pier-Alessandro Paravia, letto nel l'Ateneo di Treviso, ai* 2 *Aprile* 1846. Ce discours a été inséré dans les *Memorie Piemontesi di letteratura e di storia*. in-12° p. 75. Torino, 1853, et reproduit par le docteur Torri, p. LIII de l'ouvrage que

Avec beaucoup de zèle et d'érudition, M. Alexandre Torri, de Vérone, a publié à Florence au commencement de 1855, le texte latin de l'*Imitation* avec une vieille traduction italienne en regard. Dans la préface et dans les notes dont il accompagne cette publication, il se fait gloire de marcher sur les traces de MM. Parenti, Paravia et De Grégory. L'abbé Gersen, *abbé bénédictin de Saint-Etienne de Verceil, de l'année 1220 à l'année 1240*, est son héros (1).

M. Barthélémi Veratti, professeur de droit, et l'un des rédacteurs du recueil religieux et scientifique qui parait à Modène sous le titre modeste d'*Opuscoli religiosi, litterari e morali*, vient, dans trois articles successifs, de se prononcer hautement en faveur de Gersen.

N'abordant que la partie philologique de notre thèse, c'est-à-dire l'argument que l'on peut tirer des germanismes ou teutonismes que renferme le livre de l'*Imitation*, pour

nous citerons à l'instant. On pourra se faire une idée de la légèreté excessive avec laquelle cette question est traitée en Italie, par certains écrivains, lorsqu'on saura que M. Paravia (Apud Torri, p. LVII) assure que Buschius n'attribue pas l'*Imitation de J.-C.* à Thomas à Kempis! Buschius dit, en termes formels, nous le verrons plus loin, que Thomas à Kempis est l'auteur du livre intitulé : *Qui sequitur me.*

(1) *Della Imitazione di Cristo, di Giovanni Gersenio, abate dei Benedettini di santo Stefano, in Vercelli, dell' anno 1220 al 1240. Anonima traduzione antica, corrispondente all' originale latino, secondo il codice De Advocatis del secolo XIV, publicato la prima volta in Parigi nel, 1833, dal cavaliere Gaspare De Gregory, già presidente della regia corte d'Aix. Nuova edizione del volgarizzamento ridotto a corretta lettura, e prima italiana nel vero testo, con illustrazioni*, per cura del dottore Alessandro Torri, Veronese. Firenze 1855. M. Torri n'a pas eu connaissance de mes *Recherches* dont la traduction italienne a été publiée, à Rome, au mois de novembre 1854.

en découvrir l'auteur, il laisse à l'écart la majeure partie du sujet (1).

La question philologique est tout à fait secondaire pour nous. M. Veratti le reconnaît lui-même : c'est par les preuves historiques, par les témoignages contemporains que la controverse doit être décidée. Il déclare qu'il n'apporte que des preuves *probables*, des raisons plausibles, ce qui montre combien il tient à rester dans les limites du vrai (2). Cependant, au moment de conclure, il affirme que les droits de Gersen sont *certains, indubitables ;* il conclut donc au delà de ses prémisses.

On lui reprochera peut-être aussi une certaine prolixité, qui l'entraîne à des digressions inutiles; quelques petites témérités dans des questions où il aurait dû accepter l'autorité d'autrui, une certaine tendance à accorder trop aux conjectures, aux hypothèses, aux arguments négatifs en présence de faits matériels; mais, quoi qu'il en soit de ces défauts, tout le monde reconnaîtra que le savant écrivain parle constamment avec cette politesse, cette bienveillance et cette gravité qui sont propres aux hommes de bonne éducation et de savoir.

Seul peut-être parmi les adversaires récents de Thomas à Kempis, il oppose aux défenseurs de ce pieux religieux, des raisons ou solides, ou du moins spécieuses; seul parmi les écrivains italiens, il fait preuve d'une certaine connais-

(1) Ces trois articles ont été imprimés à part, dans une brochure de cent pages in-8º, sous ce titre : *Disquizioni filologiche e critiche intorno a l'autore del libro* De Imitatione Christi, *e saggio di Bibliographia Gerseniana* (par M. Barthélémi Veratti, professeur à la Faculté de droit), Modena, 1857.

(2) J'allais dire : et à justifier son nom...

sance de la langue allemande. S'il avait pu lire nos *Recherches*, dont il n'a vu que des extraits, il eût sans doute abandonné plusieurs de ses raisonnements qui tombent à faux. Quoiqu'il n'ait pas atteint le but qu'il s'était proposé, à savoir de nous arracher toutes nos preuves philologiques, il en a cependant ébranlé ou ébréché quelques-unes, comme nous le dirons en son lieu. Dès ce moment, nous le remercions des études qu'il a faites, et de l'obligeance avec laquelle il nous les a adressées, au moment où nous mettions la dernière main à la troisième édition de nos *Recherches*.

Avant que M. De Grégory eût flatté l'amour-propre des écrivains d'Italie, les démonstrations fabuleuses de Dom Cajétan y avaient créé bien peu de partisans à l'abbé Gersen.

Le cardinal Enriquez et Remi de Florence, dont les versions italiennes de l'Imitation de Jésus-Christ sont très-estimées, ont donné ce livre comme l'œuvre indubitable du pieux Thomas à Kempis (1). Il en est de même du père Césari, traducteur plus récent, dont quelques libraires ont fait un partisan de Gersen malgré lui. Sa traduction a paru à Turin, en 1824 et en 1829, sous le nom de l'abbé Gersen, sans son aveu; mais il l'a donnée lui-même, en 1829, à Milan, avec le nom de Thomas à Kempis (2). Ces savants traducteurs, qui connaissaient à fond la langue italienne, n'ont trouvé aucune analogie entre le style de l'Imitation et

(1) « Tanto il Cesari quanto Remigio Fiorentino ed il cardinale Enriquez, che ne sono i piu rinomati traduttori, hanno dichiarato che l'operetta dell' *Imitazione di Christo* è scritta, *senza dubio*, da Tommaso a Kempis. » Voy. *Notizia della vita di Tommaso a Kempis*, *canonico regolare*, scritta da Emidio Cesarini pag. 59. Roma, 1847.

(2) Emidio Cesarini, loc. cit.



le génie de cette langue. Au contraire ils ont déclaré que la traduction offre de grandes difficultés, précisément parce que cette analogie fait défaut.

M. l'avocat Emidio Cesarini, dès l'année 1835, résista au courant des idées gersenistes, et eut le bon sens de soutenir ouvertement les droits de Thomas à Kempis (1). Il traduisit même en italien les meilleurs opuscules du pieux auteur, et rappela, dans la vie qu'il en écrivit, les principaux arguments que l'on peut faire valoir en faveur de son droit (2).

Les chanoines réguliers de Saint-Augustin cherchaient depuis longtemps une occasion favorable de venger Thomas à Kempis des attaques qu'un vain amour national dirigeait contre lui en Italie, lorsque le très-révérend père Roothan, général de la compagnie de Jésus, que les événements politiques avaient ramené en Belgique, et à qui nous avions eu la satisfaction d'offrir un exemplaire de ces *Recherches*, fit part à Mgr Strozzi, abbé des chanoines réguliers de St-Augustin à St-Pierre-aux-liens de Rome, de notre modeste travail, et le présenta même comme décisif (3).

(1) Voy. Moroni, *Dizion. di erud. storico-eccles.* art. *Kempis*, t. XXXVII, pag. 15. Venez, 1846.

(2) *Collezione delle opere minore di Tommaso da Kempis*, volgarizzate da Emidio Cesarini, col testo a fronte. Quarta edizione. Roma 1845. t. I. *Il soliloquio dell' anima.* t. II. *L'orticello di rose. L'ospedale de' poveri. Il ministro fedele.* t. III. *Esercizi spirituali : Altri Esercizi spirituali. La valle dei Gigli.* t. IV. *I tre tabernacoli. Lettere spirituali. Notizie della vita di Tommaso da Kempis.*

(3) Voici la lettre que le R. P. Roothan écrivait de Naples, le 24 mars 1850, au R. P. Strozzi : « Vostra Reverenza troverà la dottrina degli Ezercizi di S. Ignazio, quanto alla sostanza ed alle concluzioni pratiche, mirabilmente espressa nell' aureo libretto di un antico professore del medesimo suo istituto; libretto che è nelle mani di tutti, e del quale dico qualche volta e penso

Le savant prélat s'empressa d'en donner une analyse fidèle dans les *Annales des sciences religieuses* de Rome, en 1851, annonçant dès lors une traduction complète de l'ouvrage. Cette analyse, qui fut faite avec une rare sagacité et une exactitude parfaite, permettait d'apprécier d'avance le travail promis (1). Lorsqu'il parut à Rome, au mois de novembre 1854, pendant notre séjour dans la ville sainte, tout le monde admira le style élégant et facile du traducteur, ainsi que les notes originales et les observations judicieuses dont il avait enrichi l'ouvrage. Nous profiterons plus tard de ces richesses (2).

Le succès de cette traduction fut rapide. En moins de deux ans l'édition fut épuisée. L'auteur n'attend que la publication de cette troisième édition française de nos *Recherches*, pour mettre au jour sa seconde édition italienne. Il paraît que c'est surtout au royaume de Naples que le travail de Mgr Strozzi a excité un vif intérêt.

spesso: Come mai, con questo libretto, non ci facciamo santi tutti quanti? Parlo dell' *Imitazione di Cristo* di Tommaso da Kempis, che essere veramente opera di questo autore, non di altri, sembra ormai fuor di dubbio, da quanto recentissimamente ne ha scritto Mgr Malou, vescovo di Bruges nel Belgio, già professore all' università cattolica di Lovanio. » R. P. Strozzi, *Discorso preliminare*. p. VI.

(1) *Delle disquizioni istorico-critiche sul vero autore dell' Imitazione di Gesù Cristo, opera di Mons. G. B. Malou, vescovo di Bruges*, edizione seconda, di Lovanio, 1849. — *Discorso preliminare alla traduzione dal francese, per* D. Giovanni Strozzi, de, canonici reg. Lateranesi. — *Estratto dagli Annali delle scienze religiose.* Roma, 1851.

(2) *Disquizioni istorico-critiche sul vero autore della Imitazione di Gesù Cristo*, opera di Mons. G. B. Malou, vescovo di Bruges, edizione seconda, tradotta dal francese, con discorso preliminare e note adizionali dal P. D. Giovanni Strozzi, dei can. reg. Lateranesi. Roma. 1854. Le discours préliminaire renferme une docte réfutation des idées de Gioberti sur la spiritualité et sur les vertus chrétiennes. Mgr Strozzi oppose, avec talent, à ce novateur et à ses disciples, les principes de Thomas à Kempis.

Pendant que l'on agitait cette question en Italie, elle ne sommeillait point en France. Là aussi Thomas à Kempis rencontra des adversaires animés et de chauds partisans.

Je ne parlerai point ici des écrivains franchement gersonistes, tels que MM. Paulin Paris, Mangeart, Thomassy et Charles Vert, dont j'exposerai l'opinion dans l'article suivant : mais il convient de dire un mot des écrivains qui ont favorisé Thomas à Kempis d'une manière équivoque, ou bien qui, en allant à la dérive, après avoir répudié tous les candidats, sont arrivés à cette opinion étrange que le livre de l'Imitation n'a pas d'auteur, qu'il est l'œuvre des siècles, et que, semblable au Nil, il cache ses sources dans des régions inconnues. Cette opinion dépouille Thomas à Kempis de ses droits, sans favoriser ceux de Gersen. Du reste, le prétendu abbé de Verceil n'a plus trouvé de partisan en France depuis la mort de M. De Grégory. Sauf quelques sympathies privées, héréditaires, il n'a plus rien obtenu. Sa cause même paraît abandonnée.

La controverse gersenienne éteinte en France, la controverse kempiste reste.

M. Silvestre de Sacy, rédacteur en chef du ***Journal des Débats***, y entra d'un pas chancelant, lors qu'en 1853, il publia la traduction française de l'***Imitation***, composée, en 1621, par le chancelier Michel de Marillac.

Dans la préface qu'il mit à la tête de ce volume, il s'exprime en ces termes :

« Quant à la question de savoir, quel est le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, je n'y entrerai pas ; je n'en ai pas fait une étude assez sérieuse, et cette raison

suffirait pour m'imposer le silence; mais je suis persuadé de plus qu'elle ne sera jamais résolue d'une manière qui ôte tout lieu au doute. C'est, il me semble, une des beautés morales de ce livre, que l'incertitude qui plane sur le nom de son auteur, quel qu'il soit. Au point de vue même purement littéraire, il est beau que l'Imitation de Jésus-Christ n'ait pas d'auteur certain. Il n'y a pas d'auteur à un livre comme celui-là. L'auteur, c'est l'humanité chrétienne tout entière... »

» Tout récemment la cause de Thomas à Kempis a été soutenue avec beaucoup d'habileté par M. Malou, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges. Comme cet ouvrage est le dernier que j'ai lu à ce sujet, je pencherais, je l'avoue, en faveur de Thomas à Kempis, dût-on m'accuser d'abandonner les intérêts de la France, qui revendique l'Imitation de Jésus-Christ pour Gerson, si je ne croyais que l'honneur d'être oublié est une grâce accordée par Dieu même au saint auteur(1). »

M. De Sacy penche en faveur de Thomas à Kempis parce qu'il a lu nos *Recherches* en dernier lieu. C'est là une circonstance toute fortuite, qui évidemment ne peut exercer aucune influence sur un esprit aussi réfléchi que le sien. Si M. De Sacy admettait aujourd'hui les droits de Thomas à Kempis, parce qu'il a lu nos *Recherches* en dernier lieu, rien n'empêcherait qu'il ne penchât demain pour Gersen, s'il lui arrivait de lire les écrits de M. De

(1) Voy. *L'Imitation de J.-C. fidèlement traduite du latin* par Michel de Marillac, garde des sceaux de France. Edition nouvelle, soigneusement corrigée par U. S. De Sacy. 18°. Paris, Téchener 1854. Le volume a paru en 1853. Le 17 novembre 1853, le *Journal des Débats* a reproduit la préface de M. De Sacy. M. Curmer donne aujourd'hui une nouvelle édition de luxe de cette traduction, avec gravures et encadrements en couleur.

Grégory, ou pour Gerson, si les ouvrages de M. Charles Vert lui tombaient sous la main. Assurément à cette condition Thomas à Kempis n'a pas conquis les convictions de M. Silvestre de Sacy. Puisque l'auteur du livre de l'*Imitation* est l'***humanité chrétienne tout entière***, notre humble chanoine régulier n'en est pas l'auteur. Il faut convenir sans doute que l'humanité chrétienne n'a pas l'habitude de tenir la plume et de rédiger des livres : elle a évidemment besoin d'un interprète de ses pensées ; mais M. De Sacy veut dire, je pense, que le nom de cet interprète est resté inconnu. ***L'incertitude qui plane sur le nom de son auteur est une des beautés morales du livre.*** C'est même ***une beauté au point de vue littéraire.*** L'HONNEUR D'ÊTRE OUBLIÉ ***est une grâce accordée par Dieu même au saint auteur!***

Malgré le respect que nous professons pour le savant écrivain dont nous venons de transcrire les paroles, nous ne pouvons nous empêcher de voir dans ces phrases étranges un hommage, au moins indirect, au scepticisme et au mysticisme nébuleux, qui, au grand détriment de la vérité et de la bonne littérature, a envahi une certaine classe d'esprits de nos jours ; nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de surprise en rencontrant ces niaiseries, qu'on nous permette l'expression, peut-être un peu forte, mais vraie, sous la plume d'un homme aussi sérieux. Nous voudrions pouvoir discuter la question sur le terrain de l'histoire auquel elle appartient : mais comment discuter sur ce terrain, ***la beauté morale de l'incertitude?*** Comment apprécier ***la beauté morale du doute?*** Comment concevoir ***l'honneur d'être oublié, la grâce de rester inconnu?*** S'arrêter à des futilités de ce genre, n'est-ce pas transférer une question de critique littéraire, du domaine

des faits, de l'histoire, au domaine de l'imagination ou plutôt de la rêverie?

Malgré sa bizarrerie, l'opinion de M. Silvestre de Sacy a rencontré immédiatement des adhérents. Sous l'empire du scepticisme mystique et fantastique dont nous venons de voir un curieux spécimen, M. Ernest Renan assure que « si l'auteur de l'*Imitation* eut sa cellule à Verceil, le nom de *Gersen* n'est pas à l'abri de toute difficulté, puisqu'on pourrait soutenir à la rigueur que ce n'est là qu'une altération du nom de *Gerson.* » Le chancelier et le chanoine régulier n'ont d'ailleurs, eux-mêmes, d'après M. Renan, aucune chance de succès. «L'hypothèse de Thomas à Kempis, dit-il, n'est guère plus acceptable que celle de Gerson, bien qu'elle renferme, à d'autres points de vue, une certaine part de vérité. Deux résultats importants paraissent désormais acquis... D'abord le livre de l'*Imitation* est du treizième siècle, de la fleur du moyen âge, et non de sa décadence (au XVe)... Il est probable que le livre est originaire de l'Italie. Il en a *le génie peu profond mais limpide.* »

« ... D'un autre côté, les Pays-Bas et les provinces du Rhin étaient comme prédestinées, *par la tranquille mysticité qu'ils inspirent*, à devenir pour *l'Imitation* comme une *seconde patrie*... A partir du Ve siècle, le monde a vécu de ces deux mots : *Vanité des vanités... Une seule chose est nécessaire.* L'Imitation est la plus parfaite et la plus attrayante expression de ce *système*, *grand et poétique* sans doute, mais *que l'esprit moderne ne saurait accepter qu'avec bien des réserves* (1). »

(1) Le *Journal des Débats* du 16 Janvier 1855.

En somme, d'après M. Renan, ni Gersen, ni Gerson, ni Thomas à Kempis, n'est l'auteur de l'*Imitation*. Cependant il y a *une certaine part de vérité* dans l'opinion qui attribue ce livre à Thomas à Kempis. Il reste une difficulté, à savoir que, d'après M. Renan, ce livre *date du XIII*e *siècle, la fleur du moyen âge,* et que Thomas à Kempis, *florissait au XV*e. Mais qu'importe?

Le livre est peut-être originaire d'Italie : malheureusement, *on ne connaît de Gersen que les syllabes de son nom.*

La France a des prétentions. Mais « *la France n'a jamais été bien convaincue de la vanité du monde...* elle n'est, par son caractère essentiel, ni poétique ni mystique. L'essence de la poésie et de la mysticité consiste à dépasser le monde ; or, *l'esprit français est de tous le plus parfaitement en harmonie avec les proportions de notre planète;* il en a mésuré les dimensions d'un coup d'œil, et ne va pas au delà (1)... » Donc Gerson n'a pas composé l'*Imitation* :... l'espace est donc ouvert à l'humanité chrétienne tout entière !

Voilà sur quel ton et avec quelle singulière assurance certains auteurs de renom discutent, en France, la question relative à l'auteur de l'*Imitation!*

M. Victor Leclerc, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, s'est placé à peu près sur le même terrain.

Chargé d'écrire la préface de l'édition de luxe que le gouvernement français a fait imprimer à l'imprimerie

(1) M. Renan, dans le *Journal des Débats*. l. c.

impériale, pour l'exposition universelle de l'industrie en 1855, ce docte écrivain a été obligé de toucher la question qui nous occupe.

Il déclare d'abord qu'il se trouve dans l'embarras des éditeurs du Louvre, qui, au temps de Richelieu, « ne surent quel nom choisir entre les douze ou quinze noms en litige. »

Il ne fallait certes pas un grand effort d'esprit pour sortir d'un pareil embarras! Si douze auteurs ont été nommés, jamais plus de trois n'ont été sérieusement discutés.

Après l'aveu de cette étrange perplexité, M. V. Leclerc s'arrête à l'opinion la plus invraisemblable et la plus insoutenable de toutes.

« Nous croyons, dit-il, *comme on l'a déjà conjecturé*, que *l'ouvrage est de diverses mains et de divers temps.* Au milieu de toutes ces incertitudes, il y a cependant une opinion... que nous croirions pouvoir défendre, c'est que l'*ouvrage est né en France* (1). » Telle est l'opinion de M. V. Leclerc.

(1) Préface du livre de l'*Imitation*, édition latine-française du Louvre, de 1854, insérée dans le *Journal des Débats* du 8 Novembre 1855. — Ce volume renferme le texte vulgaire latin de l'*Imitation* et la traduction de ce livre en vers français par Thomas Corneille. Il est imprimé avec un luxe prodigieux, pour être offert à des souverains étrangers. Il a été cédé à quelques particuliers au prix de sept mille francs l'exemplaire. Comme exécution typographique, il est parfait. Il fournit une preuve remarquable des progrès que l'imprimerie a faits de nos jours. Mais comme œuvre de goût, ce livre laisse beaucoup à désirer. Le caractère est gras, écrasé, trop petit pour un format de luxe. Il y a absence complète d'harmonie et même de rapport entre le caractère moderne et les ornements du moyen-âge dont on l'a enrichi. On a essayé de marier, en dépit du bon sens, le goût du XIXe siècle avec celui du XIIIe. L'unité, qui est la première règle de l'art, a été complète-

M. Renan croit que l'ouvrage n'est point né en France où l'on n'a jamais compris la vanité du monde, etc. M. V. Leclerc croit le contraire. Nous dirons ailleurs ce que nous pensons de ce litige. En attendant, il nous paraît certain que M. V. Leclerc n'a jamais approfondi la question, et qu'il a accepté provisoirement l'opinion toute faite de M. De Sacy (1).

MM. Moland et d'Héricault ont donné récemment une nouvelle édition de l'*Internelle consolation*, traduction antique des trois premiers livres de l'*Imitation*. Ils avaient à se prononcer sur le nom de l'auteur. Quoique plus ou moins familiarisés avec les recherches critiques, ils n'ont pas su se dégager des nuages dont M. De Sacy a enveloppé la question. Ils le confessent de prime abord.

« Malgré un travail incessant et un immense bruit, disent ces Messieurs, l'incertitude, qui plane sur ces importantes questions d'histoire littéraire, n'est point dissipée. Tant s'en faut. Il semble au contraire que plus l'érudition s'efforce de pénétrer dans ces obscurs problèmes, plus les ténèbres s'épaississent (2). »

ment oubliée. On a accumulé un travail compliqué et dispendieux, sur les parties accessoires du livre ; et on a traité très-légèrement les parties principales. Ainsi on s'est donné une peine incroyable pour exécuter les initiales et les culs de lampe. Mais on a placé, à la tête des quatre livres, des estampes noires, gravées au trait. Les pages ne sont pas même encadrées. On a fait d'énormes dépenses sans résultat; on s'est appliqué à multiplier le travail sans produire d'effet. Quoique grossièrement exécutée, l'édition de Richelieu est faite avec plus de goût, que celle de l'exposition universelle.

(1) M. Callet, auteur de l'article *Gerson* dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle* de Michaud, t. XVI. Paris 1856, a suivi la même opinion.

(2) *Le livre de l'Internelle consolation, première version française de*

» Nous ne croyons pas que le fameux traité latin soit l'œuvre du chancelier de Paris ; nous croyons encore moins qu'il ait été composé par le chanoine du diocèse de Cologne. Et quant au problématique abbé de Verceil, nous pensons que le seul avantage qu'il ait sur les autres, c'est d'être moins saisissable : comme on ne sait absolument de lui que *les syllabes de son nom*, on est en quelque sorte *plus près de la vérité, parce qu'on est dans l'inconnu* (1). »

» On cherche en vain l'auteur de l'*Imitation :* il n'existe pas. *Ce livre n'a pas eu d'auteur*; ou, si l'on veut parler comme le garde des sceaux Marillac, « ce livre n'a eu d'autre auteur que le St-Esprit. » C'est sur ce point, nous le montrerons tout à l'heure, la seule solution à laquelle on doive se tenir et qu'on puisse atteindre (2). »

» Il en est de la date, comme de l'auteur, c'est-à-dire qu'il n'y en a pas (3). »

» Le livre de l'*Imitation* s'ébaucha pendant tout le moyen âge (4). »

l'Imitation de J.-C. Nouvelle édition, avec une introduction et des notes par MM. L. Moland et Ch. d'Héricault. Paris 1856, introd. p. X.

(1) Loc. cit. page XI. Voilà bien *la beauté de l'incertitude, la splendeur du doute*, etc.

(2) Loc. cit. pag. XI.

(3) Loc. cit. p. XIII.

(4) Ibid. p. XX. Cette opinion s'écarte complètement des idées reçues. On a toujours pensé jusqu'ici qu'un chef-d'œuvre est nécessairement le produit d'un seul homme, et d'une seule grande inspiration. La Bruyère, dont les jugements font autorité en philosophie, parce qu'il fut excellent observateur, a écrit : « L'on n'a guère vu jusques à présent un chef d'œuvre d'esprit qui soit l'ouvrage de plusieurs. Homère a fait l'Iliade, Virgile l'Ænéide, Tite-Live ses Décades et l'Orateur romain ses Oraisons. » *Des ouvrages d'esprit.* Ce judicieux écrivain a certainement raison contre les adversaires de Thomas à Kempis.

Voilà des réminiscences bien palpables de l'opinion de M. De Sacy, et de l'article de M. Renan!

Ces Messieurs citent aussi nos *Recherches;* mais il est bien certain qu'ils ne les ont pas lues.

En analysant ces opinions étranges, nous nous demandons ce que deviendra sous peu la critique littéraire, si, en présence de quinze témoins contemporains, désintéressés, dignes de foi, qui nomment l'auteur d'un livre, il est permis de soutenir que ce livre n'a pas d'auteur, et si, en affirmant une pareille chose, on peut passer pour sérieux. Il nous paraît évident que les règles de la saine critique reçoivent ici une atteinte beaucoup plus fâcheuse que les droits de Thomas à Kempis (1).

Quoiqu'il en soit, la vérité s'est fait jour en France.

Un bibliographe distingué, M. Quérard, s'est prononcé ouvertement en faveur du pieux chanoine régulier (2).

Lorsqu'ils ont rendu compte de nos *Recherches*, les savants rédacteurs de la *Bibliographie catholique* ont embrassé la même opinion (3).

Le traducteur des sermons de Thomas à Kempis, M. l'abbé Coustou, vicaire général de Montpellier, écrivit, en 1837, qu'il ne concevait pas que l'on pût éprouver des

(1) Cette remarque s'applique aussi aux réflexions peu scientifiques de M. Guénebault, dont parle la *Revue catholique*. IVe série, t. III, p. 518. an. 1854.

(2) *Supercheries littéraires dévoilées*. t. IV. p. 481-509. Article *Thomas*. Paris, 1852.

(3) *Bibliographie catholique*, t. X. p. 574. Juin 1851.



doutes sur le véritable auteur du livre de l'*Imitation*, après avoir lu les œuvres de Thomas à Kempis (1).

M. l'avocat Rivet de Lyon nous écrivit, après avoir lu nos *Recherches*, qu'il était si convaincu des droits de notre pieux auteur, qu'il renonçait pour toujours à la défense des droits de Gerson qu'il avait entreprise (2).

M. Victor d'Anglars, qui a publié le premier à Paris, en 1837, un ouvrage intitulé : *L'Alphabet des fidèles*, ouvrage qu'il attribue (à faux d'après nous) à Thomas à Kempis, déclare que le livre de l'*Imitation* appartient évidemment à cet écrivain, et que l'on a bien tort de contester ses droits (3).

M. E. De Coussemaker, correspondant de l'Institut de France à Dunkerque, a publié, en 1856, à Gand des *Chants liturgiques de Thomas à Kempis*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Il n'hésite point à dire que les droits de Thomas à Kempis sont rigoureusement démontrés (4).

Le savant archiviste du département du Nord, M. Le Glay, et son savant ami M. le marquis de Godefroy de

(1) *Sermons de Thomas à Kempis traduits du latin* par Pierre François Xavier Coustou, vic. gén. du dioc. de Montpellier, supérieur des religieuses ursulines, etc. Avignon, 1854.

(2) Sa lettre est du 12 mars 1852.

(3) *Alphabetum fidelium*, auctore pio Thoma Malleolo a Kempis, invenit, annotavit, et primum typis mandavit C. V. d'Anglars. in-32º Paris. 1837. — *L'Alphabet des fidèles*, traduit du latin de Thomas à Kempis, par M. l'abbé Th. Perrin. in-32º Paris, 1838.

(4) *Chants liturgiques de Thomas à Kempis*, publiés par E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut. Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique*. in-8º. Gand, 1856.

Menilglaise, connus tous les deux par leurs vastes connaissances historiques et leur excellent jugement, ont bien voulu m'exprimer la même opinion.

En Belgique, la possession séculaire de Thomas à Kempis n'a jamais été interrompue. Nous avons déjà vu que les PP. Rosweyde et Bollandus marchent à la tête des défenseurs du pieux chanoine régulier. Nous pourrions nommer encore le Père Sommalius qui a donné à Anvers plusieurs éditions de ses œuvres complètes, et le Père Jacques Bosmans, chanoine régulier de St-Augustin, au couvent de la congrégation de Windesem à Louvain, qui a fourni à Eusèbe Amort un grand nombre de documents précieux ; mais il est inutile de remonter si haut. Occupons-nous exclusivement du temps présent.

M. Bormans, professeur à l'université de Liége, connu par de nombreuses publications littéraires, proposa, en 1845, un argument nouveau à l'appui de l'opinion commune qu'il partageait (1).

M. Emile Nève, bibliothécaire de l'Université catholique de Louvain, après une étude suivie de la matière, s'est prononcé plusieurs fois en faveur de Thomas à Kempis, dans la *Revue catholique* dont il rédige, avec autant de zèle que de talent, la partie bibliographique (2). Il a recueilli,

(1) *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. X, p. 157. *Notice sur un manuscrit de Thomas à Kempis appartenant au séminaire de Liége*, par M. Bormans, professeur à l'Université de cette ville. Bruxelles 1845. Ce manuscrit que nous avons sous les yeux n'est certainement pas écrit de la main de Thomas à Kempis.

(2) *Revue catholique*, IVe série. t. I. année, 1852-53. p. 240. 241. 304. 555. t. II. année 1853-54. p. 489. 496. t. III; année 1854. p. 518.

avec un sentiment de sollicitude marquée, les faits qui touchent à notre controverse, et nous a fourni plusieurs indications utiles, services dont nous aimons à lui exprimer ici notre sincère gratitude.

Les rédacteurs du *Messager des sciences historiques*, de Gand, qui sont excellents juges dans cette matière, ont exprimé à plusieures reprises une conviction tout à fait conforme à la nôtre En admettant l'année dernière dans leur recueil les études de M. E. de Coussemaker sur les chants liturgiques de Thomas à Kempis, ils y ont rendu un nouvel hommage (1).

Il n'est pas téméraire de revendiquer ici l'autorité de la Commission royale d'histoire de Bruxelles, qui, en insérant la première édition de nos *Recherches* dans son *Bulletin* officiel, semble en avoir admis les conclusions (2).

A l'exception du chanoine Weigl, qui a adopté le système de M. De Grégory et soutenu la cause de Gersen, je ne connais en Allemagne, aucun auteur, soit catholique, soit protestant, qui, dans notre controverse, n'ait pas soutenu les droits de Thomas à Kempis.

A Vienne, M. Siebert a publié la traduction allemande des œuvres de notre pieux auteur, et une défense de ses droits au livre de l'*Imitation* (3).

(1) *Messager des sciences historiques*, etc. de Gand. Année 1856.

(2) *Bulletin de la commission royale d'histoire* de Bruxelles, volume de 1848.

(3) *Gersen, Gerson und Kempis, oder : Ist Einer von diesen Dreyen, und welcher ist der Verfasser der vier Bücher von der Nachfolge Christi? mit einem kritischen Rückblick auf die Behauptungen der neuern französischen Kritiker, A.-A. Barbier und J.-B.-M. Gence,* von J.-P. Silbert, in-12°. Wien, 1828, 84 p.

A Hambourg, M. Ullman a traité la même question avec beaucoup d'érudition, et a apporté à notre cause des arguments nouveaux (1).

A Gottingue, M. Liebner a cru découvrir un livre inconnu de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'il a publié sous le nom de Thomas à Kempis, mais qui en réalité est l'œuvre d'Henri Calcar, célèbre chartreux (2).

A Paris, M. Hase, fidèle aux traditions de l'Allemagne, a professé la même opinion (3).

A Berlin, M. Gieseler, dont l'histoire ecclésiastique a obtenu un grand succès parmi les protestants, prouve que Thomas à Kempis est vraiment l'auteur du livre de l'*Imitation* (4).

M. J. F. E. Meyer, professeur et recteur de l'école d'Eutin, a publié à Lubeck, en 1845, quinze chapitres inédits de l'*Imitation de Jésus-Christ*, à ce qu'il assure; il tient pour indubitables les droits de Thomas à Kempis (5).

(1) *Reformatoren vor der Reformation, vornehmlich in Deutschland und den Niederlanden.* IIter Bd. *Beilage, uber den Verfasser der Schrift* DE IMITATIONE CHRISTI, p. 710 et seq., Hambourg, 1842.

(2) *Liber quidam secundus tractatus de Imitatione Christi*, e cod. Quedlinburgensi, edidit et praefatus est T.-A. Liebnerus, in-4°. Gottingae, 1842. Ce prétendu second livre de l'*Imitation* a été traduit en français, à Bordeaux, et publié à Paris chez Waille, sous ce titre : *L'Imitation de Jésus-Christ, livre inédit, trouvé dans la bibliothèque de Quedlimbourg et traduit du latin.* Paris, 1845, XI et 58 p. in-32. L'auteur de la traduction signe G. B. Cet ouvrage porte le nom de Calcar dans le mss. n° 4981 de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

(3) Voy. J. G. L. Scholz, *Dissert.* à citer plus loin.

(4) *Kirchengeschichte*, t. II, part. IV, p. 347, note *M.* M. Gieseler est mort depuis peu.

(5) *Thomæ a Kempis capita quindecim inedita, libro primo tractatus De*

Dans la vie très-étendue qu'il a écrite de notre auteur, M. Bernard Baehring parait tout à fait convaincu des droits de Thomas à Kempis; il ne les mentionne qu'en passant (1).

A Zurich, M. Frédéric Böhringer, dans son *Histoire de l'Eglise en biographies*, insiste sur la parfaite communauté de doctrine, de pensées et de style qui existe entre l'auteur de l'*Imitation* qui est Thomas à Kempis, et les écrivains de l'école de Gérard Groot. Pour lui la question est définitivement résolue (2).

Les professeurs de la Faculté théologique de Vienne, en Autriche, dans une revue des manuscrits de l'*Imitation* qui se trouvent à la bibliothèque royale de Bruxelles, disent qu'il faut être aveugle pour ne pas voir que Thomas à Kempis est l'auteur du livre de l'*Imitation* (3).

M. J. Mooren, curé de Wachtendonk, vient de publier un recueil de renseignements pleins d'intérêt sur la vie et les ouvrages de Thomas à Kempis, suivi de documents

Imitatione Christi vulgatæ editionis integro ita insuper accedentia, ut eum eo vetustæ alicujus recensionis speciem referant, e cod. Eutinensi ed. etc. Joan. Frid. Ern. Meyer, phil. doct. scholæ Eutinensis rector et professor. 4°. Lubecæ 1845. L'opinion que M. Meyer défend, à l'égard de ces prétendus chapitres inédits de l'Imitation, est insoutenable : nous le prouverons ailleurs. Nous le citons seulement comme témoin de la persuasion générale qui assure à Thomas à Kempis l'honneur d'avoir composé le livre de l'Imitation.

(1) Voy. *Thomas à Kempis der Prediger der Nachfolge Christi, nach seinem ausseren und inneren Leben dargestellt*, von Bernard Baehring. in-8°. Berlin, 1854.

(2) Frid. Böhringer, *Die Kirche Christi und ihre Zeugen, oder die Kirchengeschichte in Biographien*, t. II, part. III, p. 700 et 705. Zurich, 1855.

(3) *Zeitschrift fur die gesammte katholische Theologie, herausgegeben von der theologischen Facultät zu Wien.* VIIter Bd. 1 Heft, p. 6. L'auteur de cet

inédits sur la maison paternelle de notre auteur à Kempen, sur le lieu de sa sépulture à S[t]-Agnès, sur la conservation de ses reliques, et sur plusieurs autres circonstances remarquables de sa vie. Eh bien! dans ce livre qui est le fruit de trente années de recherches minutieuses, M. Mooren déclare que Thomas à Kempis est vraiment l'auteur du livre de l'*Imitation*, et il ajoute que pour ceux qui ont lu nos *Recherches*, le doute n'est plus possible. « Après l'ouvrage de Mgr M., dit-il, que nous avons allégué plusieurs fois, il est superflu de s'occuper plus longtemps de la question relative à l'auteur de l'*Imitation*, non-seulement parce que toutes les objections soulevées contre les droits de Thomas à Kempis, ou qui pourraient être soulevées dans la suite, y sont réfutées d'une manière solide; mais aussi parce que l'*auteur apporte* LES PREUVES POSITIVES DE CE FAIT *que Thomas à Kempis a composé les quatre livres de l'Imitation*. Entre autres preuves, quinze témoins contemporains sont cités (1). »

Si nous rappelons ces paroles, beaucoup trop flatteuses pour notre travail, c'est qu'elles confirment en nous l'assurance à laquelle nous attachons le plus de prix, celle d'avoir démontré *par des preuves positives* les droits de notre auteur.

article n'est point attaché à l'Université de Vienne. J'aurais voulu le remercier des observations qu'il a faites sur mes *Recherches*, dans lesquelles il a remarqué quelques erreurs de détail, sans importance, que j'ai eu soin de corriger dans cette troisième édition : mais il a pris un ton de si mauvais goût, il s'est montré si étranger aux principes de la politesse, que, par respect pour lui, je crois devoir taire son nom. Je citerai ce recueil sous le nom de ses savants éditeurs, à l'attention desquels l'intempérance de langage de l'auteur aura sans doute échappé.

(1) *Nachrichten uber Thomas a Kempis, nebst einem Anhange von meistens noch ungedruckten Urkunden* von J. Mooren, Pfarrer in Wachtendonk.

M. Mooren est le dernier écrivain qui ait traité ce sujet. Il est d'accord avec tous les autres. En Allemagne, il y a, à cet égard, entente parfaite, accord unanime, cause jugée.

En Hollande aussi l'accord est unanime; jamais les doutes soulevés en France et en Italie n'y ont eu le moindre écho; jamais personne ne les y a pris au sérieux. Lorsqu'au milieu du XVIIe siècle, le bruit de la querelle des Pères Bénédictins et des Chanoines réguliers y parvint, on considéra cette contestation comme une vraie plaisanterie.

L'école de Gérard Groot, de Florentius Radewyns, des Frères de la vie commune, les monastères des chanoines réguliers de St-Augustin et de la congrégation de Windesem étaient si connus en Hollande; les hommes qu'elle avait formés, s'étaient tellement mêlés aux affaires importantes de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle dans ce pays, qu'aucun doute n'était possible. Ceux qui relisaient les documents de cette époque retrouvaient partout le souvenir des institutions auxquelles Thomas à Kempis s'était associé, et cent témoins leur attestaient que cet écrivain devait au livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* toute sa renommée.

Ainsi Jean Pontanus, dans son ***Histoire de la Gueldre***, publiée en 1638, raconte la naissance, les vertus, les talents de Thomas à Kempis, et il lui attribue le livre de l'***Imitation*** comme son plus beau titre de gloire (1).

in-12°. Crefeld 1855. p. 200 et 202. Cet ouvrage a été traduit en hollandais et publié à Arnhem.

(1) « Supremum ac fatalem hunc annum (1471) habuit Thomas Kempis, canonicus olim ex ordine S.-Augustuni apud Trans-Isalanos, in monte divæ



Jacques Revius, dans l'*Histoire de la ville de Deventer*, imprimée à Leyde en 1650, cite l'*Imitation* à la tête des œuvres de Thomas à Kempis, comme le plus important de ses ouvrages (1).

Revius connaissait à fond l'histoire de son pays. Il avait étudié dans les archives de Deventer les documents relatifs aux écrivains et aux institutions de l'école de Gérardus Magnus; il publia même dans son histoire des écrits inédits de ce grand homme. Il n'est donc point un de ces auteurs vulgaires qui répètent, sans examen, les opinions qu'ils rencontrent; c'est un savant qui affirme, en pleine connaissance de cause, ce qu'il a appris et ce qu'il croit certain.

Jean Lindeborn, écrivain catholique, a tiré des manuscrits et des documents authentiques une histoire très-curieuse de l'évêché de Deventer (2). Tous les historiens qui sont venus après lui, ont suivi ses traces et profité de ses recherches. Son ouvrage est original et composé

Agnetis, extra Zwollam. Cujus viri jam ante mentionem injeci, utpote *innocentiæ et pietatis opinione præstantissimi*, testantibus hoc, præter cæteros qui ejus nomine leguntur, libellis quatuor *de Imitatione Christi* vere aureis, et qui non solum latine, sed et germanice, gallice, hispanice et italice sæpius iterumque excusi. Ejus *cum adhuc in vivis esset, ea fuisse admiratio memoratur, ut plurimos etiam longe dissitos, sui videndi atque audiendi causa, ad se excitaverit.* » Joan. Pontanus, *Historiæ gelricæ.* lib. XIV. Hardervici Gelrorum. 1639. Voy. l. IX, p. 541. Il rappelle le même fait, page 318, 413 et 457.

(1) Voy. Jac. Revii *Daventriæ illustratæ, sive Historiæ urbis Daventriensis libri VI.* in-4° Lugd. Batav. 1650. pag. 63. L'ouvrage entier a 788 pages.

(2) *Historia sive notitia Episcopatus Daventriensis, ex ecclesiarum membranis, monasteriorum tabulis, authentice annotatis et classicis authoribus eruta et publici juris facta* a Joanne Lindebornio. in-8°. Coloniæ (Lugd Bat.). 1670.

d'après les règles de la saine critique. Arrivé à la liste des supérieurs du monastère de S[te]-Agnès que Thomas à Kempis lui fournit dans sa chronique, J. Lindeborn ajoute : « Nous avons suivi jusqu'ici Thomas à Kempis, enfant de cette maison de chanoines dont il écrivit la chronique ; il s'est acquis une renommée immense dans tout l'univers par son petit livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1). »

Ensuite il fait mention de la controverse soulevée par Dom Cajétan et par ses partisans, au sujet des droits de Thomas à Kempis ; il finit en disant que l'ordre des Chanoines réguliers et la Compagnie de Jésus ont fait pleine justice de ces attaques, et placé au-dessus de toute contestation un fait dont personne n'avait douté jusqu'alors (2).

H. Van Rhyn qui, en 1725, a traduit en hollandais et

(1) « Hactenus e Thomas de Kempis qui hujus canoniæ (Stæ Agnetis) civis, accurato calamo ejus chronicon conscripsit, eique et sibi, toto terrarum orbe, peperit nomen celeberrimum suo *De Christi Imitatione* libello, de quo, lib. 1. Epigram. sic cecinit Bernardus Bahusius :

Kempensem cuncti Thomam norunt leguntque,
Dumque erit aura, solum, flamma salumque legent,
In tenebris, Thoma, non te sinet ille libellus :
Qui sequitur me non ambulat in tenebris. »

Lindeborni *Hist. episc. Dav.* p. 311.

(2) « Hoc opus Thomæ nostro surripere conatus est Constantinus Cajetanus, ex ordine Benedictino monachus, ut suo cuidam Joanni Gessen sive Gerssem, sive De Gessate, necdum enim de cognomine satis constitit, adscriberet, quem in monasterio Sti Gratiani Castri Aronæ, ad littus Verbani, in agro Mediolanensi, olim sui ordinis abbatem finxit, nactus etiam maxime in Galliis acerrimos sui peculatus propugnatores. Sed ab Harpiarum unguibus Ordo canonicus et Societas Jesu prædam male arreptam eripuit et Kempensem abigeatu prohibuit. » J. Lindeborn, l. c. p. 311.

publié à Leyde, avec quelques développements l'ouvrage de Lindeborn, professe aussi l'opinion générale touchant les droits de Thomas à Kempis (1).

Les écrivains hollandais modernes, comme les anciens, sont unanimes. M. Delprat, ministre de l'église wallonne de Rotterdam, dans les recherches qu'il a faites sur l'école de Gérard Groot, et sur l'influence que les Frères de la vie commune ont exercée en Hollande, sur la science et sur la religion, après le XIVe siècle, exprime le même sentiment (2).

M. J. G. L. Scholz, auteur d'une dissertation historico-théologique sur la doctrine de Thomas à Kempis, de Gérard Groot et de Wessel Gansfort (3), MM. Kist, Royaards et Clarisse, professeurs à l'université de Leyde(4),

(1) *Oudheden en gestichten van het bisdom van Deventer, of beknopte beschryving*, etc. *uit het Latyn vertaalt en met aantekeningen opgeheldert*, door H Van Rhyn. 2 deelen, in-8°. Te Leyden, 1725. Tweede deel p. 100 en 215.

(2) *Verhandeling over het Brooderschap van G. Groot, en over den invloed der Fraterhuizen op den Wetenschappelijken en Godsdienstigen toestand, voornamelijk van de Nederlanden, na de XIVde eeuw;* door G.-H.-M. Delprat, leeraar by de walsche gemeente te Rotterdam. Te Utrecht, 1830, p. 303. La seconde édition revue et augmentée de cet ouvrage a paru en 1856 à Leyde. L'auteur est souvent aveuglé par son hostilité contre l'Église.

(3) *Dissertatio historico-theologica inauguralis, exhibens disquisitionem, qua Thomae a Kempis sententia de re christiana exponitur, et cum Gerardi Magni, et Wesselii Gansfortii sententiis comparatur*, in-8° Groningae, 1839.

(4) *Archief voor kerkelijke Geschiedenis, inzonderheid van Nederland*, VIIIste deel, p. 367. Leyden, 1837. Dans le même recueil, t. I, p. 355, t. II, p. 245; t. III, *Beilage;* t. VIII, p. 1, on trouve de curieuses recherches sur l'esprit et la manière de penser de Gérard Groot, publiées par M. J. Clarisse, professeur à l'université de Groningue. Cet écrivain parle de Thomas à Kempis, comme de l'auteur indubitable du livre de l'*Imitation*.

M. Schotel de Bréda (1), enfin les savants rédacteurs du recueil périodique intitulé *Le catholique* (2), n'ont qu'une voix pour proclamer Thomas à Kempis l'auteur incontestable du livre de l'*Imitation*.

Ce simple exposé de la controverse fait voir très-clairement de quel côté se trouve la vérité historique.

Un manuscrit isolé, sans date, avec un nom inconnu, incertain, des hypothèses, des conjectures, des affirmations gratuites, des rapprochements forcés, telles sont les ressources des partisans de Gersen.

Une possession séculaire, des manuscrits autographes, signés, des témoins contemporains, une identité parfaite de pensées, de style, de qualités et de défauts dans l'*Imitation* et dans les œuvres certaines de Thomas à Kempis, telles sont les armes dont se prévalent les défenseurs de cet écrivain. Au premier coup d'œil, la différence de position est énorme. Mais n'anticipons pas sur la démonstration. Les preuves que nous venons d'indiquer à peine ne doivent prendre corps, et se revêtir de lumière, que dans les chapitres suivants.

Si l'on nous demande comment le droit si évident de Thomas à Kempis a pu être contesté si longtemps, nous répondrons d'abord avec M. Ullmann, que cette guerre s'explique par l'esprit de corps dans les uns, par un patriotisme malentendu dans les autres; dans plusieurs, par l'ignorance où ils se trouvaient du langage, et surtout du

(1) *Iets over de Navolging van Jesus-Christus*, door Schotel, in-8°. Breda, 1845, 28 p.

(2) Voy. la livraison de septembre 1851.



corps de doctrines qui sont propres à Thomas, à ses maîtres et à ses disciples. Nous dirons ensuite, avec M. Scholtz que, malgré le zèle des Bénédictins qui ont attribué l'*Imitation* à un religieux de leur Ordre, et l'ardeur des écrivains italiens, qui l'ont attribuée à un religieux de leur pays, tous les bons historiens de notre époque reconnaissent et soutiennent les droits incontestables de Thomas à Kempis.

Il est temps de nous occuper des partisans de Gerson.

Art. 2.

Controverse avec les Gersonistes.

Jamais les partisans de Gerson n'ont montré autant d'ardeur et d'assurance que les défenseurs de Gersen. Ils ont eu, en quelque sorte, conscience de la faiblesse de leur cause, et ils ne l'ont soutenue qu'avec une mollesse qui accusait chez eux l'absence de toute conviction.

Ce n'est guère que depuis une quinzaine d'années, qu'un sentiment national malentendu, et je ne sais quels élans poétiques ont fait hausser tout à coup le ton aux partisans de Gerson, et leur ont inspiré des hymnes de victoire qui étaient bien peu justifiés. Sous ce rapport, les derniers champions descendus dans l'arène dépassent tous leurs devanciers.

Nous verrons dans le dernier chapitre de ces *Recherches*, combien ces chants de victoire sont téméraires, illusoires ; nous nous bornons ici à montrer que le nombre

des défenseurs de Gerson est infiniment petit, et qu'on peut lui appliquer avec justesse ces mots de Virgile :

Apparent rari nantes...

M. Daunou, qui parut favorable à Gerson, avoue que depuis 1615, où la controverse fut soulevée, jusqu'à nos jours, on ne peut citer que cinq ou six écrivains qui aient soutenu cette cause (1).

Pierre Corneille, dit-il, *eût voulu que l'on pût prouver les droits de Gerson* (2); mais ces droits n'étaient pas démontrés pour lui.

Charles Labbé, avocat, proposa au cardinal de Richelieu d'imprimer le livre de l'*Imitation* sous le nom de Gerson (3); il était seul de son avis.

Le père d'Avrigni nous apprend, à l'année 1671 de ses *Mémoires*, que Mgr Camus, évêque de Belley, s'était prononcé pour Gerson en 1642 (4).

(1) *Journal des savants*, décembre 1826 et octobre 1827. — Les éditeurs qui ont publié l'*Imitation* sous le nom de Gerson, ne peuvent point compter parmi les partisans du chancelier : ils ont suivi aveuglément l'autorité des manuscrits altérés, comme nous le prouverons au dernier chapitre.

(2) M. De Grégory, *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 76, donne la préface que Corneille plaça à la tête de la première édition de sa traduction en vers du livre de l'*Imitation*, in-12°. Rouen, 1653.

(3) *Sinopse ou sommaire des observations de Charles Labbé, pour la restitution du livre* DE IMITATIONE CHRISTI *en son entière splendeur, et à son vray auteur M. Jean Gerson, chancelier*, etc. Barbier, dans son catalogue des ouvrages relatifs à la contestation sur l'auteur de l'*Imitation de J.-C.*, p. 209, indique cet ouvrage comme inédit. Dupin reproduit une permission d'imprimer l'*Imitation* sous le nom de Gerson, accordée à Labbé, par le Parlement de Paris, en 1653. Voy. *Opera Gersonis*, t. I, p. CLXXXVII.

(4) *Mémoires chronologiques*, t. III, p. 103. 1739.

Louis Haslé, bien peu connu dans le monde littéraire, soutint, le 20 janvier 1653, en Sorbonne, une thèse à la mémoire de Gerson. Il fit de l'opinion qui attribuait l'*Imitation* au chancelier, une des positions de sa thèse (1).

L'abbé Andry publia, l'année 1690, en faveur de Gerson, une dissertation que l'abbé Posombieri adopta et traduisit en italien l'année 1723. Je n'ai pu la voir.

· En 1729, Grancolas favorisa Gerson.

En 1731, l'abbé Lenglet Dufresnoy tenta une voie nouvelle pour établir les droits du chancelier. Il s'imagina que les manuscrits de l'*Internelle Consolation*, qui ne renferment qu'une vieille traduction française des trois premiers livres de l'*Imitation*, le troisième livre en tête, contenaient le texte original de cet ouvrage, et avaient pour auteur un écrivain français, le chancelier Gerson. Cette conjecture n'a pas la moindre vraisemblance : nous le prouverons en son lieu.

Trente ans après Lenglet Dufresnoy, l'abbé Faita, prieur d'un monastère de Brescia en Lombardie, attribua hardiment le livre de l'*Imitation* à Gerson. Il prétendit que ce livre appartenait de droit à l'auteur qui avait le plus ancien titre de possession. Or, comme, selon lui, la première *édition imprimée* de l'*Imitation* avait été publiée à Venise en 1483, avec le nom de Gerson, il était évident, pour lui, que Gerson était l'auteur du livre. Il ignorait qu'on possédait une *édition imprimée* de 1468 ou 1472, avec le nom de Thomas à Kempis, et un manuscrit daté de

(1) Voy. l'abbé L'Ecuy, *Essai sur la vie de Gerson*, t. II, p. 276. Paris, 1832.

1425, qui porte son nom. Il eut aussi la simplicité de croire que les *Conférences aux Toulousains*, attribuées à saint Bonaventure, étaient plus anciennes que Thomas à Kempis, et il ne vit pas que s'il en était ainsi, elles étaient aussi antérieures à Gerson, et renversaient tout son système.

L'année suivante, 1763, il publia une seconde édition de son mémoire, ou plutôt un mémoire nouveau, dans lequel il abandonna tous les arguments proposés en faveur de Jean Gerson le chancelier, et attribua l'*Imitation* au frère de Gerson, qui portait le même nom que lui, Jean, et qui fut prieur des Célestins à Lyon (1). Il finit par dire qu'il n'avait aucune opinion; qu'il était plus incertain en terminant qu'il ne l'était en prenant la plume. Que n'eût-il la bonne idée de ne pas grossir, de deux volumes inutiles, le catalogue des livres publiés dans notre controverse!

Un demi-siècle plus tard, en 1809, M. Gence, ancien archiviste attaché au dépôt des chartes, prit en main la cause de Gerson dans le *Journal des Curés*, qui se publiait alors à Paris. Trois ans après, en 1812, M. A.-A. Barbier embrassa l'opinion de M. Gence, et inséra même à la suite de sa *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation*, les *Considérations* de cet écrivain *sur la question relative à l'auteur de l'Imita-*

(1) Il avait découvert un manuscrit assez récent d'extraits de l'*Imitation*, attribués tantôt à Gersen, tantôt à Gerson. Ce manuscrit avait été écrit par un certain frère Gabriel, de son monastère de Brescia, entre les années 1476 et 1492. Ces notes insignifiantes l'ont déterminé à écrire inutilement deux volumes sur le véritable auteur de l'*Imitation*. Est-il étonnant dès lors qu'on ait écrit beaucoup sur ce sujet?

tion, considérations qui ont obtenu, en 1833, les honneurs d'une seconde édition.

M. Gence proclama, plutôt qu'il ne prouva, son opinion, dans plusieurs articles de la *Biographie universelle* de M. Michaud, et dans un grand nombre de pièces volantes, dont M. De Grégory a bien voulu nous conserver le titre (1). Il eut cependant un mérite incontestable : celui de donner, en 1826, une assez bonne édition latine de l'*Imitation*, avec les variantes des manuscrits les plus célèbres dans la controverse (2).

M. Daunou, ancien oratorien français, écrivain versé dans les règles de la saine critique, quoique lié d'amitié avec M. Gence, ne prit la défense de Gerson qu'avec une prudente réserve. Il se borna pour ainsi dire à réfuter les objections faibles et insignifiantes que M. De Grégory avait faites contre son système (3). Les droits de Gerson étaient problématiques à ses yeux.

En 1836, l'Académie française mit au concours l'*Eloge de Gerson*.

D'après M. De Grégory, les deux lauréats, MM. Faugère et Dupré, abandonnèrent les droits du chancelier de Paris (4).

(1) *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 215-219.

(2) Quand on possède le manuscrit autographe d'un auteur, il est fort inutile sans doute de consulter d'autres copies pour fixer les leçons du texte. Cependant le travail de M. Gence a son utilité, en ce qu'il permet de constater l'accord des manuscrits sur certains textes que l'on a voulu mettre en question, pour se tirer d'affaire, dans la controverse relative à l'auteur du livre de l'*Imitation*. Il faut avouer néanmoins que son travail, souvent obscur et confus, n'offre point toujours les garanties désirables.

(3) Voy. le *Journal des savants*, déc. 1826 et oct. 1827.

(4) De Grégory, *Hist.* t. I, p. 335 et 338. Après avoir cherché en vain, à

D'après M. Vert qui, plus heureux que nous, a rencontré le discours de M. Faugère, ce canditat a positivement admis l'*Imitation de J.-C.* parmi les œuvres de Gerson. « L'ouvrage, dit-il, qui fera vivre le nom du chancelier de Paris par de là les siècles les plus reculés, c'est l'*Imitation* (1). »

M. Faugère refuse ensuite à Gersen et à Thomas à Kempis l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation*, pour des motifs peu convaincants, il est vrai, mais qui l'ont convaincu. Il nous suffit de constater ici, sans discussion, que M. Faugère compte parmi les partisans de Gerson.

En 1837, M. Onésime Leroy adopta l'hypothèse de Lenglet Dufresnoy. Il prétendit avoir découvert, dans un manuscrit de Valenciennes, écrit en 1462, le *texte français original* des trois premiers livres de l'*Imitation*, qu'il attribua à Gerson.

Il consigna sa découverte dans ses *Études sur les mystères* ou drames du moyen âge. Malheureusement il ne put justifier son opinion que par des assertions gratuites, des conjectures arbitraires, et des inductions vagues ou forcées. Il supposa que le manuscrit de Valenciennes renfermait un choix des œuvres de Gerson; il fit observer qu'à la marge

nous procurer ces discours, sur la foi de M. de Grégory, que nous avons cité à la page 199 de la 2e édition de nos *Recherches*, nous avons affirmé que M. Faugère a abandonné les droits de Gerson, dans l'éloge du chancelier qu'il a présenté à l'Académie française. M. Vert prouve que M. De Grégory nous a induit en erreur. Nous nous empressons donc de ranger M. Faugère parmi les partisans de Gerson. Nous voyons se vérifier encore ici une remarque que nous avons déjà faite ailleurs, à savoir qu'on ne peut jamais se fier aux assertions, même les plus positives, de M. De Grégory.

(1) Voy. M. Vert. *Etudes hist. et crit. sur l'Imitation de J.-C.* p. 235.

des sermons de Gerson, copiés dans ce volume, on renvoie le lecteur aux livres qui précèdent, et que l'*Internelle Consolation* précède ces sermons ; d'où il conclut que Gerson a renvoyé le lecteur à l'*Internelle Consolation* comme à son œuvre.

Nous verrons plus tard que ce volume contient une compilation récente, et que la note de renvoi, qui est l'œuvre d'un copiste, ne renvoie pas le lecteur à l'*Internelle Consolation*, mais à d'autres sermons qui la précèdent dans ce volume. Revenons à la controverse.

M. Leroy, fier de sa découverte, l'expliqua et la défendit de nouveau, dans l'ouvrage qu'il publia en 1841, sur *Corneille et Gerson*. Ce livre fut couronné par l'Institut, et obtint un prix de 1500 francs.

Dans ses *Études sur les mystères*, M. Leroy avait affirmé que Gerson composa l'*Imitation* à Lyon, dans les dernières années de sa vie, parmi les Célestins qui lui avaient donné asile. Dans ses études sur *Corneille et Gerson*, il soutint que Gerson avait composé ce livre à Bruges, lorsqu'à la fleur de son âge, il y exerça les fonctions de doyen de St-Donat.

Cette dernière assertion, tout aussi gratuite que la première, dut sourire aux amis de notre Flandre. M. l'abbé Carton, qui brûle de zèle pour la gloire de notre province, fut séduit. Il se hâta de communiquer l'analyse des observations de M. Leroy aux membres de la Société historique dont il est le président, et il les publia sous ce titre : *L'Imitation composée à Bruges, par un doyen de St-Donat* (1).

(1) Voy. *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre occidentale*. Bruges, 1842.

Quoique la démonstration de M. Onésime Leroy ait été jugée très-sévèrement par les partisans les plus habiles de Gerson, elle ne laissa point de faire des conquêtes, ou du moins de susciter au chancelier de nouveaux défenseurs.

En 1838, M. Mangeart, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, confirma les preuves que M. Onésime Leroy s'était efforcé de faire valoir, et soutint avec une grande conviction les droits de Gerson (1).

En 1855, le même écrivain annonça que de nouvelles recherches l'avaient amené à dire que le livre de l'*Imitation* est *incontestablement* l'œuvre de Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris. « J'espère, disait-il, pouvoir sous peu en donner une démonstration telle que Mgr. de Bruges lui-même s'y rangera (2). »

Lorsque je lui demandai, en septembre 1857, si le public pouvait espérer de jouir bientôt du fruit de ses études ; il me répondit que des publications récentes sur la question, en achevant de consolider sa croyance, avaient refroidi son zèle et arrêté ses travaux. Il ajouta qu'une tentative en faveur de Thomas à Kempis ne lui paraissait ni prudente, ni probable, ni possible (3) ; mais que si elle était tentée, il pourrait un jour reprendre l'épée, c'est à dire la plume.

(1) *Un mot de plus sur l'auteur de l'Imitation de J.-C.* par M. J. Mangeart prof. de philosophie au collége de Valenciennes. (15 Mai 1838). 16 pages in-8° Valenc. 1838. — *Rapport adressé à M. V. Cousin, sur les divers manuscrits français de la bibliothèque de Valenciennes*, par M. J. Mangeart, prof. de phil. Valenc. 1838.

(2) Le *Courrier du Nord* du 28 Octobre 1855.

(3) Lettre du 10 septembre 1857. M. Mangeart a eu l'obligeance de me communiquer à cette occasion plusieurs découvertes intéressantes. Ainsi il a constaté que le *vingt-sixième* chapitre du premier livre de l'*Imitation*, qui se

M. Montfalcon, savant médecin de Lyon, publia en 1841, une édition polyglotte de l'*Imitation* qu'il attribua à Gerson (1); et M. Géraud adopta la même opinion dans une série d'articles insérés dans le journal l'*Univers* en 1842 (2).

La même année, M. Jehan Spencer Smith imprima à Caen, sous le titre de *Collectanea Gersoniana*, un recueil d'articles, d'annonces, etc., publiés récemment en faveur de Gerson, dans le *Journal des savants*, dans des feuilles de province, et dans des Mémoires littéraires (3).

On peut considérer ce recueil comme un sincère hommage de l'éditeur à la mémoire de Gerson; mais il est

trouve dans la traduction française imprimée à Toulouse et à Paris, au XVe siècle, sous ce titre : *Contre la vanité de ce monde* (voir l'*Imit.* ed. de Gence. 1826. page 278) et qui a donné lieu à mille conjectures, existe presque textuellement dans la troisième partie du *Miroir d'humilité*, célèbre manuscrit de Valenciennes, et que la seconde partie de ce *Miroir* que les partisans de Gerson avaient présenté jusqu'ici comme une œuvre inédite du chancelier, n'est que la traduction de l'ouvrage d'Innocent III, intitulé : *De contemptu mundi sive de miseria humanæ conditionis.*

(1) *De l'Imitation de N.-S. J.-C., par J. Gerson, traduite en français, en grec, en anglais, en allemand, en espagnol, en portugais*, publiée par J.-B. Montfalcon, médecin, in-8°. Lyon, 1841.

(2) *L'Univers, journal religieux*, etc., des 13 et 18 mars et des 15 et 24 avril 1842.

(3) *Collectanea Gersoniana, ou Recueil d'études, de recherches et de correspondances littéraires, ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'Imitation de Jésus-Christ*, publiées par Jehan Spencer Smith, in-8°, 334 p. Caen, 1842 et 1843. Ce volume contient plusieurs pièces qui n'ont aucun rapport, ni à Gerson, ni au livre de l'*Imitation*. Nous y trouvons un jugement bizarre, sinon ridicule, de M. Michelet, sur notre controverse (p. 221), et un article inséré dans le n° 103 de l'*Investigateur historique*, février 1843, par M. Trémolière, membre de la deuxième classe de l'*Institut historique*, qui est convaincu que M. O. Leroy a *tranché la question en faveur de Gerson.*

assurément d'une très-petite importance dans notre controverse.

M. Paulin Paris qui avait émis d'abord des doutes sérieux sur les droits de Gerson (1), tout en reconnaissant que M. le docteur Ch. Sehmids de Strasbourg dans son *Essai sur Jean Gerson*, publié en 1839, lui avait suggéré de nouveaux motifs de réserve, déclara cependant en 1848, qu'il ne pouvait se dissimuler les singulières analogies que présentent l'*Imitation de J.-C.* et les ouvrages contemplatifs du docteur chrétien. Après plusieurs considérations de ce genre, il conclut : « Tout cela doit me rapprocher de l'opinion si bien exposée par M. Onésime Leroy, et me fait regretter d'avoir parlé avec légèreté d'une question digne de l'intérêt de tous les chrétiens de France (2). »

M. Thomassy, dans sa *Vie de Gerson*, publiée en 1843 (3), rejeta comme illusoires les preuves que MM. Onésime Leroy et Mangeart avaient cru décisives, et tout en soutenant les droits du chancelier de Paris, il montra si peu de confiance dans cette cause, que nous avons pu louer sa réserve et espérer qu'il embrasserait bientôt l'opinion vraie et commune. Mais au lieu d'opérer une conversion dans

(1) *Les manuscrits français de la bibliothèque du roi*, t. II, p. 115.

(2) *Les manuscrits français de la bibl. du roi*, t. VII, p. 368 et 369. M. P. Paris dans le même volume, p. 277, avoue qu'il est enclin à attribuer l'*Imitation* à S. Bernard ou à S. Bonaventure. Par ces fluctuations on voit qu'il n'a jamais étudié la question, et qu'il suit les caprices de l'opinion. S'il incline en faveur de Gerson, ce n'est point qu'il ait reconnu les droits du chancelier ; il fait simplement un acte de politesse envers ses amis.

(3) *Les gloires de la France, Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame et de l'Université de Paris.* LXXII et 375, in-12°. Paris, 1843.

son esprit, nos *Recherches* semblent l'avoir confirmé dans ses idées premières : car, en rendant compte de notre livre avec une bienveillance dont nous lui exprimons ici toute notre gratitude, il défend comme certains , indubitables, les droits de Gerson, qu'il avait présentés d'abord comme douteux, ou seulement comme probables (1). Il se plaint du jugement sévère que nous avons porté sur les écrits et le caractère de son héros; cependant il n'apporte aucun argument nouveau, aucune considération nouvelle, soit pour nous réfuter, soit en faveur de sa thèse.

Le partisan le plus ardent, le plus fécond et le plus hardi de la cause de Gerson est sans contredit M. G. C. Vert, de Toulouse, qui, dans trois publications successives et assez étendues, a attaqué, avec une certaine violence, les droits de Thomas à Kempis et de Gersen, et tâché d'établir les droits de Gerson (2).

(1) *Revue contemporaine*, t. IV, p. 301-309. Paris, 1851. En 1850, M. Thomassy a publié une seconde édition de la *Vie de Gerson*. Je fus d'abord surpris de voir qu'il ne mentionnait pas mes *Recherches*, soit pour les combattre, soit pour en adopter les conclusions. Je m'aperçus ensuite que cette seconde édition n'était que la première à laquelle l'auteur avait ajouté six pages uouvelles de préface et un nouveau titre. Du reste, il s'exprime franchement dans l'article de la *Revue contemporaine* que je viens de citer.

(2) *L'éternelle consolacion, ou l'Imitation de J.-C. sous sa forme authentique du XVe siècle, avec spécimens de* 1390 *à* 1480. 272-XVI pages, in-32°. Toulouse, 1854. M. Vert se trompe lorsqu'il dit que *ce livre est édité ici pour la première fois.* Il existe un bon nombre d'éditions antérieures à la sienne. D'après ses publications postérieures, on peut croire qu'il a voulu dire que cet ouvrage est publié pour la première fois d'après le manuscrit qu'il possède, ce qui est bien différent. La seconde publication de M. Vert est intitulée : *Etudes historiques et critiques sur l'Imitation de J.-C. considérée dans ses origines, ses textes, son auteur, d'après les documents authentiques*, par G. Ch. M. Vert. 254 pages, in-32°. Toulouse et Paris, 1856. La troisième publication porte ce titre : *Gersoniana, ou l'Imitation de J.-C. dans la vie et les œuvres*

Si une conviction profonde, un zèle à toute épreuve et de longues discussions pouvaient tenir lieu de preuves dans une question de fait, M. Vert eut sans aucun doute assuré le triomphe de son héros sur tous ses compétiteurs, et renversé à jamais la cause du prétendu religieux bénédictin de Verceil et celle du pieux chanoine régulier de Ste-Agnès. Mais, hélas! il faut bien le dire, ni dans ses notes sur l'*Internelle consolation,* ni dans ses *Etudes sur Gerson,* ni dans le volume intitulé : *Gersoniana*, M. Vert *n'apporte aucune preuve de fait, aucun document historique nouveau* en faveur de son héros, et, ce qui est peut-être plus fâcheux encore, *il passe sous silence ou nie les faits matériels* que nous avons cités au détriment de Gerson ou à l'avantage de Thomas à Kempis.

Sa conviction est telle, l'entraînement auquel il cède est si violent, qu'il a pu commettre ces fautes sans nous rendre sa bonne foi suspecte ; sans que nous ayons songé à l'accuser d'imposture. L'amour de la vérité et les intérêts de notre cause nous obligent cependant à signaler ici ces écarts, afin que les positions soient bien nettes, en attendant que nous fassions toucher du doigt le côté faible du plaidoyer de M. Vert, nous dirons même toute l'inanité de ses efforts.

de Gerson, complément et pièces justificatives des Etudes historiques et critiques, par G. Ch. M. Vert, auteur des *Etudes*, et éditeur de l'*Eternelle consolacion* ainsi que de l'*Imitation Gersonnienne*. 220 pages, in-32°. M. Vert annonce, comme étant sous presse, un volume intitulé : *De spirituali vel interna seu æterna consolatione, vulgo De Imitatione Christi libri IV, ad genuini textus sinceritatem expressi et plus duplo, veri auctoris vita, nec non et anagogicis commentariis, Gersonianisque supplementis aucti*, annotante et edente G. C. M. Vert...

Dès ce moment, nous croyons pouvoir déclarer que M. Vert n'a pas fait avancer la cause de Gerson d'un pas.

Dans le troisième chapitre, nous réduirons à leur juste valeur les trois publications qu'il a consacrées à la défense de cet écrivain.

M. Vert est le dernier défenseur de Gerson qui nous soit connu (1).

(1) On ne peut considérer comme une défense de Gerson, la brochure que M. Onésime Leroy publia en 1843, contre M. Thomassy, sous ce titre : *Gerson auteur de l'Imitation, monument à Lyon. Etrange découverte de M. T....* 19 pages in-8°. Paris 1843. Les personnalités y occupent plus de place que le fond de la question. Le zélé défenseur de Gerson y annonce une réimpression parisienne de la dissertation de M. l'abbé Carton. Voici les termes dont il se sert : « Sous presse incessamment : *Preuves que l'Imitation de Jésus-Christ a été composée à Bruges*, etc. (Anonyme). — La cause de Gerson est gagnée, depuis les preuves apportées par les manuscrits de St-Trond (*Sancti Trudonis*), de Valenciennes et par la lettre de Lyon. (Résumé.) — Cet ouvrage anonyme que nous recevons de Bruges, et dont M. Leroy n'a pas moins à se louer que Gerson, est de M. l'abbé Carton, instituteur des sourds-muets de Bruges ; nous ne le réimprimerons qu'avec sa permission, pour ne pas *contrefaire* un procédé que nous blâmons. On ne lira pas sans intérêt une publication faite avec autant d'impartialité, par un savant compatriote de Thomas à Kempis. » On voit qu'un zèle ardent pour Gerson n'a pas étouffé chez M. Leroy un profond respect pour la propriété littéraire.

CHAPITRE II.

DES TITRES DE THOMAS A KEMPIS.

La plupart des partisans de Gersen se bornent à réfuter les arguments de leurs adversaires, et ne songent pas à établir et à défendre les leurs.

Ils raisonnent ainsi : ni Thomas à Kempis, ni Gerson n'ont composé le livre de l'*Imitation;* donc Gersen en est l'auteur (1). Ce n'est point à un raisonnement aussi défectueux que j'aurai recours pour établir les droits de Thomas à Kempis. Je prouverai ses droits par des *preuves directes, par des faits matériels*, *par des témoins contemporains,* par l'état des manuscrits, par les inscriptions des éditions les plus anciennes, par la forme même de l'ouvrage et par les doctrines qu'il renferme.

Après avoir développé ces preuves positives, je répondrai facilement aux difficultés que les Gersénistes soulèvent,

(1) D. Delfau insiste sur ce raisonnement : Thomas à Kempis a perdu sa cause; donc Gersen l'a gagnée, parce que tous ses compétiteurs étant écartés, il reste seul. Voy. *Libri de Imit. C.-J. Gerseni adserti*, p. 87. Ce raisonnement ne prouve rien, lorsqu'on n'a aucun argument positif à produire en faveur de Gersen. MM. Moland et d'Héricault, page X, nous reprochent d'avoir suivi nous-même cette méthode négative, que nous condamnons et répudions ici de la manière la plus formelle. S'ils avaient lu attentivement nos *Recherches*, ils nous eussent épargné ce reproche.

et j'apprécierai sans peine les titres des autres compétiteurs de Thomas à Kempis.

Art. 1er.

Témoins contemporains de Thomas à Kempis.

PREMIER TITRE.

En fait d'histoire, la preuve testimoniale est de toutes la plus forte. Lorsqu'on voit plusieurs témoins oculaires de bonne foi, instruits, respectables, attester un fait que personne n'a contesté de leur temps, on ne doute plus de la réalité de ce fait, mais on l'admet comme indubitable.

Eh bien! des témoins oculaires ont vu le livre de l'*Imitation* sortir des mains de Thomas à Kempis, ils ont attribué ce livre à notre auteur *pendant plus de quarante ans avant sa mort;* ils l'ont propagé sous son nom; ils l'ont revendiqué comme l'œuvre de leur confrère et de leur ami. *Cent cinquante ans après la mort de Thomas à Kempis, cette tradition était reçue partout,* sans contestation et sans doute... Il y a donc en faveur de Thomas à Kempis une preuve historique décisive, incontestable, fournie par les amis et les frères mêmes de notre auteur; voici leurs témoignages :

PREMIER TÉMOIN.

Jean Buschius, né en 1400, fit, en 1420, profession religieuse dans le monastère des Chanoines réguliers de St-Augustin, à Windesem, qui n'était éloigné que d'une lieue du monastère de Ste-Agnès, où Thomas à Kempis était

sous-prieur à cette époque. Buschius mérita par ses connaissances étendues et sa piété, les faveurs du cardinal de Cusa, qui le choisit pour co-visiteur lorsqu'il entreprit, en qualité de nonce apostolique, la réforme des monastères de l'Allemagne inférieure. Ce pieux et savant religieux mourut en 1479, huit ans après Thomas à Kempis, dont il avait été le confrère et l'ami pendant sa vie tout entière.

En 1464, sept ans avant la mort de Thomas à Kempis, Buschius termina la chronique de son Ordre (1), dans laquelle il raconte que peu de jours avant la mort de Jean Van Heusden, prieur de Windesem, et un des fondateurs de la congrégation de ce nom, « *deux frères notables du monastère du Mont-Ste-Agnès, près de Zwoll, de son Ordre, arrivèrent à Windesem, pour consulter son prieur Jean Van Heusden, sur certaines affaires. L'un*, poursuit-il, *était le frère Thomas à Kempis, homme d'une vie sainte, qui a composé plusieurs livres de piété, à savoir :* QUI SEQUITUR ME, DE IMITATIONE CHRISTI *et d'autres encore. La nuit suivante, il eut un songe qui présageait des évènements futurs* (2). » Buschius ajoute que Thomas comprit, dans ce rêve, l'annonce de la mort prochaine de Jean Van Heusden, et qu'il fit part de sa vision au clerc qui l'accompagnait.

(1) « Ego in virtutibus omnium novissimus, licet corde tepido, aggrediar conscribere ea, quae *coram positus oculis ipse conspexi*, *aut a meis majoribus frequentius audivi*, aut a generali nostro Capitulo determinata cognovi... » Buschius, initio *Chron. Wind.*

(2) Voyez *Chronic. Windes.*, l. 1, c. XXI, p. 345, ed. 1621. Nous donnerons le texte de Buschius un peu plus loin, avec le témoignage du R. P. Bosmans. M. De Grégory, *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 231 et 297, a la hardiesse de dire que Buschius ne cite pas le traité de l'*Imitation* comme une œuvre de Thomas à Kempis ! Avait-il lu Buschius ? Sur la foi de M. De Gré-

Voilà donc un témoin oculaire, qui parle de l'un des frères les plus *notables* de son Ordre, et qui rappelle, sans affectation, un fait qui a rendu ce frère célèbre. Il consigne ce fait dans son histoire, comme une chose qui ne peut être révoquée en doute, parce qu'elle est connue de tout le monde. Il raconte ce fait en présence de Thomas à Kempis encore vivant, aux amis de Thomas qui pouvaient le démentir , aux supérieurs de l'Ordre qui n'eussent pas toléré un mensonge en pareille matière.

Remarquons encore que l'*Imitation* n'avait pas acquis alors la célébrité qu'elle obtint plus tard, et que Buschius attribua ce livre à Thomas, sans aucun but polémique, sans aucun mouvement de vaine gloire, à une époque où personne ne contestait à Thomas ses droits d'auteur.

Ce témoignage est décisif à nos yeux. Les adversaires de Thomas l'ont compris. Aussi n'y a-t-il point d'effort qu'ils n'aient tenté pour le rendre suspect et pour l'anéantir.

Ils ont commencé par en nier l'authenticité : la chronique de Windesem, disaient-ils, a été interpolée par une main récente, qui y a inséré le précieux témoignage. Mais cette assertion n'a pas eu de succès. Le R. P. Th. Bosmans prieur du couvent de S[t]-Martin, de la congrégation de Windesem, à Louvain, possesseur de la plupart des manuscrits du couvent de S[te]-Agnès, a fait attester en 1760, par le notaire Eyckermans, en présence de plusieurs témoins, que les paroles citées par nous se lisent dans le

gory, les yeux fermés, la plupart des adversaires de Thomas à Kempis répètent encore aujourd'hui que Buschius n'attribue pas le livre de l'*Imitation* à ce pieux écrivain. Comment guérir d'aussi étranges distractions ?

manuscrit *autographe de Buschius*, intitulé : *Liber de viris illustribus patrum et fratrum antiquorum in Windesem*, etc., et que « *ces paroles, collationnées avec l'autographe, ont été trouvées écrites de la même main, du même caractère, avec la même encre, dans le même contexte, dans les mêmes lignes, sans aucune rature, sans la suppresssion d'un seul mot, sans parenthèse*(1). »

On a trouvé une copie de la chronique de Windesem, dans le célèbre monastère de Rebdorf en Bavière. Ce manuscrit fait en 1477, six ans après la mort de Thomas à Kempis, deux ans avant la mort de Buschius, par la main du frère Jean Offenburg, mort en 1478, renferme à la lettre le témoignage que nous avons cité, dans le contexte,

(1) Voici en quels termes le R. P. Bosmans raconta l'affaire : « Cum denuo dissensio aborta esset inter Canonicos regulares et DD. Benedictinos, an Ven. Thomas noster à Kempis auctor esset aurei libelli *Qui sequitur me*, etc. scripsit ad me erudit. D. Eusebius Amort C. R. Polingæ in superiori Bavaria, ut authenticum submitterem instrumentum ex Busschio nostro, qui in bibliotheca nostra servatur, quod ea quæ sequuntur verba eadem manu, eisdem litteris, eodem atramento, eadem in litura et sine ulla prorsus immutatione habeantur : « *Contigit ante paucos dies sui* (Heusdenii) *obitus, ut duo fratres nobiles de Monte Sᵗᵃ-Agnetis, prope Zwollis, Ordinis nostri, dictum priorem nostrum super certis rebus consulturi, in Windesem adventarent; quorum unus fr. Thomas de Kempis, vir probatæ vitæ, qui plures devotos libros composuit, videlicet :* QUI SEQUITUR ME. DE IMITATIONE CHRISTI, cum aliis. *Nocte insecuta superna vidit præsagium futurorum. Aspexit namque in visu noctis*, etc., etc » Quod quidem instrumentum manu notarii publici Eyckermans, Lovanii residentis, exaratum, et per secretarium Lovaniensem legalizatum ac sigillo civitatis munitum, cum eidem Domino Eusebio Amort submisissem, scripsit ad me, etc. » *Chronicon Martinianum, canon. regularium S. Aug. Lovanii*, auctore Jacobo Thoma Bosmans. mss. fol. pag. 431. Amort rapporte les mêmes faits. *Deduct. crit.*, p. 93. — En dépit de ces preuves palpables, que M. Vert a pu lire dans Amort, il affirme encore que le passage de Buschius est *interpolé !* Voy. *Etudes crit. et hist. sur l'Imit.*, par G. Ch. M. Vert. Toulouse, 1856, p. 205. Que répondre à de pareilles assertions?

de la même main, de la même encre, sans interpolations ou ratures, comme partie intégrante de la chronique (1).

Poussés dans leurs derniers retranchements, les Gersénistes en sont réduits à dire avec dom Delfau, que Buschius *a pu se tromper;* qu'*il s'est égaré,* qu'*on doit lui pardonner son erreur* (2); ou bien que Buschius ne savait point ce qu'il écrivait; qu'il a ramassé, sans jugement ni critique, les faits glorieux à son Ordre, et qu'il les a transmis à la postérité sans s'inquiéter de leur réalité.

Leibnitz jugeait tout autrement le chronique de Buschius. « Cette chronique, dit-il (dans la préface de la *Collection des historiens de Brunswick*), *qu'on aurait tort de mépriser*, renferme beaucoup de choses utiles pour éclaircir l'histoire des églises d'Allemagne. On y voit que de grands abus s'étaient introduits dans les monastères de son temps, mais on y voit aussi que l'ignorance et la corruption y étaient beaucoup moindres qu'on ne le pense vulgairement. *Il est manifeste que Buschius ne dissimule pas les abus, et ne flatte pas les siens* (3). »

(1) Amort, *Moralis certitudo*, p. 149-152. M. Mooren, *Nachrichten uber Thom. a Kemp.* etc., p. 204, déclare avoir eu en main, l'année 1823, un manuscrit de la chronique de Buschius daté de 1478, qui renfermait le remarquable passage que nous venons de citer. Voilà donc trois mss contemporains, y compris l'authographe, parfaitement d'accord.

(2) *Libri de Imit. Joanni Gerseni iterato adserti*, etc., p. 70.

(3) « Non spernendum est hoc opus, cum multa contineat, quæ statum ecclesiarum Germanicarum, per Saxoniam maxime inferiorem, vergente jam sæculo XV ... egregie illustrant. Ex quo intelligi datur magnos quidem abusus invaluisse in monasteriis, sed non tantam ignorantiam aut corruptionem fuisse, quanta vulgo creditur. Buschium enim non dissimulare corruptelas, neque adulari suis manifestum est. » *Introduct. in Script. Brunsw. illust.*, t. II, nº 39, p. 45. Il suffit de lire quelques pages de cette chronique pour partager la conviction de Leibnitz. Voici en quels termes l'auteur parle de lui-même :

M. De Gregory est plus faible encore que D. Delfau. Il oppose aux témoignages de Buschius le silence que cet auteur garde dans un autre passage de son histoire. Au commencement de sa chronique, dit M. De Grégory, Buschius fait l'éloge des deux frères Jean et Thomas à Kempis; il vante leur habileté dans la description des manuscrits, et il ne prononce pas un seul mot qui ait rapport au livre de l'*Imitation* (1).

De ce que Buschius n'ait rien dit de l'*Imitation* au commencement de sa chronique, suit-il en bonne logique qu'il ait avancé une fausseté, en disant, vers le milieu du livre, que Thomas à Kempis a composé ce célèbre ouvrage? Nous ne voyons pas la liaison de ces deux idées; mais ce qui nous paraît très-clair, c'est que les Gersénistes, pour anéantir le témoignage de Buschius, en sont réduits à affirmer hardiment le contraire d'un fait prouvé; à déprécier une histoire, que les écrivains les plus célèbres estiment; à proposer des arguments négatifs qui feraient rire un enfant.

« Ego in virtutibus omnium novissimus, licet corde tepido, aggrediar conscribere ea quæ coram positus oculis ipse conspexi, aut a meis majoribus frequentius audivi, aut a generali nostro Capitulo determinata cognovi. Omnes enim fratres in Windesem conventuales, a fundationis suæ principio ipse vidi et agnovi, demptis duntaxat quatuor, qui ante me ibidem in Christo dormierunt, ut omnes, dempto uno, quos ibi inveni, ad regna cœlestia jam nunc, cum hæc describo, me dudum præcesserunt. » In præf. *Chron. Windes.* Il dit ensuite qu'il est sexagénaire, qu'il a quarante ans de religion, qu'il est connu à Windesem depuis 50 ans, qu'il se réjouit des accroissements prodigieux de la dévotion moderne, qui a commencé, il y a 86 ans, par quelques pauvres serviteurs de J.-C. méprisés du monde, et qu'elle est propagée maintenant dans plus de 50 monastères de différents ordres, et parmi les tertiaires de S.-François, tertiaires des deux sexes, formant plus de cent congrégations ou maisons. Voy. *Chron. Windesem.* l. II, c. 45, p. 317.

(1) *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 231 et 297.

SECOND TÉMOIN.

Le frère Hermann Ryd, né en 1408, entra au monastère de Wittenbroeck, en 1427, à l'âge de 19 ans. En 1447, il fut envoyé au monastère *Novi Operis*, près de Halle, où il brilla par sa piété et par son savoir (1). Dans une description des couvents des Chanoines réguliers de la congrégation de Windesem, il écrit : « *Le frère qui a compilé le livre de l'*Imitation *s'appelle Thomas; il est sous-prieur dans le susdit monastère du Mont-S*[te]*-Agnès, près de Zwoll, du diocèse d'Utrecht, de la province de Cologne; ce monastère n'est distant que d'une lieu du monastère de Windesheim, qui est le monastère principal, dans lequel les Chanoines réguliers de la province de Cologne, de Mayence et de Trèves célèbrent chaque année leur Chapitre général. Cet écrivain vivait encore en 1454, et moi frère Hermann du monastère du Nouvel-Ouvrage, près de Halle, au diocèse de Magdebourg, envoyé au Chapitre général, je lui ai parlé* (2). »

Voilà encore un témoin oculaire qui atteste, en 1454, *dix-sept ans avant la mort de Thomas à Kempis*, la tradition de la congrégation de Windesem, dont il était mem-

(1) Amort, *Moral. cert.*, p. 49.

(2) « Frater iste qui compilavit librum *De Imitatione*, dicitur sive nominatur Thomas, supprior in dicto monasterio Montis S.-Agnetis prope Swollis, dioecesis Trajectensis, provinciae Coloniensis, et distat dictum monasterium uno milliari a Windesheim, quod est monasterium superius, in quo singulis annis Canonici Regulares de provincia Coloniensi, Moguntinensi, Trevirensi celebrant Capitulum generale. Vixit autem hic compilator adhuc anno 1454, et ego frater Hermannus de monasterio Novi Operis prope Hallas, Magdeburgensis dioecesis, eodem anno missus ad dictum Capitulum generale, fui eidem locutus. » Amort, *Deductio crit.*, p. 98.

bre. Il est impossible de supposer ici, soit une méprise, soit un mensonge.

TROISIÈME TÉMOIN.

Le monastère de Wingen possédait encore en 1760, une traduction allemande des trois premiers livres de l'*Imitation*, écrite en 1448, *vingt-trois ans avant la mort de Thomas à Kempis*. L'auteur de cette traduction attribue les livres de l'*Imitation* à Thomas.

« *Ce livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, écrit-il à la tête du volume, *a été composé par un père très-vénérable, Maître Thomas, chanoine régulier; il contient tout ce dont un homme spirituel a besoin* (1). »

A la fin du volume, on lit :

« *Ce livre a été terminé le mercredi avant la fête de Pâques, avant neuf heures, l'an 1448, par moi Gaspar de Pforzheim. Que Dieu tout-puissant soit loué* (2) ! »

Gaspar Pforzheim parle avec vénération de Thomas à Kempis, comme d'un écrivain qui lui était personnellement connu. On ne peut rien désirer de plus précis que son témoignage.

(1) « Das Büchlein von der Nachfolgung Christi das hat gemacht ain andachtiger wirdiger Vatter, Maister Thomas, canonicus regularis; dar in Begriffen wurdt alles das, das ainen gaistlichen Menschen not. is. » *Deductio crit.*, p. 101.

(2) Amort, *Ded. crit.* loc. cit.

QUATRIÈME TÉMOIN.

Un biographe, contemporain de Thomas à Kempis, nous fournit une des preuves les plus concluantes que l'on puisse produire dans cette controverse. On voit par son récit qu'il a connu les moindres détails de la vie de notre auteur, et qu'il a recueilli de la bouche des frères de Thomas à Kempis, toutes les circonstances qu'il mentionne dans son histoire.

Eh bien! cet écrivain, dont la candeur est admirable, nous raconte que Thomas à Kempis, dès ses plus tendres années, recueillit des trésors de vertus, se fit une bonne renommée, et vit accomplir, en sa personne, cette parole de l'Écriture : *Heureux l'homme qui a porté le joug du Seigneur dès sa jeunesse* (Tren. III. 27)! « *Ces mots* poursuit-il, *ont été vérifiés tout à fait, dans les traités qu'il a écrits, et surtout dans son* SOLILOQUE DE L'AME, *dans lequel Jésus-Christ s'entretient avec son âme, comme avec son épouse... Ce bon père avait coutume de dire, quand il se promenait avec la communauté ou avec d'autres, dès qu'il sentait une inspiration divine, dès que son époux Jésus-Christ désirait parler à son épouse : Mes chers frères, il faut que je m'en aille; quelqu'un m'attend dans ma cellule. Les frères, très-édifiés de sa demande, y consentaient aussitôt. Ainsi fut accompli en lui ce passage de l'Écriture :* Je le conduirai dans la solitude, et là, je m'entretiendrai avec lui (Osée, II, 14); *et Thomas lui-même disait au Seigneur :* Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute (1 Reg., III, 9). *Nous avons, du reste, ce qu'il disait alors au Seigneur, et ce qu'ils disaient ensemble, dans son traité* DE LA LOCUTION INTÉRIEURE DE JÉSUS-

Christ a l'ame fidèle (le troisième livre de l'Imitation), *dont le second chapitre commence par ce texte :* Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute... (1). »

Voilà un écrivain parfaitement informé de ce que Thomas à Kempis avait coutume de dire et de faire : il raconte avec simplicité, pour l'édification des fidèles, ce qu'il avait vu et entendu; il vante le *Soliloque de l'ame,* ouvrage connu de Thomas à Kempis, avant de parler de l'*Imitation* (2). Lorsqu'il cite ce dernier ouvrage, il ne parle pas du premier livre, qui s'appelait proprement le livre de l'*Imitation*, mais du troisième, qui est intitulé *De la locution intérieure ;* il ne cite pas cet ouvrage pour faire valoir le mérite littéraire de Thomas, mais pour faire connaître sa piété et son esprit intérieur. Toutes les circonstances indiquent un témoin de bonne foi et bien informé.

A la fin de la vie, le biographe anonyme donne le catalogue des œuvres de Thomas à Kempis.

« *Comme le frère Thomas,* dit-il, *a écrit et dicté beaucoup de traités pendant sa vie, et comme peu de personnes connaissent leur titre et leur nom, je transcrirai ici le catalogue de ses traités et de ses livres, afin que ceux qui les lisent ou en entendent parler, puissent savoir combien il en existe* (3). »

(1) Voy *Opera et libri vitae fratris Thome de Kempis, Ordinis Canonicorum regularium*, etc. (éd. Georg. Pirckamer, presbyter carthusie domus Nuremberge humilis prior). Nuremb., 1494, p. LXXXIV verso et LXXXV recto.

(2) Valart, supposant ce qui est en question, jette un doute négatif sur l'authenticité du *Soliloque de l'âme* : il a été suivi par un auteur beaucoup plus léger que lui. Ces hardiesses, ces témérités dénuées de raison, sont évidemment condamnées par le témoignage positif du Biographe contemporain, et des anciens manuscrits.

(3) « Et quia multos tractatus scripsit et dictavit in vita, et pauci sciunt

C'est donc avec une parfaite connaissance de cause, et afin de prévenir toute erreur, qu'il rédige ce catalogue des œuvres de Thomas à Kempis. Eh bien! que nous apprend-il dans ce catalogue officiel?

Il cite au n° 1, l'ouvrage *Des trois tabernacles*, et poursuivant sa liste, il arrive au

« N° 4. *Lettre de Marie et de Marthe, avec d'autres lettres.*

N° 5. *Le petit livre des sentences et des paroles de l'humble Jésus. Ailleurs on l'appelle de l'*IMITATION DE J.-C. *à savoir :* Qui sequitur me.

N° 6. *Le second traité :* Regnum Dei intra vos est (c'est le second livre de l'*Imitation*).

N° 7. *Le troisième traité, du Sacrement :* Venite ad me (c'est le 4e livre de l'*Imitation*).

N° 8. *Le quatrième traité, de la locution interne de Jésus-Christ à l'âme fidèle, à savoir :* Audiam, quid loquatur in me (c'est le 3e livre de l'*Imitation*).

N° 9. *Le traité* De Disciplina claustralium *commence ainsi* : Apprehendite disciplinam. »

Il poursuit en énumérant jusqu'à 38 opuscules, qui existent parmi les œuvres incontestées du vénérable Thomas à Kempis, et qui sont certainement de lui, et il termine en ces termes :

quomodo intitulantur vel vocantur; ideo tabulam de ejus tractatibus et libris hic intitulare et scribere intendo, ut omnes qui legunt vel audiunt possint scire quot sunt. » *Op.* Thomae, loc. cit.

« *Ici finissent les titres des livres, traités, sermons et lettres, au nombre de 38, du frère Thomas à Kempis.* »

Ce catalogue des œuvres de Thomas à Kempis ne se trouve pas dans l'édition des œuvres données à Augsbourg, par George Pirekamer, qui n'a édité la biographie elle-même que dans un but d'édification ; il a retranché le catalogue comme une pièce étrangère à son plan. Mais ce catalogue existe complet dans douze éditions des œuvres de Thomas à Kempis antérieures à l'année 1501 (1) ; et le P. Héser l'a publié de nouveau d'après trois manuscrits de l'abbaye de Rebdorf, en 1651. Un de ces manuscrits a été copié en 1488 de la main du frère Nicolas Numann de Francfort, profès dans la maison de Frankentael (2), dix-sept ans seulement après la mort de Thomas à Kempis. L'ouvrage est donc plus ancien ; et dom Delfau a mauvaise grâce à dire que l'auteur anonyme de cette biographie n'est pas contemporain (3).

Le témoignage est donc authentique : il est aussi décisif. Le biographe énumère les quatre livres de l'*Imitation* comme quatre opuscules différents ; de sorte que son attestation constate l'authenticité de chaque livre en particulier, et équivaut pour l'ouvrage tout entier à une attestation quadruple. Il cite ces livres sans prétention et en simple historien, sans soupçonner la moindre contestation. Il mêle les livres de l'*Imitation* aux autres opuscules de Thomas à Kempis, sans mention spéciale ; il remarque seulement en

(1) Amort, *Moral. cert.*, p. 83.

(2) Amort, *Moral cert.*, p. 148.

(3) *Libri de Imit. J. Gers. iterato adserti*, p. 75.

passant que *le petit livre des sentences de l'humble Jésus*, S'APPELLE AUSSI *l'Imitation de Jésus-Christ*. Il y a dans cette remarque un abandon qui éloigne tout soupçon d'artifice ou d'ignorance (1).

CINQUIÈME TÉMOIN.

M. Ullmann a découvert récemment, dans la bibliothèque de Munich, un manuscrit qui renferme les écrits d'Albert Hardenberg, disciple de Wessel, qui fut lui-même disciple de Thomas à Kempis. Ce manuscrit contient un passage inédit de Hardenberg, dont j'offre ici la traduction littérale :

« *Les religieux du Mont-Ste-Agnès*, dit Hardenberg, *m'ont montré plusieurs écrits du très-pieux Thomas à Kempis, dont on a conservé, outre plusieurs autres écrits, l'ouvrage vraiment inestimable* de l'Imitation de Jésus-Christ, *dans lequel Wessel avouait avoir puisé le premier goût de la véritable théologie* (ascétique). *Ce livre l'avait déterminé, lorsqu'il était jeune encore, à se rendre à Zwoll pour y étudier les éléments des belles-lettres, et pour jouir de l'amitié du pieux Thomas à Kempis, qui était chanoine dans la maison de Ste-Agnès. Wessel honorait beaucoup ce religieux, et préférait cette demeure à toutes les autres* (2). »

(1) Nous avons le regret de voir que M. Vert, sans alléguer aucun motif, ni aucun prétexte, récuse le témoignage du biographe anonyme, contemporain de Thomas à Kempis. Comment discuter avec des adversaires qui, pour se tirer d'affaire, nient les faits matériels, rejettent des témoignages irrécusables, repoussent les preuves palpables ? M. Vert nous semble avoir eu ce tort dans ses *Etudes hist. et crit. sur l'Imit.* p. 214.

(2) « *Monstrabant quoque illi viri* (monachi Stae-Agnetis) *scripta plurima*

Dans la *Vie de Wessel*, Hardenberg écrit encore : « *La réputation de l'excellent homme frère Thomas à Kempis attirait autour de lui beaucoup de monde... Il écrivait vers cette époque le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ, *qui commence ainsi :* Qui sequitur me. *Wessel avait coutume de dire, qu'il avait puisé dans ce livre, son premier zèle pour la piété, ce qui le détermina à s'engager dans une connaissance plus intime, et même dans la familiarité de maître Thomas, à tel point, qu'il alla jusqu'à embrasser la vie monastique dans le même couvent* (de Ste-Agnès (1)). »

SIXIÈME TÉMOIN.

Mathias Farinator, religieux carme d'Augsbourg, transcrivit de sa main les quatre livres de l'*Imitation* avec le nom de Thomas à Kempis, en 1472 ou 1475 (le manuscrit porte ces deux dates). L'*Index* du volume qu'Eusèbe Amort a vu de ses yeux porte ces mots : « *Première partie.*

piissimi viri domini Thomae Kempis, cujus praeter plurima alia etiam exstat opus aureum *De Imitatione Christi*, ex quo libro Wesselus fatebatur se primum gustum verae theologiae percepisse ; eoque accensum ut Zwollas admodum adolescens pergeret, ut rudimenta artium disceret, simulque, ex intervallo uteretur consuetudine piissimi patris Thomae qui in Agnetano collegio canonicus erat ; quod Wesselus propterea reverenter colebat, et nullo loco libentius, quam illic erat. » Ullmann, *Reformatorem vor der Reformation, vornehmlich in Deutzchland und der Niederlanden.* IIer Bd, p. 295 et 732. Hambourg, 1842.

(1) « Attrahebat multos ad se fama optimi viri fratris Thomae Kempis... *Scribebat ea tempestate Thomas librum de* Imitatione Christi, cujus initium est : *Qui sequitur me.* Fatebatur autem Wesselus se prima incitamenta pietatis ex illo libro percepisse, *quo factum est, ut se insinuaret in intimiorem notitiam et familiaritatem domini Thomae*, eo plane instituto, ut in eodem coenobio vitam monasticam amplecteretur. » Hardenberg in *Vita Wesselii* manuscripta ap. Ullmann, loc. cit, p. 296 et 732.

Traité de l'Imitation de Jésus-Christ, par Thomas, chanoine régulier du Mont-Ste-Agnès (1). »

Farinator, contemporain de Thomas à Kempis, transcrivit donc l'*Imitation* un an après la mort de notre auteur, sous le nom de celui-ci.

D. Delfau prétend, d'après Possevin et Semler, que Mathias Farinator naquit en 1300, et fut l'ami de Jean XXII. Ces deux écrivains se trompent, comme le prouve à l'évidence le père Testelette (2). L'erreur de Semler vint de ce qu'il avait lu dans le manuscrit des *Moralités*, copié par M. Farinator, cette note ambiguë : « *Hunc librum Moralitatum a M. Farinatore editum anno 1477, jussu Joannis XXII pontificis maximi*, LUMEN ANIMAE *dictum est.* » Il est dit que ce livre, copié en 1477 par Farinator, fut appelé *la lumière de l'âme* par ordre de Jean XXII, lorsqu'il fut composé : il n'est pas dit que Farinator le composa du temps de Jean XXII, comme le crut à tort Semler, qui aurait pu se détromper en lisant la préface dans laquelle Farinator déclare que ce livre, appelé *la lumière de l'âme*, par ordre de Jean XXII, *a été divisé par lui en titres, et les titres en paragraphes, etc., et publié en 1477*, après qu'il fut resté très-longtemps inconnu dans la poussière des bibliothèques (3). Farinator est donc contem-

(1) *Deductio crit.*, p. 107.

(2) *Vindiciae Kempens.*, p. 164 et suiv.

(3) *Liber moralitatum, jussu Joannis Pont. M.* LUMEN ANIMAE *dictus, quem post diutinam occultationem*, quum adhuc informis esset... *Frater Mathias Farinatoris, in titulos et titulos in paragraphos distinxit... et editus est anno* 1477. Voy. Testelette, l. c., p. 165, et De Villers, *Bibliotheca carmelitana*, t. II, p. 410. Aurel., 1752.

porain de Thomas à Kempis, qu'il a reconnu comme auteur de l'*Imitation*.

SEPTIÈME TÉMOIN.

Pierre Scot, chanoine de Strasbourg, poète et orateur distingué, publia en 1488, à la suite des œuvres de Gerson, un éloge du chancelier de Paris, qui renferme ce passage remarquable : « *Parmi ces œuvres, il y a des traités qu'on attribue quelquefois à Gerson, quoiqu'ils aient* UN AUTEUR CERTAIN; *tel est le livre* DE CONTEMPTU MUNDI; *car il* CONSTE *que ce livre a été publié par un certain Thomas à Kempis, chanoine régulier. Ces traités n'ont pas été insérés dans les œuvres de Gerson* (1). »

Pierre Scot, avant d'écrire ces mots, avait fait un examen critique des œuvres de Gerson. Ce fut à la suite de cet examen qu'il déclara que l'*Imitation* avait un *auteur certain*, Thomas à Kempis. Remarquez que cette déclaration fut faite dix-sept ans seulement après la mort de notre auteur.

D. Delfau rejette ce témoignage, parce que Scot ne traite pas *ex professo* la question de l'auteur de l'*Imitation* (2).

(1) « Sermo de Conceptione, et si qui plures (tractatus) reperiantur, tamen quia auctor non patebat, ideo loco suo perstiterunt (in hac editione). Alii autem tractatus, qui sibi (Gersoni) n n nunquam tribuuntur, sed tamen *auctorem certum habent*, ut est libellus de *Contemptu mundi quem constat a quodam Thoma canonico regulari editum*, et alii plures non sunt operibus suis inserti. » Vid. Joannis De Gerson, Cancellarii Parisiensis *Compendiosa laus*, à Petro Schotto, argentoracensi .. *elucubrata*. Cet éloge inséré dans l'édition de Strasbourg de l'année 1488, au témoignage d'Amort, *Deduct. criti*. p. 109, a été reproduit dans les éditions suivantes. Je le trouve encore dans l'édition *apud Triboles* de 1514. t. III.

(2) *Libri de Imit. Joan. Gerseni restit.*, p. 75.

Cette circonstance donne, selon nous, un nouveau poids à son témoignage : elle prouve que l'éditeur n'a mis ni apprêt, ni ostentation dans ses paroles, et qu'il a simplement rappelé un fait notoire, auquel il était indifférent.

HUITIÈME TÉMOIN.

Jean Mauburne, chanoine régulier, fit son noviciat dans le monastère du Mont-Ste-Agnès sous la direction de Renier, qui vécut dans ce monastère, pendant six ans, avec Thomas à Kempis (1). On l'appelait *Jean de Bruxelles*, du nom de sa patrie. Après avoir exercé les principales charges de l'Ordre dans la congrégation de Windesem, il fut appelé en France pour y réformer plusieurs abbayes. Jeune encore, il avait composé, pour son propre usage, des *Exercices spirituels*, qu'il communiqua plus tard à ses disciples. En 1491, ces exercices furent imprimés à Bâle sous ce titre : *Rosetum spiritualium exercitiorum*, et réimprimés ensuite à Paris en 1510, à Milan en 1603, et à Douai en 1620.

Dans cet ouvrage, Mauburne cite plusieurs fois Thomas à Kempis, comme auteur de l'*Imitation*. Au troisième paragraphe du *Dietario exercitiorum*, on lit : « *Notre dévot Thomas à Kempis nous avertit en ces termes : Lorsque vous célébrerez* (la sainte Messe), *ne soyez ni trop long, ni trop pressé, mais gardez la bonne mesure commune de ceux avec qui vous vivez.* » Ces paroles sont tirées du livre IV de l'*Imitation*, chapitre X. On trouve dans le même ouvrage deux autres citations semblables que j'omets (2). J'ajoute

(1) Amort, *Moral. certit.*, p. 43 et 46.
(2) Amort, *Ded. crit.*, p. 116.

seulement le témoignage que le même écrivain rend à notre auteur dans son *Venatorium*, ou *Catalogue des hommes illustres de la congrégation de Windesem.*

Voici comment il s'exprime :

« Le frère Thomas à Kempis, chanoine régulier de Ste-Agnès, a écrit les ouvrages suivants : 1° Un dialogue de l'origine et de l'état des premiers frères; 2° *Qui sequitur me* (le 1er livre de l'*Imitation*); 3° *Regnum Dei intra vos est* (le 2me livre de l'*Imitation*); 4° *Renovamini spiritu mentis vestræ* (ce sont les *Exercitia spiritualia*); 5° *De sacramento altaris* (le 4me livre de l'*Imitation*); 6° *De disciplina*, etc. (1). »

(1) Voici le texte de Mauburne, tel que je le trouve dans le manuscrit du *Venatorium*, sous le n° 11816, de la Bibliothèque royale de Bruxelles : « Frater Thomas Kempis Stæ-Agnetis canonicus regularis scripsit hæc : Dialogus de statu et ortu fratrum priorum; — Qui sequitur me; — Regnum Dei intra vos est; — Renovamini spiritu mentis vestræ; — De Sacramento altaris; — De disciplina; — Cognovi Domine (De recognitione propriæ fragilitatis); — Ab exterioribus Brevis admonitio; — Vacate et videte (De elevatione mentis ad inquirendum summum bonum); — De tribus tabernaculis; — De compunctione; — De laude bonæ congregationis; — Dialogus novitiorum; — Ortulus rosarum; — Soliloquium animæ, — Vallis liliorum; — Chronica monasterii Stæ-Agnetis; — Manuale parvulorum; — Sermones multos; — Orationes et meditationes plures; — Vita, passiones (?) et resurrectiones (?) Domini; — De passione Domini; — De laude Beata Virginis et sanctæ Agnetis; — Orationes ad fratres; — Cantica et hymni devoti; — Compluraque alia devotionis exercitia. » Il faut remarquer que Jean Mauburne ne cite que *vingt-cinq* opuscules, tandis que le biographe anonyme en cite *trente-huit;* qu'il les cite dans un autre ordre, et d'une autre manière; qu'il n'entend point en rédiger une liste complète; qu'il cite trois livres de l'*Imitation* le 1er, le 2d et le 4ème comme trois opuscules distincts, sans parler du troisième. D'où je conclus à bon droit 1° que Mauburne a dressé cette liste d'après les manuscrits et d'après les traditions de son ordre, et non point d'après des catalogues antérieurs; et que par conséquent son témoignage est réfléchi, étudié; 2° que l'on ne peut rien conclure de son silence, touchant l'authenticité des opuscules dont il ne parle pas; 3° qu'il n'a pas considéré les

Mauburne, membre de la congrégation de Windesem, élève du monastère de Ste-Agnès, homme pieux, instruit, considéré en France comme un écrivain de grande autorité (1), reconnait donc Thomas à Kempis pour auteur de l'*Imitation*, d'abord dans un écrit destiné à son propre usage, ensuite dans le catalogue authentique des écrivains de son Ordre. Il est impossible de ne pas voir la tradition de Windesem dans ce double témoignage.

Les Gersénistes ont prétendu que Mauburne avait copié Trithème. Ailleurs ils prétendent que Trithème n'a pas attribué l'*Imitation* à Thomas à Kempis. Comment concilier ces deux assertions? Le fait est que Mauburne a publié son *Rosetum* en 1491, trois ou quatre ans avant que Trithème mit au jour son catalogue des écrivains ecclésiastiques. Il n'avait d'ailleurs besoin d'aucun intermédiaire pour connaitre les traditions de la congrégation de Windesem, dont il était membre.

NEUVIÈME TÉMOIN.

L'éditeur du livre de l'*Imitation*, publié en 1489 à Memmingen, dit dans sa préface : « *L'auteur du divin*

quatre livres de l'*Imitation* comme un seul ouvrage; 4° qu'il a considéré Thomas à Kempis comme l'auteur certain de ces livres. — Le P. Fronteau, dans son *Thomas a Kempis vindicatus*, part. 1. § 2. n° 3, cite ces paroles de Mauburne : « Le frère Thomas à Kempis, parmi d'autres opuscules, a composé aussi le livre : *Qui sequitur me*, que plusieurs attribuent faussement à Gerson. » Je ne trouve point ce texte dans le manuscrit 11816 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

(1) *Gallia christiana;* t. VII, p. 836. Foppens, *Biblioth. belgica*, voce *Joan. Mauburnus*. Amort, *Moralis certit.*, p. 43-49. Mauburne mourut en 1502.

traité de l'Imitation de Jésus-Christ s'appelle Thomas, préposé et prélat des Chanoines réguliers (1). »

DIXIÈME TÉMOIN.

L'éditeur de la traduction française de l'*Imitation*, publiée à Paris en 1493, plaça à la tête du volume le titre suivant : « *Cy commence le livre très salutaire, intitulé de l'Imitation de notre Seigneur Jésu-Crist, lequel a esté par aucuns jusques à présent attribué à saint Bernard, ou maître Jean Gerson, posé que soit autrement. Quar l'auteur d'icelluy soubs notre Seigneur, fut ung vénérable père et très dévot religieux, chanoine réglé, vivant en son temps en observance régulière jouxte la règle monseigneur Augustin, nommé frère Thomas de Kempis, prieur en ung prieuré d'icelluy ordre, nommé Windesem, au diocèse du Traict, translaté de latin en françois pour la consolation des simples, non saichant entendre latin; laquelle translacion a été diligemment corrigée sur l'original* (2). »

Le traducteur de l'*Imitation* dut examiner la question qui nous occupe, avant de prononcer. C'est après être remonté jusqu'à la source de la véritable tradition, qu'il affirma *à Paris, où les œuvres de Gerson étaient assez connues*, que Thomas à Kempis avait composé l'*Imitation* dans le diocèse d'Utrecht.

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 109.

(2) De Grég., *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 257.

ONZIÈME TÉMOIN.

George Pirckhamer, prieur de la Chartreuse de Nuremberg et visiteur d'Allemagne, publia les livres de l'*Imitation* parmi les œuvres de Thomas à Kempis, en 1494.

DOUZIÈME TÉMOIN.

Pierre Danhauser, homme instruit, comme l'atteste sa préface, donna, la même année 1494, et dans la même ville de Nuremberg, une édition du livre de l'*Imitation*, sous le nom de Thomas à Kempis, auquel il l'attribue positivement (1).

TREIZIÈME TÉMOIN.

Jean Gailer Kaisperger, orateur renommé de Strasbourg, où il naquit en 1445, trente-six ans avant la mort de Thomas à Kempis, cite deux fois le 3me livre de l'*Imitation* sous le nom de Thomas (2), dans sa *Navicula fatuorum*, publiée en 1498.

QUATORZIÈME TÉMOIN.

Jacques Philippe Forestus, de Bergame, né en Italie l'an 1434, trente-sept ans avant la mort de Thomas à Kempis, dans son *Supplément du suplément des chroniques*, qu'il rédigea jusqu'en l'année 1503, écrit que Thomas, écrivain illustre et pieux, publia plusieurs opuscules

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 117.
(2) *Ded. crit.*, p. 118.

pour l'instruction du public, et en premier lieu quatre livres du *Mépris du monde*, qui commencent ainsi : ***Qui sequitur me*** (1).

QUINZIÈME TÉMOIN.

Cette tradition était si bien établie à la fin XV[e] siècle, trente ans après la mort de Thomas à Kempis, que les ***Bénédictins du monastère de S[t]-Germain-des-Prés***, qui ont été les plus chauds adversaires de Thomas, après qu'on eut attribué l'***Imitation*** à un auteur Bénédictin, prièrent le célèbre Badius Ascensius, de Bruxelles, alors libraire à Paris, de réimprimer toutes les œuvres de Thomas à Kempis, y compris l'***Imitation de Jésus-Christ.*** Badius Ascensius raconte lui-même, dans la préface de son édition, que ce fut à la prière des Bénédictins de S[t]-Germain, des Chartreux de Paris et des Célestins de Soissons, qu'il donna cette édition complète, ornée d'une Vie nouvelle de Thomas à Kempis, qu'il avait tirée lui-même des documents les plus authentiques. Il s'était proposé, dit-il, en écrivant cette Vie, d'offrir un hommage aux instituteurs de son enfance, aux frères de la maison de S[t]-Jérôme à Gand, qui étaient sortis de l'école et de la société de Florentius, maître de Thomas à Kempis, ***armés de savoir, à peu près comme les Grecs étaient sortis du cheval de Troie.*** Son édition parut en 1500.

CONCLUSION.

Une tradition bien établie plus de trente ans avant la

(1) *Ded. crit.*, p. 118

mort d'un auteur, et reçue encore sans contestation pendant plus de trente ans après cette mort, ne peut pas être raisonnablement suspecte. Cette tradition est surtout légitime, incontestable, lorsqu'elle a été conservée dans le sein d'un corps, d'une société, d'un Ordre religieux dont tous les membres se connaissent, s'aident, se surveillent, et ne peuvent ni conspirer pour tromper le public, ni être trompés eux-mêmes au sujet d'un fait qui s'est passé sous leurs yeux.

J'ajouterai qu'il est inouï dans l'histoire des lettres, qu'on ait attribué à un auteur moderne un ouvrage ancien. On a plusieurs fois attribué à un auteur ancien un ouvrage moderne, afin de concilier à celui-ci une plus grande autorité; mais le contraire ne s'est jamais fait et n'a jamais pu se faire. Or, voilà ce qui aurait eu lieu selon les Gersénistes : l'*Imitation* qui existait depuis environ deux siècles aurait été attribuée à Thomas à Kempis, qui ne l'avait jamais écrite. Un pareil plagiat est impossible, surtout lorsqu'il s'agit d'un ouvrage aussi remarquable que l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Il faut donc accepter la tradition contemporaine, domestique, constante, incontestée, universelle, que nous venons de prouver, ou tomber dans un véritable scepticisme historique.

Pour bien comprendre la valeur de la preuve historique, testimoniale, que je viens d'exposer, que l'on remarque bien 1° que les partisans de Gersen et de Gerson sont incapables d'imposer silence à un seul des quinze témoins cités; 2° que les adversaires de Thomas à Kempis ne sont pas en état de citer un seul témoin contemporain en faveur de Gersen

ou de Gerson; 3° qu'il est superflu maintenant de discuter les preuves que l'on peut tirer des manuscrits, des idiotismes, et du contenu de l'ouvrage, parce que la cause de Thomas à Kempis est positivement gagnée avant même que l'on aborde ce genre secondaire et accessoire de démonstration; 4° que la question relative au véritable auteur de l'*Imitation* est définitivement tranchée dès ce moment; de sorte que toute discussion ultérieure ne peut avoir pour objet que de confirmer la démonstration déja achevée, et de dissiper les illusions des adversaires de Thomas à Kempis.

Art. 2.

Des manuscrits de l'*Imitation de Jésus-Christ* qui portent le nom de Thomas à Kempis.

SECOND TITRE.

Les seuls manuscrits dont on puisse raisonnablement invoquer l'autorité dans cette controverse, sont *ceux qui portent un nom d'auteur et une date certaine;* ou bien qui suppléent à ces deux notes par des indices matériels incontestables.

Les autres manuscrits, et c'est ici le plus grand nombre, qui ne portent *ni nom d'auteur, ni date,* ne fourniront jamais de preuve certaine, parce que leur âge ne peut être fixé que d'après des conjectures très-contestables et toujours contestées; conjectures qui ne reposent d'ailleurs sur aucune base solide, puisqu'elles dépendent de l'appréciation des caractères, qui changent à peine au bout d'un siècle. Les plus savants paléographes sont d'accord sur ce point, qu'il est impossible de fixer l'âge des manus-

crits non datés, à trente ans près, même d'une manière probable (1). Or, pour tirer un argument des manuscrits *anonymes et sans date* que l'on produit dans cette controverse, il faudrait fixer l'âge de ces manuscrits avec la dernière précision. Je n'entrerai donc point, comme la plupart des défenseurs de Gersen, dans une voie sans issue; je me bornerai à citer les manuscrits dont le témoignage clair et précis est placé au-dessus de toute contestation.

PREMIER MANUSCRIT.

Le premier manuscrit, qui est aussi le plus ancien avec date, est le manuscrit de Kirckheim, dont l'abbé Ghesquière a publié le *fac-simile* en 1775 (2). Ce volume in-4° renferme les trois premiers livres de l'*Imitation*, et porte au bas de la première page ces mots remarquables :

«*Notandum quod iste tractatus editus est a probo et egregio viro, magistro Thoma, de Monte Stae-Agnetis et Canonico regulari in Trajecto, Thomas de Kempis dictus,* DESCRIPTUS EX MANU AUCTORIS IN TRAJECTO, ANNO 1425, IN SOCIATU PROVINCIALATUS.»

On peut traduire ainsi :

«*Il faut remarquer que ce traité a été composé par un homme pieux et savant, maître Thomas, du Mont-Ste-Agnès, et Chanoine régulier à Utrecht, appelé Thomas à Kempis.* IL A ÉTÉ COPIÉ SUR L'AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

(1) Amort, *Deduct. crit.*, p. 14. Trombelli, *L'arte di conoscere i codici.*

(2) Ce manuscrit appartient aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Il est inscrit sous le n° 15,137.

AU DIOCÈSE D'UTRECHT (1), L'ANNÉE 1425 (2), DANS LA MAISON-MÈRE DU PROVINCIALAT. (3).

Voilà donc une copie de l'autographe de Thomas à Kempis prise dans une maison des Chanoines réguliers, dix ans environ après que l'ouvrage eut été composé. *Il*

(1) La maison des chanoines réguliers d'Utrecht, dite des douze apôtres et appelée : *Des réguliers, ad Regulares*, avait été fondée en 1290 et occupée par les *Saccites* (Voy. *Hist. Episcopatuum Fœderati Belgii*, t. I, p. 105 et t. II, p. 127). Elle fut aggrégée une des premières à la Congrégation de Windesem. Sur le catalogue dressé en 1430, elle figure comme la sixième maison incorporée (Voy. Bosmans *Chronic. Thronianum* mss. p. 121 et 123). D'autre part, je lis dans la *Bullarium Windesemense* mss., p. 6 : « Progressu temporis, nempe ab anno 1414, ad annum 1420 se capitulo nostro subjecerunt monasteria virorum octo. » — Le second de ces huit monastères est le *Vallis pacis prope Trajectum*, qui figure dans la liste de 1430, au numéro 28. D'après ces faits on est porté à croire que le couvent des Réguliers d'Utrecht a été uni à la congrégation de Windesem, avant l'année 1420; mais ces conjectures, cèdent au témoignage de Van Rhyn, qui dans ses *Antiquités de Deventer*, assure que l'union n'a eu lieu qu'en 1430 (*Oudheden en Gestichten van het Bisdom van Deventer. Oudheden en gest. van Zwoll*, t. II, p. 118. Te Leiden, 1725). Il paraît donc certain que la congrégation de Windesem ne possédait, en 1425, dans la ville d'Utrecht, aucune maison où les provinciaux de l'ordre pussent se réunir. Cette maison existait donc dans le diocèse d'Utrecht.

(2) Feller lit 1424, parce qu'il oublie qu'à cette époque le 5 avait la forme du 4 de nos jours. M. De Grégory écrit inexactement : *In societate provinciali*, quoique le P. Ghesquière, qu'il cite, ait donné le *fac-simile* exact de la note. Le même écrivain (*Hist.*, t. I, p. 229) objecte que cette note est placée à la marge (inférieure). La place qu'elle occupe dans le manuscrit ne diminue en rien son autorité. On voit d'ailleurs que la même main a placé le *minium* à cette note et aux titres des chapitres. Le rouge est tout à fait de la même nuance. M. Weigl, qui n'a pas vu le manuscrit, dit dans son *Denkschrift*, p. 177, qu'il est de 1424, et qu'il renferme les quatre livres de l'*Imitation*. Ce manuscrit est vraiment de 1425, et ne renferme que les trois premiers livres.

(3) Il s'agit sans doute ici de la maison canonicale de la congrégation de Windesem, au diocèse d'Utrecht, dans laquelle on tenait chaque année le Chapitre provincial, et où résidait le secrétaire ou Socius du Provincial. Voy Ghesquière, *Dissert.*, p. 29.

n'existe aucun autre manuscrit daté, avec nom d'auteur, aussi ancien que celui-ci. Thomas à Kempis précède donc ici tous ses concurrents.

Le plus ancien manuscrit daté avec le nom de Gersen est de 1464 (le manuscrit de Parme).

Le plus ancien manuscrit daté avec le nom de Gerson est de 1460 (le manuscrit *Sangermanensis* ou *Bretonianus*) (1).

Ainsi le plus ancien manuscrit daté, portant le nom de Thomas à Kempis est *antérieur de* 35 *ans* au plus ancien qui porte le nom de Gerson, et *de* 39 *ans* au plus ancien qui porte le nom de Gersen.

Le manuscrit le plus ancien avec le nom de Thomas à Kempis a été écrit 46 *ans avant la mort* de ce pieux écrivain; tandis que le manuscrit le plus ancien avec le nom de Gerson a été écrit 31 *ans après sa mort;* et le manuscrit le plus ancien avec le nom de Gersen, environ *deux siècles et demi après sa mort.*

Ainsi Thomas à Kempis, qui est mort 42 ans après Gerson, et plus de 250 ans après Gersen, à ce qu'on assure, a été reconnu positivement comme auteur du livre de l'*Imitation* avant ces deux écrivains. Quoique posté-

(1) M. Weigl, *Denkschrift*, p. 178, et M. De Grégory, *Hist. du liv. de l'Imit.*, parlent, d'après Amort, d'un manuscrit avec le nom de *Gersone*, et la date de 1441, qui se trouve au monastère de Pollingen. Ils citent la *Plena informatio*, p. 146 Or, à cette page, Amort indique un manuscrit de 1477, avec nom de Gerson. Comme Amort était religieux de Pollingen et qu'il ne fait nulle part mention du manuscrit gersoniste de 1441, je range ce manuscrit parmi les monuments fabuleux que les adversaires de Thomas à Kempis ont allégués par mégarde.

rieur à ces deux auteurs, il a été reconnu auteur de l'*Imitation*, dans des manuscrits plus anciens que ceux de ses adversaires.

Thomas à Kempis a donc l'avantage, en fait de manuscrit, sur tous ses compétiteurs.

SECOND MANUSCRIT.

On cite comme portant le nom de Thomas à Kempis, et la date de 1425, un manuscrit des quatre livres de l'*Imitation* qui appartint autrefois au monastère des chanoines réguliers de Gaesdonck, près de Goch. Ce manuscrit, qui fut d'abord une propriété du couvent de Bethlehem, du même ordre, près de Dotinghem, non loin de Zwolle, fut donné par le prieur des Croisiers d'Emmerich, appelé Tauschlipper à Frédéric Ketteler, qui l'offrit au monastère de Gaesdonck, lorsqu'il y fut reçu chanoine régulier.

A la fin du second livre, on lit : *Anno Domini 1425, in die S^{ae} Elisabeth*; à la fin du quatrième : *Anno Domini 1427, in die SS. Crispini et Crispiniani.*

Ce manuscrit est très-remarquable comme renfermant, en 1425, les quatre livres de l'*Imitation*.

Je regrette qu'on ne nous ait point donné l'inscription littérale qui contient, à ce que l'on dit, le nom de l'auteur (1).

(1) La *Volkshalle* de Cologne, nº 77. 85. 87 de l'année 1851, a parlé des manuscrits de l'*Imitation*: et en 1852, elle a décrit le manuscrits de Gaesdonck. Ses remarques ont été reproduites en partie par le *Tyd* d'Amsterdam, en avril 1852, dans le *Journal historique* de M. Kersten, t. XIX p. 52, et par M. Mooren. *Nachrighten über Thom. à Kemp.* p. 181.

TROISIÈME MANUSCRIT.

Le troisième manuscrit, *avec date et nom*, est celui des pères Jésuites d'Anvers, qui a joué un grand rôle dans cette controverse (1). Il est écrit de la main de Thomas à Kempis et porte, à la fin du volume, cette inscription : *Finitus et completus anno Domini MCCCCXLI, per manus fratris Thomæ Kempensis in Monte Stæ-Agnetis, prope Zwollas* (2).

Ce manuscrit prouve les droits de Thomas à Kempis, parce qu'il renferme les quatre livres de l'*Imitation de J.-C.* copiés de la main de Thomas à Kempis à la tête de ses œuvres (3).

(1) Il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, sous les nos 5855-5861.

(2) Dans Buschius et dans la chronique de Ste-Agnès, on lit : *Prope Zwollis.* Sur la garde du manuscrit, on lit une note faite en 1590 par l'imprimeur Bellerus d'Anvers, qui porte : *Prope Zwollam.* Le *Speculum exemplorum*, dist. X. § 7. a : *Prope Zwollas.* Le P. Bosmans, dans le *Chronicon Martinianum*, mss. p. 431, adopte la même leçon, que j'ai cru lire dans l'inscription. La chose n'est d'aucune importance. Je suis surpris que le journal théologique de Vienne, p. 19, s'échauffe en faveur de la première manière de lire et en parle comme d'une chose capitale.

(3) Voici la table des opuscules contenus dans ce volume, écrite de la main de Thomas à Kempis, comme le reste du manuscrit :

« In hoc volumine hi libri continentur :
Qui sequitur me non ambulat in tenebris (1er liv. de l'*Imit.*).
Regnum Dei intra vos est, dicit Dominus (2me liv. de l'*Imit.*).
De Sacramento. Venite ad me omnes qui laboratis (4me liv. de l'*Imit.*).
Audiam quod loquatur in me Dominus Deus (3me liv. de l'*Imit.*).
De disciplina claustralium. Apprehendite disciplinam.
Epistola devota ad quemdam regularem.
Renovamini autem spiritu mentis vestræ.
Cognovi Domine, quia æquitas judicia tua.

Il est tout à fait impossible qu'un écrivain aussi humble et aussi pieux que Thomas à Kempis ait voulu transcrire à la tête de ses œuvres, quatre opuscules très-recommandables qui ne lui appartenaient point. On possède plusieurs copies des ouvrages de cet auteur transcrites de sa main; il n'en est aucune où ses opuscules soient mêlés dans un même volume aux écrits d'autres docteurs. En copiant les quatre livres de l'*Imitation* à la tête de ses œuvres, Thomas à Kempis s'en est déclaré l'auteur. En cette matière, son témoignage fait preuve; personne ne peut raisonnablement le récuser.

Les défenseurs de notre pieux auteur ont tâché d'établir ses droits par ces mots de l'épigraphe : *per manus fratris Thomæ*; il ont prétendu que cette expression indiquait l'*auteur* du volume. Les adversaires de Thomas à Kempis ont soutenu au contraire que ces mots renversaient les droits de cet écrivain, parce qu'ils en indiquent le *copiste.* Ils concluaient de ces paroles que notre auteur avait *copié* l'*Imitation*, et de plus qu'il ne l'avait *pas composée.*

Nous n'admettons ni les conséquences d'une opinion, ni celles de l'autre.

D'abord les mots de l'épigraphe ne prouvent point les droits de Thomas à Kempis, puisqu'on les trouve sur des volumes que cet écrivain n'a point composés, mais copiés, tels que le Missel de 1417 et la sainte Bible latine de 1438.

Recommendatio humilitatis. Discite a me.
De mortificata vita. Gloriosus apostolus Paulus.
De bona pacifica vita. Si vis Deo dignus.
De devotione mentis. Vacate et videte cum cæteris.
Brevis admonicio. Ab exterioribus. »

Ensuite ces mots ne renversent point les droits de Thomas à Kempis, parce que les fonctions de copiste n'excluent point les droits d'auteur, surtout lorsqu'il s'agit d'un auteur tel que Thomas à Kempis, qui était copiste par état, et qui a transcrit plusieurs fois ses propres œuvres (1).

QUATRIÈME MANUSCRIT.

Le quatrième manuscrit, que M. Weigl appelle le second d'Indersdorf, porte cette inscription : « *Tractatus qui intitulatur de Imitatione Christi; compilavit quidam canonicus regulae St-Augustini episcopi* (2). » Ce manuscrit est daté de l'an 1441. Le Chanoine régulier de St-Augustin, dont il parle, ne peut être que Thomas à Kempis.

(1) La Bibliothèque de Bourgogne possède encore (sous les n°s 4585-4587) un manuscrit autographe de Thomas à Kempis, qui provient de la maison des pères Jésuites de Courtrai. Au folio 116, on y lit : *Anno Domini M^o CCCC^o. LVI° finitus et scriptus per manus fratris Thomæ Campensis.* Ce volume renferme une collection d'opuscules de Thomas à Kempis, parmi lesquels l'*Imitation* ne figure point. On y trouve les *airs notés* des rhythmes, composés par Thomas à Kempis en l'honneur de Jésus, de Marie et des saints. L'auteur a copié cette musique de sa main comme le reste du livre, qui ne renferme que ses œuvres. M. E. De Coussemaker, correspondant de l'Institut de France, a publié ces rhythmes dans le *Messager des Sciences et des arts* de Gand, de 1856, sous ce titre : *Chants liturgiques de Thomas à Kempis.* Il donne le *fac-simile* des airs notés, et leur traduction en notes modernes. M. Mooren, dans ses *Nachrichten über a Kempis*, p. 176, sur la foi de mes *Recherches*, attribue à Thomas à Kempis la composition de la musique de ces rhythmes ou chants liturgiques. Je n'ai point affirmé ce fait. Il est certain, au contraire, que plusieurs de ces chants sont des airs connus, antérieurs à Thomas à Kempis et adaptés par lui au chant de ses cantiques rhythmiques. On remarque, dans l'écriture, de nombreuses corrections, ce qui me porte à croire que ce volume renferme le manuscrit primitif.

(2) De Grég., *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. 1, p. 185.

CINQUIÈME MANUSCRIT.

Le cinquième manuscrit des quatre livres de l'*Imitation* existait autrefois au monastère de Pollingen; il était sans date, mais on y trouvait un autre traité, écrit de la même main, en 1442, et orné de cette inscription : *Editus ut dicetur, a quodam Canonico regulari in monasterio Pödiken, Paderbornensis diocesis.*

Le copiste atteste la renommée qui attribuait l'*Imitation* à un *Chanoine régulier;* mais il se trompe sur une circonstance particulière de lieu, qu'il pouvait ignorer dans sa solitude, éloignée de la province où le livre avait été copié.

SIXIÈME MANUSCRIT.

Le sixième manuscrit est celui du séminaire de Liége, copié en 1445, sur l'autographe de Thomas à Kempis, 26 ans avant la mort de notre auteur, comme a tâché de le prouver M. Bormans, professeur distingué de l'Université de Liége, et membre de l'Académie royale des sciences de Belgique (1).

(1) *Notice sur un manuscrit de Thomas à Kempis appartenant au séminaire de Liége*, par M. Bormans, professeur à l'Université de cette ville, insérée dans le *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. X, p. 156. Bruxelles, 1845. M. Bormans paraît croire que le manuscrit de Liége a été écrit en partie ou retouché par l'auteur. Je ne puis partager cet avis. J'ai sous les yeux quatre volumes écrits de la main de Thomas à Kempis : 1° un *Nouveau Testament*, latin, qui appartient à M. l'abbé Verdegem, autrefois professeur au petit séminaire de Roulers, aujourd'hui sous-secrétaire de l'évêché de Bruges; 2° les *Sermones ad novitios* et les *Vitae sanctorum*, qui appartiennent à la bibliothèque de l'Université de Louvain; 3° le manuscrit dit d'Anvers, écrit en 1441 (n° 5855-61); 4° un recueil d'opuscules de Thomas à Kempis qui appartint jadis aux pères Jésuites de Courtrai (n° 4585-87). Ces deux derniers

SEPTIÈME MANUSCRIT.

Le septième manuscrit est celui de Cologne, qui porte la date du 28 octobre 1447, et renferme, outre des opuscules étrangers à Thomas, *quelques opuscules d'un certain dévot régulier*. Une main postérieure a ajouté à la marge : *Son nom est Thomas à Kempis, du couvent près de Zwol.*

Le quatrième livre de l'*Imitation* y est copié en premier lieu; puis viennent *Des sept choses qui plaisent à Dieu dans ses élus*, le *Breviloquium des exercices spirituels*, le *Traité des vertus*, le *Soliloquium animæ* en forme de dialogue ; enfin le premier livre de l'*Imitation* (1).

Il faut remarquer que le copiste transcrit les deux livres de l'*Imitation* séparément, et dans un ordre inverse de l'ordre reçu, parmi les opuscules avoués de Thomas à Kempis, et qu'il attribue au même auteur ces livres de l'*Imitation* et ces opuscules qui appartiennent indubitablement à Thomas à Kempis. La note marginale postérieure explique et confirme ce que le copiste avait indiqué. L'état du manuscrit fournit donc un témoignage distinct de cette note.

se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de Bourgogne. Il est évident pour moi que Thomas à Kempis n'a pas mis la main au manuscrit du séminaire de Liége.

(1) *Deduct. crit.*, p. 130.

Le huitième manuscrit est celui des Chartreux de Bruxelles (1) daté, de 1451 et de 1463.

Le neuvième manuscrit est celui de Vienne, daté de 1467 (2).

Le dixième manuscrit est celui de Buxheim, en Souabe, daté de 1471 (3).

Le onzième manuscrit est celui d'Afflighem, de 1471 (4).

Le douzième manuscrit est celui de Gries (?), en Tyrol, de l'année 1474 (5).

Le treizième manuscrit est celui de Maeseyk, daté de 1477 (6).

Le quatorzième manuscrit est celui de Hohendorf, daté de 1487 (7).

(1) *Deduct. crit.*, p. 132. C'est le manuscrit nº 2581-2589 de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, écrit de la main du frère de Baenst. Les livres de l'*Imitation* s'y trouvent dans l'ordre suivant : le 3e, le 2e, le 1er, le 4e. Le 3e livre qui se trouve à la tête du volume porte la date de 1463, les trois autres la date de 1451. Ils ont été reliés après avoir été écrits.

(2) *Ded. crit.*, p. 133, et De Grég., t. I, p. 252.

(3) Amort, *Moral. cert.*, p. 153.

(4) De Greg., *Hist.*, t. I, p. 251.

(5) Amort, *Mor. cert.*, le nº 18 de ses *fac-simile*.

(6) Fronteau, *Refutatio eorum*, etc., p. 74. M. De Greg., t. 1, p. 251, estropie le nom de ce manuscrit : il écrit *Mascyhensis*.

(7) De Grég., t. I, p. 253.

Le quinzième manuscrit est celui de Rebdorf, daté de 1488 (1).

On cite encore un grand nombre de manuscrits non datés, qui attribuent l'*Imitation* à Thomas à Kempis.

Le plus remarquable est celui que les Chanoines réguliers de St-Martin, à Louvain, avaient hérité du monastère de Ste-Agnès, près de Zwoll. Il était écrit de la main de Thomas à Kempis lui-même, et contenait le quatrième livre de l'*Imitation*, à l'état d'ébauche (2) ; ce qui prouve que Thomas à Kempis avait commencé à rédiger ce livre avant l'année 1441, où il le copia correctement dans le fameux manuscrit d'Anvers ; il en résulte, en outre, qu'on ne peut rien conclure, contre les droits de Thomas, de l'existence des manuscrits antérieurs à l'année 1441.

Mabillon et la plupart des auteurs qui ont écrit contre Thomas à Kempis, partant de cette fausse hypothèse que le manuscrit de 1441 est le plus ancien manuscrit écrit de la main de notre pieux auteur, ont prétendu que si l'on découvrait un seul manuscrit antérieur à l'année 1441, on était certain que Thomas à Kempis avait copié l'œuvre d'autrui. Le manuscrit autographe, encore imparfait de l'*Imitation*, que Thomas avait écrit avant 1441, renverse ce raisonnement et loin de prouver que notre auteur a copié ce travail d'un autre écrivain, il prouve au contraire que, dans le manuscrit de 1441, Thomas à Kempis a mis au net ses propres ouvrages, déjà composés ou esquissés dans des volumes d'une date antérieure.

(1) De Grég., t. I, p. 253. L'*Imitation* y est mêlée aux ouvrages indubitables de Thomas à Kempis.

(2) Amort, *Deductio crit.*, p. 137.

J'insiste sur ce fait, parce qu'on répète encore aujourd'hui, en dépit de la logique, que si l'on découvrait un manuscrit antérieur à 1441, la cause de Thomas à Kempis serait perdue. Quand l'assertion de D. Mabillon aurait été vraie de son temps, elle est insoutenable aujourd'hui que l'état de la question est complétement changé, par suite de la découverte que l'on a faite de manuscrits plus anciens, qui portent le nom de Thomas et qui ont même été rédigés et écrits par lui (1).

On cite enfin les manuscrits de Rottenbuech (2), de Dalhem (3), du monastère appelé *in Dumo BMV*, près d'Endhoven (4), deux d'Augsbourg (5), un d'Arras (6), trois autres indiqués par Sanderus (7), vingt indiqués par Amort (8), qui portent tous le nom de Thomas à Kempis, et militent par conséquent en sa faveur.

Voilà donc en tout *quarante-cinq manuscrits* connus, qui confirment les droits de notre auteur, et parmi eux on compte *les plus anciens* et les plus corrects.

(1) M. Thomassy, *Revue contemp.*, t. IV, p. 305, dit encore que la question dépend des manuscrits. M. Ch. Vert, *Etud. sur Gerson*, p. 15, écrit que « les exemplaires manuscrits du livre sont la base principale de certitude. » C'est une erreur.

(2) Amort. *Ded. crit.*, p. 121. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 255.

(3) Amort. Ib., p. 133. Ce manuscrit a été fait par un copiste qui offrit le saint sacrifice pour Thomas à Kempis défunt, en 1471 : *Pro quo*, dit-il, *debitum solvi anno* 1471 (sic), *Cosmae et Damiani*, *quo anno obiit.*

(4) D'après un catalogue, dans Amort, *Ded. crit.*, p. 134.

(5) Amort, *Ded. crit.*, p. 136 et 139.

(6) Amort, *Ded. crit.*, p. 141.

(7) Ib.; p. 141.

(8) Ib., p. 138-155. Amort indique *quinze* manuscrits, dont cinq ont été cités par nous. A la page 301 de sa *Deductio critica*, il en indique encore *dix* autres, conservés à la bibliothèque de l'Ordre de Malte, à Strasbourg.

Ce témoignage mérite une certaine attention. Il faut que la réputation de Thomas à Kempis ait été bien grande, pour que tant de copistes aient inscrit son nom sur leurs livres, à une époque où ce soin était généralement négligé. Cet accord des copistes doit donc être considéré comme l'effet de la tradition, que nous avons établie dans l'article précédent, par une foule de témoignages contemporains.

On ne peut se dissimuler que la preuve tirée des manuscrits ne soit très-favorable à Thomas à Kempis, d'abord en elle-même, et abstraction faite des titres que ses compétiteurs pourraient faire valoir pour leur cause, et en second lieu, relativement à ces compétiteurs, qui, vu leur âge, auraient dû posséder des titres meilleurs, et qui ne peuvent revendiquer cependant aucun titre comparable à ceux de notre auteur. On cite *seize* manuscrits en faveur de Gersen, y compris ceux où il est appelé *Chancelier de Paris;* et *vingt* en faveur de Gerson (1); ce n'est pas la moitié de ceux que l'on cite en faveur de Thomas à Kempis. Celui-ci l'emporte donc pour le *nombre* comme pour *l'antiquité* et pour la *qualité* des manuscrits.

Art. 3.

*Des éditions imprimées de l'*Imitation de Jésus-Christ *avec le nom de Thomas à Kempis.*

TROISIÈME TITRE.

Les deux ou trois premières éditions connues du livre de l'*Imitation* portent le nom de Thomas.

(1) Ch. Vert, *Etudes*, p. 16.

La plus ancienne de toutes, est celle que Ginther Zainer, imprimeur à Augsbourg, fit en 1468, in-folio. Elle ne porte point de date, mais les bibliographes sont parvenus, par la comparaison des caractères, à la fixer à l'année que j'indique. Il en est cependant qui reculent cette impression jusqu'à l'année 1472. Cette édition a été faite avec soin et imprimée avec luxe (1). L'éditeur ne copie point le titre de son manuscrit. Il fait observer au lecteur, qu'à proprement parler, le premier livre seul, ou même le premier chapitre seul, mérite le nom de *Imitation de J.-C.* Mais, dit-il, comme l'Évangile de saint Mathieu tout entier a reçu le nom de ***Livre de la généalogie de Jésus-Christ,*** quoique le premier chapitre seul ait rapport à ce sujet, de même les quatre livres de l'*Imitation* ont reçu le nom du premier chapitre. On voit ici un éditeur qui raisonne, et qui ne suit pas aveuglément la routine de ses devanciers.

Si le calcul des bibliographes est exact, cette édition a été faite ou sept ou trois ans avant la mort de l'auteur. En tout cas, elle est antérieure à l'année 1475, ou Ginther Zainer mourut (2).

(1) Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 102. Je possède un exemplaire magnifique de cette édition. Le volume commence ainsi : *Incipit libellus consolatorius ad instructionem devotorum, cujus primum capitulum est de Imitatione Christi et contemptu damni vanitatum mundi. Et quidam totum libellum sic appellant, scilicet libellum de Imitatione Christi ; sicut evangelium Mathei appellatur Liber generationis Jhesu Christi, eo quod in primo capitulo fit mentio de generatione Christi secundum carnem.* Le volume est terminé par cette épigraphe : *Viri egregii Thome Montis sancte Agnetis in Traiecto, regularis canonici, libri de Christi Imitatione, numero quatuor finiunt feliciter, per Gintherum Zainer, ex Reutlingen progenitum, literis impressi ahenis.*

(2) Rosweyde fixe la mort de G. Zainer au 14 avril 1475, d'après un

Les bibliographes citent une édition de l'*Imitation*, sans date, en lettres gothiques, avec le nom de Thomas à Kempis; ils la croient antérieure à celle de Zainer, et par conséquent, imprimée du vivant de l'auteur.

Amort a vu une autre édition de Ginther Zainer, placée à la suite du *Speculum vitæ humanæ*, imprimée en 1471, l'année même de la mort de Thomas à Kempis (1).

Je me bornerai à citer, d'après Amort et De Grégory, que l'on peut consulter pour les détails, les autres éditions du XV[e] siècle qui portent le nom de Thomas à Kempis :

Tubingue,	1472.	Nuremberg,	1487.
Augsbourg,	1472.	Strasbourg,	1489.
Strasbourg,	1480.	Lyon,	1489 (3).
Metz,	1482.	Strasbourg,	1489
Augsbourg,	1486 (2).	Memmingen,	1489.
Tubingue,	1486.	Ingolstadt,	1489.
Strasbourg,	1487.	Paris,	1493 (4).

obituaire du couvent de S[te]-Croix d'Augsbourg. Zapf la fixe au 1[er] octobre 1478, d'après l'obituaire du monastère de Buxheim. Voy. *Annal. typographiae Augustanae*, p. XVIII. Aug. Vindel., 1778.

(1) *Ded. crit.*, p. 135.

(2) C'est une traduction allemande, ainsi que l'édition suivante de Tubingue.

(3) A la suite de l'*Imitation* imprimée sous le nom de Thomas à Kempis, l'éditeur a imprimé le livre *De meditatione cordis* de Gerson. Ainsi 60 ans après la mort de Gerson, on distinguait parfaitement les œuvres du chancelier, de celles de Thomas à Kempis, dans la ville où Gerson avait vécu et était enterré.

(4) C'est la traduction française dont nous avons transcrit le titre ci-dessus, p. 95.

Lunebourg,	1493.	Paris,	1495 (3).
En Portugal,	1493 (1).	En Portugal, vers	1500.
Nuremberg,	1494 (2).	Paris, Badius,	1500 (4).

Voilà donc *vingt-deux éditions* de l'Imitation publiées au XV[e] siècle, dans l'espace de trente ans, avec le nom de Thomas à Kempis ! Au XV[e] siècle, on n'en compte que *deux* qui portent le nom de Gersen !

Il y a plus, les éditeurs de Gerson ont reconnu que l'*Imitation* était faussement attribuée à cet écrivain, et qu'elle avait Thomas à Kempis pour *auteur certain* (5).

On peut dire que les éditeurs du livre de l'*Imitation* ont constamment reconnu la tradition littéraire qui attribuait l'*Imitation* à Thomas à Kempis, et que cette tradition était encore intacte au commencement du XVI[e] siècle.

La preuve tirée des éditions est donc très-concluante en faveur de Thomas à Kempis.

(1) Version portugaise.

(2) L'éditeur assure que l'*Imitation*, écrite par Thomas à Kempis, a été faussement attribuée à Gerson. De Grég., t. I, p. 259. Amort, *Ded. crit.*, p., 117, indique deux éditions de Nuremberg, 1494.

(3) Version française.

(4) Cette énumération n'est certainement pas complète. Elle était déjà écrite, lorsque j'ai vu qu'Achille Statius, dans l'édition donnée à Paris en 1541, assure qu'une édition de Brescia ou de Brixen (editio Brixina), imprimée au XV[e] siècle, attribue l'*Imitation* à Thomas à Kempis. Voy. Leibniz, *Script. Brunsw. illust.*, t. II. *Introd.* p. 43. — Th. Carré compte QUARANTE ÉDITIONS publiées avec le nom de Thomas à Kempis, dans le XVI[e] siècle. Voy. *Thomas de Kempis restitutus*, p. 45-50.

(5) Voy. plus haut p. 91, Témoignage de Pierre Scot. Des 37 éditions que M. De Grégory compte en faveur de Gerson, treize ont été imprimées dans la ville de Venise, et équivalent au fond à une seule édition. Nous examinerons ce fait au dernier chapitre.

Art. 4.

Arguments intrinsèques, tirés de la doctrine et des expressions employées dans le livre de l'Imitation.

QUATRIÈME TITRE.

Comme les Gersénistes n'ont pu découvrir aucun monument historique pour étayer leur système, ils ont abandonné la preuve si convaincante du témoignage, pour se lancer dans les voies sans issue des conjectures, des hypothèses, des comparaisons arbitraires, et ils ont accumulé dans leurs livres une multitude d'observations, les unes mal fondées, les autres futiles : toutes sans aucune portée.

Dès que la controverse eut pris cette tournure, les défenseurs de Thomas à Kempis furent contraints de suivre leurs adversaires sur le terrain des preuves intrinsèques, et d'examiner avec soin, si les principes admis par l'auteur, si les événements mentionnés par lui, si les allusions aux hommes et aux choses, si les expressions et le langage dont il se sert indiquent Gersen écrivain du XIIIe siècle, ou Thomas à Kempis écrivain du XVe.

Cette discussion, comme toutes les autres, a abouti au résultat le plus satisfaisant pour Thomas à Kempis, et le plus désespérant pour Gersen.

Les Gersénistes ont considéré leur héros comme un personnage unique, isolé, placé en quelque sorte au milieu des siècles, comme un phénomène imprévu ; privé de parents et de postérité ; n'ayant appartenu à aucune école ;

n'ayant jamais fait de disciples... Gersen, selon eux, n'est connu que par un seul livre, celui de l'*Imitation*. Son nom, sa famille, sa patrie, sa profession, son existence, tout est problématique, tout est contesté. Cet écrivain ne nous est révélé que par cinq ou six manuscrits du XVe siècle, dont l'autorité est très-précaire.

Les partisans de Thomas à Kempis au contraire suivent cet écrivain du berceau à la tombe. Après avoir cité l'un après l'autre un grand nombre de témoins qui l'ont connu et loué, ils montrent du doigt l'école célèbre dans laquelle il a été formé, et dont il fut plus tard un des plus beaux ornements. C'est Gerardus Magnus (Geert Groot), c'est Jean Van Heusden, c'est Florentius Radewyns, ces célèbres fondateurs des Frères de la vie commune, qui ont formé l'auteur de l'*Imitation;* ce sont eux qui ont enseigné à cet écrivain tous les principes de la *Dévotion moderne,* dont font mention, à chaque page, et Thomas à Kempis, et Buschius et tous les écrivains de Windesem. La fraternité qui existe entre les livres de cette école et le livre de l'*Imitation* est frappante, incontestable.

Ces pieux auteurs parlent sans cesse du devoir d'*imiter Jésus-Christ,* de *marcher sur ses traces,* de *méditer sa passion,* de *rechercher la solitude et le silence,* d'*aimer la cellule,* d'*éviter les discours futiles et les propos mondains;* de *fuir les honneurs,* de *mortifier sa chair,* de *travailler à sa perfection;* de *méditer les saintes Écritures,* de *marcher sur les traces des saints Pères.* Le livre de l'*Imitation* n'est pour ainsi dire que le commentaire, ou, si l'on veut, le développement des doctrines que ces saints religieux inculquaient sans cesse à leurs disciples.

Un des plus habiles défenseurs de Thomas à Kempis, Thomas Carré, a placé en parallèle les points principaux de doctrine que renferme le livre de l'*Imitation*, et les passages où Thomas à Kempis expose, en écrivant la vie de ses maîtres, les principes qu'il a puisés à leur école; or, ce parallèle conduit évidemment à ce résultat, que l'auteur de l'*Imitation* n'a développé aucun point de doctrine important, que Thomas à Kempis n'ait appris, jeune encore, des maîtres que nous venons de nommer (1).

A ces remarques générales, j'ajouterai des preuves précises, dont l'évidence frappera tous les yeux. Je montrerai d'abord, par des citations parallèles, que l'auteur de l'*Imitation* appartient à cette école célèbre qui enfanta et la congrégation des *Frères de la vie commune*, et ces nombreuses maisons de Chanoines réguliers de St-Augustin, unies à celle de Windesem; école qui acquit, dans la Geldre et dans les pays circonvoisins, une immense célébrité. Je ferai voir ensuite, par le même procédé, que l'*Imitation* et les œuvres indubitables de Thomas à Kempis ont été conçues par le même esprit, et découlent de la même plume.

Il n'existe plus, je pense, qu'une seule lettre de Jean Van Heusden, qui était abbé général de la congrégation de Windesem, en 1391, et qui mourut dans cette maison l'année 1424, en présence de Thomas à Kempis (2). Eh bien! cette lettre unique renferme presque toutes les idées sur lesquelles l'auteur de l'*Imitation* insiste. Que le lecteur en juge; je lui mets sous les yeux les traits les plus saillants des deux écrits. Voici ce que disent

(1) *Thomas a Kempis a seipso restitutus*, p. 15.

(2) Voy. Buschius, *Chron. Windesh.*, t. II, c. 21, p. 346.

Jean Van Heusden et	L'Auteur de l'Imitation.
Vita D. N. Jesu Christi quae nos praecessit, fons est omnium virtutum, qua mediante ad omnes virtutes citius pervenitur, sine qua ad veras virtutes et ad suum amorem pervenire non possumus (Ap. Buschium, *Chron. Windes.*, p. 221).	Qui sequitur me non ambulat in tenebris; haec sunt verba Christi, quibus admonemur quatenus *vitam ejus* et mores imitemur, si velimus veraciter illuminari, et ab omni caecitate cordis liberari; summum igitur studium nostrum sit in *vita Jesu Christi* meditari (*De Imit.*, l. 1. c. 1).
Quia exercitium et cognitio pariunt amorem, idcirco necesse est, ut prius in ea exerceatur, et qui ista negligit, quamvis haberet et *sciret omnem Bibliam*, et Scripturam, et Legem unquam positam aut conscriptam, id minime sufficeret (Loc. cit.).	Qui autem vult plene et sapide Christi verba intelligere, oportet ut totam vitam suam illi studeat conformare. Si *scires totam Bibliam* exterius et omnium philosophorum dicta, quid totum tibi prodesset (*De Imit.*, l. I, c. 1)?
Eorum inspice multiplices et graves labores, et quam perfecte Deo obtulerunt *amicos et cognatos* omnes, et possessiones, temporalia bona et mundi *honores* (Ibid., p. 230).	Intuere SS. Patrum vivida exempla. Omnibus divitiis, dignitatibus, *honoribus*, *amicis*, *et cognatis* renunciabant (*De Imit.*, l. I, c. 18).
Quid dulcius, o dilecte frater, quid securius, quid simplici columbae salubrius, quam in petrae foramine, hoc est in *Christi Jesu vulneribus delitescere* et requiescere (Ibid., p. 244).	Requiesce in passione Christi, et in sacris vulneribus ejus libenter habita; si enim *ad vulnera ejus devote confugies*, magnam consolationem senties (*De Imit.*, l. II, c. 1).
Ad externa officia nullatenus, dilecte frater, aspires, nec aliquam *praelaturam* affectes (Ibid., p. 237).	Multo tutius est stare in subjectione quam in *praelatura* (*De Imit.*, l. I, c. 9).
Libenter, cum potest fieri, *solus* sis (Ibid., p. 218).	Pete secretum tibi; ama *solus* habitare tecum (*De Imit.*, l. III, c. 53).
Nihil penitus agas sine *consilio;* et plus semper expertis, quam tibi ipsi credas (Ibid., p. 239).	Cum sapiente et conscientioso *consilium* habe; et quaere potius a meliore instrui, quam tuas adinventiones sequi (*De Imit.*, l. I, c. 4).
Humilis corde sis et apparatu, et	Haec est altissima et utilissima lec-

Van Heusden	et L'auteur de l'Imitation.
nimis multum non teneas de te ipso (Ibid., p. 241).	tio, sui ipsius vera cognitio et despectio, *de se ipso nihil tenere* (*De Imit.*, l. I, c. 2).
Ama nesciri, et ab aliis contemni optà (Ibid., p. 242).	*Ama nesciri* et pro nihilo reputari (*De Imit.*, l. I, c. 2).
Juxta hunc *modum* fratres *devotarum congregationum*, et fratres in Vindesem, se solent exercere. (Ibid., p. 246) (1).	Utinam in te non dormiret profectus virtutum, qui multa saepius vidisti *exempla devotorum!* (*De Imit.*, l. I, c. 18).

Voilà certes des points de ressemblance qui ne sont pas l'effet du hasard.

Il existe un autre trait de ressemblance, peut-être plus frappant encore, entre l'auteur du livre de l'*Imitation de J.-C.* et Thomas à Kempis.

Les historiens de l'Église catholique en Hollande, au XV[e] siècle, donnent souvent à certains personnages de leur temps le nom de *Dévots*, *Devoti*, et ils appellent les institutions auxquelles ces personnages appartiennent *La Dévotion moderne*.

Les religieux qui portaient ce nom étaient membres de l'école de Gérard Groot, qui a joué un rôle important dans sa patrie, et qui devint célèbre par le nombre et l'autorité de ses disciples. Son histoire se rattachant immédiatement à notre controverse, il est essentiel d'en donner ici une esquisse exacte.

(1) Je publierai à la suite de ces *Recherches*, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, un opuscule de Florentius dont un texte différent figure parmi les œuvres de Thomas à Kempis, et j'y ajouterai les passages parallèles du livre de l'*Imitation*, afin de compléter cette démonstration.

Gérard Groot, né à Deventer en 1340, où il fit ses premières études, passa fort jeune à Paris, et y obtint, à l'âge de 18 ans, le doctorat en Sorbonne.

Entraîné par de funestes exemples, il s'adonna, comme plusieurs jeunes gens de son âge, à l'astrologie et à la magie. Mais dégoûté tout à coup des plaisirs du monde, il se lança dans la voie de la mortification et de la vie parfaite. Non-seulement il renonça aux vaines disputes de l'école où l'amour-propre cherche toujours une misérable pâture (1); mais il résigna les bénéfices qu'il possédait à Utrecht et à Aix-la-Chapelle; il vendit une partie de son patrimoine et se retira dans la Chartreuse de Monachhuysen en Geldre, où pendant trois ans, il ne s'occupa que des choses de Dieu. Ordonné diacre, il obtint de Florent de Wevelinchoven, évêque d'Utrecht, la permission d'annoncer la parole de Dieu, et opéra bientôt par son zèle apostolique une foule de conversions.

Il s'appliquait surtout à détacher les jeunes gens des vanités du monde, et à les attacher à la pratique fervente de la vertu. Il portait un intérêt particulier aux jeunes clercs qu'il invitait à suivre les voies de la croix, et à nourrir dans leur âme l'esprit ecclésiastique.

Son zèle fut couronné des succès les plus éclatants; mais ces succès devinrent bientôt pour lui une source d'épreuves.

(1) Dans un écrit encore inédit qu'il intitula : *Conclusa et proposita*, il exprime sa résolution en ces termes : «Omnem disputationem publicam decrevi vitare et abhorrere, quæ est litigiosa, vel ad triumphandum vel ad apparendum, sicut omnes disputationes *theologorum et artistarum* Parisiis, » ap., Revium. *Daventria illustr.* p. 29. On appelait *artistes* les élèves inscrits à la *Faculté des arts*, pour faire leur philosophie.

Des envieux lui firent retirer ses pouvoirs. Il appela à Rome de la sentence qui le frappait, et continua à exercer les œuvres de la charité. Ayant visité un pauvre malade abandonné, il contracta lui-même une maladie contagieuse dont il mourut, à l'âge de quarante-quatre ans, avant que son appel à Rome fût jugé.

Pendant les dernières années de sa vie, il avait placé à la tête de ses disciples Florentius Radewyns, chanoine d'Utrecht, qui, pour se rapprocher de Gérard Groot, son maître, avait accepté la place de vicaire de St-Paul à Deventer.

Florentius, qui était prêtre, ouvrit sa maison aux jeunes clercs et aux étudiants laïques qui désiraient s'adonner à la piété (1). Il ne leur traça d'abord aucune règle de vie spéciale, mais il les encouragea dans l'exercice des vertus chrétiennes. Lorsqu'il les vit animés de l'esprit de Dieu, il les détermina à mener *la vie commune*, à confondre leurs biens, et à confier leurs intérêts à leur maître et père. Ils vivaient du travail de leurs mains, qui consistait surtout à copier des livres. Ce qu'ils gagnaient servait à leur entretien et à la pratique de l'aumône. Ils fournissaient souvent aux pauvres étudiants des livres, des plumes et du papier (2). Cette institution, modelée sur celle des *Frères de*

(1) « *Devotus* pater Dominus Florentius rector primus et institutor Congregationis clericorum in Daventria, omnium tunc *Devotorum* totius patriæ pater et patronus... » Buschius. *Chron. Windes.* l. 1. c. 6. p. 25. et l. II. c. 15. p. 316.

(2) En attendant que leur vocation fût décidée, ils fréquentaient les écoles, assistaient aux offices, servaient à l'autel, et édifiaient le peuple par leur piété. On raconte que Gerlach Petri, un des condisciples de Thomas à Kempis, fut choisi, par les chanoines de Deventer, pour représenter la sainte Vierge, à

la vie commune, devait venir en aide tout à la fois à la congrégation des Frères, et aux maisons à fonder pour propager l'ordre des Chanoines réguliers de St-Augustin.

Avant de mourir, Gérard Groot s'était aperçu que les Frères de la vie commune rencontreraient des difficultés sérieuses de la part de quelques ordres religieux qui voyaient à regret établir des maisons de la vie commune sans règle monastique. Il conseilla donc à ses disciples d'adopter *une règle* de vie et d'embrasser l'état religieux proprement dit. La règle des Chanoines réguliers de St-Augustin lui parut la plus conforme de toutes au genre de vie qu'il leur avait prescrit; il les engagea à l'embrasser de préférence à toute autre (1)

la fête de la purification : « Gerlacus Petri, Daventriensis, adolescens adhuc, pulcher facie et decorus aspectu, a canonicis ecclesiæ Daventriensis ad hoc deputatus, ut repræsentaret personam Virginis Mariæ in festo ejus purificationis, ibidem in ecclesiam cum pompa introductus, votum castitatis emisit. In Windesem transmissus, ibi cum magna sanctitatis opinione vixit. » Ex *Chron. Windesem.* l. II. cap. 54, p. 521, Revius, *Davent. illust.*, p. 64. Parmi les établissements d'instruction fondés par les disciples de Gérard Groot, on cite surtout l'école, tenue par Jean Cele à Zwoll, et fréquentée par les frères de la vie commune. Buschius en parle en ces termes : « Multi ex auditoribus ejus (Joannis Cele) cum bona doctrinæ fundamenta Zwollis fecissent, ad altiora studia universalia se transtulerunt, brevi post tempore, in numero magistrorum et doctorum computati. Novit Parisius, agnoscit Colonia, fatetur Erffordia, nec ignorat Romana curia, quantos schola Zwollensis litteratos viros emiserit, eodem magistro Joanne, per annos plus quam quadraginta. » *Chron. Windesem.* l. II. c. 68. p. 606.

(1) Voici en quels termes Buschius raconte ces avis : « Aliqui vestrum ordinem ab Ecclesia approbatum debent assumere, ad quos *omnes devoti* utriusque sexus in cunctis suis necessitatibus securum habere debent recursum, consilium et auxilium, defensionis præsidium petentes recepturi ; debent enim omnes utriusque sexus devotas personas in monasteriis seu congregationibus communem et apostolicam vitam servantes, ac etiam bonæ voluntatis homines in sæculo conversantes, in omni caritate bene suscipere, humane pertrac-

Cependant l'institution des *Frères de la vie commune* ne fut pas abandonnée; elle marcha pour ainsi dire de front avec la propagation des monastères de Chanoines réguliers. La communauté de Florentius à Deventer devint une espèce de noviciat commun aux deux genres d'établissements, qui se recrutaient dans son sein, selon les conseils et la direction que le père spirituel de la maison donnait à ses disciples (1).

Voici dans quel ordre ces institutions se développèrent.

Les frères de la vie commune fondèrent leur première maison à Deventer, en 1376, sous l'invocation de St-Grégoire; la seconde en 1385 à Horne, sous l'invocation de St-Jérôme; la troisième à Zwoll, en 1393; la quatrième à Schoonhoven, en 1396; la cinquième à Amersfort, en 1398; la sixième à Delft, en 1403 (2).

Gérard Groot mourut en 1384.

En 1386, pour la première fois, quelques disciples de Florentius reçurent les saints ordres.

tare, etc. Hac ergo de causa vos omnes et singulos rogo, et vobis vice Dei committo, ut tale post mortem meam quantocius monasterium construatis, talesque fratres in ipso constituatis, qui ista, et si quæ sunt similia vel majora, promptissima voluntate voluerint adimplere... quatenus omnes ubique *devoti* et religiosi, per universam hanc regionem, sub umbra alarum suarum secure possint subsistere, malorumque infestantium timore sublato, omnium virtutum Domino.. confidenter valeant deservire. » *Chron. Windesem.*, lib. I. c. 5. p. 21 et 22.

(1) Lindeborn, dans son *Hist. episc. Daventr.* p. 108, cite un collége de Frères de la vie commune, qui fut transformé en congrégation de Chanoines réguliers. Dans l'une comme dans l'autre de ses positions, cette maison appartenait à la *Dévotion moderne* de Gérard Groot et de Florentius Radewyns.

(2) Voy. Lindeborn. *Hist. episc. Davent.* p. 106.

Dix ans plus tard, en 1396, Florentius échangea sa maison vicariale de S[t]-Paul, à Deventer, qui était devenue trop petite, contre une maison plus spacieuse que lui céda la noble Dame Swedera van Brunen. L'acte de donation explique en détail le but de l'institution (1).

Dès l'année 1387, Florent de Wewelinchoven, évêque d'Utrecht, avait approuvé la fondation du célèbre monastère de Windesem (2), qui devint le centre d'une nombreuse congrégation de Chanoines réguliers.

La seconde fondation fut la maison canonicale d'Arnhem, créée en 1392.

Le monastère du Mont-S[t]-Agnès, près de Zwoll, qu'on appelait *Het Bergklooster*, ne fut fondé qu'en 1398. Jean à Kempis, frère de Thomas, en fut le premier prieur.

(1) « Presbyteri et clerici (domûs Florentii in Deventer)... debent etiam præcipue quosdam clericos attrahere et allicere et secum hospitare, qui affectati ad religionis introitum in Windeshem vel in aliis *monasteriis sibi subjectis et adunatis*, in prædicta domo desiderant hospitari, ut probata voluntatis eorum constantia... ad dicta monasteria in novitios reciperentur. » *Actum commutationis domus Domicellæ de Swederæ de Runen, cum Florentio Radewyns*, 17 nov. an. 1396. ap. Lindebornio, *Hist. episc. Davent.* p. 99. — « Quatuor (illi) vel plures sacerdotes cum octo et pluribus clericis (in domo Dominæ de Swederæ) *alios clericos et laicos* admonentes et consulentes ad mundi contemptum adducant, fugam sæculi et religionis introitum persuadeant, et præcipue quosdam sibi alliceant et secum hospitent, si qui affectati desiderent et probentur... ut postea... ad monasterium in Windeshem... vel *aliud monasterio Windeshem regulari visitatione adunatum*, in novitios recipientur. » *Documentum quo Joan. Vos, prior in Windesem, cum fratribus probat erectionem domus clericorum vitæ communis in Daventria obtenta.* — Docum. est de 24 Nov. 1396. ap. Lindebornio, *Hist. episc. Davent.* p 102.

(2) *Bulla Florentii De Wevelichoven, episcopi Trajectensis, data* 13 *Decembris anni* 1387, *Pro confirmatione erectionis proto-monasterii Windezemensis.* Voy. *Chronicom Martinianum,* manusc. Jacobi Bosmans., p. 348.

Thomas à Kempis, reçu dans la maison de Florentius, à l'âge de 15 ans, en 1395, passa au monastère du Mont-St-Agnès, l'année 1400, où mourut Florentius. Il n'y fit profession qu'après six ans d'épreuves.

Eh bien! tous les disciples de l'école de Gérard Groot, soit qu'ils s'exerçassent encore dans la maison des clercs et des laïques de Florentius Radewyns à Deventer, soit qu'ils eussent embrassé la vie des Frères de la vie commune, soit qu'ils eussent été admis dans un monastère de Chanoines réguliers ou de Chartreux, portaient tous le nom de *Dévots,* et appartenaient à cet ensemble d'institutions que Buschius appelle *La dévotion moderne* (1).

Dumbar, dans la dédicace de ses *Analecta,* dit que les frères de la vie commune s'appelaient aussi les *Frères de la bonne volonté.*

Thomas à Kempis comptait évidemment, nous venons de le voir, parmi les pieux personnages qu'on appelait les *Dévots* par excellence, et il parlait constamment leur langage. Au témoignage d'Eusèbe Amort, on rencontre les mots *Devotio*, *Devoti, Devotorum*, pris dans un sens appellatif, jusqu'à *quatre cent quarante fois* dans ses œuvres incontestées (2).

Quelle est maintenant l'habitude de l'auteur du livre de l'*Imitation de J.-C ?* Précisément celle que nous venons de signaler dans les écrits des religieux de la congrégation de Windesem en général, et en particulier dans les livres

(1) « *Magister* Gerardus Magnus primus fuit hujus nostræ reformationis pater, et *totius modernæ Devotionis origo*, verusque his novissimis temporibus hujus nostræ terræ apostolus... » *Chron. Windesem.* l. II. c. 17. p. 325.

(2) *Deductio critica.* p. 219.

de Thomas à Kempis. Lui aussi emploie souvent les mots *Devotio* et *Devoti* dans un sens appellatif, et parle constamment comme les disciples de Gérard Groot, et de Florentius Radewyns. Voici quelques preuves frappantes de ce fait :

Buschius. et	L'Auteur de l'Imitation.
Sicut magister *Gerardus Magnus* origo fuit et pater primus omnium hominum *Modernae Devotionis* hujus patriae, ad quem Deo servire cupientes, securum semper habuere recursum, et post eum pater venerabilis, dominus *Florentius* Radervini, primus rector congregalionis clericorum in Daventria, ita *devotus* pater noster, frater *Joannes de Heusden*, prior in Windesem eorum fidelis factus est successor, in cura consulendi, auxiliandi et defendendi (*Chron. Windesh.*, l. I, c. 15).	Quando recordor *Devotorum* aliquorum ad sacramentum tuum, Domine, cum maxima *devotione* et affectu accedentium, tunc saepius in me ipso confundor et erubesco, quod non ita vehementer sum attractus et affectus, sicut multi *Devoti* fuerunt, qui prae nimio desiderio communionis et sensibili cordis amore, a fletu se non poterant continere... Licet tanto desiderio tam *specialium Devotorum* tuorum non ardeo, tamen de gratia tua illius magni inflammati desiderii desiderium habeo (*De Imit.*, lib. IV, c. 14).
Devotus frater Johannes de Heusden jussus est ad altiora conscendere, et ad sacros ordines promoveri. . Factus presbyter *devotus* frater... (Ibid., l. II, c. 12).	Omnium *Devotorum* jubilationes, ardentes affectus, mentales excessus, et supernaturales illuminationes, ac coelicas visiones, tibi offero et exhibeo (*De Imit.*, lib. IV, c. 17) !
Devotus pater Willelmus Wornecken circa Eucharistiae venerabile sacramentum valde fuit timoratus (Ibid., l. II, c. 49).	Offero tibi omnia pia desideria *Devotorum* (*De Imit.*, lib. IV, c. 9).
Devotissimi fratris Gerlaci vitam describere aggredimur, cujus interna *devotio* externis indiciis saepius resultare videbatur... Addebat *devotus* Gerlacus Petri, ideo semper nova mentis renovatione ad haec sacramenta debere *quemlibet Devotum* sese disponere, quod, etc .. (*Chron. Wind.*, l. II, c. 55).	Potest *quilibet Devotus*, omni die ad spiritualem Christi communionem et sine prohibitione accedere... toties mystice communicat quoties Incarnationis Christi mysterium, Passionemque *devote* recolit, et in amore ejus accenditur (*De Imit.*, lib. IV, c. 10).

Thomas a Kempis	et	L'auteur de l'Imitation.
Devotus pater Florentius, dum divina mysteria celebraret, Christus cor ejus et animam spiritualis laetitiae vino potissimum replevit (*Vita Florentii*, c. 3).		Multi *Devoti* fuerunt, qui prae nimio desiderio communionis ,... a fletu se non poterant continere... (*De Imit.*, lib. IV, c. 14).
Quum igitur studii causa, in annis adolescentiae Daventriam pervenissem, quaesivi iter pergendi ad regulares in Windesem, ibique inventis fratribus Canonicis regularibus cum Germano meo, hortatu illius inductus sum adire summae reverentiae virum magistrum Florentium. Adjunctus tam *devoto* viro, et *devotis* ejus fratribus, quotidie *devotam* eorum conversationem attendi ; nunquam prius tales homines vidi tam *devotos* (*Vita Joan. Gronde*, c. 1).		Non decet me inter *Devotos tuos* commemorari (*De Imit.*, lib. III, c. 52). Utinam in te non dormiret profectus virtutum, qui multa saepe vidisti exempla *Devotorum* (*De Imit.*, lib. I, c. 18). Quando recordor *Devotorum*... tunc in me erubesco (*De Imit.*, lib. IV, c. 14).

Ces derniers passages sont remarquables. Thomas à Kempis raconte, dans la vie de Jean Gronde, qu'il fut reçu parmi les *Dévots* de Windesem, et qu'il étudia leur vie *dévote*, qui lui inspirait la plus vive admiration. Eh bien ! l'auteur du livre de l'*Imitation* déclare à son tour qu'il vit parmi les *Dévots;* mais qu'il est indigne de vivre parmi eux, parce qu'il n'a pas assez profité des nombreux exemples de vertu qu'ils lui ont donnés !... Si l'auteur du livre de l'*Imitation* n'est pas Thomas à Kempis lui-même, il faut avouer qu'il lui ressemble d'une manière vraiment étonnante.

Mais la congrégation des Frères de la vie commune et celle des Chanoines réguliers de Windesem furent fondées

en Hollande, dans la Germanie inférieure ; et c'est parmi les populations de ces contrées qu'elles se sont constamment recrutées. Est-il certain que l'auteur du livre de l'*Imitation* parlait le hollandais ou le flamand ? Trouve-t-on dans l'*Imitation* des traces évidentes de ce langage ?

La réponse affirmative ne souffre pas la moindre contestation. Voici quelques expressions propres à convaincre les adversaires les plus prévenus.

Au premier chapitre du premier livre de l'*Imitation* on lit : *Si scires totam Bibliam* EXTERIUS. Cette expression se traduit, en flamand, *à la lettre : Al wist gy geheel de Schriftuer* VAN BUITEN (1); *Quand même vous sauriez toute la sainte Écriture* DEHORS, c'est-à-dire, *par cœur;* car *savoir par cœur*, se dit en flamand, *savoir dehors.* Jamais un auteur français, tel que Gerson, jamais un auteur italien, tel que Gersen, n'a pu faire passer matériellement dans le texte latin de son livre un idiotisme essentiellement flamand. L'auteur qui a traduit en latin cette expression intraduisible, appartenait donc à nos provinces.

Je sais que plusieurs manuscrits de l'*Imitation*, copiés en Italie, ne renferment pas ce mot *exterius*, parce que les copistes ne l'ont pas compris (2). On cite aussi un manuscrit où ce mot est remplacé par cette expression : *In*

(1) Voy. *Vier boeken van de navolging Christi, uit het latyn in 't neerduisch gesteld*, door J. David, priester, profes. aen de cathol. hoogeschool te Leuven. Mechelen, 1843, p. 2.

(2) Tels sont les manuscrits d'Arône et de la Cave. Voy. *de Imitat. Christi*, ed. Gence. Paris, 1828, p. 3.

mente; le copiste a traduit la pensée de l'auteur (1), afin d'éviter ce terme barbare.

Cette expression : ***Scire totam Bibliam exterius*** est vraiment barbare, inintelligible dans toutes les langues qui n'appartiennent pas à la famille des langues teutoniques. Elle est l'écueil contre lequel viennent se briser tous les efforts des partisans de Gersen, écrivain italien, à ce qu'on nous assure, et de Gerson, écrivain français. Elle oppose aux Gersénistes et aux Gersonistes une fin de non-recevoir indéclinable.

La chose est si vraie que ni les traducteurs italiens, ni les traducteurs français ne l'ont comprise. La plupart l'ont passée, sans l'exprimer. « Il n'y a pas un seul traducteur italien du livre de l'***Imitation***, dit Mgr Fontanini, dans son ***Traité de l'éloquence italienne,*** qui ait traduit la parole *exterius* (2). » Et cela n'est pas éton-

(1) Voy. *Ibid.*, p. 3. Sébastien Castaglio, qui a tâché de mettre l'Imitation en latin élégant, connaissant l'allemand, traduit ainsi ce passage : « Si vel universas sacras literas, atque a lco philosophorum omnium dicta, *memoria teneas*, quid prosunt ista omnia sine Dei charitate et gratia? » *De Christo imitando contemnendisque mundi vanitatibus*, *Libellus*, authore Thoma Kempisio, libri tres, interprete Sebastiano Castellione. Quibus adjungitur quartus latine redditus et *De Sacramento* vulgo inscriptus. In-32°. Cantabrigæ 1685. — La préface est datée du 5 juin 1563. Les Gersénistes, pour se tirer d'affaire, ont prétendu que ce mot a été inséré dans les manuscrits par des copistes flamands; mais cette conjecture n'a pas le moindre fondement. Les meilleurs manuscrits, je dirai même tous les manuscrits, y compris les plus anciens, portent cette leçon. Je n'en connais que trois où le mot *exterius* ait été omis. La leçon de ces trois manuscrits a suffi aux Gersénistes pour supprimer le mot dans leurs éditions, quoiqu'il y ait plus de cent manuscrits qui le conservent.

(2) *Bibliotheca della eloquenza italiana*, *con le annotazioni* del sign. Apostolo Zeno. t. II. p. 456. ed. Venet. 1753. Après avoir cité les principales traductions italiennes du livre de l'*Imitation de J.-C.*, Mgr Fontsnini ajoute : « In niuno de quali volgarizzamenti si vede tradotta la voce *exterius*, del

nant. L'italien, non plus que le français, n'offre aucune expression analogue. Les traducteurs ont rendu le sens de l'expression, lorsque le raisonnement des Kempistes le leur eut révélé; mais jamais ils n'ont pu, jamais ils ne pourront rendre cette expression *dans son sens étymologique*, comme on la rend rigoureusement dans les langues teutoniques (1). Cet idiotisme défie toutes les comparaisons et toutes les subtilités. Il n'a pu être employé que par un écrivain flamand : il est clair, précis, élégant, traduit à la lettre dans notre langue. Traduit à la lettre en français ou en italien, il n'a pas de sens.

Il est si vrai que l'auteur a voulu exprimer l'acte de réciter la Bible par cœur, de mémoire, que Sébastien Castaglio a rendu ce mot par cette périphrase *Memoria teneas*, et l'abbé Valart, par l'adverbe *Memoriter*. La pensée de l'auteur comprise à l'aide de l'idiotisme fla-

capo 1, lib 1. » Ce fait a été remarqué aussi par l'abbé Cancellieri, dans ses *Notizie storiche e bibliogr. di Giov. Gersen di Cavaglia*, p. 303 C'est en vain que Mgr Fontanini tâche de l'atténuer en disant que ce mot est superflu, parce qu'on ne peut prouver que l'*on sait toute la Bible*, si ce n'est *en la récitant de vive voix*. Cette froide remarque n'est pas recevable dans les pays où les langues teutoniques sont connues. D'ailleurs, si le mot *exterius* est superflu pour ce motif, il est superflu dans toutes les langues, en latin, comme en italien. Pourquoi donc a-t-il été employé par l'auteur ? — Apostolo Zeno qui garde ici une certaine réserve, fait remarquer, dans ses notes, qu'on n'a produit jusqu'ici *aucun monument écrit*, qui autorise les Gersenistes à donner à leur héros, le titre d'*abbé de Saint-Etienne de Verceil*.

(1) M. De la Mennais a traduit : *Quand vous sauriez toute la Bible...* C'est une version vague, et dont le sens reste suspendu. Le P. Cesari, dans sa traduction italienne, imprimée à Florence en 1831, emploie une tournure équivoque : *Si tu avessi a mente le parole di tutta la Bibblia ; Si vous aviez dans l'esprit les paroles de toute la Bible.* Qu'il y a loin de ces mots à l'expression nette et claire de la langue flamande : *Savoir extérieurement ; Scire exterius !*

9

mand qui la révèle, leur a paru si claire, qu'ils ont cru devoir la rendre en d'autres termes. On voit par là combien sont vaines les conjectures des Gersenistes et des Gersonistes qui ont prétendu gratuitement que ce mot était inutile au sens de la phrase, ou qu'il avait été ajouté après coup. Par ces mots : *Scire exterius,* l'auteur a donc vraiment voulu dire : *Savoir par cœur,* ou de mémoire (1).

Au liv. III, ch. 59, § 1, on lit : POST TE *gemere... necesse est.*

Mon savant collègue et ami, M. le chanoine David, traduit *à la lettre,* dans son élégante traduction de l'*Imitation :* NAER U TE *zuchten,* etc. (2). Les traducteurs français et italiens n'ont pas compris cette expression. M. De la Mennais a traduit : *Je ne puis,* LOIN *de vous, que soupirer et gémir* (3) ; le P. Cesari : *M'è forza di piangere, di gridare* (4). Le traducteur flamand a écrit: *Après toi*, *Post te,* et sa version est claire et précise.

Je ferai remarquer, en outre, que le mot *naer* est équivoque en flamand, et qu'il signifie en français *vers,* en latin *ad,* et de plus, *après, post.* Le peuple confond souvent ces deux significations. L'auteur de l'*Imitation*

(1) Si l'auteur avait écrit : *Scire per cor*, ou *Scire ex corde*, nous n'eussions pas hésité à reconnaître dans ces mots un gallicisme bien caractérisé. Pourquoi s'obstine-t-on à nier un teutonisme manifeste?

(2) *Vier boeken van de navolging Christi*, etc., door J. David, etc. Mechelen, 1843, p. 245.

(3) *L'Imitation de J.-C.*, traduction nouvelle, par M. l'abbé F. De la Mennais, etc. Paris, 1826, p. 348.

(4) *Della Imitazione di Cristo, di Tommaso da Kempis*, volgarizzata dal P.-A. Cesari. Firenze, 1831, p. 265.

les a confondues dans le passage cité. Au lieu de dire : *Ad te gemere*, d'après la signification réelle du mot *naer* dans cette phrase, il a dit : ***Post te gemere***, dans la signification populaire, équivoque, inexacte ; d'où il suit qu'il s'est montré doublement flamand en employant cette expression.

Lorsqu'on veut dire en bon flamand qu'une personne a envisagé un événement avec indifférence, on dit qu'elle l'a regardé *avec un visage égal*. Eh bien ! cette expression est employée *à la lettre* par l'auteur de l'*Imitation*, au ch. 25 du liv. III, § 3 : *Ita*, dit-il, UT UNA ÆQUALI FACIE *in gratiarum actione maneas*. C'est à la lettre, en flamand : ***Met een gelyk aengezicht***. Remarquez que le pronom *een* est traduit par *una*.

Les meilleurs traducteurs étrangers n'ont pu rendre l'expression. M. De la Mennais traduit : ***Regardant du même œil*** (p. 223); le P. Cesari : ***Con uno stesso viso tu perseveri*** (p. 179). Les mots *œil*, *viso*, ne rendent pas littéralement le mot *visage*. En flamand, on dit, à la lettre : *Avec un égal visage.*

Le même sentiment d'indifférence s'exprime très-élégamment en flamand, lorsqu'on dit : ***Je ne tombe pas sur cela;*** en d'autres termes : Je n'y tiens pas, ***Ik val daer niet op.***

L'auteur de l'*Imitation* n'a pas négligé cet idiotisme. Au liv. II, ch. 9, § 3, il est écrit : ***Verus amator Christi*** NON CADIT SUPER ***consolationes***. M. David traduit à la lettre : ***De ware minnaer van Jesus*** VALT OP GEENE ***vertroostingen*** (p. 85). M. De la Mennais et le P. Cesari ont rendu très-imparfaitement le passage. L'un traduit :

Celui qui a vraiment l'amour de Jésus-Christ NE CÈDE PAS *à l'attrait des consolations* (p. 113); l'autre : *L'amator vero di Christo* NON S'ABANDONA *alle consolazioni* (p. 98).

La charité interprète toutes choses en bonne part, et ne s'irrite jamais. On exprime très-bien cette pensée en flamand, lorsqu'on dit : *Recevez tout pour bon; Neemt alles voor goed aen.*

L'auteur du livre de l'*Imitation,* liv. III, ch. 49, § 7, n'a pas manqué de dire : PRO BONO TOTUM ACCIPIAS; et il a été traduit à la lettre par M. David (p. 214); et il n'a pas été compris par les traducteurs étrangers. M. De la Mennais écrit : *Ayez soin de l'accomplir* AVEC UNE AFFECTION SINCÈRE (p. 305); et le P. Cesari; *Tu ricera per bene ogni cosa* (p. 233), ce qui présente peut-être un sens, mais ne rend certainement pas à la lettre l'expression de l'auteur.

Lorsqu'on veut dire en flamand que tout dépend d'une chose, on dit très-élégamment que tout *est couché* dans cette chose, ou bien que tout *est debout* dans cette chose.

L'auteur de l'*Imitation,* au liv. II, chap. 12, § 3, a rendu cette pensée en ces termes : *Ecce in cruce* TOTUM CONSTAT, *et in moriendo* TOTUM JACET ! A la lettre : ALLES BESTAET *dan in het kruis, en in het sterven* LIGT ALLES. M. De la Mennais traduit : *Ainsi tout* EST *dans la croix et* CONSISTE *à mourir* (p. 126), expression qui ne répond nullement aux mots du texte, et le P. Cesari : *Ecco che nella croce sta tutto, e tutto nel morire è* RIPOSTO (p. 108). Le mot *sto* est employé ici dans un sens forcé; et l'anti-

thèse du *stare* et du *jacere*, que le flamand rend à la lettre, a complétement disparu.

On est dans les bonnes grâces de quelqu'un, lorsqu'on *est bien debout avec lui.* Ainsi le veut le génie de la langue flamande. Aussi l'auteur de l'*Imitation*, en parlant de l'état de grâce, a-t-il écrit, au liv. III, chap. 44, § 1 : *Si* BENE STETERIS CUM DEO... à la lettre : *Indien gy* WEL STAET MET GOD. M. De la Mennais écrit : *Si vous prenez soin d'avoir Dieu pour vous* (p. 280); et le P. Cesari : *Si tu sii bene di Dio* (p. 215). Il leur était impossible de traduire cette expression à la lettre (1).

En bon flamand, une difficulté s'appelle *une gravité, eene zwarigheid.* L'auteur de l'*Imitation* préfère cette expression à toute autre. *Bonum nobis est,* dit-il, liv. Ier, chap. 12, § 1, QUOD *aliquando* HABEMUS ALIQUAS GRAVITATES; à la lettre : *Het is ons goed* DAT *wy somtyds* EENIGE ZWARIGHEDEN HEBBEN.

Dans la traduction de M. De la Mennais, les *gravitates* de l'*Imitation* deviennent *des peines et des traverses* (p. 27); dans la traduction italienne, elles sont : *Qualche travaglio e contrarietà* (p. 30).

La même observation s'applique aux passages suivants, liv. II, chap. 12, § 4 : *Non enim* STAT *meritum nostrum, et profectus status nostri in multis* SUAVITATIBUS *et consolationibus, sed potius in* MAGNIS GRAVITATIBUS *et tribulationibus perferendis.* En flamand à la lettre : *Want onze*

(1) Que l'on remarque aussi ce passage du IIIe livre : « Et quare tam parva *tibi ad cor transeunt,* nisi quia adhuc carnalis es? » lib. III. c. 46. où l'expression vulgaire *ter herten gaen*, se présente d'elle-même.

verdiensten, en onze voortgang in de volmaekheid BESTAEN *niet in den overvloed van* ZOETIGHEDEN *en vertroostingen; maer veel eer in het verdragen van* GROOTE ZWARIGHEDEN, *en harde beproevingen* (M. David, p. 101).

Dans la traduction de M. De la Mennais, les MAGNAS GRAVITATES sont devenues *de grandes tribulations* (p. 132), et dans celle du P. Cesari, des *gravi molestie* (p. 114).

Aux *grandes gravités* nous pouvons opposer les *petites*, dont l'*Imitation* fait mention au liv. IV, chap. 10, § 3. *Propter aliquam* PARVAM GRAVITATEM, *sacram ne dimittas communionem;* à la lettre : *Om eene* KLEINE ZWARIGHEID. Cette expression naturelle, élégante en flamand, est intraduisible dans les idiomes étrangers (1).

L'expression latine qui est opposée au mot *graviter*, le mot *leviter*, nous fournit un nouvel argument. D'après notre langue, on fait une chose *légèrement* lorsqu'on la fait *facilement;* une chose *légère* est une chose *facile*.

L'auteur de l'*Imitation* se montre donc bon Flamand lorsqu'il écrit au liv. Ier, chap. 6, § 1 : LEVITER *indignatur, si quis ei resistit;* c'est-à-dire : dès qu'on lui résiste, il s'indigne; la moindre chose le trouble, parce qu'il *s'émeut facilement*. Le traducteur français a rendu la pensée, en disant : *Il est disposé à l'impatience* (p. 15); le traducteur italien écrit : LEGGERMENTE *ancora si cruccia*, dit-il, *se alcun gli contrasta* (2); le traducteur flamand a

(1) Voy. encore liv. III, chap. 7, § 3; chap 30, § 3; chap. 25, § 2 et chap. 35, § 5, où la même expression se trouve.

(2) Nous étions persuadés que *leggermente*, en italien, n'a pas la valeur de *facilement*. Notre savant traducteur, le R. P. Strozzi, a la bonté de nous corriger, en disant que *leggermente* signifie en italien, *per poco*, pour peu de

rendu à la lettre : *Hy valt* LIGT *in onverduldigheid, als hem iemand wederstaet* (1).

Je pourrais indiquer encore nombre de passages du même genre, mais je me borne aux suivants.

Au liv. III, chap. 50, § 8, on lit : QUID EST *homo* INDE *melior* QUIA *reputatur ab homine major?* expression éminemment flamande, que le dernier traducteur a rendue à la lettre par un idiotisme : WAT IS *een mensch* ER *beter om*, ALS *hy van een ander mensch voor groot gehouden is* (p. 219)? M. De la Mennais traduit : *Un homme en vaut-il mieux, parce qu'un autre homme l'estime grand* (p. 311)? et le P. Cesari : *Che ne megliora egli l'uomo, perche sia reputato migliore* (p. 238)? La tournure du texte latin est complétement abandonnée.

L'auteur de l'*Imitation* dit encore au liv. III, chap. 57, § 2. PONE *ex corde :* ZET *uit uwe gedachten* (p. 237); tandis que le traducteur français écrit : *Bannissez de votre cœur* (p. 338); et l'italien : *Getta dal cuore* (p. 257); l'expression latine n'est pas rendue.

chose, *per piccola cagione*, pour une cause de rien, comme Alberti l'a prouvé dans son dictionnaire. Il fait remarquer aussi que le P. Cesari a rendu beaucoup mieux le sens du texte latin en italien, que M. De La Mennais en français, comme on peut le voir dans les passages que nous avons cités. MM. Parenti et Veratti assurent aussi que le mot *leggermente* rend tout à fait l'idée du mot français *facilement*. Nous abandonnons donc, comme argument contre Gersen, notre remarque, qui reste comme preuve en faveur de Thomas à Kempis, et nous acceptons avec empressement le jugement d'hommes aussi compétents que le R. P. Strozzi, et MM. Parenti et Veratti.

(1) On lit encore, liv. I, chap. 21, § 6 : « Saepe est inopia spiritus unde *tam leviter* (*zoo ligtelyk*) conqueritur miserum corpus ; » et liv. III, chap. 30, § 3 : « *Leviter* trahi ad suggestionem inimici. »

Dans le même livre, chap. 18, § 3, les mots flamands *achter blyven* sont traduits matériellement *retro manere ;* au liv. II, chap. 12, § 12, le mot *verzekerd* est traduit de même *securatus ;* le mot *stellen* par *ponere*, et le mot *moeten* par *debere*. Au liv. Ier, chap. 17, § 1, et ailleurs, le mot *houden*, *tenir*, dans le sens de *penser*, *juger*, *croire*, est rendu par le verbe *tenere*. Au liv. III, chap. 52, § 1, l'expression flamande *niet weerdig*, *indigne*, passe tout entière dans le texte latin où on lit : *Nihil dignus sum*. Ce dernier mot, avec le *scire exterius*, est tout à fait décisif. En flamand la particule négative *non* a le sens matériel de *rien*, en latin *nihil*. Pour dire : *Je ne suis pas digne*, l'auteur a fait passer en latin l'expression flamande d'une manière matérielle en disant : *Nihil dignus sum*. Toutes les subtilités du monde ne détruiront jamais l'immense valeur de cet idiotisme.

Enfin, il est impossible à une personne habituée au langage flamand de lire l'*Imitation*, sans voir et sans sentir que l'auteur du livre a pensé en flamand le texte qu'il a rédigé en latin (1). Il n'est pas de raisonnement qui puisse ébranler le sentiment intime que l'on éprouve lorsqu'on lit ce livre, ou renverser les faits matériels que nous avons signalés. Si les Gersénistes et les Gersonistes ne tiennent pas compte de ces arguments, c'est qu'ils ne les comprennent pas, comme l'a fait observer avec beaucoup de justesse M. Ullmann ; leur ignorance seule peut ici leur tenir lieu d'excuse ; rien ne justifie cependant leur incrédulité,

(1) Leibnitz lui-même fut frappé de ce fait, et il le reconnut explicitement. « Rosweydus... complures profert indubitatos Germanismos a Thoma nostro et in controverso opere et in aliis usitatos. » Voy. *Scriptores Brunswic. illustr.*, t. II, p. 43.

puisque, dans une question dont ils ne peuvent se rendre compte à eux-mêmes, ils devraient s'en rapporter à des juges désintéressés et compétents (1).

Cette preuve est si importante que je ne puis me dispenser de faire remarquer au lecteur la nature des expressions que nous venons de signaler. Qu'il veuille bien observer que nous n'avons pas relevé des mots vagues et insignifiants, des mots communs à plusieurs langues, des termes triviaux, des tournures vulgaires, mais des idiotismes proprement dits, des expressions qui appartiennent tellement à la langue flamande qu'elles n'appartiennent à aucune autre. Dans notre langue, ces expressions ont un sens clair, précis, quelquefois même proverbial; en toute autre langue, elles ont un sens incertain, obscur, et même barbare, inintelligible.

Si ces locutions flamandes appartenaient aussi à la langue française ou italienne, les écrivains habiles qui ont traduit l'*Imitation* en auraient parfaitement saisi le sens, et ils les auraient rendues sans effort par une expression analogue. Nous venons de voir qu'ils ont tous échoué dans cette traduction, et que le traducteur flamand seul a pu rendre

(1) M. De Grégory, *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 239, nie hardiment les flandricismes, ou germanismes, que l'on trouve dans l'*Imitation*. C'est fermer les yeux à l'évidence. M. le chanoine Weigl, qui, en sa qualité d'Allemand, n'a pu nier un fait incontestable, a été obligé de recourir à une nouvelle *hypothèse* pour défendre la cause de Gersen. Jusqu'ici on avait prétendu que cet écrivain était d'origine italienne; M. Weigl prétend qu'il était né Allemand, quoiqu'il fit profession dans un monastère d'Italie : il soutient que le monastère Bénédictin de Verceil recevait beaucoup de sujets d'Allemagne, et que Gersen fut de ce nombre. Malheureusement, il n'a aucune preuve de ce qu'il affirme. Son assertion est gratuite. Les défenseurs de Thomas à Kempis, au contraire, procèdent l'histoire à la main.

fidèlement, je dirai même matériellement, les expressions qui, dans le livre de l'*Imitation*, s'écartent le plus sensiblement du génie de la langue latine.

Ce fait remarquable nous force à croire, même à défaut d'autres preuves, que l'auteur de l'*Imitation* n'est ni Français, ni Italien d'origine, mais qu'il est né dans le pays où a fleuri la Congrégation de la *Dévotion moderne*, et qu'il a parlé toute sa vie un langage que ni Gersen, ni Gerson n'ont connu.

Maintenant que nous avons établi, par le genre de preuves que les Gersénistes affectionnent, les rapports intimes qui ont existé entre l'auteur de l'*Imitation* et les membres de cette Congrégation; maintenant que la parfaite identité de doctrine, de langage, de patrie et d'école est constatée, il me reste à prouver que l'auteur de l'*Imitation* est bien certainement Thomas à Kempis, un *des frères notables* du couvent de Sainte-Agnès, un des écrivains les plus célèbres de l'Ordre.

Pour m'acquitter de cette tâche, je ferai voir au lecteur par des citations parallèles : 1° que Thomas à Kempis a constamment traité les *sujets* qui sont traités dans l'*Imitation*, et qu'il les a traités dans le même ordre, et souvent dans les mêmes termes; 2° que Thomas à Kempis a constamment employé dans sa *manière d'écrire* les formes qui ont été adoptées par l'auteur de l'*Imitation ;* 3° enfin, que Thomas à Kempis a constamment employé les mêmes *locutions étranges*, les mêmes expressions inusitées, les mêmes termes barbares, et qu'il a fait les mêmes solécismes que l'auteur du livre de l'*Imitation*. Si ces ressemblances ne prouvent pas l'identité de l'auteur de l'*Imitation*

et de Thomas à Kempis, j'ose dire qu'il n'existe plus de preuves acceptables dans le domaine de la critique littéraire.

J'ai dit que Thomas à Kempis traite de préférence les sujets traités dans l'*Imitation*, et qu'il les traite dans le même ordre d'idées : qu'on lise et qu'on juge. Voici une double liste des titres des chapitres de l'*Imitation* et des chapitres des opuscules indubitables de Thomas à Kempis. On lit :

DANS L'IMITATION.	DANS LES ŒUVRES DE TH. A KEMPIS.
Lib. I, c. 16 :	*Ve sermon aux novices :*
De sufferentia defectuum aliorum.	De patientia conservanda inter desides et perversos.
Lib. III, c. 45 :	*VIIe sermon aux novices :*
De facili lapsu verborum.	De custodia oris.
Lib. I, c. 10 :	*IXe sermon aux novices :*
De cavenda superfluitate verborum.	De periculo ex multiloquio.
Lib. III, c. 41 :	*VIIIe sermon aux novices :*
De contemptu omnis temporalis honoris.	De vana gloria cavenda.
Lib. III, c. 3 :	*VIIIe sermon, 2de partie :*
De obedientia humilis subditi.	De humili obedientia servanda.
Lib. II, c. 12 :	*Ier sermon, 3e part. :*
De regia via sanctae crucis.	De cruce quotidie tollenda.
Lib. I, c. 22 :	*Soliloquium animae, c. 5:*
De consideratione humanae miseriae.	De brevitate et miseria praesentis vitae.
Lib. III, c. 49 :	*Soliloquium, c. 6 :*
De desiderio aeternae vitae.	De anhelatione aeternae vitae.
Lib. III, c. 31 :	*Soliloquium, c. 9.*
De neglectu omnis creaturae.	De elongatione a creaturis.

L'Imitation	Oeuvres de Thomas a Kempis
Lib. I, c. 1 :	*Soliloquium*, c. 10 :
De contemptu omnium vanitatum mundi	De contemptu omnium consolationum terrenarum.
Lib. III, c. 9 :	*Soliloquium*, c. 12 :
Quod omnia ad Deum sicut ad finem ultimum sunt referenda.	De unico et summo bono quaerendo.
Lib. II, c. 9 :	*Soliloquium*, c. 14 :
De carentia omnis solatii.	De tristitia animae, absente Dilecti gratia.
Lib. III, c. 49 :	*Soliloquium*, c. 19 :
De desiderio aeternae vitae.	De desiderio divinae fruitionis
Lib. I, c. 1 :	*Hortulus rosarum*, c. 2 :
De contemptu mundi.	De fuga saeculi.
Lib. I, c. 12 :	*Hortulus rosarum*, c. 4 :
De luctamine adversus concupiscentias.	De pugna contra propria vitia.
Lib. III, c. 3 :	*Hortulus rosarum*, c. 5 :
Oratio ad implorandam devotionis gratiam.	De devotionis gratia acquirenda.
Lib. II, c. 6 :	*Hortulus rosarum*, c. 8 :
De laetitia bonae conscientiae.	De gaudio bonae conscientiae.
Lib. III, c. 33 :	*Hortulus rosarum*, c. 10 :
De instabilitate cordis.	De instabilitate humani cordis.
Lib I, c. I :	*Hortulus rosarum*, c. 17 :
De Imitatione Christi.	De Imitatione sanctissimae vitae D. N. Jesu Christi.
Lib. III, c. 3.	*Vallis liliorum*, c. 3 :
Ego fortis probator omnium devotorum.	De probatione devotorum per contraria.
Lib. III, c. 6 :	*Vallis liliorum*, c. 4 :
De probatione veri amoris.	De vero amatore Dei.

L'IMITATION.	OEUVRES DE THOMAS A KEMPIS.
Lib. I, c. 2 :	*Vallis liliorum*, c. 8 :
De pace acquirenda.	De pace cordis et quiete in Deo.
Lib. I, c. 20 :	*Vallis liliorum*, c. 18 :
De amore solitudinis et silentii.	De solitudine et silentio.
Lib. I, c. 18 :	*Vallis liliorum*, c. 23 :
De moribus boni religiosi.	De bonis moribus humilis monachi (1).

Ce tableau prouve à l'évidence que les titres des *Sermones ad Novicios*, du *Soliloquium animae*, de l'*Hortulus rosarum* et du *Vallis liliorum* répondent presque mot à mot aux titres de l'*Imitation*. Le 17me chapitre de l'*Hortulus rosarum* est même intitulé : ***De Imitatione sanctissimæ vitæ D. N. Jesu Christi.*** Il est donc évident aussi que les sujets de prédilection de Thomas à Kempis sont les sujets de prédilection de l'auteur de l'*Imitation*.

Cette ressemblance, manifeste dans la doctrine et dans la pensée, éclate aussi dans l'expression et dans la manière d'écrire.

Les quatre livres de l'*Imitation* commencent par un texte de l'Ecriture; eh bien! on compte jusqu'à quinze opuscules de Thomas à Kempis qui commencent de la même manière (2).

L'auteur de l'*Imitation* commence souvent sa phrase par une exclamation; Thomas à Kempis a la même habitude. Voici quelques exemples :

(1) Amort, *Deduct. crit.*, p. 169, étend encore ce parallèle.

(2) Amort, *Ded. crit.*, p. 163.

L'auteur de l'Imitation s'écrie :	Thomas a Kempis écrit :
Lib. I, c. 3 :	*Sermo VI :*
O quam cito transit gloria mundi !	O quam cito transit delectatio !
Lib. I, c. 3 :	*Sermo XXVIII :*
Quam multi pereunt per vanam scientiam !	Vae illi qui cogitat vana !
Lib. I, c. 18 :	*Sermo XIV :*
Heu ! quid est vita nostra !	Heu ! miser et insipiens homo !
	Sermo XXVIII :
O quantus fervor religiosorum in principio ! O quanta *devotio* orationis !... O tepor et negligentia status nostri !	Benedicti omnes *devoti !*
Lib. I, c. 22 :	*Sermo XX :*
O quanta fragilitas humana !	O quam sanctum est in custodia oris stare ! O religiose frater !
Lib. I, c. 23 :	*Sermo III :*
Ah, longa vita non semper emendat culpam !	Væ omnibus ambulantibus in desideriis carnis !
Lib. I, c. 25 :	*Sermo XXII :*
O si Jesus in cor nostrum veniret, quam cito docti essemus !	O si posses in amore Jesu proficere. Felix qui meretur admonitiones Jesu !
Lib. II, c. 12 :	*Sermo XX :*
Ecce in cruce totum constat (1).	O vere beata crux Christi ! O vere pretiosissimum lignum !

Cette ressemblance est frappante ; mais elle devient plus sensible encore lorsqu'on compare la coupe générale des phrases de l'*Imitation* avec celle des opuscules de Thomas à Kempis. L'*Imitation* ne se compose réellement que d'une

(1) Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 179 et seq. et le § 220, p. 238.

série de pieuses pensées, énoncées la plupart en forme d'aspiration, d'avertissement, de méditation et de prière. Chaque verset renferme une doctrine complète, qui n'a pas toujours une liaison manifeste avec le verset qui précède ou celui qui suit. Le titre même que l'on a donné à l'*Imitation* confirme cette observation. Dans plusieurs manuscrits ce livre est intitulé : ***Liber sententiarum de Imitatione Christi***, ou bien ***Admonitiones ad spiritualia trahentes***. On n'y voyait qu'une suite d'avis, de conseils, d'axiomes sans enchaînement sensible (1).

Eh bien, ce style est le style de Thomas à Kempis. Cet écrivain ne développe presque jamais son sujet; jamais il ne s'abandonne à un élan; il accumule des sentences; il entasse des maximes; il forme une agglomération de pieuses pensées; il ne s'attache jamais à lier ses idées de manière à les présenter comme une chaîne continue dont tous les anneaux se tiennent (2). Le défaut de plan et d'enchaînement est tout aussi sensible dans le ***Jardin des Roses*** et dans la ***Vallée des Lis*** que dans l'*Imitation*. On est

(1) Voici comment Thomas à Kempis décrit sa manière de composer, qui est bien évidemment celle de l'auteur du livre de l'*Imitation* : « Vario etiam sermonum genere, nunc loquens, nunc disputans, nunc orans, nunc colloquens, nunc in propria persona, nunc in peregrina, placido stylo textum praesentem circumflexi. » *Prolog. Soliloq. animae*, p. 443, oper. edit. Antv, 1615.

(2) La revue théologique de Vienne, p. 67, fait observer que dans le catalogue des œuvres de Thomas à Kempis, placé à la suite de sa biographie anonyme, le premier livre de l'*Imitation* est indiqué au nº 5 par ces paroles : *Libellus sententiarum et verborum humilis Jesu*, et elle en conclut que notre raisonnement n'est pas solide. Il nous paraît qu'elle se trompe : car cette expression, qui est exacte, vu la manière d'écrire de l'auteur, signifie évidemment que le livre contient une suite de pensées détachées. Notre raisonnement est donc juste et concluant.

donc forcé de reconnaître encore ici une même plume guidée par une même pensée.

Une troisième preuve intrinsèque résulte de l'emploi des expressions étranges, barbares, inusitées qui se trouvent tout à la fois dans l'*Imitation* et dans les œuvres de Thomas à Kempis. Le nombre de ces termes est si considérable, qu'il est impossible de supposer ici une coïncidence fortuite. Je n'en donnerai qu'un choix, et cependant ma liste sera longue; la voici. On lit dans

L'Imitation.	Les oeuvres de Thomas a Kempis.
Lib. I, c. 1. Quid prodest tibi *alta* de Trinitate disputare ?. . Si scires totam Bibliam *exterius*.	*Alta*, pour des choses sublimes, s'y trouve 40 fois. *Scire exterius* s'y trouve une fois.
Lib. I, c. 2. Si multa *satis* bene intelligis, scito tamen *quia* sunt multo plura, quae nescis.	*Satis*, pour le superlatif, s'y trouve 52 fois. *Quia* pour *quod*, habituellement.
De se ipso nihil *tenere*... magna sapientia est.	*Tenere*, pour *aestimare*, s'y rencontre 12 fois.
Noster sensus *modicum* videt.	*Modicum*, pour *parum*, 39 fois.
Lib. I, c. 6. Ideo *leviter* indignatur.	*Leviter*, pour *faciliter*, s'y trouve 18 fois.
Lib. I, c. 9. *Valde* magnum est in obedientia *stare*, sub praelato vivere.	*Valde*, pour le superlatif, 123 fois. *Stare*, pour *perseverare*, 74 fois.
Lib. I, c. 11. Nunc *pro magno* videtur, si quis primi fervoris partem posset retinere.	*Pro magno*. Cette expression s'y trouve 6 fois.
Lib. I, c. 12. Bonum est quod aliquando habeamus aliquas *gravitates* et contrarietates.	*Gravitas*, pour *difficultas*, s'y trouve 29 fois.
Lib. I, c. 12. Qui non radicem evellit, ad eum tentationes *redient*.	*Redient*, pour *redibunt*, très-souvent.
Lib. I, c. 14. Ultra proprium *videre* nemo libenter ducitur.	L'infinitif, pris substantivement, 44 fois.

L'IMITATION.	LES OEUVRES DE THOMAS A KEMPIS.
Lib. I, c. 15. Quidquid ex caritate agitur, *totum* efficitur fructuosum.	*Totum*, pour *omne*, 30 fois.
Lib. I, c. 17. Oportet ut discas te in multis *frangere*, si vis pacem *tenere*.	*Se frangere* s'y trouve 33 fois. *Tenere*, pour *servare*, 12 fois.
Lib. I, c. 20. Trahunt desideria sensualitatis ad *spatiandum*.	*Spatiamentum*, une fois.
Lib. I, c. 21. Non *attrahas* tibi res aliorum.	*Attrahere sibi*, pour *esse sollicitus*, 2 fois.
Si inferni pœnas *cordialiter* perpenderes.	*Cordialiter*, 11 fois.
Lib. I, c. 23. Dabit magnam confidentiam *supportatio* adversitatis.	*Supportatio*, une fois.
Lib. I, c. 25. *Grosse* vestiuntur.	*Grossus*, 6 fois.
Lib. II, c. 1. Disce *exteriora* contemnere et ad *interiora* te dare.	*Exteriora* et *interiora*, 121 fois.
Lib. II, c. 10. *Pone te* ad patientiam.	*Ponere se*, 14 fois.
Lib. II, c. 11. In moriendo totum *jacet*.	Il aliquo *jacere*, une fois.
Lib. III, c. 7. Forte serva *propositum*.	*Propositum*, pour *professio religiosa*, 56 fois.
Lib. III, c 57. Nunc *dimitte* transire.	*Dimittere*, pour *sinere*, très-fréquemment.
Lib. III, c. 58. Illi bene et optime *contentantur*, si homines scirent *contentari*.	*Contentari*, comme verbe passif, 12 fois.
Lib. IV, c. 1. Verba tua mihi *gratanter* sunt accipienda.	*Gratanter*, 17 fois.
Lib. IV, c 3. Ad *pauperculam* dignaris venire animam.	*Pauperculus* s'y rencontre 14 fois.
Lib. IV, c 10. Cuncta *phantasmata* in caput ejus sunt retorquenda.	*Phantasmata* s'y trouve 9 fois.

Nous laissons au lecteur le soin de juger si un écrivain italien du XIII[e] siècle a pu se trouver d'accord d'une manière aussi remarquable avec un écrivain hollandais du XV[e], sans qu'il y ait eu entre eux le moindre rapport de fraternité, d'Ordre ou d'école? Nous demanderons aux esprits impartiaux si un écrivain hollandais du XV[e] siècle a pu se dépouiller de ses propres idées et de son propre langage, au point d'imiter servilement un écrivain italien du XIII[e], écrivain inconnu, écrivain dont un seul livre est censé exister? Un pareil phénomène est inouï dans l'histoire des lettres, et il faut toute le courage des Gersenistes pour s'y arrêter comme à une planche de salut.

M. De Grégory avoue que les œuvres de Thomas à Kempis sont remplies de *maximes tirées de l'Imitation* (1); mais il explique cette ressemblance par un fait très-simple. Thomas à Kempis, dit-il, avait *médité* l'*Imitation*, il l'avait même apprise par cœur (2). Thomas, étant postérieur à Gersen, a pu s'approprier les pensées du religieux Bénédictin, et donner ainsi à ses écrits une couleur Gerseniste. Voilà comment les avocats de Gersen essaient d'éluder nos arguments.

La réponse aurait un côté spécieux, si les œuvres de Thomas à Kempis renfermaient des citations textuelles du livre de l'*Imitation*, et si le style de ce dernier ouvrage différait sensiblement du style de Thomas à Kempis. Dans ce cas, l'emprunt, et si l'on veut, le plagiat, serait facile à découvrir. Mais on a dû voir que Thomas à Kempis n'a pas cité l'*Imitation* à la lettre; qu'il n'en a point fait d'ex-

(1) *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 223.

(2) *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 227.

traits; qu'il n'en a emprunté aucun passage. Mais il en emploie quelques termes; il en suit les idées. La ressemblance est surtout frappante dans le style, dans la manière de parler, dans la manière de penser. C'est en un mot dans la tournure d'esprit qui est propre à un auteur; c'est dans ces qualités de l'âme dont un écrivain ne peut se défaire et dont un autre auteur ne peut s'emparer que brille la fraternité de ces livres. Cette fraternité n'est pas seulement apparente, et en quelque sorte à la surface de ces écrits; elle se manifeste jusque dans le fond de la pensée et dans tout l'ensemble de la composition. Cette ressemblance est si intime, que si on voulait s'arrêter à l'hypothèse des Gersenistes, il faudrait admettre sans hésiter que Thomas à Kempis a fait du livre de l'*Imitation* son livre unique; qu'il l'a étudié depuis son enfance jusque dans sa dernière vieillesse; qu'il s'en est tellement pénétré dès l'époque de son noviciat, que pendant le reste de sa vie il s'est borné à en faire des paraphrases. Il faudrait aller plus loin encore, car ces doctrines et cette manière d'écrire sont plus anciennes que Thomas à Kempis; il faudrait dire que Gerardus Magnus, Van Heusden et Florentius se sont formés à l'école d'un seul livre, qui fut inconnu jusqu'à leurs temps, mais qui devint tout à coup, sans aucune cause connue, la source de tout leur enseignement et le résumé de toute leur doctrine.

Personne n'admettra des conséquences aussi peu vraisemblables; disons plus, des conséquences aussi contraires à la vérité. Tout le monde avouera que Thomas à Kempis, pénétré de la doctrine de ses maîtres, l'a expliquée avec bonheur dans ses divers opuscules, mais surtout dans les quatre livres qui forment aujourd'hui

l'*Imitation de Jésus-Christ*. Cette conclusion découle spontanément des faits que nous avons exposés dans cet article ; et elle confirme évidemment toutes les preuves réunies dans les articles précédents.

Art. V.

Réponse aux difficultés philologiques de M. Veratti, professeur à la Faculté de droit à Modène.

Depuis que ces *Recherches* ont paru, aucun auteur n'a attaqué, de front et dans son ensemble, la démonstration qu'elles renferment ; personne n'a essayé de fournir une démonstration complète des droits de ses concurrents (1).

On s'est généralement borné à attaquer l'une ou l'autre partie de notre démonstration, en répétant avec beaucoup d'assurance des objections déjà réfutées.

Nous n'avons guère à nous occuper de ce genre d'adversaires.

M. Veratti, professeur de la faculté de droit de Modène, est peut-être le seul qui ait mis en avant quelques faits nouveaux, quelques remarques neuves. Dans une brochure de cent pages, il a attaqué, sans exception, tous les arguments tirés, en faveur de Thomas à Kempis, du style de l'*Imitation* et des idiotismes flamands qu'elle renferme.

Quoique l'entreprise soit un peu hardie pour un écrivain italien, M. Veratti, grâce à la connaissance qu'il paraît avoir

(1) Il faut peut-être excepter M. Vert, qui a publié trois petits volumes, pour venger les droits très-contestés de Gerson. Nous en parlerons au dernier chapitre.

acquise de la langue allemande, grâce aussi à une étude approfondie de la langue italienne, s'est distingué, dans cette lutte, des autres adversaires de Thomas à Kempis, qui, la plupart, se sont bornés à nier des faits matériels, évidents, et à multiplier les conjectures et les hypothèse, et qui, par conséquent, ne sont parvenus à aucune conclusion sérieuse.

Il s'est placé sur le terrain de la philologie et a présenté un certain nombre d'observations spécieuses qui méritent un examen réfléchi.

Pour ne point rompre le fil de notre démonstration, qui, malgré les attaques de M. Veratti, reste intacte au fond, pour éviter surtout des discussions minutieuses qui ennuieraient le lecteur, je me suis décidé à présenter ici les observations que m'ont suggérées les recherches philologiques du savant professeur. Je rendrai ainsi hommage à l'importance de son travail (1).

Si M. Veratti avait lu mes *Recherches*, il n'eût jamais dit que les manuscrits de l'*Imitation* qui portent *le nom de Gersen* sont *les plus nombreux et les plus anciens*. J'ai positivement démontré le contraire, et personne jusqu'ici n'a détruit un seul de mes arguments. Le manuscrit *De Advocatis* que M. Veratti présente comme un des plus anciens ne porte *pas de date*, et les hommes les plus compétents

(1) Dans mes *Recherches* qui formaient en tout *deux cent dix pages*, j'ai consacré à peine *sept pages* à l'argument philologique, auquel M. Veratti consacre *cent pages*. On me permettra donc de m'arrêter seulement ici aux arguments principaux. Il me serait facile de répondre à toutes les petites difficultés que le savant philologue soulève, mais cela nous entraînerait à des détails longs et ennuyeux. A l'aide des réponses que je donne aux objections les plus spécieuses, on pourra résoudre celles que je suis forcé de passer, comme étant de moindre importance.

ont jugé qu'il n'est certainement pas antérieur au XVe siècle. M. Dubner le considère comme un des manuscrits les plus défectueux que l'on connaisse.

Répondant un peu plus loin aux arguments de M. De Grégory, je prouverai que ni le manuscrit, ni le *Diarium De Advocatis* ne fournissent aucun argument solide aux défenseurs de Gersen.

Venons aux observations de détail.

M. Veratti oppose trois raisonnements à l'argument que nous tirons de la phrase : *Scire totam Bibliam exterius.* D'abord il tâche de rendre cette leçon suspecte, sur la foi des manuscrits. Valgrave l'a précédé dans cette hypothèse qui est démentie par l'accord unanime des meilleurs textes. Sur quatre-vingts à cent manuscrits de l'*Imitation* que l'on connaît, on n'en a cité que trois où le mot *exterius* manque. Il est donc impossible de supposer ici un mot ajouté. La conjecture est d'autant plus insoutenable que le mot doit paraître plus étrange à quiconque n'a point pensé cette phrase en flamand. La leçon est vraiment inattaquable.

Ensuite M. Veratti cherche à prouver que le sens de la phrase est plus net, plus clair, plus logique, lorsqu'on en retranche le mot *exterius.* Il se donne ici des peines inutiles. Il aurait dû prouver avant tout que l'auteur de l'*Imitation* a toujours écrit des phrases claires, logiques, parfaites; que *dans tout son livre, il n'y a pas une phrase imparfaite.* La thèse serait difficile à soutenir. Jusqu'ici elle n'a pas été prouvée.

D'ailleurs convient-il de raisonner contre les faits? L'*exterius* est authentique. A quoi bon dès lors prouver que la phrase serait meilleure, si l'écrivain avait omis ce mot?

Enfin, M. Veratti soutient que l'*exterius* peut être entendu comme l'équivalent de *perfecte*. Si cette assertion est acceptée en Italie, nous pouvons garantir qu'elle ne sera jamais reçue en Belgique, ni en Allemagne, où le sens intime et l'évidence la repousseront toujours comme une erreur.

Le Germanisme renfermé dans le *scire exterius* est palpable, certain. Il sera à tout jamais l'écueil des critiques qui essaieront d'attribuer le livre de l'*Imitation* à un auteur italien ou français.

L'auteur de l'*Imitation* a dit : *Post te gemere*. En flamand à la lettre : *Naer u zuchten*.

M. Veratti demande d'abord si le mot *naer* avait, à l'époque de Thomas à Kempis, le double sens de *vers* et de *après* que nous lui attribuons aujourd'hui en Flandre. Nous répondons à cette question d'une manière affirmative, parce que ce double sens est dans la nature de la langue. Nous dirons ensuite que la langue flamande a si peu varié, depuis le temps de Thomas à Kempis, que des livres imprimés au XVe siècle paraissent souvent plus clairs et plus faciles à comprendre au cœur de nos Flandres, que les livres modernes composés par des écrivains qui s'étudient à modeler le flamand sur le Hollandais ou sur l'Allemand usité de nos jours.

Quant aux exemples que M. Veratti apporte, pour prouver que l'Italien et d'autres langues encore peuvent traduire le *post* latin dans le sens du latin *ad* et du français *vers*, la plupart sont inefficaces pour prouver ce que le savant professeur avance. Ainsi, dans l'exemple *gemere adietro*, l'adverbe se présente dans un sens inverse de l'expression

latine ; cette expression ne correspond donc pas matériellement aux mots latins comme l'expression flamande y correspond. En alléguant des phrases qui rendent le sens, en employant des locutions analogues, on n'apporte ici aucune preuve acceptable. *Un* A PEU PRÈS *ne prouve absolument rien.* Nous ne prétendons pas qu'on ne puisse rendre l'idée exprimée dans l'*Imitation,* d'une manière quelconque; mais nous disons qu'en flamand il y a identité de mots et même de syllabes, avec cette circonstance remarquable que l'expression flamande est excellente, la meilleure possible, et qu'elle acquiert parfois la force d'un idiotisme.

Le savant professeur apporte aussi plusieurs exemples dans lesquels le *dietro* ou le *dopo* italien a la signification évidente de *post, après*, où la signification de *ad, vers* est évidemment exclue. Telle est l'expression *seguir dopo*, *andar dopo una cosa*, où il y a relation de lieu, *postériorité,* si je puis parler ainsi, de position, où le *post* n'a point un sens forcé, celui de *ad, vers,* mais son sens naturel *après*. Ces exemples sont en dehors de la question.

Cependant si la langue italienne emploie *régulièrement et habituellement* les deux expressions *dietro* et *dopo* dans le sens d'une relation d'actes et de personnes, comme équivalant à l'*ad* latin et au *vers* français, il faut avouer que l'expression : *Post te gemere* a pu sortir d'une plume italienne, et que par conséquent l'exemple apporté par nous prouve en faveur de l'auteur flamand et contre un auteur présumé français, mais point contre un auteur présumé italien (1).

(1) Les exemples cités par M. Veratti, p. 119 et suiv., me paraissent convaincants. J'accepte sans difficulté son témoignage, et les raisons plausibles

Le savant professeur croit éluder aussi l'argument que nous avons tiré de ces paroles : *Cum una æquali facie*, en citant les exemples suivants :

L'ancienne version publiée par Torri porte :

« Con eguale faccia. »

Celle de Taverna :

« Col medesimo volto. »

La traduction française de Lyon, en 1678 :

« D'un même visage. »

Celle de l'abbé De Bellegarde, en 1708 :

« Avec le même visage. »

Celle de Lemaistre de Sacy :

« D'une même vue. »

Celle du P. Brignon, en 1718 :

« De même œil. »

Corneille avait dit :

« Montre un visage égal aux changements divers. »

Je cite tous ces exemples pour que le lecteur se convainque qu'il n'en est *pas un seul* qui réponde *matériellement*,

qu'il apporte. Il est inutile de discuter la même expression en espagnol, en anglais, etc., non-seulement parce que cela nous mènerait un peu loin ; mais aussi, parce que la fatigue de ce travail n'aboutirait pas au résultat que M. Veratti s'en promet. En disant que cette expression est d'*un usage général dans les langues néo-latines*, je pense qu'il sort du vrai. Quoi qu'il en soit, l'argument que nous avons tiré de ce passage, en faveur de notre auteur flamand, subsiste, parce qu'il n'est point tant basé sur l'expression même, que sur l'équivoque dans lequel l'auteur s'est engagé. Cela suffit pour le maintenir comme une bonne preuve, dans notre démonstration philologique.

mot à mot, comme le flamand, aux mots latins : ***Cum una æquali facie.*** Ce sont toutes des expressions *approximatives*, analogues ; ce ne sont pas des traductions littérales de la phrase latine.

La version de Torri omet la particule *una*. Celle de Taverna change l'*æquali* en *medesimo*, *même*. Il en est encore ainsi des deux versions françaises, dont l'expression est très-peu française. *Une même vue* n'est pas *un égal visage*. Corneille même, qui se rapproche le plus de l'expression latine, a interverti l'ordre des mots, qui en flamand est régulier, parfait, élégant.

Tous ces exemples se réduisent donc à des *à peu près*, qui ne sont d'aucune valeur en présence d'une expression flamande parfaitement identique.

Je pourrais alléguer ici en ma faveur la version classique publiée par M. Parenti qui traduit : « In tal modo che tu ringrazi Dio egualmente in ogni cosa, così nelle adversità come nelle prosperità ; » version où l'expression latine a complétement disparu ; je pourrais demander comment les autres traducteurs italiens ont rendu cette phrase si exacte en flamand : mais il me suffit de rester en possession de mon idiotisme, après avoir écarté les objections de mon savant contradicteur.

M. Veratti avoue d'abord que les mots : ***Non cadit super consolationes*** constituent un idiotisme flamand ; puis il revient sur ses pas et nie que cette expression soit exclusivement teutonique. Pour faire justice de cette assertion un peu hasardée, il suffit d'indiquer les raisons sur lesquelles il l'appuie. Le P. Brignon a traduit ces mots en

français : *On fait peu de* CAS *de ces sortes de consolations sensibles;* la version italienne imprimée à Venise en 1502 porte : *Il vero amatore di Christo* NON CADE *sopra quelle consolazioni.*. « Le traducteur italien, dit M. Veratti, a trouvé dans le *labitur* et le *cadit* le sens d'une *chute morale*... Le P. Brignon y découvrit une pensée que nous exprimons, nous autres italiens, par la phrase : *Far caso*, ou *Farsi caso d'una cosa*. De cette manière nous obtenons non pas un, mais deux moyens de nier que l'auteur de l'*Imitation* ait commis ici un flandricisme... »

Que le savant auteur nous permette de le dire, il est à cent lieues de l'argument que ces paroles de l'*Imitation* nous fournissent. Pour traduire *à la lettre, à la syllabe*, le *cadit* de l'*Imitation*, le traducteur flamand n'a qu'à prendre le verbe qui rend le verbe *cadere*, à savoir *vallen*, en français *tomber;* et sans périphrase, ni commentaire, sa traduction représente une expression figurée reçue, un véritable idiotisme. En présence de ce fait saisissant, on nous parle de circonlocutions telles que celles-ci : *Faire du* CAS *d'une chose!* On joue sur l'étymologie du mot français *cas*, que l'on suppose dérivé du mot latin *casus;* voyant que le mot *cade* en italien n'a pas ici de sens raisonnable dans son acception naturelle, on imagine que le traducteur fait allusion à une *chute morale!* Vraiment, c'est là de la divagation pure, ce n'est pas de la discussion convaincante.

Mais prenons garde de nous animer. Ecoutons froidement le savant philologue.

Pour nous enlever le : *Pro bono totum accipias*, il cite les versions de Cesari : *Ricevi per bene ogni cosa;* dans

laquelle *ogni cosa* ne rend pas matériellement *totum, alles*, ni *per bene* les mots *pro bono*. M. Veratti assure que *per bene* et *per buono* sont deux expressions *équivalentes*. Je le crois; mais encore est-il vrai que *per bene* ne répond pas *à la lettre* au *pro bono*, comme y répond le *voor goed*. Dans une question où toute la force de notre argumentation consiste dans la *précision mathématique* et dans *l'identité matérielle des termes*, lorsqu'on nous cite des expressions *approximatives*, équivalentes, on ne fait absolument rien; on est en dehors de la question.

Les exemples tirés de la Version imprimée à Venise en 1667, de celle du Cardinal Enriquez et de celle de Taverna, s'éloignent encore davantage du texte latin : je crois inutile de m'y arrêter.

Vient ensuite l'antithèse du *Totum constat*... et du *totum jacet*.

A vrai dire, écrit M. Veratti, *cette antithèse ne sonne pas bien à des oreilles italiennes* (1).

Cependant ne voulant faire grâce au flamand, sous aucun rapport, il se met à l'œuvre pour nous enlever cette expression éminemment flamande. Il commence même, avec un peu plus de hardiesse qu'il ne convient peut-être, à contester la parfaite identité étymologique du mot latin *constat* et du mot flamand *bestaet*. Puisqu'il a accepté ailleurs l'assurance d'un religieux allemand, dans un cas semblable, j'espère qu'il voudra bien accepter ici la mienne, et croire que ces deux mots se correspondent *matériellement, à la lettre*.

(1) « Un antitesi, che a dir vero non sarebbe molto gradita ad orrecchie italiane. » *Opuscoli religiosi*, t. I, p. 430.

Après avoir mis en doute si les allemands ont vu un idiotisme dans cette phrase, parce que certaines versions allemandes ne l'ont pas respecté, il conclut d'une manière absolue, et qui dépasse ses prémisses, qu'il n'y a point de flandricisme dans cette expression.

Pour le détromper à cet égard, nous le renverrons au ***Dictionnaire Germano-Thomiste*** du P. Heser, qui, allemand de nation, n'a pas manqué de relever cette expression comme éminemment teutonique.

En désespoir de cause, M. Veratti révoque en doute l'authenticité de la phrase sur la foi du manuscrit ***De Advocatis***. Nous ne pouvons admettre cet argument, parce que ce seul manuscrit ***très-défectueux*** au jugement des hommes les plus compétents, ne peut prévaloir contre l'autorité de tous les autres manuscrits et de toutes les autres éditions.

Le parti que l'habile philologue tâche de tirer de certaines versions imparfaites n'est d'aucune importance, après tout ce que nous venons de dire.

Ici M. Veratti suppose qu'il y a des manuscrits du livre de l'***Imitation*** antérieurs à Thomas à Kempis. Voilà une hypothèse qui est dénuée de toute espèce de preuves, et que le savant auteur n'eût pas avancée sans doute, s'il eût eu l'occasion de lire les pages où nous prouvons le contraire.

L'***Imitation*** nous dit : ***Si bene steteris cum Deo***, etc., phrase éminemment flamande. M. Veratti assure qu'elle est aussi parfaitement italienne. On douterait, dit-il, qu'elle pût être traduite autrement que par ces mots : ***Se tu starai bene con Dio,*** si Cesari n'avait traduit autrement, à savoir:

si tu sii bene di Dio (1). J'accepte cette assertion ; et tout en maintenant ma preuve contre un auteur présumé de nation française, je l'abandonne vis-à-vis d'un auteur présumé italien.

Je ne puis absolument pas admettre, que cette expression soit française. Les exemples que M. Veratti cite à l'appui de cette opinion n'ont aucune analogie avec l'expression latine pour ce qui concerne la forme.

Quant à l'assurance avec laquelle M. Veratti affirme que la phrase flamande ne rend pas bien la phrase latine, elle nous étonne chez un écrivain qui ailleurs procède avec réserve et modestie. Il peut nous en croire ; son assertion est insoutenable, tout à fait erronée.

Abordant ensuite l'argument que nous avons tiré des *gravitates* de l'*Imitation*, l'habile philologue fait remarquer que les traducteurs l'ont rendue par le mot italien *gravezze,* qui y correspond matériellement. A la bonne heure ; mais il ne poursuit pas son argumentation, au sujet des *magnæ gravitates* et des *parvæ gravitates*, qui sont de quelque valeur ; et il finit par dire que si Cesari n'a pas employé le mot *gravezze*, c'est qu'*il valait beaucoup mieux traduire autrement* (2).

Cette dernière remarque nous dispense d'insister. En flamand on ne peut mieux traduire qu'en employant le

(1) Dans l'édition française de mes *Recherches*, j'ai écrit, d'après Cesari : *Se tu sii bene di Dio*. J'ignore comment il se fait que M. Veratti a lu : *Se tu stii*, etc.

(2) *Opuscoli religiosi*, t. I, p. 200.

mot qui correspond matériellement à l'expression latine. L'idiotisme nous reste donc sans partage.

Pour nous enlever le *leviter, ligt,* M. Veratti fait remarquer qu'en italien on dit très-bien : ***Di leggieri***, pour dire : *facilement*. Cet exemple prouverait quelque chose, si l'auteur de l'*Imitation* avait écrit : ***De levi ;*** mais vis-à-vis du mot *leviter*, cette expression ne prouve rien (1).

Lorsqu'il assure, avec M. Parenti, que le mot *leggermente* a été employé ***habituellement*** par les anciens, comme synonyme de *facilmente*, j'accepte son assertion, tout en déclarant que, d'après l'usage que j'ai pu acquérir de la langue italienne, je ne l'avais jamais cru.

Quand il ajoute, avec une hardiesse qui étonne, que l'expression ***appartient peut-être moins à la langue teutonique qu'à toute autre langue***, il s'expose à voir s'élever contre lui, comme un seul homme, tous ceux qui connaissent les langues teutoniques à fond.

En vérité, cette connaissance n'est point développée chez le savant philologue, au point qu'il puisse juger du caractère fondamental de ces langues. Il nous fournit une preuve sensible de ce que ses études laissent encore à désirer sous ce rapport, lorsqu'il demande d'un air étonné quel parti nous pouvons tirer de la phrase éminemment teutonique : ***Quid est inde homo melior quia***, etc., et, lorsqu'il cherche péniblement, si notre raisonnement repose sur la construction ou sur les expressions isolées. Pour quiconque connaît une langue teutonique, cette question est

(1) Nous avons rencontré, dans les œuvres de Gerson, cette expression : *De légier*, qui n'équivaut évidemment pas, à la lettre, à l'expression : *Leviter*

tout à fait oiseuse. La tournure de la phrase se révèle aussitôt comme une construction germanique.

Quand il cherche ensuite à construire une phrase italienne sur ce modèle, il perd son temps et ses peines. Son insuccès atteste son impuissance.

Que le lecteur en juge! Voici la phrase italienne destinée à rivaliser avec la phrase teutonique : *E che? è l'uomo quindi megliore perchè*, etc.

On voit aussitôt qu'un point d'interrogation, introduit arbitrairement et violemment, vient rompre l'ensemble de la phrase, et démontrer l'impossibilité de construire celle-ci à la lettre, et d'une seule teneur, comme la phrase latine. D'ailleurs le *Quid est inde* n'est pas traduit. Nous avons donc ici le spectacle d'un tour de force manqué.

Le mot barbare *securatus* rend à la lettre le mot flamand *verzekerd*. M. Veratti cherche en italien des mots qui revêtent la même forme *à peu près*, par exemple : *assecurato*. Les *à peu près* sont ici inacceptables.

Lorsqu'il nous conteste le flandricisme contenu dans les mots : *Nihil dignus sum*, il s'égare complétement. Le mot flamand *niet* signifie tout à la fois *non* et *rien*. L'auteur de l'*Imitation* a traduit en latin la négation *non* dans le sens flamand de *rien*, et au lieu de dire : *Je ne suis pas digne*, *Non sum dignus*, il a dit : *Nihil dignus sum*.

M. Veratti cherche des *phrases équivalentes* en italien, comme s'il s'agissait ici de traduire la pensée de l'auteur! Evidemment, il ne comprend pas la question, qu'il nous permette de le dire. La seule chose qui nous importe ici, est de savoir, si la manière de parler barbare que nous

trouvons dans le texte latin, nous révèle ici, et nous permet de prendre sur le fait, une locution matériellement flamande. Or cela est incontestable. Pourquoi donc contester?

Du reste, le savant professeur finit par avouer candidement qu'un religieux allemand lui a déclaré que l'expression : *Nihil dignus* est vraiment teutonique, et que ses traductions italiennes sont de pures circonlocutions, et il parait accepter ce témoignage. L'idiotisme nous est donc acquis.

Apostolo Zeno, savant littérateur italien, a dit qu'il y a plus d'idiotismes italiens qu'il n'y a d'idiotismes allemands dans l'*Imitation;* mais il ne s'est jamais donné la peine de prouver cette assertion. Si nous jugeons des preuves qu'il eut apportées par celles que nous fournit M. De Grégory, auxquelles M. Veratti nous renvoie, il nous est impossible de l'admettre. Les prétendus idiotismes italiens que M. De Grégory nous objecte, sont la plupart des mots et des expressions vulgaires, qui sont communes non-seulement aux langues néo-latines, mais à toutes les langues du monde. L'opinion que M. Veratti adopte ici n'est point celles des traducteurs italiens les plus renommés du livre de l'*Imitation*, qui, d'après le témoignage de l'avocat Cesarini, se sont plaint de la grande difficulté de leur travail, précisément parce qu'ils ne trouvaient aucune analogie entre la langue italienne et le langage de l'auteur de l'*Imitation*.

Nous osons garantir à M. Veratti ce fait, que si Papebroch a reconnu quelques expressions italiennes dans ce livre, jamais il n'a songé a attribuer l'*Imitation* à un

auteur italien; jamais ni lui, ni aucun de ses confrères, n'eut accepté la solidarité des remarques que le savant philologue a risquées au sujet des idiotismes flamands contenus dans l'*Imitation*. Si l'on rencontre dans ce livre, et dans les œuvres incontestées de Thomas à Kempis, quelques expressions d'origine italienne, c'est, comme le fait remarquer plus loin, avec beaucoup de justesse, M. Veratti lui-même, que les étudiants de l'Europe entière se rendaient alors aux universités d'Italie, où ils apprenaient ces locutions, ou bien que les livres, écrits par des savants italiens, étaient très-répandus, et faisaient infiltrer partout le langage défectueux, employé dans les grands centres d'études.

De ce fait incontestable, M. Veratti conclut avec beaucoup de raison, que, si les idiotismes flamands renfermés dans l'*Imitation* fournissent une preuve concluante en faveur d'un auteur d'origine teutonique, au contraire, les idiotismes italiens, que l'on signale dans l'*Imitation*, ne prouvent rien ou peu de chose en faveur d'un auteur italien. Le langage, usité en Italie au moyen âge, rayonnait partout, et faisait pour ainsi dire le fond du langage scientifique de cette époque. Par l'intermédiaire des étudiants qui accouraient aux universités italiennes de toutes les contrées de l'Europe, il obtenait droit de bourgeoisie dans tous les pays, et dès lors, il est évident qu'il ne peut plus être considéré comme le langage propre aux écrivains de l'Italie (1).

(1) M. Veratti fait remarquer à bon droit que les livres italiens du XVIIIe siècle fourmillent de *gallicismes*, parce que la plupart des questions, dont le monde savant s'occupait alors, étaient traitées en français; l'on aurait tort, dit-il, de conclure de l'existence de ces gallicismes, que les auteurs de ces

Le savant professeur est moins heureux lorsqu'il s'étend sur la valeur étymologique du mot *devoti* et *devotio*, pour nous prouver, son Facciolati à la main, que le mot *dévotion* est un mot qui signifie un sentiment de piété ardente; que toute congrégation nouvelle peut prendre le nom de dévotion moderne, etc. Tout cela est parfaitement en dehors de la question qui nous occupe. La seule chose qui mérite d'être pesée ici est de savoir, oui ou non, si l'École de Gérard Groot et de ses disciples, a été appelée, entre l'année 1380 et 1450, du *nom propre* et vraiment *appellatif* de *Dévotion moderne*. Or, c'est là un fait historique que cent monuments attestent, et que personne ne peut raisonnablement contester, avant d'avoir révoqué en doute l'authenticité de ces monuments.

Les conjectures, les hypothèses et les dictionnaires ne prouvent rien contre les faits; ce sont tout au plus des éléments d'érudition à pure perte.

A la suite de ses remarques philologiques, M. Veratti nous adresse deux reproches graves dont nous voulons nous laver.

Il se plaint d'abord de ce que nous accusions l'auteur de l'*Imitation* d'avoir pensé en flamand ce qu'il a écrit en latin: ce qui suppose en lui une grande ignorance, et constitue de notre part une véritable injure.

Nous répondrons d'abord que ce tort nous est commun avec les défenseurs de Gersen, qui tâchent de nous persuader que leur héros a pensé en italien ce qu'il a écrit

livres italiens étaient originaires de France. Voy. *Opusc. relig.*, p. 220. Cette observation est pleine de justesse.

en latin, et avec les défenseurs de Gerson, qui s'efforcent de prouver que l'*Imitation* est farcie de gallicismes.

Nous dirons ensuite que ce reproche est en dehors de la question. Qu'importe, au point de vue historique, que l'argument produit par nous, soit flatteur ou non pour l'auteur du livre, s'il est vrai ? s'il nous fournit la solution de la question posée ? Nous ne cherchons pas ici quels éloges l'écrivain mérite, mais s'il est vraiment l'auteur du livre qu'on lui attribue.

J'ajouterai enfin que M. Veratti place la gloire de l'auteur de l'*Imitation* là où certainement elle n'est pas. Croit-il peut-être que ce livre soit devenu célèbre par l'élégance de son style, par l'éloquence de son langage ? Personne jusqu'ici ne l'a dit; personne, je pense, ne pourrait le prouver (1). Ce qui fait la gloire de l'au-

(1) Sébastien Castaglio refit le texte de l'*Imitation*, afin de rendre, dit-il, son langage *agrestre*, un peu plus supportable au commun des lecteurs. « Hunc libellum (*De Christo imitando*), quia pietatis plenus, non mihi solum, sed et aliis piis multis visus est, putavi de latino in latinum, hoc est *de agrestiore sermone* in paulo mundiorem, sed tamen simplicem, esse convertendum; in qua quidem mea conversione judicium sequutus sum interpretis germanici. Omisit enim ille prudens quædam, paucula etiam non nihil immutavit, quia illius vel temporis vel status superstitionem sapiebant; quod idem ego mihi faciendum esse judicavi... » Præf. scripta an. 1563. Il a surtout défiguré le quatrième livre qu'il a intitulé : *De Cœna Domini*. L'abbé Valart, en 1753, était aussi très-choqué de certaines phrases de l'*Imitation*. « Semper mirifice delectatus sum hujusce libelli lectione : at idem semper sum offensus mendis bene multis quæ editiones latinas omnes quas viderim, vidi autem optimas, fœdissime deformant. » Præf. Il prétend n'avoir rien changé dans le texte, si ce n'est sur l'autorité des manuscrits et des premières éditions. Mais le P. Desbillons, dans son édition imprimée à Manheim, en 1780, prouve, par de nombreux exemples, que l'abbé Valart a modifié arbitrairement le texte, afin de le rendre plus élégant. Quoique l'opération, tentée par Castaglio et par Valart, ne soit point digne d'éloge, elle atteste cependant que le style du livre de l'*Imitation* n'a jamais passé pour remarquable, au point de vue littéraire.

teur, c'est la sublimité de la pensée, c'est la justesse du sentiment, c'est la connaissance parfaite de tous les replis du cœur humain, c'est la profonde expérience des principes de la vie spirituelle, mérites éminents, mérites rares, qui ne perdent rien de leur valeur par le langage simple et parfois grossier dont l'auteur s'est servi. La rude écorce de ce fruit délicieux n'ôte rien à sa suavité : voilà le grand mérite du livre de l'*Imitation;* voilà ce qui en fait une merveille, au milieu des livres qui sont sortis de la main des hommes.

Nous avons dit encore que, dans l'*Imitation*, il y a défaut d'ensemble et de plan : qu'aucun lien sensible n'unit les différentes parties de l'ouvrage.

Afin de repousser cette opinion, que M. Veratti considère comme injurieuse à l'auteur et peu fondée, il nous propose, d'après dom Valgrave, un plan magnifique du livre de l'*Imitation*, en prenant son point de départ aux premiers pas que les commençants font dans la voie purgative, et en finissant aux derniers degrés de la vie unitive.

Pour nous, ce beau plan est un jeu d'imagination, qui n'existe pas dans le livre.

Il est prouvé, par l'état des manuscrits, que jamais l'auteur n'a composé les quatre livres de l'*Imitation*, comme formant les parties méthodiques d'un seul ouvrage, comme constituant un tout; mais comme quatre opuscules distincts, formant chacun à part un ouvrage complet.

Dans le célèbre manuscrit de 1441, copié de la main de Thomas à Kempis, le quatrième livre précède le troi-

sième ; dans le catalogue authentique et critique des œuvres de Thomas à Kempis, dressé par son biographe contemporain, le premier livre de l'*Imitation* porte le n° 5, le second livre, le n° 6, le troisièm livre, le n° 8, le quatrième livre, le n° 7, dans un ordre interverti. On trouve des manuscrits qui ne contiennent que le premier livre, et d'autres plus nombreux qui ne renferment que les trois premiers. L'excellent manuscrit des Chartreux de Bruxelles, renferme les livres de l'*Imitation* dans l'ordre suivant : le 3e, le 2e, le 1er, le 4e (1).

Au XVe siècle, on citait chacun des quatre livres par les premiers mots de leur premier chapitre, comme s'ils n'avaient eu alors aucun titre, et comme s'ils constituaient, chacun à part, un ouvrage différent.

La traduction française de l'*Imitation*, très-souvent copiée au moyen âge, et très-souvent réimprimée sous le nom de l'*Internelle consolation,* commence par le troisième livre, et finit par le second, à l'exclusion du quatrième. Comment se fait-il que ces traducteurs, ces nombreux copistes et éditeurs n'aient jamais aperçu le beau plan que M. Veratti nous propose? C'est là un mystère sur lequel nous appelons son attention (2).

(1) *Biblioth. de Bourgogne*, n. 2581. Voy, ici p. 109.

(2) Nous ne disons pas qu'il soit impossible de découvrir, dans les quatre livres de l'*Imitation*, *un plan* complet des principes de la vie spirituelle ; au contraire, nous sommes persuadé qu'en rapprochant certaines parties, en combinant les doctrines éparses dans le corps de l'ouvrage, on pourrait faire un résumé très-remarquable de toute la doctrine ascétique. Il y a plus, ce travail a été fait par le P. Heser, dans l'opuscule qu'il a intitulé : *Summa theologiæ mysticæ venerabilis servi Dei Thomæ a Kempis... ex quatuor libris de imitatione Christi, ad hanc methodum redacta, et servatis ubique ipsius*

La chose est d'autant plus digne de remarque, que l'auteur lui-même paraît ne point s'être douté de ce plan, puisqu'il intitule le premier livre : *Admonitiones ad spiritualia trahentes.*

Nous attribuons ce titre à l'auteur, parce qu'il se trouve dans les manuscrits les plus anciens et les plus corrects, et notamment dans le manuscrit d'Anvers de 1441. Or, ce titre suppose dans l'auteur l'intention de présenter une *suite d'avertissements distincts*, sans liaison, et non pas celle de composer un ouvrage méthodique sur les trois voies de la perfection chrétienne.

Pour trancher la question, nous ferons voir que le prétendu plan qu'on nous oppose, n'est pas rigoureusement suivi dans les quatre livres de l'*Imitation.*

Le chapitre XV du premier livre, qui est censé réservé

auctoris verbis, accommodata tribus viis vitæ spiritualis. Augustæ Vindel. 1726. On y voit que l'auteur n'est parvenu à composer la *Somme méthodique*, qu'en mêlant, d'un bout à l'autre de son traité, les quatre livres de l'*Imitation*, sans égard à l'ordre qu'ils tiennent dans les éditions et dans les manuscrits. Il est donc bien certain que l'auteur, en écrivant ces quatre livres, n'avait pas de plan devant les yeux, et n'entendait pas l'exécuter. Leibnitz a été frappé de ce fait, comme le seront tous ceux qui liront l'*Imitation* sans idée préconçue. Parlant de Thomas à Kempis, il dit : « Præter alia opuscula spiritualia, libros quatuor piæ contemplationis conscripserat, qui deinde junctim editi, sub titulo librorum *De Imitatione Christi* prodiere; *etsi autoris consilium hoc fuisse, aut certa eos methodo cohærere non appareat.* Itaque ab ipsomet et à Buschio, contemporaneo, per initia citantur indicanturque. » *Script. Brunsw. ill.*, t. II, Introd. p. 42. La *Revue théologique* de Vienne, loc. cit., pag. 22 et 23, prouve aussi que, dans les manuscrits, l'ordre des quatre livres est souvent interverti, et elle soutient que, dans la pensée de l'auteur, ces quatre opuscules n'ont jamais eu aucune liaison entre eux. A la page 47, elle fait remarquer, d'après E. Amort, *Scutum Kemp.*, p. 67, que l'on compte, au IIIe livre, tantôt 59 chapitres, tantôt 61, 64 ou 66, selon que l'on compte à part ou non, les *oraisons* qui y sont contenues.

à la voie *purgative*, s'occupe des œuvres faites par charité, qui appartiennent à la voie *unitive*.

Le chapitre XI du même livre traite de l'acquisition de la paix et du zèle de la perfection, qui appartiennent à la voie *illuminative*.

Par contre, le chapitre LVI du troisième livre, qui est censé consacré à la voie *illuminative*, traite de l'abnégation personnelle et de l'*Imitation de Jésus*, qui appartiennent à la voie *purgative*, et à la matière du premier livre.

Le chapitre VII du quatrième livre qui est censé consacré à la voie *unitive*, parle de l'examen de la conscience; et le XVe chapitre, de la grâce de la dévotion, de l'humilité et de l'abnégation, qui concernent évidemment la voie *purgative*.

L'enchaînement et l'ordre, que l'on suppose entre les quatre livres de l'*Imitation*, sont donc au fond une pure fiction. L'auteur ne s'est point proposé de plan ; il n'en a suivi aucun.

M'arrêterai-je aux arguments que le savant philologue propose pour prouver qu'il n'y a aucun rapport entre les œuvres avouées de Thomas à Kempis et le livre de l'*Imitation?* Il le faut bien, pour que l'on puisse comparer la démonstration gerséniste à celle que nous avons donnée.

Voici les preuves réunies par M. Veratti :

Thomas à Kempis aime à citer les exemples des Saints ; l'auteur de l'*Imitation* ne les cite point.

Thomas à Kempis cite *beaucoup* les saints Pères, et les cite par leur nom ; l'auteur de l'*Imitation* le fait *rarement*.

Thomas à Kempis s'était *peu* nourri des écrits de saint Bernard ; l'auteur de l'*Imitation* s'en était nourri *beaucoup*.

Thomas à Kempis appelle saint Augustin son père ; l'auteur de l'*Imitation* ne l'appelle pas de ce nom.

Thomas à Kempis montre une dévotion particulière pour sainte Agnès ; l'auteur de l'*Imitation* ne manifeste pas ce sentiment.

Après avoir étalé ces observations qui portent sur des détails imperceptibles, et qui constituent la plupart des *arguments négatifs*, le savant auteur conclut, d'une manière absolue, qu'il n'y a aucune analogie entre les écrits de Thomas à Kempis et le livre de l'*Imitation*. Ici encore la conclusion, dépasse, et de beaucoup, les prémisses. Pour en juger, on n'a qu'à relire les *preuves positives* que nous avons données de cette analogie, et l'on sera bientôt convaincu que le savant philologue, avant de s'arrêter à ces observations, dont la plupart sont très-contestables, aurait dû renverser les arguments que nous avons fait valoir en faveur de notre thèse.

Pour finir, disons que si le savant auteur a eu le tort, 1° d'attaquer nos flandricismes vraiment inattaquables ; 2° de soutenir que, dans l'*Imitation*, il n'y a *aucun indice de germanisme ;* 3° de prétendre qu'il existe des manuscrits de ce livre antérieurs à Thomas à Kempis ; 4° de s'abandonner à beaucoup de digressions inutiles, y compris celle qui, selon la mode d'Italie, roule sur le langage du Dante ; 5° de combattre des faits matériels par des conjectures et des hypothèses ; 6° de suivre trop aveuglément l'autorité de

M. De Grégory, qui ne méritait point sa confiance; 7° de supposer l'existence de Gersen, qui n'est prouvée nulle part; si M. Veratti, disons-nous, a eu tous ces torts, il a d'autre part le grand mérite, 1° d'avoir reconnu, que dans cette cause « *les arguments décisifs sont ceux que l'on emprunte aux témoignages historiques;* » 2° d'avoir proposé ses arguments comme secondaires et comme probables seulement; 3° d'avoir avoué que les idiotismes italiens que l'on peut découvrir dans l'*Imitation* prouvent peu, ou point, en faveur d'un auteur italien; 4° d'avoir apporté une connaissance, au moins imparfaite, de la langue allemande dans cette controverse; 5° d'avoir étudié la question philologique par lui-même; 6° d'avoir cité des faits nouveaux; 7° d'avoir gardé dans toute cette discussion, malgré les impatiences naturelles que tout champion ressent dans la lutte, un ton poli et convenable.

C'est pour faire ressortir ces torts et rendre hommage à ces mérites, que nous avons consacré ces pages à l'examen du travail prolixe, mais consciencieux, du savant philologue. Nous sommes convaincu que s'il avait pu lire nos *Recherches* tout entières, il eût renoncé à plusieurs de ses arguments; nous espérons aussi que, grâce à son bon jugement et à sa bonne foi, il trouvera quelque lumière dans les remarques que nous venons d'écrire, et passera un jour du camp Gerseniste où il a si vaillamment combattu, au camp Kempiste où se trouve enchaînée la victoire.

CHAPITRE III.

EXAMEN DES DIFFICULTÉS QUE LES GERSÉNISTES OPPOSENT AUX KEMPISTES.

Les défenseurs de Gersen se sont donné beaucoup plus de peine pour anéantir ou obscurcir les preuves décisives que nous venons de résumer, que pour établir les droits de leur héros. Notre discussion serait donc incomplète, si nous ne les suivions pas sur le terrain où ils se sont placés. Afin de dissiper tous les doutes, nous répondrons : 1° aux témoignages qui paraissent contraires à Thomas à Kempis ; nous examinerons 2° si l'*Imitation* peut être attribuée, avec une ombre de vraisemblance, à des écrivains antérieurs à Thomas à Kempis ; 3° nous verrons si l'on a produit des manuscrits antérieurs à cet écrivain ; 4° nous chercherons s'il existe des citations antérieures ; enfin, 5° nous discuterons si les notions que l'on a de la personne et des qualités de Thomas à Kempis, ainsi que 6° le contenu de l'*Imitation*, nous obligent à croire que cet écrivain n'a pas composé ce livre.

Art. 1er.

Témoignages contraires aux droits de Thomas à Kempis.

Les Gersenistes n'ont découvert qu'un seul écrivain qui ait contesté les droits de Thomas à Kempis, avant le commencement de la controverse, au XVIe siècle, et cet écrivain est Jean Trithème, qui attribua l'*Imitation* à Jean de Kempis, frère de Thomas, et religieux, comme lui, dans le couvent de Ste-Agnès. On conclut de ce témoignage que Trithème, quoique versé dans l'histoire de son temps, et à peu près contemporain de Thomas à Kempis, ignora la tradition que nous avons alléguée, et que, par conséquent, cette tradition est au moins suspecte. Comme cet écrivain assura, de plus, que les vieillards de son Ordre racontaient de son temps que des religieux plus anciens avaient lu l'*Imitation* (1), on prétend encore que, d'après Trithème, l'*Imitation* existait avant le commencement du XVe siècle, où Thomas à Kempis, selon nous, la composa.

L'opinion de Trithème, quelque défavorable qu'elle puisse paraitre à la cause de Thomas à Kempis, ne prête aucun appui aux Gersenistes, puisqu'elle transmet à Jean de Kempis les titres que nous revendiquons pour Thomas. Elle fixe aussi aux premières années du XVe siècle la publication d'un livre que les Gersenistes fixent au XIIIe. Mais allons plus loin. Trithème avait attribué l'*Imitation* à Thomas à Kempis, dans son *Catalogue des écrivains ecclé-*

(1) « Quem (librum *De Imit.*) ante multos annos seniores nostri, suos ferunt legisse seniores »

siastiques, publié en 1495. Deux ans plus tard, dans son ***Histoire des hommes illustres de l'Ordre de St-Benoît***, il jeta un doute sur l'opinion qu'il avait émise, et parut croire que Jean de Kempis avait composé ce livre. Il avoua cependant que l'opinion générale lui était contraire. Sa seconde opinion reposait donc sur une simple conjecture, à laquelle s'opposaient, de son aveu, et la tradition reçue partout, et le témoignage qu'il avait rendu lui-même à cette tradition, dans son catalogue des écrivains de l'Eglise. Une conjecture proposée avec hésitation, une opinion isolée, peut-elle prévaloir au témoignage positif des témoins oculaires que nous avons cités dans le chapitre précédent ?

Les *anciens des anciens* de l'Ordre de St-Benoit avaient lu l'*Imitation*, depuis longues années, lorsque Trithème écrivait : nous l'accordons; mais c'est en vain que l'on invoque ce fait contre Thomas à Kempis. Trithème a publié son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques* en 1495, c'est-à-dire 80 ans après que l'*Imitation* avait été composée... Depuis l'année 1414, où, selon nous, ce livre fut écrit, jusqu'à l'époque de Trithème, *trois générations* s'étaient succédé. On pouvait donc dire, avec vérité, que les anciens des anciens avaient lu ce beau livre, depuis longues années. Comment nous prouverait-on que l'expression de Trithème suppose que l'*Imitation* a été composée avant l'année 1414 ? La chose est impossible.

M. De Grégory oppose encore à Thomas à Kempis l'opinion de trois grands écrivains de la compagnie de Jésus, les PP. Possevin, Bellarmin et Sirmond.

Voici la vérité :

Le P. Possevin a commencé, dit-il lui-même, lorsqu'il parlait des œuvres de Gerson, par embrasser *l'opinion commune* qui attribuait l'*Imitation* à Thomas à Kempis. Il s'était arrêté à cette opinion avec d'autant plus de confiance que ses confrères se glorifiaient de posséder, en Belgique, l'autographe de l'auteur. « Cependant, ajoute-t-il, nous devons ajouter ici les renseignements que nous tenons du P. Rossignoli, qui a examiné fort longtemps la question. »

Il raconte ensuite la découverte du manuscrit d'Arone, attribué à un abbé Gessen ou de Gersen, et il suppose à tort, avec le P. Rossignoli, que ce manuscrit avait appartenu à l'ancienne maison des Bénédictins d'Arone. Mais il ne conclut pas; il laisse la question en suspens (1).

Il est donc faux que le P. Possevin ait contesté personnellement les droits de Thomas à Kempis; il s'est borné à rappeler l'opinion du P. Rossignoli, sans l'embrasser. Les lignes que nous venons de citer ont été imprimées en 1606, onze ans avant que le P. Rosweyde

(1) « Etsi, ubi de Gersone egimus, nos secuti *communem sententiam*, atque item eorum qui in Belgio authographum librorum *de Imitatione Christi* asservari nobis scripserunt, eosdem tribuimus Thomæ de Kempis, facere tamen haud possumus, quin huc adjiciamus, quæ a Bernardino Rossiniolo soc. nostræ theologo accepimus, qui rem diu perpensam vestigaverat. Sic enim ille : « Joannes abbas de Gessen, vel de Gersen, scripsit aureum illum libellum *De contemptu mundi et Christi Imitatione*, qui inscribitur, propter nominis similitudinem, Gersoni, et ab aliis propter styli et phraseos formulas tribuitur Thomæ de Kempis. Ita habetur in perantiquo exemplari manuscripto quod in monasterio Aronensi ad lacum Verbanum, quæ nunc est domus probationis societatis nostræ, ex vetusta bibliotheca reliquum est; ex quo etiam intelligitur hunc abbatem fuisse S. Benedicti monachum, cujus exstitit etiam monasterium, antequam de consensu sedis Apostolicæ commendaretur. » Possevin, *Apparatus*. t. III, p. 308. ed. Venet. 1606.

publiât ses célèbres *Vindiciæ Kempenses*, c'est-à-dire à une époque où la contestation naissait, et où la question n'était ni discutée ni éclaircie.

Bellarmin qui, à l'exemple de Possevin, avait, par politesse pour le P. Rossignoli, accepté l'opinion nouvelle, favorable à Gersen (1), dès qu'il eut examiné la question à la lumière des *Vindiciæ Kempenses* de Rosweyde, reconnut et proclama les droits de Thomas à Kempis. « Que les livres de l'*Imitation*, dit-il, aient été écrits et composés par Thomas à Kempis, c'est là un fait que le P. Héribertus Rosweydus a *démontré d'une manière évidente*, tout en faisant justice des conjectures contraires. Les raisons qu'il apporte me satisfont complétement, et j'embrasse son opinion sans réserve (2). » Voilà l'opinion raisonnée de Bellarmin.

Le P. Sirmond n'a jamais discuté la question. Il s'est prononcé sur l'âge d'un seul manuscrit, que les savants ont jugé beaucoup plus récent qu'il ne l'avait jugé lui-même. Voilà tout (3).

(1) « Quoniam magni facio testimonium Henrici Sommalii, qui et ordinis mei est, et notæ probitatis et doctrinæ, nec tamen audeo superiorem conjecturam prorsus rejicere, idcirco rem in medio pono, et lectori judicium relinquo. » Bellarm. *De Script. eccles.* art. *Gerson*, dans les éditions antérieures à l'année 1621, et dans celles qui ont été faites plus tard sur ces anciennes éditions, telles que celle de Bruxelles, donnée en 1719.

(2) « Scriptos et compositos esse ab eodem Thoma libros *De Imitatione Christi* suprascriptos, contrariis conjecturis eversis, demonstrat evidenter, in *Vindiciis Kempensibus*, P Heribertus Rosweydus, Soc. Jes. cujus mihi rationes plenissime satisfecerunt, et sententiam penitus amplector. » Bellarm. *De Script. eccles.* Colon. 1621, cité par le P. Strozzi, dans la préface de sa traduction de mes *Recherches*, p. XLIV.

(3) Voy. Amort. *Deduct. crit.*, p. 82. — Le P. Labbe *De Scriptor. eccles.*, t. I, p. 582, incline pour l'opinion reçue par plusieurs théologiens célèbres

Quand même ces grands écrivains, et d'autres encore, auraient émis une opinion contraire aux droits de Thomas à Kempis, on ne pourrait point s'en faire une arme contre notre auteur. Les droits que nous défendons ne sont pas une affaire d'opinion, mais de fait. Du moment que la controverse est soulevée, les écrivains, qui y prennent part, ne sont plus des juges, mais des plaideurs; leur opinion vaut tout autant que les raisons sur lesquelles ils l'étaient, et pas davantage. Il serait ridicule d'opposer à Thomas à Kempis, comme une autorité, l'opinion des écrivains qui ont pris parti pour Gersen. Les seules autorités que l'on puisse raisonnablement invoquer ici, sont celles des auteurs contemporains de Thomas à Kempis, ou des autres champions; et on ne peut les invoquer que comme *témoins du fait* en litige. Les auteurs modernes ne sont pas aptes à servir de témoins dans une question de fait qui s'est passée au XVe siècle. Or, nous venons de voir que les auteurs anciens rendent hommage aux droits de Thomas à Kempis; que tous, à l'exception de Trithème, qui a hésité un jour, le saluent comme l'auteur de l'*Imitation*. C'est donc en vain que l'on a essayé de citer des témoins contraires aux droits de notre auteur; la preuve tirée, en sa faveur, de l'accord des témoignages contemporains, nous reste définitivement et irrévocablement acquise.

de la Compagnie de Jésus, tels que Sommalius, Rosweydus, Théophile Reynaud, favorables à Thomas à Kempis. T. II, p. 442, il refuse de se prononcer. La dispute était alors très-animée à Paris. On peut voir aussi les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1725 et mai 1726, où les droits de Thomas à Kempis sont admis comme évidents.

Art. 2.

Des prétendus auteurs de l'*Imitation* antérieurs à Thomas à Kempis

Si l'on prouvait à la dernière évidence que le livre de l'*Imitation* exista dans le monde avant la naissance de Thomas à Kempis, l'on n'aurait point prouvé encore que Gersen en est l'auteur; car dans cette hypothèse encore, il pourrait avoir été écrit par des auteurs aussi distincts du prétendu abbé de Verceil, que du pieux chanoine régulier du Mont S[te]-Agnès. Cependant il est beaucoup d'adversaires de Thomas à Kempis qui ont dirigé tous leurs efforts vers ce but, comme si en détrônant notre pieux auteur, ils étaient certains d'introniser Gersen. L'esprit de chicane, que D. Cajétan avait implanté dans la controverse, a fait oublier toutes les règles de la critique, toutes les lois d'une sage discussion; et en ouvrant une vaste carrière aux conjectures et aux hypothèses, il a multiplié les concurrents presqu'à l'infini. Etouffons une bonne fois tous ces fantômes, et prouvons que les droits de Thomas à Kempis n'ont pas plus à redouter du nombre de ses concurrents que de leurs titres.

Quoique trois manuscrits, un de Genève, de 1457, un de Toulouse, de 1467 (1) et un de Raiten-Haslagen, du XV[e] siècle (2), attribuent l'*Imitation* à saint Bernard, personne ne soutiendra que ce saint Docteur ait composé ce livre. L'auteur de l'*Imitation* parle de l'*humble saint*

(1) De Grégory, *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 210.

(2) Amort, *Ded. crit.*, p. 295.

François, qui naquit 150 ans après la mort de saint Bernard, et il emploie un style qui n'a aucune ressemblance avec celui de l'abbé de Clairvaux. On convient donc qu'il y a méprise et dans les manuscrits cités, et dans les éditions peu nombreuses qui ont été publiées sous le nom de *saint Bernard* (1).

Thomas Gallus, que M. de Grégory associe à l'Ordre de St-Benoît (2), malgré l'Académie de France (4), afin de pouvoir soutenir que saint Antoine de Padoue, dont ce théologien fut le maître, vécut à Verceil dans un couvent Bénédictin, et connut l'auteur de l'*Imitation;* Thomas Gallus, dis-je, naquit en Piémont, d'une famille française, dans les premières années du XIIIe siècle. Il fut premier abbé du monastère de St-André de Verceil, et appartint à l'Ordre de St-Augustin. On possède de lui un commentaire étendu sur le Cantique des cantiques, dont le style n'a aucun rapport avec celui de l'*Imitation*. Quelques écrivains ont supposé néanmoins qu'il avait composé ce livre, et le P. Spotorno, savant Barnabite, bibliothécaire de la ville de Gênes, a tâché, en 1838, sous le pseudonyme

(1) On cite celles de Strasbourg, en 1480, de Brescia (Brixen?) en 1481 et 1485, de Bâle, en 1487, et de Toulouse, en 1488. Je ne les ai pas vues. Le R. P. Strozzi fait ressortir, avec beaucoup de justesse, la différence énorme qui existe entre la manière d'écrire de saint Bernard et celle de Thomas à Kempis. Pour peu que l'on soit familiarisé avec le style et la pensée de ces deux pieux docteurs, on ne croira jamais que l'*Imitation* ait pu sortir, dans sa forme actuelle, de la plume du saint abbé de Clairvaux.

(2) *Hist. de l'Imit*, t. I, p. 144.

(3) *Hist. litt de France*, t. XVII, p. 356. Paris, 1832. M. Gence attribue ce XVIIe volume aux Bénédictins, qui n'ont publié que les treize premiers volumes de ce remarquable ouvrage. Une commission formée parmi les membres de l'Institut a publié les volumes suivants, au nombre de dix.

d'Albo Docilio, de donner un corps à ces hypothèses. Mais les observations vagues et les arguments négatifs sur lesquels il s'appuie, sont si faibles et si peu concluants, qu'il est inutile de les reproduire et de les réfuter ici (1).

Bernardin de Bustis cite l'*Imitation* sous le nom de saint Bonaventure; mais le texte qu'il allègue ne se trouve ni dans l'*Imitation*, ni dans les écrits du saint Docteur (2). Son opinion manque de base. Il faut donc attribuer aussi au caprice d'un copiste, l'inscription d'un manuscrit de l'*Imitation*, qui, au témoignage d'Amort (3), porte le nom de saint Bonaventure.

Jean-Marie Suarez, pour concilier tous les systèmes, attribue le premier livre de l'*Imitation* à Gersen, le second à Ubertin de Casal, le troisième à Pierre de Corbario, antipape sous le nom de Nicolas V, en 1333, et le quatrième à Gerson; il veut bien admettre que Thomas à Kempis a coordonné les écrits de ces quatre auteurs (4). C'est un roman de pure imagination que rien ne justifie, que rien n'explique. Nous discuterons plus loin les titres de Gersen et de Gerson; nous verrons aussi qu'Ubertin de Casal, auquel Grancolas a prêté l'appui de son autorité (5), n'a

(1) Voy. *Le Journal Ligurien des lettres et des arts*, cité par M. De Grég, *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 145 et s:, et t. I, p. 67, 72.

(2) Voy. *Prodomus*, *op. s. Bonav.*, l. VIII, part. IV, § 15, p. 743, in-fol. Bassani, 1767. L'auteur de ce *Prodomus* fait remarquer que l'opinion de Bernardin de Bustis n'a aucun fondement. Voy. p. 740.

(3) *Ded. crit.*, p. 292.

(4) Voy. sa préface de l'*Imitation*, imprimée à Rome, en 1667, et De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 157.

(5) *Dissert. sur l'auteur de l'Imit.*, à la tête de sa traduction française de l'*Imitation*, imprimée en 1729. Je n'ai pu la voir.

pas composé l'*Imitation*. Son style, ses doctrines, son caractère, l'âge où il a véeu, l'absence de témoins, de manuscrits et de citations, tout prouve qu'il n'est pas l'auteur de ce livre. Les mêmes raisonnements s'appliquent à Pierre de Corbario. Papebroch a publié la rétractation, lue par cet antipape dans le consistoire qui a suivi sa déposition (1). Le plus simple examen de ce document suffit, pour convaincre tout homme impartial, qu'il n'existe aucune analogie entre les idées et les expressions de Pierre de Corbario et les idées et les expressions de l'auteur du livre de l'*Imitation*.

Mabillon avait découvert dans le monastère des Chartreux du Parc, dans le Maine, un manuscrit de l'*Imitation* qui, d'après son inscription, avait été *composé par un certain religieux de l'Ordre des Chartreux* (2). Il eut connaissance plus tard d'un autre manuscrit des Chartreux de la Chapelle, en Flandre (3), où l'*Imitation* était suivie d'une *Chronique des prieurs de la grande maison des Chartreux* (4), terminée par ces mots : *Compilata sunt hæc a Dno. Henrico Kalkar, sub anno Dni. ejusdem Jesu Christi millesimo tricentesimo, nonagesimo octavo, circa festum B. Joan. Baptistæ.* Mabillon conclut de ce manuscrit que le livre de l'*Imitation* avait été copié, sinon

(1) Voy. *Propylaeum Maii*, p. 82, § 11, part. II.

(2) « Quem composuit religiosus quidam Ordinis Carthusianorum. » Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 294.

(3) Ce manuscrit porte aujourd'hui le n° 11,069, à la bibliothèque royale de Bruxelles. Le cinquième opuscule, qui est l'*Imitation*, y porte ce titre : *Incipit libellus quidam devotus, copulatus a quodam devoto Carthusiensi domus Gelriae.* Voy. Amort., *Moral. certit.*, p. 137.

(4) *Chronica Priorum domus majoris Carthusiae.*

composé, en 1398, par Henri Kalkar, Chartreux de Strasbourg, qui mourut en 1408, plusieurs années avant que Thomas à Kempis ait pu écrire ce livre (1). L'abbé Gérard Casteel, dans ses *Controverses d'histoire ecclésiastique* (2), a exposé les droits des Chartreux avec une certaine complaisance.

Il est impossible néanmoins de décider la question en faveur des Chartreux, d'après les faibles données que nous venons d'indiquer. L'autorité isolée de trois ou quatre manuscrits n'est d'aucun poids dans notre controverse, puisqu'on en trouve autant en faveur de saint Bernard, et davantage pour chacun des trois concurrents principaux, quoiqu'il soit impossible que tous les trois aient composé l'*Imitation*. D'ailleurs, l'inscription de ces manuscrits n'est pas identique; sur l'un on lit : *Carthusianus de Rheno;* sur un autre : *Carthusianus domus Gelriæ*, etc. (3); ce n'est donc point d'après une tradition certaine, mais d'après un bruit vague que les copistes ont adopté ces titres, comme d'autres copistes ont adopté des inscriptions qui attribuent le livre à saint Bernard ou à saint Bonaventure.

On a cru, pendant quelque temps, que Henri Kalkar n'était pas mort en 1408, mais dix ou quinze ans plus

(1) Un auteur anonyme, que je n'ai pu consulter, a pris en main la cause de Kalkar, dans une dissertation intitulée : *Historische Nachricht von dem wahren Verfasser der* 3 *Bücher* DE IMITATIONE CHRISTI, *Henri Calcar*. Voy. *l'Hannov. Magazin von* 1760, p. 1607, cité par H. W. Lawäz, *Handbuch der Bücherkentniss*, etc. *Erster Nachtrag* zum IV Bd. des I Theiles, p. 385. Halle, 1792.

(2) *Controversiae ecclesiastico-historicae, utiliter curiosae*, authore D. G. Casteel. in-4°, Colon. Agripp., 1734, p. 540.

(3) Voy. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 197, 198, n°s 54 et 55, et p. 185, n° 36.

tard. Il est bien constaté aujourd'hui qu'il est mort en cette année, comme Mabillon l'avait assuré ; mais il n'est pas moins certain qu'il n'a ni composé ni copié le livre de l'*Imitation*.

Le chevalier Menweeq, prêtre de l'Ordre de Malte à Strasbourg, a fourni à Eusèbe Amort un catalogue complet des œuvres de Henri Kalkar, jusqu'à l'année 1407, peu de mois avant sa mort. L'*Imitation* n'y figure pas.

Le manuscrit de la Chapelle, en Flandre, d'après la description qu'en fournit Amort, description que nous avons pu vérifier de nos yeux, se compose d'une collection d'opuscules écrits à diverses époques, et réunis en un volume, quoiqu'ils n'eussent aucun rapport entre eux. On y trouve un opuscule de saint Ephraem, copié en 1419, onze ans après la mort de Kalkar, et un autre opuscule copié à Delft en 1428, quatorze ou quinze ans après que Thomas à Kempis eut composé l'*Imitation*. Ces opuscules précèdent, dans le volume, la chronique terminée par Kalkar en 1398, ce qui prouve que le compilateur de ce volume n'a eu aucun égard aux dates en réunissant ces opuscules, et que Kalkar ne peut être considéré comme auteur de l'*Imitation*, à plus de titres qu'il ne peut être considéré comme auteur des opuscules de saint Ephraem.

Wharton s'est permis une conjecture en faveur de Gualter Hilton, religieux anglais. (1). Une conjecture est

(1) Wharton, dans Usserii *De Scripturis vernaculis*, *Auctarium*, p. 443, imprimé en 1690, écrit : « Celeberrimum opus *De Imitatione Christi*, non minus aequo jure, sibi FORSAN vindicare potest (Gualterus Hilton) quam Thomas à Kempis, *aut quivis alius*. Exstant enim in bibliotheca Lambethana bini codices mss. et alibi plures, qui tres priores operis istius libros complectuntur titulo : *Musicae ecclesiasticae*. Codicum alter Hiltoni nomen prae se fert,

peu de chose, lorsqu'on pèse les arguments que nous avons exposés dans le second chapitre. Il est inutile de s'en occuper.

Art. 3.

Des manuscrits que l'on croit antérieurs à Thomas à Kempis.

Si l'on opposait aux droits de Thomas à Kempis des manuscrits *datés*, la discussion serait frès-facile; un coup d'œil suffirait pour trancher la question.

Mais malheureusement les Gersenistes nous opposent des manuscrits *non datés*, dont l'âge n'est prouvé que par l'*opinion* des savants qui les ont examinés. Jusqu'ici on

illumque ejusmodi opus conscripsisse Balaeus confirmat. » Les mêmes conjectures furent émises par Vogt, *Apparatus litterar.*, t. II, p. 376, Wittenb., 1718. MM. De Grégory, Vert et d'autres écrivains, font de nombreuses conjectures sur ce titre : *De Musica ecclesiastica*, donné au livre de l'*Imitation*. Je pense que cette inscription n'a pas d'autre origine que la méprise ou le caprice d'un copiste. J'ai sous la main le manuscrit de l'*Imitation* qui porte ce titre, dont voici les termes : *Hic est libellus qui vocatur musica ecclesiastica, omnibus in virtute proficere cupientibus valde necessaria ; et dividitur in tres partes. Capitula primæ partis : De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi*, etc. Ce manuscrit, marqué n° 15,138, à la bibliothèque royale, à Bruxelles, appartint autrefois aux Chartreux de la ville de Bruges, comme l'indique l'inscription, faite au xviie siècle, à la marge inférieure : *Liber Cartusiæ monachorum Brugis.* Il ne contient que les trois premiers livres de l'Imitation. Les titres et les tables sont rubriqués, les pages réglées, l'écriture régulière, grande, soignée, le parchemin très-blanc, le format in-8° élégant. On n'y voit, ni date, ni nom du copiste. Il est très-probablement de la fin du xve siècle. On n'y trouve pas une ligne, pas un mot qui explique le titre étrange qu'il porte. La bibliothèque royale l'a reçu avec le fonds Van Hulthem, où il avait passé de la bibliothèque Baudewyns de Bruxelles. — M. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 158, fait observer que l'*Imitation* a été attribuée à Jean Pommario et à Martin le Chartreux. Il est impossible de s'arrêter à de pareilles opinions.

n'a pu produire un seul manuscrit *daté* qui fût antérieur à l'époque où Thomas à Kempis a écrit, selon nous, le livre de l'*Imitation*. Nous sommes donc réduits à discuter la valeur des jugements qui ont été portés sur l'âge des manuscrits *non datés* que l'on *suppose* antérieurs à Thomas à Kempis.

Pour peu que l'on soit exercé dans l'examen des anciens manuscrits, on sait combien il est difficile de fixer, d'une manière exacte et précise, l'âge d'un manuscrit non daté. L'appréciation dépend tout entière de l'application de quelques règles générales basées sur l'observation. On a remarqué qu'à telle où telle époque, telle lettre a revêtu telle forme, telle abréviation a été admise, telle contraction a été introduite; et l'on en a conclu que les manuscrits dans lesquels on rencontre ces formes, appartiennent à la même époque. Grâce à ces règles, on peut déterminer l'âge d'un manuscrit, d'une manière approximative, à 25 ou à 50 ans près : mais il est impossible de déterminer l'année où il a été écrit. La différence des caractères ne s'introduit pas subitement, mais à la longue et insensiblement ; plusieurs copistes ont transcrit des livres pendant 50 à 60 ans, et, dans cet espace de temps, ils n'ont guère modifié leur manière d'écrire. L'écriture d'une époque empiète toujours sur celle d'une autre. Rien ne prouve mieux d'ailleurs l'incertitude et l'insuffisance des règles établies, que le désaccord des hommes les plus habiles, lorsqu'ils sont appelés à se prononcer sur l'âge des manuscrits (1).

Ce genre de preuves ne peut donc pas servir à discuter

(1) Voy. *Nouv. Traité de Diplom.* t. II, p. 383, et Wailly, *Paléogr.* t. I, 612.

les droits relatifs de Gerson et de Thomas à Kempis, qui sont contemporains. Il pourrait avoir une valeur réelle pour Gersen, si l'on produisait un manuscrit qui, de l'aveu unanime des savants, remontât au delà du XVe siècle.

Or, ce manuscrit n'a pas encore été produit. Tous ceux que l'on a donnés pour tels, ont été jugés non-seulement postérieurs à l'époque où Thomas à Kempis a écrit l'*Imitation*, mais même à l'époque où l'ouvrage était connu partout.

Examinons ces manuscrits :

Le premier est le manuscrit d'Arône, que Mabillon croyait écrit vers l'an 1387 (1). Eh bien, des hommes très-versés dans l'étude des manuscrits, à qui ce *Codex* fut présenté à Milan, jugèrent qu'il n'était *certainement point antérieur au XVe siècle* (2).

Le P. Hartzheim déclara, à la même époque, que l'écriture de ce manuscrit ne dépasse *certainement* pas le XVe siècle, où l'imprimerie fut inventée, et qu'il est peut-être moins ancien (3). Le P. Joseph Blanchini, de l'Oratoire, Assemani, Foggini, bibliothécaire du Vatican, l'abbé Sa-

(1) Voy. De Grég., *Hist.*, t. II, p. 475. Dans le congrès de 1687, tenu à Saint-Germain-des-Prés, on écrivit : *Quæ scriptura nobis videtur non inferior annis trecentis.* Mabillon ratifia cette opinion dans son *Museum italicum.*

(2) Amort, *Ded. crit.*, p. 75. « Unanimi consensu, post diligens examen, pronunciant (eruditi Mediolanenses) exemplar praefatum (manuscrit Aron.) ante annum 1400 MINIME fuisse conscriptum. » Lettre du P. Casati au P. Bisselius, provincial de Bavière, du 17 juillet 1726. M. De Grégory cite l'opinion des savants Milanais en sa faveur, parce qu'il a omis le mot MINIME, *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 12 et p. 479, et t. I, p. 247.

(3) Voy. sa lettre dans Amort, *Ded. crit.*, p. 76.



voldi, Charles Doneda, François Padaldi, jugèrent, en 1761, que le manuscrit d'Arône datait de la première moitié du XV[e] siècle (1). Le P. François Antoine Zaccaria assure que l'écriture de ce manuscrit prouve qu'il a été fait dans le courant du XV[e] siècle : ***Cela***, dit-il, ***est très-certain;*** le reste n'est que conjecture (2). Mabillon croyait ce manuscrit postérieur à celui de Grammont, qui est lui-même du XV[e] siècle, comme nous le prouverons à l'instant. Comment donc le manuscrit d'Arône pourrait-il prescrire contre les droits de Thomas à Kempis (3)?

Le manuscrit de Grammont, trouvé dans le monastère des Bénédictins de cette ville, est écrit en grandes lettres. Mabillon, qui le jugeait le plus ancien de tous les manuscrits de l'***Imitation*** (4), en a inséré le ***fac-simile*** dans son célèbre ouvrage sur l'***Art diplomatique***, comme spécimen des manuscrits du XIV[e] siècle. Ce manuscrit ne porte aucune date : mais le P. Almaert, bibliothécaire du monastère de Grammont, déclara sous serment et devant notaire, en 1663, que, seize ans environ avant cette époque, il avait lu, sur le dernier feuillet de ce volume, l'inscription suivante, qui en avait été arrachée plus tard : ***Ce livre a***

(1) Voy. les témoignages dans Amort, *Mor. certit.*, p. 33.

(2) Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 77, en note. M. Daunou cite plusieurs savants modernes qui placent le manuscrit d'Arône, entre 1460 et 1470. Voy. le *Journal des savants*. décembre 1826, et de Grég., *Hist.*, t. II, p. 373. Ce manuscrit est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de l'athénée de Turin.

(2) Desbillons, *Disp. crit.*; p 32 et 33, prouve, d'après les *Vindiciæ* de Rosweydus, que le manuscrit d'Arône est très-défectueux et renferme beaucoup de mauvaises leçons.

(4) «Omnium antiquissimus.» Voy. *Animad. in Vind. Kemp.* Ce manuscrit porte aujourd'hui le n° 3591 à la biblioth. roy. de Paris.

été écrit par frère Louis de Monte, qui mourut avant l'année mil quatre cent (1).

« Comme on ignore, dit Dupin, par qui cette note a été faite et à quelle époque, et comme ce manuscrit renferme d'ailleurs l'ouvrage de Thomas à Kempis, ***De disciplina claustralium*** (écrit de la même main que l'***Imitation***), c'est en vain qu'on le produirait pour prouver que l'***Imitation*** est antérieure à Thomas (2). »

Loin d'accepter le jugement attribué à Mabillon, au sujet du manuscrit de Grammont, le P. Du Molinet, chanoine régulier de Ste-Geneviève, a cité ce jugement, comme une preuve des méprises qui déparent la ***Diplomatique*** du savant Bénédictin (3). Le P. Du Molinet prouve clairement que ce manuscrit est contemporain de Thomas à Kempis, dont il renferme un ouvrage incontesté, écrit de la même main que le livre de l'***Imitation de J.-C.*** Les

(1) *Hic liber conscriptus fuit a Fr. Ludovico De Monte, qui obiit ante annum millesimum quadringentesimum.* Voy. l'acte notarié, dans l'***Hist. de l'Imit.***, par De Grég., t. II, p. 465. Que le lecteur veuille remarquer combien les Gersenistes sont malheureux. Leur meilleure preuve repose ici sur l'*ancien souvenir* d'un religieux Bénédictin, et sur un *feuillet arraché*, qu'on ne retrouve plus !

(2) *Dissertation sur le véritable auteur de l'Imitation*, dans sa *Bibliothèque des écrivains ecclésiastiques*, t. XII, p. 175; in-4°. Paris (Amstel.), 1700, § 7, et dans les œuvres de Gerson, t. I, p. LXXIII. Voy. aussi Amort, *Ded. crit.*, p. 81 et 277, et *Mor. cert.*, p. 29. — MM. Gence et de Grégory appellent ce manuscrit le manuscrit de Gérardmont; ils semblent ignorer que la petite ville appelée *Gerardi Mons* en latin, et *Geraerdsberge* en flamand, s'appelle *Grammont* en français. Elle est située entre Audenaerde et Ninove.

(3) *Avertissement des chanoines réguliers de la Congrégation de France sur le livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, dans la *Bibliothèque critique* de M. De Sainjore (Richard Simon). L. I. p. 18. Paris, 1708. L'avertissement porte la date du 27 juin 1687. Il est cité dans les mémoires de Trévoux de 1707 p. 1336

auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*, pour laver dom Mabillon leur confrère de ce reproche, soutiennent que ce grand écrivain a placé le spécimen du manuscrit sur une planche qui porte ce titre : *Scripturæ sæculi XIV et XV* (1), comme s'il eût voulu laisser la chose indécise : et qu'il a exprimé le doute qu'il éprouvait lui-même sur l'âge de ce manuscrit, lorsqu'il a dit, après avoir rapporté le jugement de ses confrères, qui le fixaient au XIVe siècle : *Alii oculis suis ex specimine judicent... Que tout le monde en juge d'après le spécimen qu'il a sous les yeux.* Ces savants Bénédictins nient donc que Mabillon ait rangé le manuscrit de Grammont parmi ceux du XIVe siècle, et ils avouent que s'il l'avait fait, il se serait trompé (2).

M. Daunou, membre de l'académie des inscriptions et belles lettres, écrivait, en 1826, que l'écriture du manuscrit de Grammont a été jugée du XVe siècle, de 1430 à 1440, par les experts qui l'ont examiné dans ces derniers temps (3).

Comment se fait-il que MM. Thomassy et Ch. Vert, sans répondre à ces autorités sans doute fort respectables,

(1) *De re diplomat.*, p. 373.

(2) *Nouveau traité de diplomatique*, t. I, p. 20. 22 et 24. Paris, 1750. Dom Tassin écrit avec raison : « A vrai dire, depuis environ le milieu du XIIIe siècle, jusqu'au milieu du XVe siècle, la difficulté de distinguer l'âge de ces sortes d'écritures, vulgairement appelées gothiques, n'est quelquefois pas peu considérable. L'on reucontre cependant aujourd'hui des écrivains beaucoup moins instruits que ce savant Bénédictin, qui fixent hardiment l'âge de ces manuscrits, qui affirment qu'ils n'appartiennent pas au XVe siècle, et qui croient prouver quelque chose, lorsqu'ils ont basé leurs démonstrations sur le terrain mobile de ces affirmations téméraires et gratuites. »

(3) *Journal des savants*, décembre 1826, et De Grégory, *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 379.

soutiennent encore aujourd'hui que le manuscrit de Grammont appartient au XIV[e] siècle, et que dom Mabillon a bien jugé (1)?

Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que le manuscrit de Grammont est postérieur à l'époque où Thomas à Kempis écrivit le livre de l'*Imitation*.

Le manuscrit de l'ancien monastère de Bobbio, que Mabillon rapporta d'Italie, et qui fut examiné dans l'assemblée de 1687, parut aux savants Bénédictins avoir l'âge du codex d'Arona, c'est-à-dire qu'ils le rapportèrent à l'année 1387 environ. Nous avons prouvé que le codex d'Arona était réellement du milieu du XV[e] siècle; le manuscrit de Bobbio qui, d'après les Bénédictins, est du même âge, n'est donc pas antérieur à Thomas à Kempis. L'erreur que ces grands hommes ont commise en fixant l'âge du manuscrit de Grammont, ôte d'ailleurs beaucoup d'autorité à l'opinion qu'ils ont soutenue dans cette controverse, sur l'âge du manuscrit de Bobbio.

Les savants réunis chez Mgr de Harlay, archevêque de Paris, en 1671, donnèrent deux cents ans au manuscrit de Padolirone (monastère d'Italie (2)). Il datait, selon eux, de l'an 1471, année de la mort de Thomas à Kempis. Cette opinion ne nuit pas à Thomas. Mais M. De Grégory,

(1) *Revue contemporaine*, l. c. et *Etud. hist. et crit.*, p, 15.

(2) « Videtur scriptus ante annos minimum ducentos. » Voy. le procès-verbal, dans De Grég., *Hist.*, t. II, p. 471. M. De Grégory se trompe lorsqu'il affirme que les savants réunis chez l'archevêque de Paris, ont déclaré ce manuscrit *antérieur de 200 ans à Thomas à Kempis;* ils l'ont déclaré antérieur de 200 ans, à l'époque où ils étaient réunis, c'est-à-dire à l'année 1671. Ce manuscrit porte le n° 1556, à la bibl. roy. de Paris. Voy. sur le manuscrit de Padolirone, Amort, *Ded. crit.*, p. 89, et Launoy, *OEuv.*, t. IV, part. 2, p. 41.

voulant enchérir sur les Bénédictins, prétend, dans son *Histoire du livre de l'Imitation*, que ce manuscrit porte la date de 1414, et que le monastère de Padolirone a été réuni en 1414 à celui de Ste-Justine de Padoue (1).

Si l'assertion de M. De Grégory était fondée, elle ne blesserait point les droits de Thomas à Kempis, qui a écrit l'*Imitation*, au moins en partie, l'année 1413 ou 1414, comme nous l'avons dit ailleurs (2). Mais comme M. De Grégory ne prouve pas son assertion, et que d'ailleurs il propose assez fréquemment des preuves imaginaires, nous préférons à son opinion personnelle, le jugement désintéressé des Gersenistes qui l'ont précédé, et nous persistons à croire, avec les Bénédictins de St-Germain-des-Prés et avec le savant Ghesquière, que le manuscrit de Padolirone n'est guère antérieur à l'année 1470 (2).

Le manuscrit d'Allatius, qui porte en tête le nom de Jean De Canabaco, n'indique point si ce personnage est l'auteur ou le possesseur du volume. D'ailleurs ce manus-

(1) *Hist.*, t. I, préf., p. VIII et 231 ; t. II, p. 471. Amort, *Moral. cert.*, p. 29.

(2) Le journal théologique allemand de Vienne, t. VII. p. 26, prétend que l'*Imitation* a été composée toute entière, entre l'année 1406 et l'année 1415. Si cette date est vraie, l'opinion des Gersenistes reçoit une nouvelle blessure. Il est impossible de soutenir dès-lors, comme on le soutient encore aujourd'hui, que les manuscrits de l'*Imitation*, antérieurs à 1441, prouvent contre les droits de Thomas à Kempis. Il paraît certain que le premier livre était connu et avait déjà acquis une certaine célébrité en 1424, année de la mort de Jean Van Heusden, puisque Buschius désigne Thomas à Kempis comme l'auteur de ce livre, en racontant cette mort.

(3) Ghesquière, *Dissert.*, p. 72. Comme le chiffre qui a frappé M. De Grégory se trouve à la fin du volume, nous sommes autorisés à croire que ce chiffre indique le numéro d'ordre de la bibliothèque dans laquelle ce manuscrit a été placé. Nous citerons plus loin les termes de l'épigraphe, qui servent de base à notre opinion.

crit renferme une bulle datée de l'année 1448, écrite de la même main que l'*Imitation* (1). L'assemblée de 1671 n'a pas osé se prononcer sur son âge.

Le manuscrit de Thevenot, rangé par Mabillon, dans son *Art diplomatique*, parmi les manuscrits du XIVe siècle, renferme l'opuscule de Thomas à Kempis, *De tribus tabernaculis* (2). Il est donc du XVe siècle.

Le manuscrit du collége de Clermont à Paris, que le P. Sirmond croyait antérieur à Thomas à Kempis, fut jugé bien postérieur par Naudé, Pétau et Raynaud (3).

Le manuscrit de Gualteri Slusio, qui porte le nom de Gersen, et que son propriétaire offrit à D. Delfau, fut jugé de l'année 1474 par les savants réunis en 1674 (4). Si le jugement est exact, le manuscrit de Slusio est postérieur, de trois ans, à la mort de Thomas à Kempis.

On produit enfin un manuscrit du IVe livre de l'*Imitation*, appartenant autrefois au monastère de St-Jacques à Liége, manuscrit qui porte, dit-on, la date de 1417. Cette date n'est pas antérieure à l'année où Thomas à Kempis composa l'*Imitation* : mais ce qu'on affirme n'est

(1) Amort, *Moral., cert.*, p. 31.

(2) Amort, *Ded. crit.*, p 279. Voy. surtout le *Nouveau Traité de diplomatique*, t. I, pag. 23, où D. Tassin assure que D. Mabillon a admis le spécimen de ce manuscrit parmi les écritures du XIVe siècle, par modestie, par déférence pour les savants qui le fixaient à cette époque, mais tout en réservant son opinion personnelle. Il exprime un doute positif, lorsqu'il dit : *Quod si ea est hujus codicis ætas*, etc. *De re diplom.*, p. 372.

(3) Amort, *Ded. crit.*, p. 82.

(4) « Ab annis minimum ducentis exaratum. » Dans l'assemblée de 1674, citée par De Grég., *Hist.*, t. II, p. 474.

pas exact. Le manuscrit ne porte aucune date : un religieux y écrivit seulement, à une époque inconnue : *L'an 1417, le 15 du mois d'octobre, j'ai reçu l'habit de St-Benoît, dans le monastère bâti à l'honneur des SS. Apôtres Jacques et André* (1).

Cette note, postérieure à l'année 1417, a pu être faite par ce religieux, l'année de son jubilé, en 1467; elle a pu être faite plus tôt ou plus tard; personne ne peut en fixer la date (2).

(1) « Anno Domini 1417, xve die mensis Octobris, indutus fui habitu Ordinis Sancti-Benedicti, in monasterio aedificato in honorem SS. apostolorum Jacobi et Andreae. » Voy. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 180, et t. II, p. 470.

(2) M. Boudet prétend, dans le *Mercure de France*, janv. 1743, p. 103, que l'*Imitation* était déjà écrite en 1407. Il appuie cette opinion sur un manuscrit de l'*Imitation*, suivi des *Méditations* du cardinal de Turrecremata sur les peintures des martyrs que ce cardinal avait fait faire à Rome. On lit à la fin de ces méditations : *Finitæ sunt contemplationes supradictae et continuatae Romae, per Ulricum Han, anno Domini M. Quadringentesimo septimo, die ult. Decemb.* Il y a ici plusieurs anachronismes manifestes. Jean de Turrecremata était cardinal, lorsqu'il fit faire ces peintures, et lorsqu'il écrivit ces contemplations ; or, il ne reçut le chapeau de cardinal qu'en 1439. De plus, il écrivit ces méditations vers la fin de sa vie, c'est-à-dire, vers l'an 1468. Ulric Han les imprima en 1472. J'ai sous les yeux deux éditions de ces contemplations, en lettres gothiques du xve siècle ; la plus ancienne, sans pagination, mais avec signatures, porte en titre et à la fin cette inscription : *Contemplationes devotissimæ per reverendissimum Dnm-Dnm. Johan. De Turrecremata, cardinalem quondam sancti Sixti, atque in parietibus circuitus Mariæ Minervæ, nedum litterarum coracteribus, verum etiam imaginum figuris ornatissime descriptæ atque depictæ, incipiunt feliciter anno salutis millesimo quadringentesimo septuagesimo secundo, die vero vigesima quarta mensis Decembris, sedente Sixto quarto, pontifice maximo.* On a une édition intitulée : *Meditationes R. P. D. J. De Turrecremata, posite et depicte, de ipsius mandato, in ecclesiæ ombitu S. Marie de Minerva, Rome. 4. Rome p. M. S. Planck*, 1498, *avec* 33 *grovures sur bois.* Ulric Han n'était probablement pas né en 1407. L'opinion de M. Boudet n'a donc pour fondement qu'une inscription fausse ou mal comprise.

Le dernier manuscrit dont nous ayons à nous occuper ici, est celui que M. De Grégory appelle le *Codex de Advocatis* (1), codex qu'il considère comme le plus ancien de tous. Ce manuscrit remonte, *selon lui,* à l'âge de Gersen, c'est-à-dire au XIII[e] siècle. M. De Grégory croit suivre des yeux son volume; il le trouve en 1349, chez un membre de la noble famille De' Avogadri... Ces deux dates, le XIII[e] siècle et l'année 1349, renversent le système kempiste par sa base, et favorisent la cause de Gersen. Plusieurs savants ont eu la complaisance de partager l'avis de M. De Grégory sur l'âge de ce manuscrit.

Malheureusement pour cet écrivain, tous les savants ne sont pas d'accord sur ce point. M. Gazzera, entre autres, quoique consulté par M. De Grégory lui-même, n'a pu s'empêcher de déclarer que l'écriture de ce manuscrit *ressemble* à celle qui fut en usage à la fin du XIV[e] siècle, et *surtout dans le siècle suivant,* qui est le siècle de Thomas à Kempis (2).

M. Dubner, bon juge en ces matières, considère ce manuscrit comme très-fautif. En rendant compte de l'édition de ce codex donnée par M. De Grégory (3), ce critique s'exprime en ces termes : « Si c'était ici le lieu de se livrer à des discussions critiques sur les détails, il y aurait matière à beaucoup d'observations. Plusieurs fois on aurait dû préférer la leçon des autres manuscrits à celle du *Codex de Advocatis*. M. De Grégory ne l'a fait que là où les fautes étaient palpables. Mais déjà l'asso-

(1) De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 269-281.

(2) Ib., t. II, p. 271. Nous développerons cette réponse au chap. IV. § 4,

(3) Dans le *Nouveau Journal de littérature* de Leipzig, en 1834.

nance ordinaire dans les maximes principales, souvent même la rime entière, à laquelle M. De Grégory n'a fait aucune attention, aurait dû lui faire penser que l'ordre fourni par les autres manuscrits n'aurait pas dû être changé (1). »

Ce manuscrit est rempli d'abréviations, de ratures et de mots suppléés. Son texte est moins pur que celui des autres manuscrits. Les chiffres qu'on y trouve accusent aussi une date assez récente. Le titre du 23e chapitre du III livre est écrit ainsi : *De 4or magnam importantibus pacem*. Or, au XIVe et au XVe siècle, le chiffre *quatre* ne s'écrivait point 4, mais ⴙ. Ce sont là autant de signes certains de nouveauté, qui placent le *Codex de Advocatis* au-dessous des bons manuscrits que nous avons cités en faveur de Thomas à Kempis, et qui lui assignent une origine bien certainement postérieure au XIIIe, et même au XIVe siècle (2).

Avant de terminer ce paragraphe relatif aux manuscrits, je suis forcé de relever une méprise qui préoccupe encore les adversaires de Thomas à Kempis, quoique les Kempistes aient fait, depuis longtemps, tout ce qui était nécessaire pour la prévenir.

Mabillon a dit, en 1677, que toute la question dépendait du manuscrit de 1441, qui appartenait alors aux PP. Jésuites d'Anvers. Si l'on trouve, disait-il, des manuscrits plus anciens que celui d'Anvers, c'en est fait des droits de

(1) M. De Grégory a eu la loyauté de rapporter ce jugement sévère, dans son *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 355.

(2) Voy. De Grégory, *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 257.

Thomas à Kempis ; car l'ouvrage a été connu avant qu'il y apposât son nom.

Eusèbe Amort a répondu que les chanoines réguliers de St-Augustin possédaient, dans leur couvent de Louvain, un autre manuscrit de l'*Imitation*, *écrit de la main de Thomas à Kempis*, plus ancien que le manuscrit de 1441, puisqu'il renfermait le quatrième livre à l'état d'ébauche. Le P. Ghesquière a publié ensuite le *fac-simile* du manuscrit de Kirckheim, qui fut copié, en 1425, sur les manuscrits de Thomas à Kempis dans la maison provinciale des Frères de la vie commune dans le diocèse d'Utrecht. Ce manuscrit, *le plus ancien avec nom d'auteur et date* (1), constate les droits de Thomas à Kempis. Le raisonnement de Mabillon a donc perdu toute valeur. La question ne peut plus être posée comme il la posa ; et cependant l'abbé Valart a répété, en 1757, et MM. De Grégory (2), Onésime Leroy, Vert et Thomassy, répètent encore aujourd'hui que toute la question dépend du manuscrit de 1441 ! Est-il étonnant dès lors que la controverse ne finisse jamais ?

Concluons. Malgré tous les efforts que les Gersenistes ont faits pour découvrir des manuscrits antérieurs à Thomas à Kempis, il reste avéré : 1° que l'on ne connait aucun manuscrit daté qui soit antérieur à l'année 1421, époque où Thomas à Kempis avait dépassé sa quarantième année ; 2° que le plus ancien manuscrit daté, avec nom d'auteur,

(1) Je fais abstraction du manuscrit de Gaesdonck.

(2) M. De Grégory, *Hist.*, t. I, p. 222 et 233. Ce savant critique transcrit, page 236, le passage où Eusèbe Amort déclare qu'il ne tire aucune preuve de l'épigraphe du manuscrit de 1441 : il n'en répète pas moins, à la page 233, que les Chanoines réguliers font de cette épigraphe un argument capital.

est celui de 1425, qui porte le nom de Thomas à Kempis; 3° qu'il n'existe aucun manuscrit *non daté* que les savants fixent d'*un accord unanime* à une époque antérieure au XVe siècle; 4° que les critiques les plus savants, tels que Mabillon et Sirmond, se sont positivement trompés dans le jugement qu'ils ont porté sur l'âge des manuscrits non datés; 5° que l'examen des manuscrits du livre de l'*Imitation* n'a fourni aucune preuve contre les droits de Thomas à Kempis, mais fournit au contraire, outre de fortes présomptions, des arguments solides en sa faveur.

Art. 4.

Des citations du livre de l'*Imitation*, faites avant l'époque où Thomas à Kempis a pu l'écrire.

La controverse est née d'une citation littérale du livre de l'*Imitation*, faite dans les *Conférences aux Toulousains*, que des éditeurs modernes ont attribuées à saint Bonaventure. Nous avons vu, dans le premier chapitre de ces recherches, que Manriquez fut frappé de ce fait dès les premières années du XVIIe siècle. Dom Cajétan s'en empara; tous les Gersenistes des siècles suivants s'en sont prévalus.

Voici toute la difficulté.

Une œuvre de saint Bonaventure renferme des citations littérales du livre de l'*Imitation* : ce saint Docteur mourut en 1274, plus de cent ans avant la naissance de Thomas à Kempis; il est donc impossible que ce dernier ait composé le livre de l'*Imitation*.

L'argument repose sur l'hypothèse que saint Bonaventure a composé les *Conférences aux Toulousains* : or, cette hypothèse est fausse. La première conférence est extraite mot à mot d'un ouvrage d'Ubertin de Casal, intitulé : *Arbor vitæ crucifixæ*, qui ne fut composé qu'en 1305, trente ans après la mort de saint Bonaventure, comme l'auteur lui-même le déclare dans le prologue de son ouvrage : *J'ai terminé*, dit-il, *cet ouvrage au mois de septembre, dans la vigile de l'archange saint Michel* DE LA PRÉSENTE ANNÉE MIL TROIS CENT CINQ, *depuis la très-heureuse naissance du véritable soleil Jésus ; depuis ma misérable profession, l'année trente-deuxième* (1). Il déclare, en outre, que l'esprit de Jésus lui a permis de dicter ce livre tout entier, qui est fort étendu, dans l'espace de *trois mois et sept jours*. Il s'étonne de sa fécondité; *car*, ajoute-t-il, *depuis mon enfance, j'ai toujours éprouvé tant de difficulté à composer, que j'ai pu à peine écrire ou dicter un seul chapitre, quelque utile ou dévot qu'il eût pu paraître, et quoique j'eusse été importuné par les violences plutôt que par les prières de plusieurs* (2).

(1) « Illo mense (Septembris) terminavi, in vigilia archangeli Michaelis, presentis anni, *millesimi trecentesimi quinti* a felicissimo ortu veri solis Jesu; a mea vero vili conversione tricesimi secundi. » Prol. *Arb. vitæ crucifixae.* Pour ma première édition, j'ai dû me servir de l'exemplaire manuscrit de l'*Arbor vitæ crucifixæ*, qui porte le nº 3074, à la Bibliothèque de Bourgogne. Depuis, j'ai pu me procurer un exemplaire imprimé de l'édition faite à Venise, en 1485. Il est conforme au manuscrit. M. Torri, p. XLVI, assure que l'*Arbor vitæ crucifixæ* a été écrit avant l'année 1264. S'il avait pu voir ce livre, il se serait gardé de donner un démenti à l'auteur qui déclare l'avoir écrit dans le courant de l'année 1305.

(2) « Hujus autem difficultatis ratio mihi ab infantia infuit, quod vix unquam potui unam modicam distinctiunculam vel aliquid aliud scriptitare, vel cuique scribenti dictare, quantumcumque utile et devotum, etiam oportuuis non tam precibus quam coactionibus a pluribus molestatus. » Loc. cit.

Voilà qui est bien clair. Avant l'année 1305, point de livre d'Ubertin de Casal : donc saint Bonaventure n'a pu citer cet écrivain; donc les *Conférences aux Toulousains* sont postérieures et à saint Bonaventure et à Ubertin de Casal; donc rien n'empêche qu'elles ne soient postérieures à Thomas à Kempis; donc la preuve que l'on tire de ces conférences contre notre auteur est complétement nulle.

Cette réponse paraîtra péremptoire à quiconque cherche le véritable auteur de l'*Imitation*, sans préjugé ni parti pris : mais elle est loin de satisfaire les partisans de Gersen. Voici comment ils tâchent de prolonger la lutte.

Ils prétendent qu'Ubertin de Casal fut reçu dans l'Ordre de St-François par Jean de Parme : et ils en appellent au témoignage d'Ubertin lui-même. *Alors*, dit Ubertin, dans son Prologue, *visitant les sanctuaires de Rome, j'arrivai chez l'ange de la science de Jésus, le très-saint homme Jean de Parme, à Riéti, et, fortifié, absous et instruit par lui, j'entrai dans l'église de la bienheureuse Vierge Marie de la Portioncule, le second jour du mois d'août, le jour même de l'indulgence, et j'y passai la nuit... J'y éprouvai un grand changement, et j'y reçus un nouvel esprit de la vie de Jésus-Christ et l'intelligence de notre sainte Règle* (1).

(2) « Et tunc romana sanctuaria visitans, et ad angelum scientiae Jesu, vere sanctissimum virum Johannem de Parma, ad Rupem veniens Graecii, et ab ipso confortatus, absolutus et instructus, in die indulgentiæ, secundae diei Augusti, intravi ecclesiam Beatae Mariae de Portiuncula de Assisio, et juxta eam pernoctavi... ubi tantam immutatiouem accepi, et novum vitae Christi spiritum, et sanctae Regulae intellectum... » In prologo *Arboris vitae crucifixae*.

Or, Jean de Parme abdiqua ses fonctions en 1256 (1), et se retira à Riéti pour y passer le reste de ses jours; Ubertin a donc dû faire sa profession entre les années 1249 et 1256, dix-huit à vingt ans avant la mort du docteur séraphique.

Quelque spécieux que soit ce raisonnement, il ne prouve point que saint Bonaventure a pu citer avant 1274 un livre qui ne fut écrit qu'en 1305. De plus, dans le passage que je viens de citer, Ubertin de Casal ne raconte pas sa réception dans l'Ordre de St-François, mais l'entrevue qu'il eut avec Jean de Parme, longtemps après sa profession. Il déclare expressément que, son noviciat terminé, il passa treize années dans les pratiques de la vie spirituelle; et ce fut après ces longs exercices qu'il visita les sanctuaires romains et vit Jean de Parme à Riéti (2).

Il est probable que cette entrevue eut lieu en 1286. Ubertin raconte qu'il fut offert à l'Ordre de St-François par ses parents, à l'âge de 14 ans, et il ajoute qu'en 1305, il avait atteint la 32me année de sa profession religieuse; il avait donc été reçu dans l'Ordre en 1273, peu de temps avant la mort de saint Bonaventure, qui en était général. Comme il visita Jean de Parme 13 ans après avoir terminé son noviciat, il dut le voir en 1286

(1) Wadding, *Annal. Minor.*, ad an. 1256, t. IV, p. 5, ed. Rom., 1733.

(2) « Tertio decimo vel quarto decimo anno vitae meae, cum multis praeambulis desideriis, ad suae vitae sanctissimum Ordinem, per seraphicum virum Franciscum, ab ipso Jhesu mundo institutum, misericorditer adduxit me a patre et matre oblatum... Postea inter vanos studentium cuneos et saepe philosophicis studiis deditus... Imprimis ergo exercitiis sic per tredecim annos, per forinseca exercitia Jesu, me suus spiritus occupabat; nondum me introducens ad altas suae mentis perfectiones, et inestimabiles sui cordis dolores. Et tunc romana sanctuaria visitans, etc., » ut supra. Prologo citato.

ou en 1288, lorsqu'il eut atteint lui-même la 27me ou la 29me année de son âge.

L'exaltation de ses idées le jeta plus tard dans la secte des Franciscains qui professaient une pauvreté impossible, celle qui consiste à ne pas avoir en commun la propriété des choses que l'on consomme. Pour le soustraire à l'indignation de ses supérieurs, Jean XXII lui permit, en 1317, de quitter l'Ordre de St-François, et de suivre la règle de Saint-Benoît, dans le monastère de Gembloux (1). En 1330, il parut devant le même Souverain Pontife pour rendre compte de sa conduite (2) : il avait alors 73 ans, d'après nos calculs. D'après les Gersénistes, il aurait eu alors 95 ans. Cependant il quitta ensuite l'Ordre de St-Benoît, pour entrer dans celui des Chartreux, démarche fort extraordinaire chez un religieux qui comptait à peu près cent ans de vie.

Quoi qu'il en soit de ces circonstances secondaires, qui confirment le récit d'Ubertin, un fait capital nous est acquis, c'est que l'*Arbor vitæ crucifixæ* n'a pu être cité du vivant de saint Bonaventure; et que les *Conférences aux Toulousains* ne sont qu'une compilation récente,

(1) Voy. Wadding, *Annales Minorum*, ad an. 1317, t. VI, p. 271, ed. Rom. 1733, et Mansi, notes à Raynaldi, *Annal. eccles.*, an. 1325, t. V, p. 307, ed. Luca, 1750.

(2) Voy. Baluze, *Miscellanea*, ed. Mansi, Lucae, 1761, t. II, p. 279; Wadding, *Script. Ord. Minor.*, p. 329, ed. Rom. 1650, dit d'Ubertin de Casal, *Floruit sub annum* 1325. Dans ses *Annales Minorum*, an. 1299, t. V, p. 417, ed. Rom., 1733, il établit, d'après le Prologue de l'*Arbor vitae crucifixae*, des calculs qui s'accordent pour le fond avec les nôtres. M. De Grégory, t. I, p. 156, dit qu'Ubertin de Casal fut reçu à *Rome* par Jean de Parme ; Ubertin dit en propres termes que ce fut *à Riéti* qu'il vit l'ancien général de l'Ordre.

extraite d'Ubertin de Casal, de l'*Imitation* et d'autres livres, à une époque inconnue.

Les derniers éditeurs de saint Bonaventure ont déclaré qu'on ne trouve aucun manuscrit de ces Conférences antérieures à la fin du XV[e] siècle, et que les meilleurs manuscrits des œuvres du saint docteur ne les renferment point (1). Ils sont unanimes à rejeter cet ouvrage comme une œuvre supposée (2). M. Daunou, dans sa réponse à M. De Grégory, assure que les Conférences contiennent des extraits de saint Bernardin de Sienne, qui est mort en 1444, environ 170 ans après la mort de saint Bonaventure (3). Je n'ai pu contrôler son assertion ; mais indépendamment de ce fait, il est évident que les *Conférences aux Toulousains* ne sont qu'une compilation moderne, et par conséquent n'infirment en rien les titres de Thomas à Kempis.

Mais voici une autre difficulté. Saint Thomas d'Aquin a cité le livre de l'*Imitation* dans son office du saint Sacre-

(1) Les éditeurs de Lyon, en 1688, n'ont trouvé ces Conférences dans aucun manuscrit de saint Bonaventure. Voy. De Grégory, *Hist.*, t. 1, p. 151.

(2) Le dernier éditeur de saint Bonaventure fait remarquer, dans sa *Diatriba historico-chronologico-critica* des œuvres du saint docteur, que les anciennes éditions des Conférences, faites à Strasbourg, à Venise et à Rome, portent le nom d'Ubertin de Casal à la tête de la première conférence. Voy. p. 125, t. I, Venet., 1751. Un autre écrivain de l'Ordre de Saint-François (Cavalesius), qui a publié une histoire littéraire des œuvres de saint Bonaventure, en 1767, déclare que les conférences ne sont certainement pas l'ouvrage du saint docteur. Voy. *Prodromus ad opera omnia S. Bonaventurae*, etc., p. 702. Venet., 1767.

(3) Voy. De Grégory, t. II, p. 374, ou le *Journal des savants*, décembre 1829. Le P. Testelette a résolu la difficulté tirée des *Conférences aux Toulousains*, dans sa réponse à D. Delfau, p. 126 et seq.

ment (1). Le docteur angélique est mort en 1274; donc l'*Imitation* est antérieure à Thomas à Kempis.

Nous sommes d'avis que l'auteur de l'*Imitation* a copié saint Thomas d'Aquin, et que saint Thomas d'Aquin n'a pas copié l'auteur de l'*Imitation*.

L'office du saint Sacrement est un chef-d'œuvre, que le docteur angélique a tiré tout entier de son propre fonds, et dont toutes les parties sont si bien liées et si belles, qu'il est impossible d'y soupçonner un emprunt. Il est incroyable d'ailleurs que saint Thomas, qui n'a pas même emprunté aux saints Pères les leçons du second Nocturne, ait dérobé à un auteur obscur, qui ne fut connu qu'au XVe siècle, deux ou trois phrases isolées qui s'enchassent parfaitement dans le texte de l'Office.

Si l'auteur de l'*Imitation* est antérieur à saint Thomas d'Aquin parce qu'on rencontre dans ce livre un passage de l'office du saint Sacrement que ce saint docteur a composé, autant vaut dire que cet auteur est antérieur au missel romain, dont on trouve plusieurs passages dans l'*Imitation*. Ainsi par exemple, l'oraison du XVe dimanche après la Pentecôte (2), la post-communion de la messe du IVe dimanche de l'Avent (3), et une phrase de l'office du dimanche des Rameaux (4), dans cette hypothèse, auront été

(1) De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 453, et t. I, p. 158. Voy. l'*Imitation*, liv. IV, c. 13, n° 2, 17.

(2) « Tua ergo me, Domine, gratia semper præveniat et sequatur ac bonis operibus jugiter præstet esse intentum. » *De Imitat*, l. III, c. 55.

(3) « Præsta, Domine Deus, salutaris meus, ut cum frequentatione mysterii tui, crescat meæ devotionis affectus. » *De Imitat.*, liv. IV, c. 4.

(4) « Cuncta creata simul. » lib. III, c. 21. Paroles tirées de la prose: *Gloria laus.*

empruntés à l'*Imitation* par le rédacteur du Missel. Cette conséquence, aussi légitime que celle que nous combattons, est tout à fait absurde; celle que nous combattons n'est donc pas raisonnable.

D'autre part, on sait que Thomas à Kempis a l'habitude de citer les livres liturgiques. Dans son opuscule de *Trois tabernacles*, chapitre 3, il cite la strophe :

Consolator optime,
Dulcis hospes animae,
Dulce refrigerium (1).

Il était bien naturel à ce pieux écrivain de répéter, dans ses belles méditations sur la sainte Eucharistie, quelques-unes des aspirations que l'Eglise place dans la bouche de ses ministres au jour de la fête du divin Sacrement.

Ces citations ne fournissent donc aucune indication chronologique quelconque.

L'abbé Valart, qui a prétendu jouer un grand rôle dans notre controverse, soutient, dans sa *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation* (p. 12), que Ludolphe de Saxe, mort en 1380, peu d'années avant la naissance de Thomas à Kempis, a traduit l'*Imitation* en allemand. Il prouve cette opinion par le témoignage d'un prêtre de Metz, qui, ne pouvant se procurer le texte latin de ce livre pour le traduire en français, finit par le traduire de l'allemand. La version française imprimée chez Martin Lempereur, à

(1) C'est ainsi que l'auteur de l'*Imitation* cite encore ces paroles de la *Post-communion* de la Messe du second Dimanche de l'Avent : « Spiritus docet eos terrena despicere et amare cœlestia. » Lib. III, c. 4, nº 4.

Anvers, en 1530, selon Valart, en 1538, selon Barbier (1), renferme une préface datée de Vienne, et adressée à Marguerite, sœur du bon prêtre de Metz. On y lit les paroles suivantes : « *L'auteur de cette traduction germanique a esté,* SI COMME J'AI ENTENDU *de gens savants, et particulièrement exercés en telles vacations, un personnage docte et dévot de l'Ordre des Chartreux, appelé Ludolphe de Saxe.* »

Ainsi, sur le témoignage isolé d'un ecclésiastique anonyme, qui vécut deux cent cinquante ans après la mort de Ludolphe de Saxe, et qui ne parle que d'après un ouï-dire, l'abbé Valart soutient que la traduction allemande de l'*Imitation* existait en 1380; et lorsque les nombreux témoins contemporains de Thomas à Kempis affirment que cet écrivain a composé l'*Imitation*, il rejette ou élude leur imposant témoignage !

Voilà comment on est parvenu à prolonger, pendant des siècles, une controverse qu'on pouvait résoudre en quelques heures !

Est-il nécessaire de dire que les écrits de Ludolphe de Saxe sont très-connus, et qu'ils ont été reproduits dans tous les formats, même depuis l'invention de l'imprimerie ? Cependant personne n'a vu ou connu sa traduction de l'*Imitation*, avant que le bon prêtre de Metz n'en fit mention. On sait au contraire que, dès l'année 1448, Gaspar Pforzheim composa une traduction allemande des trois premiers livres de l'*Imitation* (2), dont le prêtre de Metz a pu

(1) Barbier, *Dissert. sur 72 trad. franç. de l'Imitation*, p. 9.

(2) Amort, *Ded. crit.*, pag. 101 et ici pag. 83.

se servir. L'*argument sans réplique* que l'abbé Valart nous oppose, n'a donc au fond pas d'autre base que l'ouï-dire d'un bon prêtre, qui s'était fort peu informé, selon toute apparence, du véritable auteur de la traduction qu'il employait, et dont l'autorité n'est certainement pas comparable à celle des témoins oculaires, contemporains, qui déposent en faveur de Thomas à Kempis.

« Gérard de Rayneval, dit M. De Grégory (1), auteur du livre *De la vie commune*, florissait incontestablement dans le XIVe siècle, car il est mort en 1384. Or, M. Gence fut forcé d'avouer et d'admettre, dans la *Biographie universelle* de Michaud, que le livre du même Gérard, intitulé *De conversione interna*, PARAIT ÊTRE le second livre en langue vulgaire française de l'*Imitation de Jésus-Christ* : IL FAUT DONC que Gérard ait puisé son ouvrage dans le traité de l'*Imitation ;* comment pouvait-il conclure autrement ? »

Voici une objection qui renferme autant de méprises que de mots. Dans la *Biographie universelle* de Michaud, il n'est point question du Gérard de Rayneval, qui vécut au XIVe siècle. M. De Grégory a confondu Gérard Groot, ou Magnus, maître de Florentius, qui fut le maître de Thomas à Kempis, avec M. le comte Gérard de Rayneval, diplomate français, mort depuis très-peu d'années. L'article de M. le comte Gérard précède immédiatement celui du fondateur des *Frères de la vie commune*. La méprise est évidente, car Gerardus Magnus est mort précisément en 1384, l'année obituaire du prétendu Gérard de Rayne-

(1) *Hist. du liv. de l'Imitat.*, t. I, p. 459.

val, et il a composé un livre : *De vita in communi degentium*, et un autre : *De cohabitatione et exercitiis Devotorum* (1). M. De Grégory n'a jamais vu le livre *De conversatione interna*, qu'on attribue à Gerardus Magnus, livre qui n'est pas encore imprimé (2) : mais il n'en affirme pas moins que ce livre est calqué sur l'*Imitation*, du moins *cela paraît;* et de cette apparence il conclut : *il faut* que Gérard ait puisé son ouvrage dans l'*Imitation*... Tout le monde voit que sa conclusion n'est pas logique, et que son raisonnement est pitoyable.

Mais Denis le Chartreux, né en 1394, mort en 1471, la même année que Thomas à Kempis, n'a-t-il pas emprunté à l'*Imitation* la belle division de la voie *purgative, illuminative et unitive*, qu'on remarque dans son opuscule *De fonte lucis et semitis vitæ? Il n'eût probablement pas fait cela, si Thomas à Kempis, son contemporain, avait écrit l'Imitation*. Ainsi raisonne M. De Grégory (3).

Nous lui répondons en deux mots, que la division de la voie *purgative, illuminative et unitive*, se trouve dans les auteurs ascétiques du moyen âge, plusieurs siècles avant la naissance de Thomas à Kempis et de Denis le Char-

(1) Voy. Fabric., *Biblioth. mediae et infimae latin.*, ed. Manzi, t. III, p. 44. Patavii, 1754.

(2) D'après Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des Pays-Bas*, t. I, p. 422, Louvain, 1765, un ouvrage de Gérard Groot existait sous ce titre parmi les manuscrits des *Frères de la vie commune* à Delft, et dans la bibliothèque du chapitre de N.-D. à Utrecht; mais cet ouvrage n'a jamais été publié. Thomas à Kempis, disciple de Gérard Groot, a emprunté ce titre à son maître, et il l'a adapté au second livre de l'*Imitation*.

(3) *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 159.

treux (1). Ce n'est donc pas à l'auteur de l'*Imitation* que Denis a emprunté cette division. S'il l'avait empruntée, on ne pourrait point en conclure que l'*Imitation* est plus ancienne que lui. Tous les jours on cite et l'on copie des auteurs contemporains.

Quant à la bienheureuse Osanne Andreassi, qui a cité l'*Imitation* (2), elle ne peut nuire à notre cause, car elle est née à Mantoue en 1449, trente-cinq ans après que ce livre avait été écrit, et elle est morte en 1503, trente-quatre ans après la mort de Thomas à Kempis. Elle a donc pu citer le livre de l'*Imitation*, comme tous les mortels qui sont nés depuis que ce livre existe (3).

Il n'y a donc aucune citation du livre de l'*Imitation* qui soit antérieure à l'époque où Thomas à Kempis l'a mis au jour.

(1) Cette division est indiquée par le faux Denis l'Aréopagite, dans le premier chapitre de sa *Théologie mystique*. Il faut que M. De Grégory ait fait bien peu de recherches, pour croire que l'auteur de l'*Imitation* a employé le premier cette division vulgaire.

(2) M. De Grégory, qui nous fait cette objection, a cru trouver des citations de l'*Imitation* dans le poëme du Dante (*Hist. du liv. de l'Imitat.*, t. I, p. 160). Nous laissons aux littérateurs qui ont lu le Dante le soin d'apprécier cette allégation. Ils n'y verront probablement, comme nous, qu'une peinture des croyances catholiques que l'on retrouve dans tous les livres religieux du monde.

(3) François Silvestre et Jérôme Montolivétan, ses deux biographes contemporains, ne lui ont jamais attribué le livre de l'*Imitation*. On ne trouve aucun manuscrit de ce livre sous son nom. Papebroch a donné sa Biographie écrite par elle-même, dans le IIIe vol. des *Acta Sanctorum Junii*, p. 729, et ses lettres, p. 781, et ses biographes, p. 667.

Art. 5.

Difficultés tirées de la personne de Thomas à Kempis.

On n'est pas d'accord sur l'année précise où Thomas à Kempis a composé les quatre livres de l'*Imitation*. Les uns fixent cette époque à l'année 1410; d'autres inclinent pour l'année 1412; d'autres pour l'année 1414; cette dernière opinion nous paraît la plus vraisemblable. Ce qui paraît certain, c'est que le premier livre fut composé avant l'année 1421 (1), les trois premiers avant 1225 (2), et les quatre livres avant 1441 (3).

L'incertitude où l'on se trouve de l'année précise où l'*Imitation* fut composée, n'infirme pas plus les droits de Thomas à Kempis que ceux de Gerson ou de Gersen; ici la partie est au moins égale; il y a donc une méprise étrange dans la conclusion que M. De Grégory tire de cette incertitude contre l'auteur (4). Il n'y aurait difficulté réelle pour notre opinion que dans le cas où Thomas à Kempis n'aurait pas été capable d'écrire l'*Imitation* avant l'année 1421, 1414, ou tout au plus tard 1410 (5). Or, qui oserait dire

(1) L'abbaye de Moelck, sur le Danube, en Autriche, possédait un manuscrit du premier livre, sans nom d'auteur, qui portait la date de 1421, au moins en note.

(2) Ces trois livres existent dans le manuscrit de Kirckheim, de 1425.

(3) Les quatre livres sont transcrits de la main de Thomas à Kempis, à la tête des opuscules de cet écrivain, dans le célèbre manuscrit d'Anvers, achevé en 1441, qui porte aujourd'hui, à la Bibliothèque royale de Bourgogne, à Bruxelles, le n° 5857.

(4) *Hist. de l'Imitat.*, t. I, p. 255.

(5) M. De Grég., *Hist.*, t. 1, p. 66. C'est une ancienne objection des Gersenistes.

qu'à cette époque Thomas n'avait point assez de savoir et de piété pour composer ce livre? En 1410, il avait atteint sa 30e année; il comptait dix années de vie religieuse, dont six de noviciat et quatre de profession, sans parler des cinq années qu'il avait passées dans la maison de Florentius Radewyns à Deventer; en 1414, il avait 34 ans d'âge et 8 ans de profession (1).

Mais si Thomas à Kempis avait atteint l'âge mûr à l'époque où il écrivit le livre de l'*Imitation*, eut-il alors une capacité assez grande pour écrire ce chef-d'œuvre?

Lorsque j'eus lu cent fois, dans les écrits des Gersenistes, que Thomas à Kempis est un auteur médiocre, qu'il ne montre ni élévation ni profondeur dans la pensée; que ses œuvres incontestées sont infiniment inférieures aux livres de l'*Imitation*, je parcourus de nouveau quelques-uns de ses opuscules qui m'avaient charmé autrefois, et j'y découvris des traits vraiment sublimes.

Son plus grand mérite, je tiens à le faire remarquer, ne consiste point à expliquer avec profondeur les mystères, ni à proposer de magnifiques théories, mais à décrire avec un

(1) Saint Antoine de Padoue est mort à l'âge de 36 ans, après avoir composé plusieurs volumes, et converti des milliers de pécheurs. Duns Scot, qui a laissé vingt volumes in-folio, ne dépassa pas sa 33e année. Le célèbre Pascal est mort à 39 ans. Thomas à Kempis avait été formé dès son jeune âge à l'école de Gerardus Magnus, de Jean Van Heusden et de Florentius Radewyns. Il s'était nourri, dès son noviciat, de la doctrine de saint Augustin, de saint Grégoire-le-Grand et de saint Bernard, dont Gérard Groot et Florentius Radewyns conseillaient la lecture à leurs disciples. Sous l'influence d'un pareil enseignement, un esprit aussi solide et aussi profond que celui de Thomas à Kempis a dû faire de rapides progrès. Il n'est donc pas étonnant qu'à la fleur de son âge, il montrât tant de maturité. Thomas à Kempis raconte l'émission de ses vœux solennels dans la chronique du mont Ste-Agnès, cap. X.

art merveilleux les mouvements de l'âme chrétienne, et à analyser les vicissitudes du cœur humain. C'est surtout comme moraliste, comme docteur spirituel, comme conseiller intime, comme médecin des âmes, qu'il est admirable.

Lorsqu'il écrit, il semble avoir toujours sous les yeux ou bien un religieux, ou bien un pieux fidèle, occupé de la grande affaire de son salut, passant par toutes les épreuves de la vie spirituelle, par toutes les situations morales qui se succèdent dans une âme parfaite et militante. Il considère l'âme tantôt comme accablée de tentations, et cédant aux faiblesses de la nature; tantôt comme se relevant avec énergie dans la pratique de la vertu; tantôt comme s'élevant jusqu'aux sentiments les plus sublimes de la divine contemplation. Il comprend si bien ces fluctuations de l'esprit et du cœur, qu'il les analyse avec une justesse qui frappe, avec une douceur qui charme, qui enchante, et puis il les dirige avec un admirable à propos, par les réflexions les plus encourageantes, les plus naturelles, les plus désirées. Dans l'*Imitation* on chercherait en vain les discours entraînants que l'on rencontre dans les écrits des Pères, les considérations raisonnées et profondes qui brillent dans les écrits des grands docteurs : l'auteur de ce livre a d'autres mérites : son langage est bref, sa pensée est concise; la profondeur de sa doctrine ne frappe que par sa justesse. En un mot, son discours n'est pas le torrent impétueux qui roule, se gonfle, frémit et étonne; c'est le ruisseau tranquille et limpide qui coule sur des bords fleuris.

« Ces discours admirables, ou plutôt ces effusions d'un cœur éclairé de Dieu, dit M. Mooren, coulent comme un feu divin qui purifie avec force les âmes. Ce sont des

jardins monastiques qui fleurissent sous la rosée du ciel, dont les massifs produisent des fleurs de toute forme et de toute couleur, d'une beauté incomparable. On y voit les lis de la pureté plus blancs que la neige, les roses de la charité divine, les cyanes bleues de la contemplation céleste, les violettes obscures de la prière nocturne, les fleurs de la passion pourprées, et d'autres fleurs riches en significations mystiques (1)... »

Lorsqu'on parcourt les œuvres de Thomas à Kempis, on reçoit souvent les impressions que produit la lecture du livre de l'*Imitation*. Dans tous ses écrits, c'est le moraliste expérimenté, le maître de la haute spiritualité, le consolateur de la vie qui se fait sentir et qui brille. La matière y est peut-être un peu moins riche et le discours un peu moins nourri que dans l'*Imitation;* mais c'est le même fond, le même esprit, la même pensée, la même tournure de phrase, en un mot, c'est le même auteur.

Ce sentiment intime, je l'ai éprouvé bien souvent, je le déclare, et je l'ai entendu exprimer par de nombreux admirateurs de Thomas à Kempis. Un pieux ecclésiastique, plein de l'esprit de Dieu et libre de préjugés, M. Pierre Coustou, vicaire général du diocèse de Montpellier, qui, en 1839, envoya à la Supérieure des Ursulines de cette ville, les Sermons de Thomas à Kempis traduits par lui en français, s'exprimait en ces termes : « A la première lecture que je fis de ces Sermons, je fus pénétré d'un sentiment de respect et d'admiration : *je retrouvai dans ces Sermons l'esprit d'onction et de sainteté de*

(1) *Nachrighten uber Thomas à Kempis*, p. 178.

*l'inimitable livre de l'*Imitation de Jesus-Christ, de ce livre traduit dans toutes les langues du monde et partout également goûté et admiré. »

Dans une lettre adressée, la même année, à un de ses amis, ce vénérable ecclésiastique écrivait sur le même sujet : « J'ai lu et relu souvent, et avec délices, les *œuvres* de Thomas à Kempis. Quel homme ! qu'il est différent des autres hommes ! *Entre maints autres opuscules*, il nous a laissé *trente discours* adressés par lui aux religieux novices dont il était le maître. *Quelle éloquence !* Elle coule avec une limpidité qui contraste singulièrement avec l'éloquence de nos jours, éloquence toute humaine sur laquelle nous avons ensemble plus d'une fois gémi. *C'est absolument le livre admirable et presque divin de* l'Imitation de Jésus-Christ ; et par parenthèse, *je ne conçois pas qu'on puisse former des doutes sur l'auteur de ce livre, le plus beau de tous, quand on a lu les ouvrages d'A Kempis* (1). »

Ce témoignage spontané et désintéressé me paraît d'une assez grande valeur.

Quoique protestant, M. F. Böhringer apprécie très-bien le mérite littéraire de Thomas à Kempis, et combat le préjugé dont s'arment souvent ses adversaires, en cherchant dans ses œuvres incontestées, des traits d'éloquence qu'on ne rencontre pas même dans le livre de l'*Imitation*.

(1) *Sermons de Thomas à Kempis, traduits du latin*, par Pierre-François-Xavier Coustou, vic.-gén. du diocèse de Montpellier, supérieur des relig. Ursul. de cette ville, et chevalier de la légion d'honneur. in-12°. Avignon 1854. Après l'avertissement.

« Thomas à Kempis, dit-il, est relativement un éerivain très-fécond, quoiqu'il n'ait écrit que sur un sujet, c'est-à-dire sur l'aseétique et la piété. Cependant rien n'était plus loin de sa pensée que ce que l'on appelle *se poser en écrivain,* et chercher la renommée de l'écrivain (1). »

En d'autres termes, ce n'est point par l'élégance des expressions, par les artifices du langage, par l'élan du discours que l'auteur de l'*Imitation* s'est distingué, mais par la justesse de sa pensée, par le naturel et la vérité des sentiments qu'il exprime, et par sa profonde eonnaissance du cœur humain. Or, ces qualités se trouvent, à un haut degré, dans tous les écrits de Thomas à Kempis.

Du reste, malgré eette direetion humble, et habituellement pratique, que l'on remarque dans ses livres, comme dans l'*Imitation* de Jésus-Christ, Thomas à Kempis s'est souvent élevé à une grande hauteur de pensées. Je eiterai trois passages où le pieux auteur eontemple la divinité, et explique, avee une lucidité admirable, ee qu'elle est en elle-même, et ee qu'elle est par rapport à nous. Ces lignes montrent très-bien de quoi il est capable.

« Il est plus facile de nier le eiel et la terre, s'éerie Thomas à Kempis, que de nier l'existence de Dieu!... Où est done mon Dieu? L'avoir contemplé une seule fois, c'est avoir tout appris (2)!... Dieu, dit-il encore, est, je ne sais quoi, qui est tout entier au-dessus de moi, et comme un nuage inaeeessible dont j'ignore le commenee-

(1) Fred. Böhringer, *Die Kirche Christi und ihre Zeugen, oder die Kirchengeshichte in Biographien.* I. II, part. III. Zurich, 1855. p. 698.

(2) *Soliloq. animae*, c. 20, p. 494.

ment et la fin (1)! » Quel est le philosophe qui a parlé de la Divinité avec plus de justesse et de profondeur?

Voulez-vous savoir ce que Dieu est pour nous, au ciel, sur la terre? Thomas à Kempis vous l'enseignera.

« Cherche, ô mon âme, s'écrie notre pieux auteur, ce bien unique qui surpasse tous les biens! Aussi longtemps que tu vivras en ce monde, ne te lasse pas de chercher, car tu ne trouveras jamais assez, ce que tu ne pourras jamais parfaitement embrasser. L'heure des recherches finira, quand l'heure de la jouissance arrivera; car alors Dieu sera tout en toutes choses, et lui seul, unique, suffira à tous et à chacun. Si on le cherche encore là haut où on le trouve toujours, ce n'est plus comme ici-bas, avec fatigue, mais c'est avec une joie suprême et un souverain amour... Bien des noms nous expliquent ce que Dieu est à l'homme pieux dès cette vie, et les hommes qui l'ont éprouvé ne l'ignorent pas. Remarquez donc pendant quelques instants, en écoutant les leçons de l'expérience, quels sont les noms de la divine piété. Je vous en explique un petit nombre; la grâce divine vous en expliquera davantage et de plus sacrés. Voici : il est l'époux de ceux qui l'aiment; il est le souverain redoutable de ceux qui le servent avec crainte; il est le père de ses enfants dociles; il est le juge inexorable des méchants; il est le médecin des infirmes; il est la nourriture solide de ceux qui se portent bien; il est le docteur des ignorants et le salut éternel de ceux qui lui obéissent; il est la voie de ceux qui commencent; il est la vérité de ceux qui avancent; il est la vie des

(1) *Soliloq.*, c. 12, n° 6, p. 162.

parfaits; il est l'espérance des âmes pénitentes; il est le meilleur des consolateurs pour les justes; il est la gloire des humbles et le supplice des orgueilleux; il est la lumière dans les ténèbres; il est notre lampe durant la nuit; il se tient debout près de ceux qui combattent; il marche avec ceux qui avancent; il court avec ceux qui sont fervents; il vole avec ceux qui contemplent; il prie avec ceux qui prient; il parle avec ceux qui lisent; il se repose avec ceux qui méditent (1)! »

Si l'on rencontrait cette page dans les œuvres de saint Jean Chrysostôme ou de saint Augustin, on dirait qu'elle est digne de ces grands docteurs. Un écrivain médiocre n'a pu l'écrire.

Ce qui est certain, c'est que dans l'*Imitation* on ne rencontre point de passage plus élevé, plus profondément théologique que ces lignes.

Nous ne nions pas ce fait, que les autres œuvres de Thomas à Kempis soient inférieures au livre de l'*Imitation* (2). La chose est évidente. L'auteur en était sans doute convaincu lui-même, puisqu'il copia les quatre livres de l'*Imitation* à la tête de ses œuvres, en 1441. Il les traita alors comme son chef-d'œuvre. C'était dans ces livres qu'il

(1) *Soliloq.*, c. 12, nº 4, p. 468.

(2) Nous voudrions bien que les défenseurs des droits de Gerson, se missent en peine pour nous faire voir, dans les œuvres du chancelier, quelque traité de piété qui soit à la hauteur du livre de l'*Imitation*. Puisqu'on est si exigeant à l'égard de Thomas à Kempis, on devrait commencer par se mettre soi-même en règle Où est donc, parmi les livres de Gerson, l'ouvrage comparable à l'*Imitation?* Quant aux partisans de Gersen, ils ont encore moins de motifs de se montrer exigeants, puisque leur candidat, d'après eux, n'a pas écrit une page, hors l'*Imitation*.

avait le mieux réussi à grouper les doctrines de ses maîtres, et les principes épars dans ses autres écrits. L'*Imitation* était, selon l'expression très-exacte de M. Böhringer, *le point culminant de tous ses traités* (1). « Les autres livres de Thomas à Kempis, dit le même écrivain, sont inférieurs en mérite et de beaucoup; cependant on y trouve partout cette multitude de parallèles et de consonances que l'on peut appeler les matériaux, les pierres de construction qui ont été employées pour bâtir le grand édifice de l'*Imitation* (2)..... Il faut bien remarquer aussi, poursuit-il, le cercle d'idées des Frères de la vie commune, la sphère spirituelle dans laquelle Thomas à Kempis se mouvait, et cette forme de langage plein de sagesse qu'il emploie dans les biographies des chefs de la congrégation, et qu'il leur attribue. On trouve partout le même esprit : Thomas à Kempis, au fond, n'a fait que puiser dans la profondeur de cet esprit commun. Cet esprit a rencontré en lui son plus éloquent organe; personne, si ce n'est un écrivain renfermé dans cette sphère, n'a pu écrire le livre de l'*Imitation* (3). »

On réclame d'autres chefs-d'œuvre dans les écrits de Thomas à Kempis! Mais Homère a-t-il produit plusieurs Iliades; Virgile, plusieurs Æneides; S[t]-Augustin, plusieurs œuvres comparables à sa *Cité de Dieu;* S[t]-Chrysostôme, plusieurs écrits semblables à ses livres sur le sacerdoce? Pour qu'un écrivain reste en possession de son principal chef-d'œuvre, faut-il qu'il en ait composé plusieurs? N'y

(1) *Die kirche Christi*, etc., l. c. p. 700.

(2) Ibid., p. 705.

(3) Fréd. Böhringer, l. c. p. 705.

a-t-il aucun écrivain qui ne compte qu'une seule inspiration sublime dans sa vie?

Si l'on ne veut à aucun prix qu'il existe des chefs-d'œuvre uniques et isolés, on n'aura point pour cela enlevé à Thomas à Kempis tous ses droits.

Il est vrai de dire que ce pieux auteur a composé *quatre chefs-d'œuvre*, puisque chacun des livres de l'*Imitation* pris à part, formé un tout parfait, et constitue un chef-d'œuvre à part. Thomas à Kempis a donc eu quatre inspirations merveilleuses! N'est-ce pas encore assez?

Il y a d'ailleurs des faits qui parlent plus haut que tous les raisonnements. Les Gersenistes arrivent trop tard, qu'on me permette cette expression, pour jeter du discrédit sur les œuvres de Thomas à Kempis. La réputation de ce pieux écrivain est trop bien établie pour qu'on puisse l'ébranler aujourd'hui. Si ses œuvres étaient aussi médiocres qu'on le prétend, elles n'auraient point été d'un emploi aussi général qu'elles le furent toujours; on n'en compterait point un aussi grand nombre d'éditions. Ces œuvres ont été imprimées, à l'origine même de l'imprimerie, dans la ville d'Utrecht, par les célèbres typographes N. Ketelaer et G. De Leempt. On cite encore les éditions de Paris, en 1493, 1520, 1521, 1523, 1549; de Nuremberg, en 1494; de Venise, en 1535, 1568, 1576; d'Anvers, en 1574, 1600, 1607, 1615; de Cologne, en 1660, 1728, 1754, et l'on pourrait sans doute en ajouter d'autres (1). L'Ordre

(1) Pontas, *Dict. des cas de conscience*. Table des auteurs. J'ai sous les yeux l'édition de Ketelaer, les éditions de Paris, 1549, de Venise, 1535 et 1579, de Nuremberg, 1494, d'Anvers, 1615, de Cologne, 1728 et 1754.

de S[t]-Benoit y attacha autrefois le plus grand prix. C'est Badius Ascensius, célèbre imprimeur de Paris et éditeur des œuvres de Thomas à Kempis, qui nous l'apprend. Les religieux Bénédictins de S[t]-Germain-des-Prés, les Chartreux de Paris et les Célestins de Soissons l'avaient conjuré à plusieurs reprises de publier ces écrits, lorsqu'il les mit sous presse. Ils avaient offert de supporter les frais de l'édition, tant ils désiraient placer ces livres dans les mains de leurs novices. Pouvaient-ils rendre un hommage plus éclatant au mérite des œuvres de Thomas à Kempis!

Il est donc prouvé à la dernière évidence que Thomas à Kempis n'est point un de ces écrivains vulgaires et médiocres, dont les livres sont condamnés à une mort certaine ou à une perpétuelle obscurité. On rencontre dans ses écrits indubitables les pierres de construction dont il s'est servi pour bâtir la plus parfaite de ses œuvres, pour édifier le point culminant de ses écrits. Non-seulement il était capable de s'élever aussi haut; mais ses œuvres indiquent comment il est parvenu à cette hauteur.

On a prétendu encore que l'auteur de l'*Imitation de J.-C.* avait atteint la vieillesse, lorsqu'il écrivit ce livre.

« Nous sentons souvent, écrit-il, que nous étions meilleur et que notre vie était plus pure, lorsque nous avons embrassé l'état religieux, qu'*après un grand nombre d'années de profession* (1). » « Quelques-uns, dit-il encore, éprouvent les tentations les plus fortes au commencement

(1) « Saepe sentimus, ut meliores et puriores in initio conversionis nos fuisse inveniamus, quam *post multos annos* professionis. » Lib. I, c. 11.

de leur entrée en religion ; *d'autres à la fin ;* d'autres, pour ainsi dire, pendant toute leur vie (2). »

Les mots *un grand nombre d'années* n'indiquent qu'un certain laps de temps. Thomas à Kempis a pu s'en servir, huit ans après sa profession, quatorze ans après son entrée au monastère ; il a pu exprimer par ces mots, ce qu'il avait éprouvé lui-même, ou tout au moins ce qu'il avait observé dans des religieux plus âgés que lui.

Il examine successivement la situation morale des religieux jeunes et âgés, sans égard à son âge personnel. Ainsi, lorsqu'il s'écrie : « Que deviendrons-nous à la fin, si nous tombons dans la tiédeur, *dès le matin,* dès le commencement (2)? » il parle en la personne des religieux les plus jeunes. Lorsqu'il s'écrie : « Il en est beaucoup qui comptent les *années de leur profession ;* mais que le fruit de leur émendation est souvent petit (3) ! » il parle en la personne des religieux les plus âgés. Enfin lorsqu'il écrit : « O qu'elle est grande la ferveur de tous les religieux *au commencement* de leur sainte carrière !... O négligence de notre état, puisque *nous déclinons si vite* de notre ancienne ferveur (3) ! » il parle en la personne des religieux de tout âge.

Ces expressions différentes prouvent bien clairement

(1) « Quidam in principio conversionis graviores tentationes patiuntur, quidam autem in fine, quidam vero, quasi per totam vitam. » Lib. I, c. 13

(2) « Quid fiet de nobis in fine, qui tepescimus in mane. » Lib. I, c. 22, n. 7.

(3) « Multi annos computant conversionis, sed sæpe parvus est fructus emendationis ! » Lib. I, c. 23, n. 2.

(4) « O quantus fervor omnium religiosorum in principio suæ sanctæ institutionis !... O teporis et negligentiæ status nostri, quod tam cito declinamus a pristino fervore. » Lib. I, c. 18.

qu'il est impossible de déterminer l'âge de l'auteur de l'*Imitation* d'après les phrases que M. De Grégory nous oppose. Je dirai plus. Si l'on entendait ces passages dans le sens rigoureux que les partisans de Gersen leur donnent, on devrait en conclure que l'auteur n'a écrit ce livre qu'après sa mort : car, s'il est vrai de dire qu'il l'a composé dans sa vieillesse, parce qu'il parle de ce qui arrive après un grand nombre d'années, il sera vrai de dire aussi qu'il l'a écrit après avoir terminé sa carrière, parce qu'il a écrit que plusieurs éprouvent des tentations *jusqu'à la fin*, et pour ainsi dire, *pendant toute leur vie*. Il faut donc ici s'en tenir aux règles du sens commun, et admettre que l'auteur, arrivé à l'âge mûr, a parlé ainsi ou d'après sa propre expérience, ou d'après celle de ses maitres (1).

Les observations que nous venons de présenter prouvent à l'évidence que Thomas à Kempis n'a point été *un simple copiste*. Il s'est distingué dans la transcription des livres, qui constituait dans sa congrégation *le travail des mains*, auquel les religieux étaient astreints par leur règle (2) ;

(1) M. l'abbé Carton, qui répète cette objection, d'après M. Leroy, n'a pas remarqué, sans doute, que Gerson, à qui il attribue ce livre, n'avait que 33 ans lorsqu'il fut nommé doyen de Saint-Donat, à Bruges, c'est-à-dire, qu'il était parvenu précisément à l'âge que Thomas à Kempis avait, selon nous, lorsqu'il composa l'*Imitation*.

(2) On connait de lui un beau missel, copié en 1417; Amort en donne le *fac-simile* dans sa *Certitudo moralis ;* on connaitde plus une Bible, probablement détruite ou égarée aujourd'hui. Il faut se rappeler aussi les quatre manuscrits autographes dont j'ai fait mention, plus haut, à la page 107, note 1. Thomas à Kempis, dans ses œuvres incontestées, fait souvent allusion à son travail favori. Il emprunte ses comparaisons à l'*art d'écrire*, jusque dans ses prières. « Dicant iterum et revocent, *dit-il*, cum ingenti gaudio laudes universas tuo Nomini digne dicendas, tot utique vicibus, quot cœlum stellas, quot mare pisces, quot gramina tellus, *quotque Biblia continet apices.* »*Soliloq. animae*, c. 25, n° 2, p. 511. Il compte la transcription des livres parmi les œuvres

mais ce travail manuel n'a point arrêté en lui le travail intellectuel dont il nous a laissé le précieux fruit dans ses œuvres. Il a copié plusieurs fois ses propres ouvrages au profit de son couvent ; sans doute parce qu'il désirait les retoucher, ou parce que ces manuscrits autographes avaient plus de valeur que les copies faites par une main étrangère : on n'est donc point surpris de trouver deux exemplaires de l'*Imitation* écrits de sa main : l'un qui fut conservé chez les Chanoines réguliers de St-Augustin de Louvain, héritiers des livres du Mont-Ste-Agnès; l'autre qui fut gardé par les pères Jésuites d'Anvers.

L'épigraphe de ce dernier manuscrit de 1441 : *Finitus et completus anno Dni MCCCCXLI° per manus fratris Thomæ Kempis, in Monte Stæ-Agnetis, propre Zwollas*, prouve que Thomas à Kempis l'a écrit ; mais elle ne prouve pas, comme les Gersenistes le prétendent, qu'il ne l'a pas composé. Que dis-je, ce manuscrit démontre à l'évidence que Thomas à Kempis plaçait cette épigraphe à la suite de ses œuvres indubitables ; car ce volume renferme l'opuscule *De disciplina claustralium*, et d'autres écrits, tout aussi incontestés, de notre auteur. Cette épigraphe ne prouve donc ni pour Thomas à Kempis, puisqu'on la trouve sur son missel de 1417 et sur d'autres livres qu'il n'a pas

méritoires des bons religieux. « Ubicumque fuerit bonus homo occupatus cum Deo, orando, meditando, studendo, *scribendo*, ibi adsunt angeli sancti, congaudendo ; adsunt et dæmones ipsum tentando et distrahendo. » *Hortulus rosarum*, c. 14, n° 2, p. 526. C'est donc bien lui qui craint que l'on ne tire vanité de l'habileté dans l'art d'écrire, lorsqu'il dit dans l'*Imitation*, lib. III, c. 31, n° 5 : « Si quis fuerit fortis, dives, pulcher, *habilis vel bonus scriptor*, bonus cantor, bonus laborator, investigatur ; quam pauper sit spiritu, quam patiens et mitis, quam *devotus* et internus, a multis tacetur. »

composés, ni contre lui, puisqu'on la trouve à la suite de ses œuvres certaines (1).

Que l'on ait la bonté de remarquer ici combien il est peu raisonnable de soutenir, comme on le soutient encore aujourd'hui, que Thomas à Kempis *n'était qu'un copiste*. Quand un écrivain laisse après lui un gros volume d'œuvres incontestées, peut-on, sans nier l'évidence, soutenir qu'il n'a rien composé, qu'il n'est pas auteur? Un ardent défenseur de Gerson, M. Ch. Vert, vient de tomber dans cette singulière méprise (2). Il assure, en dépit de l'évidence, que *Thomas à Kempis n'est qu'un copiste!* Cela est-il sérieux?

L'abbé Valart s'est beaucoup appesanti sur les barbarismes, les solécismes, les mots omis, les fautes d'écriture qu'il a relevés dans le manuscrit de 1441, manuscrit qu'il considérait comme le seul autographe de Thomas à Kempis, et comme le volume dont toute la controverse dépendait. Il a prétendu qu'un auteur ne commettrait point ces fautes, et qu'un copiste seul a pu les commettre.

Cette conclusion n'est pas légitime, puisque Thomas à Kempis a commis les mêmes fautes dans ses ouvrages incontestés. On y trouve plusieurs fois le mot *redient* pour *redibunt*, qu'on lit aussi au livre 1er, chap. 13, de l'*Imitation*. On y rencontre aussi les mots barbares que l'auteur de

(1) Dans le manuscrit de 1441, les quatre livres de l'*Imitation* sont copiés à la tête des autres opuscules de l'*auteur-copiste*. Il y aurait ici une imposture de sa part, s'il avait placé les œuvres d'autrui à la tête des siennes, sans aucun signe distinctif. Thomas à Kempis était trop pieux et trop humble pour recourir à de pareils artifices. Voy. ici pag. 104 et 105.

(2) *Etudes hist. et crit.*, p. 17.

l'*Imitation* emploie, tels que *spatiamentum*, *supportatio*, *grossus*, *contentari*, etc. (1). Le style de l'*Imitation* a paru si imparfait à l'abbé Valart lui-même, qu'il a cru pouvoir le corriger presque tout entier, pour lui donner une tournure latine. Est-il étonnant qu'un écrivain aussi peu élégant, malgré la profondeur de ses doctrines, ait employé des mots barbares et violé les règles de la syntaxe (2)? Ces négligences que l'on retrouve dans les œuvres de Thomas à Kempis, loin de nuire à notre opinion, lui fournissent au contraire un appui.

L'assemblée de 1671, l'abbé Valart, et M. De Grégory insistent beaucoup sur l'omission d'un vers, qui parait nécessaire pour compléter le sens d'un distique. Le manuscrit d'Anvers, copié de la main de Thomas à Kempis, conserve ce vers d'Ovide : ***Principiis obsta, sero medicina paratur;*** mais il ne renferme point le vers suivant : ***Cum mala per longas invaluere moras.*** Les adversaires de Thomas à Kempis infèrent de cette omission qu'il n'a pas compris le distique, qu'il a laissé le sens suspendu, qu'il n'est, par conséquent, pas l'auteur, mais le simple copiste du livre de l'*Imitation*.

Les extraits que nous avons donnés des œuvres de Thomas à Kempis ne nous permettent point de croire que cet écrivain ait copié le distique sans le comprendre. Il est d'ailleurs très-probable qu'il a vu un sens complet dans le

(1) Voy. plus haut, p. 147.

(2) La même remarque s'applique au verset du chapitre 36 du III[e] livre : « Quod si ad præsens tu videris *succumbi* » au lieu de *succumbere*. Ce barbarisme vaut le *redient* au lieu du *redibunt*, que l'on trouve dans l'*Imitation* et dans les autres œuvres de Thomas à Kempis.

premier vers, en y sous-entendant la particule *vel*, et en l'expliquant de cette manière : opposez-vous aux commencements, *ou bien* les remèdes seront appliqués trop tard.

Il est très-vraisemblable aussi que l'auteur de l'*Imitation* a cité ce vers d'après l'un ou l'autre écrivain ascétique qui l'avait employé; car il serait difficile de croire que ce pieux auteur l'a emprunté directement à Ovide, dont l'*Art d'aimer*, auquel appartient ce vers, n'était guère lu dans les monastères. M. Gence nous assure que saint Bernard a cité ce vers isolé, dans une de ses lettres à Joscelin, évêque de Soissons; je n'ai pu l'y découvrir. Quoi qu'il en soit, il est certain que Thomas à Kempis a pu citer le vers hexamètre, sans le pentamètre, puisqu'il forme un sens complet. On est d'autant plus en droit de soutenir qu'il l'a cité seul, que les manuscrits, qui ont le pentamètre, le citent presque tous d'une manière différente (1) : preuve certaine de l'interpolation des copistes. Si Thomas à Kempis avait voulu transcrire le distique complet, il eût pu le faire, en relisant sa copie; car il y a ajouté plus tard quelques mots qu'il avait omis d'abord, dans la rapidité de la transcription.

L'omission de ce vers a fourni un nouveau sujet de litige à l'abbé Valart. Cet écrivain a prétendu qu'un auteur n'omet jamais un mot dans son propre ouvrage; d'où il conclut que l'omission indiquée est évidemment une faute de copiste.

(1) La Revue théologique allemande de Vienne, loc. cit. p. 25, fait remarquer que ce pentamètre est cité de ces diverses manières : « *Nam* mala per long*as* *in*valuere mor*as*... *Cum* mala per longas *con*valuere moras... Cum mala per lon*gam* convaluere mor*am*, etc. » Le copiste citait ce vers de mémoire. Les manuscrits qui ont ce vers sont, je pense, de beaucoup les moins nombreux.

Nous ne partageons pas cet avis ; nous dirons même que l'assertion de l'abbé Valart est insoutenable en présence du manuscrit autographe des sermons de Thomas à Kempis (aujourd'hui à la Bibliothèque de Louvain), dans lequel on remarque un grand nombre de mots omis par l'auteur, et superposés aux lignes, ou placés à la marge avec renvoi. Et qu'y a-t-il d'étonnant dans ces omissions? Un auteur est-il moins sujet aux distractions en copiant son propre ouvrage qu'en transcrivant celui d'un autre? Ces négligences échappent à tout le monde, et ne prouvent, par conséquent, contre personne.

Un manuscrit d'Augsbourg porte cette inscription : *Compilator hujus opusculi fuit quidam frater Thomas.* Dom Delfau en conclut que Thomas à Kempis passait pour le *compilateur*, et non pour l'*auteur* du livre de l'*Imitation*.

Je réponds qu'au moyen âge on appelait *compilateur*, non-seulement les écrivains qui composaient un livre de pensées et de maximes rassemblées d'abord avec soin, puis mises en ordre, tel qu'est à certains égards le livre de l'*Imitation*, mais encore les écrivains qui publiaient un ouvrage tout à fait original. Ainsi Herman Ryd, dont nous avons parlé au second chapitre, appela *Compilatio nova*, une *Apologie de son Ordre* (1). On ne peut donc entendre ce mot, dans le sens rigoureux qui lui est donné aujourd'hui... D'ailleurs, que prouve l'inscription d'*un seul* manuscrit contre l'affirmation de tant de témoins oculaires, contemporains, que nous venons de citer?

(1) Voy. Amort, *Moral., certit.*, p. 51 et 81.

Enfin, on a découvert une immense difficulté dans ces mots *Ama nesciri,* qui démontrent, nous assure-t-on, que l'auteur a voulu cacher son nom. Or, Thomas à Kempis n'a pas voulu cacher le sien, puisqu'il a signé le manuscrit de 1441, en disant : *Finitus et completus, per manus fratris Thomæ Kempensis;* Thomas n'est donc pas l'auteur du livre (1).

Cette conséquence est évidemment forcée. Les mots *Ama nesciri*, tels qu'on les rencontre dans l'*Imitation*, n'ont aucun rapport à la gloire d'avoir composé l'*Imitation*, mais à la gloire du monde et à la vaine estime des hommes. On pouvait les entendre de l'empressement avec lequel les frères prévenaient leurs frères pour accomplir en secret et d'avance la tâche qui était imposée à d'autres. C'est l'application que Thomas à Kempis fait de cette maxime, dans la chronique de Ste-Agnès, où il en donne en quelque sorte l'interprétation authentique (2).

Ajoutons qu'il est assez étrange que les partisans de

(1) Voy. entre autres M. De Grégory, *Hist. de l'Imitat.*, t. I, p. 78. Ce précepte : *Ama nesciri* est probablement emprunté à saint Bernard, qui écrivit : « Tu ergo qui Christum sequeris, inventum absconde thesaurum. *Ama nesciri;* laudet te os alienum; sileat tuum. » *De Nativ. Domini*, sermo III, n° 2, col. 782, ed. Mabil. Paris, 1690.

(2) « Erat tunc quoque in primitivis fratribus tam vehemens dilectionis fervor, ut alius alium humilibus operibus vincere satageret; ac mutuis etiam inflammarent obsequiis. Itaque, dum alius quiesceret, alter maturius surgens opus Istenter implevit. Quod si parumper tardior quis processisset, qui agilior videbatur, locum tardioris præoccupabat. Inveniebatur plerumque res gesta exterius; et *nesciebatur auctor operis.* Sic ostensa fuit caritas in opere et humilitas custodita in corde, juxta illud : « *Ama nesciri.* » *Chron. Montis Ste-Agnetis.* Cap. III. pag. 13. Antv. 1621. La remarque a été faite par le Journal théolog. de Vienne. l. c. p. 34.

Gersen prétendent maintenant que Thomas à Kempis a signé l'*Imitation*, eux qui nous ont répété tant de fois que cette signature n'indiquait pas l'auteur, mais le copiste ! Cet argument est donc futile, il dépasse le but, il laisse tous nos arguments intacts.

Voyons maintenant si le livre fait naître autant de difficultés apparentes que l'auteur lui-même.

Art. 6.

Difficultés tirées du livre de l'*Imitation*.

La première difficulté naît de ce que l'auteur de l'*Imitation* parle de saint François d'Assise, comme d'un personnage vivant. Du moins, les partisans de Gersen nous l'assurent. On lit au 50e chapitre du IIIe livre : ***Quantum unusquisque est in oculis tuis*** (Domine!), ***tantum est, et non amplius, ait humilis sanctus Franciscus.*** Voyez-vous, répète l'abbé Valart, comment l'auteur emploie le mot *ait* au présent? Saint François vivait donc encore, lorsque l'*Imitation* fut composée.

Il y a dans cet argument un très-grand inconvénient : si on l'appliquait au passage de l'*Imitation*, où l'auteur écrit ***ait Dominus***, on devrait en conclure que l'*Imitation* a été composée du vivant de Jésus-Christ, ce que les partisans de Gersen n'admettront jamais. Il faudrait même remonter beaucoup plus haut ; car au second livre, chapitre IX, il est écrit : ***Unde beatus Job*** AIT. Soutiendra-t-on peut-être que l'*Imitation* a été composée au temps de Job? Plaisanterie à part, Thomas à Kempis citait de temps en

temps l'exemple ou la doctrine de S[t]-François d'Assise (1); il a donc été fidèle à lui-même en y faisant allusion dans le livre de l'*Imitation*. Que les adversaires de notre pieux chanoine régulier reconnaissent donc qu'il a pu lire la maxime de S[t]-François d'Assise dans la quatorzième lettre du saint Patriarche (2), ou ailleurs, et qu'ils n'abusent plus contre nous d'une manière de parler vulgaire, qui substitue, dans la narration, le temps présent du verbe au temps passé.

Au moins, faut-il convenir, nous dit-on, que l'auteur de l'*Imitation* était *moine*, et que Thomas à Kempis ne le fut jamais ! Il était Chanoine régulier. M. De Grégory assure que les mots *monachus* et *monasterium* ne sont pas employés dans les œuvres du pieux Chanoine régulier (3).

Cette objection prouve que les adversaires de Thomas à Kempis n'ont jamais lu ses œuvres. Le mot *monachus* se trouve dans le *premier sermon* de Thomas à Kempis aux *novices*, à la tête de ses écrits : *O religiose monache, dit-il à ses frères, et sectator arctioris vitæ, noli ab assumpta cruce in Ordine, recedere !* Remarquons ces

(1) Voy. *Manuale parvul.* c. 5. Serm. XXVIII. n° 8. *De tribus tabernac.* c. I, n° 10. Le Journal théolog. de Vienne, l. c. p. 56.

(2) « Scitote quod in conspectu Dei sunt quaedam res nimis altae et sublimes, quae aliquando reputantur inter homines pro vilibus et abjectis ; et aliae sunt charae et spectabiles inter homines, quae coram Deo tenentur pro vilissimis et abjectis. » *Opuscul. B. Franc.*, t. I. p. 10, ed. Aug. Vind., 1739. Divers auteurs renvoient au 19[e] chapitre de la vie de saint François, par saint Bonaventure ; mais cette vie n'a que 17 chapitres, et je n'ai pu y découvrir la maxime citée par l'auteur de l'*Imitation*.

(3) *Hist. du liv. de l'Imitat.*, t. I, p. 240. Le même auteur assure, p. 47, que le mot *monachus* est propre aux religieux de l'Ordre de S[t]-Benoît.

mots *ab assumpta cruce*, qui indiquent ici, comme dans l'*Imitation*, la vie monastique. Le 23e chapitre du *Vallis liliorum* porte cette inscription : *De bonis moribus boni monachi*. J'omets les autres passages (1). Le célèbre manuscrit de 1441 porte, en caractères du XVe siècle, cette inscription : *Liber* MONASTERII *canonicorum regularium in monte Stæ-Agnetis*. Dans le concile de Constance, tous les réguliers ont été appelés des *moines*, par Gerson et par les autres théologiens. Le droit canon lui-même leur donne ce nom (2). N'est-il donc pas ridicule de nous opposer l'emploi de ce mot comme un argument contre Thomas à Kempis ?

Voici une difficulté qui paraît plus grave :

L'auteur de l'*Imitation* loue en termes exprès plusieurs Ordres religieux qui étaient très-relâchés du temps de Thomas à Kempis. « Qu'il serait honteux, dit-il, liv. Ier, chap. 25, § 8, d'être endormi et paresseux, tandis qu'un si grand nombre de religieux, à savoir, les Chartreux, les Bénédictins, les Cisterciens, les moines et les religieuses de différents Ordres observent leur règle, et se lèvent chaque nuit pour chanter les louanges de Dieu ? »

(1) Voy. encore *De Discipl. claustralium*, c. 6, no 4, et cap. 7, no 3; *Vallis liliorum*, c. 18, no 5; Amort, *Moral. cert.*, p. 114, et *Deduct. crit.*, p. 35. Thomas à Kempis appelait souvent ses frères des *Regulares*. Voy. *Ded. crit.*, p. 132.

(2) *Decretal.*, liv. III, tit. 35. Pirckhamer, dans l'édition des œuvres de Thomas à Kempis, donnée à Nuremberg en 1494, écrit : «*Fuit Thomas de Kempis, professus* MONACHUS *fratrum Ordinis canonicorum regularium* » L'auteur du *Speculum exemplorum* dit: «*Erat quidam* MONACHUS, *dictus Thomas de Kempis.*» Le P. Pennotto, *Hist. tripart. Canonicorum regular.* l. I, c. 38, prouve fort au long que le nom de *moines* convient aux chanoines réguliers et leur a été souvent donné.

Au XVe siècle, où écrivait Thomas à Kempis, les Cisterciens avaient perdu leur antique ferveur : l'auteur de l'*Imitation*, qui les propose ici comme modèles, a donc vécu avant le XVe siècle; et tout porte à croire qu'il vécut au XIIIe, où l'Ordre de Citeaux était célèbre par sa sainteté.

Remarquons d'abord que l'auteur de l'*Imitation* déplore les désordres qui existaient de son temps dans certains monastères. « O ! dit-il, si les religieux se donnaient autant de peine pour extirper leurs défauts et pour acquérir la vertu, qu'ils s'en donnent pour soulever des questions, on ne verrait pas tant de maux ni de scandales dans le peuple, ni tant de relâchement dans les monastères (1). » Ses éloges sont donc tempérés de blâme. Mais pouvait-il, en 1414, louer l'Ordre de Citeaux ? Il le pouvait. Jean XXIII en faisait le plus grand éloge en 1415, dans sa bulle *Ad uberes*. Martin V le loua en 1418, et le concile de Bâle en 1437 (2). Ce ne fut qu'en 1438, vingt-quatre ans après que l'*Imitation* eut été écrite, qu'Eugène IV blâma les abus qui s'étaient glissés dans quelques maisons de France (3). Buschius, en rappelant le triste relâchement des Ordres religieux, dans les premières années du XVe siècle, excepte en termes exprès *les Chartreux et quelques Cisterciens* (4).

(1) Liv. I, c. 3, n° 5. « O! si tantam adhiberent diligentiam ad extirpanda vitia et virtutes inserendas, sicuti ad movendas quaestiones, non fierent tanta mala et scandala in populo, *nec tanta dissolutio in cœnobiis*. »

(2) Voy. Amort., *Moral. cert.*, p. 56.

(3) Voy. Amort, *Moral. certitudo*, p. 57 et 58, et Henriquez, *In Regul. Ord. Cisterc.*, t. II, p. 118.

(4) « Pauci quippe Ordines, *Carthusiensibus et quibusdam Cisterciensibus*

L'auteur de l'*Imitation* pouvait donc, en 1414, citer ces religieux comme des modèles.

Les paroles dont on s'est armé contre Thomas à Kempis nous fournissent une arme bien aiguë contre Gersen. L'auteur de l'*Imitation* cite l'exemple des Bénédictins avec une certaine pompe : un religieux du même Ordre ne pouvait prendre ce ton, sans blesser l'humilité; il ne pouvait surtout proposer les Bénédictins, comme un modèle étranger à eux-mêmes.

M. De Grégory affirme que Gersen était de la Congrégation de St-Maur, et qu'il vantait l'exemple d'une autre Congrégation Bénédictine. — La réponse est admirable! Selon M. De Grégory, Gersen vécut en Italie; selon l'histoire, la Congrégation de St-Maur n'exista qu'en France; selon M. De Grégory, Gersen vécut en 1245; selon l'histoire, la Congrégation de St-Maur ne fut érigée qu'en 1618 (1)! D'ailleurs n'est-il pas évident que l'auteur parle de l'Ordre de St-Benoît comme il parle des Cisterciens, c'est-à-dire, comme d'un Ordre *auquel il est étranger ?*

Les partisans de Gersen insistent aussi sur les paroles que nous venons de citer : *Qu'il serait honteux d'être endormi et paresseux*, etc. Ils y voient un amer reproche aux religieux que l'auteur apostrophait. Or, du temps de Thomas à Kempis, la Congrégation de Windesem était un modèle de ferveur. Les Pères du concile de Constance,

exceptis, regulæ et constitutionum suarum tunc temporis erant observatores ; sed magis earum, et trium totius ordinis substantialium, in omni pene religione, aperti transgressores. » *Chron. Windesem*, l. 1, c. 47, p. 212.

(1) Voy. *Hist. littér. de la Congrég de Saint-Maur*. Préface.

après avoir entendu lire et expliquer l'Institut de cet Ordre, s'écrièrent d'une voix unanime : ***Voilà les religieux que nous désirions depuis longtemps voir et entendre*** (1). Il faut donc fixer à une époque plus reculée que le XV[e] siècle la publication de l'*Imitation*.

Ce raisonnement est d'autant plus étrange qu'on nous disait à l'instant qu'au XIII[e] siècle tous les Ordres étaient fervents. L'abbé Mærz, gerseniste fougueux, répète à satiété que les Bénédictins étaient d'une ferveur admirable à cet âge. Comment Gersen leur a-t-il donc adressé des reproches amers ?

Les partisans de Gersen sont donc pris de nouveau dans leurs propres filets; et pourquoi? parce que leur raisonnement repose sur une fausse hypothèse. L'auteur de l'*Imitation* ne fait ici aucun reproche à ses frères; mais il stimule leur ardeur pour le bien, en leur inspirant la crainte de la moindre faute. Il les exhorte à imiter les religieux plus fervents qu'eux, et à faire de nouveaux progrès dans la vertu; il paraphrase les mots si connus de l'Ecriture : *Que celui qui est saint se sanctifie davantage.*

Mais, nous dit le même adversaire, si Thomas à Kempis a composé l'*Imitation*, pourquoi ne parle-t-il pas des Franciscains et des Dominicains?

Je réplique : Pourquoi Gersen n'en parle-t-il pas? Ces religieux existaient et florissaient de son temps. Venant au

(1) De Grégory, *Hist.*, t. I, p. 224. Voyez aussi Zungo, *Prodromus*, *Hist. de ordine Canonic. Regul. S. Aug.*, l. II, c. 2. Le R. P. Strozzi fait remarquer que l'histoire de la ferveur des Pères de Windesem, si elle était racontée, fournirait un grand sujet d'édification aux fidèles et aux ordres religieux. Il a parfaitement raison.

fait, j'ajoute qu'au temps de Thomas à Kempis, les Dominicains combattaient avec ardeur l'Ordre des Frères de la vie commune et la Congrégation des Chanoines réguliers. Matthieu Grabon, Frère Prêcheur, avait même porté ses plaintes devant le concile de Constance, où Gerson défendit, contre d'injustes attaques, la Congrégation naissante de Windesem.

Si M. De Grégory veut à tout prix que l'auteur de l'*Imitation* ait parlé de l'Ordre de S[t]-Dominique et de l'Ordre de S[t]-François, qu'il les range parmi les *autres Ordres* dont il est fait mention à l'endroit cité.

Je ne m'arrêterai pas longtemps à la difficulté que le même écrivain a cru découvrir dans les paroles de l'*Imitation*, où, selon lui, il est fait mention de la communion sous les deux espèces. Il cite les passages où l'auteur de l'*Imitation* exalte le bonheur de recevoir *le Corps et le Sang de N. S.*, et où il ajoute : *Je présenterai ma bouche au chalumeau céleste* (liv. IV, chap. 4, § 3). Ces paroles, d'après notre adversaire, font allusion au chalumeau qui servait au moyen âge à prendre le saint Sang. Elles s'adressent, dit-il, aux frères laïques, voire même *aux laboureurs* employés par l'Ordre de S[t]-Benoit : elles indiquent donc une époque antérieure au XV[e] siècle, où la communion sous les deux espèces fut interdite par le concile de Bâle.

Je ferai observer au lecteur que des objections de ce genre pourraient émouvoir, que, d'après la lettre de nos catéchismes, les laïques qui communient *sous une espèce*, reçoivent vraiment *le Corps et le Sang de N. S.*, parce que le Corps et le Sang est sous chaque espèce. J'ajou-

terai que l'expression *chalumeau céleste* est une figure qui répond, dans la même phrase, à la *plénitude de la fontaine* où l'auteur *désire boire à satiété*, c'est-à-dire, que l'auteur ne parle pas de la manière dont le peuple recevait la sainte Communion, mais des grâces invisibles que le divin Sacrement procure aux âmes fidèles. Je ne sais à quel titre M. de Grégory introduit ici des *laboureurs ;* mais ce qui est évident pour tout lecteur attentif, c'est que les expressions de l'*Imitation* s'adressent presque exclusivement à des prêtres. Je passe sur le décret du concile de Bâle, que M. De Grégory n'a jamais vu. Ce concile, loin d'interdire le premier la communion sous les deux espèces, fut le premier à la permettre aux Bohémiens. Cette permission ne fut octroyée qu'en 1436, longtemps après que l'*Imitation* avait été écrite. Avant ce décret, la communion sous les deux espèces était sévèrement interdite aux laïques depuis plusieurs siècles (1).

Comme le concile de Trèves ordonna en 1227, can. 12, de réunir aux biens des communautés les *prébendes* possédées par des moines, M. De Grégory prétend qu'après l'année 1227, aucun religieux ne put posséder ces sortes de bénéfices. Cependant l'auteur de l'*Imitation* écrit : *Dites-moi, où sont ces docteurs? d'autres possèdent leurs* PRÉBENDES (liv. I, chap. 3); et au livre III, chap. 3 : *Pour une petite* PRÉBENDE, *on entreprend un grand voyage.*

Dans ces paroles, l'auteur ne fait pas allusion aux prébendes des religieux, mais des *docteurs* séculiers.

S'il faisait mention des prébendes des religieux, on n'en

(1) Voy. Labbe, *Coll. concil.*, t. XII, col. 600 et 1419, et Bossuet, *OEuvres*, t. VIII, p. 673, éd. de Paris, 1846, etc.

pourrait rien conclure contre Thomas à Kempis, parce que les *bénéfices réguliers*, BENEFICIA REGULARIA, existaient au temps de Thomas à Kempis, au temps du concile de Trente, et ils ont existé jusqu'à l'époque de la révolution française, comme on peut le voir dans les actes des conciles et dans tous les canonistes du monde.

Le concile de Trèves, dont on cite ici le décret, n'interdit pas la possession des prébendes aux réguliers; au contraire, il la suppose; mais il leur défend de les *diviser* de leur autorité privée, et de s'en approprier les revenus, au lieu de les rapporter à la communauté. Il veut, en un mot, que toutes les aumônes et tous les casuels des moines soient remis aux abbés, qui en disposeront pour l'entretien de leurs subordonnés (1). Le décret de ce concile n'a donc aucun rapport à notre controverse.

Je finirai ce paragraphe et ce chapitre en signalant une méprise assez grave, dans laquelle M. De Grégory est tombé. Cet estimable écrivain s'est imaginé que le mot *prœlatus*, employé par l'auteur de l'*Imitation*, indique un abbé Bénédictin, et ne s'applique jamais aux supérieurs des Chanoines réguliers (2).

C'est là une erreur toute matérielle. En droit canon la qualification de *prélat* s'applique à tout supérieur qui a

(1) « De denariis anniversariorum vel tricesimorum, et omnium quæ ad manus eorum (monachorum) devolvuntur, nemo sibi quidcunque appropriare praesumat, *nec per monachos*, nec per moniales *dividantur* de caetero, sicut hactenus per abusionem fieri consuevit, sed in communes usus omnia redigantur; item *praebendae quae per abusionem hactenus divisae fuerant*, *in communitatem redigantur.* » *Conc. Trevir.*, an. 1227, cap. XIII, ap. Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. III, p. 534. Colon., 1760.

(2) De Grég., *Hist. du livre de l'Imitat.*, t. I, p. 240, et t. II, p. 160.

juridiction ordinaire dans les deux fors. Ainsi on appelle *prælatus* tous les supérieurs des réguliers, qu'ils soient abbés, prieurs, gardiens ou recteurs. Si M. De Grégory avait lu Eusèbe Amort, qui a écrit longtemps avant lui, il aurait pu se convaincre que les mots *prælatus* et *prælatura* se trouvent employés jusqu'à *soixante et treize fois* dans les œuvres incontestées de Thomas à Kempis, et qu'ils y sont appliqués fréquemment aux supérieurs des Chanoines réguliers (1). Il en est de même de la plupart des mots auxquels M. De Grégory assigne une origine purement italienne. On les rencontre dix, quinze et vingt fois dans les œuvres de Thomas à Kempis.

De toutes ces difficultés, les unes spécieuses, les autres futiles, que nous avons résumées, il n'en est aucune que nous n'ayons résolue (2). Thomas à Kempis reste donc en possession des titres que nous lui avons assurés dans notre second chapitre, et dès lors la cause de ses adversaires est jugée. Examinons cependant les arguments que l'on produit en leur faveur.

(1) *Deduct. crit.*, p. 214. Le R. P. Strozzi fait remarquer que ce titre de *prélat* est souvent employé par Martin V, dans l'approbation qu'il a donnée, en 1422, aux constitutions des chanoines réguliers de Latran.

(2) Le champ des disputes ouvert par les partisans de Gersen est sans limites. Je n'ai reproduit ici que les difficultés qui avaient au moins une apparence de réalité. Un lecteur judicieux fera facilement justice des autres.

CHAPITRE IV.

DE L'EXISTENCE ET DES DROITS DE GERSEN.

Du moment que nous avons prouvé par DES TÉMOIGNAGES POSITIFS, par DES MONUMENTS MATÉRIELS, par une suite de considérations frappantes, que Thomas à Kempis a composé le livre de l'*Imitation,* il est impossible que Gerson, Gersen, ou un autre écrivain quelconque, l'ait composé.

Quoique cette démonstration indirecte soit péremptoire, décisive, nous ne nous y arrèterons point, de crainte que nos lecteurs n'ignorent une partie notable de la controverse. Il faut donc leur mettre sous les yeux toutes les ressources, ou, pour mieux dire, toute la faiblesse du système gersenien, et répondre brièvement à ceux de ses arguments qui ont en apparence un côté spécieux.

Les partisans de Gersen ont à vaincre, dès leur début, un obstacle que les partisans de Gerson et de Thomas à Kempis ne rencontrent point dans cette controverse. ***Ils sont obligés de prouver l'existence de leur héros :*** car son nom, sa patrie, ses qualités, sont tout aussi problématiques que ses droits à l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation.* Nous chercherons donc d'abord, dans ce chapitre, si Gersen a réellement existé, et si les noms et les titres qu'on

lui donne ne sont pas supposés; nous examinerons ensuite, si l'on peut avec vraisemblance lui attribuer le livre de l'*Imitation*. Nous discuterons enfin le nouveau système de M. De Grégory, fondé sur le manuscrit et sur le *Diarium De Advocatis*, qui n'a pas encore été discuté jusqu'ici.

ART. 1er.

De l'existence de Gersen : elle n'est pas encore prouvée.

L'existence de Gersen paraît tout à fait imaginaire.

Depuis l'année 1240, où il est censé avoir vécu, jusqu'en 1616, où D. Cajétan le tira de l'oubli.... ou plutôt du néant, personne au monde n'en a parlé, personne ne l'a connu, personne ne l'a cité. Les Bénédictins n'en ont jamais fait mention dans les annales de leur Ordre. Trithème qui, à la demande de ses supérieurs, explora toutes les bibliothèques des monastères Bénédictins, et indiqua une multitude de livres moins remarquables que l'*Imitation*, loin d'attribuer ce livre à Gersen, l'attribue, au contraire, à Thomas à Kempis ou à son frère Jean à Kempis. Ce courageux explorateur des dépôts littéraires ne trouva donc nulle part la moindre trace de l'existence de Gersen, et personne après lui n'a pu en indiquer.

Il n'y a donc ni témoins contemporains, ni historiens postérieurs qui aient connu Gersen, avant le commencement de la controverse : L'EXISTENCE DE CET ÉCRIVAIN N'EST PAS PROUVÉE.

Les historiens qui parlent de Gersen comme d'un être réel, sont modernes, et n'allèguent aucun document

ancien. La plupart même ne font mention de cet écrivain que d'après un ouï-dire, ou d'une manière hypothétique... Mais avant de discuter leur récit, voyons en quels termes M. De Grégory le propose.

« L'existence de Gersen, dit M. De Grégory (1), est attestée par les historiens Jean-Baptiste Modena, né à Verceil en 1522, et Marc-Aurèle Cusano, né en 1599, qui furent chanoines de la cathédrale; par Charles Bellini, par Aurelio Corbellini, historien Vercellais, qui a vécu en 1625; par l'évêque Augustin de la Chiesa, né à Saluzzo en 1593; par le père André Rossotti, né à Mondovi en 1610; par le docteur Mulaterra, historien Vercellais, né à Biella en 1735; par le président chevalier Durandi, historien Vercellais, né en 1736; par le premier président comte Napione, dans ses dissertations de 1809, 1811 et 1829. La famille de Gersen habita tout près de *Canabaco*, aujourd'hui *Cabaliaca*, ou *Cavaglia* en italien, village du Vercellais, et dans un petit hameau, dit *Dei Campi*, où encore aujourd'hui se trouvent d'honnêtes cultivateurs qui portent le nom de Jean *Ghersen* ou *Garson*. Ce fait a été vérifié par le même historiographe, Jacques Durandi, en 1768, assisté du secrétaire de la commune de Cavaglia, Jean Boscono, lequel lui présenta deux anciens tableaux des frères de la Compagnie de S[t]-François, où il atteste avoir lu les noms de plusieurs frères, et parmi eux, celui *mal écrit*, de *Ghersen* ou *Gersen*, et appelé par le peuple *Garson*. Le même notaire Boscono a fait connaître à Durandi, qu'il avait trouvé le nom de Gersen dans de plus anciens documents, et il déclara en même temps, que,

(1) *Hist.*, t. II, p. 14 et 107.

d'après une tradition populaire et constante, non-seulement le Bénédictin Jean Gersen était natif de Cavaglia, mais qu'il était tenu pour vénérable et bienheureux. »

M. le comte Napione (1) invoque aussi le témoignage de feu le président Durandi, qui a examiné les documents de l'an 1014, relatifs au monastère des Bénédictins à Canabaco, et qui a déclaré par écrit que le chanoine régulier Frova lui avait assuré, en 1768, avoir *vu* un ancien parchemin qui contenait les noms des abbés Bénédictins de S[t]-Etienne de Verceil, et sur lequel on lisait, à l'année 1247, le nom de Jean Gersen.

Ces assertions si positives sont presque toutes controuvées, et il n'en est aucune que l'on puisse raisonnablement invoquer pour prouver l'existence de l'abbé Gersen.

Jean-Baptiste Modena dit seulement, dans son *Histoire du Vercellais*, que S'IL EST PROUVÉ QU'UN CERTAIN JEAN, *abbé de Verceil, a composé l'Imitation, cet écrivain doit avoir appartenu au monastère de S[t]-Étienne* (2), et non pas à celui de S[t]-André. Est-ce là un témoignage en faveur de l'existence de Gersen?

Le P. André Rossotti s'appuie sur les dissertations de Dom Cajétan, et de Dom Quatremaires; il n'est ni témoin ni juge, mais partie (3).

Si Marc-Aurèle Cusano, Aurelio Corbellini, Charles Bellini, et le docteur Mulaterra avaient découvert la trace

(1) De Grég., *Hist.*, t. II, p. 106.

(2) Amort, *Moral. cert.*, p. 72.

(3) *Syllabus scriptorum Pedemontii*, etc., opere et studio And. Rossotti, etc., p. 329. Monteregali. 1667.

de l'existence de Gersen, M. De Grégory n'aurait pas manqué d'indiquer leur témoignage et de citer les documents sur lesquels ils s'appuient. Puisqu'il se borne à citer leur autorité, tout à fait incompétente dans cette matière, il est bien évident qu'il allègue encore ici des opinions récentes au lieu de témoignages contemporains.

Augustin Della Chiesa n'a pas parlé de Gersen dans son *Catalogue des hommes illustres de la ville de Verceil*, publié en 1614. Ce ne fut qu'en 1648, *quatre ans après que D. Cajétan eut publié ses dernières conjectures*, qu'Aug. Della Chiesa compta Gersen parmi les écrivains du Piémont. Il eut alors tant de confiance dans les assertions de D. Cajétan, qu'il affirma, sur le témoignage de cet auteur, que le manuscrit autographe de l'*Imitation* existait encore dans le monastère de St-Étienne de Verceil, *qui était rasé depuis longtemps à l'époque où il écrivait.* Après les répliques de Naudé et du père Fronteau, Aug. Della Chiesa omit le nom de Gersen dans les éditions de l'*Histoire des écrivains de Savoie*, publiées en 1657 et 1660 (1).

M. le président Durandi est mort en 1817, et M. le comte Napione lui a survécu. Sont-ce là des témoins de l'histoire du XIIIe siècle?

De quel âge sont ces tableaux de confrérie et ces documents plus anciens sur lesquels le notaire Boscono a vu figurer le nom *mal écrit* de Gersen? Si un individu de ce nom exista jadis, comment prouver qu'il fut moine, abbé, auteur, natif de Cavaglia?

(1) Amort, *Moral. cert.*, p. 67 et 69.

Si la *tradition populaire constante*, reconnue par M. Boscono, existait en 1768, ce que nous contestons, il faudrait prouver encore qu'elle remontait au XIII[e] siècle, ou du moins qu'elle était antérieure aux contestations de D. Cajétan.

Si les historiens du XVI[e] siècle sont trop récents, pour prouver que Gersen fut abbé de Verceil en 1247, les monuments de l'année 1014, qu'on nous oppose, sont beaucoup trop anciens pour établir ce fait.

L'abbé Frova, qui a *vu* des parchemins relatifs à l'abbaye de S[t]-Étienne, n'a jamais pu attester par écrit qu'il avait vu le nom de Gersen sur le catalogue des abbés de ce monastère, puisqu'il a certifié à Amort que ce catalogue n'existait pas (1).

Ainsi il n'y a réellement aucun témoignage historique que l'on puisse invoquer en faveur de l'existence de Gersen. On ne produit à l'appui de ce fait que des opinions et des conjectures, émises récemment par des auteurs qui, dans cette controverse, ne sont ni juges ni témoins, mais parties. L'impossibilité de prouver l'existence de Gersen par l'histoire est donc bien constatée. Peut-on la prouver par l'inscription des manuscrits? C'est là une question que nous tâcherons de résoudre.

Les manuscrits qu'on nous oppose sont :

(1) Amort, *Moral. cert.*, p. 68. L'abbé Frova fit observer à Amort, qu'Augustin Della Chiesa, en parlant de l'abbaye *di San Stephano di Citadella*, à Verceil, dans sa *Corona reale di Savoja*, p. 210 et seq., imprimée en 1657, ne fait mention d'aucun abbé. D'où il infère que A. Della Chiesa n'a jamais connu le prétendu catalogue des abbés de Saint-Étienne.

1° Le célèbre manuscrit d'Arône, dont nous avons déjà parlé, et qui porte le nom de Gersen en toutes lettres;

2° Le manuscrit de Parme, terminé par cette inscription : *Explicit liber quartus et ultimus sancti Johannis Gersen de sacramento altaris* (1);

3° Le manuscrit de l'ancien monastère de Bobbio, dans lequel on lit au IV[e] livre : *Incipit liber Johannis Gersem, cum quanta reverentia et devotione, sacratissimum Dominicum Corpus et Sanguinem sit sumendum* (2);

4° Le manuscrit du monastère de Padolirone, près de Mantoue, qui porte cette inscription : *Incipit liber Johannis Gersen primus, de contemptu mundi et de Imitatione Christi.* On lit à la fin : *Explicit liber quartus Johannis Gersen, de sacramento altaris* (3);

(1) A la Bibliothèque royale de Paris, ce manuscrit porte le n° 1558. Voy. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 36.

(2) Il porte le n° 1555 à la Bibliothèque royale de Paris. M. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 36, au lieu de *sacratissimum* lit *sacramentum*, ce qui ôte son sens à l'épigraphe.

(3) M. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 38, prétend que l'abbaye de Padolirone a été supprimée en 1414; il cite à l'appui de son opinion Lubin, *Notitia abbatiarum*, etc.; puis il prouve, par l'inscription suivante, que le manuscrit a été donné à l'abbaye cette même année, 1414 : *Iste liber est monachorum Congregationis sanctae Justinae de observantia, deputatus monasterio S. Benedicti de Padolirone, signatus* n°s 951-414. Il me paraît certain que M. De Grégory a pris le chiffre d'ordre de la bibliothèque de Padolirone, pour le chiffre de l'année où le volume a été donné au monastère. Des méprises de ce genre ne sont pas rares chez l'estimable défenseur de Gersen. Le manuscrit de Padolirone renferme l'épigraphe suivante :

Magnum parva tenet virtutibus urna Johannem;
Praecelsum meritis, Gersen *cognomine dictum*;
Parisiis sacrae professor theologiae.
Claruit, ecclesiae qui consiliarius, anno
1429.

Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 258, et *Moral. cert.*, p. 30.

5° Le manuscrit de Slusio, avocat romain, qui le donna aux Bénédictins de Paris. Ce manuscrit porte une épigraphe semblable à celle du manuscrit précédent : *Explicit liber quartus et ultimus Johannis Gersen de sacramento altaris* (1);

6° Le manuscrit d'Allatius, appelé *Biscianus*, du nom de son propriétaire précédent. Ce manuscrit commence par ces mots : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi*. On *suppose* que *Jean de Canabaco* est le même personnage que *Jean* Gersen, parce qu'on *suppose* aussi que Jean Gersen est né à Cavaglia, et que *Cavaglia* est bien le village de *Canabacum*, et que Gersen a été appelé *de Canabaco* du nom de sa patrie (2);

7° Le manuscrit de la Cave, monastère Bénédictin du royaume de Naples, qui ne porte ni nom d'auteur, ni date. Le copiste a peint un moine noir dans la lettre *Q* qui commence le livre : *Qui sequitur me*, et il a placé dans les mains de ce moine une croix, afin de faire allusion à ces paroles de l'*Imitation* : *Vita boni monachi crux est*. Les Gersenistes *prétendent* que ce moine est l'auteur du livre, que cet auteur est un Bénédictin, et que ce Bénédictin est Gersen (3);

8° Le manuscrit de Rome, intitulé : *Opuscula SS. Patrum*. Ce manuscrit renferme divers extraits, parmi les-

(1) Il porte le n° 1558 à la Biblioth. roy. de Paris. Voy. De Grég., *Hist.*, t. II, p. 40. D. Delfau l'a produit le premier en 1671.

(2) De Grég., t. II, p. 40.

(3) Ib., p. 43.

quels on en trouve : *Ex libris Gersen, in cap. X, § 7, Non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus* (1);

9° Le manuscrit de Pollingen en Bavière, qui porte et la date de 1441 et cette inscription incomplète : *De Imitatione Christi, a Johanne Gers., lib. IV;*

10° Le manuscrit de Salzbourg, de l'an 1463, avec cette inscription : *De Imitatione Christi, Johannis Gers.;*

11° Le manuscrit de Florence, de l'an 1464 : *Incipit libellus devotus et utilis, compositus a Johanne Gersen, cancellario Parisiensi, de Imitatione Christi;*

12° Le manuscrit de Venise, de l'an 1465, indiqué par Gerbert (2), porte sur le dos : *Johan. Gersen de Imit. Christi;*

13° Le manuscrit de Florence, de l'an 1466, est intitulé : *Incipit libellus devotus, compositus a D. Johanne Gersen, cancellario Parisiensi, de Imitatione Christi* (3);

14° Le manuscrit de Schyr, dans lequel le nom de Gersen a été effacé, mais de manière à ce qu'on le distingue encore (4).

(1) De Grég., t. II, p. 39. Le manuscrit porte le n° 135 dans la Bibliothèque du Vatican.

(2) *Iter aleman., ital., gall.*, p. 469, San Blas., 1773, et De Grégory *Hist.*, t. II, p. 44. M. De Grégory assure que ce manuscrit de Venise porte le nom de Gersen et la date de 1465; mais il se trompe. Dom Gerbert dit qu'il a vu deux manuscrits de l'*Imitation* dans la Bibliothèque du monastère de Saint-Georges, à Venise, l'un sans nom, avec la date de 1465, l'autre sans date, avec le nom de Gersen.

(3) Amort, *Ded. crit.*, p. 259.

(4) De Grég., *Hist.*, t. II, p. 45.

15° Le manuscrit de Vérone, de l'an 1467, qui est intitulé : *Tractatus de Imit. Christi, magistri Johannis Gersen, cancellarii Parisiensis* (1);

16° Le manuscrit de Wolfenbuttel, dont la table renferme ces mots : *Capitulum primum compilatum per Johannem Gersen, cancellarium Parisiensem* (2);

17° On peut ajouter aux manuscrits la traduction italienne manuscrite dont Eusèbe Amort a donné le *facsimile* (3), et que M. De Grégory range à tort parmi les éditions imprimées. Cette traduction commence par ces mots : *Incomincia lo libro composto da un servo di Dio, chiamato Giovanni de Gersennis, della vita di Christo e del dispregio de tutte le vanità del mondo;* c'est-à-dire : *Ici commence le livre composé par un serviteur de Dieu, appelé Jean de Gersennis, de la vie de J.-C. et du mépris de toutes les vanités du monde.*

On cite enfin *deux éditions imprimées* avec le nom de Gersen, avant la controverse. La première fut faite à Augsbourg en 1488; elle ne porte pas le nom de Gersen en toutes lettres, mais en abrégé, de cette manière : *Incipit liber primus Johannis Ger.* Comme on trouve dans le même volume l'ouvrage *De Meditatione cordis* avec le nom de Gerson en toutes lettres, M. De Grégory prétend que la particule *Ger.* indique un autre auteur, *Gersen.*

La seconde édition, faite à Venise en 1501, est intitulée : *De Imitatione Christi, lib. IV, Johanni Gersen,*

(1) De Grég., t. II, p. 45.

(2) Amort, *Moral. cert.*, p. 30.

(3) Ib. Voy. la dernière planche des *fac-simile* gravés.

cancellarii Parisiensis. M. De Grégory fait observer que l'éditeur Sessa était *Vercellais* d'origine; cette remarque explique sans doute la méprise par laquelle il attribue l'*Imitation* à un chancelier de Paris, au lieu de l'attribuer à un Bénédictin de Verceil... C'est sur un exemplaire de cette édition, trouvé dans la bibliothèque de Ste-Catherine à Gênes, que D. Cajétan observa la note manuscrite qui fit de Gersen un abbé de Verceil. Elle était conçue en ces termes : *Hunc librum non compilavit Johannes Gerson, sed D. Johannes, abbas Vercellensis, ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbatia.*

Les éditions postérieures à l'année 1615 ne méritent aucun égard, puisqu'on les a faites pour propager une opinion contestée.

Voyons maintenant si l'inscription de ces manuscrits, et de ces deux éditions, prouve l'existence de Gersen.

Il faut remarque d'abord que la plupart de ces manuscrits ne portent pas de date, et que les manuscrits datés sont postérieurs à la première moitié du XVe siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'*Imitation* était déjà répandue sous le nom de Thomas à Kempis.

Le plus ancien des manuscrits *datés, avec le nom de Gersen*, est le manuscrit de Parme, copié en 1464, un demi-siècle après que Thomas à Kempis eut composé l'*Imitation*. Nous avons déjà démontré que les partisans de Gersen n'ont pu découvrir jusqu'ici un seul manuscrit qui, de l'aveu de tous les savants, fût *antérieur au XVe siècle* (1). On ne connaît donc *aucun manuscrit con-*

(1) Voy. plus haut, chap. II, art. 3, p. 185-198.

temporain de Gersen; tous sont postérieurs de deux siècles ou de deux siècles et demi à l'époque où il est censé avoir vécu, c'est-à-dire que tous coïncident avec l'époque où Thomas à Kempis avait déjà publié l'*Imitation.*

Les manuscrits de l'*Imitation* qui portent le nom de Gersen, sont donc beaucoup trop récents, pour faire foi dans notre controverse.

En second lieu, les inscriptions de ces manuscrits ne fournissent point de preuve historique. Elles appartiennent toutes aux copistes, qui les ont composées à leur fantaisie. La variété d'expression qu'on y remarque montre clairement qu'elles n'ont pas été reproduites d'après un premier type commun.

Les copistes se sont souvent trompés, surtout au XVe siècle, en composant des inscriptions arbitraires qui n'avaient d'autre origine qu'un bruit public, une opinion, une conjecture. On trouve des manuscrits de l'*Imitation*, copiés à cet âge, qui portent le nom de saint Bernard, de saint Bonaventure, d'un Chartreux du Rhin, d'un Chartreux d'Utrecht : on en trouve avec le nom de Gersen, de Gerson et de Thomas à Kempis. Il est certain que les premiers noms ont été ajoutés aux manuscrits par caprice, et il est impossible que l'*Imitation* ait été composée par les trois auteurs qui se disputent ce livre. Les copistes sont donc pris en flagrant délit d'erreur et d'ignorance, délit qui ôte toute valeur historique à leur témoignage lorsqu'il est isolé.

Je dirai plus : la plupart des copistes qui ont attribué l'*Imitation* à Gersen, n'ont jamais songé à un abbé Béné-

dictin de Verceil, mais à Gerson, chancelier de l'Université de Paris. Leurs inscriptions en font foi. Le manuscrit de Padolirone, les deux manuscrits de Florence, celui de Vérone, celui de Wolfenbuttel, l'édition de 1501, attribuent ce livre à ***Gersen, chancelier de Paris.*** Qui oserait dire qu'ils aient désigné sous ce nom Jean de Canabaco, abbé de Verceil, et non point Gerson? Les autres copistes, qui n'ont pas appelé Gersen *chancelier de Paris,* n'ont très-vraisemblablement voulu indiquer que Gerson, dont le nom avait été changé en celui de Gersen. Cette assertion n'est pas une conjecture hasardée; elle repose sur des faits que je signalerai.

Montfaucon cite une édition de l'***Imitation*** donnée sous le nom de Thomas à Kempis, à Lyon, en 1489, et suivie du livre ***De meditatione cordis***, qui est de Gerson, imprimé sous le nom de ***Gersen*** (1). Voici les titres : ***Fratris Thomæ a Kempis, de Imitatione Christi liber.*** Lugduni, 1489. Sequitur : ***Johannis*** Gersen ***De meditatione cordis.***

Ainsi, voilà le nom de ***Gersen*** donné à Gerson, à Lyon, dans la ville où Gerson passa les dernières années de sa vie, où sa personne et ses écrits étaient parfaitement connus, où il avait son tombeau. Gerson s'appelle donc ***Gersen*** dans un volume dont l'éditeur attribue l'***Imitation*** à Thomas à Kempis, et refuse à Gerson et à Gersen l'honneur d'avoir composé ce livre.

Ce n'est pas tout. L'éditeur qui donna, en 1483, à Strasbourg, une édition complète des œuvres de Gerson, ap-

(1) ***Biblioth. Bibliothecarum MSS.***, t. II, p. 1197.

pelle cet écrivain, à la tête du second volume : ***Dominum Johannem de Gersenne*** (1), dénomination qui ne diffère du nom de Gersen que par une syllabe ajoutée, et qui répond parfaitement à l'inscription de la version italienne, citée en faveur de Gersen, qui attribue l'***Imitation à Jean de Gersennis***. Voilà donc encore le nom de Gerson transformé en celui de Gersen.

En troisième lieu : Gerson ballotté par les événements politiques auxquels il prit part, s'intitula fréquemment : ***Johannes Gerson peregrinus*** (2). Or, le mot *peregrinus*, que le patriarche Jacob s'appliqua en Egypte, fit donner, selon l'observation de St-Jérôme, le nom *terre de Gessen* au territoire que Pharaon lui abandonna. Comme au moyen âge on faisait souvent allusion aux événements et aux personnages de l'Écriture sainte, il est probable que le nom de ***Gessen*** fut donné à Gerson, comme une traduction du nom de *peregrinus* qu'il avait coutume de prendre.

Cette conjecture très-plausible, qui n'altère sous aucun rapport les faits déjà cités par nous, est confirmée par les inscriptions du manuscrit d'Arône, qui attribue trois fois l'***Imitation*** à ***Gesen*** et à ***Gessen***, et une seule fois à ***Gersen***; de sorte que la traduction du mot hébreu, indiquée par saint Jérôme, y prévaut à la transformation du nom de Gerson en celui de Gersen (3).

(1) Amort, *Ded. crit.*, p. 150.

(2) Amort, *Moral. cert.*, p. 87. Voyez aussi le titre de plusieurs de ses opuscules, où il prend le nom de *Peregrinus*. *Peregrinus* est même un des personnages qu'il introduit dans le dialogue de sa *Consolation théologique*.

(3) Qu'on nous permette encore une conjecture. Il est possible que l'usage du mot *peregrinus*, employé dans l'*Imitation* et rapproché du nom adopté par Gerson, ait déterminé un copiste à lui attribuer ce livre. Il n'en fallait pas

On nous oppose le titre d'*abbé* donné à Gersen dans certains manuscrits : ce titre ne convient pas à Gerson, nous dit-on; les copistes n'ont donc pas voulu désigner le chancelier de Paris.

Le titre d'abbé n'est donné à Gersen que dans un seul manuscrit, celui d'Arône, et dans la note manuscrite de l'édition de 1501 (1). On peut donc considérer cette objection comme peu importante. Les copistes qui ont transformé de leur autorité privée le nom de Gerson en celui de Gersen, ont pu y ajouter de la même manière le titre d'*abbé*. C'est ainsi qu'ils ont placé le nom de Gerson, de saint Bernard et de saint Bonaventure sur des manuscrits anonymes. Peut-être ont-ils fait allusion à la dignité d'*abbé commendataire* dont Gerson fut revêtu. En tout cas, l'autorité d'un seul manuscrit, ou plutôt d'une seule inscription de manuscrit, est nulle lorsqu'on la compare à l'autorité des faits déjà constatés.

Les partisans de Gersen se sont efforcés de tourner contre nous l'argument que nous venons d'exposer. Ils prétendent que le nom de Gersen fut transformé en celui de

davantage, au XV[e] siècle, pour grossir le catalogue des œuvres d'un auteur. On lit dans l'*Imitation*, l. 1, c. 23, n° 9 : « Serva te tanquam *peregrinum* et hospitem super terram ; » et l. II, c. 1, n° 3 : « Non habes hic manentem civitatem, et ubicumque fueris, extraneus es et *peregrinus*. »

(1) Voy. Eus. Amort, *Notitia historico-critica de codice Veneto sive Januensi, qui in controversia de auctore lib. IV* De Imitatione Christi, *saepius allegari solet, publicata ab Adolpho de Kempis*. In-8° Colon. 1761. Nous avons déjà fait observer que l'éditeur du volume a voulu désigner Gerson chancelier de Paris, et que l'auteur de la note manuscrite, qui, en le corrigeant, refuse l'*Imitation* à Gerson, ne dit point que l'*abbé Jean de Verceil*, auquel il attribue ce livre, s'appelât Gersen. C'est donc à tort que les Gersenistes invoquent son témoignage en faveur de leur opinion.

Gerson, et que l'erreur des copistes a eu lieu à leur détriment, parce qu'on a changé l'abbé Bénédictin en chancelier de Paris.

Cette assertion est insoutenable. C'est évidemment la dignité, ce sont les attributs qui désignent la personne.

En appelant Gersen chancelier de Paris, on a indiqué Gerson qui fut réellement chancelier de Paris, comme on aurait indiqué l'abbé de Verceil, si l'on avait appelé Gerson abbé Bénédictin. Or, aucun manuscrit ne porte cette inscription : ***Johannis Gersonis, abbatis Ordinis sancti Benedicti;*** tandis que les manuscrits, cités en faveur de Gersen, portent la plupart cette inscription : ***Johannis Gersen, cancellarii Parisiensis.*** Il faut donc admettre que Gerson est désigné partout où l'on parle du chancelier de Paris, quoiqu'on l'appelle Gersen, Gessen ou de Gersennis, comme on admettrait que Gersen est désigné partout où l'on parle de l'abbé Bénédictin de Verceil (s'il existait des manuscrits avec cette inscription), fût-il appelé Gerson ou de Gersonne.

Il reste donc bien établi que le nom de Gerson a été changé en celui de Gersen, et que cette altération est la seule cause de l'existence prétendue du prétendu abbé de Verceil.

Quelques lignes suffiront maintenant pour réduire à néant l'autorité des manuscrits que nos remarques générales n'ont pas atteints.

Le manuscrit de la Cave renferme, dans la lettre initiale ***Q,*** un moine habillé en noir : mais rien n'indique que ce moine soit un Bénédictin, car plusieurs Ordres,

parmi lesquels il faut compter quelques Congrégations de Chanoines réguliers de St-Augustin, portaient des habits de cette couleur. C'est là une figure de fantaisie ajoutée par le copiste, figure qui n'a aucune valeur historique. Eusèbe Amort a vu un manuscrit italien de l'*Imitation*, sur lequel étaient peints deux religieux en habits blancs, avec cette inscription : *Canonici Salvatorenses* (1). Les Chanoines réguliers de St-Augustin de Windesem portaient des soutanes blanches (2); mais les Bénédictins n'en ont jamais porté. Si des peintures de ce genre avaient une valeur historique, les deux mignatures dont je viens de parler s'annuleraient l'une l'autre. Mais si on considère le manuscrit de la Cave en lui-même, on n'en peut tirer aucun avantage pour la cause de Gersen; car lors même qu'il serait démontré que le religieux, peint dans la lettre initiale du manuscrit de la Cave, est un Bénédictin, il faudrait prouver encore que ce Bénédictin est Gersen, et qu'il a été représenté comme auteur du livre.

Le manuscrit de Rome se compose de quelques notes assez modernes, dans lesquelles l'*Imitation* est citée tour à tour sous le nom de Gersen et sous celui de Gerson. Il est donc réellement sans valeur critique.

Les partisans de Gersen n'ont pas le droit de revendiquer, pour leur héros, les manuscrits qui portent les noms incomplets *Gers.* et *Ges.*, car ces noms appartiennent, à tout autant de titres, au chancelier de Paris, qu'au prétendu abbé de Verceil. Dans le doute, nos remarques

(1) Voy. *Moral. certit.*, p. 7.

(2) Voy. Hélyot, *Hist. des Ord. relig.*, t. II, p. 354.

précédentes, sur la transformation des noms, feront certainement pencher la balance en faveur de Gerson.

Des trois éditions imprimées que M. De Grégory nous oppose, il n'en est pas une dont il puisse se prévaloir. La première, donnée à Augsbourg en 1488, ne porte pas le nom de Gersen, mais celui de ***Jean Gers.,*** qui est très-vraisemblablement Gerson, comme nous venons de le dire. La prétendue édition du livre de l'***Imitation*** en italien, est un manuscrit sur lequel le nom d'auteur, ***Jean de Gersennis,*** répond au nom ***Jean de Gersenne,*** donné à Gerson par son éditeur de Strasbourg, en 1483. L'édition de Venise, publiée en 1501, attribue l'***Imitation*** à un chancelier de Paris, c'est-à-dire à Gerson. Il n'existe donc ***aucune édition de l'Imitation imprimée sous le nom de l'abbé Gersen avant l'origine de la controverse.*** Partout et toujours les documents que l'on produit en faveur de cet abbé se résolvent en arguments favorables à Gerson, qui n'a lui-même aucun titre à l'honneur d'avoir composé l'***Imitation,*** comme nous le verrons bientôt.

Il est donc vrai de dire que ni l'histoire, ni les manuscrits ne fournissent la moindre preuve de l'existence de Gersen, et que ce bon religieux est parfaitement à sa place lorsqu'on le range parmi les êtres imaginaires (1).

Voyons maintenant ce qu'on nous apprend de ses qualités et de ses titres.

(1) Les éditeurs de la *Bibliothèque sacrée* ou ecclésiastique, des pères Richard et Giraud, traduite en italien, et publiée à Milan depuis peu, avouent dans leur *Supplément* que l'*existence de Gersen n'est pas encore prouvée.* Voy. G. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-eccles.*, t. XXX. p. 7. art. *Gersone.* Venezia, 1845.

Art. 2.

Des noms, qualités et titres de Gersen.

Chose étrange, le nom même du célèbre écrivain est problématique!

Dans le manuscrit d'Arône, ce nom est écrit de trois manières différentes, *Gesen, Gessen* et *Gersen* (1).

Dom Cajétan adopta le premier nom dans sa première édition, et le dernier, dans sa seconde. Depuis lors, on a découvert, dans le manuscrit de Bobbio, et dans celui de Vérone, un quatrième nom, celui de *Gersem*, pour ne point parler de *Jean de Gersennis*, qui est le même personnage, s'il faut en croire les partisans de Gersen. M. De Grégory voit même le *nom mal écrit* de son héros, dans le nom d'une famille d'honnêtes cultivateurs des environs de Cavaglia, qui s'appellent Garsen, Garson *ou* Garzoni.

Ces divergences seraient peu importantes, si l'auteur était bien connu, et si tous ces noms avaient été appliqués à un être substantiel; mais elles jettent des doutes terribles dans l'esprit, lorsqu'on songe que ces noms révèlent un homme ignoré de tout le monde, et sont en quelque

(1) Mabillon affirme, dans son *Itinéraire d'Italie*, que le nom de *Gersen* est répété *quatre fois* dans le manuscrit d'Arône. Mais le P. F. A. Zaccaria assure avoir vérifié le fait que nous énonçons. Le nom de *Gersen* ne se trouve qu'*une seule fois* dans ce manuscrit, à la fin du quatrième livre. Voy. F. A. Zaccariae *Epistola*, etc., dans Calogèra, *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, t. XLV, p. 173. Venezia 1751. Nous avons constaté nous-même le fait d'après les *fac-simile* donnés par M. Gence et par M. De Grégory.

sorte son essence. Si ces noms n'étaient point écrits, Gersen n'existerait pas : et ces noms diffèrent tous les uns des autres ! Gersen est donc réellement mort avant sa naissance.

Le manuscrit d'Allatius attribue l'*Imitation* à *Jean de Canabaco*, sans dire s'il fut abbé ou même Bénédictin. Les Gersenistes affirment que ce Jean de Canabaco est le même personnage que Gersen; mais cette affirmation est toute gratuite. Il n'y a de commun entre Gersen et Jean de Canabaco que le prénom de Jean : or, il y a toujours eu trop de *Jeans* dans le monde, pour que ce prénom puisse indiquer l'identité de ces deux êtres. Qui nous prouvera que le manuscrit d'Allatius ne nous révèle point un nouvel auteur, qui a autant de titres à l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*, que saint Bernard ou saint Bonaventure ?

Même incertitude sur la patrie de Gersen. Les Gersenistes français et italiens, qui n'ont pas conscience des germanismes dont l'*Imitation* fourmille, soutiennent qu'il naquit à Cavaglia, bourg des environs de Verceil. Le manuscrit d'Allatius leur paraît décisif à cet égard. Jean Gersen, disent-ils, est appelé Jean de *Canabaco;* or, *Canabacum* signifie Cavaglia, donc, etc.

D'abord il n'est pas prouvé que Jean de Canabaco soit un même personnage avec Jean Gersen; en second lieu, le mot *Canabacum* ne signifie point Cavaglia, car ce bourg s'appelait jadis *Cabaliacum*, nom bien différent de celui qu'on trouve dans le manuscrit d'Allatius. Cette différence n'embarrasse pas nos adversaires. Il y a erreur de copiste, disent-ils, et voilà tout. Les Gersenistes sont malheureux.

Leur dernière ressource est toujours ou un souvenir ancien, ou une feuille arrachée, ou une méprise de copiste.

Pour nous, nous ne pouvons admettre que le mot *Cabaliacum* ait été changé en celui de *Canabacum* par la faute d'un copiste, qui aurait commis une quadruple substitution de lettres. On s'efforce d'expliquer l'erreur du copiste en disant qu'il a confondu *Cavaglia*, *Cabaliacum*, avec le *Canavais*, province italienne de la même contrée. C'est une nouvelle conjecture hasardée qui ne repose sur aucun fondement solide. D'ailleurs, Amort a prouvé que l'Allemagne a possédé une famille noble du nom de *Canabacum*, et il suppose que le titre du manuscrit d'Allatius, qui a été rapporté d'Allemagne, indique le propriétaire, et non l'auteur, de l'exemplaire qui porte ce nom.

M. le chanoine Weigl, qui, en sa qualité d'Allemand, reconnait les germanismes de l'*Imitation*, déclare que Gersen est d'origine allemande, et que l'Italie n'est pas sa patrie; le voilà donc en contradiction manifeste avec M. De Grégory et avec tous les Gersenistes italiens et français. Pour concilier cette opinion avec le système qui attribue la dignité d'abbé de Verceil à Gersen, il prétend, *sans aucune preuve*, que le monastère de Verceil recevait des sujets allemands et que Gersen fut de leur nombre.

M. De Grégory a inventé et mis en avant une autre fable. Il dit que des familles allemandes se sont établies dans le Vercellais au moyen âge, après les guerres des empereurs allemands en Italie. Parmi elles, se trouve une famille du nom de *Garsen, Garson* ou *Garzoni*, qui est vraisemblablement la souche de l'abbé Gersen. Rien n'empêche de supposer ensuite que l'abbé Gersen apprit de ses

parents l'idiome allemand, dont il laissa les traces dans son livre de l'*Imitation* (1).

Nous n'avons d'autre but en exposant ce roman que de faire voir que les Gersenistes eux-mêmes, malgré leurs affirmations tranchantes, ne connaissent ni la patrie ni l'origine de leur héros.

Sa dignité abbatiale n'est guère mieux constatée. Un seul manuscrit, celui d'Arône, donne le titre d'abbé à Gersen. La note manuscrite découverte par Cajétan, sur l'édition de 1501, confirme le témoignage du manuscrit. Voilà tout.

Il y a cependant cette différence entre les deux documents, que le manuscrit fait Gersen abbé *in partibus*, tandis que la note lui assigne l'abbaye de Verceil. C'est ici que les embarras commencent.

La ville de Verceil a possédé deux abbayes : l'une de St-André, qui appartint aux Chanoines réguliers de St-Augustin depuis l'année 1224, où elle fut fondée, jusqu'à l'année, où elle fut supprimée; l'autre de St-Etienne, qui appartint aux Bénédictins et qui fut détruite en 1581 (2).

Les Gersenistes n'ont jamais pu se décider dans le choix de ces deux abbayes. L'abbé Valart se prononça pour St-André; plusieurs autres préférèrent St-Etienne; M. De Grégory, plus accommodant que ses devanciers, aban-

(1) On voit que, dans cette hypothèse, les Gersenistes n'ont aucun intérêt à nier les germanismes qui fourmillent dans l'*Imitation*. Cela n'a pas empêché le savant professeur de Modène, M. B. Veratti d'écrire *cent pages* pour prouver qu'il n'y a *aucune trace* de germanismes dans ce livre.

(2) De Grég., *Hist.*, t. II, p. 32.

donne le choix au lecteur. Ce procédé lui est familier : il avait déjà dit que Gersen était natif de ***Canabacum*** ou de ***Gabaliacum*** (1), que Gersen s'appelait ***Gersen*** ou ***Garson*** (2); maintenant il nous dit que Gersen fut abbé ***de St-André*** ou ***de St-Etienne*** (3), comme on voudra. Voilà certes un singulier procédé pour éclaircir et décider les questions critiques !

Quoi qu'il en soit, les adversaires de Gersen ont prouvé d'abord que le monastère de S[t]-André appartenait aux Chanoines réguliers de S[t]-Augustin à l'époque où Gersen est censé avoir vécu, et que, par conséquent, aucun religieux Bénédictin n'a pu y exercer les fonctions d'abbé. Ils ont publié ensuite le catalogue complet des abbés de ce monastère au XIII[e] siècle, et montré que ni le nom de Jean, ni celui de Gersen n'y figurent. C'en est donc fait de la dignité abbatiale du monastère de S[t]-André (4).

(1) *Hist.*, t. II, p. 13.

(2) Ib., p. 14.

(3) Ib., p. 157.

(4) Voy. Amort, *Deduct. crit.*, p. 260, où il prouve, par le témoignage de l'abbe Frova, appuyé sur des documents contemporains, que l'abbaye de Saint-André de Verceil fut bâtie et donnée, en 1224, aux Chanoines réguliers de Saint-Augustin par le cardinal Guala Bicchieri. Le R. P. Strozzi développe ces renseignements. « Les traces, dit-il, de l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-André de Verceil, sont certaines et remarquables dans l'histoire de l'ordre. Ce monastère fut fondé en 1224, pour les chanoines réguliers, par le cardinal Guala Bicchieri, légat apostolique en Angleterre ; il agissait au nom et par la munificence du roi Henri III, qui donna aux religieux le fer homicide dont avait été frappé le saint martyr Thomas de Cantorbéry. Les chanoines réguliers de Saint-Victor furent les premiers habitants de cette maison. En 1440, le roi du Piémont leur donna pour successeurs les chanoines de la congrégation de Latran qui, par leur savoir et leur vertu, y fleurirent jusqu'en 1798, où Charles-Emmanuel IV en ordonna la suppression, ainsi que de beaucoup d'autres maisons religieuses. » A la p. 262, Amort donne le catalogue complet

Mais Gersen aura été abbé de S[t]-Étienne? L'abbé Frova, interrogé par Eusèbe Amort sur ce point, répondit en 1762, que le catalogue des abbés n'existait pas; il ajouta que, par ses propres recherches, il était parvenu à découvrir, dans les archives, les noms des abbés suivants :

Robald, abbé de 1206 à 1219;

Pierre, abbé en 1243;

Guillaume *de Advocatis*, abbé de 1320 à 1340.

Il ne découvrit aucun abbé de S[t]-Étienne du nom de Jean, avant la fin de l'année 1491.

Ainsi, point de catalogue des abbés; parmi les noms isolés, point de Gersen ni de Jean; à l'année 1243, où Jean Gersen est censé avoir été abbé de ce monastère, ce fut un nommé Pierre qui le gouverna.

Que nous reste-t-il maintenant de la dignité abbatiale de Jean Gersen de Canabaco, abbé de Verceil?

Gersen a été créé docteur en droit canon par dom Mærz : mais la méprise ayant été reconnue, le bonnet doctoral lui a été enlevé par ses propres amis (1).

On a fait de Gersen un savant. M. De Grégory prouve la profondeur de son savoir... par le livre de l'*Imitation*, c'est-à-dire qu'il suppose ce qui est en question.

Dom Pez, Bénédictin allemand, propose d'attribuer à

des abbés de Saint André de Verceil, depuis l'année 1224 jusqu'à l'année 1464. Il est inutile de dire que Gersen n'y figure pas. L'abbaye fut détruite, nous venons de le voir, en 1798.

(1) Voy. ci-dessus, p. 11, note 3.

Gersen le livre anonyme *De professione monachorum*, qu'il a publié dans le premier volume de son *Thesaurus novissimus Anecdotorum* (1). Le fond et la forme de ce livre s'écartent tant du style et du génie de l'*Imitation*, qu'il nous est impossible d'adopter l'opinion du savant Bénédictin.

Dom Valgrave, Gerseniste indomptable, se glorifia d'avoir découvert le *Recueil des sermons de Gersen;* mais il n'osa jamais le publier, de crainte que la différence de style et de méthode, qu'on eût remarquée dans les sermons du prétendu Gersen et dans le livre de l'*Imitation*, ne culbutât de fond en comble son système.

Après tant de gloire et d'honneurs, Gersen devait parvenir au bonheur des élus. Un obscur copiste, devançant les vœux de M. De Grégory, lui donna en effet le nom de *saint Jean Gersen*, dans le manuscrit de Parme, copié en 1466. Bucelinus lui assigna un jour de fête, au cinq des calendes de décembre, dans son *Menologium Benedictinum* (2); enfin, M. De Grégory, jugeant ces canonisations anticipées tout à fait invalides, a invité le Saint-Siége à placer Gersen sur nos autels.

Pour nous, qui n'avons aucun intérêt à nous bercer d'illusions, Gersen n'est ni Italien, ni Allemand, ni abbé, ni religieux, ni docteur, ni auteur, ni bienheureux; il est tout simplement un être imaginaire, auquel dom Cajétan

(1) *Johannis, forte Gersenis, abbatis, liber aureus de professione monachorum*, tom. I, part. II, p. 567. Voy. aussi sa *Dissert. isag.*, art. 33, p. XVII.

(2) *Menol. Bened.*, p. 805 et 807. Aug. Vindel., 1656, apud Amort, *Joan. de Canabaco*, p. 80.

et ses confrères ont vainement tâché de donner une existence réelle.

Art. 3.

Titres de Gersen à l'honneur d'avoir composé le livre de l'Imitation.

Nous avons prouvé les droits de Thomas à Kempis par des témoins contemporains, par l'autorité des manuscrits et par le contenu du livre. Nous suivrons ici la même marche, afin de faire mieux saisir au lecteur la distance énorme qui sépare les deux compétiteurs.

I.

Témoins contemporains favorables à Gersen.

PREMIER TITRE.

On n'en connait point un seul.

Nous avons cité *quinze* témoins en faveur de Thomas à Kempis.

II.

Des manuscrits favorables à Gersen.

SECOND TITRE.

Nous avons fait connaitre ces manuscrits dans le IIIe chapitre, art. 3, p. 187, et dans le chapitre IV, art. 1er, p. 245. Il est résulté de nos recherches : 1° qu'on ne connait aucun manuscrit du livre de l'*Imitation* qui appartienne, de l'aveu de tous les savants, au XIIIe ou au XIVe

siècle; 2° que les manuscrits du XVe siècle qui portent le nom de Gersen, ou n'ont pas de date, ou portent une date bien postérieure à l'époque où Thomas à Kempis a composé le livre contesté; 3° que les inscriptions de ces manuscrits sont très-suspectes, parce qu'elles émanent de copistes qui ont fourni des preuves nombreuses de leur inexactitude et de leur ignorance; 4° que ces inscriptions sont erronées dans beaucoup de manuscrits, qui portent le nom de saint Bernard, de saint Bonaventure et d'autres écrivains plus récents, et que, par conséquent, elles n'ont point d'autorité par elles-mêmes; 5° qu'il est moralement certain que le nom de Gersen n'est qu'une altération du nom de Gerson, et que tous les témoignages favorables au prétendu abbé de Verceil se résolvent définitivement en témoignages favorables à Gerson; 6° que ces manuscrits, loin de fournir la preuve des droits de Gersen au livre de l'*Imitation*, ne fournissent pas même celle de son existence.

Ces résultats nous dispensent de tout examen ultérieur des manuscrits favorables à Gersen. Nous passons donc aux preuves intrinsèques, tirées du livre de l'*Imitation.*

III.

Preuves intrinsèques tirées du livre de l'Imitation en faveur de Gersen.

TROISIÈME TITRE.

Les preuves intrinsèques que l'on tire d'un livre n'ont une certaine valeur que dans le cas où l'on puisse établir un parallèle entre les circonstances bien connues de la vie d'un auteur et les circonstances précises indiquées par le livre. Ici les deux termes de comparaison font défaut aux

Gersenistes. La vie de leur auteur est complétement inconnue, et les passages de l'*Imitation* dans lesquels ils ont cru remarquer des indices favorables à leur système sont si vagues, si peu déterminés, qu'il serait facile de les appliquer à tous les écrivains du moyen âge, et à tous les pays du monde. Ils se livrent donc encore ici à un jeu d'imagination qu'on pourrait mépriser, s'il n'importait pas de prouver une dernière fois à quel juste titre on a taxé l'opinion gersenienne de conte et de fable.

Parmi les observations sans nombre que les défenseurs de Gersen ont amoncelées, au grand ennui de leurs lecteurs, il en est quelques-unes qui ont trait à l'histoire, et qui sont saisissables sous certains rapports. Ce seront les seules dont je m'occuperai. Je les citerai d'après M. De Grégory, le dernier et le plus prolixe des défenseurs de Gersen. Je serai aussi bref que possible.

M. De Grégory commence sa démonstration par un parallèle minutieux de la *Règle monastique de Saint-Benoît* et du livre de l'*Imitation;* il tâche de montrer que l'*Imitation* n'est qu'une paraphrase de cette règle (1).

Ce parallèle ne peut aboutir à aucun résultat, parce que la règle de Saint-Benoît ayant servi de type à toutes les règles monastiques d'Occident, comme celle de Saint-Basile servit de type à celles d'Orient, il peut se faire que l'on trouve dans les écrits des religieux étrangers à l'Ordre de St-Benoit, des phrases, des idées, ou des observations qui rappellent cette règle.

Les règles écrites par saint Dominique et par saint

(1) *Hist. de l'Imitat*. t. I, p. 53.

François ont trop d'analogie avec les institutions Bénédictines, pour que l'on puisse distinguer un écrivain Dominicain ou Franciscain d'un écrivain Bénédictin, par des allusions vagues et générales à la règle de leurs fondateurs.

D'ailleurs, M. De Grégory ne s'attache qu'à des ressemblances accidentelles; ses remarques portent presque constamment sur des futilités, pour ne pas dire sur des riens, de sorte que ses rapprochements n'existent réellement pas. Voici deux exemples.

L'auteur de l'*Imitation*, liv. Ier, chap. VIII, écrit : *N'ayez de familiarité avec aucune femme; mais, en général, recommandez à Dieu toutes celles qui sont vertueuses;* et au liv. IV, chap. IX : *Je vous offre, Seigneur, tous les besoins de mes frères et de mes sœurs.* M. De Grégory nous apprend (1) que ces paroles font allusion aux rapports de saint Benoit avec sa sœur sainte Scholastique !... Personne avant lui ne s'en était douté. D'ailleurs, faut-il appartenir à l'Ordre de St-Benoit, ou être abbé de Verceil, pour s'occuper des rapports de sainte Scholastique et de saint Benoit ?

« Dans les quatre livres de l'*Imitation*, dit le même écrivain (2), on ne parle jamais ni de l'aumône au pauvre, ni du devoir de la faire, *ce qui prouve que l'auteur était un moine Bénédictin qui parle aux novices;* car au ch. XXXIII de la règle de St-Benoit, il est dit que le moine

(1) *Hist.*, t. I, p. 131.
(2) Ibid., p. 69.

ne possède rien en propriété, pas même les livres, et que tout est en commun. (1) »

De ce merveilleux raisonnement de M. De Grégory, il suit que tout livre ascétique dans lequel l'auteur ne parle pas du devoir de l'aumône, a été composé par un écrivain Bénédictin, et s'adresse à des novices de cet Ordre ! Si dom Cajétan vivait encore, il se croirait dépassé.

Voyons maintenant de quelle manière les Gersenistes exploitent l'histoire.

Au XIII[e] siècle, dit M. De Grégory (2), on enseignait la philosophie aristotélique à Verceil ; cette ville possédait alors une école célèbre. Or, la philosophie d'Aristote perce dans le livre de l'*Imitation;* il faut donc admettre que ce livre a été composé à Verceil.

Autant vaudrait conclure que l'*Imitation* a été composée à Bologne ou à Paris, ou dans une autre université célèbre ; car du XII[e] au XVIII[e] siècle, la philosophie aristotélique a été plus ou moins étudiée partout. On voit, par les œuvres de Thomas à Kempis, que cette philosophie était connue dans l'école de Deventer au XV[e] siècle. Les écrits de Gabriël Biel, membre de la Congrégation des Frères de la vie commune, comme le rappelle Trithème, attestent que les théologiens hollandais, auxquels il était lié, subissaient l'influence de la philosophie aristotélique au XV[e] siècle, comme les disciples de

(1) Sur la vie commune, la pauvreté, etc., on trouve des dispositions analogues à celles de la règle de Saint-Benoît, dans les Constitutions de Windesem, part. II, c. 3., ap. Amort, *Vetus disciplina*, t. I.

(2) *Hist.*, t I, p. 96.

saint Benoit l'ont subie au XIIIe. Gabriël Biel mourut en 1495, à l'âge de 65 ans. Il fut donc contemporain de Thomas à Kempis (1).

«Mais, poursuit M. De Grégory, les recherches sur l'impénétrable mystère de la très-sainte Trinité se lièrent dans la philosophie du XIIIe siècle aux disputes qui avaient été réveillées par les Albigeois (2).» Or, l'auteur de l'*Imitation* fait allusion à ces disputes, lorsqu'il écrit au livre Ier, chapitre Ier : *A quoi vous servirait-il de disputer des choses sublimes sur la Trinité, si, faute d'humilité, vous déplaisiez à la Trinité?*

Je réplique que tous les siècles de l'Eglise ont vu surgir des disputes sur la sainte Trinité, et le siècle de Thomas à Kempis n'en fut pas exempt. On vit soulever des questions sur ce grand mystère, au XIIe siècle, par Abailard, au XIIIe, par l'abbé Joachim, au XIVe, par Wiclef, au XVe, par Raymond Lulle et les *Libres Esprits* dont parle Buschius dans sa chronique de Windesem. L'allusion de l'auteur de l'*Imitation* s'applique donc au XVe siècle, où vécut Thomas à Kempis, comme au XIIIe, où Gersen est censé avoir vécu.

M. De Grégory (3) s'empare encore de ces paroles du livre Ier, chap. IV : *De la diversité des opinions naissent assez souvent des dissensions entre les amis et les concitoyens, entre les personnes religieuses et les personnes*

(1) Voy. Trithem., *De scriptor. eccl.*, cap. 903, p. 215, ed. Fabricii, in *Biblioth. eccl.*, Miræi, Hamb., 1718, et Fabric., *Biblioth. med. et inf. lat.*, t. III, p. 1, ed. Mansi.

(2) *Hist.*, t. I, p. 102.

(3) *Hist.*, t. I, p. 109.

dévotes; et du livre III, chap. VIII : *Gardez-vous de faire des recherches sur le mérite des Saints, et de disputer si l'un est plus saint que l'autre, ou quel est le plus grand dans le royaume des cieux.*

L'estimable écrivain voit dans ces paroles une allusion directe aux dissensions qui existèrent au XIIIe siècle entre les enfants de Saint-François et de Saint-Dominique, et aux contestations qui eurent lieu sur le mérite relatif de ces deux Saints.

Malheureusement pour lui, comme pour ces Ordres, la discorde qui troubla certains monastères, ne fut pas éteinte au XIIIe siècle. On la retrouve dans les siècles suivants. Au temps de Thomas à Kempis, Matthieu Grabon, Dominicain hollandais, combattit vivement toutes les Congrégations qui, à l'exemple de celle de Windesem, professaient les conseils évangéliques hors d'un Ordre solennellement approuvé par l'Eglise. La dispute était si vive que la cause fut déférée au tribunal du concile de Constance, où Gerson prit sous son patronage le prieur de Windesem, accouru au concile pour y défendre ses droits. Ces querelles avaient lieu précisément à l'époque où Thomas à Kempis composait le livre de l'*Imitation*. Il est donc impossible de voir une allusion aux événements du XIIIe siècle dans les avis généraux que l'auteur de l'*Imitation* donne à ses frères, pour les prémunir contre le danger des contestations et des disputes.

Voici qui paraît plus décisif. Au XIIIe siècle, Amaury de Chartres et Jean de Parme ont enseigné que l'Evangile de Jésus-Christ n'avait été prêché par les Apôtres que *selon la lettre* et pour un temps; ils ajoutaient qu'avant

l'année 1260, Dieu promulguerait dans l'Église un nouvel *Évangile selon l'esprit,* qui abolirait le premier Évangile, et qui serait *éternel*. De là les disputes qui eurent lieu sur l'*Évangile éternel*. M. De Grégory (1) soutient que la publication du livre de l'*Imitation* coïncida avec ces disputes, et il le prouve par le second livre tout entier, qui réfute, selon lui, les partisans du nouvel Évangile. Il nous signale surtout les paroles du chap. III : *Mon fils, écoutez mes paroles; elles sont esprit et vie; il n'en faut pas juger par le sens humain; c'est moi qui ai instruit les prophètes dès le commencement...*, et du chap. IV : *Que la vérité éternelle vous plaise par-dessus toutes choses;* et enfin du chap. XIV : *La vérité du Seigneur demeure éternellement.*

Il est évident que ces lignes de l'*Imitation* s'appliquent à tous les temps. Elles renferment des paroles de l'Écriture que tout le monde a constamment à la bouche : le premier passage n'est qu'une paraphrase du 64e verset du VIe chapitre de saint Jean; le second fait allusion au verset 2e du psaume 116 : *Veritas Domini manet in æternum,* dont le troisième passage n'est que la traduction littérale. Ces phrases n'indiquent donc pas une époque plutôt que toute autre ; elles appartiennent à tous les temps. D'ailleurs, si la conjecture de M. De Grégory était vraie, l'auteur de l'*Imitation*, au lieu de combattre les partisans de l'*Évangile éternel*, aurait, au contraire, propagé leur doctrine, car il dit : *Mes paroles sont esprit et vie; que la vérité éternelle vous plaise...* Est-ce là combattre l'Évangile éternel?

(1) *Hist.*, t. I, p. 113.

Le même écrivain (1) a observé une relation frappante entre ces paroles de l'*Imitation*, liv. III, chap. 7 : *Quelques religieux imprudents se sont ruinés par la grâce de la dévotion, parce qu'ils ont voulu faire plus qu'ils ne pouvaient*, et le *culte de la douleur*, qui fut introduit en Europe par les Manichéens d'Orient, au commencement du XIIIe siècle. Cette relation ne nous frappe pas. L'avis donné par l'auteur de l'*Imitation* aux religieux qui pèchent par excès de zèle, et s'exposent ainsi au découragement, est utile et convenable à tous les âges.

Il nous est impossible de voir un souvenir de la personne de saint Antoine de Padoue, mort en 1231, dans les paroles du livre III, chap. 43, où le Sauveur parle en ces termes : *Une certaine personne, en m'aimant intimement, apprit des choses divines, et elle en parlait merveilleusement* (loquebatur mirabilia) ; *elle a fait plus de progrès en quittant toutes choses qu'en étudiant des questions subtiles*. M. De Grégory n'est pas de notre avis : *A quel autre personnage*, dit-il, *pouvaient être adressées ces paroles, sinon à saint Antoine* (2)?

Nous répondrons qu'elles pouvaient être adressées à la plupart des Pères de Windesem et du Mont-Sainte-Agnès, dont Thomas à Kempis a raconté les vertus. Il insiste souvent dans ses biographies sur l'amour tendre de ces religieux envers l'humanité sainte du Sauveur, et sur leur mépris du savoir humain. Ces paroles de l'*Imitation* cadrent donc parfaitement avec les termes dont Thomas à

(1) De Grég., *Hist.*, t. I, p. 125. Nous citons les passages de l'*Imitation* d'après la traduction de M. De Grégory, qui est souvent imparfaite.

(2) *Hist.*, t. I, p 126.

Kempis se sert dans ses autres écrits, en parlant des fondateurs de sa Congrégation.

Nous admettons volontiers, sur la foi des biographes de saint Antoine, que ce saint disciple du grand saint François se rendit à Verceil pour étudier la théologie. Thomas Gallus, qui fut le maître de saint Antoine, atteste ce fait en termes exprès (1); mais nous ne pouvons admettre sans preuve que l'auteur de l'*Imitation*, en indiquant *une certaine personne qui parlait merveilleusement des choses divines*, ait voulu désigner saint Antoine de Padoue, dont Thomas Gallus loue le savoir. Nous sommes obligés de ranger encore parmi les *fictions Gerseniennes*, selon l'expression d'Eusèbe Amort (2), l'opinion émise et soutenue par plusieurs écrivains, à savoir que Thomas Gallus fut Bénédictin, et que ce fut Gersen, un de ses disciples, qui composa l'*Imitation*. Il est historiquement démontré que Thomas Gallus fut Chanoine régulier de Saint-Augustin au couvent de Saint-André, et qu'il n'appartint jamais à l'Ordre de Saint-Benoit (3); l'Académie française l'a reconnu dans l'*Histoire littéraire de France*. Qu'un des disciples de ce grand homme ait composé l'*Imitation*, c'est encore une de ces assertions gratuites qui ne méritent aucune foi.

(1) Dans ses commentaires sur Denis l'Aréopagite, cités par M. De Grégory, t. I, p. 144 : « Multi penetrarunt arcana sanctissimae Trinitatis, sicut expertus sum in Antonio ex Minorum Ordine, in familiari consuetudine, quam habui secum. »

(2) *Deduct. crit.*, p. 267.

(3) Voy. Pennotto, *Hist. can. reg.*, l. III, c. 28, où il cite l'épitaphe de Thomas Gallus, à Verceil :

« Bis tres viginti currebant mille ducenti
Anni, cum Thomas obiit venerabilis abbas

L'auteur de l'*Imitation* recommande aux religieux de conserver l'esprit de leur état, et de fuir l'embarras des affaires mondaines. Livre I, c. 21 : *Ne vous attirez pas les affaires des autres*, dit-il, *et ne vous engagez pas dans celles des grands* (1). Cet avis salutaire convient à tous les temps et à tous les religieux du monde. Eh bien ! M. De Grégory a eu le talent d'y voir une allusion aux partis politiques de l'Italie. « L'auteur, dit-il, parle des Guelfes et des Gibelins... » Comment répondre à des objections de cette force ?

Enfin, selon M. De Grégory, l'auteur de l'*Imitation* est Vercellais d'origine ; comment le prouve-t-il ? parce qu'au livre II, ch. 9, cet auteur loue saint Laurent et saint Sixte. En effet, aurait-il fait l'éloge de ces saints martyrs, s'il n'avait lu la première homélie de saint Maxime de Turin (2) ?

M. De Grégory paraît ignorer que Thomas à Kempis a pu lire l'histoire de ces martyrs dans les œuvres de saint Ambroise, dans le Bréviaire romain et dans un recueil quelconque des Vies des Saints. Croit-il par hasard que tous les écrivains qui font mention de saint Sixte et de saint Laurent ont lu les œuvres de saint Maxime de

Primitus istius templi, summeque perita
Artibus in cunctis liberabibus, atque magister
In hierarchia; nunc arca clauditur ista. »

On voit qu'il est mort en 1226.

(1) Ces paroles ne se trouvent pas à l'endroit indiqué par M. De Grégory, t. I, p. 128. On trouve un verset qui en renferme le sens au liv I, c. 8.

(2) M. De Grégory confond saint Maxime, évêque de Turin, qui mourut vers l'an 466, avec saint Maxime de C. P. abbé, qui combattit les Monothélites, et qui mourut martyr en 662.

Turin, et que tous ceux qui ont lu ces œuvres ont été abbés Bénédictins à Verceil ?

Le même paralogisme est sensible dans les pages où M. De Grégory (1) s'efforce de montrer que le Dante a emprunté la description de l'enfer au livre de l'*Imitation*. Il cite des généralités qui appartiennent au fond de la doctrine chrétienne, et qui sont communes à tous nos écrivains. Par conséquent, ces citations ne supposent aucun rapport entre les expressions du poète italien et de celles l'auteur du livre de l'*Imitation*.

Je termine par deux observations qui appartiennent, depuis longues années, à notre controverse et qu'il est nécessaire d'éclaircir.

Les défenseurs de Thomas à Kempis se sont fréquemment prévalus de ces paroles du livre IV, ch. 5, de l'*Imitation : Le prêtre, revêtu des habits sacrés, tient la place de Jésus-Christ, afin d'offrir à Dieu d'humbles supplications pour lui-même et pour tout le peuple.* IL PORTE, DEVANT ET DERRIÈRE LUI, LE SIGNE DE LA CROIX DU SAUVEUR, *afin que le souvenir de sa passion lui soit toujours présent.* IL PORTE DEVANT LUI LA CROIX SUR LA CHASUBLE, *afin de considérer attentivement les traces de Jésus-Christ, et de s'animer à les suivre.* IL PORTE LA CROIX DERRIÈRE LUI, *afin d'apprendre à souffrir avec douceur, pour Dieu, tout ce que les hommes peuvent lui faire de mal.* IL PORTE LA CROIX DEVANT LUI, *afin de pleurer ses propres péchés;* ET DERRIÈRE LUI, *afin que, par une tendre compassion, il pleure aussi les péchés des autres...*

(1) *Hist.*, t. I, p. 160.

On concluait de ce passage que l'auteur avait écrit en Belgique, où les chasubles sont ornées d'une double croix, tandis qu'en France, où vécut Gerson, elles ne portent qu'une croix derrière, et en Italie, où est censé avoir vécu Gersen, elles n'en portent qu'une seule devant.

Comme il s'agit ici d'une coutume qui a varié, à différentes époques et en diverses églises, j'ai omis cet argument, qui me paraissait peu solide, parce que les documents positifs font défaut. Je n'en aurais probablement point parlé, si M. De Grégory, au lieu d'y voir une difficulté pour sa cause, n'y avait cherché un argument pour Gersen. Ce procédé m'oblige à dire quelques mots des croix de la chasuble, et à faire voir que l'assertion des Gersenistes n'est pas soutenable.

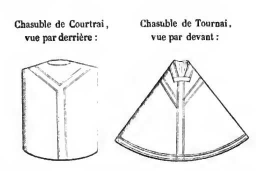
Les chasubles les plus anciennes n'avaient point de croix proprement dite, dessinée dans la forme des croix actuelles : on avait coutume de les orner de bandes de trois à quatre doigts de largeur qui descendaient des épaules par devant et par derrière, et s'unissaient au milieu du dos et de la poitrine en guise de *pallium*, pour ne former qu'une seule bande qui descendait jusqu'aux bords de la chasuble. Ces bandes, qui formaient *une espèce de croix*, étaient quelquefois parsemées d'autres petites croix brodées en guise d'ornement. On voit encore des bandes semblables sur deux chasubles de saint Thomas de Cantorbéri, dont l'une est conservée dans l'église de St-Michel à Courtrai, qui l'a héritée de l'abbaye de Groeninghe, et l'autre à la cathédrale de Tournai (1).

(1) Voici à peu près cette forme antique d'*une espèce de croix*, telle qu'on la voit encore sur ces anciens ornements, dont l'étoffe est aussi remarquable que la forme :

« Dans la suite, dit Claude de Vert (1), les bandes qui figuraient les bras de la croix, ayant été retranchées en quelques églises par devant, et en d'autres par derrière, elles n'ont plus laissé qu'une croix *ou par devant, comme en Italie, ou par derrière, comme en France*, et de l'autre côté, il n'est resté que la simple bande du milieu, mais beaucoup plus large qu'elle n'était autrefois. »

Cette explication est tout à fait conforme aux documents qui nous restent sur la forme des chasubles au moyen âge. Dom Marrier, dans la préface de la *Bibliothèque de Cluni*, raconte que le cardinal Guillaume d'Estouteville donna, en 1473, au monastère de St-Martin, deux chasubles faites à Rome. Elles différaient des chasubles françaises, en ce qu'elles étaient ornées d'une seule croix devant, tandis que les chasubles de France ne portaient qu'une seule croix derrière (2).

Chasuble de Courtrai, vue par derrière : Chasuble de Tournai, vue par devant :



Voyez sur les chasubles, les *Annales archéologiques* de Didron, t. II, p. 150. Paris, 1845, et les ouvrages de Pugin.

(1) *Explication des cérémonies de l'Eglise*, t. II, p. 160. Paris, 1790.

(2) Voici la description de ces précieux ornements : « Ill. D. Guil. de Estoutevilla, anno Domini 1473, quaterna ornamentorum ecclesiasticorum paria, *Romae texta* sacris Martiniani nostri monasterii ædibus obtulit et devovit

Du Saussay a observé le même fait, et il ajoute : « Quoi qu'il en soit de l'usage d'Italie, la coutume de l'Eglise de France n'en diffère pas essentiellement ; car nous avons aussi des chasubles qui sont ornées d'une grande croix du haut en bas, mais les évêques seuls s'en revêtent ; les chasubles qui sont propres aux simples prêtres ne sont ornées que d'une seule croix derrière (1). »

Les recherches actives que j'ai faites dans un grand nombre de livres liturgiques, ne m'ont fait découvrir que les documents peu nombreux que je viens de citer. Aussi n'ai-je pu m'empêcher de trouver étrange la hardiesse avec laquelle les partisans de Gersen affirment, sans renseignements et sans preuves, qu'au moyen âge les chasubles d'Italie étaient ornées de deux croix, l'une devant et l'autre derrière. Les monuments que je viens de citer nous conduisent à un résultat tout à fait différent. Nous sommes forcés d'en conclure qu'au XIIe siècle, il n'y avait pas de

Quæ ut præclarissima exquisitissimaque, ita operosissimi ob diversos quibus variantur flores, sunt artificii. Horum duo sunt damascena albi coloris, duo rubri, unum scilicet damascenum, alterum e panno serico... Ea autem sunt forma dispositæ sacro faciendo casulæ, ut a modernis nostris non nihil discrepent. Nam præterquam sunt illis duplo ampliores, sic ut corpus totum contegant, latitudinis sunt ejusdem, atque altitudinis, extremosque digitos distensione sua attingunt, et *in quibus cruces anterius*, *seu pectori*, *non autem posterius*, *id est humeris*, *ut in recentioribus more romano*, *insutae sunt.* » In præf. *Biblioth. Cluniac.* Paris, 1614.

(1) « *Hanc* (crucem), ait Donius, *Itali anteriori plagae assuunt*, *Galli vero posteriori*... Quidquid sit de Italorum more, certe etiam in Gallia usus iste non est ab Italico adeo diversus ; nam etiam visuntur apud nos casulae crucis signum a summo ad imum vestis sacerdotalis ferentes in anteriori parte ; sed quae hac forma constant, episcoporum sunt propriae ; sicut quae a tergo præferunt, propriae sunt presbyterorum. Ritus tritior tamen in Gallia is est, quo casulis in parte posteriori vel crux sola, vel Christus in cruce

croix proprement dite sur les chasubles ; que, plus tard, les chasubles de France out été ornées, le plus souvent, d'une seule croix derrière, et que celles d'Italie n'ont jamais eu qu'une seule croix devant. Cette dernière conclusion exclut tout à fait les prétentions des auteurs gersenistes.

Le petit subterfuge inventé par M. De Grégory n'infirme pas notre argument. Cet écrivain assure que les prêtres d'Italie portaient, au moyen âge, deux croix, l'une sur la chasuble, l'autre au milieu de l'étole, sur le cou (1). Cette affirmation est gratuite ; elle n'est appuyée d'aucun monument qui prouve l'usage, aujourd'hui reçu, de placer une croix sur l'étole. En second lieu, les expressions de l'auteur de l'*Imitation* sont trop claires, pour qu'on puisse en violenter ainsi le sens. Cet écrivain dit que le prêtre porte deux croix, l'une devant, l'autre derrière ; il ajoute que la première est sur la chasuble, et, sans explication aucune, il parle immédiatement de la croix postérieure, laissant assez entendre qu'elle se trouve sur le même vêtement. Il conclut en disant que le prêtre est *au milieu des deux croix* comme il est médiateur entre Dieu et les hommes : ***Post se, ut aliorum etiam commissa defleat et*** SE MEDIUM ***inter Deum et peccatorem constitutum esse sciat.*** Peut-on désirer plus de précision ? Ainsi, la description de la chasuble que l'auteur de l'*Imitation* nous donne, ou confirme les droits de Thomas à Kempis ou ne prouve absolument rien.

pendens assuuntur. » Du Saussay, *Panoplia sacerdotalis*, part. 1, lib. VI, c. 11 ; *De forma casulæ sacerdotalis*, p. 129, II. Lutetiae Paris, 1653.

(1) *Hist*, t. II, p. 375

Je termine ce paragraphe par l'examen des prétendus *italianismes*, dont l'*Imitation* fourmille, selon M. De Grégory (1).

On trouve au livre III, ch. 21, le mot *solatiocissimus*, superlatif barbare du mot italien *solazzoso;* on lit ailleurs les mots : *Licenciatus*, *bassari*, *pensare*, *regratiari*, *contentari*, *grossus*, *sentimenta devotionis*, *nihilitatis*, etc. Voilà bien des mots d'origine purement italienne, transformés en mots latins. Donc l'auteur de l'*Imitation* est italien.

Il y a loin de ce catalogue de *mots* à la liste des *idiotismes* flamands que nous avons exposés au second chapitre!

Mais ces mots mêmes ne prouvent point l'origine italienne de l'auteur : ils ont tous été employés dans nos provinces. On peut même en indiquer l'origine. Comme ces expressions barbares dérivent presque toutes de la langue latine, qui a été parlée dans nos contrées par les armées romaines, et plus tard par le clergé, il est fort probable qu'elles sont restées dans l'usage, parmi nous, depuis cette époque jusqu'au XVI[e] siècle, où le goût commença à s'épurer. Elles ont pu être forgées par des latinistes inhabiles. Elles ont pu être propagées par les nombreux étudiants qui fréquentaient les universités de l'Italie et par l'emploi des livres composés en Italie, répandus alors dans toutes les contrées de l'Europe. On n'était guère difficile au moyen âge sur le choix des termes. Du reste, quelle qu'ait été la voie par laquelle ces mots nous sont parvenus, voici un fait qui renverse et détruit l'argument

(1) *Hist.*, t. I, p. 81-87 et 239-240.

laborieusement construit par M. De Grégory : ces mots ont été employés fréquemment par les Frères de la vie commune, et par les Chanoines réguliers de St-Augustin, sans excepter Thomas à Kempis. Amort cite dix opuscules de cet écrivain, où le mot *regratiari* est employé (1); la même expression se trouve dans Buschius et dans Denis le Chartreux.

Les œuvres de Thomas à Kempis renferment le mot *pensare* treize fois, *contentari* huit fois, *licentiare* quatre fois, *sentimenta* une fois, *grossus* deux fois, *solaziosissimus* une fois dans le 30me sermon (2), *bassari* ou l'équivalent *bassatio* et *bassus* quatre fois. Buschius emploie aussi le mot *sentimenta* au moins une fois, et le mot *bassari* deux fois. J'omets les mots qui ont une physionomie moins italienne que *solaziosissimus*, *pensare*, etc., parce qu'il est inutile de réfuter plus longuement un argument qui croule par la base (3).

Il nous reste maintenant à répondre au nouveau système inventé par M. De Grégory pour soutenir les droits de Gersen. C'est l'objet du paragraphe suivant.

(1) *Ded. crit.*, p. 62 et seq. Thomas Carré indique 12 passages des œuvres de Thomas à Kempis, où le mot *regratiari* est employé. Voy. son *Thomas à Kempis a se ipso restitutus*, p. 1. Voy. ici p. 141 et 224.

(2) Amort, *Ded. crit.*, p. 181.

(3) On peut voir dans le Glossaire de Du Cange, que tous ces mots ont été employés par des écrivains étrangers à l'Italie.

IV.

Du nouveau système de défense inventé par M. De Grégory.
Le *manuscrit* et le *Diarium de Advocatis*.

Jusqu'à l'année 1830, M. De Grégory a marché sur les traces des anciens Gersenistes; mais cette année, pendant que le canon de juillet grondait encore, comme il nous l'apprend, il eut l'insigne bonheur de découvrir dans le magasin du libraire Techener, un nouveau manuscrit du livre de l'*Imitation*, qu'il s'empressa d'acquérir, et qui devint entre ses mains la base d'un nouvel édifice gersenien, je veux dire le fondement d'un nouveau système de défense en faveur de son héros.

A peine le volume fut-il acquis, qu'on y découvrit les noms de ses anciens propriétaires; on lut sur les gardes du livre les lignes suivantes :

1550. 3 *Maii, ad usum Dom. Hieronymi De Advocatis, civis Yperodiæ.*

Ad usum quoque Paracletum.

Ad usum Hieronymi (barré).

Frederici Advocatis, Ceridonii, scripsi 1568. 4 *Maii.*

Ad usum Hieronymi Advocatis.

Les dernières pages étaient chargées de notes, dont voici quelques extraits :

Nota quod anno 1527 *furmentum valuit florenos duodecim ad omnem cursum... item siligo valuit florenos undecim... Item in dicto anno Hispani fuerunt Rome,*

et dicta civitas Rome fuit sacheziata ; duravit saccum decem dies... et hoc fuit die 16 *Maii... Iste devotissimus liber concessus est ad usum fratris Johannis de Pasqualibus , Ordinis Minorum...*

D'après ces notes, il est évident que ce manuscrit s'est trouvé, dans le courant du XVI[e] siècle, en la possession de plusieurs membres de la famille *De Advocatis* qui, en italien, s'appelle *De' Avogadri*. Cette antique famille noble existe encore à Bielle, dans le Vercellais, où elle est très-considérée.

Dans son *Histoire des lettres et des arts* du Vercellais, M. De Grégory avait déjà signalé plusieurs membres de cette famille qui s'étaient distingués au moyen âge (1); mais du moment qu'il posséda son *manuscrit De Advocatis*, il voulut entrer avec elle dans des rapports intimes, afin de découvrir l'origine de ce volume.

Ces relations eurent pour lui un résultat aussi étonnant qu'inespéré. La famille De' Avogadri, de Bielle, possédait encore une espèce de journal du XIV[e] siècle, où différents événements, relatifs à ses membres, étaient consignés. On y découvrit, à la date de l'année 1349, une mention expresse du livre de l'*Imitation*. Voici l'extrait de ce remarquable journal, que M. De Grégory soumet à la méditation des savants (2) :

« § I. *Die* 7[a] *Martii* an. 1345. Nevicavit multum in castello Valdengi, ac fecit tempus horribile, res insolita fere, hoc tempore.

(1) *Hist. du liv. de l'Imitat.*, t. II, p. 233 et 234

(2) *Hist.*, t. II, p. 224 et suiv.



8ª Meus Maxarius a latronibus, rediens a Platto, assassinatus fuit, vulneratus fuit.

§ II. Laus Deo in nomine Domini. Amen.

Die 11ª mensis Februarii an. 1349. Hodie mea mulier hora septima matutina genuit filiam; nominata fuit Catharina; fuerunt patrini, cognatus meus et mulier sua.

12ª Pluvia maxima hodie cadit; Cibia inondavit meum partum Olmetti, et eradicavit multas arbores; grave damnum attulit.

13ª Sequitur pluvia et inondatio. Vicarius perpetuus parochiæ Sancti Blasii Valdenghi obiit in odore sanctitatis, D. Lexona Carolus.

15 Die dominica mensis Februarii post divisionem factam cum fratre meo Vincentio, qui Ceridonii abitat, in signum fraterni amoris, quod hoc temporalibus tantum impulsus negotiis feci, dono illi preciosum codicem de Imitatione X*pti*, quod hoc ab agnatibus meis longa manu teneo; nam nonnulli antenati mei hujus jam recordarunt... »

On lit à la fin :

« Anno 1350, die 4 Julii, tempestas maxima devastavit omnes colinas Cossati, multumque damnum inferit.

12 Mea mulier correpta fuit gravi morbo accidentali de apoplexia. »

C'est ainsi que le *Diarium*, ou journal, est terminé.

M. De Grégory tire de ces deux manuscrits, celui de l'*Imitation*, qui appartint jadis à Jérôme *De Advocatis*,

et celui du *Diarium* de la famille De' Avogadri, un triple argument en faveur de Gersen.

Il prétend d'abord que son manuscrit de l'*Imitation*, par sa forme et ses caractères appartient, à la fin du XIII[e] siècle, ou au commencement du XIV[e], et approche ainsi de l'âge de Gersen.

Il soutient ensuite qu'une relation matérielle existe entre son manuscrit de l'*Imitation* et le *Diarium*. Selon lui, l'exemplaire de l'*Imitation* qui fut légué en 1349 à Vincent De' Avogadri, est précisément celui qu'il acheta à Paris en 1830. Enfin il veut que le *Diarium* soit authentique; d'où il suit que le livre de l'*Imitation* existait avant l'année 1349; car l'auteur du *Diarium* déclare que *ses agnats ont possédé le précieux volume de l'*Imitation *de longue main*. Donc cet ouvrage existait avant la naissance de Thomas à Kempis, et Gersen en est l'auteur.

Il est à remarquer que tout ce raisonnement est dirigé contre les droits de Thomas à Kempis, et qu'il n'établit sous aucun rapport les droits de Gersen. Ni le manuscrit *De Advocatis*, ni le *Diarium* ne font mention de l'auteur Bénédictin. Ces arguments ne concluent en faveur de Gersen qu'à l'aide de cette fausse hypothèse, que Gersen est l'auteur de l'*Imitation*, si Thomas à Kempis ne l'est pas. Si tous les faits allégués étaient exacts, on pourrait en conclure que Thomas a perdu tous ses droits, mais il ne serait pas permis d'en conclure que Gersen a acquis les siens. Si Thomas à Kempis était exclu, le véritable auteur de l'*Imitation* resterait à chercher.

Mais les faits que M. De Grégory allègue n'existent pas. Son manuscrit de l'*Imitation*, *sans date* et *sans nom d'au-*

teur, est d'une écriture moderne. La forme des lettres a une ressemblance frappante avec le caractère du livre ***De Meditatione cordis*** de Gerson qui se trouve copié dans le même volume; or, cette dernière écriture appartient très-vraisemblablement aux premières années du XVIe siècle. On est donc généreux en accordant que cet exemplaire de l'***Imitation*** a été écrit à la fin du XVe. En outre, quoique l'écriture en soit nette et régulière, le texte en est très-fautif (1), ce qui indique une copie récente faite avec un certain soin sur un exemplaire déjà altéré. Plusieurs savants consultés sur l'âge de ce manuscrit, ont eu l'obligeance de le fixer selon les désirs de M. De Grégory, aux premières années de XIVe siècle; mais leur opinion n'a jamais été ratifiée par le jugement unanime des savants. Au contraire, plusieurs paléographes distingués, dont M. Gence a recueilli les jugements (2), pensent que le manuscrit ***De Advocatis*** ne monte pas au delà de l'époque où fut inventée l'imprimerie. M. Tourlet, ancien professeur de l'école des Chartes aux archives du royaume, est de cet avis. « L'écriture du spécimen du manuscrit ***De Advocatis***, dit-il, d'après la multiplicité des abréviations dans le corps des mots, les petits traits qu'on aperçoit sur plusieurs *i*, et la forme aiguë du 4, qui n'avait point lieu dans le XIVe siècle, ni au commencement du XVe, ***me paraît être d'une époque voisine de l'invention de l'imprimerie***. — Le chiffre semblable d'un ***Diarium***, auquel on reporte le manuscrit sans date,

(1) Voy. ici le jugement de MM. Gazzera et Dubner, p. 195 et 196.

(2) *Jugements motivés sur l'âge du* CODEX DE ADVOCATIS, *dont les abréviations multipliées, l'accentuation approchant du point, et la numération moderne, etc., ne permettent pas de le rapporter à une époque antérieure au XVe siècle;* recueillis et publiés par J.-B. M. Gence, ancien archiviste au dépôt des Chartes, etc. Paris, 1835, 10 pag. in-8°.

en rend suspect l'âge annoncé de 1349, où le 3 d'ailleurs a pu être lu à la place du 5, d'autant plus que la forme baroque et sans liaison de *l'écriture ne saurait être du XIV*ᵉ *siècle* (1). »

Ainsi M. Tourlet rejette tout à la fois la date du manuscrit de l'*Imitation* et celle du *Diarium*.

M. l'abbé Labouderie, ancien vicaire général d'Avignon, membre de la société des antiquaires, n'est pas moins rigoureux. « L'écriture de l'*Imitation*, dit-il, ressemble parfaitement à celle du trop fameux manuscrit d'Arône. Ils appartiennent incontestablement l'un et l'autre à la même époque, c'est-à-dire au XVᵉ siècle. Il est facile d'observer que les chiffres arabes y ont la même forme qu'ils ont actuellement dans les livres imprimés, surtout le 4 et le 7, *ce qui indique des temps avoisinant celui de l'invention de l'imprimerie* (2). »

Cette remarque est d'une grande valeur. Le *quatre* du moyen âge ᴂ, et le *sept* Λ figurent dans un certain nombre de manuscrits copiés dans le premier quart du XVIᵉ siècle. Je les trouve encore dans un Psautier de l'abbaye de Sᵗ-Amand, à Courtrai, copié en 1530.

Le manuscrit *De Advocatis,* sans date, sans nom, *avec des chiffres modernes*, n'appartient donc certainement point au XIIIᵉ ou au XIVᵉ siècle, comme M. De Grégory le prétend ; mais tout au plus au XVᵉ, comme l'accorde M. l'abbé Labouderie, et, à notre avis, au XVIᵉ.

(1) *Jugements motivés*, etc., p. 4.

(2) Ib., p. 8.

Quant à la relation que M. De Grégory établit entre ce manuscrit de l'*Imitation* et le *Diarium*, elle est tout à fait imaginaire. Il est vrai que cet exemplaire de l'*Imitation* appartint, selon toute apparence, à des membres de la famille De' Avogadri en 1550 et en 1568; mais aucun document quelconque ne prouve que ce même volume appartenait à la même famille deux siècles auparavant, en 1349. M. De Grégory franchit ces deux siècles par une simple conjecture, qu'une simple négation de notre part renverse et détruit.

Le *Diarium* ne supporte pas mieux l'examen d'une sage critique que le manuscrit de l'*Imitation*.

Ce journal est tout à fait sans valeur; il est écrit sur papier; toutes ses feuilles sont déchirées; il est incomplet; les premiers faits qu'il mentionne sont de l'année 1345, les derniers, de l'année 1350; il ne renferme que quelques mois de ces années. Des notes ont été ajoutées plus tard au texte. Le mot *Diarium* est écrit à la marge, ainsi que le nom de Joseph De Advocatis, et d'autres noms et mots qui n'ont pas de sens. Nous devons cette description au notaire Dionysio, qui l'envoya à M. De Grégory le 31 janvier 1832 (1).

Ce *Diarium* est donc au fond un chiffon de vieux papier, qui n'a aucun caractère intrinsèque ou extrinsèque d'authenticité.

L'écriture en est évidemment moderne, comme l'a observé M. Tourlet, dont nous venons de citer le jugement. La date du 15 février qui répond à un Dimanche est

(1) *Hist du liv. de l'Imitat.*, t. II, p. 240.

très-suspecte. Le chiffre que l'on prend pour un 5 a été pris pour un 4 par plusieurs savants. Cette manière de lire est d'autant plus vraisemblable que le *Diarium*, dans le passage qui précède, donne les nouvelles jour par jour, du 11 février, du 12 et du 13; puis saute du 13 au 15, en passant le 14. Si M. De Grégory avait donné les lignes qui suivent, on aurait pu voir si l'auteur n'a pas mentionné le 15 après la donation. Dès qu'on admet la leçon proposée il y a anachronisme certain, parce qu'en 1349 le Dimanche tombait le 15 et non le 14 du mois. En outre le chiffre que l'on donne pour un 5 est altéré; on dirait qu'une main étrangère l'a modifié pour lui donner la forme du 5.

La manière cavalière avec laquelle l'auteur de ce journal appelle l'ouvrage : *Codicem de Imitatione Christi*, *Manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ,* fait naître dans l'esprit d'autres perplexités encore. A ne consulter que le *Diarium*, on croirait que le livre de l'*Imitation* a été toujours connu sous le nom de *Livre de l'Imitation de Jésus-Christ*; et cependant tous les monuments du XVe siècle, que nous avons consultés et cités, prouvent que, même à cette époque, les quatre livres de l'*Imitation* ne portaient pas, dans les manuscrits, un titre toujours semblable. Le nom d'*Imitation* était en quelque sorte secondaire, et faisait suite aux autres dénominations. C'est ainsi que Buschius appelle l'ouvrage : *Le livre* QUI SEQUITUR ME, *de Imitatione Christi* (1); c'est ainsi que le biographe anonyme de Thomas à Kempis dit, que *le petit livre des Sentences de l'humble Jésus* S'APPELLE AUSSI *l'Imitation de*

(1) Voy. ici pag. 77.

Jésus-Christ (1); c'est ainsi que, dans plusieurs manuscrits, cet ouvrage est intitulé : *Admonitiones ad interna trahentes*, et que le recueil des trois ou des quatre livres a été appelé l'ouvrage *De contemptu mundi, De consolatione interna, De conversatione* ou *De locutione interna*, etc.

Il est vrai qu'Hermann Ryd emploie, déjà en 1454, le simple titre *De Imitatione Christi*, mais est-il vraisemblable qu'on eût rencontré une pareille bigarure de titres au XVe siècle, si, dès l'année 1349, l'ouvrage avait été parfaitement connu sous le nom d'*Imitation de Jésus-Christ?* S'il en eût été ainsi, on n'eût pas trouvé à cet âge les livres de l'*Imitation* séparés, isolés, insérés parmi les œuvres de Thomas à Kempis, et cités comme des ouvrages distincts. Cette grande variété des manuscrits prouve que, dans les premières années du XVe siècle, ces quatre livres venaient de naître, et ne constituaient point, depuis deux siècles environ, comme le *Diarium* le suppose, un seul ouvrage connu sous le titre d'*Imitation de Jésus-Christ.*

La manière dont le *Diarium* cite l'*Imitation* à l'année 1349, lui enlève toute autorité.

L'insignifiance des faits qu'il rappelle lui ôte d'autre part toute espèce de valeur. L'auteur ne s'y occupe que de bagatelles ou de choses peu importantes, *de la neige qui est tombée, d'une prairie inondée* par un ruisseau, *des couches de son épouse*, et d'autres événements semblables. Au milieu de ces détails vulgaires se présente tout à coup la donation solennelle du codex de l'*Imitation*, accompagnée d'explications affectées sur l'antiquité de ce

(1) Voy. ici pag. 86.

livre... Puis l'auteur revient à la pluie, au vent, aux maladies de sa femme. Il a l'air, en un mot, de ne composer son journal, que pour faire savoir à la postérité que l'*Imitation* existait de son temps, et il entoure ce fait de récits insignifiants, de crainte qu'on ne le soupçonne d'avoir eu cette intention. L'artifice d'un faussaire maladroit frappe ici tous les yeux.

Ce n'est point tout encore. L'isolement complet de ce *Diarium* est un autre mystère, dont on ne nous donne pas la clef. Comment expliquer l'existence de ce journal incomplet dans les archives d'une famille qui ne possède aucun autre document de cette époque ? Les recherches les plus actives de M. Gustave De' Avogadri, pour retrouver la généalogie de ses ancêtres, n'ont abouti à aucun résultat : il n'a pas même trouvé les traces de Jérôme et de Frédéric De Advocatis qui ont possédé son manuscrit en 1550 et en 1568. L'évêque d'Ivrée écrivit à M. De Grégory, qu'un certain Jérôme De Advocatis avait été nommé Chanoine de sa cathédrale le 19 mai 1524, et qu'il mourut en 1549, un an avant que Jérôme De Advocatis, *civis hyperodiensis*, possédât le manuscrit. Toutes les recherches qui ont été faites sur le frère Jean De Pasqualibus sont demeurées stériles. M. Gustave De' Avogadri, qui seconda de tous ses moyens les généreux efforts de M. De Grégory, découragé par l'inutilité de ses recherches, lui écrivit le 17 juillet 1832 :

« Mes recherches sur l'ancien arbre généalogique de la famille De' Avogadri sont parvenues à un point au delà duquel je ne pense pas pouvoir les conduire. J'ai retourné de fond en comble beaucoup d'archives ; il y a plus de six mois que je travaille, et le plus ancien arbre généalogique

que j'ai pu découvrir date de l'année 1400 environ. Il me parait donc qu'il faut abandonner la partie, puisqu'on ne trouve aucune trace ni de *Joseph*, ni de *Vincent*, ni de *Paraclet;* cependant je ne perdrai pas l'affaire de vue. »

Le 14 avril 1833, il écrivit de Bielle au même : « Quant à ce qui concerne mes recherches ultérieures sur notre famille, je vous dirai que je n'ai pas pu réussir à trouver un arbre généalogique satisfaisant qui remonte au delà du XVe siècle, et encore celui que j'ai n'est pas complet. Ce qui est plus fâcheux encore, c'est que, dans les terres même inféodées à la famille, les livres des paroisses ne renferment pas un seul certificat de naissance ou de mort au delà du XVIIe siècle. »

Ainsi le fortuné *Diarium* a seul échappé à la destruction totale des documents relatifs à la famille De' Avogadri, et c'est pour nous apprendre qu'en 1349 l'*Imitation* a été léguée par Joseph De Advocatis, à son frère Vincent, et que ce volume a été possédé par leurs ancêtres !

Je le demande, lorsqu'on est libre de préjugés et d'intérêts de parti, peut-on raisonnablement comparer un pareil document aux témoins oculaires vivants, qui nous ont montré du doigt le véritable auteur de l'*Imitation?* Et M. De Grégory lui-même, s'il n'avait été fasciné par l'amour de sa patrie et de son système, eût-il eu le courage de produire comme une preuve décisive de son opinion quelques feuilles de papier lacérées dont l'origine est inconnue et dont le sujet est insignifiant ? M. Thomassy n'a pu s'empêcher de dire, après avoir lu cette prétendue démonstration, que *les arguments* dont M. De Grégory se sert sont *d'une extrême faiblesse ou, pour mieux dire, de*

nulle valeur (1); et M. Onésime Leroy, qui n'est pas difficile dans le choix de ses preuves, a déclaré que *le spécimen du Diarium n'a rien changé à l'opinion de MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et des hommes distingués qui se sont occupés de cette question* (2).

Le système de M. De Grégory a donc été jugé par des hommes compétents à Paris, comme nous l'avons jugé nous-mêmes, selon nos faibles lumières, c'est-à-dire qu'il n'a point fait faire un seul pas à la cause de Gersen.

Nous venons de voir que Gersen n'a aucun droit à l'honneur d'avoir composé l'*Imitation;* nous avons vu un peu plus haut que Gersen n'a pas même le droit de compter parmi les êtres réels; disons donc encore aujourd'hui ce que les auteurs des *Mémoires de Trévoux* disaient en 1726, à savoir, que les partisans de Gersen ne sont pas encore parvenus à rendre son existence probable (3).

Que faut-il dès lors penser de ses droits ?

(1) *Glo res de France*, *Vie de Gerson*, pag. 314. Paris, 1843.

(2) *Etudes sur les mystères*, p. 424. Paris, 1837.

(3) Voici en quels termes un des écrivains des *Mémoires de Trévoux*, exprime cette opinion, à propos du compte rendu qu'il donne de la *Plena et succincta* INFORMATIO d'Amort : « Deux réflexions ont fixé, il y a longtemps, mon jugement sur l'auteur du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Le style inimitable de ce livre a un rapport si évident avec le style des autres ouvrages de Thomas à Kempis, que le sentiment de cette conformité l'emportera toujours, dans un lecteur non préoccupé, sur tout ce qu'un ordre savant et habile à défendre ses prétentions, a imaginé, pour rendre douteux le droit d'A Kempis. L'autre réflexion qui m'affermit dans son parti, c'est qu'*après cent ans*, *on n'a encore pu rendre probable*, je ne dis pas le droit, mais même *l'existence de Jean Gersen*, et il reste toujours plus vraisemblable que toute la dispute a pour origine l'erreur d'un ou de deux copistes qui ont écrit Gersen pour Gerson. » *Mémoires de Trévoux*, Mai 1726, t. II, p. 946.

CHAPITRE V.

DES DROITS DE GERSON A L'HONNEUR D'AVOIR COMPOSÉ LE LIVRE DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

La cause de Gerson qui était abandonnée depuis longtemps, lorsque je publiai la seconde édition de ces *Recherches*, a trouvé tout à coup de zélés, d'ardents défenseurs. Je n'oserais pas dire que la cause a gagné en force, en vraisemblance; car on n'a produit, que je sache, aucun document nouveau; on n'a découvert aucun fait qui fût favorable au chancelier; on ne s'est pas même occupé sérieusement des difficultés graves, des raisons à nos yeux décisives, que nous avions opposées aux défenseurs de Gerson; on s'est lancé dans la voie sans issue des conjectures, des rapprochements plus ou moins heureux, des hypothèses et des affirmations gratuites, qui contribuent puissamment à embrouiller et à prolonger une discussion de critique littéraire, mais qui ne servent assurément jamais à l'éclaircir, ni à la résoudre.

Nous pouvons donc, sans manquer aux règles de la saine critique, maintenir les arguments proposés dans nos deux éditions précédentes, sauf à écarter les observations de détail que l'on a faites à leur sujet, et à repousser les dénégations arbitraires, incroyables, que l'on a opposées

sans aucune retenue, à des faits matériels parfaitement constatés.

Comme MM. Thomassy et Vert ont pris la part la plus considérable à cette discussion, nous consacrons à chacun d'eux un article spécial. Il nous sera facile de répondre ainsi à certaines difficultés de détail dont nous ne pourrions nous occuper dans le cours de la discussion, sans rompre l'enchaînement des preuves qu'il importe de maintenir.

Fidèle à la méthode que nous suivie dès le principe, nous conserverons à cette partie de nos *Recherches* le caractère d'un parallèle constant avec les parties précédentes. Nous examinerons d'abord les arguments que l'on produit en faveur de Gerson, sauf à apprécier à part ceux que M. Vert a proposés; nous résumerons ensuite les faits et les raisons qui nous forcent à croire que le nom de Gerson n'aurait jamais dû figurer dans cette controverse. Jamais on n'est parvenu à produire une seule raison claire, incontestable, en sa faveur; jamais on n'a allégué *une seule preuve de fait* pour lui; jamais on n'a pu détruire, ni combattre avec une apparence de succès, l'un ou l'autre des faits matériels qui renversent sa cause, ni des raisons péremptoires qui obligent à repousser ses droits. Ceux qui se laissent éblouir par le nombre des raisonnements que l'on étale en faveur de Gerson, pourront être séduits; mais ceux qui les pèsent, seront, après les avoir lus, moins persuadés que jamais.

Art. I.

Des arguments produits en faveur de Gerson.

Comme dans les chapitres précédents, nous examinerons successivement dans celui-ci le témoignage des auteurs contemporains, la valeur des manuscrits, et la force des preuves intrinsèques tirées, soit de la personne de l'auteur, soit de ses livres, soit de l'ouvrage même de l'*Imitation*.

I.

Témoins contemporains en faveur de Gerson.

Je n'en connais pas un seul.

Je veux dire que pas un seul écrivain n'a assuré, avant l'année 1429, où mourut Gerson, que le chancelier est auteur du livre de l'*Imitation*.

Cependant M. Vert affirme qu'il n'est point difficile de fixer l'année où fut publiée l'*Imitation* « rien qu'à se guider sur *les indices contemporains; les témoins*, ajoute-t-il, *se lèvent nombreux* (1). » « Les témoignages contemporains, dit-il encore, tels que les nôtres, sont capables, si nous savons les mettre en lumière, de satisfaire les plus exigeants. »

Voilà une assertion diamétralement contraire à celle que nous venons d'émettre; voilà un démenti formel à notre thèse; et une promesse évidemment magnifique. M. Vert

(1) *Etud. hist. et crit. sur l'Imitat. de J.-C.*, par G. Ch. M. Vert., p. 37.

assure que des *témoins contemporains et des témoins contemporains nombreux,* se lèvent, comme par enchantement, pour soutenir les droits de Gerson.

Etonné de cette belle promesse, nous avons parcouru d'un œil avide les pages du savant auteur, afin d'y lire le nom des écrivains qui, avant l'année 1429, ou du moins dans le courant du XVe siècle, ont salué Gerson, comme auteur du livre de l'*Imitation.* Mais, ô surprise, ô déception ! les prétendus témoins contemporains, si pompeusement annoncés, se réduisent : 1° au P. Louis Gonzalez qui, *un siècle et demi* ou environ, après la mort du chancelier, raconte que saint Ignace de Loyola avait toujours avec lui *son Gerson;* 2° à l'auteur d'un mémoire, rédigé vers l'an 1570 par un père de la Compagnie de Jésus, sur le choix à faire des meilleurs ouvrages ascétiques pour la direction des âmes; mémoire où l'*Imitation* figure sous le nom de Gerson; 3° au P. Pinelli, qui a intitulé un ouvrage, où il a entendu résumer les doctrines de l'*Imitation : Gerson, ou de la perfection religieuse*, ouvrage imprimé dans les premières années du *dix-septième siècle !*

Voilà ce que M. Vert appelle des témoins contemporains, et même, *des témoins contemporains nombreux* (1).

Je n'insisterai point sur le faible d'une pareille démonstration; il saute à tous les yeux. On conçoit à peine qu'un écrivain qui est censé écrire pour des hommes réfléchis ait osé produire de pareilles preuves. Citer sérieusement comme des témoins *contemporains* de Gerson, des

(1) Je parlerai des manuscrits et des éditions du XVe siècle, dans le paragraphe suivant.

écrivains qui florissaient *un siècle et demi après sa mort*, n'est-ce pas abuser de la bonne foi de ses lecteurs ?

M. Vert cite le P. Pinelli comme un témoin *contemporain* de Gerson, quoique ce religieux soit mort en 1607, et qu'aucun de ses ouvrages, pour autant que j'en puis juger, n'ait été imprimé avant l'année 1602 (1); cela est fort hardi; mais ce qui est plus remarquable encore, c'est que M. Vert n'avait pas le droit de citer le P. Pinelli comme un *témoin quelconque* des droits de Gerson : car ce pieux écrivain, cité par Rosweyde, déclare dans sa préface, qu'*il se propose d'écrire un livre semblable à celui que Gerson* OU *Thomas à Kempis a écrit sur l'Imitation de Jésus-Christ* (2). Le P. Pinelli est donc tout aussi bien le témoin des droits de Thomas à Kempis, que de ceux de Gerson.

M. Vert a lu, dans les *Vindiciæ Kempenses* du P. Rosweyde, cette déclaration du P. Pinelli, et au lieu de renoncer à son prétendu témoin, comme il devait le faire, il l'a cité hardiment en ajoutant, que le P. Rosweyde *entortille un passage de la préface du Gerson* du P. Pinelli, *pour y trouver une réclame en faveur de Thomas à Kempis !*

(1) Voy. *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. Aug. et Aloys De Backer, t. I, p. 571. Liége, 1853.

(2) Voici les paroles du P. Pinelli, rapportées par le P. Rosweyde, p. 360, des *Vindic. Kimp.*, Antv. 1617 : « Institutum meum est, religiose lector, stylo simplici et perspicuo, libellum conscribere non absimilem illi, qui, *De Imitatione*, auctore Gersone VEL Thomas de Kempis inscribitur, sed religiosorum professioni in primis accommodatum. » Il est évident que le P. Pinelli n'a pas voulu se prononcer sur la question de l'auteur de l'*Imitation ;* qu'il laisse la chose indécise. M. Vert ne le cite pas moins comme un *témoin contemporain* des droits de Gerson !!

Chez d'autres écrivains on pourrait soupçonner ici un acte de mauvaise foi : chez M. Vert, ce n'est qu'une petite malice, un trait d'esprit. On trouve là sa manière habituelle de discuter. C'est pour la faire connaître à fond, que nous nous sommes engagé dans ces détails.

On verra plus loin que non-seulement le XVe siècle ne fournit aucun témoin en faveur des droits de Gerson, mais qu'il en fournit au moins un, de la plus grande autorité, qui lui refuse toute espèce de droit ; sans compter ceux qui attribuent l'*Imitation* à Thomas à Kempis, comme à l'auteur indubitable.

Ce n'est que vers le milieu du XVIIe siècle que Gerson a trouvé un petit nombre de défenseurs timides et isolés (1).

En sa faveur, il n'existe *pas un seul témoin contemporain.*

II.

Manuscrits et éditions primitives de l'Imitation favorables à Gerson.

On cite en faveur de Gerson deux manuscrits *datés* qui portent le nom du chancelier : l'un fut copié en 1441 (2), l'autre en 1460 ; le premier 12 ans, le second 31 ans après la mort de l'auteur supposé.

On a trouvé, en outre, plusieurs manuscrits *non datés* qui portent le même nom : ce sont les manuscrits de Cambrai, de Lechassier, de Reichenberg, de Chigi, de

(1) Voy. plus haut l'*Histoire de la controverse*, page 61 et suiv.

(2) L'autorité de ce manuscrit est très-contestable, parce que l'inscription ne porte pas le nom de Gerson en toutes lettres, mais en abrégé, de cette manière : *De Imitatione Christi a Joanne Gers.* C'est le manuscrit de Pollingen, déjà cité en faveur de Gersen. Voy. ici pag. 247.

Turin, et le Grégorien, énumérés et brièvement décrits par M. De Grégory (1), dans son *Histoire du livre de l'Imitation.*

Les partisans de Gerson ont fixé l'âge de ces manuscrits à leur gré; cependant il n'en est qu'un seul, celui de Cambrai, qu'ils reportent à une époque antérieure à celle où Thomas à Kempis a pu écrire l'*Imitation.* Ils prétendent que ce manuscrit date de l'an 1390.

J'ai déjà fait observer, dans les chapitres précédents, que l'autorité des manuscrits du XV[e] siècle est excessivement précaire (2), lorsqu'elle n'est pas appuyée sur la tradition. Or, nous venons de voir que, du vivant de Gerson, personne ne lui a attribué l'*Imitation.* Peu d'années après sa mort, ses admirateurs étaient convaincus qu'il n'avait pas composé ce livre. L'inscription de ces huit manuscrits ne dépasse donc pas en autorité les trois manuscrits et les cinq éditions imprimées qui attribuent l'*Imitation* à saint Bernard (3), et les six ou sept manuscrits qui indiquent d'autres auteurs supposés.

Si le manuscrit de Cambrai datait réellement de l'année 1390, Gerson aurait composé l'*Imitation* avant l'âge de 27 ans, puisqu'il est né en 1363; or, cette opinion ne s'accorde guère avec l'assertion des Gersonistes et des Gersenistes qui prétendent que Thomas à Kempis n'a pu, en

(1) *Hist.*, t. I, p. 310.

(2) Les savants auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* ont excusé Dom Mabillon, par ce motif que les manuscrits des dernières années du XIV[e] siècle, ceux du XV[e] et ceux des premières années du XVI[e] sont très-difficiles à distinguer les uns des autres, par la forme seule des caractères. Voy. ici page 186 et 190.

(3) De Grég., *Hist.*, t. I, p. 210.

1414, à l'âge de 34 ans, composer ce livre. L'âge de ce manuscrit a été fixé d'une manière arbitraire et n'est point prouvé; je ne m'y arrêterai donc point.

M. Thomassy fait remarquer que tous les manuscrits cités en faveur de Gersen qui portent les mots : *chancelier de Paris*, doivent compter à Gerson.

Cette observation est juste, mais elle n'améliore guère la cause de son candidat.

Je ne vois que cinq manuscrits où cette désignation se trouve; le manuscrit de Padolirone, deux manuscrits de Florence, celui de Vérone et celui de Wolfenbuttel (1). Ajoutez ces cinq manuscrits aux *huit* que M. De Grégory indique en faveur de Gerson, et vous arriverez au chiffre de *treize manuscrits*, tandis que nous en avons cité *quarante-cinq*, qui portent le nom de Thomas à Kempis (2).

Soyons plus généreux encore : comptons à Gerson les *dix-sept* manuscrits que l'on allègue en faveur de Gersen; il en aura alors *trente* en tout, c'est-à-dire, *quatorze de moins* que Thomas à Kempis!

Que veut-on maintenant de nous? N'est-il pas prouvé qu'en toute hypothèse notre pieux chanoine régulier l'emporte, en fait de manuscrits comme pour tout le reste, sur tous ses concurrents?

Accorder à Gerson les manuscrits qui portent le nom de Gersen, sans la désignation de *chancelier de Paris*, c'est pure générosité de notre part ; car il en est plusieurs

(1) Voy. plus haut, page 247 et 248.

(2) Voy. plus haut, page 111.

où Gersen est appelé *abbé*, qualité qui ne convient pas proprement à Gerson. Tous ces manuscrits attestent aussi l'ignorance des copistes, qui n'ont pas su écrire correctement un nom célèbre, un nom d'auteur dont la réputation devait faire la fortune de leur copie !

On nous vante ces inscriptions comme des autorités; on les étale comme des preuves; mais a-t-on réfléchi à l'incurie, à l'aveugle routine, à l'étrange ignorance des copistes qui ont appelé le célèbre chancelier de l'Université de Paris du nom de *Gersen;* ou bien qui ont attribué à un *abbé* italien de Verceil, la qualité de *chancelier de l'université de Paris?* Que les défenseurs de Gersen et de Gerson s'expliquent, qu'ils s'entendent entre eux pour le partage de ces manuscrits; quelle que soit leur décision, nous dirons aux uns et aux autres, qu'ils n'ont pas le droit de nous opposer comme des autorités respectables, comme des preuves de fait, des inscriptions qui portent le cachet manifeste d'une ignorance, ou si l'on veut d'une insouciance manifeste, impardonnable.

La même remarque s'applique aux éditions qui portent le nom de Gerson.

M. De Grégory en compte *trente-cinq* avant l'année 1500 (1). C'est un beau nombre; mais que prouve-t-il?

(1) De Grég., *Hist. de l'Imitat.*, l. I, p. 315. M. De Grégory écrit que la première édition de *l'Imitation*, qui porte le nom de Gerson, a été faite à Anvers, par Mathieu Goes, *vers l'an* 1470; la seconde, à Louvain, en 1474, par Jean de Westphalie; la troisième, à Venise, en 1478, etc. Ces indications ne sont pas exactes : Mathieu Goes n'a commencé à imprimer avec date certaine, qu'en 1482. L'opuscule flamand : *Tondalus visioen*, ne porte la date de 1472, que par suite de l'omission d'un X, erreur qui est fréquente dans les impressions de cette époque. C'est l'avis des bibliographes les plus habiles. Ceux-ci sont d'accord aussi sur ce point, que l'on ne connaît qu'un seul livre

Les imprimeurs du XVe siècle, usaient-ils de beaucoup de critique dans l'impression de leurs livres? n'a-t-il point suffi qu'un seul imprimeur, par négligence, peut-être par spéculation, afin de donner de la vogue au livre, ait falsifié le titre du volume, y ait inscrit un nom connu, pour que vingt ou trente imprimeurs aient reproduit ce titre, sans se douter de la fraude ou de la méprise qu'on leur imposait? Ce titre n'est-il point l'effet d'une erreur involontaire, née de l'usage de placer à la suite de l'*Imitation*, le livre de Gerson, intitulé : *De meditatione cordis?* La confusion de noms, une fois introduite, les imprimeurs ont pu la maintenir sans réflexion et sans arrière-pensée. Remarquons en outre, que de ces *trente-cinq* éditions, *dix-huit*, c'est-à-dire, plus de la moitié, appartiennent au même pays, à l'Italie; et que, de ces dix-huit éditions italiennes, *douze* ont été faites dans la seule ville de Venise. Ces douze éditions, eu égard à l'esprit de routine qui régnait alors, n'en représentent en réalité qu'une seule. Dès lors, voilà le chiffre de 35 qui baisse singulièrement.

Pendant qu'on s'égarait d'un côté, la vérité était respectée de l'autre. De l'année 1468 à 1500, on a fait *vingt-deux éditions* sous le nom de Thomas à Kempis (1); plusieurs d'entre elles ont vu le jour à Paris et à Lyon ou

imprimé à Louvain, en 1474, par Jean de Westphalie, et c'est *De Crescentiis, De ruralium commodorum*, etc. L'édition de l'*Imitation*, faite à Louvain, par Jean de Westphalie, appartient donc à une date postérieure, si toutefois elle existe. Les bibliographes les plus exacts et les plus complets ne la connaissent pas. Je fais cette remarque, pour montrer avec quelle générosité j'admets en faveur de Gerson, des arguments dont on peut raisonnablement mettre la valeur en doute. Je dois ces remarques à M. Franc. Vergauwen, sénateur et bibliophile distingué, qui a pu les vérifier sur sa belle collection d'incunables.

(1) Voy. plus haut, pag. 112 et suiv.

Gerson était fort connu. Celle de 1489, publiée à Lyon, est surtout remarquable, parce que dans le même volume on trouve le texte de l'*Imitation* avec le nom de Thomas à Kempis, et le livre *De meditatione cordis*, sous le nom de Gerson. Si les inscriptions des volumes ont toute la valeur que les partisans de Gerson leur attribuent, il faut convenir que cette édition de 1489 dérange singulièrement leurs calculs.

Au fond, l'autorité de ces inscriptions, qui dépendaient presque toujours des caprices de l'imprimeur, n'est pas très-grande dans les éditions du XVe siècle, à moins qu'on n'y trouve les traces manifestes d'un jugement critique. On remarque ces indices dans l'édition des œuvres de Gerson, donnée en 1488 à Strasbourg; l'éditeur y discute l'authenticité des principaux livres qu'il reproduit, et il déclare que l'*Imitation* n'est point l'œuvre de Gerson, mais bien de Thomas à Kempis. Ce témoignage réfléchi et raisonné a une valeur décisive. Mais les inscriptions qui reproduisent au hasard l'un ou l'autre nom d'auteur, ne sont en réalité d'aucune valeur. La variété extrême qu'on y remarque, prouve qu'elles ont été adoptées sans réflexion, au hasard. Si les imprimeurs, avant de les admettre, avaient consulté les règles de la critique, ils n'eussent point imprimé l'*Imitation* sous le nom de saint Bernard, de saint Bonaventure, de Gerson, de Gersen et de Thomas à Kempis, sans se demander s'ils étaient sur la bonne voie ou s'ils s'égaraient. Cette confusion étrange et générale enlève à tous les champions à la fois, le droit d'invoquer les éditions de l'*Imitation* publiées au XVe siècle. Les Kempistes n'ont pas besoin de ce secours. Les Gersonistes qui n'ont point de témoins contemporains à citer, qui ne

peuvent lutter contre Thomas à Kempis, sur le terrain des manuscrits, en se voyant arracher ces éditions du XV[e] siècle, sont certainement les plus à plaindre; ils ont lieu de désespérer de leur cause. Nous le regrettons sincèrement pour eux; mais les droits de la vérité passent, de l'aveu de tout le monde, avant ceux de Gerson.

Nous croyons donc avoir prouvé d'une manière satisfaisante et même irréfutable, que ni les manuscrits, ni les éditions imprimées au XV[e] siècle, qui portent le nom de Gerson, n'établissent les droits du chancelier de Paris, et qu'ils laissent intacts les droits de Thomas à Kempis.

Examinons maintenant ce que l'on peut conclure dans cette cause, du célèbre manuscrit de Valenciennes.

III.

Du *manuscrit de Valenciennes*, de l'*Internelle consolation*, et du système de M. Onésime Leroy.

L'abbé Lenglet Dufresnoy est le premier écrivain qui ait supposé que l'*Imitation de J.-C.* a été composée en français, par Gerson, à l'usage de ses sœurs, et que l'ancienne traduction française des trois premiers livres de l'*Imitation*, qui porte dans plusieurs manuscrits le titre d'*Internelle consolation*, est le texte original de cet ouvrage.

Cette hypothèse, admise par MM. Aimé Leroy et J. Mangeart, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, a été développée par M. Onésime Leroy, dans ses *Études sur les mystères* ou drames du moyen âge, et dans ses études sur *Corneille et Gerson*.

Quoique cette opinion n'ait pas rencontré un seul partisan depuis qu'elle a été émise, jusqu'à nos jours, elle a paru sourire dans ces dernières années à tous les défenseurs de Gerson.

Les savants, que je viens de nommer, avaient observé, il y a environ quinze ans, parmi les manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, un volume remarquable, qui renfermait l'*Internelle consolation* tout entière; le texte de ce livre paraissait réuni à des sermons de Gerson, comme une partie notable de ses œuvres. Après avoir examiné ce précieux volume avec la plus scrupuleuse attention, ces MM. ont déclaré que l'hypothèse émise par Lenglet Dufresnoy était devenue un fait historique, et que les droits de Gerson étaient placés désormais au-dessus de toute contestation.

Le manuscrit qui servit de base à leur démonstration est un beau volume in-folio, écrit tout entier en grandes lettres, dont le célèbre imprimeur Collard Mansion a imité la forme, dans les magnifiques éditions, imprimées par lui à Bruges, peu d'années après l'invention de l'imprimerie.

Le volume commence par la seconde et la troisième partie d'un *Miroir d'humilité*, dont la première partie, qui occupait 210 feuillets dans le manuscrit, a disparu. La seconde partie de ce *Miroir d'humilité* traite de la misère de l'homme en ce monde, depuis le jour de sa naissance jusqu'au jour de sa mort; et la troisième partie parle de la noblesse de la création de l'âme humaine, de l'usage des richesses et des honneurs, enfin de la gloire ineffable du paradis.

Au feuillet 272 le *Miroir d'humilité* est terminé par cette épigraphe :

Cy fine le Miroir d'humilite, grosse par David Aubert, en la ville de Bruges l'an mil iiij^c lxij.

Immédiatement après le *Miroir d'humilité* viennent les rubriques de deux sermons sur la Passion de Jésus-Christ, prêchés dans l'église de St-Bernard à Paris par Jehan Jarson, chancelier de Notre-Dame de Paris; puis les rubriques des chapitres des trois premiers livres de l'*Imitation* traduite en français, mais placés dans un ordre inverse. Le second livre précède les autres, il est suivi du troisième; le premier vient en troisième lieu.

Cette table forme un tout, composé par le compilateur du volume. Après avoir copié le titre du premier sermon, le copiste ajoute :

En la quelle passion sont incorporées plusieurs expositions, considérations, teuxtes et oroisons.

Il ajoute la même remarque au titre du second sermon de Gerson sur la Passion. Il appelle *la Passion* le texte de l'Evangile qui renferme les souffrances du Sauveur. Les expositions, considérations, teuxtes et oroisons sont, à ce qu'il parait, l'œuvre du chancelier.

A la suite des rubriques des deux sermons de Gerson sur la Passion de N.-S. J.-C., vient la table des chapitres des trois livres de l'*Imitation*, qui commence en ces termes :

Cy apres sensieut la table des rubriches de ce present traittie contenant trois parties partiales, et premierement

cy commencent les admonitions trayant aux choses internelles, et parle de Internelle conversation.

Puis vient le titre du second livre de l'*Internelle consolation*, qui est le troisième de l'*Imitation :*

Cy commence la table des rubrices de ce present livre, parlant de Internelle consolation et contient... et premierement de linternelle loccution de Jhesucrist alame fidèle.

Enfin se présente le titre du troisième livre de l'*Internelle consolation*, qui est le premier de l'*Imitation :*

Cy commence la table des rubriches du livre appelle limitation de Nostre Seigneur Jhesuchrist et du contempt de toute vanite, contenant XXV chapitres.

Cette table est suivie de quelques feuillets blancs.

A la fin des deux sermons sur la Passion, qui sont attribués à Gerson, on lit l'épigrahe suivante :

Explicit la passion de nre Seigneur Jhesucrist, fils de Dieu le Pere Toutpuissant, ABREGIE, GROSSEE *par moy David Aubert* (1), *en la ville de Bruxelles l'an mil cccc soixante deux.*

Le premier et second sermon de Jehan Jarson eommencent par une magnifique miniature, dans laquelle Gerson est représenté en costume d'apparat, assis sur un fauteuil

(1) Ces mots *abregie* et *grossee par moy. David Aubert*, m'ont porté à croire que le compilateur avait raccourci et modifié le texte de Gerson. Mais M. Mangeart a eu la bonté de m'écrire que le manuscrit de Valenciennes « reproduit ces deux sermons en français, tels absolument qu'on les voit. mais en latin, dans l'éditiou d'Ellies Dupin. t. III, col. 1153 à 1203. » Il faut donc donner un sens différent aux mots *abregie et grossee par moy*, etc.

élevé, au milieu d'un auditoire composé de personnes de toutes les classes de la société. Il porte un bonnet rouge de la forme d'un demi-globe bordé d'une lisière épaisse d'hermine. Sa robe est rouge ; une large pèlerine verte, bordée d'hermine, lui couvre les épaules et la poitrine.

A la tête des trois livres de l'*Internelle consolation* est peinte une miniature, sur laquelle figure un religieux habillé en noir, portant le capuchon, n'ayant qu'une couronne de cheveux sur sa tête rasée, prêchant debout dans une chaire au peuple assemblé, et non dans un fauteuil comme le chancelier Gerson.

Chaque livre a une vignette relative à la vie de Notre-Seigneur : celle du troisième livre qui est le premier de l'*Imitation,* représente saint Pierre disant au divin Maître : *Domine, ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te : quid ergo erit nobis ?*

Le volume entier est terminé par cette épigraphe :

Cy fine le volume contenant trois traitties cestassavoir les admonitions traians aux choses Internelles, les consolations internelles et la parfaite Imitation de Jhesucrist, et du contempt de toutes les vanitez du monde, GROSSE *l'an mil cccc lxij, par le commandement et ordonnance de tres haut, tres excellent et tres puissant prince Phelippe, par la grace de Dieu duc de Burgoingne et de Brabant*, etc. etc.

M. Onésime Leroy, dans ses *Études sur les mystères*, puise d'abord un argument dans les vignettes dont le volume est orné. Voici comment il raisonne :

La miniature qui se trouve à la tête des sermons inédits de Gerson, représente le chancelier dans ses habits pompeux, aux jours de sa gloire et de sa faveur; la vignette qui se trouve à la tête de l'*Internelle consolation*, le représente dépouillé de son ancienne splendeur, prêchant les vérités salutaires aux enfants. Ces peintures nous indiquent les deux principales époques de la vie de Gerson : celle de ses succès à Paris, et celle de sa disgrâce à Lyon. Dans la seconde époque, il se retira chez les Célestins de cette dernière ville, et vécut avec son frère dans la solitude et l'oubli du monde, faisant le catéchisme aux enfants, et ne s'occupant que de piété. C'est alors qu'il composa l'*Imitation*, et qu'il la prêcha à ses auditeurs (1).

L'argument que l'on tire des miniatures des manuscrits, est, en règle générale, de peu de valeur, parce que ce genre d'ornement dépendait presque toujours, au moyen âge, de la fantaisie et du caprice des copistes. Du reste ces vignettes sont plutôt fatales qu'utiles à la cause de Gerson; car les miniatures placées à la tête des deux sermons sur la Passion, représentent *deux fois* Gerson dans *le même costume* de chancelier, tandis que la miniature de l'*Internelle consolation* représente le prédicateur qui y figure avec un costume tout à fait différent. Il est donc hors de doute que l'auteur de ces miniatures a voulu montrer au lecteur que Gerson avait prononcé le second sermon sur la Passion aussi bien que le premier, mais qu'il n'a jamais prêché ni écrit l'*Internelle consolation*.

Il paraît du reste que M. Onésime Leroy a reconnu lui-

(1) *Etudes sur les mystères*, p. 332. L'auteur dit que l'*Imitation* fut composée par Gerson, entre l'année 1419 et 1429.

même la faiblesse de son raisonnement ; car, dans le livre qu'il a publié quatre ans plus tard, sous le titre de *Corneille et Gerson*, il l'abandonne complétement, et il s'attache à une autre hypothèse. Il dit, dans cet ouvrage, que Gerson n'a pas composé l'*Imitation* pendant les dernières années de sa vie, chez les Célestins de Lyon, mais à la fleur de l'âge, pendant son séjour à Bruges, à l'époque où il jouissait de la bienveillance du duc de Bourgogne (1). Si cette nouvelle assertion est exacte, la première est évidemment fausse, mais cette dernière hypothèse n'est elle-même qu'une simple conjecture, qui n'a pas d'autre garantie de vérité que l'opinion inconstante de M. Leroy.

Le second argument, sur lequel M. Leroy a beaucoup disserté, et que M. Mangeart a réduit à des termes plus précis (2), consiste dans les rapports intimes que ces MM. ont cru remarquer entre toutes les parties du manuscrit de Valenciennes.

Ce volume ne renferme que la seconde et la troisième partie du *Miroir d'humilité*, les deux *sermons* de Gerson *sur la passion*, et les trois livres de l'*Internelle consolation*. Ces MM. ont affirmé d'abord, que le *Miroir d'humilité* est l'œuvre de Gerson : puis ils ont cité quelques paroles de la *tierce et dernière partie de ce Miroir*, qui, en parlant de la Passion de Notre-Seigneur, renvoient le lecteur, pour plus de développements, *à la première partie de ce traitie sur le mistère de la passion de Nostre*

(1) *Corneille et Gerson*, p. 343. Paris, 1841.

(2) *Un mot de plus sur l'auteur de l'Imitation de J.-C., adressé à M. V. Cousin, pair de France*, par M. J. Mangeart, professeur de philosophie au collége de Valenciennes (15 mai 1838), 16 pages in-8°, Valenciennes, 1838.

doulx Sauveur Jhesucrist... Siccome ceste matière est plus a plain declairee CY DESSUS. Ils ont prétendu que ces phrases écrites par Gerson renvoient le lecteur aux sermons sur la Passion; mais l'erreur était palpable. L'auteur du *Miroir* renvoie de la troisième partie A LA PREMIÈRE PARTIE, qui n'existe plus dans le volume; il renvoie au traité CY DESSUS, qui est perdu. Remarquons en outre que les sermons sur la Passion *suivent* le *Miroir d'humilité*, et ne le précèdent pas, de sorte qu'il est matériellement prouvé par la position des sermons dans le manuscrit, que l'auteur, ou le copiste, ne fait pas allusion aux sermons de Gerson, mais à la première partie du *Miroir*.

Pour établir une relation matérielle entre le *Miroir d'humilité* et *l'Internelle consolation*, ces Messieurs ont été réduits à quelques rapprochement de textes, qui ont donné lieu peut-être à de vagues conjectures, mais qui n'ont pu fournir aucun argument solide.

M. Mangeart fit remarquer d'abord qu'à la suite du second sermon de Gerson, p. 344 du manuscrit, se trouve un petit *Traité de moralité sur la Passion*, qui se termine par ces mots : *La poursieute de cecy est touchie en partie ou livre qui se nomme* LAGUILLON DU SAINTE AMOUR. Puis il affirma, sans alléguer aucune preuve, et contre l'opinion reconnue des savants, que le traité intitulé : *Stimulus amoris* est de Gerson. Enfin de ce que Jehan Lambert avait imprimé le *Stimulus amoris* à la suite de l'*Imitation*, dans l'édition donnée à Paris en 1494, il conclut que l'*Imitation* a pour auteur le chancelier Gerson.

Cette pénible argumentation n'avait pas même une ombre de vraisemblance. Elle tombe évidemment devant

l'inscription de l'édition de 1494, dans laquelle Jehan Lambert fait profession d'ignorer le nom de l'auteur du *Stimulus amoris*, puisqu'il laisse cet opuscule anonyme, et de connaitre le nom de l'auteur de l'*Imitation*, puisqu'il déclare que Thomas à Kempis l'a composé. Je ne conçois pas comment les partisans de Gerson ont pu songer à tirer de cette édition une conséquence que l'éditeur repousse formellement.

Voici un autre argument, qui n'a guère plus de valeur que le précédent.

Les partisans de Gerson ont recueilli avec soin les passages du *Miroir d'humilité*, où il est fait mention *de la griefve et trop perilleuse* CONVERSATION MONDAINE, *et de la* MONDAINE CONSOLATION, *et des* EXAMPLES *de la tressainte vie et* CONVERSATION *de nostre doulx Sauveur Jhesuscrist*, et, après avoir produit ces passages, ils nous demandent *s'il n'est pas évident que l'auteur du* MIROIR *fait ici allusion à son livre de l'Imitation de Jésus-Christ?* Ils nous conjurent de dire, si ces passages ne sont pas *si conformes* A L'ESPRIT *de l'*IMITATION, *qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître, que les trois ouvrages copiés dans le précieux manuscrit sont dus au même auteur, c'est-à-dire à Gerson?*

Nous l'avouons sans détour, cette conséquence n'a jamais été évidente pour nous; au contraire, elle nous a toujours paru dénuée de tout fondement. Les mots *conversation, consolation, exemples*, qui se rencontrent *accidentellement* dans le *Miroir d'humilité*, n'établissent aucune relation d'origine entre ce livre et l'*Imitation*, à moins qu'on n'ait le courage de dire que tous les écrivains

du moyen âge, qui ont employé ces mots dans leurs écrits, sont auteurs du livre de l'*Imitation*.

D'ailleurs si ces MM. avaient prouvé que l'*Imitation* et le *Miroir* ont une commune origine, ils n'auraient point établi encore les droits de Gerson, puisqu'il n'est point prouvé du tout que Gerson ait composé le *Miroir*.

M. Onésime Leroy lui-même n'avait aperçu aucune évidence dans ces laborieux rapprochements; car il en conclut seulement que ce *Miroir d'humilité est* PEUT-ÊTRE *un ouvrage inconnu de Gerson*, et qu'IL EST PERMIS DE CROIRE *que ce volume renferme les meilleurs ouvrages du chancelier*.

Cette dernière conjecture, comme toutes les autres, est démentie par le manuscrit de Valenciennes lui-même. Le copiste a eu soin de placer le nom de Jéhan Jarson aux deux sermons prononcés par cet auteur; et il a omis toute mention d'auteur à la tête du *Miroir d'humilité* et de *l'Internelle consolation*, c'est-à-dire du premier et du dernier ouvrage copié dans le volume : il connaissait donc l'auteur des deux sermons, et il ignorait le nom de l'auteur des des deux autres livres.

Une découverte que nous devons à M. Mangeart lui-même, et qu'il a eu l'extrême obligeance de nous communiquer, renverse toute cette argumentation par la base. La seconde partie du *Miroir d'humilité*, copié dans le manuscrit de Valenciennes, n'est qu'une traduction, ou, si l'on veut, une paraphrase du Ier livre de l'ouvrage de Lothaire, plus tard pape sous le nom d'Innocent III, qui porte ce titre : *De contemptu mundi, sive de miseria humanæ*

conditionis, et qui fut écrit au XIIe siècle, environ deux cents ans avant la naissance de Gerson.

M. Mangeart conjecture, à bon droit, que la première partie du *Miroir d'humilité* qui est perdue, renfermait la traduction d'un ouvrage du même genre, et que la troisième partie ne diffère pas au fond des deux premières.

Il est donc bien constaté que le manuscrit de Valenciennes n'est point un recueil des œuvres de Gerson, et qu'il est impossible de supposer une relation quelconque entre les deux sermons sur la passion et le reste du volume. Ainsi s'évanouissent, si je ne me trompe, toutes les espérances que l'on avait fondées sur le manuscrit de Valenciennes, en faveur de la cause de Gerson.

La dernière épigraphe du volume confirme tout ce que nous venons d'avancer. Elle s'exprime ainsi : *Le tout* GROSSÉ *par moi David Aubert; par commandement et ordonnance de très haut prince Phelippe, duc de Bourgoingne et de Brabant*. M. De la Serna Santander, dans son *Mémoire sur la Bibliothèque de Bourgogne*, nous apprend que David Aubert était calligraphe, peintre, littérateur, traducteur, historien, et que le duc de Bourgogne le chargea du soin de compléter et d'enrichir sa précieuse bibliothèque (1). Il est donc hors de doute que ce volume a été grossé ou compilé par un serviteur du duc de Bourgogne, et que cette compilation a été faite en 1462, trente-trois ans après la mort de Gerson. Il suffit de parcourir le manuscrit pour voir qu'il est écrit tout entier de la même

(1) Voy aussi M. Marchal, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne*. Notice préliminaire, p. LXXXI.

main, et dans le cours de la même année, comme l'observe M. Leroy; on ne peut donc supposer ici aucune coopération de Gerson.

Mais ce qui est peut-être plus digne de remarque encore, c'est que l'*Internelle consolation*, copiée dans le manuscrit de Valenciennes par David Aubert, existe dans la bibliothèque d'Amiens sous le titre de *Translation de l'Imitation de Jésus-Christ*, et que cette translation renferme les trois premiers livres de l'*Imitation* précisément dans l'ordre que David Aubert a suivi dans le manuscrit de Valenciennes, c'est-à-dire que le second livre de l'*Imitation* est placé en tête, puis vient le troisième, et enfin le premier. Pour constater l'identité parfaite de ces deux manuscrits, il suffit d'en placer en parallèle quelques phrases. Les titres sont identiques. On lit

DANS LE MSS DE VALENCIENNES :	DANS LE MSS. D'AMIENS :
Cy fine le volume contenant trois traities, cestassavoir les admonitions traians aux choses internelles,	Ce volume contient trois traities I. Cest assavoir les admonitions traians aux choses interneles.
les consolations internelles	II. Item les consolacions interneles.
et la parfaitte Imitation de Jhesu-crist et du contempt de toutes les vanites du monde, grosse l'an mil ccccl xij par le commandement et ordonnance de tres haut prince Phelippe, etc.	III. Et la parfaicte Imitation de Jhucrist et du contempt de toutes les vanitez du monde, TRANSLATE DU LATIN EN FRANÇOIS, EN LA VILLE DE HESDIN, ou mois de fevrier l'an mil ccccxlvij (1).

(1) Voy. Garnier, *Catalogue de la Bibliothèque communale d'Amiens*, nº 314 des manuscrits, p. 253. Amiens, 1843. C'est le R. P. Carpentier, jeune Bollandiste, qui a eu l'obligeance de m'indiquer ce curieux manuscrit d'Amiens. Ce manuscrit nous montre la véritable origine de l'*Internelle consolation*, copiée dans le manuscrit de Valenciennes.

Citons aussi le commencement du premier chapitre de l'*Imitation*, d'après

LE MSS. DE VALENCIENNES :

Qui me sieut, il ne va pas en tenebres, ce dist nostre Seigneur Jhesucrist. Ce sont icy les paroles du fils de Dieu, par lesquelles nous sommes ammonestez que nous ensieuvons sa vie et ses meurs, se nous voulons estre vrayment enluminez et de toute aveuglerie de cuer estre de livrez (1).

LE MSS. D'AMIENS :

Quy me sieult il ne va point en tenebres ce dist nressr. Ce sont icy les paroles de Jhucrist par lesquelles no^s somes amonestes que nous ensieuvons sa vie et ses meurs seno^s voulons vraiement estre enlumines et de toute aveuglèrie de cuer estre delivrez (2).

Le manuscrit de Valenciennes, fait en 1462, ne diffère du manuscrit d'Amiens, fait en 1447, que par l'orthographe et par le changement d'un petit nombre de mots. Comme David Aubert était natif d'Hesdin, il est probable qu'il est lui-même l'auteur de cette traduction ; mais en toute hypothèse, on ne peut douter qu'il n'ait apporté à Bruxelles, et fait copier dans le manuscrit de Valenciennes, la translation qui avait été faite à Hesdin, sa patrie, dès l'année 1447.

Ce premier fait nous indique de la manière la plus claire l'origine véritable de l'*Internelle consolation*. Ce livre n'est pas un texte original, mais une *translation de l'Imitation*, faite à Hesdin en l'année 1447.

En second lieu M. Brunet affirme (3), sans citer ses témoins, que les trois premiers livres de l'*Imitation* qui

(1) Ces paroles sont citées par M. O. Leroy, dans ses *Etudes sur les mystères*, p. 366.

(2) Voy. Garnier, *Catal. de la biblioth. d'Amiens*, loc. cit.

(3) *Manuel du libraire*, t. II, p. 677. Paris, 1843.

constituent l'*Internelle consolation*, ont été traduits du latin en français, par un religieux du comté de la Marche, à la requête de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, l'année même où fut faite la translation d'Hesdin. Voilà donc l'*Internelle consolation* citée encore une fois comme *translation* des trois livres de l'*Imitation !*

En troisième lieu M. Brunet cite une édition de l'INTÉRIOIRE CONVERSATION (titre du Ier ch. du 2d livre), imprimée à Rouen, en 1498, qui est terminée par cette épigraphe : *Cy finist le livre* DE IMITATIONE CHRISTI ET DE CONTEMPTU MUNDI, *translaté de latin en françois* (1). Cette *Internelle conversation*, était donc connue à Rouen comme la traduction du livre *De Imitatione Christi.*

En quatrième lieu, dans l'hypothèse de Lenglet-Dufresnoy et de M. Onésime Leroy, il est impossible d'expliquer comment on s'est avisé de faire, vers l'année 1488, une *traduction française* d'un livre écrit originairement en français. Il est constant néanmoins que la traduction française de l'*Imitation*, publiée à Toulouse en 1488, sous le nom de *Translation de l'Imitation*, est distincte de l'*Internelle consolation*. Si l'ouvrage original avait été écrit en français, au commencement du XVe siècle, personne ne se serait avisé d'en publier une *Translation française*

(1) Voy. Brunet, *Manuel du libraire*, t. II, p, 677. Paris, 1843. J'ai sous les yeux une édition de l'*Internelle consolation*, en trois parties : c'est une simple traduction des trois premiers livres de l'*Imitation*. Elle porte cette épigraphe : *Cy fine le liure de Linternelle consolatiō nouuellemēt imprime a Paris par Nicolas Hygman, imprimeur. Pour Ambroise Girault, libraire : demourant en la rue Sainct-Jacques a lenseigne du Pellican : devant Sainct-Yves.* Cette édition paraît avoir été imprimée dans les premières années du XVIe siècle ; elle ne renferme que les trois premiers livres.

dans le courant de ce siècle; or, cette translation a été imprimée à Toulouse, en 1488, et à Paris, en 1493 (1); le texte original était donc latin.

En cinquième lieu, il est impossible, dans la même hypothèse, d'expliquer l'existence du quatrième livre latin. L'*Internelle consolation* ne se compose que des trois premiers livres de l'*Imitation*. Le quatrième livre français a été ajouté à l'édition de l'*Internelle consolation*, imprimée à Rouen en 1498, d'après l'édition de la *Translation française*, imprimée à Paris en 1493, ce qui prouve que cette traduction est d'une autre main. Le quatrième livre n'appartient donc pas à l'*Internelle consolation*. D'où vient-il? L'édition *française originale* du quatrième livre n'existe nulle part. Ce quatrième livre a donc été écrit originairement en latin; mais il a évidemment la même origine que les trois autres livres; on y remarque le même style, le même ton, la même pensée, le même caractère. Les trois premiers livres ont donc été composés en latin comme le quatrième. Donc l'*Internelle consolation* n'est qu'une traduction.

En sixième lieu, dans l'hypothèse de Lenglet-Dufresnoy, le texte latin ne serait qu'une traduction du livre français. Or, cette conséquence n'est pas admissible. L'ouvrage latin a un caractère d'originalité, de vigueur, de

(1) L'édition de la traduction française, publiée à Toulouse en 1488, porte ce titre : *Cy comance le livre tres salutaire la Ymitation Jhesus-Christ et meprisement de ce monde* PREMIÈREMENT COMPOSE EN LATIN *par sainct Bernard, ou par autre devote personne, attribue a maistre Jehan Gerson, chancelier de Paris, et apres* TRANSLATE EN FRANÇOYS *en la cite de Tholose... imprime a Tholose... l'an de grace mil CCCCLXXXVIII*. L'éditeur parisien de 1493 dit aussi que l'ouvrage a été *translaté du latin en françois*. Voy. ici, page 95.

spontanéité, qui exclut jusqu'au soupçon de traduction. L'*Internelle consolation* se traîne, au contraire, pas à pas le long du texte latin, quelquefois languissante, quelquefois tronquée. La priorité d'existence est manifeste pour le texte latin.

En septième lieu, le titre d'*Internelle consolation* appartient à l'*Imitation*; c'est le titre du troisième livre. Les manuscrits latins portent : *De interna consolatione*(1). La traduction française de l'*Imitation* a été appelée l'*Internelle consolation*, ou bien parce que le troisième livre du texte latin a été placé à la tête des deux autres, comme le plus étendu et le plus intéressant, ou bien parce que le titre d'*Internelle consolation* a paru plus propre que celui d'*Imitation* à piquer la curiosité des lecteurs; ou bien encore, parce que ce sujet domine dans l'ouvrage. Le titre du troisième livre, dans les rubriques du manuscrit de Valenciennes, semble indiquer ce dernier motif; car on y lit que le présent livre, *parlant de l'Internelle consolation*, contient 57 chapitres, etc. Le second motif est indiqué par les manuscrits des trois livres latins qui ont été appelés de l'*Imitation de J.-C.*, parce que le premier chapitre du premier livre porte ce titre; comme ils sont appelés de l'*Internelle conversation*, dans l'édition française de Rouen, publiée en 1498, parce que le premier chapitre du second livre,

(1) Je suis très-porté à croire que ce titre a induit plusieurs copistes en erreur. Comme Gerson avait écrit un ouvrage de *Consolatione theologiae*, sur le modèle de la *Consolation de la philosophie* de Boëce, il reçut, selon l'usage du temps, le nom de *Doctor consolatorius*. Un copiste a pu croire, en lisant un livre *De interna consolatione*, qu'il tenait en main une œuvre du *Doctor consolatorius*, et inaugurer ensuite les droits du chancelier. Cette conjecture est très-vraisemblable.

qui est à la tête du volume, porte cette inscription. Il y a même des exemplaires où ces livres portent le titre de *Locution internelle*, qui se trouve au premier chapitre du troisième livre. On voit donc que le titre d'*Internelle consolation*, loin d'indiquer un livre différent de l'*Imitation*, prouve au contraire que cet ouvrage n'est que l'*Imitation* même.

Enfin, en huitième lieu, les dates tranchent la question. On possède les quatre livres copiés de la main de Thomas à Kempis dans le fameux manuscrit de 1441. Pour qu'on ne puisse séparer le quatrième livre des trois autres, ce quatrième livre y est placé entre le deuxième et le troisième des éditions communes.

L'*Internelle consolation*, nous venons de le voir, n'a été publiée et connue qu'en l'année 1447, c'est-à-dire, *six ans après que les quatre livres latins eurent été copiés par Thomas à Kempis à la tête de ses œuvres*. Comme cette traduction a été faite, non pas sur l'édition de 1441, mais sur un des nombreux manuscrits copiés entre les années 1425 et 1441, qui ne renferment que les trois premiers livres, on peut dire que l'*Internelle consolation* n'a existé que *vingt-deux ans après la publication du texte latin*. C'est l'époque où Nicolas Pforzheim publia la traduction allemande des trois premiers livres de l'*Imitation* (1).

Toutes ces considérations réunies montrent à la dernière évidence, que l'*Internelle consolation* n'est pas un texte original, mais une simple traduction des trois premiers livres de l'*Imitation*, traduction qui ne fut faite que dix-

(1) Voyez ici p. 83. *Troisième témoin*.

huit ans après la mort de Gerson, et vingt-deux ans au moins après la publication du texte latin.

Nous venons de voir que le manuscrit de Valenciennes ne renferme qu'une compilation de traductions et d'ouvrages interpolés, faite à l'usage du duc de Bourgogne, à une époque postérieure à celle où l'*Imitation* était connue partout pour l'œuvre de Thomas à Kempis, et que, même dans ce manuscrit, l'*Internelle consolation* ne porte pas le nom de Gerson, comme le portent ses sermons dans ce volume. Nous avons donc le droit de conclure de cette discussion que le manuscrit de Valenciennes ne prouve pas que Gerson ait droit à l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation*, et qu'il n'est même d'aucune importance dans notre controverse.

Ce jugement ne nous est pas personnel. M. l'abbé Dassance, qui est parfaitement désintéressé dans la question, et M. Thomassy qui a soutenu la cause de Gerson avec ardeur, partagent à cet égard notre manière de voir.

M. l'abbé Dassance, après avoir lu les *Études sur les mystères*, et pesé les raisons que M. Onésime Leroy apporte à l'appui de son opinion, écrit ces mots significatifs : « *Que les Français penchent en faveur de Gerson, c'est fort naturel, pourvu que les Français citent à l'appui de leur opinion des raisons solides et concluantes* (1). »

C'est assez dire que M. Leroy, malgré ses bonnes intentions, n'a pu alléguer des raisons solides et concluantes; M. l'abbé Dassance le déclare en termes formels, lorsqu'il

(1) Voyez l'*Ami de la Religion* du 29 mai 1838.

ajoute que les arguments de cet écrivain *ne portent aucune conviction dans les esprits.* Quant à l'hypothèse de M. Leroy, qui pense que Gerson a composé l'*Internelle consolation* en gaulois, pour ses sœurs : « *Rien de plus étrange*, dit l'abbé Dassance, *que cette idée tout à fait dépourvue de fondement et de critique; car à la simple lecture de quelques passages du texte latin et de la traduction, on reconnaît la vérité* (1). »

M. Thomassy, quoique chaud partisan de Gerson, n'est guère moins sévère dans le jugement qu'il a porté sur la théorie de M. Leroy. « *On a fait beaucoup trop de bruit*, dit-il, *du manuscrit de Valenciennes* (2). *Ce manuscrit* poursuit-il, *au lieu de servir la cause de Gerson, lui deviendrait défavorable, si on le citait de nouveau comme étant de quelque valeur dans la question* (3). *Ainsi*, conclue-t-il, *la question n'a pas fait un pas depuis M. Gence* (4). »

MM. Moland et D'Héricault, qui flattent par moments les défenseurs de Gerson, se montrent aussi très-sevères à l'égard de ce manuscrit :

« Dans le manuscrit de Valenciennes, c'est une traduc-

(1) Voy. De Grégory, *Hist.*, t II, p 365.

(2) *Vie de Gerson*, p. 319 et 322.

(3) Ib., p. 328 et 329.

(4) *Vie de Gerson*, p. 330. Sur ce point, l'opinion de M. Thomassy n'a pas varié. Après avoir gourmandé M. Onésime Leroy, à raison de son *zèle maladroit*, après l'avoir traité de *bibliophile aussi tenace qu'enthousiaste*, et déclaré le texte du manuscrit de Valenciennes *mauvais*, ce savant écrivain ajoute : « Le manuscrit de Valenciennes, loin de fournir *des preuves entièrement nouvelles* en faveur de Gerson, lui serait plutôt défavorable, s'il valait la peine d'être cité... » *Revue contemp.*, t. IV, p. 303.

tion littérale, lourdement et servilement calquée sur le latin ; il n'y a rien ou bien peu de chose à louer dans ce travail ; les phrases sont sèches et heurtées, sans lien entre elles ; et la lecture, comme M. Onésime Leroy l'a constaté avant nous, est des plus pénibles. On n'y trouve aucune des qualités de l'*Internelle consolation*. On ne saurait imaginer de travail qui soit plus complétement en désaccord avec le génie de Gerson, avec son style, ce style de longue haleine de l'orateur écrivain (1). »

Le lecteur peut apprécier maintenant la valeur du manuscrit de Valenciennes, et juger en parfaite connaissance s'il prête un appui à la cause de Gerson.

IV.

Arguments intrinsèques, tirés de la personne de l'auteur, en faveur de Gerson.

Le livre de l'*Imitation* respire un parfum de sainteté et de vertu si suave, qu'on ne peut l'attribuer qu'à un écrivain pénétré de l'esprit de Dieu, et élevé, au moins pendant qu'il l'écrivait, à un haut degré de perfection.

Tout le monde convient de ce principe. Aussi les partisans de Gerson se sont-ils efforcés, dans ces derniers temps surtout, de bien établir la réputation de sainteté de leur candidat, afin d'en faire un argument solide pour leur cause. Sans nous douter du déplaisir que nous devions leur causer, nous avions écrit dans nos éditions précédentes :

(1) *Le livre de l'Inter. consolat.* Introd. p. LXXXVI.

« *L'Imitation* respire la douceur, la mansuétude, la patience, l'abnégation; en un mot toutes les qualités d'une âme paisible et sereine; les œuvres de Gerson portent partout un caractère de rudesse et de dureté, qui répond merveilleusement à l'agitation et aux malheurs de sa vie (1). »

Cette phrase a provoqué les réclamations les plus vives, les protestations les plus énergiques (2); elle nous a valu l'accusation d'ignorance, de témérité, etc. Nous avons reçu même une sommation formelle de nous rétracter.

Quoique nous eussions d'assez grands griefs contre Gerson lorsque nous écrivîmes nos *Recherches*, nous jugeâmes bon alors de nous borner à cette phrase laconique et significative. Pourquoi, nous disions-nous, étaler les torts de Gerson vis-à-vis de l'Église, puisque sa cause est perdue, indépendamment des raisons que sa conduite personnelle fournit contre lui? Nous avions glissé à dessein sur la question. Mais puisqu'on demande des explications, qu'on réclame même une rétractation, il faut bien dire toute notre pensée, et la justifier, afin de prouver que la réputation de sainteté, de piété et de douceur que l'on veut faire à Gerson, comme à l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ*, n'est pas réelle, mais factice.

On serait injuste sans doute si on refusait tout mérite à Gerson. Cet homme avait de l'esprit, beaucoup de faconde, une grande facilité d'écrire, des connaissances assez éten-

(1) *Recherches*, 2e édition, p. 208.

(2) Voy. M. Thomassy, dans l'*Ami de la religion*, n° 5506, du 26 Mai 1853, et dans la *Revue contemp.*, t. IV, p. 305; M. Vert, *Etudes*, p. 14, 115, 166. *Gersoniana*, p. 149.

dues, quoique peu digérées. Il était versé dans les voies de la vie spirituelle; il montra du zèle pour la défense de la foi et des bonnes mœurs; malgré ses occupations et son savoir, il s'abaissa jusqu'à instruire les petits enfants, et il excita les autres à cette œuvre de charité et d'humilité. Par ses grandes qualités naturelles, il devint un personnage important, joua un grand rôle dans les affaires de son pays et dans celles de l'Église, et passa à juste titre, dans la postérité, pour un des grands hommes de son époque.

Mais d'autre part Gerson n'avait pas lu les Pères; il connaissait peu la discipline ancienne de l'Église; il ne possédait pas à un haut degré le talent d'écrire (1); il avait l'esprit novateur, il était d'un caractère violent, emporté, chagrin. Très-souvent il se plaint des envieux et des ennemis qui empoisonnent sa vie. Il se brouilla successivement avec tous ses amis; il irrita contre lui ses plus puissants protecteurs (2). Il se jeta à corps perdu dans les querelles de son temps, et se laissa entraîner par d'aveugles et coupables passions, que le schisme explique, mais ne justifie pas, jusqu'à lancer, contre le St-Siége et contre la Papauté en général, les plus grossières injures.

(1) La plupart des opuscules de Gerson consistent dans une suite de réflexions ou de considérations placées les unes à la suite des autres, sans autre liaison que l'unité du sujet ou la série des chiffres qui les distinguent. Son style est très-inégal, aussi bien que sa composition. Ses œuvres françaises sont un peu plus coulantes; mais on rencontre fréquemment, dans tous ses écrits, des chutes et des longueurs.

(2) Il est vrai que Gerson, en se brouillant avec Jean sans peur, duc de Bourgogne, après l'assassinat du duc d'Orléans, céda à un mouvement noble et généreux d'indignation, lorsqu'il eut appris ce crime. Mais la part éclatante qu'il prit à cette affaire, tout en prouvant son zèle pour la justice, ne prouva pas chez lui un grand sentiment de délicatesse.

Il enseigna des erreurs manifestes, propagea des principes dangereux, émit des opinions hostiles à l'Église, et fournit ainsi aux ennemis de Dieu un arsenal dont ils ont su se servir jusqu'à nos jours.

Cet ensemble de qualités et de défauts ne permet point de tresser à Gerson une couronne de sainteté, ni de lui faire une réputation de vertu sublime, qui fournisse, comme on le prétend, une forte présomption en faveur des droits qu'on lui attribue sur le livre de l'*Imitation*.

Cette opinion est pour nous le fruit d'une étude consciencieuse des œuvres du chancelier, et de l'histoire ecclésiastique du XV siècle. Quoique l'on affirme à la légère que nous n'avons pas lu Gerson, que nous parlons au hasard, etc., nous pouvons assurer que nous l'avons lu beaucoup, et que nous le connaissons très-bien. Nous n'avons dû emprunter à personne le jugement que nous nous en sommes formé. Cependant puisqu'on n'accepte pas ce jugement, nous citerons des faits, et nous exposerons l'opinion de quelques écrivains dont la manière de voir, à l'égard de Gerson, est beaucoup plus sévère que la nôtre.

Il est certain d'abord que tous les hérétiques, tous les schismatiques, tous les ennemis de l'Eglise, professent pour Gerson des sentiments de profonde admiration, et portent ses écrits jusqu'aux nues. Von der Hart, qui a recueilli les Actes du Concile de Constance avec des intentions hostiles envers l'Église, prodigue à Gerson les éloges les plus pompeux (1). Le fameux Fra Paolo, afin de soutenir avec suc-

(1) « Defuncto religiosissimo Gersone, lacrymas fudere qui vivum noverant et audiverant, raram et reconditam ejus eruditionem admirati. Præclaras ejus virtutes decantarunt docti. Memoria viri meritissimi in laude erit, dum

cès la guerre entreprise par la république de Venise contre Paul V et contre le St-Siége, crut ne pouvoir mieux faire que de publier deux opuscules de Gerson *sur la valeur de l'Excommunication*, opuscules qui renversent les principes reçus et attaquent ouvertement les droits du souverain Pontife et l'autorité de l'Église.

Lorsque le cardinal Bellarmin eut fait voir que ces opuscules contenaient une doctrine *téméraire*, *très-injurieuse au St-Siége*, *tout à fait erronée*, *schismatique*, *voisine de l'hérésie professée par les hérétiques du XVI siècle* (1), le célèbre Richer prit en mains la défense de Gerson, dans une *Apologie* du chancelier, qu'il fit imprimer en Hollande, parce que, malgré les tendances schismatiques d'une partie de la Sorbonne et du Parlement, on n'eut point toléré l'ouvrage en France (2). Du reste, tous les défenseurs du gallicanisme parlementaire, tels que Vigor, les frères Dupuy, Ellies Dupin, prônaient Gerson comme un héros, et le citaient comme leur maitre. Un de ces docteurs a publié, sous le titre d'*Esprit de Gerson*, un résumé des erreurs du parti, dans lequel, il est vrai, Gerson n'est pas cité, mais qui prouve que ces adversaires des droits de l'Église considéraient Gerson comme leur chef, et acceptaient son nom comme le symbole de leurs fausses doctrines (3).

orbis erit.» *Acta Concil. Constant.* coll. Von der Hart., t. I, part. IV, p. 52. Il poursuit ces éloges sur le même ton, à l'endroit cité et ailleurs.

(1) Voy. la préface de l'*Apologia Gersonis*, citée à la note suivante.

(2) *Apologia pro Joanne Gersone, pro suprema Ecclesiæ et Concilii generalis auctoritate, atque independentia regiæ potestatis ab alio quam a Deo, adversus scholæ Parisiensis et ejusdem Doctoris Christianissimi obtrectatores* 4° Lugd. Batav. 1676.

(3) *L'Esprit de Gerson*. 1691. On aurait pu intituler ce volume : *Esprit du*

Le Cardinal Pallavicini remarque que Luther s'est emparé des doctrines de Gerson pour, combattre le St-Siége (1).

Febronius ne tarit pas en éloges de Gerson. Le P. Zaccaria lui en fait un vif reproche, et lui prouve que la doctrine du chancelier est tout aussi compromettante pour l'autorité des princes que pour celle des Papes (2).

Dom Petit-Didier, dans sa *Dissertation historique et théologique sur le sentiment du Concile de Constance*, déclare qu'il donnera une idée des doctrines de Gerson et des écrivains de son école, *pour faire rougir la Sorbonne* de l'appui qu'elle cherche dans leurs écrits.

« Gerson, dit-il, a soutenu que les commandements de l'Église, en tant que tels, n'obligent jamais sous peine de péché mortel, et qu'ils ne doivent passer que pour des exhortations et des avertissements. Ce qu'il avance dans le Traité qu'il fit immédiatement avant le Concile de Constance, et qu'il intitula : *Des moyens de réunir et de réformer l'Église dans le concile général*, est si mauvais et si peu conforme à la doctrine de l'Eglise, qu'à peine y peut-on lire une page entière sans y trouver quelque erreur, et sans

gallicanisme parlementaire, schismatique et hérétique. Les diatribes contre le Saint-Siége et contre Bellarmin, le grand épouvantail de tous les faux docteurs y dominent. Ellies Dupin fut forcé, en 1705, de faire imprimer les œuvres de Gerson, en Hollande. Louis XIV ne permit pas qu'elles fussent imprimées en France. L'éditeur profita de cette circonstance pour ajouter aux œuvres de Gerson beaucoup de pièces hostiles à l'autorité de l'Eglise, qui n'avaient point d'autre rapport avec les écrits du chancelier, que la communauté des tendances et des principes.

(1) *Storia del Concil. di Trenta*, l. I, c. 9, n. 7.

(2) *Anti-Febronio di Franc Ant. Zaccaria, della C. di G. o sia Apologia storico-polemica del primato del Papa*, etc 2e ediz., t. I, p. 227 et seq. Cesena 1770.

y remarquer une passion si violente contre les papes, qu'elle approche très-fort des erreurs de Wiclef et des sentiments des hérétiques du XVI[e] siècle, si elle ne les surpasse en bien des endroits (1). »

Je ne veux pas souiller ces pages des blasphèmes que Gerson vomit non-seulement contre les papes de son temps, mais contre la papauté en général, contre ce qu'il appelle *cette race de papes;* ma plume se refuse à transcrire ces horreurs que rien ne peut excuser dans la bouche d'un écrivain catholique, d'un docteur chrétien (2).

Je finirai ces détails par le jugement qu'un auteur très-estimé en Italie, le chanoine Nardi, a prononcé récemment sur la personne et les écrits de Gerson. « Gerson, dit-il, fut *un homme fatal à l'Eglise de Dieu* par les opinions qu'il soutint contre l'autorité du S[t]-Siége et des souverains. Ces opinions, nées de ses fureurs, donnèrent

(1) Petit-Didier *Dissert. histor. et théol. sur le sentiment du Concile de Constance*, t. II, p. 15. Luxembourg, 1725.

(2) Les défenseurs de Gerson n'ignorent pas ces excès. Voici comment M. Vert tâche, sinon de les excuser, au moins de les pallier : «Nous parcourons, pénétré à la fois *de tristesse et d'admiration*, les discours, les traités, les notes que l'infatigable et vigilant docteur, député du roi au concile (de Constance) prodigua, pour ramener un peu de répit et de calme sur l'horizon bouleversé par des orages sacriléges : *époque malheureuse, où le serviteur le plus fidèle de la papauté* ÉTAIT CONTRAINT *de parler et d'agir contre* DES HOMMES PORTANT LE TITRE DE PAPE... » *Etudes hist. et crit.*, p. 161. — « Si des novateurs anti-romains osèrent, dans les deux derniers siècles, s'étayer *de mots* pris plus ou moins exactement, dans la polémique Gersonienne du grand schisme, que peut, que doit faire cette méchante intention contre la mémoire du docteur que l'Eglise salua du titre de très-chrétien... » *Gersoniana*, p. 215. Voilà la meilleure excuse que l'on puisse produire. Se concilie-t-elle bien avec la grande réputation de sainteté que l'on attribue au chancelier? J'en doute. Il n'est pas exact de dire que l'Eglise a salué Gerson du titre de docteur *très-chrétien*. Jamais l'Eglise ne lui a attribué ce titre; il le doit à la Sorbonne.

naissance à des doctrines qui ont conduit la France jusqu'aux bords du schisme. Les erreurs sur la hiérarchie et sur l'origine des curés, que nous combattons ici, ont été propagées à l'ombre du nom de Gerson. On peut dire que cet homme a jeté les semences dont naquirent plus tard la Réforme de Luther, la secte Janséniste, et la révolution française (1). »

Quant à la réputation de sainteté que l'on a tâché de faire au *pieux* Gerson, elle a sa première source dans les intrigues des Gallicans parlementaires et des Jansénistes. Qu'on le remarque bien; nous ne refusons pas à Gerson tout sentiment de piété dans le cours de sa vie; au contraire nous avons remarqué plusieurs circonstances où il édifia ses contemporains. Mais nous soutenons que Gerson n'a jamais mérité *la réputation de sainteté* que des sectaires intéressés ont tâché de lui faire, afin de mieux accréditer leurs erreurs.

Le P. Philippe Labbe, dans son *Année sainte des catholiques*, raconte que les Jansénistes, dans le calendrier qu'ils avaient placé à la tête de *L'office de l'Église en latin et en français* à l'usage de la secte, ont admis, comme saints ou comme bienheureux, un certain nombre de personnages que l'Eglise ne reconnaît point comme tels. Parmi ceux-ci figure au 12 juillet : *Le Bienheureux Gerson*, *chancelier de*

(1) Nardi, *Del Parocho*, t. I, p. 289. Pesaro 1829. — Rainaldi, continuateur de Baronins, *Ad an.*, 1429. *num. ult.*, cite des passages de Gerson favorables au Saint-Siége et aux sains principes, pour prouver aux hérétiques qu'ils ont tort de revendiquer Gerson comme un des leurs. Cela est fort juste. Quoique trop souvent égaré, Gerson a défendu, dans beaucoup de circonstances, la vérité et le bon droit. Les éloges des uns et les reproches des autres sont également légitimes et ne s'excluent pas.

l'église de Paris, XIVe et XVe siècle (1). Ce fait fut signalé d'abord par un auteur anonyme, indigné de la licence que l'école de Port-Royal s'était permise, en fait de canonisations et de béatifications à son usage (2).

Les détails qu'il fournit sont curieux. Ainsi on avait affecté de choisir de préférence les saints dont les noms rappelaient les chefs de la secte; par exemple : *St-Arnaud, évêque de Metz, au VIIe siècle; St-Cyran, abbé au diocèse de Bourges, VIIe siècle*, etc. Dans la seconde édition, on effaça le nom de douze souverains Pontifes canonisés, pour protester contre l'autorité du souverain Pontife. Les pères de l'Oratoire furent blessés de ce que MM. de Port-Royal avaient béatifié de leur chef le cardinal de Bérulle, fondateur de leur congrégation, etc.

Nous ne citons ces détails qu'afin de faire voir l'esprit qui valut à Gerson sa béatification privée; car la seule chose qui nous intéresse ici est de prouver avec quelle ardeur l'esprit de secte a travaillé pour faire à Gerson une réputation de sainteté (3).

(1) *L'année saincte des catholiques et le Journal historique*, *où sont représentez fidélement les saincts et sainctes plus remarquables dans l'Eglise*, etc., par le R. P. Phil. Labbe, relig. de la Comp. de Jésus. Paris, 1650. Préface.

(2) *Le grand calendrier des Heures surnommées à la Janséniste*, revu et corrigé par François de Saint-Romain, prestre catholique. A Paris, 1650.

(3) On a invoqué l'opinion de Du Saussay qui fait un grand éloge de Gerson, dans son *Martyrologium Gallicanum*, t. 1, p. 430. Paris, 1637, et celle du P. Théophile Raynaud qui en parle à la suite de son *Indiculus SS. Lugdunensium*. Mais tout le monde sait que ces écrivains parlent non-seulement des saints canonisés par l'Eglise, mais encore de tous les personnages illustres, de tous les hommes *qui se sont fait un nom*, au milieu du peuple fidèle. Le P. Théophile Raynaud, après avoir parlé du bruit qui avait couru autrefois sur des miracles opérés par l'intercession de Gerson, ajoute : « Quamquam nunc qui-

Maintenant je tiens qu'il n'est point permis à un écrivain impartial et sérieux, de taxer d'esprit sectaire les auteurs qui accusent Gerson d'avoir alimenté, par ses écrits et ses erreurs, toutes les sectes nées depuis qu'il a vécu. Cette épithète injurieuse n'est applicable certes ni au docte Bellarmin, ni au grave Pallavicini, ni à l'érudit Zaccaria, ni au courageux chanoine Nardi, ni à une foule de bons auteurs catholiques, qu'il serait facile de citer et qui tous accusent Gerson d'avoir fait beaucoup de mal à l'Église.

Ce n'est pas sans une certaine répugnance que nous avons mis de nouveau au jour ces tristes vérités. Les amis mal conseillés du chancelier nous y ont forcé. En gardant, sur cette matière délicate, un prudent silence, ils eussent servi sa cause et la leur.

Quoi qu'il en soit, il est bien prouvé maintenant que les qualités morales de Gerson ne sont point telles qu'elles constituent une présomption légitime en faveur de ses droits à l'honneur d'avoir composé le beau livre de l'*Imitation*.

dem Lugduni non modo miraculorum illorum memoria plene obruta et sepulta est, sed etiam *ipsius Johannis Gersonis recordatio vulgo obsolevit.* » Voy. Theoph. Raynaud. oper. t. VIII, p. 100. Cet écrivain, avec une bienveillance fort naturelle dans un historien de la ville de Lyon, explique et excuse les torts de Gerson ; mais il marque expressément qu'à l'époque où il écrivait (en 1629), Gerson, loin d'avoir une réputation de sainteté à Lyon, n'y était pas même connu. Preuve évidente que la réputation de sainteté que l'on a faite à Gerson un peu plus tard, vers le milieu et la fin du XVIIe siècle, était une réputation factice, l'effet d'un coup monté.

V.

Arguments intrinsèques puisés dans le livre l'*Imitation*, en faveur de Gerson.

Les partisans du chancelier ne produisent aucun argument sérieux. M. Gence se borne à dire que l'on trouve, dans l'*Imitation* et dans les œuvres de Gerson, *des expressions et des maximes semblables;* il n'indique point ces expressions ni ces maximes ; il ajoute que l'âge des manuscrits et les lieux où on les a trouvés coïncident avec l'époque et les lieux d'exil du chancelier (1). L'auteur de l'*Imitation*, dit-il encore, *a beaucoup voyagé,* car il écrit au livre III, c. 59 : *Eligo tecum peregrinari. Il a vécu dans un royaume;* car il dit au livre I, c. 22 : *Nemo est in mundo, sine aliqua tribulatione, quamvis rex sit aut Papa. Il vécut dans une université;* car il dit au livre I, c. 3 : *Ubi sunt omnes illi doctores?* Or, tous ces détails s'appliquent parfaitement à Gerson, qui a parcouru une grande partie de l'Europe, qui a vécu dans le royaume de France, et qui a été chancelier de l'Université de Paris.

La réplique est aisée. Nous avons montré au second chapitre qu'il existe entre l'*Imitation* et les œuvres de Thomas à Kempis non-seulement une similitude quelconque d'*expressions* et de *maximes*, mais un caractère de fraternité qui indique une même plume et un même écrivain. Une ressemblance vague, qu'on ne nous met point sous les yeux, quelle conviction peut-elle faire naitre dans nos esprits? surtout lorsque nous songeons qu'il y a bien

(1) *Nouvelles considér. sur l'auteur de l'Imitat.*, p. 79 et 80. Paris, 1832.

peu d'ouvrages, écrits sur un même sujet, qui ne renferment *des expressions et des maximes semblables*, eussent-ils d'ailleurs été composés par des auteurs étrangers l'un à l'autre, et à des époques différentes.

On a trouvé un manuscrit du premier livre de l'*Imitation* à l'abbaye de Moelck en Autriche, où Gerson passa en quittant la France, et ce manuscrit porte la date de 1421. Que peut-on conclure de cette coïncidence? A notre avis, absolument rien. Ce livre a pu être communiqué à l'abbé de Moelck par le prieur de Windesem, qui se trouvait avec lui au concile de Constance quelques années auparavant; il a pu parvenir à Moelck de vingt autres manières qu'il est facile d'imaginer. D'ailleurs, si l'on a trouvé un manuscrit *du premier* livre, *anonyme*, de l'année 1421, dans l'abbaye où Gerson séjourna, on a trouvé dans le monastère que Thomas habita un manuscrit *des trois premiers* livres *avec le nom de Thomas*, et ce manuscrit porte la date de 1425. L'avantage est donc pour ce dernier. Le raisonnement qu'on nous oppose conduirait bien loin, si l'on en tirait les dernières conséquences. Il forcerait les partisans de Gerson à lui attribuer tous les livres anonymes, copiés à la date de son exil, et qui se sont trouvés dans les lieux de son passage; la collection des œuvres de Gerson deviendrait ainsi d'un volume effrayant.

Mais poursuivons.

M. Gence n'a pas compris que l'auteur de l'*Imitation* parle au livre III, chap. 59, du *pèlerinage de cette vie mortelle* sur la terre, et non pas des voyages de Gerson. Le sens est cependant très-facile à saisir : l'auteur dit : *Eligo potius tecum in terra peregrinari*, *quam sine te*

cœlum possidere, c'est-à-dire, je préfère souffrir l'exil de cette terre en votre compagnie, ô mon Dieu, que de posséder le ciel sans vous voir. Quelle induction peut-on légitimement tirer de cette maxime générale? Aucune.

Cette belle maxime : *Personne n'est en ce monde sans éprouver quelque tribulation, fût-il roi ou pape*, a pu être écrite dans une république, aussi bien que dans un royaume, parce qu'elle est vraie dans tous les temps et dans tous les lieux. Si elle a été écrite dans un royaume, il ne s'ensuit pas qu'elle ait été écrite par Gerson; car il y avait de son temps plusieurs royaumes auxquels le chancelier n'appartenait pas. La conclusion de M. Gence ne découle pas de ses prémisses.

Enfin, on peut parler des anciens docteurs et de leurs prébendes sans appartenir à une université quelconque; cela est évident.

De tout ceci, il résulte que les arguments de M. Gence ne concluent pas et ne prouvent rien.

Je répondrai, dans les paragraphes suivants, à ceux que MM. Thomassy et Vert ont fait valoir.

VI.

Réponses aux observations que M. Thomassy a faites en faveur de Gerson.

Depuis qu'il a publié la *Vie de Gerson*, M. Thomassy s'est occupé à deux reprises de la question relative à l'auteur de l'*Imitation*, une fois dans l'*Ami de la religion*,

et une autre fois dans la *Revue contemporaine*. Nous avons eu la satisfaction de constater, en lisant ses deux articles que, dans cette controverse, s'il est plusieurs points sur lesquels nous n'avons pu nous entendre, il en est d'autres sur lesquels nous nous trouvons parfaitement d'accord avec lui.

Le savant écrivain reconnait d'abord que nous avons très-bien résumé sa situation d'esprit, en disant, qu'il défend la cause du chancelier de Paris « avec une hésitation qui atteste tout à la fois et la faiblesse de ses convictions et l'obscurité de sa thèse (1). »

Il rejette de nouveau, et avec énergie, l'argumentation que M. Onésime Leroy avait fondée sur le manuscrit de Valenciennes. Il accuse ce docte écrivain d'avoir défendu une bonne cause par de détestables raisons; d'avoir émis des assertions sans fondements, en bibliophile aussi tenace qu'enthousiaste; il finit en disant que, si ce manuscrit valait la peine d'être cité, il prouverait plutôt contre Gerson que pour lui (2).

M. Thomassy, parlant de nos *Recherches* avec plus d'estime qu'elles ne méritent, déclare que « la plus sage critique y règne dans les deux tiers du livre; ce qui est énorme pour une question qui a eu le privilége de passionner et de faire déraisonner tant de savants (3). » Il dit aussi que « *nous éliminons à tout jamais Gersen du nombre des prétendants à l'Imitation*, et que nous *fondons les*

(1) *Revue contemp.*, t. IV, 1, p. 302.

(2) Loc. cit., p. 303. (3) Loc. cit., p. 303.

titres de Thomas à Kempis sur les plus fortes présomptions qu'on ait émises jusqu'à présent (1). »

Notre seul tort aux yeux de M. Thomassy est « d'*avoir complétement, radicalement méconnu le caractère et les droits de Gerson* (2). »

Qu'il nous soit permis d'avouer ici l'embarras où nous jette la contradiction apparente qui existe entre cet éloge et ce blâme.

Si les deux tiers de notre démonstration, qui établissent les droits de Thomas à Kempis et qui renversent ceux de Gersen, sont irréprochables, comment est-il possible que la troisième partie qui élimine Gerson du nombre des prétendants ne soit pas fondée, décisive, triomphante?

Les faits et les raisonnements que nous avons fait valoir en faveur de Thomas à Kempis, constituent *des arguments positifs, directs*, qui, s'ils sont solides, comme ils le sont de l'aveu de M. Thomassy, prouvent non-seulement les droits du pieux Chanoine régulier, mais renversent encore les droits *de tous ses concurrents!* Si Thomas à Kempis a raison, évidemment Gerson a tort. Ce sont là deux choses tout à fait corrélatives. Comment se fait-il donc que M. Thomassy nous accorde les faits et arguments qui

(1) *Revue contemp.*, t. IV, p. 303 et 304.

(2) Loc. cit., p. 304. Il faut remarquer que M Thomassy, p. 305, rejette l'autorité d'Ellies Dupin, un des plus grands admirateurs de Gerson et son laborieux éditeur. Dupin n'était ni flamand, ni chanoine régulier; il était français, gallican, intéressé à embellir la réputation de Gerson, et jamais il n'a osé lui attribuer l'*Imitation*. Ce témoignage ne mérite-t-il point de peser dans la balance ?

démontrent les droits du pieux chanoine régulier, et veuille conserver néanmoins pour Gerson des chances que l'état même de la controverse suppose impossibles?

Il est vrai qu'il n'admet point que nos preuves aboutissent à une conclusion certaine; elles ne conduisent, dit-il, qu'à des *présomptions, aux présomptions les plus fortes* qu'on ait émises *jusqu'à présent.*

Mais enfin, puisque la cause de Thomas à Kempis et celle de Gerson sont relatives; puisque l'une perd nécessairement tout ce que l'autre gagne en arguments positifs; il est évident, au moins, que les présomptions établies en faveur de Thomas à Kempis, élèvent contre les droits de Gerson *les plus fortes présomptions que l'on ait émises jusqu'ici.*

Comment se fait-il donc que M. Thomassy affirme que nos *Recherches* ont *singulièrement fortifié les probabilités favorables à Gerson* (1)?

Quant à l'appréciation personnelle de M. Thomassy, qui n'aperçoit, dans l'ensemble de nos preuves, que de fortes présomptions, nous la soumettons au jugement de tout lecteur désintéressé, et nous demandons si *quinze témoins contemporains*, irréprochables, dignes de foi, n'établissent, en faveur d'un fait historique contesté, que de *fortes présomptions?*

Si jamais les défenseurs de Gerson découvraient *les preuves positives* qui *leur manquent encore*, de l'aveu de M. Thomassy, et qu'il les invite *à chercher*, à quel genre de démonstration auraient-ils recours, si après avoir

(1) *Revue contempor.*, t. IV, p. 309.

découvert *quinze témoins contemporains,* ils n'avaient point dépassé encore *les fortes présomptions?*

Venons aux principaux arguments intrinsèques que M. Thomassy invoque en faveur de Gerson.

Dans la vie du chancelier, il allègue d'abord *la première possession* (1).

Nous avons démontré que cette possession appartient à Thomas à Kempis, d'abord à titre des plus anciennes éditions ; ensuite à titre des plus anciens manuscrits datés ; enfin à titre des plus anciens témoins contemporains.

Dans le même ouvrage, le savant écrivain nous oppose « *la nature contemplative du pieux chancelier, qui était si propre à concevoir les pensées exprimées dans l'Imitation* (2). »

Cette observation nous embarrasse. Elle n'établit pas même une forte présomption en faveur de Gerson, si l'on réfléchit au grand nombre de natures contemplatives qui existaient dans les monastères au temps de Gerson et de Thomas à Kempis. Une certaine aptitude à concevoir les pensées exprimées dans l'*Imitation*, n'est point un signe diagnostique, une marque caractéristique à laquelle on puisse distinguer l'auteur de ce livre, des écrivains contemplatifs qui ne l'ont point écrit. Cette observation n'est d'aucune application pratique.

Dans la *Revue contemporaine,* M. Thomassy assure que la comparaison des deux biographies de Gerson et de Tho-

(1) *Vie de Gerson*, p. 309 et 331. (2) Ibid., p. 334

mas à Kempis, suffit *seule pour résoudre le problème* qui nous occupe : celle de leurs écrits serait plus concluante encore.

Malheureusement, M. Thomassy n'a point fait cette double comparaison par écrit; il nous est donc impossible de la discuter. Nous dirons seulement que cette comparaison n'est point nécessaire en présence des *quinze témoins contemporains* que nous avons cités, et qui tranchent la question ; nous ajouterons que les comparaisons, pour autant que nous avons pu les faire, nous ont conduit à la conclusion qui est le terme de ces *Recherches.*

M. Thomassy paraît attacher un certain prix à cette circonstance que Gerson a été *un pèlerin éprouvé* (1).

Thomas à Kempis aussi fut un jour envoyé en exil, et y fut fortement éprouvé. Cette circonstance ne fournit donc aucun caractère distinctif entre les deux candidats.

Les autres arguments que M. Thomassy apporte en faveur du chancelier ne sont pas plus concluants que ceux qui précèdent; nous nous dispenserons donc de les discuter.

Nous n'avons plus qu'un mot à lui adresser, et c'est au sujet de la parité qu'il cherche à établir entre la position de Thomas à Kempis et de Gerson dans cette controverse.

Vous prétendez, nous dit-il, que les droits de Thomas à Kempis sont clairs. S'ils l'étaient, les lui contesterait-on depuis trois siècles? La durée même de la controverse ne prouve-t-elle pas l'obscurité de la thèse que l'on défend en sa faveur?

(1) *Revue contemp.*, l. c. p. 302.

Non vraiment, la durée de la controverse ne prouve rien contre les droits de Thomas à Kempis, mais seulement contre la logique et la perspicacité de ceux qui la soutiennent, même alors qu'elle n'a plus aucune raison d'être. Lorsqu'on dispute sans égard aux règles de la saine critique, sans tenir compte des faits prouvés, on peut disputer jusqu'à la fin du monde, sur la question la plus claire du monde.

Pourquoi la controverse relative à l'auteur de l'*Imitation* a-t-elle durée si longtemps? Pourquoi n'est-elle pas encore terminée aujourd'hui? Est-ce parce que les droits de Thomas à Kempis sont obscurs? Est-ce parce qu'ils ne sont pas bien démontrés depuis plus de deux siècles? Personne n'a droit de le dire. La démonstration fournie par le P. Rosweyde parut si convaincante au cardinal Bellarmin, qui certes n'était pas un petit esprit, qu'après l'avoir lue, il déclara la question résolue. Cette démonstration a reçu depuis de grands développements ; aussi l'univers tout entier, à l'exception de quelques savants, qui ont soutenu les droits de Gersen ou de Gerson, est-il convaincu que Thomas à Kempis est l'auteur du livre de l'*Imitation*.

Cependant la controverse continue, et pourquoi? Parce-qu'au lieu de consulter, avant tout, les faits dans une question de fait; au lieu d'écouter des témoins qui racontent ce qu'ils ont vu et entendu; on s'obstine à décider la question à l'aide de manuscrits *sans date;* à l'aide de conjectures hasardées, d'hypothèses arbitraires, de rapprochements ingénieux, et de tous ces jeux d'esprit qui ne sont que fumée et vapeur en présence d'un fait.

Si l'on continue dans cette voie, et si les défenseurs de Thomas à Kempis, qui ont l'histoire et l'évidence pour eux,

jugent à propos de répondre, rien n'empêche que la querelle ne continue jusqu'à la fin des siècles. Mais si ce phénomène, dont nos arrière-petits-neveux seuls pourraient jouir, se produisait, il n'en serait pas moins vrai que les droits de Thomas à Kempis sont parfaitement démontrés depuis plus de deux siècles, et qu'ils sont aujourd'hui de la dernière évidence.

VII.

Remarques sur les travaux récents de M. G. Ch. Vert, en faveur de Gerson.

Le respect que nous professons pour toutes les convictions sincères, le désir que nous éprouvons de ne laisser debout aucune des difficultés que l'on élève contre les droits de Thomas à Kempis, nous ont engagé à lire avec la plus sérieuse attention, et à analyser avec une scrupuleuse exactitude les deux petits volumes que M. G. Ch. Vert a publiés l'année dernière à Toulouse en faveur de Gerson.

Notre intention était de répondre successivement aux objections que le docte écrivain aurait soulevées contre la valeur de nos preuves, et d'examiner avec la plus grande impartialité les raisons et les faits qu'il produirait en faveur de Gerson.

Lorsque notre analyse fut terminée, et que nous eûmes tâché d'établir un certain ordre et une certaine suite dans nos réponses, nous vîmes clairement que la réfutation des travaux de M. Vert, ne consistait que dans une série indéfinie de démentis formels, de rectifications ingrates, et de concessions empressées, c'est-à-dire dans le genre de polé-

mique le plus fatigant, le plus ennuyeux, le plus insupportable que l'on puisse imaginer (1).

Le courageux défenseur de Gerson n'a produit *aucun document nouveau :* il n'a allégué *aucun fait* inconnu jusqu'ici; il n'a cité *aucun témoin contemporain*, malgré ses promesses formelles. Toutes ses ressources consistent en allégations très-hardies et très-hasardées, en rapprochements plus ou moins heureux, en conjectures ou ingénieuses ou sans portée. Nous avons même observé que M. Vert croit parfois avoir avancé la cause de son héros, lorsqu'il a arrangé un bel argument sur le papier, à l'aide d'une petite supercherie, comme celle qui a fait du P. Pinelli de la compagnie de Jésus, *un partisan* et *un témoin contemporain* de Gerson.

En présence d'une pareille discussion, la réfutation projetée devenait tout à la fois impossible et inutile. Impossible, parce qu'elle aurait causé au lecteur un indicible, un insurmontable ennui; inutile, parce qu'en constatant bien la manière de raisonner et de discuter que M. Vert a adoptée, nous ôterons toute valeur à ses conclusions.

Nous sommes peinés de devoir placer la question, qui existe entre lui et nous, sur ce terrain; mais la suite de nos observations fera voir qu'il nous y a forcé.

Nous ne prétendons détourner personne de la lecture de ses œuvres; au contraire, nous engageons les hommes instruits, curieux de voir ce qu'on a dit de plus fort en

(1) Elle consistait en démentis opposés aux faits allégués à faux ou inventés à plaisir; en rectifications des faits travestis ou altérés; en concessions empressées, quant aux faits sans portée, dont personne ne peut rien conclure. M. Vert propose beaucoup d'arguments de ce genre.

faveur de Gerson, à parcourir ces petits livres. C'est à leur usage, que nous ferons quelques remarques sur ce travail qui nous a beaucoup étonné, qu'on nous permette de le dire, par la nullité de ses résultats.

L'auteur semble avoir pris à tâche d'alléguer un grand nombre de preuves, et de leur donner, par la vivacité du style, une grande apparence de vérité : il les a comptées, mais il est douteux qu'il ait jamais songé à les peser.

Entrons en matière :

A nos yeux, M. Vert a le tort grave de dissimuler, ou au moins, de passer sous silence les *faits matériels* qui l'embarrassent, et qui au fond sont écrasants pour sa thèse.

Ainsi dans les deux volumes consacrés à la discussion des droits de Gerson, il ne parle point du témoignage de Pierre Scot, qui, lorsqu'il publiait les œuvres de Gerson à Strasbourg, en 1488, omit le livre de l'*Imitation* parce qu'il a, dit Scot, *un auteur certain qui est Thomas à Kempis* (1).

Un pareil fait est décisif dans notre controverse. L'atténuer, l'expliquer, le contourner; voilà ce que l'on peut essayer, lorsqu'on est décidé à soutenir la cause de Gerson *quand même;* mais le taire, le dissimuler, disserter à perte de vue sur l'aptitude de Gerson à composer l'*Imitation,* etc., tout en laissant ce fait à l'écart; cela n'est pas prendre la discussion au sérieux; c'est la convertir en vain badinage.

(1) Voyez plus haut, page 91.

M. Vert, qui passe sous silence les faits matériels lorsqu'ils le gênent, n'hésite point à affirmer, avec la plus grande assurance, d'autres faits favorables à sa cause qui sont matériellement faux.

Ainsi il affirme que le manuscrit du premier livre de l'*Imitation*, que possédait l'abbaye de Moelck et qui portait dans une note la date de 1421, se trouvait mêlé à d'autres œuvres de Gerson (1).

Si ce fait était vrai, il serait sans doute remarquable; mais il est faux. M. Vert l'a inventé.

Le même écrivain assure que l'*Imitation a pu être copiée en* 1421, *à Moelck, parmi les œuvres de Gerson* (2).

Si on avait possédé à Moelck, en 1421, un exemplaire complet des quatre livres de l'*Imitation*, avec le nom de Gerson, certes ce fait eût été d'une grande portée.

(1) *Gersoniana*, p. 14.

(2) *Etudes*, p. 188. Le R. P. Kropff, bibliothécaire de l'abbaye de Moeclk, dans sa *Bibliotheca Mellicensis, seu vitæ et scripta... Benedictorum Mellicensium, cum catal. manuscript.*, etc. Vindobonæ, 1747, page 72, énumérant les principaux manuscrits de l'abbaye, écrit : « 135. *Libellus de Imitatione Christi*. Cod. ch., in-12, L. 39. 136. *Libellus de Imitatione Christi*. Cod. ch., in-12. L. 35. *Hunc nostri Patres in Gallia judicorunt esse codicem anni* 1421; idque ex folio 280. Ambo autem hi codices anno 1667. PP. Gallicanis Benedictinis, in causa libelli de Imitatione Christi Joannis Gersen, Parisios missi, anno 1687 restituti sunt. » On voit clairement par ces paroles que ce manuscrit ne renferme que le livre de l'*Imitation* seul ; *qu'il ne porte ni aucun nom, ni aucune date;* que ce sont les pères Bénédictins de France *qui ont jugé* que ce manuscrit était de l'année 1421, parce qu'ils ont trouvé, à la page 280, une note où il est parlé d'un religieux qui a fait profession, en 1421, sans que l'on puisse indiquer à quelle époque cette note a été écrite. Il est certain aussi que ce manuscrit ne contient que le premier livre de l'*Imitation*. On peut juger, d'après cette remarque, avec quelle aisance l'estimable auteur que nous réfutons ici, travestit les faits les mieux établis, ou en crée de nouveaux à sa guise.

Mais il n'en est rien. On a trouvé à Moelck un exemplaire du *premier livre seulement*, qui ne portait pas le nom de Gerson, ni la date de **1421** dans le texte, mais dans une note ajoutée au volume; il n'est pas certain du tout que cette date indique l'âge du manuscrit, puisqu'elle se rapporte au religieux qui s'en servait.

Il est donc matériellement faux, d'après les notions que l'on possède, que l'*Imitation* a pu être copiée, en **1421**, parmi les œuvres de Gerson.

Cependant M. Vert l'affirme avec une assurance imperturbable et une satisfaction marquée.

Parlerai-je des incohérences et des contradictions dont ces petits volumes fourmillent? Il le faut bien, pour en donner une idée juste.

M. Vert promet à ses lecteurs de *nombreux* témoins des droits de Gerson : il en cite jusqu'à *trois*.

Il promet des témoins *contemporains;* et le plus ancien qu'il cite vivait plus d'*un siècle après la mort de Gerson!*

Il soutient d'abord avec une incroyable ardeur ce paradoxe, que l'auteur de l'*Imitation* n'est pas un moine, et qu'il n'a pas tenu le langage d'un moine; tout cela dans le but de mieux établir l'analogie qui existe, d'après lui, entre le livre de l'*Imitation* et les écrits de Gerson (1). Cela ne l'empêche pas de rechercher ailleurs dans les écrits de Gerson les *phrases monastiques*, qui prouvent la parfaite identité des livres du chancelier et de l'*Imitation* (2).

(1) *Etudes*, p. 202. (2) *Etudes*, p. 233.

Il veut prouver par les écrits de Gerson que cet écrivain est vraiment l'auteur du livre intitulé : *De la consolation intérieure;* et que cite-t-il ? Une lettre où Gerson déclare qu'*il n'écrira point sur la consolation intérieure*, parce que d'autres auteurs ont suffisamment traité ce sujet (1).

La chose parait incroyable; cependant chacun peut la lire à la page 56 des *Gersoniana* de M. Vert, et suivre les raisonnements à l'aide desquels cet écrivain s'efforce de prouver que le *refus* de Gerson équivaut à une *promesse* ! Voilà son genre.

Dans ses *Etudes,* à la page 15, il assure que les *manuscrits* sont la base principale de la certitude que l'on peut obtenir dans cette controverse; à la page 29, il affirme qu'il préfère de beaucoup *les imprimés* aux manuscrits, pour décider la question.

A la page 209, il accuse Ulric Zainer d'avoir créé le Kempisme, en plaçant le nom de Thomas à Kempis sur son édition de 1468 ou 1470; il semble rejeter ici cette édition

(1) « Potuerat hæc materia (de consolatione temporali) in longissimam protrahi orationem ; sed ipsa talis est quæ a Sanctis creberrime, tam verbo quam scripto et uberrime tradita est. Propterea neque de hac re amplius, NEQUE *de aliis ad hanc, quam postulare digneris,* CONSOLATIONEM SPIRITUALEM *spectantibus*, SCRIBERE QUICQUAM PRÆSUMPSI. Tantum suffecerit annotasse loca, quorum frequens usus et conversatio præbent sugere mel illud cœlicum, tamquam e favis scripturarum eliquatum et infusum, dum premuntur. Collocemus imprimis Bernardum super Cantica, Sigebertum monachum, D. vener. Richardum de St-Victore, Augustinum et Gregorium, et, ut novos attingam, Guillelmum Parisiensem et Bonaventuram et alios. Quid aliud, quæso, Patres illi egerunt nisi ut consolationem spiritualem quam requiris, spreta carnali, succenderent in animis? » Gerson. *Epist.* apud Vert, *Gersoniana*, p. 56 et 57. On voit que Gerson allègue, pour ne pas écrire sur ce sujet, une raison générale, qui subsiste toujours, à savoir le grand nombre de livres qui existent déjà sur la matière.

avec un grand mépris. Mais à la page 243, il invoque cette même édition, avec une espèce d'exaltation, parce que l'*Imitation* y est appelée *Liber consolatorius* (1).

A la page 241 de ses *Etudes*, il renvoie le lecteur à ses *Gersoniana*, pour voir les motifs qui le portent à croire que le texte français n'est point une traduction, mais le texte original. C'est là une question intéressante, que nous avons discutée à fond dans nos *Recherches*. Nous avons parcouru les *Gersoniana*, afin d'y trouver les explications promises par M. Vert, et nous avons constaté qu'il n'en a pas dit un mot (2).

D'après M. Vert, il n'y a pas un écrit de Gerson qui porte plus évidemment le cachet de l'*Imitation*, que l'opuscule qu'il a intitulé *Canticordium*, le *Chant du cœur*.

Parlant de cet ouvrage, voici comment MM. Moland et d'Héricault le jugent :

(1) Ici M. Vert assure que le Kempisme doit son origine à uue erreur d'Ulric Zainer. A la page 96, il avait dit que cette opinion est née de ce que l'on a confondu l'ouvrage de Thomas à Kempis : *De contemptu mundi*, avec l'*Imitation*; et à la page 46, il avait déjà soutenu que le P. Rosweyde est le père du Kempisme. Comment concilier toutes ces assertions incohérentes?

(2) Dans ses *Etudes*, p. 190, M. Vert avait dit à ce sujet : « L'*Imitation* nous va, à nous Français, mieux qu'à tout autre; et si elle nous va mieux, c'est sans doute précisément parce que nous sommes français, et que c'est un livre français par excellence. » — Ces profondes considérations sont destinées sans doute à répondre aux difficultés de M. Ernest Renan, qui croit que la France *n'a jamais été bien convaincue de la vanité du monde*, et que *l'esprit français est de tous le plus parfaitement en harmonie avec les proportions de notre planète*, quoique l'*existence du mysticisme consiste à dépasser le monde!* .. Qu'il est facile, après cela, de juger si le texte original de l'*Imitation* a été rédigé en latin ou en français!

« Le *Canticordium* du pèlerin, par Gerson, est *un modèle achevé de bizarrerie et de mauvais goût*. Le talent de Gerson est plein d'inégalités, comme sa vie de contradictions (1). »

Lorsque M. Vert passe à l'énumération des caractères distinctifs des œuvres de Gerson, on s'attend naturellement à quelques traits particuliers, personnels, à quelques signes propres aux écrits et à la méthode du chancelier (2). En cela on se trompe. M. Vert indique des généralités qui conviennent aux écrivains ascétiques de tous les temps et de tous les pays. Ainsi, par exemple, il fait remarquer certains textes de l'Ecriture qui se rencontrent dans les livres de l'*Imitation* et dans les écrits de Gerson, sans s'apercevoir que ces textes ont été cités par des centaines d'autres auteurs qui n'ont pas composé l'*Imitation*.

M. Vert soutient que la véritable humilité chrétienne forme le caractère dominant des œuvres de Gerson (3). Il aperçoit dans St-Bonaventure le père de la mysticité sage, discrète, éminemment pratique, dégagée de toute vaine image, etc., qui est la mysticité de l'*Imitation*. Or, comme Gerson s'est beaucoup nourri des œuvres de St-Bonaventure, il s'ensuit que c'est Gerson qui a composé ce livre!

(1) *Le livre de l'Intern. consol.* Introd., p. LXX.

(2) M. Vert, *Etudes*, p. 202, soutient que l'on ne peut dire, *sans sottise*, que l'auteur de l'*Imitation* a été moine; M. Thomassy veut, au contraire, que l'auteur de l'*Imitation* parle le langage des moines, mais que Gerson a pu le tenir, lorsqu'il se livrait aux exercices de la vie religieuse, chez les PP. Célestins de Lyon. Les défenseurs de Gerson devraient bien se mettre d'accord sur des questions aussi importantes.

(3) *Etudes*, p. 233.

Voilà comment M. Vert entend prouver la fraternité des œuvres de Gerson et du livre de l'*Imitation*. N'est-il pas évident que l'humilité forme le caractère dominant d'une foule d'écrits ascétiques ; et qu'il est impossible de compter les auteurs qui ont fait passer les idées de St-Bonaventure dans leurs œuvres?

Enfin, pour que le lecteur soit bien convaincu que nous rapportons ces arguments dans leur simplicité native, sans y rien changer ni ajouter, nous transcrirons ici les quatre premières *raisons fondamentales* que M. Vert place à la tête du *Résumé* de ses preuves : d'après celles-là, on jugera facilement de la valeur des autres.

1° « L'auteur de l'*Imitation*, dit M. Vert, entoura son livre de secret. Or, nous trouvons, dans la correspondance du chancelier et dans celle de son frère, le Prieur, la preuve certaine que le premier environna aussi l'un de ses ouvrages de silence obstiné et de mystère. »

2° « L'*Imitation* verse à toute soif douloureuse un abondant et divin cordial. Gerson, le prieur, confie à un ami que les mystérieuses pages de son aîné l'ont enivré comme d'un céleste breuvage. »

3° « Nous tenons de Gerson lui-même que son ouvrage était en Entretiens dialogués. L'*Imitation* est en Entretiens sous forme de dialogues. »

4° « Le pieux docteur laisse échapper que les entretiens de son livre étaient au nombre de quatre. Il y a juste quatre entretiens dans l'*Imitation* (1). »

(1) *Etudes*, p. 230 et 231. — M. Vert, *Etudes*, p. 85, prétend que la fonction abrutissante de copier a absorbé toute la vie de Thomas à Kempis. Il a

Que l'on complète, par de petits détails de ce genre, des preuves de fait solides et bien établies, c'est une chose que l'on conçoit et qui peut se faire; mais que l'on base la démonstration d'un fait historique contesté, sur de pareilles bagatelles, cela n'est point tolérable dans une discussion sérieuse.

Nous pourrions nous plaindre aussi, et à bon droit, de la manière étrange, dégagée et cavalière avec laquelle M. Vert se débarrasse des arguments qui établissent les droits de Thomas à Kempis : car enfin l'équité naturelle exige que l'on écoute un adversaire dont on veut être écouté, et que l'on accepte ses preuves, lorsqu'elles sont évidentes. Or, c'est là un devoir dont M. Vert ne s'est point acquitté. Ainsi il repousse le témoignage de Buschius par un démenti formel, sans alléguer aucune raison, aucun motif, absolument comme si nous n'avions pas prouvé,

transcrit trois missels, une Bible en quatre volumes, des antiphonaires, etc., ce sont là des travaux qui ne lui ont point laissé de temps disponible pour composer des ouvrages. Le fait est que Thomas à Kempis a composé beaucoup d'ouvrages, puisqu'ils se trouvent aujourd'hui entre toutes les mains. Dans cette objection, il n'y a du reste aucune vraisemblance. Thomas à Kempis a commencé à copier des livres à l'âge de 15 ans, chez Florentius Radewyns, à Deventer, et il en a copié jusqu'à la fin de sa vie, pendant *soixante-seize ans !* S'il n'avait copié qu'un seul volume par an, ce qui ne serait point extraordinaire, quelle bibliothèque! D'ailleurs, les copistes, à cette époque, n'étaient pas aussi lents que M. Vert se l'imagine. Rudolf Dier De Muden, un des premiers fondateurs de la dévotion moderne, né en 1384 et mort en 1458, assure qu'un des frères de la vie commune, soumis à Florentius Radewyns, copiait tout un cahier par jour. « Unus eorum (fratrum) ita diligenter scripsit, ut in uno die naturali scriberet unum quaternum in libro quem habemus in libraria nostra, qui dicitur *Augustinus super Johannem.* » *Vita Domini Florentii prioris nostri*, ap. Dumbar, *Analecta*, t. I, p. 14. Daventriæ, 1719. Il est donc peu raisonnable de soutenir que la vie tout entière de Thomas à Kempis a été absorbée par la copie des livres que l'on connait écrits de sa main.

de la manière la plus évidente, que le témoignage de Buschius est authentique, sincère, inattaquable (1).

Il repousse aussi, sans motif, d'un ton fort léger, le témoignage irrécusable du biographe contemporain de Thomas à Kempis, qui brille par sa candeur et son admirable sincérité (2). A cette occasion, M. Vert nie avec une étonnante assurance, contre la foi de tous les manuscrits, l'authenticité du *Soliloquium animæ*, qui est bien certainement l'œuvre de Thomas à Kempis.

Quant aux autres témoignages contemporains que nous avons cités, il ne leur accorde pas même l'honneur d'un démenti; il n'en parle pas.

Tout en rendant hommage au caractère vif et généreux de l'auteur, tout en louant sa patience dans un aussi long travail, tout en admirant sa profonde et sincère conviction, nous sommes forcés de dire que son plaidoyer n'est point à la hauteur du sujet, et qu'à notre avis, s'il eût consulté les vrais intérêts de Gerson, ou bien il n'eût point écrit, ou bien il eût écrit d'une autre manière.

(1) *Etudes*, p. 205. — Voy. nos *Recherches*, ci-dessus, p. 76 et suiv.

(2) *Etudes*, p. 214. Voy. ci-dessus, p. 84 et suiv.

Art. 2.

Arguments décisifs contre Gerson.

Ces arguments ne demandent aucun développement; nous nous bornerons à les exposer ; chacun en saisira la force à la première lecture. Nous finirons par les plus frappants.

I.

Incertitude et hésitations des défenseurs de Gerson.

PREMIER ARGUMENT.

Les défenseurs de Gerson n'ont pas de conviction. Ils n'ont jamais osé, autrefois, défendre les droits du chancelier comme certains.

Ellies Dupin termine ses recherches par ces vers de Térence :

> Fecistis probe;
> Incertior sum multo quam dudum.

Il indique plusieurs motifs de douter des droits de Gerson : il n'en allègue aucun qui soit, selon lui, au-dessus de toute contestation.

M. Gence nous apprend qu'il y a en faveur de Gerson des *probabilités graves déduites des faits* (1); il croit même que son opinion est *la plus probable.*

M. Daunou, qui a défendu officieusement les idées de M. Gence, ne dissimule pas qu'il y a dans son système

(1) *Nouv. considérat.*, p. 3 et 73. Paris, 1832.

des difficultés immenses : « *On n'explique pas très-bien*, dit-il, *pourquoi Gerson ne s'est pas déclaré l'auteur d'un tel livre, ou du moins pourquoi ses amis et ses disciples ne le lui ont pas plus expressément attribué* (1). »

L'abbé Lecuy a publié, en 1832, un *Essai sur la vie de Gerson*, en deux volumes in-octavo. Il n'a pas même daigné discuter les droits de son héros ; il n'en dit que peu de mots en passant.

En 1836, l'académie de France mit au concours l'*éloge de Gerson*, et couronna deux lauréats. Le premier, M. Dupré, n'osa point attribuer l'*Imitation* au chancelier de Paris ; il fit observer seulement en passant que « *quelques-uns lui refusent l'honneur d'avoir écrit l'Imitation* ; *tandis que la plupart le lui accordent*, et qu'il *était digne* de l'écrire (2). »

M. Faugère second lauréat rejeta les droits de Gersen et de Thomas à Kempis, pour attribuer le livre à son héros ; mais il ne put se dissimuler la différence de style qui existe entre les œuvres de Gerson et le livre de l'*Imitation*. Après avoir affirmé que dans le style de ce livre on reconnait la plume de Gerson, il s'arrête et dit : « Il est vrai que *l'expression* TOUJOURS LIMPIDE ET TENDRE *de l'Imitation s'éloigne quelquefois du style* ORDINAIREMENT PLUS SÉVÈRE ET MÉTHODIQUE DE GERSON ; mais on la retrouve aussi exquise dans une foule de passages de ses autres écrits (3). »

(1) *Journal des savants*, décembre 1826, et De Grég., *Hist.*, t. II. p. 381.

(2) Je cite ces paroles sur la foi de M. De Grégory. *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 335.

(3) Je cite ces paroles sur la foi de M. Vert, *Etudes*, p. 237. Dans l'édition précédente, j'ai écrit que M. Faugère avait abandonné la cause de Gerson. N'ayant pu voir son discours, je m'en étais rapporté au témoignage de M De Grégory, qui m'avait induit en erreur.

M. Dupré avait peu examiné la question, puisqu'il assure que *la plupart* des critiques admettent les droits de Gerson, tandis qu'il en est très-peu, au contraire.

M. Faugère admet ces droits, tout en avouant que le style *habituel* de l'*Imitation* s'éloigne du style *ordinaire* de Gerson. Ce n'est pas là une petite difficulté.

M. Mangeart avoue que ses premières recherches, sur les droits de Gerson, ne l'ont conduit «qu'*à des présomptions fortes et graves, il est vrai, mais qui ne sont point une certitude* (1)» ; dans un autre travail, il déclare qu'il y a *une grave présomption* en faveur de Gerson (2). Il finit cependant par dire qu'il n'y a plus aucun doute sur la question.

M. Thomassy n'est pas plus tranchant que ses devanciers. Sa démonstration repose, selon lui, *sur des probabilités* (3) ; il invoque *les présomptions favorables* à Gerson (4); il avoue qu'*il n'y a pas de droits formels et positifs* pour cet écrivain. « *Les titres positifs et matériels*, dit-il encore, *manquent, il est vrai; mais quand des présomptions favorables s'enchaînent, c'est pousser trop loin l'esprit de la critique, que de mettre la conviction à la remorque du doute* (5). » Dans l'article inséré, en 1853, dans la *Revue contemporaine*, il répète : « *Les preuves*

(1) Voy. *Rapport adressé à M. V. Cousin, sur divers manuscrits français de la Bibliothèque de Valenciennes*, par M. J. Mangeart, professeur de philosophie. Valenciennes, 1838, à la page 24.

(2) *Un mot de plus sur l'auteur de l'Imitat. de J.-C.*, p. 12.

(3) *Vie de Gerson*, p. 312.

(4) Ib., p. 318.

(5) Ib., p. 309 et 335.

positives nous manquent (1) »; et il avoue que *sa thèse est obscure* (2).

MM. Moland et d'Hericault, dans la préface qu'ils ont placée à la tête de *l'Internelle Consolation*, repoussent d'abord les droits de Gerson; puis, plaidant sa cause, ils finissent par dire : « *Dans cette question de l'auteur de l'Imitation, nous avons à apporter des* PRÉSOMPTIONS, NON DES PREUVES POSITIVES (3). » Ils ajoutent : « *Nous avons mis en regard Gerson et l'Internelle Consolation, mais nous n'avons pu les rattacher l'un à l'autre* PAR AUCUN TÉMOIGNAGE AUTHENTIQUE, PAR AUCUN DOCUMENT MATÉRIEL (4). »

Si les plus zélés défenseurs des droits de Gerson ont si peu de conviction, qu'en penseront nos lecteurs après avoir mûrement examiné *les droits positifs et matériels* de Thomas à Kempis.

II.

De la conviction unanime des savants.

SECOND ARGUMENT.

Les hésitations des défenseurs de Gerson forment un singulier contraste avec l'assurance de leurs adversaires, et des juges désintéressés dans cette question.

(1) *Revue contemporaine*, t. IV, p. 309.

(2) Ibid, p. 302.

(3) *Le livre de l'Internelle Consolation*, etc. *Introd.*, p. LXXII.

(4) Ibid., p. LXXIV.

Depuis l'année 1488, c'est-à-dire à dater de vingt-cinq ans après la mort de Thomas à Kempis, jusqu'aux premières années du XVII[e] siècle, tous les éditeurs des œuvres du chancelier ont répété que Gerson n'est pas l'auteur de l'*Imitation,* et que ce livre a un *auteur certain* bien connu, qui est Thomas à Kempis. Ce témoignage a d'autant plus de force qu'il est consigné dans un *éloge de Gerson* (1).

Il est assez étrange que les défenseurs récents de la cause de Gerson n'aient pas cru devoir nous entretenir de ce fait capital. (2).

Vers la fin du XV[e] siècle, en 1493, l'éditeur de la traduction française de l'*Imitation* publiée à Paris, déclara que *aucuns ont attribué* ce livre *à maître Gerson, quoiqu'il en soit autrement* (3).

A la même époque Jean Mauburne, pieux et savant écrivain de la maison de S[te]-Agnès, déclarait en France, où il vivait, que *plusieurs attribuaient faussement l'Imitation à Gerson* (4).

George Pirckamer, l'éditeur des œuvres de Thomas à Kempis, publiées à Nuremberg, en 1494, dit aussi que le vulgaire ignorant a *attribué à tort* le livre de l'*Imitation*

(1) Voy. ici, page 91, le témoignage de Pierre Scot.

(2) Ce silence m'étonne d'autant plus, chez M. Vert, qu'il se vante de posséder un très-bel exemplaire des œuvres de Gerson, imprimées en 1488. *Gersoniana*, pag. 94.

(3) Voy. ici, page 95.

(4) Voy. ici, page 94, en note.

à Gerson (1). Pourrait-on citer un seul auteur du XV[e] sèicle qui ait dit qu'on attribuait à tort l'*Imitation* à Thomas à Kempis ?

Dom Valgrave, qui combattait en 1650 pour Gersen, ne s'occupa point de Gerson, parce que sa cause, disait-il, était absolument perdue et totalement abandonnée (2).

En 1651, le Parlement de Paris, qui, à raison de son attachement aux idées gallicanes, devait estimer Gerson et connaître ses mérites, rendit hommage à l'opinion commune en sanctionnant les droits de Thomas à Kempis (3).

Ellies Dupin, qui plaida la cause du chancelier, et avoua ensuite qu'il n'avait aucune opinion arrêtée sur notre question, ne voulut point insérer l'*Imitation* dans la magnifique édition des œuvres complètes de Gerson qu'il donna en 1705 (4).

Le célèbre Cave écrivit, vers la fin du XVII[e] siècle, que l'opinion favorable à Gerson n'avait depuis longtemps aucun écho chez les savants (5).

(1) *Dulcissimi ac divi Thomæ de Kempis, viri piissimi, religiosissimique* DE IMITATIONE CHRISTI *opus, quod* FALSO *apud vulgares* GERSONI *Parisiensi Cancellario* INPINGITUR. . fol. 1

(2) « Jam ubique conclamatum est. » *Argum. chronol.*, p. 123.

(3) Voy. ici, page 19.

(4) Il allégua, pour motif de sa détermination, l'inutilité de reproduire un ouvrage aussi répandu. C'était une mauvaise défaite : car je ne sache pas qu'il ait omis, dans cette édition, le livre *De meditatione cordis* et d'autres opuscules de Gerson, alors fort répandus.

(5) « Verum ea sententia dudum apud eruditos exulavit. » *Hist. litt.*, ad an. 1470, Thom. Kemp., t. II, p. 165. Basil., 1745. Cave publia le premier volume de son *Histoire littéraire*, in-folio, en 1688, et le second, en 1698.

En 1710 Leibnitz écrivait qu'à l'époque de D. Cajetan, il était déjà bien certain que Gerson n'est pas l'auteur du livre de l'*Imitation* (1).

Le père Desbillons, qui examina, en 1780, avec beaucoup de sévérité et de critique, la question que nous discutons, crut ne pas devoir s'occuper de Gerson, parce qu'« *il est reconnu*, dit-il, *que ce livre n'a pas été écrit par Gerson ; tous les critiques,* ajoute-t-il, *tiennent ce fait pour certain et bien prouvé. Puisque personne ne le conteste, nous nous dispenserons de traiter une question devenue inutile* (2). »

M. Paulin Paris dans son grand ouvrage sur les manuscrits français de la bibliothèque du roi (3), refusa d'abord l'*Imitation* à Gerson et à Gersen.

M. Onésime Leroy, faisant allusion aux candidats couronnés par l'Académie de France, se plaint de ce que les concurrents à l'éloge de Gerson *aient déserté sa cause* (4).

(1) « Cum Johannem Gersonem, cancellarium universitatis Parisiensis, autorem (libri *De Imitatione Christi*) non esse constaret... » *Script. Brunsw. illust.*, t. II. *Introd.*, p. 43.

(2) « Non esse hunc Gersonii fœtum, jamdiu compertum est ; habentque pro certo et explorato omnes critici... Vanam itaque, ubi nemo dissentiit, quæstionem non instituemus. » Desbillons, *Disput. crit.*, p. 31. Manheim, 1780.

(3) Voy. tom. II, p. 115 et suiv. Paris, 1838. Plus tard, M. Paulin Paris a varié et flotté au gré des mouvements de l'opinion. Voy. ici, p. 70. — Un de mes amis m'avait assuré que M. Ampère, savant professeur de l'Université de France, soutenait la cause de Thomas à Kempis, il était mal informé. M. Ampère a eu l'obligeance de m'écrire, en 1847, que ses études l'avaient conduit à un résultat purement négatif, c'est-à-dire, *à refuser à Gerson les droits qu'on lui attribue.* Ces études n'étaient pas publiées alors.

(4) *Corneille et Gerson*, p. 322.

M. Charles Schmidt, dans son ***Essai sur Gerson***, publié à Strasbourg en 1839, nie formellement que Gerson ait composé le livre de l'*Imitation* (1).

Quant au chancelier de France (Gerson), dit M. Veratti, on ne peut alléguer en sa faveur que l'obstination et le désir de ses partisans (2).

On peut dire sans exagération que, depuis plus de trois siècles, les savants sont unanimes à refuser à Gerson les droits que huit ou dix écrivains ont tâché de faire valoir sans convaincre personne. S'ils avaient pu produire au moins un argument sérieux, la cause du chancelier ne serait pas restée constamment dans l'état d'abandon où nous venons de la voir.

Les derniers défenseurs de Gerson n'ont pas produit un seul argument nouveau, dont les savants, que nous avons cités, n'aient pu juger.

III.

Des éditions des œuvres de Gerson qui renversent ses droits.

TROISIÈME ARGUMENT.

Un des premiers éditeurs de Gerson a déclaré, en 1488, que l'*auteur certain* de l'*Imitation* était Thomas à Kempis

(1) *Essai sur Gerson*, p. 121. M. Schmidt adopte l'opinion et les arguments que M. Gieseler a développés dans son *Histoire de l'Eglise*, en allemand, t. II, part. IV, page 347, note *M*. Il donne même la traduction de cette note, comme le résumé de sa propre opinion.

(2) « Pel Cancelliere di Francia, non si puo addurre se non l'ostinazione e il desiderio. » Barth. Veratti, dans les *Opuscoli religiosi*, etc., p. 107.

et *non pas Gerson*. Ce témoignage est remarquable, parce qu'il nous est fourni par un admirateur de Gerson qui n'eût pas abandonné sans motifs péremptoires les droits du chancelier.

On connait une édition du livre de l'*Imitation* publiée à Lyon en 1489, sous le nom de Thomas à Kempis, et suivi du livre *de Meditatione cordis*, sous le nom de Gerson (1). Rappelons-nous que Gerson passa les dernières années de sa vie à Lyon, qu'il y mourut, et qu'il y obtint un beau mausolée. Eh bien! dans la ville de Lyon, où il était connu, on lui refusa positivement l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation*, et on l'attribua à Thomas à Kempis.

Il y a d'autres éditions dans lesquelles l'*Imitation*, imprimée avec le nom de son auteur Thomas à Kempis, est suivie du traité *de Meditatione cordis*, sous le nom de Gerson. Je citerai les éditions de Strasbourg en 1487 et en 1489; de Lunebourg en 1493 (2), et le manuscrit de Moelck, de l'an 1435 (3).

(1) Voy. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 257. — Après avoir affirmé que l'Imitation a été imprimée sous le nom de Gerson, par Jean de Wesphalie, en 1470; par Zainer, en 1487; à Brescia, en 1481, M. Ch. Vert, *Etudes*, p. 29, dit : « Nous préférons ces textes imprimés aux manuscrits. » Or, ces textes ne prouvent rien. — L'édition de 1470 n'existe pas. — Zainer est mort en 1475. Il n'a pu imprimer en 1487. — Comment une impression de 1481 peut-elle prévaloir sur des manuscrits *avec nom d'auteur*, écrits en 1425, en 1427, en 1441, etc.? Evidemment M. Vert ne mesure pas ses assertions. Il parle un peu à la légère.

(2) De Grég., *Hist.*, t. I, p. 256-258.

(3) Ib., p. 183.

L'auteur de la traduction française de l'*Imitation*, publiée à Toulouse en 1488, déclare que ce livre a été *composé en latin* par saint Bernard, *ou par une autre dévote personne, et qu'il est seulement* ATTRIBUÉ *à maistre Gerson.* Les droits du chancelier sont donc niés par lui.

L'éditeur de la traduction de l'*Imitation*, imprimée à Paris en 1493, déclare aussi que ce livre a été ATTRIBUÉ FAUSSEMENT à saint Bernard et à GERSON, tandis que l'*acteur d'icelluy fust ung vénérable père et très-dévot religieux, chanoine réglé, vivant en son temps en observance régulière, jouxte la règle de Monseigneur saint Augustin, nommé frère Thomas à Kempis.*

Si les droits de Gerson n'étaient pas imaginaires, on ne lui eût pas contesté ces droits à Paris, où il était très-bien connu par ses querelles et par ses écrits.

Les éditions de l'*Imitation* qui ont été faites, sous le nom de Gerson, au XVe siècle, ne diminuent pas la force de cette tradition littéraire; mais, au contraire, cette tradition détruit l'avantage qu'on a tiré de ces éditions. Je le prouve par une raison bien simple : Pour imprimer ce livre sous le nom de Gerson, il a suffi à l'éditeur de suivre un manuscrit ou une édition revêtue de ce nom; tandis qu'on n'a pas refusé à Gerson l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*, sans tenir compte de l'opinion qui lui attribuait ce livre et des motifs sur lesquels cette opinion était fondée; on a dû même, pour attribuer l'*Imitation* à Thomas à Kempis, discuter les droits de ce pieux auteur. Les premières éditions ne supposent donc, dans ceux qui les ont données, aucune recherche, ni aucune critique, tandis que les éditeurs cités par nous, dans ce paragraphe, n'ont

pu émettre leur opinion qu'après s'être livrés à un sérieux examen.

IV.

Catalogues des œuvres de Gerson où le livre de l'*Imitation* manque.

Nous avons cité un catalogue authentique des œuvres de Thomas à Kempis où les quatre livres de l'*Imitation* sont marqués, comme quatre opuscules distincts, sortis de la plume de notre pieux chanoine régulier.

Nous allons citer maintenant deux catalogues authentiques des œuvres de Gerson, où l'*Imitation* ne se trouve point, et où elle se serait trouvée, sans aucun doute, si Gerson en avait été l'auteur.

Jean de Gerson, religieux célestin à Lyon, frère et homonyme du chancelier, reçut, en 1423, six ans avant la mort du chancelier, de la part du frère Anselme, célestin comme lui, une invitation pressante de rédiger un catalogue exact des œuvres de son frère.

Il se prêta volontiers à cette demande. La liste qu'il dressa nous est parvenue tout entière, et nous y voyons énumérées, avec une complaisance marquée, et avec des détails qui annoncent une parfaite connaissance du sujet, toutes les œuvres principales de Gerson.

L'auteur du catalogue indique quelle fut la première œuvre du chancelier. Il distingue les œuvres composées en vers de celles qui ont été composées en prose. Il indique les volumes qui forment collection, tels que les recueils de sermons, ou de prières, relatives à un même objet. En un mot, on voit un écrivain attentif à ne rien oublier de ce qui

peut tourner à la louange de Gerson. Il ne dressa point ce catalogue dans l'ordre chronologique; mais dans l'ordre de ses souvenirs et de ses impressions personnelles. Ce document offre donc toutes les garanties possibles d'exactitude et de vérité.

Eh bien ! dans ce catalogue fait sous les yeux de Gerson, par le frère de Gerson, l'*Imitation* ne figure pas !

Quoique négatif, dans les circonstances que nous venons d'indiquer, cet argument est décisif.

M. Gence réplique que le catalogue est incomplet. Le *Floretus* de Gerson et sa traduction du *Stimulus amoris* de saint Bonaventure y manquent.

Je le veux; mais on ne contestera pas, je pense, que ce catalogue contient les œuvres les plus remarquables de Gerson : l'auteur qui énumère jusqu'à des opuscules peu volumineux et peu importants, n'a pu omettre les œuvres principales du chancelier. L'*Imitation* n'est pas une de ces productions vulgaires qui puissent passer inaperçues. Si Gerson l'a composée, c'est le plus beau fleuron de sa couronne. Ses autres écrits sont de beaucoup inférieurs à ce chef-d'œuvre. Et l'on s'imaginerait que son frère a pu l'oublier !

M. Thomassy veut que l'*Imitation* ne soit pas oubliée dans cette liste : « Ce frère, dit-il, nous apprend que Gerson, dans sa retraite, composait *un traité de piété contre l'indifférence religieuse*... N'était-ce pas dire en termes détournés que Gerson composait l'*Imitation de Jésus-Christ*?... Rien en tout cas ne prouve le contraire (1). »

(1) *Revue contemp.*, t. IV, p. 304.

Non, assurément, on ne peut pas appeler l'*Imitation*, même *en termes détournés*, un *traité contre l'indifférence religieuse :* cette désignation ne peut lui être appliquée sous aucun rapport. Le sujet du livre est bien différent. D'ailleurs, n'est-ce pas là une hypothèse aussi peu vraisemblable qu'elle est gratuite ? Pourquoi l'auteur du catalogue donne-t-il le titre exact des autres œuvres de Gerson, alors qu'il tait le titre de la plus remarquable de toutes ? Rien ne prouve le contraire, dit-on ! Mais je répondrai que tout prouve le contraire : et le but que l'on s'est proposé en rédigeant ce catalogue, et la manière dont on l'a rédigé ; et toute la série de preuves historiques que nous avons exposées en faveur de Thomas à Kempis ; oui, tout prouve le contraire. Le silence du frère de Gerson équivaut ici à une négation formelle.

« L'*Imitation*, dit M. Vert, est désignée ici *en termes vifs et qui ne conviennent qu'à elle* (1). » Quels sont ces termes vifs ? Les voici : « Gerson vient d'écrire quelques *opuscules remarquables*, que j'ai lus avec tant d'avidité, lorsqu'il me les a communiqués, que j'ai été enivré de leur doctrine comme d'un vin délicieux (2). »

(1) *Etudes*, p. 226.

(2) « Gloriabundus in Domino mihi dixit : aliquando sentire ingenium clarius et vivarius inesse nunc sibi quam unquam antea... Ob hoc etiam *egregia scripsit opuscula*, quæ dum mihi nuper communicavit, tam avide perlegi ut illorum doctrina veluti vino meracissimo ebriatus fuerim. Optoque sæpius, amantissime mi frater Anselme,... poculum ex his tribuere. Sed longa regionum distantia qua corpore non animo separamur, hoc ad tempus vetat. Propterea *annui ut hæc ipsa quæ novissime* vel antea *composuit* idem germanus, *in tabula quadam annotare*, per quam possis vel quæ jam acceperis, vel quæ tibi adhuc desunt agnoscere... Non autem eo tempore vel ordine quo peracta sunt ordinavi omnia; sed prout occurrerant memoriæ... » *Epistola* Jean. Gerson, Ord. Cœlestinorum, directa fratri Anselmo ejusd. Ord. *Super*

Ces *opuscules remarquables*, d'après M. Vert, sont *l'Imitation*.

Ici encore nous voyons qu'on supplée par la hardiesse du langage, à l'absence de raison. A qui persuadera-t-on, je le demande, que cette expression, *opuscules remarquables*, *egregia opuscula*, désigne l'*Imitation* par *un nom qui ne convient qu'à elle?* Comment ose-t-on avancer un pareil paradoxe, lorsque d'ailleurs on s'extasie devant les œuvres du chancelier comme devant autant de chefs-d'œuvre? lorsqu'on prétend que beaucoup d'opuscules de Gerson portent le cachet de l'*Imitation?* Ici, un pareil raisonnement n'est-il pas dérisoire ?

Il y a plus, le frère de Gerson déclare qu'il annotera dans son catologue les opuscules que Gerson *a composés en dernier lieu, quæ novissime composuit annui annotare!* Si l'*Imitation* venait d'être écrite dans ces jours d'inspiration, le frère du chancelier, comme on l'assure, a dû en marquer le titre, pour tenir la promesse formelle qu'il fait dans le texte de sa lettre.

Mais la modestie de Gerson ! Si cette modestie empêchait son frère d'appeler l'*Imitation* par son nom, pourquoi ne l'empêcherait-elle pas de désigner les autres ouvrages remarquables du chancelier par leur titre véritable ? Pourquoi ne l'empêchait-elle pas de dresser un catalogue exact et détaillé de toutes ses œuvres ? La modestie

opusculis Joannis Cancellarii Parrhisiensi. ed. de Dupin, t. I, p. CLXXIV-CLXIX. dans les vieilles éditions, à la fin du 3e volume. Le catalogue qui suit cette lettre, est intitulé : *Sequitur annotatio opusculorum Johannis Cancellarii Parrhisiensis, quorum multa deperierunt ; de multis incertum est si, et ubi, supersint*, etc.

exigeait plus impérieusement qu'il s'abstînt de dresser ce catalogue, qu'elle n'exigeait qu'il s'abstînt d'indiquer le titre de l'*Imitation*.

Une autre voie reste ouverte aux partisans de Gerson. Ils diront peut-être que l'*Imitation* a été composée après l'année 1423, où ce catalogue fut dressé.

Cette réponse serait bonne si elle n'avait deux grands inconvénients : le premier, de renverser l'hypothèse des Gersonistes qui fixent la naissance de l'*Imitation* aux premières années du XVe siècle, à une époque où Thomas à Kempis est censé n'avoir pas pu la composer; le second, d'être démentie par un catalogue postérieur des œuvres de Gerson; catalogue signé en avril 1429, trois ou quatre mois avant la mort du chancelier.

Jacques de Ciresio, à la suite du catalogue rédigé par Jean Gerson, marqua un certain nombre d'opuscules du chancelier, qui paraissaient plus dignes d'attention et plus utiles que les autres. Après avoir indiqué l'ouvrage composé sur l'*Usage de la viande*, composé à Paris avant l'année 1400,... et le traité ***Du discernement des esprits***, composé à Constance, il parle d'un grand ***Traité sur le Magnificat***, qui renfermait ***plusieurs traités particuliers, composés à Lyon***, et parmi ces traités particuliers, il signale ***le neuvième*** comme ***le plus remarquable de tous*** (1).

(1) « Subscribuntur per me Jacobum de Ciresio tituli quorumdam opusculorum Domini mei Domini Joannis Cancellarii Parisiensis, cum quibusdam annotationibus, pro Domino Osvaldo, de domo majoris Carthusiæ, ubi jam pars posita est : *Tractatus de non esu Carnium*, Parisius legendo compositus, ante annos Domini 1400;... *Tractatus de discretione spirituum*, in Constantia post longe compositus ; *Tractatus super Magnificat* continens multos *particulares tractatus, compositus Lugduni*, sicut apparet ex tenore ejus. *Præc.puus*

Voilà les détails dans lesquels Jacques de Ciresio s'engage ! Il va jusqu'à indiquer le plus beau traité du grand commentaire sur le *Magnificat, composé à Lyon !..* Mais pour ce qui concerne l'*Imitation,* que l'on prétend composée à Lyon, il n'en parle pas ! Ce silence ne prouve-t-il pas à la dernière évidence que l'*Imitation* ne compte point parmi les œuvres de Gerson ? Est-il possible que le frère même du chancelier, et Jacques de Ciresio, un de ses plus dévoués amis, omettent ou volontairement ou par oubli, dans un catalogue des œuvres les plus remarquables, et les plus récentes de Gerson, un livre tel que l'*Imitation ?* Lorsqu'on examine de bonne foi cette omission, on est forcé d'avouer qu'ici, leur silence équivaut à une véritable négation.

V.

Raisons intrinsèques, décisives contre Gerson.

CINQUIÈME ARGUMENT.

Il est évident pour quiconque lit le livre de l'*Imitation,* sans préjugé ni prévention, que l'auteur de cet ouvrage a professé pendant de longues années la vie monastique.

inter particulares tractatus apparet sibi nonus super illo versiculo : *Esurientes.* » Après avoir dit que la plupart des écrits de Gerson concernent la philosophie et la théologie dogmatique et mystique, la contemplation, il ajoute : « Quocirca si fuerint inventæ quædam doctrinæ *nimis abhorribiles vel extraneæ pro simplicibus religiosis et occupatis penitus in regularibus et exterioribus disciplinis*, poterunt illæ placentes et utiles esse cæteris... » Il avoue que les religieux simples et occupés ne trouveront pas, dans la plupart des écrits de Gerson, la doctrine qui leur convient. Peut-on dire la même chose de l'*Imitation* et des œuvres de Thomas à Kempis ? — Le catalogue de J. de Ciresio, omis par Dupin, se trouve à la fin du III[e] volume des œuvres de Gerson, dans les vieilles éditions du xv[e] et du xvi[e] siècles.

Il s'adresse constamment à des religieux, comme à des frères qui parcourent la même carrière que lui :

« La vie d'un *bon religieux* doit être ornée de toutes les vertus,... dit-il,... C'est Dieu lui-même qui *nous* regarde... *Nous* devons renouveler chaque jour *notre* résolution, comme si *nous* avions fait aujourd'hui pour la première fois *notre profession* (1). »

Ceci est très-clair, mais voici des expressions qui le sont davantage.

« Comment pourrai-je vous oublier, ô mon Dieu, vous *qui vous êtes souvenu de moi*, après que je m'étais souillé et que j'avais péri? Vous avez fait miséricorde à votre serviteur au delà de toute espérance... Quelle action de grâces vous rendrai-je pour ce bienfait? *Il n'est pas donné à tout le monde d'abandonner toutes choses, de renoncer au siècle et d'embrasser la vie monastique...* (2). » « Seigneur Jésus, qu'il me soit fait, et que je puisse mériter, comme vous avez dit et promis! *J'ai reçu de votre main la croix; je la porterai, et je la porterai jusqu'à la mort, telle que vous me l'avez imposée. En vérité, la vie d'un bon religieux est une croix; mais elle est aussi le guide du paradis. Courage, mes frères, poursuivons* ENSEMBLE *notre route; Jésus sera avec nous. Nous avons*

(1) « Vita boni religiosi omnibus virtutibus pollere debet. Inspector noster est Deus... Omni die renovare debemus propositum nostrum... quasi hodie primum ad conversionem venissemus. » *De Imitat.*, l. I, c. 19, n° 1.

(2) « Quomodo potero tui oblivisci, qui mei dignatus es recordari, etiam postquam contabui et perii. Fecisti ultra omnem spem, misericordiam cum servo tuo... Quid retribuam tibi pro gratia ista? Non enim omnibus datum est, ut omnibus abdicatis, sæculo renuncient, et monasticam vitam assumant. » Lib. III, c. 10, n° 2.

accepté cette croix pour Jésus, persévérons pour Jésus à la porter (1). »

Voilà bien l'auteur de l'*Imitation*, associé à ses frères dans les exercices de la vie monastique. Il porte la croix avec eux et comme eux; il a donc été un véritable religieux.

Eh bien! Gerson n'a jamais appartenu à une communauté quelconque, il n'a jamais été religieux, il n'a donc pas composé l'*Imitation*. Il fut abbé commendataire, mais il n'a jamais *porté pour Jésus la croix qu'il avait reçue de Jésus*.

Ellies Dupin répond, que Gerson a pu parler ainsi dans la personne des religieux auxquels il adressait son livre : il cite quelques phrases où Gerson parle en nom collectif, en s'adressant à des religieux. Mais le dernier passage cité par nous exclut cette conjecture. L'auteur y est représenté comme portant sa croix à part, dans la société de ses frères; il a donc été lui-même moine, religieux.

L'argument que nous venons d'expliquer est décisif contre les droits de Gerson (2).

(1) « Suscepi, suscepi de manu tua crucem ; portabo, et portabo eam usque ad mortem, sicut imposuisti mihi. Vere vita boni monachi crux est ; sed dux paradisi. Eia fratres, *pergamus simul*; Jesus erit nobiscum. Propter Jesum suscepimus hanc crucem : propter Jesum perseveremus in cruce. » *De Imit.*, l. III, c. 56, nº 5 et 6. Le R. P. Strozzi remarque aussi qu'au livre I, c. 25, l'auteur donne l'enseignement des vertus monastiques, qu'un religieux doit naturellement donner à ses confrères; et liv. I, c. 18, après avoir cité l'exemple *des religieux fervents*, il s'écrie : *O tepiditas, et negligentia* STATUS NOSTRI !

(2) MM. Thomassy et Vert se récrient contre cette conclusion ; mais ils n'ont point essayé de répondre aux preuves irréfutables que nous venons d'exposer.

Il en est un second qui n'est pas moins péremptoire et qui exclut matériellement les droits du chancelier ; je veux dire les idiotismes flamands, dont l'auteur de l'*Imitation* a fait usage, et qui n'ont jamais pu se rencontrer sous la plume d'un écrivain français.

Les derniers défenseurs de Gerson ont prétendu que l'*Imitation* renferme des gallicismes, c'est-à-dire, des expressions latines barbares qui, traduites en français à la lettre, présentent un excellent sens, un sens propre ou proverbial, et qui, traduites en toute autre langue ne présentent qu'un sens barbare ou incorrect. Malheureusement, ils n'ont fourni aucun exemple satisfaisant de pareils idiotismes.

Ils ont soutenu aussi que les idiotismes flamands, que nous avons indiqués, n'en sont pas : mais ils n'ont rien dit qui fut aussi spécieux ni aussi savamment combiné que les observations de M. Veratti, dont nous avons examiné en détail les consciencieuses remarques. Après avoir lu notre réponse à ce docte professeur, personne, nous le pensons, ne se trouvera arrêté par les assertions plus ou moins gratuites des derniers défenseurs de Gerson.

Nous opposons à Gerson un troisième argument, qui dépend, il est vrai, d'une appréciation morale, mais qui n'est pas moins saisissant que les deux autres.

Le caractère de Gerson est si différent du caractère de l'auteur de l'*Imitation*, qu'il est impossible d'attribuer ce livre au chancelier.

L'*Imitation* respire d'un bout à l'autre, la douceur, la mansuétude, la patience, l'abnégation ; en un mot, toutes

les qualités d'une âme paisible et sereine, qui ne sort point des régions de la solitude ni des voies de l'esprit.

Les œuvres de Gerson, au contraire, portent en général un caractère d'inégalité et de rudesse, qui répond à l'agitation et aux malheurs de sa vie. Dans les écrits du chancelier, qui roulent sur des matières de piété et de vie spirituelle, on rencontre sans doute des passages remarquables, où se manifestent les plus beaux sentiments; mais trop souvent, ce sont des roses au milieu des épines, ou des pierres précieuses éparpillées sur un sol rocailleux.

L'esprit qui anime habituellement Gerson, n'est pas l'esprit qui anime habituellement l'auteur de l'*Imitation ;* et quiconque a lu attentivement les œuvres spirituelles du chancelier, a pu se convaincre que sa piété ne s'exprimait pas dans le langage de ce livre admirable (1).

Nous venons d'indiquer une quatrième preuve concluante contre Gerson. Nous voulons parler de son style et de sa manière d'écrire. Voici quelques traits qui placent un abîme entre Gerson et l'auteur de l'*Imitation.*

« *L'affectation est le défaut capital de Gerson* (2); » la simplicité est le caractère distinctif de l'auteur de l'*Imitation.*

(1) Le savant L. Nardi, bibliothécaire de Rimini, et membre de la *Société archéologique romaine*, assure que cette preuve lui suffit pour refuser l'*Imitation* à Gerson. « Se i critici, *dit-il*, che hanno buono odorato per conoscere la varietà dello stile, se nell' edizione del Kempis di Rosweido ed in quella del P. Sommaleo, non fosse anche ad evidenza provato che il libro di Tommaso di Kempis *De Imitatione* è assolutamente di quest' ultimo, io ne sarei convintissimo per la sola ragione, *che vi vuole altro spirito che quello del Gersone per iscrivere un libro di tanta unzione e solida pietà.* » *De' Parochi*, cap. 12, t. I, p. 288. Pesaro, 1829.

(2) *Le livre de l'Internelle consolation*, etc., par MM. L. Moland et Ch. D'Hericault. *Introd.* p. LXX. Paris, 1856.

Gerson aime les périodes compliquées et les phrases incidentes; l'auteur de l'*Imitation*, au contraire, aime le style serré, et ne parle, pour ainsi dire, que par maximes et par oracles.

Gerson est prolixe et diffus; l'auteur de l'*Imitation* est bref et concis.

Gerson, pour la pensée comme pour le style, est souvent décousu et inégal : c'est un fleuve qui tantôt roule lentement, et tantôt se précipite; l'auteur de l'*Imitation* emploie un style toujours égal et uniforme : c'est un ruisseau limpide qui coule sur un lit uni.

Gerson parle presque toujours de théorie; l'auteur de l'*Imitation* parle constamment de pratique. Chez l'un, c'est l'esprit qui dirige la plume; chez l'autre, c'est le cœur (1).

L'onction est très-rare chez Gerson; elle est habituelle dans le livre de l'*Imitation*.

Le caractère essentiellement différent des deux auteurs est si marqué, que Dupin lui-même le considère comme un motif sérieux de douter des droits de Gerson.

Qui voudra désormais soutenir une cause aussi désespérée?

Tout manque à Gerson :

Pour lui point de tradition, ni de témoin contemporain;

(1) On a vu que Jacques de Ciricso craint que beaucoup d'écrits de Gerson ne puissent pas servir aux religieux simples et occupés des travaux monastiques, parce qu'ils sont trop spéculatifs et trop didactiques, parce que l'auteur s'occupe trop souvent de la contemplation et de la haute mysticité. Quelle différence sous ce rapport avec l'*Imitation* !

Point de manuscrit daté avant sa mort, ni même longtemps après sa mort;

Point de citation du livre sous son nom, quoique le chancelier fût très-connu, et que le livre fût remarquable ;

Point de mention du livre sur les catalogues authentiques de ses œuvres.

Contre lui on trouve : 1° le témoignage de ses éditeurs, qui lui refusent l'*Imitation* et l'attribuent à Thomas à Kempis; 2° puis les doutes de ses admirateurs; 3° la conviction des savants qui lui sont unanimement hostiles ; 4° enfin, le fond et la forme même du livre qu'on lui attribue.

Les preuves nouvelles, qu'on croyait avoir découvertes, sont répudiées par ses propres partisans.

Gerson n'a rien pour lui, et il a tout contre lui; sa cause est donc jugée et perdue.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

En retraçant l'histoire de la controverse relative au véritable auteur du livre de l'*Imitation*, nous avons fait voir qu'elle a eu pour point de départ la *possession fiduciaire* de Thomas à Kempis ; et pour origine, les rêves ambitieux de Dom Cajetan, favorisés par des circonstances fortuites, et par l'esprit de corps.

Entamée sur le terrain des hypothèses, des conjectures et des imaginations, par un esprit ardent et léger, la controverse a porté jusqu'à nos jours les traces, et ressenti l'influence, de son péché d'origine.

Les hommes les plus désintéressés, et les plus versés dans les études critiques, se sont en vain maintenus sur le terrain de l'histoire, pour conserver à Thomas à Kempis les droits dont il était en possession depuis deux siècles. On a fermé l'oreille à leurs discours, et, sans égard aux faits matériels, aux preuves décisives qu'ils apportaient, on a continué à entasser conjectures sur conjectures, appréciations personnelles sur appréciations personnelles, hypothèses sur hypothèses : et c'est ainsi qu'on est parvenu à prolonger, pendant des siècles, une controverse qui pouvait être décidée en quelques heures.

Il résulte de l'histoire, retracée ici avec toute la fidélité possible, que si la question n'avait pas été mal posée, dès le principe, la controverse, ou ne serait point née ou eût été étouffée dans son berceau.

Ayant trouvé la discussion plus embrouillée, après deux siècles qu'à son origine, nous avons pris à tâche de classer

dans un ordre logique, les arguments dont on se prévalait de part et d'autre, et de les comparer les uns aux autres, en établissant un parallèle parfait entre les trois compétiteurs.

Il existait trois éléments de discussion : 1° les preuves historiques ou témoignages d'écrivains contemporains, fournis par des hommes sincères, désintéressés, pleins de bonne foi; 2° les manuscrits et les éditions du XVe siècle ; 3° les preuves intrinsèques, c'est-à-dire, les qualités de l'auteur et celles du livre controversé.

Cet exposé comparatif des preuves que l'on faisait valoir pour les trois compétiteurs nous a conduit à ces conclusions :

En faveur de Thomas à Kempis, on cite *quinze témoins contemporains.*

En faveur de Gersen, on n'en cite *pas un seul.*

En faveur de Gerson, on n'en cite *pas un seul.*

On compte, en faveur de Thomas à Kempis, *quarante-cinq manuscrits,* parmi lesquels on trouve *les plus anciens avec nom et date*, c'est-à-dire, ceux de 1425, 1427, 1441, et les meilleurs. Le premier fut écrit *cinquante-six ans avant* la mort de Thomas à Kempis.

Pour Gersen, on ne compte que *seize* manuscrits, y compris ceux où il est appelé *chancelier de Paris;* et le plus ancien avec date, est de l'année 1441 ; c'est-à-dire, qu'il fut écrit *deux cents ans* APRÈS la mort présumée de Gersen (1).

(1) Ce manuscrit est revendiqué aussi par les partisans de Gerson, parce que l'inscription en est équivoque. Le plus ancien manuscrit *avec date et nom d'auteur*, favorable à Gersen, a été écrit en 1464.

Pour Gerson, on cite *vingt manuscrits* dont deux seulement datés, l'un de l'année 1441, et l'autre de 1463, écrits par conséquent *douze ans* et *trente-deux ans* APRÈS la mort de Gerson (1).

En comptant à Gerson tous les manuscrits qui portent le nom de Gersen, il n'en a que *trente-six*, tandis que Thomas à Kempis en possède *quarante-cinq*.

En faisant l'examen des éditions et des preuves intrinsèques puisées, soit dans le livre de l'*Imitation*, soit dans la personne de l'auteur réel ou présumé, nous sommes arrivé, on a pu le voir, par l'évidence des faits et la force des choses, à cette conclusion : Thomas à Kempis est l'auteur du livre de l'*Imitation;* Gersen et Gerson n'ont pas écrit ce livre (2).

Maintenant que nous avons tâché de porter cette conclusion au plus haut degré de certitude morale possible, nous demanderons une grâce aux écrivains que nos preuves

(1) Le manuscrit de Pollingen, en Bavière, qui porte la date de 1441, a une inscription incomplète : *De Imitatione Christi à Johanne Gers.*, lib IV. De là vient que les défenseurs de Gersen et de Gerson la revendiquent tour à tour pour l'abbé de Verceil et pour le chancelier de Paris.

(2) Nous avons dit que l'on ne peut point raisonner ainsi : Thomas à Kempis n'est pas l'auteur de l'*Imitation ;* donc Gersen l'a écrit ; parce que, d'après les règles de la logique, il n'est point possible de déduire d'une proposition *particulière négative*, une conséquence *particulière affirmative* ; mais on peut raisonner ainsi : Thomas à Kempis est l'auteur de l'*Imitation ;* donc, ni Gersen ni Gerson n'a composé ce livre. Ici, d'une proposition *particulière affirmative*, on déduit une conséquence *particulière négative ;* ce qui est conforme aux lois de la logique et de la vérité. La chose est trop claire, pour que nous l'expliquions à l'aide d'exemples. Il suffit d'avoir indiqué la différence essentielle qui existe entre le raisonnement *négatif* que nous avons répudié, condamné à la page 74, et le raisonnement positif que nous employons ici, et à la page 256, raisonnement qui est parfaitement légitime. Le premier ne prouve rien : le second prouve très-bien.

n'auront point convaincus, et qui voudront les combattre, et c'est la grâce de bien saisir *l'état actuel de la question.*

Les droits de Thomas à Kempis, ayant été établis par une démonstration *positive*, par des *faits matériels*, les droits de Gersen et de Gerson sont *positivement réfutés et exclus.*

Pour procéder logiquement, raisonnablement, dans cette discussion, les partisans de Gersen et de Gerson sont obligés maintenant de réfuter, *avant tout*, notre démonstration, c'est-à-dire d'imposer silence à nos *quinze témoins contemporains*, non pas en récusant arbitrairement et sans motifs, leur témoignage, mais *en prouvant* que ce témoignage n'a pas été rendu, ou bien qu'il n'est pas digne de foi.

Ils sont obligés en outre, ou de produire de nouveaux manuscrits, inconnus jusqu'ici, en faveur de leur héros, ou de prouver que les manuscrits allégués pour Thomas à Kempis n'existent pas, ou n'ont pas la valeur qu'on leur attribue.

Quoique secondaire, nous dirons même accessoire, et en un sens superflue, la discussion relative aux arguments intrinsèques, telle qu'ils l'ont conduite jusqu'ici, est à recommencer et à refaire.

Cependant on peut les dispenser de cette dernière opération. S'ils parviennent à imposer silence à nos quinze témoins contemporains, nous ne leur en demanderons pas davantage.

Mais aussi longtemps que ces témoignages éclatants, désintéressés, irrécusables, resteront debout, nous serons

en droit de dire que l'on n'a rien fait pour la cause de Gersen et de Gerson ; et que Thomas à Kempis l'emporte sur eux, d'une manière palpable, à la dernière évidence.

Quoiqu'il en soit, nous espérons plus que jamais, de voir finir cette controverse, qui dans ces derniers temps a dégénéré en logomachie. Les hommes sensés qui examineront désormais la chose sans prévention, avec impartialité, se rendront à l'évidence, et accepteront les arguments décisifs qui ont été produits en faveur de Thomas à Kempis et contre ses adversaires. Les autres, que ces raisons n'auront pas convaincus, pourront continuer la discussion, s'ils y prennent plaisir ; mais nous craignons fort qu'ils ne disputent à l'avenir dans le vide : car les arguments anciens sont définitivement jugés, et il parait bien difficile d'en découvrir de nouveaux.

Nous nous en rapportons, du reste, au bon jugement du public, persuadé qu'après avoir pesé les raisons et les faits que l'on apporte de part et d'autre, il avouera avec Feller, que *depuis longtemps la controverse, touchant l'auteur du livre de l'Imitation, est décidée, en faveur de Thomas à Kempis, au tribunal des vrais savants* (1).

(1) *Journal historique*, 15 mars, 1775, p. 408. Le *Journal théol.* de Vienne, l. c., p. 64, exprime cette conclusion dans les vers suivants, dont l'auteur nous est inconnu :

« Thomas a Kempis est voluminis auctor.
Dignus eo liber est ; dignus et ille libro.
Dignus prole parens, et proles digna parente ;
Est pius, est gnatus, sic pius ipse parens. »

FIN.

APPENDICE

AUX RECHERCHES SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DE L'IMITATION.

AVERTISSEMENT.

En faisant nos recherches sur le véritable auteur de l'*Imitation*, nous avons découvert quelques pièces inédites qui méritent de figurer ici.

La première est une biographie contemporaine, inédite, de Thomas à Kempis, qui prouve que, de son temps, on le croyait capable de composer le livre de l'*Imitation*. Cette biographie que nous avons rencontrée dans le manuscrit 11,841 de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, est suivie d'une épitaphe contemporaine, inédite, écrite d'une autre main; elle complète la biographie dont nous ne pouvions la séparer.

Dans le manuscrit 4,587 de la même Bibliothèque, qui est écrit tout entier de la main de Thomas à Kempis, et qui ne renferme que les œuvres de ce pieux auteur, nous avons trouvé un petit opuscule flamand, sur les bons et les mauvais discours : *Van goede woerde to horen, ende die to spreken*. Cet écrit est peut-être le seul opuscule flamand de Thomas à Kempis, qui nous reste. Outre l'intérêt linguistique que chacun y reconnaîtra, il fournira un terme de comparaison très-curieux avec les locutions flamandes que l'on a observées dans le texte latin de l'*Imitation*. Cet opuscule porte la date de l'année 1456. Afin que les lecteurs, qui ignorent la langue flamande, puissent au moins en comprendre le sens, nous y avons ajouté une traduction latine littérale.

Dans le manuscrit 2586 de la même Bibliothèque, nous avons rencontré un opuscule ascétique qui, pour le titre et le sujet, ressemble parfaitement au livre de l'*Imitation*. Il est intitulé : *Admonitiones valde utiles divi Florentii, quondam prioris domus clericorum in Daventria;* ce sont des avis spirituels dictés par Florentius Radewyns, maître de Thomas à Kempis. On sait que l'*Imitation*

porte, dans plusieurs manuscrits, le titre de : *Admonitiones spirituales ad interna trahentes.* Pour le fond, il y a ressemblance parfaite, comme pour le titre. Chacun pourra se convaincre, en comparant à ce texte les passages de l'*Imitation*, placés en parallèle, que l'*Imitation* n'est, dans plusieurs de ses chapitres, qu'une réminiscence ou paraphrase des *Admonitiones* de *Florentius.*

Cet opuscule de Florentius a été publié à la suite de sa vie, parmi les œuvres de Thomas à Kempis (p. 965, ed. Antv., 1615); mais, d'après une rédaction différente, souvent inférieure à celle de notre manuscrit. Il est fort possible que l'une rédaction comme l'autre, soit l'œuvre d'un disciple de Florentius, qui a recueilli, à sa manière, les leçons de son maître. Dans l'édition imprimée, on lit, vers le milieu de l'opuscule, ces mots que Florentius n'a pas écrits : « Devotus et venerabilis pater Florentius dixit sepe ad socios suos et fratres : quam bene vobis est, etc. »

On a publié, en 1842, un prétendu second livre de l'*Imitation.* M. Ferdinand Ranke avait remarqué dans un manuscrit du collége de Quedlinbourg, dont il était directeur, un traité ascétique qui portait le titre de *Second livre de l'Imitation*, et qui était copié entre le premier et le second livre de cet ouvrage. Il communiqua ce manuscrit à M. Liebner, vice-recteur de l'Université de Göttingue, qui le publia dans le programme par lequel il invita, selon l'usage, ses collègues à célébrer les fêtes de la Pentecôte, en 1842. Ce savant conserva le titre du traité, et y ajouta une préface, dans laquelle, sans oser attribuer positivement l'écrit à Thomas à Kempis, il émet néanmoins l'opinion que Thomas à Kempis a tiré cet opuscule des écrits de ses maîtres, et l'a composé tel qu'on le trouve dans le manuscrit de Quedlinbourg.

Autant il est certain que cet opuscule a de l'analogie, et même de l'affinité, avec les écrits des Frères de la Vie commune, tels que Gérard Groot, Florentius Radewyns, Gérard de Zutphania, etc., autant il est invraisemblable que Thomas à Kempis y ait mis la main.

Le premier point est facile à établir, par le texte de ce prétendu second livre. Le devoir de méditer la vie de Jésus-Christ et d'imiter son exemple; le conseil de prononcer fréquemment le nom de Jésus, de porter sa croix, de s'appliquer à l'acquisition d'une vertu spéciale, de s'occuper de la lecture, d'éviter les discours vains et inutiles, y sont inculqués presque à chaque ligne. On y rencontre les expressions *regratiari*, *pro modico*, *grave*, *solatiose*, *devoti*, *sancti*, qui se trouvent très-fréquemment dans les livres de Thomas à Kempis et de Buschius. Ainsi on y lit, cap. 8 ; *De factis Jesu cogitare* ,... cap. 8 : *Habeat semper mellifluum Jesum in ore, in quinto verbo*,... *O bone Jesu, da mihi timorem tuum!* cap. 7 : *Sit pars sua in hoc sæculo sic portare crucem cum Domino...* cap. 10 : *Plus valeret quod homo uni virtuti insisteret, se in ea exercendo... quam mille quaternos studere et male vivere.*

cap. 11 : *Licet legere, non ut lectio delectet, sed ut spiritus impinguatur et doceatur et nutriatur...* cap. 7 : *Vitanda colloquia fabulosorum...* cap. 8 : *Loqui vana et inutilia...* cap. 5 : *Regratiatur Domino..* cap. 7 : *Nullatenus tibi regratiari sufficio... pro modico turbari... grave purgatorium... testimonium sanctorum...* cap. 9 : *Solatiose loquendo et gaudiose... tot poteris cogitare de die solatiando cum Maria...* cap. 8 : *Quidam antiqui sentiunt se minus devotos in spiritu... si adverteret homo quam candidi angeli et Sancti tibi adstant celebranti!* etc. Toutes ces doctrines, toutes ces expressions appartiennent évidemment à l'école des Frères de la Vie commune et des chanoines réguliers de Windesem. Mais il n'est guère moins évident que l'enchaînement des idées, la suite du discours, la construction de la phrase, le ton et le style y accusent un auteur bien différent de Thomas à Kempis. J'en appelle volontiers, sur ce point, à l'opinion des personnes qui ont médité l'*Imitation*, et je suprime toute discussion.

Depuis que ces lignes ont été écrites, le Journal théologique de Vienne (*Zeitschrift fur die gesammte katholische Theologie*, t. VII, p. 208. Wien, 1855) a publié ce traité, d'après le manuscrit 4981, de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, dans lequel il est attribué à Henri Kalcar, chartreux. Ce fait tranche la question.

Cet opuscule a été traduit en français, par M. G.-B., qui annonçait une traduction française de la *Mystique* de Gœrres : il a été imprimé à Bordeaux, et publié à Paris, chez Waille, sous ce titre : *L'Imitation de Jésus-Christ, livre inédit, trouvé dans la Bibliothèque de Quedlimbourg et traduit du latin.* In-32, Paris 1844. Le traducteur l'a accepté comme un livre authentique de l'*Imitation*.

Parmi les publications récentes qui touchent à notre question, il eût fallu compter, lorsque je donnai ma seconde édition, les *Quinze chapitres inédits du premier livre de l'Imitation de J.-C.*, que M. Jean Frédéric Meyer, recteur du collége d'Eutin, près de Lubeck, avait publiés, en 1845, comme l'œuvre de Thomas à Kempis (1). Il est étonnant que cet opuscule, qui m'échappa alors, n'a été remarqué depuis par personne. Je l'ai découvert par hasard, dans un catalogue d'Allemagne. J'en dirai un mot, afin d'être complet.

Le collége d'Eutin ayant reçu du grand duc d'Oldenbourg, pour enrichir sa bibliothèque, une partie des manuscrits d'un ancien monastère, on signala

(1) *Thomæ à Kempis Capita quindecim inedita, libro primo Tractatus de Imitatione Christi vulgatæ editionis integro, ita nuper accidentia ut cum eo vetustate alicujus recensionis specimen referant.* E codice Eutinensi ed. præf. et brevi annotat. instruxit Joan. Fred-Eras. Meyer, phil. doct. Scholæ Eutin. rector et prof. 4o XX. 26. Lubecæ, 1845.

à l'attention de M. Meyer un volume qui, parmi d'autres écrits théologiques, renfermait le premier livre de l'*Imitation*; mais d'une rédaction différente du texte reçu, et augmenté de quinze chapitres inédits, qui élèvent le nombre total des chapitres de ce livre à quarante.

Ce volume ne porte ni date, ni nom d'auteur.

M. Meyer suppose qu'il a été écrit vers l'an 1450.

Le livre de l'*Imitation* y a ce titre :

Nunc sequitur liber De Imitatione Domini nostri Jesu Christi, et de contemtu omnium vanitatum mundi.

Il est terminé par cette épigraphe :

Explicit liber De Imitatione Christi cum quadraginta capitulis, qui de diversis tractat materiis, secundum diversitatem fragilitatis nostræ et secundum varios et innumerabiles diaboli laqueos, ne incidamus in eos, et si inciderimus, ut resurgamus; et per præsentia consilia hujus libri Christum imitemur, ut participes sui fieri mereamur in sæculorum sæcula, Amen! Et sic est finis libri, qui De Imitatione Jesu Christi dicitur. Laus Deo!

Après avoir montré que le texte des vingt-cinq premiers chapitres du manuscrit, tantôt se rapprochent et tantôt s'éloignent du texte reçu, M. Meyer croit pouvoir affirmer que ces quarante chapitres, dans leur ensemble, constituent la première rédaction du livre de l'*Imitation*. Il est reconnu, dit-il, que Thomas à Kempis a composé cet ouvrage par livres et même par chapitres, et qu'il l'a successivement élaboré, afin de le conduire au degré de perfection où nous le voyons. Pourquoi donc ne pas croire que Thomas à Kempis, en corrigeant son œuvre, a amélioré sa première rédaction, et en a élagué les quinze dermiers chapitres que nous trouvons dans le manuscrit d'Eutin, parce qu'il les trouvait trop faibles, à côté des premiers, et parce qu'il les jugeait indignes de figurer à côté des troisième et quatrième livres, qui sont des chefs-d'œuvre?

M. Meyer reconnaît donc que la rédaction de son manuscrit est très-défectueuse, et que, pour rester dans le vrai, il faut la considérer comme une esquisse que Thomas à Kempis jeta négligemment sur le papier, comme une ébauche qu'il répudia lui-même, parce qu'elle faisait tache dans ses écrits!

Cette conjecture, aussi peu vraisemblable en elle-même, qu'elle est peu honorable pour notre pieux auteur, est repoussée par les bons manuscrits du livre de l'*Imitation*, qui renferment *tous*, avec des variantes insignifiantes, le texte reçu du premier livre. M. Meyer fixe son manuscrit à l'année 1450 : eh bien! le manuscrit de Kirckeim, de 1425, celui d'Anvers de 1441, et une foule d'autres que nous avons cités, sont antérieurs à cette date et se

trouvent tous d'accord. Il est donc impossible que le manuscrit d'Eutin renferme une première rédaction à l'état d'ébauche.

Je dirai ensuite que Thomas à Kempis n'avait point l'habitude de faire subir à ses livres des transformations aussi considérables. Dans ses manuscrits autographes, on peut remarquer son travail incessant : il consiste à effacer et à remplacer une ou plusieurs lignes ; à raturer un mot, à ajouter une épithète ou une phrase à la marge. L'ensemble reste toujours le même ; aucune modification notable n'a lieu.

Dans le manuscrit d'Eutin, au contraire, on aperçoit un écrivain qui retranche des paragraphes entiers, souvent fort mal à propos, et qui en ajoute de sa façon, d'une manière très-peu heureuse, c'est-à-dire, en style éreinté et flasque, qui fait un contraste choquant avec le style de l'*Imitation*. Le copiste ne fait preuve de bon goût, ni dans ce qu'il retranche, ni dans ce qu'il ajoute ; il reste toujours, et de beaucoup, au-dessous du ton et du style de Thomas à Kempis. Les quinze chapitres inédits n'ont au fond aucune analogie avec la manière d'écrire et de penser qui est propre à l'auteur de l'*Imitation*. Comme preuve de conviction, j'en transcrirai plus loin quelques fragments.

Mais je résumerai d'abord mon opinion, en disant que le manuscrit d'Eutin me paraît l'œuvre d'un ecclésiastique ou d'un religieux, qui a extrait du premier livre de l'*Imitation*, les passages qui le frappaient le plus, ou qui lui paraissaient les plus utiles, y ajoutant, pour son usage personnel, les réflexions que cette lecture lui suggérait. Peut-être appartenait-il à cette classe de compilateurs, qui arrangeaient, à leur fantaisie, les livres qu'ils copiaient, sans trop s'inquiéter si par des modifications hasardées et peu comprises, ils leur enlevaient leurs principaux mérites, et leur véritable beauté (1).

Quoi qu'il en soit, le manuscrit d'Eutin sans date, sans nom, unique dans son genre et défectueux, ne fournit point d'argument contre les droits de Thomas à Kempis; il est indifférent, nul, en ce qui concerne notre controverse.

(1) Il existe à la bibliothèque de Valenciennes un manuscrit in-4o sur gros papier, copié à l'université d'Heidelberg, par Jean Rosenberger de Dorffen, qui renferme, outre l'*Imitation*, une partie des œuvres d'Albert-le-Grand, le *Centiloquium* et le *Breviloquium* de saint Bonaventure, une bulle d'Eugène IV, datée du sept des calendres de Juin 1433, ce qui fait présumer qu'il date de cette époque, et d'autres ouvrages de théologie. Le texte de l'*Imitation*, renfermé dans ce manuscrit, diffère en plusieurs endroits du texte reçu. L'ordre des chapitres du IIIe livre est bouleversé. Voici l'ordre que le copiste a suivi : 1 à 14. 49. 47. 51. 41. 15 à 40. 42 à 46. 48. 50 52 à 59. Ce manuscrit vient d'Allemagne par la maison des princes de Croy. La bibliothèque de Valenciennes possède un autre manuscrit, écrit de la même main que l'*Imitation*, qui porte la date de 1436. Il vient de la même source. Ce manuscrit de l'*Imitation* prouve que les copistes de cette époque ne se faisaient point scrupule de bouleverser les manuscrits selon leurs caprices. On aurait tort de considérer ces manuscrits imparfaits comme l'œuvre de l'auteur. Je dois les renseignements qui précèdent à l'obligeance de M. Mangeart, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, à qui j'offre ici l'hommage de ma gratitude.

J'aurais voulu pouvoir examiner et juger moi-même les *Méditations sur la Passion*, publiées à Cologne, en 1717, comme l'*œuvre de Thomas à Kempis*, d'après un manuscrit des PP. Jésuites de Paderborn, et omises dans les éditions de ses œuvres postérieures à cette date ; mais je n'ai pu les voir (1).

Le savant et vénérable évêque de Harlem, Mgr Van Vrée, a publié, dans le recueil périodique, intitulé *De Katholik*, le xe et le xiie chapitre du ive livre de l'*Imitation*, en Hollandais. A cette occasion, il s'est demandé si le livre tout entier n'a pas été rédigé originairement dans cette langue ? Mais cette conjecture est peu vraisemblable. L'absence de tout manuscrit complet, en présence de tant de manuscrits latins, contemporains ; l'imperfection du texte hollandais, qui ressemble à une traduction négligée ; la nouveauté de cette opinion ; la difficulté de rendre compte de l'existence du texte latin des quatre livres, et d'autres considérations du même genre, ne permettent point d'admettre cette hypothèse. Nous en parlons ici, afin de ne rien omettre de ce qui touche à l'intéressante question que nous venons de résoudre, et pour rendre hommage au savant prélat qui a tâché, lui aussi, d'y apporter sa part de lumière. Il n'est point nécessaire de la discuter plus au long.

Voici les pièces intéressantes que nous avons promises :

I.

BIOGRAPHIE INÉDITE DE THOMAS A KEMPIS.

Anno Domini MCCCCLXIIIJ° adbuc vixit auctor hujus tractatus (*De Disciplina Claustralium*), frater Thomas canonicus regularis professus in monte Stæ-Agnetis, diœcesis Trajectensis juxta Zwollis. Homo provectæ ætatis, tunc temporis, et antiquior totius Ordinis putabatur. Hic fuit brevis staturæ, sed magnus in virtutibus ; valde devotus, libenter solus, et nunquam otiosus; custos oris sui præcipuus, et tamen cum devotis valde libenter de bonis loquebatur, ut puta de antiquis moribus et patribus, et tunc proprie jocundus erat. In loquendo vel scribendo magis curabat affectum inflammare quam acuere intellectum. Compositus erat in moribus ; ab aliena et sæcularia referentibus recedens ; incompositos et excedentes diligenter redarguit ; monebat dulciter, adhortans ad meliora ; dulcis et affabilis erat omnibus, maxime devotis et humilibus. Hæc pauca de pluribus ejus bonis percepimus ab uno patrum, qui eum veraciter novit. (Hic feliciter obiit plus quam nonagenarius anno Domini 1471°) (2).

(1) *Meditationes piissimæ de vita et passione D. N. S. J.* auctore Thoma a Kempis ex manuscripto biblioth. S. J. Paderborn. editæ. In-8 Colon. Agrip. 1717.

(2) Au-dessus du mot *ætatis*, une autre main a ajouté : 94 *annorum*. — Les derniers mots de la biographie

ÉPITAPHE INÉDITE DE THOMAS A KEMPIS.

In fratrem Thomam Kempis,
Canonicum regularem, virum vere magnis et devotis adnumerandum,
Epitaphion.

Hic Thomæ Kempis monumentum cerne, viator,
Cujus inextinctum nomen ubique viget.
Vix rasus barbam, qui pubescentibus annis,
Hic primum Christi dulce subibat onus.
Qui patiens, humilis, frugi taciturnus, et omnis
Virtutis cultor irrequietus erat.
Multos composuit divina pneumatis arte
Libros, quos vere turba togata stupet.
Semper mellifluum Jesum versabat in ore.
Responditque suis extima vita libris.
Natus erat centum, demptis bis quatuor, annos,
Dum mortem accivit certa suprema dies.
Quare, age, cœlestis faxit regnator olympi
Perpete pace cubet, qui legis ista, roga.

II.

OPUSCULE INÉDIT DE THOMAS A KEMPIS.

Van goeden woerden to horen, ende die to spreken.

Onse lieve Here Ihesus Christus secht : Zalich syn sy die dat woert Godes horen, ende dat bewaren. Nu merct dat hier na volghet. Een goet woert is loves weert; een ydel woert is beter ghesweghen. Een oetmoedich woert, dat stychtet meest. Een sacht woert brect den toern. Een hart woert verstuert die herten. Een bescheiden woert ghevet verstande-

De bonis verbis audiendis ac iisdem dicendis.

Bonus Dominus noster Jesus Christus dicit : *Beati sunt ii qui verbum Dei audiunt et custodiunt illud.* Nunc observa quid hic jam sequatur : Bonum verbum laudem meretur; vanum verbum melius tacetur. Humile verbum maxime ædificat. Mite verbum iram rumpit. Verbum durum corda turbat. Verbum prudens intellectum dat. Dulce divinum verbum lætificat. Consola-

que j'ai placés entre parenthèse, ont été ajoutés plus tard de la main qui a écrit la biographie. L'encre de cette ligne est beaucoup plus pâle que celle des autres lignes.

nisse. Een zuet godlic woert maket vroude. Een troestlic woert is goldes weert. Een wyslic woert is seer nùt in synre tyt. Een haestich woert verisghet die vrende. Een loes woert is schande weert. Een waerarchtich woert is eren weerdich. Een dienstich woert is dankes wert. Een voersienich woert is seer kostel, ende allen menschen noet, die onbegrepen wil wesen in sinen leven.

Dat moet een seer goet stichtich woert wesen, dat een swighen sal verbeteren. Beter is gheswghen dan ghekeven. Allen woerden en sal men nyet gheloven, noch oec voert segghen. Swighen ende lyden maket vrede ende doet verbliden.

Also langhe als ghi levet, so seldi leren 'lyden, luttel spreken, vake beden, die cranken draghen, den quaden wyken. Luttel onderwyndens, maket vele vredes. Ghene hoecheit sueken, noch eer begheren, is die rechte wech ten ewighen leven.

Set uwen troest ende hopen in God alleen. West oetmodich ende barmhertich tot ten armen in 't ghemeen. Doet naer Godes raet, ende schouwet die quade paede : so seldi Gode wel behaghen, ende des viants stricke ontgaen, mitter hulpe Godes in doechden wassen, ende vast van bynnen staen.

So edel is die doghet ende een goet heilich leven, dattet gaet boven alle schonheit ende rycheit, ende starcheit, ende verdient sekerlike dat ewighe leven. Die doeghet verwint alle boesheit ende ydelheit der werelt;

torium verbum valet aurum. Verbum sapiens valde utile est in suo tempore. Verbum præcipitatum expellit pacem. Verbum malitiosum turpe est. Verbum sincerum honore d'num est. Verbum obsequiosum gratitudinem meretur. Verbum providum valde pretiosum est, ac omnibus hominibus necessarium, qui irreprehensibiles esse volunt in vita sua.

Illud verbum maxime bonum et ædificatorium certe erit, quod tacendo meliorabitur. Melius est tacere quam litigare. Omne verbum non debemus credere; nec etiam repetere. Tacere ac pati facit pacem, et producit lætitiam.

Quamdiu vives, debebis discere pati pati, parum loqui, sæpe orare, infirmos ferre, malos vitare. Parva experientia multam facit pacem. Nullam gloriam quærere, nec honorem desiderare, est recta via ad æternam vitam.

Pone solatium et spem tuam in solo Deo. Sis humilis et misericors erga pauperes in communi. Fac secundum consilium Dei, et devita mala vestigia: sic Deo valde placebis, et inimici insidias effugies, cum auxilio Dei in virtute cresces, et firmiter intus stabis.

Ita nobilis est virtus et bona sancta vita, ut superet omnem pulchritudinem et divitias, et fortitudinem, ac certe meretur æternam vitam. Virtus vincit omnem malitiam et vanitatem mundi; inimici tentationibus resistit,

si wederstaet des viants becoringhe, ende dwinghet dat crancke licham e volgen der reden ende den Heilighen Gheist.

et infirmum corpus cogit obsequi rationi, et Spiritui Sancto.

God moet ons alle gader in doechden stercken, ende voer alle sunden behoeden, dat wi na desen sterfliken leven weerdick werden te comen in dat ewighe leven. Amen.

Deus debet nos omnes in virtutibus roborare, et ab omni peccato præservare, ut post hanc mortalem vitam, mereamur pervenire ad æternam vitam. Amen.

In allen noden ende stonden; in allen beghinne ende eynde, so come ons te hulpe die heilighe moeder Gods, Maria mit Jhesus horen lyeve kynde. Amen.

In omnibus necessitatibus et horis, in omnibus initiis et finibus, nobis succurrat sanctissima Mater Dei Maria cum Jesu filio ejus dilecto. Amen.

Anno Domini M°. CCCC° LVI°.
Finitus et scriptus per manus fratris Thomæ Kempis.

III.

OPUSCULE DE FLORENTIUS RADEWYNS.

Incipiunt quædam admonitiones valde utiles domini Florentii, quondam patris domus clericorum in Daventria (1).

Admonitiones Florentii.

Ante omnia cognosce vitia et passiones tuas. Semper sis vigilans circa tentationes et motus passionum tuarum. Si sentis eas et statim rejicis, *damnum* non faciunt sed *lucrum*. Nil nocet sensus ubi non est consensus.

De Imitatione Christi.

Non ergo te conturbent alienæ phantasiæ, de quacumque materia ingestæ... Illas enim invite magis pateris, quam agis; et quamdiu displicent et reniteris, *meritum* est et non *perditio* (L. III, c. 6, n° 3).

(1) Cet opuscule a été publié par les éditeurs des œuvres de Thomas à Kempis, à la suite de la vie de Florentius, sous ce titre : *Quædam notabilia verba Domini Florentii presbyteri*. Voy. p. 965 des œuvres de Thomas à Kempis, publiées par le P. Somalius, à Anvers, en 1615. Nous donnons l'opuscule d'après le manuscrit n. 2586, pag. CIX, de la bibliothèque de Bourgogne, qui est terminé par ces mots : « Scriptus per manus fratris Jacobi, Baenst, redditi laici, anno Domini M°CCCC° LI°. On lit dans la chronique de Windesem, p. 237 : « Gerardus.., Dominum Florentium... omnibus rectorem præfecit et loco sui, et *patrem* honorandum. » La chronique de Sainte-Agnès, chap. XI, p. 159, rappelle la mort de Florentius en ces termes : « Anno Domini. 1400... Obiit Daventriæ in domo sua venerabilis vitæ sacerdos et prædilectus omnium *devotorum pater* Dominus Florentius Radewini... »

Si moraris in eis, malum est; et peccas venialiter tantum. Si vero moraris in eis et delectaris pejus est, et peccatum mortale.

Ad quæsita humiliter responde. Fuge mulieres et earum cave inspicere vultus. Malum exemplum est sæcularibus, oculos non custodire.

Non sis familiaris alicui mulieri, sed, in communi, omnes bonas mulieres Deo commenda (L. I, c. 8. n° 1).

Confitere peccata tua coram Deo et presbytero cum verecundia et tristitia, et magno proposito ea dimittendi.

Displicet sibi (dæmoni) humilis confessio, et, si posset, a communione cessare faceret (L. III, c. 6, n° 4).

Non debes malum alicujus dicere, nec revelare, nisi possit sibi vel alteri prodesse. Accusa alium cum compassione, et non cum ira vel disceptatione.

De aliorum dictis vel factis nihil temere judices; nec cum rebus tibi non commissis te implices (L. III, c. 25, n° 2).

II. Tunc conscientia bona est et ratio tua recta, quando nihil agis nisi secundum sacram Scripturam et exemplar in monte, id est in Christo, tibi monstratum.

De Imitatione Christi (Tit. I. I. c. 1).

Noli nimis credere capiti proprio, sed intellige dicta *Sanctorum*, eo modo quo ipsi ea intelligi voluerunt.

Ambulabo interim in fide, exemplis confortatus *Sanctorum*. (L. IV, c. 11, n° 3).

Noli nimis in sensu tuo confidere, sed velis etiam libenter aliorum sensum audire. Si bonum est *tuum sentire*, et hoc ipsum propter Deum dimittis, et alium sequeris, magis exinde proficies (L. I, c. 9, n° 2). — Qui adhuc novi sunt et imperiti in via Domini, nisi consilio discretorum se regant, faciliter decipi possunt et elidi. Quod si *suum sentire* magis sequi, quam aliis exercitatis credere volunt, erit eis periculosus exitus; si tamen retrahi a proprio conceptu noluerint (L. III, c. 7, n° 2). — Fallitur *qui*

Bonum est homini spirituali quod se certis temporibus in aliquo opere exteriori sibi deputato exerceat, et post, quasi omnium oblitus, ad spiritualia iterum cum gaudio redeat.

sibi ipsi nimium credit (L. IV, c. 18, nº 4; vid. l. III, c. 46, nº 4).

Instigabit et exacerbabit te serpens antiquus, sed oratione fugabitur; insuper et labore utili, aditus ei magis obstruetur (L. III, c. 12, nº 5).

Estimo quod motus et *cogitationes* quæ incidunt cordi nostro, non sunt *in potestate* nostra; sed tamen nostrum est aliquid boni in corde nostro plantare, *legendo*, *orando*, vel aliquid de sacra Scriptura ruminando, donec alii motus illiciti ab iis victi succumbant, et per gratiam Dei e cordibus nostris ejiciantur.

Multas malas *cogitationes* ingerit (diabolus), ut tœdium tibi faciat et horrorem; ut ab *oratione* revocet et sacra *lectione* (L. III, c 6, nº 4).

Non enim semper est *in potestate* hominis via ejus; sed Dei est dare et consolari, quando vult et quantum vult, et cui vult (L. III, c. 7, nº 2).

Sunt aliqui tantæ superbiæ, quod vel oportet eos alios regere, vel omnino deficere, et ad sæculi vanitates redire; quia nec sociis se volunt æquare, nec prælatis *subesse*.

Quære semper inferiorem locum, et omnibus *subesse* (L. III, c. 23, nº 3).

Sæpe movetur totum corpus secundum passionem quæ regnat in homine, ipso tamen non considerante.

Oratio contra malas *cogitationes*. Domine Deus meus ne elongeris a me. Deus meus in auxilium meum respice, quoniam insurrexerunt in me variæ cogitationes et timores magni, affligentes animam meam. Quomodo pertransibo illæsus?... Ego, inquit (Dominus), ante te ibo... Fac Domine ut loqueris, et fugiant a facie tua omnes iniquæ cogitationes (L. III, c. 23, nº 5).

Debiles non judicabunt facta superiorum, quia sæpe falluntur.

Nihil tene secretum in conscientia, quod non reveles confessori.

Multi sunt sub obedientia magis ex necessitate, quam ex caritate; et illi pœnam habent et leviter murmurant. Non invenies quietem, nisi in humili subjectione sub prælati regimine (L. I, c. 9, nº 1).

Diabolus libenter habitat in angulis, delectatur in tenebris, odit lucem, non vult manifestsri. nec in publicum procedere, ne forte inveniantur prava consilia ejus.

Antiquus hostis, omnibus bonis adversans, a tentatione non cessat, sed die noctuque graves molitur insidias, si forte in laqueum deceptionis possit præcipitare incautum (L. III, c. 39, nº 4).

Tu autem te et *præpositum* confunde, et ejus (diaboli) iniquum revela consilium, si verum salutis desideras suscipere medicamentum (1)..

Utinsm sic tecum esset... ut... ad nutum meum pure stares, et ejus quem tibi *præposui* patris; tunc mihi valde placeres, et tota vita tua in gaudio et pace transiret (L. III, c. 32, nº 2).

Raro loquere cum sæculari, quin confortes eum, secundum statum suum ad bonum. Fuge sæculares *magnates* in malicia pertinaces.

Si facis opus humile et vile in conspectu hominum, noli ridere; si rides, superbis, et superbe ridendo, ostendis quasi tam humile opus tuæ non congruat dignitati.

Cum juvenibus et extraneis rarus esto. Cum divitibus noli blandiri, et coram *magnatis* non libenter appareas (L. I, c. 8, nº 1). — Quam prudenter præmonuisti cavendum ab hominibus, et quia inimici domestici ejus (L. III, c. 45, nº 4)!

Omnis adversa homini fierent dulcia, si se bene *exerceret in passione Dominica*

Sine intermissione debemus cor nostrum ad cœlum erigere, et sæpius suspirare, quod tam carnsles sumus et pigri ad bona quærenda sempiterna.

Scito quod antiquus inimicus omnino nititur impedire desiderium tuum in bono, et ab omni *devoto* exercitio evacuare, a Sanctorum scilicet cultu, a pia *passionis meæ memoria...* (L. III, c. 6, nº 4). — Religiosus qui se intente et devote in sanctissima vita et *passione Domini exercet* omnia utilia et necessaria sibi abundanter ibi inveniet; nec opus est ut extra Jesum aliquid melius quærat (L. I, c. 25, nº 6). — Si nescis speculari alta et cœlestia, requiesce *in passione Christi*, et in sacris ejus vulneribus libenter habita (L. II, c. 1, nº 4; vid. etiam l. III, c. 19, nº 19).

(1) Le sens est parfait : Confondez vos pensées avec celles de votre maître, en lui révélant les tentations que le démon vous suscite... La *Zeitschrift*, p. 42, qui recompose arbitrairement le texte, fait dire à l'auteur que l'homme tenté doit s'uoir au démon : conseil que Florentius n'a certainement jamais donné à personne.

Disce intelligere quid oras et cui exoras, et sic melius cogitationes vinces vagabundas.

Disce exteriora contemnere, et ad interiora te dare, et videbis regnum Dei in te venire (L. II, c. 1, nº 1).

In orationibus potius desiderare debes piam Dei misericordiam et gratiam, quam magnum sperare prœmium; vel grandem postulare gloriam.

Quod verum solatium in solo Deo est quaerendum (L. III, c. 16). — Ad cœlestia totum desiderium meum suspende, ut gustâta suavitate supernae felicitatis, pigeat de terrenis cogitare (L. III, c. 23, nº 9).

Ex nimia festinancia perditur *devotio; cave* ergo *importunitatem*, et omnia fac cum attenta consideratione, et non ex consuetudine.

Cave ergo ne nimium innitaris desiderio praeconcepto, me non consulto; ne forte postea poeniteat aut displiceat, quod primo placuit, et quasi pro meliore zelasti. Non enim omnis affectio quae videtur bona statim est sequenda... expedit interdum refroenatione uti etiam in bonis studiis et desideriis, ne per *importunitatem*, mentis distractionem incurras (L. III, c. 11, nº 2).

Quando aliquid grave aut contrarium corpori aut sensui tuo, tibi injungitur, cogita quod corpus non est tuum, ne sensus tuus tibi proprius, sed ejus in cujus obedientiam te tradidisti.

Putas tu quod semper habebis pro tua voluntate consolationes spirituales? Sancti mei non semper habuerunt tales, sed multas gravitates et tentationes varias, magnasque desolationes (L. III, c. 35, nº 3).

Quanto homo omnia bona sua, sive corporis sive animæ, fecerit *communia* in terris, tanto omnia aliorum bona sibi erunt *communia* in cœlis.

Fuge opera curiosa, quibus honor appendet sæcularis, vel de quibus vane potes gloriari, sed opera age humilia, quibus sensus superbus deprimitur, et prœmium humilitatis acquiritur.

O quam humiliter et abjecte mihi de meipso sentiendum est; quam nihili pendendum, si quid boni videar habere (L. III, c. 14, nº 3)!

III. Nihil sic extinguit vitia carnalia sicut fervens Scripturarum studium, continua solitudo, et frequens silentium.

In silentio et quiete proficit anima *devota*, et discit abscondita Scripturarum (L. I, c. 20, nº 6).

Assuesce, et coge te ipsum, *in cella manere ;* nunc legere, nunc orare, nunc in spiritualibus deliciis te exercere, donec tibi *cella dulcescat*, et placeat solitudo.

Cella continuata dulcescit et male custodita taedium generat et vilescit (L. I, c. 20, n° 5). — Pete secretum tibi; ama solus habitare tecum; nullius require confabulationem ; sed magis ad Deum devotam effunde precem (L. III, c. 5, n° 1).

Fuge ergo ad cellam sicut ad amicam, quia ibi a turbine negotiorum sæcularium eris securus, et a multis vitiis alienus.

Numquam potest aliquis venire ad veram humilitatem, nisi contemnatur ab aliis, et tamquam vilis ad nihilum utile reputetur.

Fili, noli esse curiosus, nec vacuas gerere sollicitudines. Quid hoc vel illud ad te? Tu me sequere; quid enim ad te, ut ille sit talis vel talis, aut iste sic et sic agit vel loquitur? Tu non indiges respondere pro aliis, sed pro te ipso rationem reddis (L. III, c. 2, n° 1).

Melius esset homini conculcari pedibus, quam laudibus indebitis foveri aliorum.

Saepe meliores in aestimatione hominum gravius periclitati sunt, propter suam nimiam confidentiam (L. I, c 20, n° 4). — *Melius est* tibi minus habere (scientiae), quam multum, unde posses superbire (L. III, c. 7, n° 3).

Omnia exercitia et studia sua homo ad hoc debet dirigere ut passiones suas et defectus discat superare, et *sensualitatem subjicere rationi ;* quia alias parum proficit et semper vitiis et passionibus subditus permanebit.

Perfecta victoria est de semetipso triumphare. Qui enim semetipsum subjectum tenet, ut *sensualitas rationi*, et ratio in cunctis obediat mihi, hic vere est victor sui et dominus mundi (L. III, c. 53, n° 2). Sequentes suam sensualitatem, maculant conscientiam et perdunt Dei gratiam (L. I, c. 1). — Ibi homo plus proficit et gratiam meretur ampliorem, ubi magis seipsum vincit et in spiritu mortificat (L. I, c. 25, n° 3).

Quando aliquid boni facis, caute respice ut fiat pure, propter Dominum, et non propter proprium commodum, aut inanis gloriæ ventum.

In omnibus exercitiis tuis, non tuum sed Dei quæras honorem, et *proximi utilitatem*, et sic veram a Domino recipies mercedem.

Fili, ego debeo esse finis tuus supremus et ultimatus, si vere desideras esse beatus. Ex hac intentione purificabitur affectus tuus, saepius ad seipsum et ad creaturas male incurvatus. Nam si teipsum in aliquo quaeris, statim in te deficis et arescis (L. III, c. 9, n° 1).

IV. Semper debes niti quærere *communia*, quia si teipsum quærere incipis in minimis, cito prolaberis ad majora.

Si nihil aliud quam Dei beneplacitum et *proximi utilitatem* intendis et quaeris, interna libertate perfueris (L. II, c. 4, nº 1).

Quidquid est *pro communi bono* sollicite custodire debemus, sicut sacra vasa altaris et libri sacræ Scripturæ; qui utique custodiendi sunt sicut verissimus ecclesiæ thesaurus.

Qui quaerit habere privata, amittit *communia* (L. III, c. 13, nº 1). — Ibi (in coelo) voluntas tua, una semper mecum, nihil cupiet extraneum vel privatum (L. III, c. 40, nº 6).

Quicumque in una domo habitant, *unum sentire*, et unum propositum in Domino debent tenere, et semper ad conformitatem morum et unitatem sensuum, sine omni singularitate, cum simplici obedientia tendere.

Bene facit qui *communitati* magis quam suae voluntati servit (L. I, c. 15).

Tunc vere in unum habitamus, si unum volumus, unum sapimus, et unius moris habitamus in domo.

Ibi est pax; ibi *spiritualis profectus* et optima dispositio domus, ubi omnes in fervore spiritus, nituntur esse unanimes; et humilitati Christi se in omnibus conformare.

Væ homini illi qui in *communitate* positus quærit quod suum est, et non quod aliorum.

Væ illi qui in communitate murmurat, et communitati dissentit, vel aliquo modo sanctam communitatem perturbat! Melius fuisset ei si natus non fuisset homo ille, quia nisi se emendaverit non habebit partem cum electis Dei, nec inter sanctos sors illius erit.

Oportet... securim ad radicem ponere ut evellas et destruas occultam inordinatam inclinationem ad teipsum, et ad omne *privatum* et materiale bonum... Qui autem libere mecum ambulare desiderat, necesse est ut... nulli creaturae privato amore concupiscenter inhaereat (L. III, c. 53, nº 3).

In omni igitur opere suo et moribus suis studeat se quilibet *communitati* conformare in *legendo*, *cantando*, comedendo, jejunando, sive dormien-

Nunquam sis ex toto otiosus, sed aut *legens*, aut *scribens*, aut *orans*, aut *meditans*, aut aliquid utilitatis *pro communi* laborans (L. I, c. 19,

do, et non sit *singularis*, ferus (fera?) sanctam *communitatem* sua *singularitate* depascens.

nº 4). — Si pietatis causa, aut fraternae utilitatis proposito quandoque consuetum omittitur exercitium, facile postea poterit recuperari (L. I, c. 19, nº 3). — Quae *communia* non sunt, non sunt foris ostendenda... Cavendum ne piger sis ad communia et ad *singularia* promptior... (Ibid., nº 5).

Nihil tam pacificum reddit hominem, quam quod nihil extra communitatem possideat, nec aliquid ex proprio sensu facere præsumat, sed totum cum consilio bonorum. Et semper credat esse salubrius quod alius consulit, quam quod proprius sensus suadet.

Qui non libenter et sponte superiori se subdit, signum est, quod caro sua necdum perfecte sibi obedit; sed saepe recalcitrat et remurmurat. Disce ergo celeriter superiori te submittere, si carnem propriam optas subjugare (L. III, c. 13, nº 1).

Tunc diabolus in veritate fugit a nobis, quando perspexerit nos humiles et misericordes, quia ipse est pater superbiæ et discordiæ; et idcirco debet servus Dei multum niti pro pace et concordia habenda cum fratribus suis, quia angeli nihil plus diligunt et libentius vident in nobis, quam quod sumus invicem pacifici et concordes.

Non me supplantet diabolus et astutia ejus (L. III, c. 26, nº 3)!

Servus Dei quantum cumque potest, debet niti quod cor suum avertat a creaturis et *concupiscentiis* terrenis. Et quanto plus in illis profecerit, tanto magis crescit ejus appetitus ad amorem Dei.

Totum et maximum impedimentum est quia non sumus a passionibus et *concupiscentiis* liberi; nec perfectam *Sanctorum viam* conamur ingredi (L. 1, c. 11., nº 3). — Beatus ille homo qui propter te, Domine, naturae vim facit et concupiscentias carnis, fervore spiritus crucifigit (L. III, c. 48, nº 6)!

Quod amanti sapit Deus super omnia et in omnibus (L. III, c. 33.)

Quidquid boni servus Christi facit, nunquam sit *securus;* sed timeat sem-

Fili numquam *securus* es in hac vita, sed quoad vixeris, semper arma

per ne forte reprobus inveniatur coram Deo. Beatus enim homo qui semper est pavidus, quoniam nescit homo an odio vel amore dignus sit.

spiritualia erunt necessaria. Inter hostes versaris, et a dextris et a sinistris impugnaris (L. III, c. 35, nº 1).

Servus Christi breviter et submissa voce loqui debet, et cavere loqui ubi non debet, quia raro loquitur homo quin postea pœnitet de aliquo *verbo* incauto.

Multi multa loquuntur, et ideo parva fides est adhibenda... Tu habe Deum præ oculis, et noli contendere *verbis* quærulosis (L. III, c. 36).

V. Parum prodest multum studere et vitam non corrigere, nec mores componere. Quid prodest in multis proficere doctrinis, et divinis carere virtutibus? Non enim auditores legis, ut ait apostolus, sed factores justificabuntur. Diabolus enim multa mysteria Scripturarum novit; nihil tamen propter hoc in virtutibus proficit, sed magis in malitia obstinatus indurescit.

Quid prodest tibi *alta* de Trinitate disputare, si careas humilitate unde displiceas Trinitati (L. I, c. 1). — Postpone terrenam sapientiam, omnem humanam et propriam complacentiam. Dixi viliora tibi emenda pro preciosis et altis et rebus humanis, nam valde vilis et parva ac pœne oblivioni tradita videtur vera cœlestis sapientia, non sapiens *alta de se*, nec magnificari quærens in terra, quam multi ore tenus prædicant, sed vita longe dissentiunt, ipsa tamen est preciosa margarita a multis abscondita (L. III, c. 33, nº 3). — Stude mortificationi vitiorum, quia hoc amplius tibi prodest, quam notitia multarum difficilium quæstionum... Væ eis qui multa curiosa ab hominibus inquirunt et de via mihi serviendi parum curant (L. III, c. 43)! — Multi devotionem perdiderunt dum *altiora* scrutari voluerunt (L. IV, c. 18, nº 2).

Melius est igitur modicum spiritus quam multa scientia sine devotione; nam *pulchrorum verborum* valde levis est emptio, sed operum bonorum difficilis inventio.

Vere *alta verba* non faciunt sanctum et justum, sed virtuosa vita efficit Deo carum; opta magis sentire compunctionem, quem scire ejus definitionem (L. I, c. 1, nº 3). — *Melius est*, sapere modicum cum humilitate et parva intelligentia, quam magni

scientiarum thesauri cum vana complacentia (L. III, c. 7, n° 3).

Quidquid fecerit homo, si non senserit se *inde meliorem* et humiliorem, nihil se sciat lucratum. Semper enim devotus homo niti debet, ut verbis suis ædificet audientes, quia nihil placabilius Deo, quam laborare pro animabus convertendis, Christi sanguine redemptis. Sicut enim eloquia bona malos mores corrigunt, ita etiam colloquia prava bonos mores corrumpunt.

Quid est homo *inde melior*, quia reputatur ab homine major (L. III, c. 50, n° 8)?

Idcirco *quilibet devotus* loqui debet cum magna prudentia, et discretione non parva; ita ut omnes sermones suos disponat in judicio, et omnia verba sua proferat in numero, pondere et mensura, ne forte supereffluat, et incaute quid loquatur.

Potest *quilibet devotus*, omni die ad spiritualem Christi communionem accedere (L. IV, c. 10, n° 6)

Ex imprudentia verborum veniunt perturbationes, scandala, oblocutiones, exprobrationes, et alia mala quorum non est numerus.

Idcirco servus Christi caute providere debet, quid sit loquendum, quare, ubi, quomodo et quando, ne forte Deum offendat et proximum scandaliset. Non enim leve est in quo offenditur Deus, et scandalisatur proximus.

Omnis homo mendax, infirmus et labilis *maxime in verbis*... Ab hujusmodi fabulis et incautis hominibus protege me, Domine, ne in manibus eorum incidam... O quam bonum et pacificum de aliis silere... Nec omni vento verborum circumferri (L. III, c. 45, n° 4 et 5)!

Quando duo vel plures colloquuntur, quivis respiciat quod non ad inutilia et frivola sermo procedat; et si contigerit, debet hoc alteri absque omni verecundia dicere humiliter et caritative : Frater, non expedit nobis plus de talibus loqui ; eamus ad cellam, et faciamus aliquid quod melius nobis est et utilius.

Nunquam servus Dei debet esse *otiosus*, sed semper bona occupatione implicitus, et omnes affectiones et operationes suas debet dirigere ad honorem Dei, et *utilitatem proximi*.

Nunquam sis ex toto *otiosus*, sed aut legens, aut scribens, aut orans, aut aliquid utilitatis *pro communi* laborans (L. I, c. 19, n° 4).

Quamvis pauperes sumus in virtutibus, et debiles, et magna non possumus facere, non ideo nosmetipsos desperando debemus dejicere, et parva quæ possumus omittere; sed potius nosmetipsos coram Deo humiliare, ac cogitando intra nos, dicere : Licet magna facere non valeo, volo tamen *istud parvum* Deo offerre quod habeo. Maria enim Virgo, pro Christo obtulit par turturum, quia pauperrima non habuit agnum, et ego hoc opusculum meum offero Deo *quamvis sit parvum*; et sic faciendo quod nostra paupertas non habet, virtus humilitatis implebit.

Confitebor adversum me injustitiam meam; confitebor tibi, Domine, infirmitatem meam... Vide ergo, Domine, humilitatem meam et fragilitatem tibi undique notam. Miserere, et eripe me de luto, ut non infigar, ne permaneam dejectus usquequaque (L. III, c. 20).

Nihil apud Deum, *quantumlibet parvum*, pro Deo tamen passum, poterit sine merito transire (L. III, c. 19, n° 3).

Præ omnibus bonis actibus, debemus unusquisque niti pro puritate cordis, et *fantasticas imaginationes*, et vanas distractiones e corde expellere et bonas meditationes assumere, quia ex his surgit caritas, oratio, *devotio*, et omnes cæteræ, virtutes roborantur.

Non ergo te conturbent alienæ *phantasiæ* de quacumque materia ingestæ... Illas enim invite magis pateris quam agis; et quamdiu displicent et reniteris, meritum est et non perditio (L. III, c. 6, n° 3). — Et hinc nota mihi fit infirmitas mea, quia multo facilius irruunt abominandæ semper phantasiæ quam discedunt (L. III, c. 20, n° 2). — Clarifica me, Jesu bone, claritate interni luminis... cohibe evagationes multas et vim facientes elide tentationes... expugna malas bestias, concupiscentias dico illecebrosas (L. III, c. 23, n° 8). — Tunc deficient omnes *vanæ phantasiæ*, conturbationes iniquæ et curæ superfluæ (L. III, c. 37, n° 5). — Emitte sagittas tuas et conturbentur omnes phantasiæ inimici (L. III, c

Optans in humilitate proficere, sæpe debet sibi ipsi dura et despecta proponere, et seipsum arguere, judicare et condemnare, et secretis cogitationibus suam vilitatem considerare, ut adveniente humiliatione, sciat contemptum patienter perferre.

Expliciunt exhortamenta domini Florentii, quondam pater domus clericorum in Daventria.

48, n° 5). — Da cito abjicere et contemnere phantasmata vitiorum (Ibid.). — Non est quidquam curandum de versutiis et phantasiis illius (diaboli), quamtumlibet turpibus et horridis, sed cuncta phantasmata in caput ejus sunt retorquenda (L. IV, c. 10, n° 2).

IV.

INCIPIUNT CAPITULA SECUNDI LIBRI DE IMITATIONE JESU-CHRISTI (1).

CAP. I.

De exercitio compunctionis, ut quis a Deo purgetur.

Volens purgari a peccatis, gratiam impetrare, et indulgentiam consequi salutarem, in Scripturisque illuminari, et tandem Christo totus inardescere, ut sic in eo Dominus resideat, ut in throno refulgeat ut in Cherubim, et ardeat sicut in Seraphim, hoc modo incipiat : ponat se ad locum quietum, et maxime nocturno tempore, si potest (semel saltem intra diem et noctem), vel alias in die, in silentio (2), ne si pluries fecerit, caput doleat, maxime si fuerit senex aut debilis. Et recolât duodecim vel decem vel infra de peccatis

(1) Dans le manuscrit n. 4981 de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, cet opuscule porte le titre suivant : *Quidam utilis tractatus proficere volentibus, compositus a quodam carthusiense, nomine Calcar. Primo de exercitio compunctionis capitulum primum. fol.* 116. Le *Theatrum chronologicum sacri carthusiensis ordinis*, Car. Jos. Morotio autore. Taurini, 1681. p. 76, donne le catalogue que Paquot a reproduit comme lui, d'après Petreius, mais dans un autre ordre

(2) Huc fortasse transponendum est illud : *semel intra diem et noctem.*

suis, ipsum magis in conscientia pungentibus, leviter tamen et cursorie transeundo, ne diabolus sibi de eisdem, propter moram, delectationem inferat. vel et cogitationem sanctam alienet; incipiens sic loqui sua materna lingua, vel meditari, si taedet loqui : O pie Jesu, tu nosti, quam miscre egi in tali loco, tali tempore et cum tali persona et tali occasione, et quam abominabile peccatum ibi commisi; et sic transeundo quodlibet, ad singula suspirando, ejulando, lamentando et flendo, si Deus dederit et in capite pati poterit.

CAP. II.

De excitatione spei, ne quis desperet.

Tamen non excedatur modus in nimia tristitia cordis propter dementiam, quae multis capite debilibus solet et posset (?) evenire. Sed adjiciat magis talia : Bone Domine, bone Jesu, licet in illo peccato et in illo tantum te offenderim, et ita abominabiliter egerim, quod merito me terra absorbuisset, vel ignis tuae vindictae penitus consumpsisset, tamen in æternum non desperabo, immo semper sperabo, quod mihi misericordiam facies et remissionem; quia tunc non vindicasti, sed ad istam contritionem, quam etiam mihi das, servasti. Et scio, quod major ex hoc erit gloria tua, quia mei misereberis. Sicut misertus fuisti Petri et Zachaei, qui gloriosiores, sicut et Paulus, surrexere poenitentes : ita de me te facturum non dubitabo in aeternum.

Talia iocalia et socialia intermisceat ad quodlibet peccatum, propter recreationem suorum spirituum et virium suarum, dicendo : Bone Jesu, Mariae Magdalenae prima agnitio, et confidentia latronis, revocatio Petri, conversio Pauli, David, Chananeae, publicani prima et cognitio, et talis et talis dat mihi audaciam, veniam petendi. Rogo ergo, pie Domine, da mihi contritionem de peccatis, et remissionem, et tui familiaritatem.

CAP. III.

De uberiori occasione spei veniae et beneficiis collatis.

Etiam, Domine Jesu, quomodo non esses mihi occasio sperandi, quia tot et tam gloriosa beneficia mihi contulisti?

Primum beneficium *creationis.*

Numquid enim de nihilo nobilem creaturam me creasti, rationabilem super omnes creaturas corporales, et post angelicas creaturas, et ad imaginem tuam

cum aptitudine, *hic* videndi te per gratiam seu tenendi, *post hanc autem vitam* contemplandi et videndi te facie ad faciem per gloriam ? O mi ! ergo ego miser, quod te creatorem meum sic offendi, et quotidie offendo; miserere ergo, Domine, miserere ! Alias enim mihi misero non nasci plus profuisset, quam sic natum offendisse creatorem, et consequenter pro peccatis condemnari. Fac ergo misericordiam in oculis pauperis tui et abjecti !

Secundum beneficium *reparationis.*

Sed multo magis mihi dolendum, quod contra tam pium Dominum peccando superbivi, qui se in tantum humiliavit, quod licet esset rex regum et Dominus dominorum, in quem gaudent angeli conspicere, nihilominus pauper homo factus est, ut pauper exul, ut peregrinus, dolores mundi hujus pro me sustinuit et finaliter morte turpissima occubuit, ad hoc, ut me, et volentes sibi credere, de æterna morte liberaret. Ista ergo beneficia, mi Domine, creationis et incarnationis et mortis, mihi spem dant, de peccatis meis indulgentiam obtinendi. Sed valde turbor ex hoc, quod licet ista pro me feceris, ego tamen converso offendi te in tantum, quod totus mundus merito contra me pugnare haberet. Bone Domine, desidero ergo, quia vere dignus sum, quod surgant omnes creaturæ tuæ contra me, indulgentiam tuam, qui pro me homo factus paupertatem sustinuit (1); et sic de aliis. De passione cogita sic quod vix sit aliquod membrum, quod non conculcatum fuerit et punitum, a planta pedis usque ad verticem.

Tertium beneficium *exspectationis.*

Etiam, Domine, propter hoc sperabo, quod diu de me non vindicasti, sed exspectasti conversionem meam, immo ad ordinem hunc sanctum et locum, inter bonos, vel consolationem etc., me vocasti. Secundo, quod multos digniores, potentiores, et ad gratiam præparatiores in tenebris sæculi reliquisti, et me miserum lumine gratiæ circumdedisti. Tertio, quod multos infernus jam deglutivit, vel purgatorium detinet, qui minus peccaverunt quam ego, et sic, Domine, me peccatorem superstitem tenuisti.

Alia beneficia *spiritualia et propria.*

Et sic cogitet de aliis beneficiis spiritualibus, et quod subdiaconum vel diaconum aut presbyterum fecerit, et in periculis multis salvaverit; et de omnibus tandem confusus dicat : O mi Domine, ista beneficia tua tot et tanta mihi impensa totum me confundunt, immo minorem nihilo, si possibile esset,

(1) Locus corruptus. *Indulgentiam tuam* apposui. Hoc vel tale aliquid haud dubie omissum est.

facerent, quod dominum tam beneficum contra me provocavi. O mi, numquam possem respondere tibi de beneficiis tuis, etiamsi totus resolverer, et multominus, immo nullatenus pro peccatis emendare, nisi tua gratia benedicta omnia remittat. O mi Domine Jesu, quid ego de cetero faciam? quia dignus sum, immo conscientia mea dignum pessima morte me judicat, quia mihi non licet interficere me, interfice tu et angelus tuus. Sed si hoc non placet, bone Jesu, ego, quantum in me est, offero me latronem pessimum et immundissimum peccatorem tibi perpetuo serviturum. Et cetera similia dicat vel cogitet, prout Dominus dabit; et prosternat se humiliando, quantum potest; quanto humilius, tanto melius; et sic tanto citius et abundantius gratiam divinae misericordiae provocabit. Tunc sine dubio ille piissimus Jesus dabit illi dolorem de peccatis vel saltem dolorem, quia non dolet. Tum si fecerit istud pro tempore et Dominus suam diligentiam et patientiam probaverit, dabit gratiam sine dubio, quam optat.

CAP. IV.

Quid sit faciendum post hujusmodi spem et compunctionis stimulum.

Et postea abstineat ab his, quæ conscientia judicat offensiva Dei, et assuescat in orationibus vel in aliis meditationibus suis, in scripturis et operibus manuum suarum semper suspirare, dicendo adjectiva amatiora, ut: dulcissime Jesu, carissime Deus, misericordissime, mitissime, summe, benignissime, quæ dederit Deus semper in sua lingua. Et recursum specialem habeat in beatissimam Mariam Virginem, et ad honorem ejus loquatur XV Ave Maria, vel sub certo numero, si voluerit, dividendo, vel similiter, prout melius sibi videbitur, ut ipsa pro eo intercedat. Et sic cavens a peccatis et vacans Deo, quotidie magnam obtinebit legalitatem in verbis et factis suis et conversationibus, quia sic semper timebit offendere Deum; quia nisi in timore Dei omnia sua faciat, statim Dominus recedit ab eo et erit peccator, ut prius. Stet ergo ut vir viriliter agens, etc. Et non solum oret pro se et sibi familiaribus et specialibus, sed etiam indifferenter pro omnibus in vera caritate existentibus, quos Christus suo sanguine redemit. Et ante omnia si exemplaris, quia hoc domino nostro multum placet. quia tunc quidem est quasi liber, in quo alii legunt sanctimoniam et sanctos mores. Et sciat, quod quicunque prædicta exercuerit et non spreverit ea, quia puerilia apparent, quod specialem familiaritatem experietur de Domino Jesu. Immo per dolorem de peccatis, velut per osculum pedum, et per recordationem beneficiorum, velut per osculum manuum, attingat ad osculum oris, adhærendo Deo in æternum.

CAP. V.

De uberiori profectu in divino amore et dulcedine spirituali.

Postquam autem hoc fecerit per tempus, (sed raro, in septimana semel vel aliquando, leviter, ne gravetur cerebrum) sicut fit in fabricis... (1), superædificatis lapidibus divini amoris, dejicere debet lignea facta, seu continuam recordationem et tristitiam de peccatis; et delicietur quasi, et regratietur Domino de beneficiis de die in diem occurrentibus, et laudet Deum de quolibet. Si bona audierit de aliquo, benedicat Deum in donis suis in se et in aliis; si vero mala, oret ut parcat vel ut auferat. Unde Bernhardus in canticis : « Suadeo vobis amicis meis, reflectere interdum pedem a molesta et anxia recordatione viarum vestrarum, et ire in itinera planiora suavioris memoriæ beneficiorum Dei, ut qui in vobis confundimini, ipsius intuitu respiretis. » « Et quidem dolor de peccatis est necessarius, sed non sit continuus. » Et postea : « Ideo justus non continue, sed in principio accusator est sui. » Si tamen aliqui sunt, qui ex caritate, quia offenderunt Deum, plangere peccata velint, faciant hoc leviter cum quodam suspirio in generali dicendo : O bone Jesu, quod offendi te, sicut tu nosti, cett. Quia sicut quælibet limæ confricatio rubiginem aufert ferri, sic et gemitus seu suspirium peccatum, non tamen amaritudinaliter nimis, quia in bonis factis habendus est modus. Post hæc autem Dominus dabit quandam confidentiam et spem indulgentiæ, quæ sensibiliter omnem timorem excludet ita, quod dicet : Domine ego sentio de dono tuo me tantum peccasse, quod dignus sum æterna gehenna de tua justitia, quam et digne ostenderes in me. Sed precor, Domine, inveniam gratiam in conspectu tuo; confido enim, quod mihi misereberis, ex hoc, quod dignum duxisti me, orare ista, et contritionem et confidentiam et spem de tua benignitate concedere benedicta, et non dubito, quia mecum jam sis, quia propono de tua gratia emendare vitam meam. Mane ergo, carissime Domine, mecum et ego tecum; et non separemur in æternum, pie Domine; sine te enim stare non potero nec proficere in bono, ex quo nihil boni in me est, nec per me nec a me, sed omne bonum a te in æternum benedicte. Da etiam, bone Jesu, quod tibi vivam, et mundo in omnibus pompis ejus moriar; tibi vigilem, et in omnibus aliis rebus dormiam; moriantur sensus mei, qui mihi delectationem afferunt; videam te crucifixum, audiam te, cett.; et sic transierit suo modo.

(1) Verbum obliteratum : quamquam sensus apertus est. — In mss. Bruxel : poncium.

CAP. VI.

Quomodo quis exercere se debeat ante divinorum celebrationem.

Si autem celebraturus fueris, prosterne mentem tuam ante Dominum Jesum, tractans mente vel voce talia : O mi Domine, accedam ad mensam tuam, ubi est vestis mea nuptialis? O mi bone Domine, careo. Timeo ergo, si accessero, quod in tenebras ejiciar exteriores. Quid faciam? quid agam? Si non accessero, væ mihi! quia fame spirituali deficiam. Si vero accessero et sine reverentia debita et melioratione vitæ, quid aliud mihi restat, nisi peccatorum accumulatio? Heri enim et pridie et sæpius accessi, sed heu! ubi est pinguedo mea spiritualis? Famelicus accedo et inanis recedo, non emendo vitam meam post, sicut nec antea preces fundo pro aliis, nec ego Domino placeo. O mi Domine, video, quod erravi et erro; juva me, quia amplius custodiam cor meum, ne te ejiciam, linguam meam et os et conversationem meam. O mi præcordialissime Jesu! mane mecum; non amplius me deseras, et ego cavebo, cett. Et sub isto proposito, Domine mi, volo accedere, ex quo mihi officium dedisti; nam si non egero, servus torpens ero. Da ergo, care Domine, contritionem et confessionem et emendationem vitæ; suscipe sacrificium, quod offeram ante omnia pro peccatis meis, et pro peccatis omnium viventium et defunctorum; pro universali statu ecclesiæ, pro religiosis et sæcularibus, amicis et inimicis. Fundat preces pro defectu (1) in mundo existenti, et nominet spirituales, quos forte propter moram in canone nominare non posset. Et oret pro hoc : iteratio oblationis sit pro peccatis, sicut fuit in cruce, cett. Deinde accedat et sit attentus in facto, sicut poterit.

CAP. VII.

Quomodo post celebrationem homo se habeat.

Post missam vero iterum currat ad pium Jesum et dicat : O mi Domine, nullatenus tibi regratiari sufficio de beneficiis, recitando quæ occurrunt. Rogo ergo, dulcissime Domine, quod hoc sacrificium sit tibi gratum et acceptum, quod tibi obtuli ad honorem nominis tui et gloriosissimæ Virginis Mariæ, talis vel talis sancti, et omnium electorum tuorum, pro salute vivorum et mortuorum et pro talibus, pro quibus institutum est ab ordine et ab ecclesia, pro peccatis meis et emendatione vitae in vitam æternam. Et da per hoc vivis gratiam, defunctis requiem, ecclesiæ pacem, et nobis hic ambulantibus

(1) Cod. *defuncto.*

pro viatico spem, fidem et caritatem, et finaliter vitam sempiternam. Et tunc sit valde cautus in conversatione sua ulteriori, ne offendat Deum, quem semper habeat præ oculis suo modulo, in verbis et factis et cogitationibus. Et si commiserit aliquando offensiva, plus pœniteat, quam prius, immo etiam de minimis, ut sic purus vivat cum Domino; et tunc quotidie vel sæpius accedere poterit.

Et si forte sint aliqua, in quibus ex antiqua consuetudine et quasi ex modica conscientia vel ficta ignorantia deliquerit faciliter, — ut loqui vel audire et requirere et percipere vana facta sæculi auribus placentia, et rumores aliis intimare, et de facili increpare, suspicari malum de fratre, pro modico turbari, leviter loqui unum verbum vel duo sine necessitate et mente, tractare facta sæculi et de parvis rebus murmurare; etiam in iis, per quæ munda conscientia sentit vere demigrare spiritum bonum, et per quæ aliquando Deo displicet; — talia et similia licet aliquando non lædant nimis in grave peccatum, tamen sunt neglectiones temporum, et specialiter occurrunt inter orationes; talia enim inutilia diabolus facit hominem concipere ad hoc, ut parcat et tractet intra horas Deo debitas : — in his inquam restringat se in quantum potest, auferendo occasiones et vitando consortia et colloquia fabulosorum, et faciliter vulnerantia pauperem animam, et non curando ea, quæ necessaria vel multum utilia non sunt, et non respiciendo proprios supervenientes, nec quærendo pro eis vel pro statu eorum, ut dicendo : quid notat iste? aut quid facit ille? quia talibus omnibus renuntiat monachus propter Deum. Alioquin brodium (?) comedet sine carnibus, et pepones et cepas Ægyptiacas esurit. Si forte sæpius cadat in talibus, tandem stringat asinum (1) suum dicendo : Vere, si non caveris de hoc vel de hoc, et non locutus fueris cum deliberatione utiliter, cett. Tu leges pro qualibet vice casus tui psalmum, et sic tandem quasi attædiatus de legendo cavebit citius; vel etiam dicat sibi sic : tu relinques unum haustum in amphora pro emendatione; tu carebis medio tempore colloquio; tu dices : *Placebo*; tu, pro qualibet vice casus tui, unum ictum recipies virgæ; et sic de aliis. Et speret, quia, Domino juvante, cito homo sinceræ vitæ evadet, et si adhuc ceciderit sæpe, quia humanum, sufficiat sibi sic dolere, et quasi militare quotidie contra vitia, et in puritate cordis. Et sit pars sua in hoc sæculo, sic portare crucem cum Domino, videlicet cum tali amaritudine et dolore casuum pœnitentiunculis illis, quia si non curaverit de talibus cavere, vel facere conscientiam vel dolorem quotidianum, sciat quod erit et manebit rudis et crudus religiosus, nec Deo placens nec hominibus, nec sibi proficiens; et certe grave experietur purgatorium de illis testimonio Sanctorum.

(1) Cod.: animum.

CAP. VIII.

Quæ sit causa, quod tam pauci proficiunt in religione (1).

Est hæc præcipue causa, quare tam pauci inveniantur viri religiosi, et amatores Dei puri et non falsi et adulterini, quia certe æstimant se aliquid esse in bonis, quum nihil sint, vel facere vel fecisse in ordine magnas virtutes, non respiciunt actus suos nec vigilant circa se, sed faciunt multa, quæ si sivissent .. inhibuissent... Et quia non æstimabant, religiosum se debere purificare et perficere de die in diem, ideo pauci steterunt (2). Sed abeuntes faciunt multa, quæ non prohibuerunt, credentes, per hoc tenere ordinem, ut, dormire faciliter, cito loqui vana et inutilia, et inquirere plura talia. Quis unquam crederet, quod religiosus, qui se ad cellam poneret, ut mellificet Domino Jesu, ita cito dilaberetur ad propinandum absinthium verborum inutilium et sæcularium, et concupiscentiarum puerilium, cett? (Quum exit cellam,... timendum est, quod non eructat cor suum verbum bonum, ideo quod non dicit opera sua regi, cett.) (3). Sed quia audit talia facere et dicere alios, talibus credit quia impossibile est abstinere. Non est ita! quum Deus dicat: de quolibet verbo otioso, cett., immo de gratia Dei, quam oportet implorare hominem, ut regulet verba et facta, insuper et cogitationes suas in bonum et sanctum opus. Et si diabolus vel caro vel mundus ingerat importune cogitationes vanas homini vacanti Deo, si vigilat mente, sufficit tales rejicere nec ludere cum iis, immo ad gloriam tunc fuerit homini et ad meritum et non ad peccatum, si non consentit, licet sentiat. Sed revera, sicut quodlibet, opus novum discere est difficile et tædiosum : similiter sic vivere in cogitationibus pure et verbis sine peccato. Sed sicut quando ars scitur, faciliter operatur, sic si homo vellet discere hanc artem, et oraret Dominum Jesum, ipse mirabilem sentiret fructum, immo supervenientibus quibuscunque sæcularibus blasphemiis, tædiis, reprehensionibus et persecutionibus, ipse, sicut pugil doctus in schola Dei æque immobilis, permaneret in quolibet ictu. O quantum experiretur, qui tantum per mensem experiretur hanc violentiam (4) puritatis. Nec dicat quisquam : « Multum vexat caput meum, sic continue vacare Deo vero et mentem. » Dicat ille, quare non vexat eum, continue cogitare de variis rebus? Quia non est homo sine cogitationibus, immo quando homo non cogitat de Deo, cogitat de factis in Hispania, in Anglia, in Saxonia, in Ægypto, etc.; quare sic non vexatur? certe, quia diabolus talia instigat, et caro juvat et delectatio præteritorum. Ergo si de Deo cogitaret, Deus juvaret

(1) Hoc caput præ ceteris male se habet in codice.

(2) Cod. *statuerunt.*

(3) Locus desperatus. (4) Cod. Bruxel. : *vigilantiam.*

eum, et omnes angeli ejus et tota curia cœlestis adstaret sibi. Et si hoc forte est difficilius, quia non est in usu et diabolus impedit, certe tanto magis est meritorium, quia crucifigitur cum Christo. Etiam fabulari per totum diem de potentiis regum, divitiis et crapulis et pompis sæculi non vexat, nec tædium est; psallere unum psalmum vel *Placebo* tædium est. Vere, vere diabolus est in illo negligentiarum tempore, et non perficimur. Quare et quidam antiqui sentiunt se minus devotos in spiritu, nam minus curant de laboribus, quam in novitiatu suo, cett. Et non fiunt miracula nec mirabilia, quam olim per preces fiebant, quum tamen procul dubio per nos et ille Deus faceret, si sui sincere essemus amici. Respiciamus in Domino, quotquot sumus curantes de puritate nostra, spiritum ne offendamus, et si offenderimus, ne cessemus dolere et cavere; et sufficit Deo. O mi, si adverteret homo, quam candidi angeli et sancti sibi assunt celebranti vel communicanti aut quodlibet opus bonum operanti, minimam vero maculam, quæ illis magna apparet propter candorem, niteretur cavere et tergere de sua conscientia. Nec hoc advertunt illi, quod quidquid non conscientia dictat, nigredo est; confitentur de variis verbis et concupiscentiis pluribus, etc. nec tamen cavent, immo in colloquiis ita se habent, ac si non fuissent de iis confessi, vel nec esset confitendum, vel conscientia habenda; immo nec verentur loqui de peccatis vivorum nec mortuorum, cett.: Deus scit, quia omnia nuda sibi. — Cogitemur ergo et loquamur de his, quæ Dei sunt et ne cogitando forte doleamus caput, sicut quidam volunt dicere, saltem leviter tractemus, immo sanctius unum versiculum de factis Domini Jesu cogitaremus, quam si totam diem de aliis. Si cui tamen etiam obedientia injungitur, alia cogitare, debet hoc facere humiliter, sicut procuratori vel sacratistæ, quia talia in illo casu sunt facta Dei. Nihilominus tamen debet semper reverti ad faciem Dei meditando etiam in laboribus, sicut Carthusienses ad jaculatorias et breves orationes recurrere semper jubentur.

CAP. IX.

De remediis contra negligentias privatas.

Volens ergo sic vivere Deo, ante omnia assuescat, quod cogitet, quantos sæpius poterit, Dominum Jesum præsentem et inspicientem actus suos, ac si prope eum staret. Et vocet, ubicunque fuerit, locum suum : « Deus videt, » et cogitet, eum vibrasse gladium suum super se. Tunc sentiet ille, quod in omnibus factis suis erit timidus et pavidus, ne offendat; immo quasi cum defectu vocum loquens singula verba et facta et sic etiam cogitationes (?). Quomodo ergo offendat ille? immo humiliabit se in omnibus, quoniam si deridetur, libenter patietur, quoniam et Jesus prius derisus est. Et timeat, ne forte dicat : ego derisus sum propter te, et tu non propter me. Erit silentium tenens, mansuetus, obediens, modestus, pacificus, cett. Omnia talia

habebit, quæ sunt in Domino Jesu Christo, ne percutiatur ab eo vel improperetur. O quantum valet hæc præsentia, præcordiatissime Jesu! Cogita, quia vere præsens est. Si esset episcopus vel alter dominus reverendus præsens, qualiter mensuraremus et ponderaremus verba vel facta nostra, ne offenderemus; multo magis ergo propter carissimum Jesum, qui est speculum et exemplar omnium virtutum. Ceterum si interrogatur, vel oporteat loqui, habeat semper mellifluum Jesum in ore in quinto verbo, et hoc assuescat et quærat in mente sua; semper simile quid dictum est de Scripturis sanctis, ponderose et morose loquendo, nec utatur tribus verbis, si sufficiant duo, prout Spiritus sanctus docebit, postquam incepit. Postea quando libet cogitare, cogitet de biblia, de psalterio, de historiis, canticum hymnorum collectas, capitula et talia meditando, ut hoc: Quoniam timet Deum, faciet bona, dicendo: vere verum est: O bone Jesu, da mihi timorem tuum, ut bona faciam, et similia. Etiam cogitet, quando placet, immo ante omnia ut placeat Deo, quid faciendum est in ecclesia, quid in ebdomada sancti Christi, de quali sancto quid tenendum, et cetera talia; aliquando oret vel dicat horas suas, ne truncatum officium offerat Deo propter improvisionem. Etiam curet discere aliquando unam auctoritatem bonam, et interim, quod in memoria nititur tenere illam et apprehendere, aliæ cogitationes dimittent eum; et sic semper in opere et memoria sancta exerceat se, aliquid discendo cordetenus. Sed sine dubio tædio afficietur sæpe, quia diabolus obstat, quantum potest, ne Deo vacet, sed si nititur perseverare, Deus adjuvabit eum gloriose. Præter ista omnia, quæ de die in diem legit et audit in Scripturis suis horabilibus, potest ista viginti unum facta Jesu Christi cogitare: primo Scripturæ de præmordio inchoationis in humanitate, et sunt hæc: conceptio, nativitas, circumcisio, apparitio, oblatio in templum, fuga in Ægyptum et educatio. Deinde alia septem conversationis, quæ sunt baptismus, tentatio, convictus, conversatio, dissensus, prædicatio et legis æmulatio. Deinde septem consummationis, quæ sunt cœna, oratio, comprehensio, illusio, crux, mors se sepultura. Ecce tot poteris cogitare de die, ludendo cum Jesu puero, solatiando cum Maria gaudiosa, cum regibus et apostolis, prout Deus dabit. Et ultra ista potest mente conscendere in cœlum et cogitare de gloria Jesu, quantum licet, ut salutare beatissimam Virginem Mariam et congratulari de gloria ejus. Deinde visitare ordines angelorum, Seraphim, Cherubim, Thronos, Dominationes, Principatus, Potestates, Virtutes, Archangelos, Angelos, et orare, ut intercedant et dent munuscula cœlestia. Deinde ad patriarchas, prophetas et legis doctores, sanctos apostolos, evangelistas, discipulos Domini, martyres, athletas, confessores, virgines, viduas et continentes, et dicere: Ah! Petre, quanta est gloria tua; tu negasti, et ego negavi; intercede pro me. Ad Paulum, ad Baptistam, et ad cæteros Sanctos et Sanctas, et præcipue ad illum vel ad illam, cuius dies vel festum est, solatiose loquendo et gaudiose. In talibus diem peragere, sanctum est, si non restat opus injunctum et adhuc

in opere posset fieri; et postea quando licet, debet loqui de ejusdem cogitatis. Ista ergo potest facere, quando placet sedendo in oratorio vel spatiando. Et semper oret pro defectibus omnibus, et pro defunctis. Si videret fratrem peccare, oret dicendo : O mi pie Jesu, ignosce sibi. Etiam si audit aliquem graviter peccasse, vel mortuum aut etiam moriturum, pro illo celebret vel oret dicendo : *Placebo*, vel agendam (1); et pro tribulatione terrarum et pro defunctis in bello vel in periculis. Et pro periculis futuris, ne veniant, ut pro seductione alicujus, cett. Et dicat in caritate missas pro tribulatione, pro peccatis, pro inimicis, pro omni gradu ecclesiæ, pro familiaribus, prout sancta ecclesia instituit. Si vero non fuerit sacerdos, dicat orationes privatas pro præmissis, et lætabitur de vespere, peracto die, in tali servitio Dei.

CAP. X.

Qualiter resistendum sit diabolo et tentamentis ejus circa præmissa.

Sed sciat iste vir desideriorum, quod diabolus multipliciter eum tentabit avellere a proposito, multis tædiorum affectionibus et aliis variis occupationibus et similibus, quia valde dolet de hoc, quod quis ad fontem salutis primordialem seu ad contemplandam faciem Dei, saltem in speculo et ænigmate per sacra desideria præsentiæ ejus, nititur vel laborat. Quoties faciem desiderat Dei, toties revertitur ad statum, a quo diabolus hominem facit ejici. Sed resistat viriliter et confidat in Domino et assuescat, et irridebit eum. Immo sciat, quod diabolus sæpe procurabit sibi bonis libris, ut illis inhians cursum temporis sine fructu expendat, et interim dissuescat esse cum Deo, et sic mores suos sanctos negligat et, ut prius, vanus fiat. Sentiunt enim dolorose experti, quid prosit, immo nocuerit, nunc hunc librum, nunc illum quaternum percurrisse. Plus enim valeret, quod homo uni virtuti insisteret, se in ea exercitando, ut humilitati, obedientiæ, patientiæ, cett., quam mille quaternos studere et sine fructu vivere. Sicut religiosus delicatis cibis renunciavit, ita lecturis, nisi illis, quibus disceret bene vivere. Multi plura sciunt, sed pauci bene vivunt. O qualiter puniuntur illi, qui legunt : fac hoc, et ipsimet non faciunt.

CAP. XI.

Compendiose recolligens quasdam doctrinas circa materiam praedictam.

Stude ergo omnibus diebus vitae tuae, ut humilis sis; et satis est. Licet tamen legere, non ut lectio delectet, sed ut spiritus impinguetur et doceatur

(1) Hoc loco codex habet verba : *graviter — moriturum.*

et nutriatur. Desideret ergo semper loqui cum Christo; nec exeat os tuum, nisi Christus, et ad Christum pertinens; non intersis colloquiis, nisi ibi audias pium Jesum. Omnia refer ad Jesum, bona quia facit, mala quia parcit. Etiam vir desideriorum sciat, quod aliquando difficilius reperiet se posse meditari, quam alias; et hoc aliquando est ex parte sui, quia s. dedit se vanitati et relinquit dulcem Jesum; et tunc doleat et emendet; aliquando ex parte Domini, quia se subtrahit ne extollatur homo, vel ut ardentius oret, et tunc dicat: O Domine, trahe me post te; in misericordia mea; tu refugium meum, cett., quousque dignetur Dominus iterum reverti. Ubicunque fueris, semper assuesce, quod intra te revertaris advertendo, quomodo stet inter te et pium Jesum, ut sis patiens in bis quae evenerint oblique, tamquam de oblato per manus Dei (1). Quietus tibi esto in animo aliis in te delinquentibus et specialiter omnia in melius interpretare. Si ergo vexaris in humilitate et patientia, scias, quia Dei es, et quod suum est, tollet Deus. Ergo nec peribis in aeternum; immo visitaberis et doceberis a Spiritu sancto in sanctis judiciis, virtutibus et moribus. Viriliter ergo age, et confortaberis, ama Deum, et in æternum ab eo amaberis. Amen.

Explicit liber secundus.

V.

Thomæ a Kempis.

Capita quindecim inedita libri I De Imitatione Christi. Ex codice Eutinensi.

SPECIMEN.

CAP. XXVI.

De dilectione proximi.

Brevem accipe doctrinam de proximo diligendo. Unumquemque hominem reputa te ipsum. Si hoc cordi tuo bene impresseris, non est dubium quia bonum istius sicut tuum diligas; et quod ad salutem ipsius spectare videris, sicut pro te ipso sollicite procurabis, oratione videlicet et exhortatione, admonitione et quovis modo poteris. Et si ipsum vides bona facere, gaudebis, ac si tu ipse fecisses. Si autem scires in aliquo delicto, nimirum doleres et eum educere in quantum posses de miseriis et infirmitatibus, condoleres, sicuti tu in tua carne portares, et tam libenter ei servires, sicut tibi ipsi, quia majoris est meriti

(1) Verba quaedam apposita sunt omni sensu destituta. — Cod. Bruxel.: *De paucis nisi juenus infirmitas*.

alteri, quam tibi servire propter Deum, et quia ad amorem proximi ex præcepto obligamur, non autem ad proprium. Et si offenderit te dicto vel facto, non magis curabis, quam si tu ipse tibi fecisses aut dixisses. Et si tu aliquid boni feceris, non magis inde extolleris, quam si alius fecerit. Et inde sequitur (quod), si unumquemque te ipsum reputabis et nullum specialem habueris, quod omnes speciales tibi erunt. Potest tamen homo eligere amicum secundum vitam et non secundum personam, neque secundum utilitatem aut commodum. Semper aspice tuos defectus et omnibus viliorem te reputa, et non solum tua, sed etiam aliena peccata defleas, et pro eis postules veniam sicut pro tuis propriis. Et si omnes æqualiter non diligis, caritatem Dei non babes, quia ex divina caritate amor proximi procedit. Deum propter se ipsum diligemus, proximum autem propter Deum, quia omnes in Christo unum corpus sumus. Et unum membrum non potest odie habere aliud, sed constanter se invicem diligunt. Sic et nos faciemus.

CAP. XXXIII.

De interiori homine.

Interior homo similiter constat in tribus, scilicet in ratione, in intellectu et in sensu interiori. Ratio enim est vis animæ, qua imaginum geuera et species discernimus. Intellectus est vis animæ, qua incorporea, ut est sapientia et dilectio, et hujusmodi percipimus. Sensus interior est vis animæ, qua præsentia, præterita et futura imaginamur. In his autem tribus nihil commune babemus cum bestiis, in quibus imago Dei non est impressa. Sensus autem interior in quinque partitur, scilicet in sensum communem, in imaginationem, in æstimationem, in phantasiam et memoriam. Hic autem homo, scilicet interior, ex tribus constitutus est; homo spiritualis et novus, qui secundum Deum in justitia et sanctitate creatus est, habens naturam immortalem et substantiam incorruptibilem, dominationem interminabilem et vitam perpetuam, cujus proprium est abjicere opera tenebrarum et induere arma lucis ad pugnandum adversus insensatos, qui sunt mundus, caro et diabolus. Huic enim homini Spiritus sanctus loquitur in Scripturis, præcipiens ei fluxus carnalis voluptatis restringere, motus illecebros cohibere, corpus spiritui subjugare, terrenis lucris non inbærere, transitoria contemnere, ad æterna anhelare, superna petere, inimicos diligere, nulli malum pro malo reddere, pro persequentibus orare, et benefacere his qui nos oderunt. Hæc et quam plura alia his similia Spiritus sanctus in Scripturis jubet, licet exteriori homini videntur impossibilia. Tamen per Dei gratiam exteriori possibilia sunt, unde et non solum facilia, sed etiam cum gaudio, divina præveniente gratia, ab interiori homine adimplentur. Rudis autem homo et carnalis nullatenus intelligere potest,

quæ Spiritus sanctus vaticinatur in Scripturis. Sed quia carnalis est, ideo omnia quæ audit carnaliter sapit, nec idoneus est istam scientiam apprehendere. Et ideo dicitur in evangelio : Spiritus vivificat, caro non prodest. Et ergo etiam dicitur : qui vult venire post me, abneget semetipsum, id est instinctum sensitivum et refrenet libidinosas commotiones sensualitatis suæ; quæ sunt quasi quædam tenebræ includentes interioris hominis visum, ne puro oculo primæ veritatis radicem atque divinæ voluntatis beneplacitum libere queat intueri, juxta illud quod scribitur Iesaiæ XV : « Peccata vestra diviserunt inter vos et Deum vestrum palam. » Est ergo ex prædictis, quod solius hominis interioris est Scripturas intelligere et disciplinam apprehendere, præterita corrigere, præsentia ordinare et futura providere mala et cavere, in Salvatoris occursum præparare et æterna supplicia vitare . . . .
. . . .

CAP. XL.

De prudentia.

Nihil sapientia melius, nihil prudentia dulcius, nihil scientia suavius, nihil stultitia pejus. Summa enim scientia est scire cavenda, summa miseria est nescire tenenda. Dilige ergo prudentiam, accipe doctrinam. Audi sapiens, et sapientior eris. Quære eam et ipsa obviabit tibi. Dum habes, noli eam relinquere, quia fons omnium bonorum et observaculum virtutum et præcautio periculorum. Nam secundum Gregorium jacula, quæ prævidentur, minus feriunt. Disce quod nescis, audi juniorem te, si bonus est; bonum, quod audis, loquere et alios doce. Verbum tuum opera præcedant. Sic alios doce, ut ab humana laude non extollaris. Ne alios docendo gratiam humilitatis omittas. Noli solus sapiens esse. Noli solus sapiens videri. Addisce alios, in quibus proficere possint. Gratis instrue, quia gratis accepisti. Apud indigne audientes scientiam non effundas, quia irreverenter accipitur. Petenti non neges doctrinam. Simpliciter loquere ut intelligaris secundum personarum habilitatem. Noli eligere verborum nimiam subtilitatem; libenter quære, diligenter instrue. Collatione enim obscura clarescunt. Conferendo difficilia aperiuntur. Medium tene in verborum forma, ne de eorum obscuritate simplicibus displiceas, et ne prudentiores offendas, sed communia omnibus loquere, aperta cunctis; aperta et non multum necessaria paucis. In omnibus doctis præmeditari bonum est, necessarium est sæpe, et multoties præmeditare, antequam operaris, quia factum non redit ad non factum. Sic et de verbis antequam aliis dicas, tibi dic, quia verbum prolatum non est tuum, sed aliorum. Cum autem probaveris, bonum probaveris, bonum esse dicere et facere, ne tardaveris. In bonis agendis tarditas a te removeatur. In his enim, quæ expediunt, dilatio impedit. Ut veraciter bonus sis, vita simulationem, vita fictionem. Et talis

esto, qualis vis haberi. Sis simplex et purus in actibus, gravis in moribus, honestus in conversatione, lætus in affatu. Nihil lasciviæ in te appareat, nec veste, nec gressu superbia; non præbeas aliis de te spectaculum, non des aliis detractionis materiam. Ne primus sis vestium novarum inventor, sed qualis in vita es, tales vestes tuæ appareant. Vita malos, fuge iniquos, ne deterior fias, quia fragilis es maxime. Eos fuge, qui semper dicere et facere malum proni sunt. Socios bonos tibi conjunge, cum illis conversare, qui te meliorem reddunt; illos admitte, quos meliores facere possis. Melius est habere malorum odium, quam consortium, quia sicut multa bona habet consortium bonorum, sic et plurima incommoda societas malorum. Nam multi mortem innocenter propter malorum consortia inierunt. Ideo malos fuge et bonorum societatem require. Quia qui cum sapientibus graditur, sapiens erit, et qui amicus est stultorum, saltem per consortia similis illis erit. . . . .

. . . .

De contemptu mundi attendas quod etiam magnum remedium est, ad cor purum custodiendum, quia divitias Christus spinas appellat, quia premunt et lacerant. Si ergo vis esse quietus, nihil secularis appetes, quod ex necessitate haberi non expedit. Abjice curas mundi a te et quicquid bonum propositum impedire potest, et semper requiem habebis. Et cum nemo salvatur, nisi qui prægustum beatitudinis per aliquam contemplationem prægustaverit, quomodo possunt illi spiritualia attingere, qui totis visceribus seculo et ejus affectionibus die noctuque adhærent, et nullum locum Spiritui sancto præbent. Mundi ergo gloriam, tamquam mortuus non aspicias. Vivus contemne, quod mortuus habere non possis. Et si prælatus *fueris a Deo electus*, non intrusus, sive ad sæculare regimen natus, a subditis magis venerari quam timeri stude. Talem eis te probe, ut magis diligaris, quam timearis. Sic eis dominare, ut tibi delectentur servire, non sis eis terribilis. Sic cum inferiore vivas, sicut superiorem super te vivere velis. Non nimium vel nimis parum indulgeas, tene medium, ne ultra nec infra quam oportet facias. Etiam in bonis actibus immoderatum esse non decet, sint etiam qualescumque, bona enim immoderato usu noxia efficiuntur. Temperare cuncta prudentis est, ne de bono fiat malum. Prospice etiam, quid tuo aptum sit tempori: ubi, quando, qualiter, quam diu facere possis, quam fortis, quam debilis sis. Rerum et temporum regulas inspice, ne nimis præsumas et cadas, ne nimis pusillanimis sis et in acidiam transeas. Talis esto tu, quales alios esse desideras. Esto obediens Dei præceptis, et subjiciuntur tibi omnes vernæ tui. Dignum enim est sicut tu Deo obedis, sic et tu ab aliis timearis. Contra veritatem neminem defendas. Sed securius est obedire, quam regere, quia, qui se sine superiori non valet regere, quomodo alios regit? Igitur superiori æqualem te non putes. Seniorum consilia sequere, si bonæ sint vitæ. Subditus esto prælatis non tantum bonis, immo perversis, sed non in his quæ contra Dei præcepta mandantur. Esto Dei dispensatori obediens, impositas tibi curas humiliter impleas, non

turbulento, sed tranquillo corde. Cave honores, quos sine periculo tenere non possis. Sublimitas enim honoris magnitudo est sceleris. In minori gradu sine dubio minor est pœna. Qui minor est in honore, proximus est veniæ. Excelsæ turres graviori casu ruunt, fulgoribus sæpe feriuntur. Altiores semper montes nubibus et tonitruis vexantur. Arbores enim sublimes ventis fortius agitantur, et quanto altiores, tanto a radice remotiores. Radix enim omnium virtutum est humilitas, et quanto statu sumus elatiores, tanto ab humilitatis radice remotiores. Omnis enim gloria inflat et invidiam generat. Nam inter superbos semper sunt jurgia. Si a te mundi curas abjeceris, semper quiete frueris et salutem quæris animæ . . . .

. . . .

Non multa, sed pauca et devota Deo placent verba. Claude sensus exteriores, ne decipiaris, ne muscæ diabolicæ propositum tibi effugent dulcedinis interioris. Vita fabulationes. Audi tacens Dei verbum; confer in corde tuo omni tempore, quia verba vitæ sunt. Ne detrahas, neque irrideas prædicantem, etsi ex humana cespitaverit fragilitate, quod possibile est. Ne cures sigua et mysteria missæ; diligenter attende; generalem loquere confessionem; non recedas ante benedictionem, quia laus in fine probatur. Celebranti ad faciem ne transeas; non illum impedias. A latere ejus, vel retro stabis. Pro fidelibus defunctis libenter obsecra. Pro communi salute vivorum utiliter Deum implora, et ne tui ipsius obliviscaris. Quicquid per hebdomadam commisisti, dominicis recogita diebus et pœnitentiam age, quia dies reconciliationis sabbatum vocatur. Sacras perlege Scripturas, psalmos, prophetias et præcepta Domini totaliter menti tuæ adscribe, sine quibus nemo salvari potest, et quæ simplicissimam viam ad cœlestia præstant regna. Geminum enim confert donum sacrarum lectio Scripturarum, sive quia mentis intellectum erudit, seu a mundi vanitatibus abstractum hominem ad amorem Dei perducit. Excitati nam sæpe illius sermone subtrahimur a desiderio vitæ humanæ, atque in amorem sapientiæ accensis tanto vana spes mortalitatis hujus nobis vilescit, quanto amplius legendo spes æterna claruerit. Hæc Isidorus de summa bono libro III, capitulo VIII. Et sic ad pœnitentiam malorum perducimur perpetratorum, quia nos ad gratiam acceptandam habiles reddit. Ergo pœniteas omnia mala et peccata, dilige lacrymas, ammodo condoleas; quod ante placuit, nunc displiceat. Tantum promptus esto ad lamenta, quantum celer fuisti ad vitia. Qualis tibi fuit ad peccandum intentio, talis tibi sit ad pœnitendum devotio. Nam secundum morbum accipienda est medicina. Nihil in peccatis securum te faciat. Nulla te securitas vel deceptio te blandiat, nec spes vitæ longioris, nec parvipeusio delicti. Incessanter timor et spes in corde tuo persistant. Sic te spes indulgentiæ erigat, ne timor gehennæ te condemnet. Sic et te timor pœnæ invadat, ne te spes veniæ in præsumtionem inducat. Nam timor Domini expellit peccatum. Et ubi timor Dei non est, ibi dissolutio vitæ adest. Et ut percipere sacramentum Domini nostri Jesu Christi digni efficiamur, per

pœnitentiam habilitamur. Et præter omnia singulariter duo requiruntur ad tantum percipiendum digne sacramentum : scilicet profunda humilitas cum annihilatione sui, et compassio mortis Christi . . . .

. . . .

Cum judicas, non adspicias personam, nec pauperem nec divitem, nec timorem, nec favorem, nec superiorem nec inferiorem. Sed qualescumque sint casus, semper veritatem custodi. In judicio numquam sine misericordia sedeas; tene rigorem in discussione justitiæ, tene misericordiam in definitione sententiæ. Ita clemens esto in alienis delictis, sicut in propriis. Sic alios judica, sicut ipse judicari cupis. Judicium, quod aliis imponis, ipse portabis. Dum enim alienis indulges delictis, tibi ipsi misereris. Nullum judices suspicionis arbitrio; proba antequam judices; quod nosti judica. De ambiguis Dei judicio reserva; quod tibi non constat, noli judicare, sed divino committe judicio. Et sic pro nostra salute talia sufficiant dicta.

Explicit liber de Imitatione Christi cum quadraginta capitulis, qui de diversis tractat materiis, secundum diversitatem fragilitatis nostræ et secundum varios et innumerabiles diaboli laqueos, ne incidamus in eos, et si inciderimus, ut resurgamus, et per præsentia consilia hujus libri Christum imitemur, ut participes sui fieri mereamur in seculorum secula. Amen! Et sic est finis libri, qui de Imitatione Jesu-Christi dicitur. Deo Laus!

VI.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

1. Dans le corps de nos *Recherches* nous avons parlé plusieurs fois des manuscrits du monastère de Ste-Agnès près de Zwolle, qui se trouvaient dans le monastère des chanoines réguliers de St-Martin à Louvain. A la page 140 et à la page 223, nous avons fait mention du manuscrit de l'*Imitation* dans lequel le quatrième livre se trouve à l'état d'ébauche. Pour que personne ne puisse douter de l'origine ni de l'authenticité de ces manuscrits, nous citerons ici le passage inédit de la *Chronique Martinienne* du P. Bosmans qui raconte par quelle suite de circonstances la maison de Louvain est entrée en possession de ce trésor, l'année 1571, grâce au zèle de Jean Vlimerius, un de ses religieux. Voici ce passage : « Joannes Vlimerius, Lovaniensis... a venerabili priore generali Marcello Leutio monialibus antiquis, ut vocant, in civitate Amsteledamensi rector ordinatus... dum Episcopus Daventriensis monasterii Montis S.-Agnetis, ven. Thomæ a Kempis professione domus, cernodia et supellectilia distraheret; ipse ex eis quædam pretio dato sibi comparavit, libros scilicet aliquot manuscriptos, quos Amstelrodamo rediens ac secum deferens, bibliothecæ nostræ Martinianæ intulit : quorum præcipui maximeque æstimandi sunt libelli quidam Ven Thomæ a Kempis, propria ipsius auctoris manu

exarati. » Jacobi Bosmans, *Chronicon Martinianum manuscriptum.* Ad an. 1571, pag. 206 et 208. « Vlimerius obiit anno 1612. »

II. Plusieurs des manuscrits, possédés autrefois par les chanoines réguliers de St-Martin de Louvain, ont passé à la bibliothèque royale de Bruxelles, où l'on a fort heureusement réuni les débris les plus précieux de nos anciens dépôts littéraires. On a pu voir dans les notes de ces *Recherches* combien de manuscrits intéressants la bibliothèque royale nous a fournis. Les premières pages de cette troisième édition étaient imprimées lorsque nous y avons découvert, sous le nº 1656, un volume de l'ancienne bibliothèque du couvent de Ste-Agnès près de Zwolle, qui a passé par celle des chanoines réguliers de St-Martin de Louvain, et qui renferme l'ouvrage de Buschius sur la *Réforme des monastères* d'Allemagne. Ce manuscrit est plus complet que ceux dont Leibnitz s'est servi dans sa collection des historiens du duché de Brunswik, citée par nous, page 80. Il est aussi divisé d'une autre manière. Il renferme, de la même écriture, la seconde partie de la chronique de Windesem par Buschius, déjà publiée, et intitulée : *De viris illustribus Patrum et Fratrum antiquorum in Windesem.* L'origine du volume est indiquée par deux notes manuscrites, l'une du XVe siècle, l'autre du XVIIe. La première est ainsi conçue : *Liber monasterii Canonicorum Regularium in Monte Ste-Agnetis prope Zwollis. Hunc scripsit nobis devotus frater Hokelus, professus in Ludinkerka, ea tempestate qua Dux Gelriæ et Dux Saxoniæ propter Phrosiam inter se digladiabantur ;* la seconde : *Bibliotheca S. Martini, Lovanii per R. P. Petrum a Sto Trudone priorem*, 1670. *Oretur pro eo.*

III. Pendant que ces *Recherches* étaient sous presse, nous avons découvert l'épitaphe, ou plutôt l'oraison funèbre, de la congrégation de Windesem, dont Thomas à Kempis fut une des gloires. Nous avons raconté l'origine de cette congrégation à la page 120—126 ; nous en consignerons ici le trépas.

Cette célèbre congrégation a succombé dans le cataclysme général des ordres religieux qui a affligé l'Église dans les dernières années du XVIIIe siècle, et dans les premières années du XIXe. Le dernier religieux de la congrégation de Windesem, Charles de Couth, possédait le *Recueil des actes capitulaires* originaux de cette Congrégation, de l'année 1619 à l'année 1792, sous ce titre : *Capitula generalia Congregationis Laterano-Windesemensis Canonicorum Regularium sancti Augustini*, *ab anno* 1619 *usque ad annum extinctionis ejusdem* 1814, *collecta a Carolo de Cooth, canonico regulari in Frenswegen.* Fol. Sur la dernière page de ce recueil, on lit la note suivante, écrite de la main du P. De Cooth : « Temporum malitia nullum amplius Capitulum generale aut provinciale, in Congregatione Windesemensi, celebrari potuit. Canoniarum ejusdem, una post alteram, Frenswegiana ultimo, ad annum nempe millesimum octingentesimum nonum existeus, extincta est. Almæ istius congrega-

tionis ultimus Generalis, Constantinus Belling, die 17 januarii 1807, Goslariæ, ætatis 78ᵉ; Frenswegianus autem ultimus prælatus, Hermannus Henricus Zumbrock, 30 Octobris 1810, ætatis suæ 88ᵉ, obiit. »

Comme ce volume a passé, au mois de juin 1847, entre les mains de M. Niesert, curé de Peller, près de Munster, il est probable que le P. Ch. De Cooth, dernier religieux de la Congrégation, est mort à la fin de l'année 1816, ou au commencement de l'année 1817. Les RR. PP. Bollandistes, qui possèdent aujourd'hui ce recueil, l'ont acquis à la vente de M. Niesert. Les Actes capitulaires réunis dans ce volume sont en partie imprimés, en partie manuscrits : ils comprennent les lettres de convocation, quelques procès verbaux et d'autres pièces analogues, dont le P. Bosmans a donné ou le texte ou l'analyse dans son *Chronicon Martinianum*, à l'exception de quelques-unes, qui n'existent que dans ce recueil.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Tournai, typ. de H. Casterman.

ERRATA.

Pag. 3. lig. pénult. saint Adré, *lisez* : saint André.



